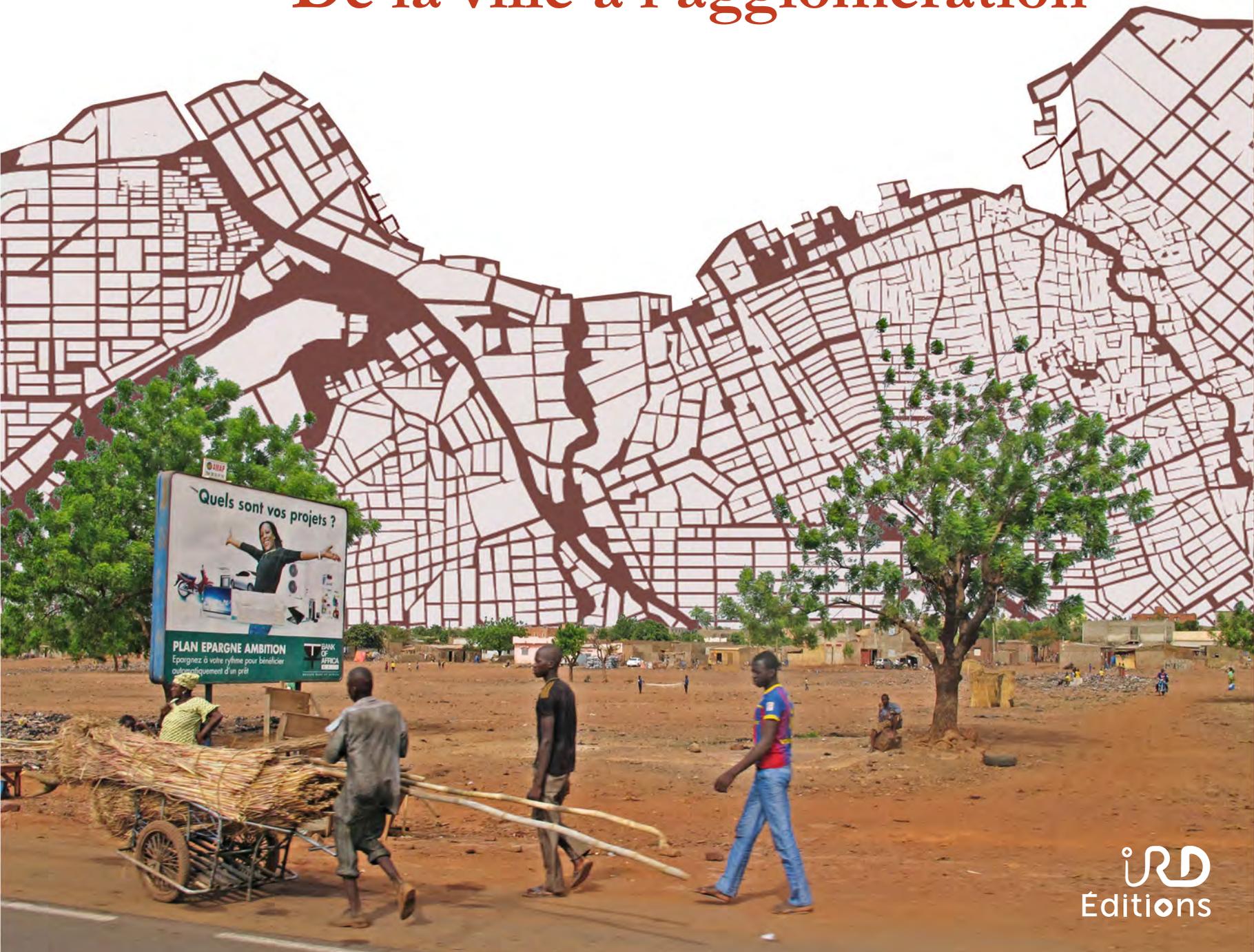


Monique Bertrand

Bamako

De la ville à l'agglomération



Bamako

De la ville à l'agglomération

Monique Bertrand

Bamako

De la ville à l'agglomération

IRD Éditions

Institut de recherche pour le développement

Marseille, 2021

Coordination éditoriale

IRD/Catherine Guedj

Cartographie

IRD/Éric Opigez

Préparation éditoriale

Stéphanie Quillon (34)

Correction

Marie-Laure Portal (11)

À partir de la maquette de la collection Petit Atlas urbain

Maquette intérieure

IRD/Catherine Guedj

Maquette de couverture

MSL Créa (34)

Mise en page, réfection illustrations, photogravure

Desk (www.desk53.com.fr)



Cette publication en libre accès est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0, consultable à l'adresse suivante : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>. Elle autorise toute diffusion de l'œuvre originale dans son intégralité, sous réserve de mentionner les auteurs et les éditeurs et d'intégrer un lien vers la licence CC BY-NC-ND 4.0. Aucune modification ni exploitation commerciale ne sont autorisées.

© IRD, 2021

ISBN papier : 978-2-7099-2889-2

ISBN PDF : 978-2-7099-2890-8

Remerciements

Cet ouvrage doit avant tout aux familles et aux personnes qui ont ouvert leurs portes à la recherche dans le district de Bamako puis dans le cercle de Kati. À toutes : *aw ni baraji* !

Les enquêtes de 2011 sont d'abord redevables à l'équipe que le cabinet d'expertise en ingénierie de projet et développement territorial Altus et son directeur, Mamadou Fadiala, ont mobilisée et encadrée.

Au gouvernorat du district de Bamako dont elle était alors conseillère technique, Juliette Coulibaly a apporté une contribution décisive au projet d'atlas en nous confiant le système d'information géographique (SIG) amorcé pour la collectivité territoriale en 2012. L'analyse des données de la conservation foncière doit ensuite à son dynamisme au sein du ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières, de 2014 à 2017. Depuis la Direction nationale des domaines et du cadastre, Amadou Bamadio a fait beaucoup pour que le Registre foncier urbain (RFU) soit exploité et pour assister l'équipe d'enquête à Kati. Ce travail n'aurait pu se faire, enfin, sans l'implication du professeur Moussa Djiré et de ses étudiants de l'université des sciences juridiques et politiques de Bamako.

Quant aux derniers travaux menés sur les périphéries d'agglomération, ils sont fortement redevables à Mamy Soumaré et ses étudiants de l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako, à Morikè

Diawara, Samba Dembelé et toute l'équipe de supervision et d'enquête mobilisée par l'Institut d'économie rurale.

Les cartes et figures livrées ici ont été réalisées par l'auteur sur la base des premiers documents produits par le service Cartographie de l'IRD, dont la contribution a été décisive. Dès les repérages d'enquête sur le terrain d'étude, puis à l'exploitation des données, le projet d'atlas s'est appuyé sur le minutieux et rigoureux travail des cartographes Stéphanie Guislain et Éric Opigez. Stagiaire du service en 2013, Claire Gillette a conçu le SIG dédié à l'atlas avec grande efficacité, en rassemblant des documents produits sous différents outils informatiques et supports numériques (GILLETTE, 2013). Leila Inti a apporté enfin une contribution plus thématique à l'occasion d'un dernier stage en juillet 2015.

Les mots empruntés à la langue bambara [*bamanankan*] sont en italique dans le texte. Ils sont simplement transcrits avec une orthographe française ou sont placés entre crochets en phonétique internationale.

Les noms géographiques, en particulier ceux des localités, sont quant à eux soumis à des transcriptions variables en français et à une orthographe changeante, y compris venant de sources maliennes officielles. Les choix retenus dans cet ouvrage peuvent donc diverger de ceux figurant dans d'autres documents censitaires et cartographiques.

Sommaire

Avant-propos

Des années 1990 aux années 2010 : dynamiques urbaines à la loupe 9

Partie 1

Mesurer la dynamique urbaine au Mali : des recensements aux enquêtes

Chapitre 1

Métropolisation dans une Afrique intérieure peu urbanisée 21

Chapitre 2

Échantillonner la ville 55

Partie 2

Pratiques du logement, des années 1990 aux années 2010

Chapitre 3

Densités résidentielles, pression démographique sur l'espace habité 91

Chapitre 4

Cohabiter : une nécessité renouvelée dans l'histoire urbaine 119

Partie 3

L'accès aux ressources urbaines

Chapitre 5

Une ville jeune, des discriminations économiques qui s'affirment dans l'espace 157

Chapitre 6

Parcours migratoires et résidentiels 195

Chapitre 7

L'espace relationnel des Bamakois dans les années 2010 231

Partie 4 L'étalement urbain en questions

Chapitre 8

De la ville à la région capitale : la métropolisation en débat..... 245

Chapitre 9

Les logiques foncières de l'étalement urbain : un futur sous tensions..... 277

Conclusion..... 313

Bibliographie..... 317

Listes des tableaux et des illustrations..... 327

Liste des encadrés..... 334

Liste des sigles..... 335

Table des matières..... 337

Des années 1990 aux années 2010 : dynamiques urbaines à la loupe

AVEC un recul d'observation de trois décennies sur les pratiques résidentielles des habitants de Bamako, le présent ouvrage présente une triple originalité parmi les travaux consacrés à la fabrique urbaine africaine.

Enquêter la métropole de Bamako

En premier lieu, il s'appuie sur les données de plusieurs enquêtes quantitatives menées successivement jusqu'à la fin des années 2010. Celle conduite en mars-juin 2011 par une équipe de dix enquêteurs assistés de deux superviseurs constitue ainsi le nouveau passage d'un questionnaire élaboré au début des années 1990, à l'occasion d'un changement important de la gouvernance du pays. Près de vingt ans après l'instauration de la Troisième République malienne, la nouvelle collecte a surtout visé à pallier le manque et l'imprécision de données relatives au logement urbain, au moment où le Recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH), dernier en 2009 d'une série de quatre, n'offrait pas encore de résultats définitifs.

En cela l'atlas ne livre pas seulement une série de cartes illustrant la vigueur du croît démographique et de l'étalement urbain, les discriminations à l'œuvre dans l'espace bamakois et les processus qui les sous-tendent. Il constitue également un manuel d'investigation des dynamiques sociales et territoriales d'une agglomération produite avant tout par les pratiques de ses habitants en matière de logement, et d'accès plus généralement aux ressources urbaines. Fort de l'exploitation de données produites sur échantillons, l'ouvrage mène le plaidoyer d'une stratégie de connaissance à l'intention d'étudiants, de décideurs locaux, de professionnels du développement économique et territorial.

L'enquête de 2011 s'inscrivait, en l'occurrence, dans le pari méthodologique porté par le projet de recherche « Mobilités ouest-africaines¹ » de renouveler les mesures de la mobilité dans cinq pays ouest-africains et leurs capitales. Cette dynamique scientifique a donc remis à l'ordre

1. Moboua, projet sélectionné dans le cadre du programme de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence interétablissements de recherche pour le développement (AIRD) « Les Suds, aujourd'hui », 2008-2011 (BERTRAND, 2011-b). Outre l'enquête bamakoise financée dans ce cadre scientifique, deux autres enquêtes quantitatives ont été menées à Ouagadougou (Burkina Faso, 2009) et Niamey (Niger, 2010).

du jour la nécessité de produire un atlas de Bamako. Elle a suscité également le besoin de revenir sur l'information livrée par les recensements, ce que permettra une nouvelle collaboration scientifique avec l'Institut national de la statistique du Mali, et d'aborder le continuum spatial produit par la capitale malienne². Le présent ouvrage détaille donc les jalons d'une méthode qui a permis de suivre ce développement urbain sur plusieurs décennies et générations. Mais il ne prétend pas la répliquer en d'autres contextes. D'autres publications citées en bibliographie envisagent davantage la montée en généralité que permet ce cas d'étude, et les comparaisons qui intéressent la recherche urbaine sur le continent africain. De même, le projet Moboua a soulevé de féconds débats sur la comparabilité des enquêtes « Mobilités » dans trois grandes agglomérations de l'Afrique intérieure : toutes concernées par une croissance démographique rapide, et néanmoins diverses (BERTRAND et BOYER, 2016).

Depuis les années 2000, l'expansion de la capitale malienne se poursuit en effet au-delà des limites administratives du district de Bamako (*planche D*). Renouvelant les connaissances produites en 1993 et 1994 par les précédents passages de questionnaires, l'enquête de 2011 ne s'attache plus à la seule ville, mais désormais à cette métropole en train de sortir de terre selon des transactions foncières et des convoitises immobilières de plus en plus offensives. Vingt ans après les transformations qui avaient marqué du sceau libéral la gestion de Bamako, l'action publique est censée accompagner et orienter cet étalement urbain. Mais elle s'inscrit dans une conflictualité locale généralisée, puis dans l'insécurité qui gagne le pays tout entier et son environnement sahélien. Déjà faible, la gouvernance urbaine est en effet paralysée par la crise politique et territoriale que subit le Mali depuis mars 2012, et les troubles régionaux qui s'ensuivent dans le Septentrion puis le centre. Dans ce contexte tendu, les terres de périphérie d'agglomération font l'objet d'un parcellement débridé et d'une production massive de titres de propriété privée.

2. « Approche longitudinale et spatialisée du développement urbain de Bamako dans son district et dans le cercle de Kati » : convention d'étude portant sur les recensements de 1987, 1998 et 2009 (Institut national de la statistique [Instat]/IRD, 2018-2020).

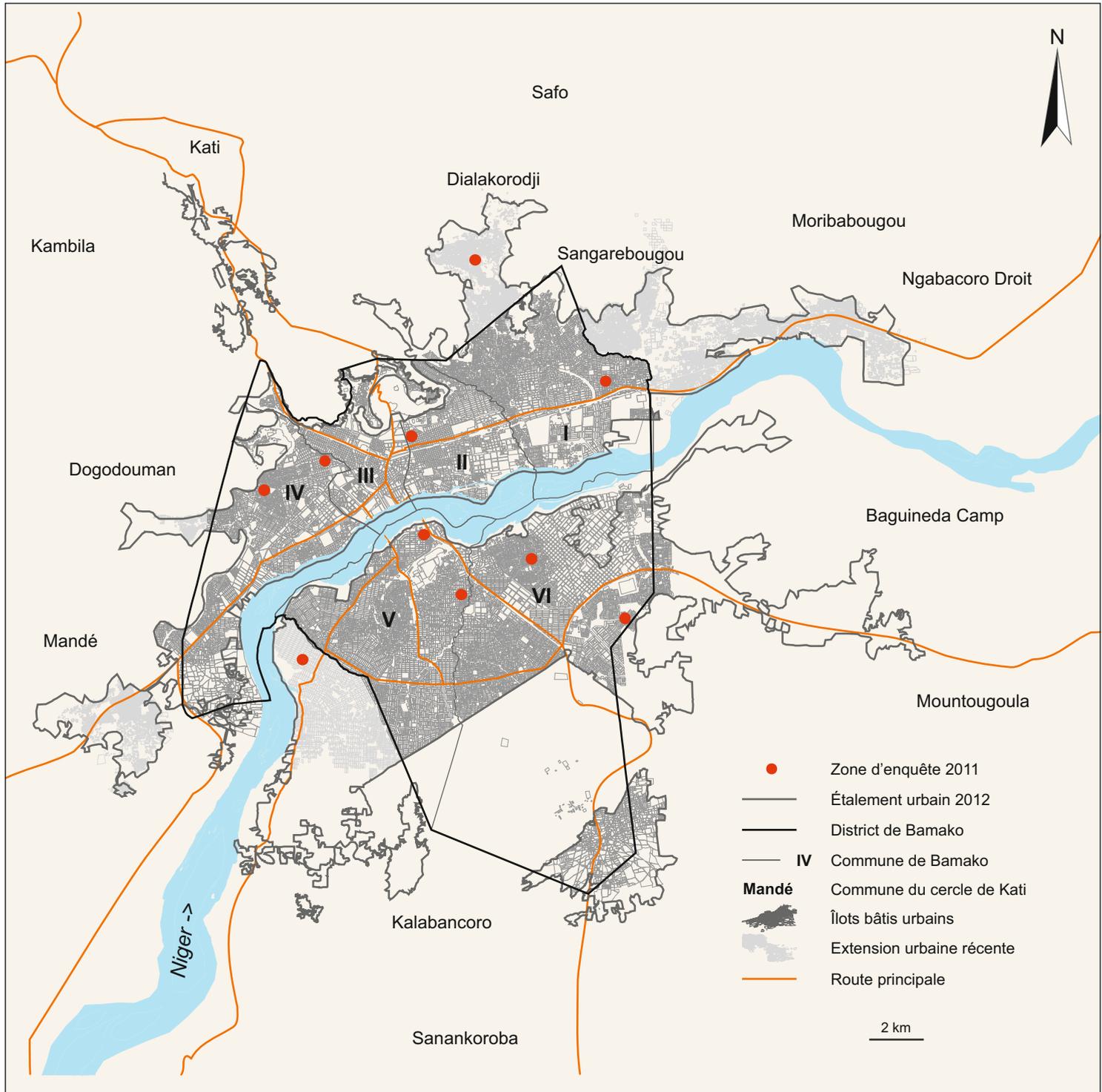
Une nouvelle étude est alors réalisée pour le compte du ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières³. Centrée sur la délivrance de ces titres fonciers et sur les changements d'usage du sol dans le district de Bamako et le cercle de Kati, elle contribue elle aussi à mettre à jour l'information sur la capitale et son processus d'expansion territoriale.

Le fait urbain au prisme des quartiers et des maisons

Une deuxième particularité de l'ouvrage tient au choix de comprendre la ville à une échelle fine, dans l'intimité de ses quartiers. Le principe d'une observation à la loupe du bâti et du parcellaire urbain pourrait paraître paradoxal au moment où s'impose une vision d'ensemble de l'agglomération, à défaut d'une véritable prospective métropolitaine et d'un gouvernement coordonné. C'est du moins l'objectif annoncé par deux régions, le district de Bamako et la région de Koulikoro, coiffant les six communes urbaines de Bamako et pour le moins une douzaine de communes bordières dans le cercle de Kati (*planches 2 et 3*). Depuis les années 2000, la gouvernance de la capitale malienne est en effet prévue à ces deux, voire trois niveaux de collectivité territoriale, ce qui suscite de croissants défis d'investissement, d'économie d'échelle et de concertation. La région urbaine qui se prépare en effet dans un rayon de 30 kilomètres depuis le centre de Bamako reste dépendante d'un centre économique unique, dominé par les activités marchandes et marqué par l'emploi informel. Or cette tendance n'est guère nouvelle dans l'histoire aujourd'hui séculaire de Bamako. Pour en rendre compte, les jeux d'échelles d'analyse, entre niveaux « micro » et perspectives « macro », sont plus que jamais nécessaires (VERNIÈRE, 1977 ; GIBBAL *et al.*, 1981).

3. « Analyse des données de la conservation foncière au Mali : Volet 1.1.3 de la réforme de la gestion foncière ». Convention d'expertise scientifique Scac. Ambassade de France au Mali (Maedd/FSP Cipdefc)/IRD/université des sciences juridiques et politiques de Bamako/Direction nationale des domaines et du cadastre (février 2015-juin 2016).

LES ZONES D'ÉTUDE DANS LEUR CONTEXTE D'ÉTALEMENT URBAIN
AU DÉBUT DES ANNÉES 2010



Sources : gouvernorat du district de Bamako ; SIG de Bamako.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Ce choix d'aborder la fabrique sociale et territoriale d'une grande ville par le bas, c'est-à-dire depuis ses îlots et ses maisons, remonte précisément à 1993 quand est lancée la première phase de l'enquête à passages répétés « Pratiques du logement et mobilités urbaines » (PLMU). La phase suivante se déroule un an après, en 1994, dans les zones d'étude déjà visitées et durant les mêmes mois de saison sèche (BERTRAND, 2011-a). L'enquête qui est reprise par le projet Moboua constitue donc une troisième phase d'investigation. Elle conserve une grille d'observation fondée sur les conditions d'habitation, les modes d'accès au sol, les trajectoires migratoires et résidentielles des habitants de Bamako. L'enquête de 2011 reprend de ce fait l'intitulé PLMU d'origine, même si elle renouvelle l'échantillon d'étude pour s'adapter à une tâche urbaine élargie, et même si son questionnaire reflète les débats du moment sur la mobilité (DUREAU *et al.*, 2000 ; BERTRAND, 2010-a). Elle maintient l'ambition de suivre l'agglomération en articulant une mesure de stocks concernant les ménages et leurs logements dans les quartiers, et une mesure de flux caractérisant leurs membres et leurs occupants.

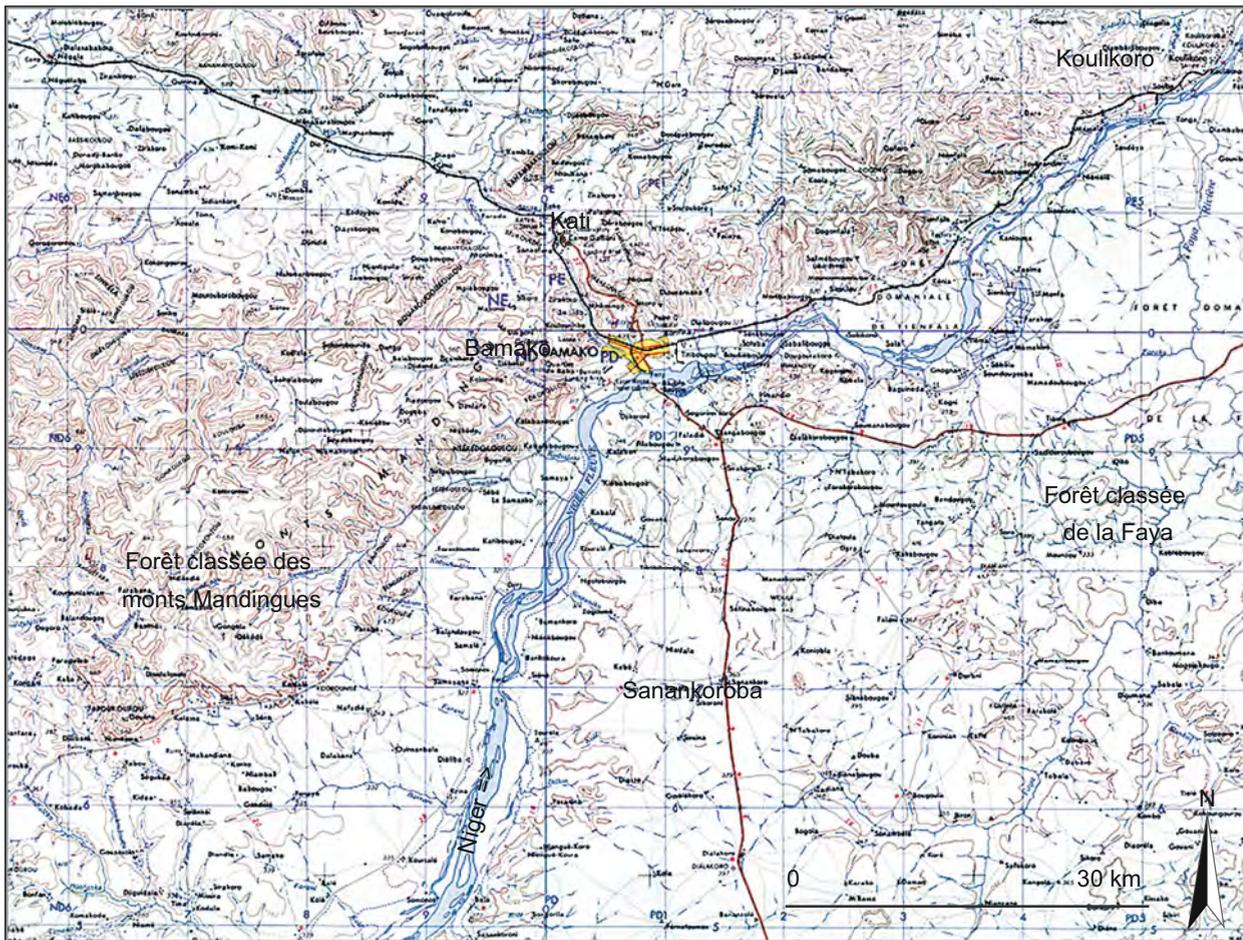
Ce moment de production de données de terrain fait surtout entrer la catégorie « périurbain » dans l'analyse, car on passe en 2011 de 7 à 10 zones d'enquête pour comprendre Bamako. Au-delà du district, des localités et des communes qualifiées administrativement de « rurales » se montrent en effet sous influence urbaine. Elles sont représentées parmi les lieux de naissance et de séjour d'une part croissante des habitants de la capitale. Elles donnent la mesure des transformations qui affectent les grandes agglomérations ouest-africaines en matière d'accès au sol et aux services essentiels, de travail ou encore de mobilité quotidienne. Une dernière mesure, l'enquête « Loin/près des routes : habiter les périphéries urbaines » (LPR), leur sera donc consacrée en novembre-décembre 2018 à l'appui d'un nouvel échantillon de huit points d'observation périurbaine⁴.

4. Programme de recherche « LPR » : Institut de recherche pour le développement (Cessma, UMR 245 de l'IRD) en partenariat avec l'Institut d'économie rurale de Bamako (octobre 2017-décembre 2018).

Suivre l'étalement urbain sur la durée

Ces différents passages et formats d'enquête confèrent une troisième originalité aux cartes et à leurs commentaires : l'approche est résolument longitudinale ; elle fait de ces zones d'étude un laboratoire de suivi des dynamiques urbaines. Le prisme du temps s'applique à la ville et ses différentes composantes territoriales autant qu'aux habitants qui sont décrits individuellement, dans leur environnement familial, et dans leur voisinage social. La démarche est servie par des méthodes d'observation en continu et d'autres, rétrospectives, qui reconstituent des parcours personnels et des histoires de lignées. Ce temps est donc celui des pratiques citadines, qui rappelle l'intérêt des méthodes biographiques en sciences sociales (HAERINGER, 1972 ; GRAB, 2009), et celui de la naissance de nouvelles zones d'étude ou de la disparition de certains îlots bâtis, qui donne à voir la maturation d'une agglomération. Avec ces différents reculs, il se montre structurant mais plus complexe dans ses effets qu'au simple rappel de l'origine coloniale des vieux quartiers bamakois (VILLIEN-ROSSI, 1966 ; MEILLAS-SOIX, 1968 ; Collectif, 1993 ; PHILIPPE, 2009).

La trajectoire de la ville ressort en effet de plusieurs générations qui ont fait l'histoire de nombreux quartiers et lignées de propriétaires. Elle s'appréhende également au fil de pratiques de construction qui ont densifié les maisons et redistribué une partie de leurs occupants. D'autres déplacements témoignent enfin, au quotidien, de la distanciation des lieux de vie, de travail et de sociabilité des citadins, et comment ces expériences se trouvent récemment remodelées par un développement urbain expansif. La notion de cycle de vie est donc mobilisée pour comprendre aussi bien l'espace de Bamako que les caractéristiques de sa population. Aux différents moments de l'enquête, les quartiers sont décrits sur un gradient de « jeunesse » et de « vieillissement » qui marque le renouvellement historique de la ville. Mais à plus court terme aussi, il ne suffit que de quelques années pour que des pans entiers de son territoire soient requalifiés : que des quartiers d'abord qualifiés d'illicites fassent l'objet d'une régularisation



Carte 1

Bamako dans son environnement géographique.

Sources : IGN (fonds Afrique occidentale française) ;
U.S. Army (1950-1955, 1/250 000).

par exemple, que se déclarent chez les habitants de nouveaux projets migratoires ou de brutales obligations à déménager.

Avec ce parti pris du suivi temporel, l'analyse spatiale se donne enfin la possibilité de produire des mesures originales qui sont rarement établies ailleurs. Il s'agit de mettre en lumière et en mots le ressenti des habitants, leur expérience de la ville dans toutes ses logiques sociales, marchandes et non marchandes. Le premier de ces mots est celui de la concession, qu'il faut aborder depuis différents sens : celui de l'unité domestique et physique à laquelle se réfère tout Bamakois pour désigner sa maison, en traduisant ainsi le mot bambara [*du*] ; celui d'un identifiant censitaire qui a sa source dans la

morphologie villageoise⁵ ; celui enfin d'une catégorie juridique reprise du droit foncier colonial, désignant des droits de propriété incomplets ou provisoires sur le domaine de l'État. On aborde ainsi la polysémie d'un habitat de cours qui se montre souvent remanié par les propriétaires-bâisseurs [*dutigi*] et les générations suivantes, mais qui maintient très fortement la possibilité de plusieurs logements. L'enquête aborde ces maisonnées en comptant non seulement les occupants d'un même « toit », mais en observant aussi comment y

5. Dans le recensement malien, le village est défini comme « un ensemble de concessions regroupées sur un espace géographique donné et qui abritent des ménages dépendant d'une même autorité locale ou chefferie ».

cohabitent différents ménages, chacun redevable de sa tenure résidentielle sur la parcelle occupée en commun.

Dans le même sens, l'analyse des parcours migratoires et résidentiels propose de compléter la mesure censitaire de la migration « durée de vie ». L'enquête multiplie les repères, au premier séjour ou au retour à Bamako, à l'installation dans le quartier et selon différents types de déménagement. L'insertion urbaine est ainsi commentée du point de vue de ses premiers acteurs : des citadins qui se disent eux-mêmes « assis », « accroupis » ou « déguerpis », des locataires « ballottés » et des propriétaires « cumulards », des enfants placés au centre des stratégies patrimoniales et d'autres mis à distance par les familles, etc.

La démarche proposée pour Bamako découle, sur le fond, d'une comparaison systématiquement organisée entre plusieurs zones d'étude. Mais elle profite aussi de comparaisons plus larges, menées entre différentes agglomérations ouest-africaines, lesquelles ont fécondé en retour les regards croisés portés au sein de la capitale malienne. Dans les années 1990, c'est d'abord Bamako qui forge une grille de mesure de profils résidentiels locaux. Sa transposition à la capitale ghanéenne, dans les années 2000, consolide la démarche typologique avant que celle-ci ne serve le retour d'investigation mené à Bamako dans les années 2010. Vingt ans après les premiers passages d'enquête, la question du logement connaît alors un fort renouveau dans la sous-région : au Mali (BA et BERTRAND, 2015), mais aussi à Dakar (LESSAULT *et al.*, 2011) et dans les capitales du Burkina Faso et du Niger qui sont également abordées dans le projet Moboua (FOURNET *et al.*, 2008 ; BOYER, 2010).

Suivant ce fil méthodologique, Bamako illustre remarquablement les défis et enjeux d'une grande agglomération ouest-africaine, montrant comment divers changements s'impriment dans les relations ancienne-

ment établies entre migration et urbanisation. Le format d'ouvrage-atlas retenu ici se veut donc pédagogique et pratique. Il rappelle la nécessité d'une connaissance précise de la ville et désigne une matière urbaine plus complexe que ne le suggèrent des termes hâtivement transposés, comme la catégorie onusienne des *slum households* et bien avant elle l'idée de croissance urbaine « anarchique ». Ce faisant, il s'agit d'interroger l'habitabilité des villes africaines prises entre des transformations inédites et un gouvernement urbain dépassé. Face à des modèles mondialisés de prise en charge de leurs habitants, quels descripteurs retenir pour en apprécier l'urbanité, un vivre ensemble marqué par l'attachement à la propriété du sol, l'autopromotion du logement, et des logiques de mobilité élargies ? Comment en prendre le pouls au-delà de limites administratives régionales ?

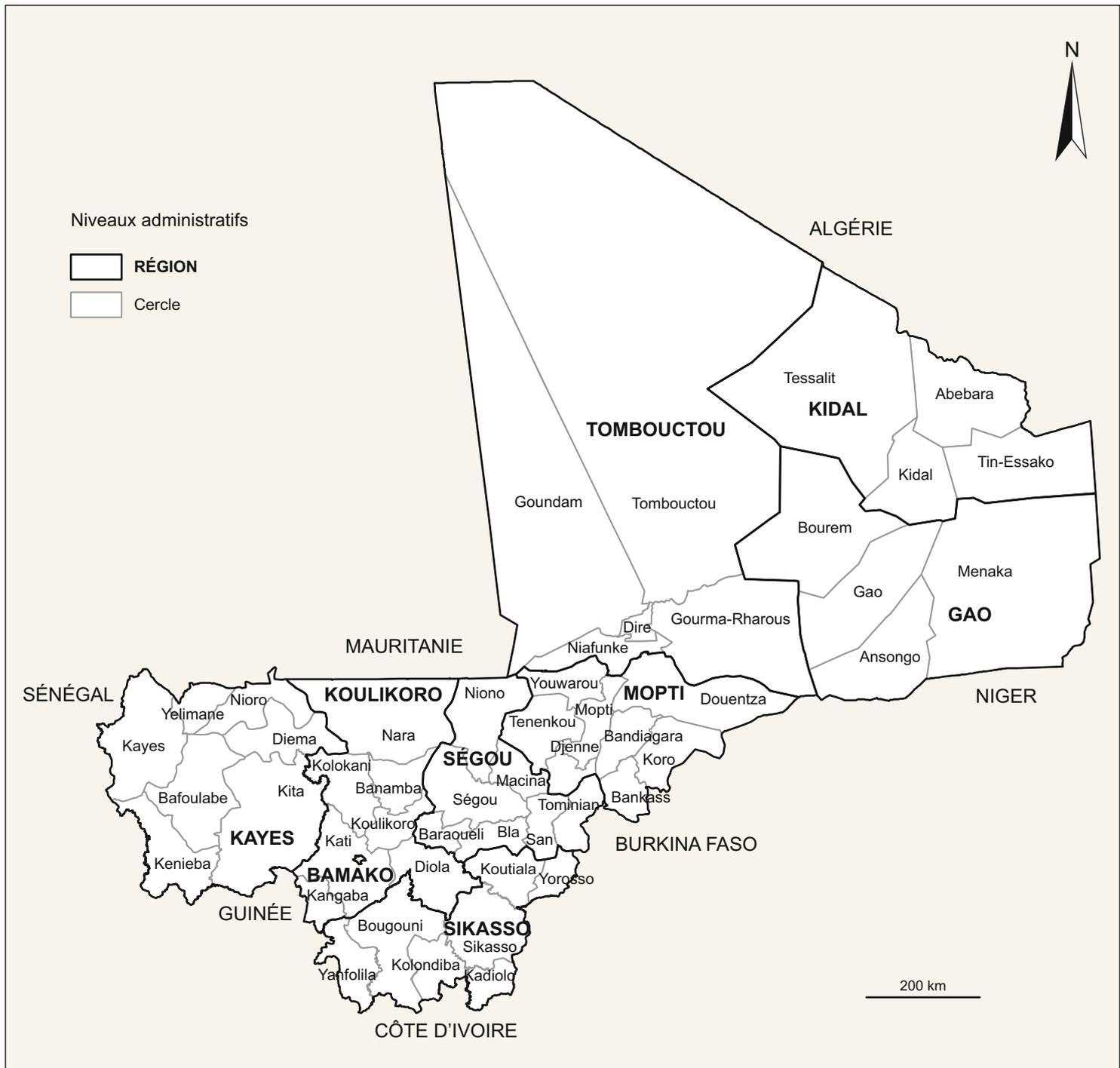
La première partie de l'ouvrage présente le fait urbain au Mali et les sources à mobiliser pour l'informer et dépasser le dénigrement qu'il suscite souvent à l'égard de priorités rurales de développement (chapitres 1 et 2).

La deuxième partie analyse les pratiques d'habitation selon des charges résidentielles qui progressent mais restent inégales dans les quartiers, et selon des cohabitations dans les maisons qui se renouvellent d'une génération à l'autre (chapitres 3 et 4).

La troisième partie revient sur la structuration spatiale de Bamako en décrivant ses populations ainsi que les mouvements qui les ont poussées à migrer en ville, à se redistribuer dans l'agglomération, à maintenir des relations avec d'autres espaces d'origine et de destination (chapitres 5 à 7).

La dernière partie aborde la région urbaine qui se construit aujourd'hui au-delà du district : en maintenant une distinction assez poreuse entre les fabriques urbaines formelle et informelle, en incluant des lieux de relative mixité sociale, et en exacerbant les inégalités d'accès à la ressource foncière (chapitres 8 et 9).

CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI EN 2011



Sources : base Oise ; Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales (MATCL)/Direction nationale des collectivités locales (DNCL).

CARTE COMMUNALE DU DISTRICT DE BAMAKO ET DU CERCLE DE KATI



Source : Database of Global Administrative Areas (GADM), version 2.0 (décembre 2011).

BAMAKO, QUARTIER HIPPODROME



Partie 1

Mesurer la dynamique urbaine au Mali : des recensements aux enquêtes

Métropolisation dans une Afrique intérieure peu urbanisée

DES vues du ciel aux mesures au sol, l'étalement de Bamako rappelle d'abord les tendances de l'urbanisation malienne depuis les années 1990 (DIARRA, 1999 ; 2015 ; DIARRA *et al.*, 2003 ; DENIS et MORICONI-EBRARD, 2011 ; BARO *et al.*, 2014). Depuis le noyau de peuplement qui fut le théâtre de restructurations entre habitat indigène et implantation coloniale au début du 20^e siècle, les surfaces bâties se sont rapidement développées (*tableau 1*), en dérogeant souvent aux normes administratives de production de trames à usage résidentiel. Qualifiée de « spontanée », cette expansion a cependant préservé la centralité du pouvoir urbain qui, entre capitaux marchands et autorité politique, s'est inscrite dans l'actuelle commune III de Bamako : du centre-ville né sur la rive gauche du fleuve Niger jusqu'au palais présidentiel implanté sur les hauteurs de Koulouba. Ces fonctions de commandement, et l'urbanisme en damier qui en découle, ont d'abord débordé vers les marchés et les quartiers situés à l'ouest de l'actuelle commune II. Ils sont aujourd'hui confirmés dans la nouvelle cité administrative ainsi que, vers l'est et la commune IV du district, dans le centre d'activité ACI 2000 qui a mobilisé la réserve foncière de l'ancien aérodrome d'Hamdallaye (*planche 4*). La rive droite n'échappe pas non plus à la diffusion spatiale d'un modèle urbain incarné par un double pouvoir commercial et administratif, bien qu'il y soit plus dispersé. Le

Tableau 1 – Évolution des superficies urbanisées dans la ville de Bamako (ha)

Année	Total urbanisé	« Spontané »
1918	210	
1948	1 800	
1960	3 400	
1974	5 000	
1976		657
1979		757
1983		1 764
1986	9 800	2 930
1994		3 919
1996	12 800	
2010	23 780	

Sources : DIARRA, 1999 ; 2^e révision SDAU, 1995 repris par la MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO, 2010.

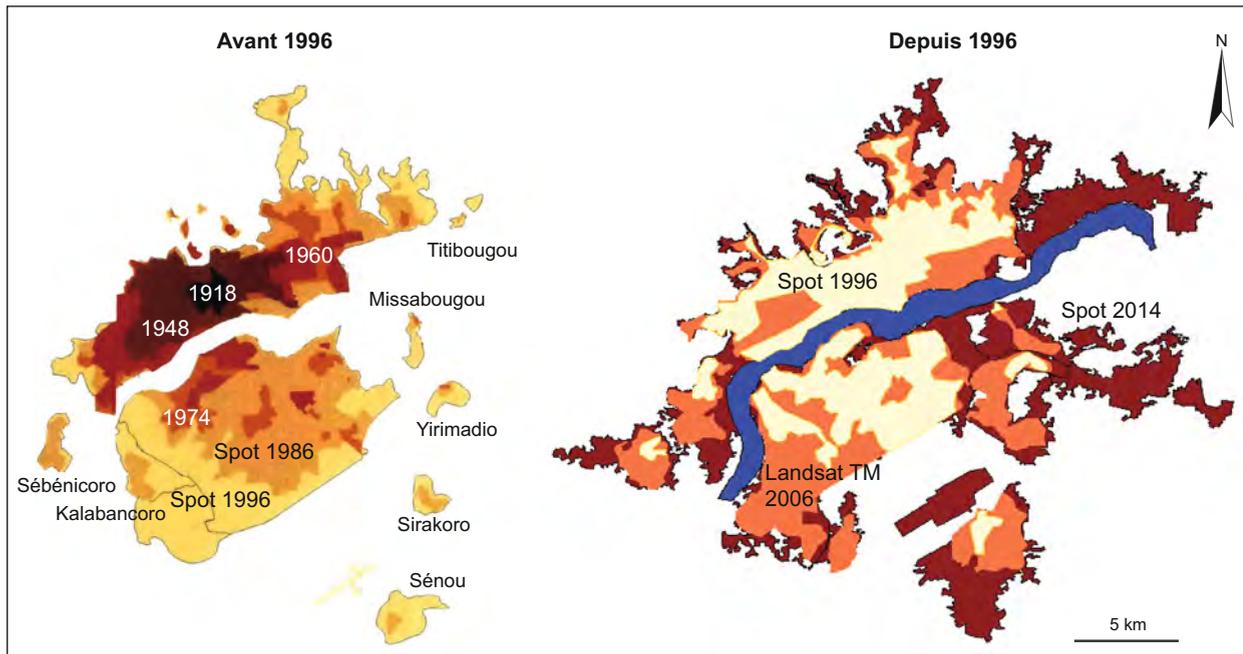
relais pris par de plus petits établissements, ou des activités récemment déconcentrées au sud de la ville, reste décisif pour stabiliser l'emploi et les consommations des populations immigrées en ville.

Même en s'effilochant vers les périphéries urbaines (*carte 2*), un tel étalement dépasse largement celui des autres chefs-lieux régionaux et locaux du Mali. Force est de constater, pourtant, que les recensements de la population et de l'habitat qui se succèdent régulièrement au Mali, depuis 1976, ne jouent pas suffisamment

LES QUARTIERS DE BAMAKO AU DÉBUT DES ANNÉES 2010



Source : Programme de développement social urbain (PDSU) - SIG du gouvernorat du district de Bamako.



Carte 2

Suivi cartographique et satellitaire des espaces bâtis de Bamako et ses environs.

Sources : DIARRA, 1999 et 2015.

leur rôle pour informer le périmètre et le contenu socioéconomique de l'agglomération. Leurs derniers résultats, en 2009, restent tributaires des limites administratives des neuf régions et des 49 cercles que compte alors le pays⁶. Ils ne permettent donc pas d'articuler ce qui se joue dans le district de Bamako et ce qui en déborde sur la région de Koulikoro. Bien d'autres métropoles africaines illustrent d'ailleurs les mêmes difficultés méthodologiques : un manque général de données disponibles à grande échelle, une information mise à jour et spatialisée (BORDERON *et al.*, 2014). La compréhension des dynamiques récentes du peuplement urbain demande donc de croiser les sources et de recourir à l'enquête de terrain (LESSAULT et IMBERT, 2013).

6. Les deux régions de Taoudénit et de Ménaka ont été constituées depuis au nord-ouest et au nord du pays, à partir de chefs-lieux retirés aux régions de Tombouctou et de Gao. Leurs gouverneurs nommés en 2016 sont censés administrer huit cercles en propre. Ce dernier remaniement maintient cependant le district de Bamako enclavé dans la région de Koulikoro. Il n'est que la concrétisation partielle d'un projet de refonte territoriale plus systématique, envisageant jusqu'à 19 et 20 régions de 2011 à 2018, mais interrompu par la crise politico-sécuritaire de la décennie.

Bamako et le désert urbain malien ?

D'un recensement à l'autre, quelques mesures rendent compte du déséquilibre structurel entre la tête urbaine du Mali et les autres cités, alors que la première laisse une forte impression d'inachevé en matière d'aménagement et d'impulsion économique : le semis des agglomérations secondaires est peu dense dans le pays ; les relations migratoires et les flux commerciaux entre petites, moyennes et grandes villes sont limités (BERTRAND, 1994 ; INSTAT, 2012-a).

La carte des villes dans le territoire malien

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2009 montre un changement de définition du fait urbain. Jusqu'au dénombrement précédent de 1998, étaient considérées comme villes, outre les principaux chefs-lieux administratifs, les localités de plus de 5 000 habitants bénéficiant ou pas du statut de commune urbaine. Celui-ci reste d'ailleurs rare,

puisqu'il ne concerne jusque dans les années 1990 que moins d'une vingtaine de communes de plein exercice – six pour le seul district de Bamako depuis sa création en août 1978 –, dotées d'une autonomie budgétaire et morale et d'un conseil municipal élu.

Selon le 4^e RGPH, la définition des villes peut ensuite se restreindre aux chefs-lieux des communes urbaines puisque le nombre de ces collectivités territoriales a doublé après les réformes administratives et de décentralisation que vient d'introduire la Troisième République malienne : dès son avènement en 1992⁷, et surtout par la loi 99/035 du 10 août 1999 (BERTRAND, 1999-a) (*tableau 2*)⁸. En dehors de la capitale, ces 37 communes urbaines se répartissent pour 12 d'entre elles dans la région de Kayes, pour cinq autres dans la région de Mopti, et pour le reste dans les autres entités administratives du pays à raison d'une à trois par région (INSTAT, 2011). C'est dire si les chefs-lieux des cercles, principaux relais de l'État entre le niveau des régions et celui de plus de 660 communes rurales, ne sont pas tous concernés. Réciproquement, dix communes urbaines, soit près du quart d'entre elles, ne sont pas des chefs-lieux de cercle (*planche 5*). Dans la région de Kayes en particulier, leur distinction semble être venue de pressions sociales et politiques, plutôt que d'arguments d'animation territoriale. Leur population apparaît même parfois inférieure à celles du chef-lieu de leur propre cercle. Depuis la fin des années 1990, le statut de commune urbaine continue donc de peser peu dans l'encadrement du territoire malien. Les limites de ces collectivités restent floues ou mal appropriées dans un grand nombre de cas, la nouvelle définition conduit surtout à réévaluer le poids de l'urbain à la baisse. En introduisant une double mesure, une population urbaine de 3,2 ou de 5 millions d'habitants à l'échelle du pays, le RGPH de 2009 sème le doute sur les tendances antérieures et perd la cohérence de mesure que le seuil de 5 000 habitants assurait avec les pays voisins.

Dans cette géographie peu dense, le Mali ne compte que 29 communes urbaines de plus de 10 000 habitants

Tableau 2 – Communes urbaines créées après 1998

Cercle	Commune urbaine	Population résidente, 2009
Kayes	Fegui	3 933
Kayes	Goumera	3 821
Kayes	Kouniakary	8 141
Kayes	Somankidy	6 915
Diema	Fatao	8 339
Kita	Kourouninkoto	5 505
Kayes	Troungoumbe	12 488
Kayes	Youri	7 116
Kayes	Toya	12 644
Kayes	Karan	6 376
Total		75 278

Source : RGPH, 2009.

en 2009, dix de plus quand même qu'en 1998, et 11 de plus de 100 000 habitants. Bamako concentre plus de la moitié de la population urbaine du Mali, les chefs-lieux de région représentent près d'un citadin sur cinq (816 000 habitants en 2009), les chefs-lieux de cercle plus d'un sur six (573 000 habitants), et les communes urbaines restantes 2,3 % de la population urbaine nationale (75 000 habitants en 2009). La définition censitaire fondée sur le statut de commune urbaine prive donc la mesure d'un grand nombre de localités comprises entre 5 000 et 10 000 habitants, au moment où leur très forte progression, en nombre et en population résidente, attire une attention plus générale sur le continent africain (GIRAULT et MORICONI-EBRARD, 1991 ; MAINET, 1997). Même en arrière des zones côtières, ces petites villes constituent un enjeu important du renouvellement de la population citadine : à la base des territoires nationaux mais aussi dans l'orbite des plus grandes agglomérations. Un premier tableau fondé sur le critère administratif (*tableau 3*) permet de distinguer en particulier les agglomérations chefs-lieux de région, à l'exception de Kidal handicapé par une absence d'arrière-pays démographique et de Koulikoro concurrencé par Kati. Parmi les seuls chefs-lieux de cercle, certains – Koutiala, San, Kita, Nioro, Bandiagara – argumenteront les perspectives de refonte de la carte administrative du Mali et de promotion de nouvelles régions.

7. Création des communes urbaines de Banamba et Dioïla (région de Koulikoro), Niono (région de Ségou), Bandiagara (région de Mopti) et Dire (région de Tombouctou).

8. Sur le plan de leurs compétences et statuts, la distinction entre les communes urbaines et les nouvelles communes rurales n'est d'ailleurs pas claire.

Tableau 3 – Population par cercle selon l'importance du fait urbain dans le recensement

Cercle	Total 2009	Population urbaine 2009 (*)	Taux d'urbanisation (%)
Bamako	1 810 366	1 810 366	100,0
Sikasso	734 984	226 618	44,2
Kayes	513 172	149 129	29,1
Koutiala	580 453	141 444	27,6
Ségou	696 115	133 501	26,0
Mopti	368 905	120 786	23,5
Gao	239 535	86 353	16,8
Kati	956 753	84 500	16,5
San	333 613	66 967	13,0
Bougouni	458 546	58 538	11,4
Tombouctou	127 328	54 629	10,6
Kita	432 531	54 548	10,6
Nioro	228 926	53 295	10,4
Koulikoro	210 611	41 602	8,1
Bourem	116 360	27 488	5,4
Djenne	208 413	26 267	5,1
Kidal	33 466	25 969	5,1
Doventza	246 625	24 005	4,7
Dire	109 661	20 337	4,0
Bandiagara	313 456	17 166	3,3
Yelimane	176 517	12 644	2,5
Goundam	151 329	12 586	2,5
Tenenkou	162 924	11 274	2,2
Diema	211 772	8 339	1,6
Kangaba	100 398	6 376	1,2
Total Mali	14 528 662	3 274 727	

(*) 37 communes urbaines.
Source : RGP, 2009.

Mais de Dioïla à Tin Essako, par ordre décroissant de population, les 25 autres cercles du Mali n'émargent pas à ce tableau de la population urbaine. Selon sa définition et fort des 84 500 habitants d'une unique commune urbaine, celle de son chef-lieu, le cercle de Kati n'apparaît urbanisé qu'au sixième de sa population totale en 2009. Avec 162 000 habitants, la commune rurale de Kalabancoro qui en fait partie aux portes du district dépasse en

importance démographique les communes centrales de Bamako. Son chef-lieu, qui compte à lui seul plus de 96 000 habitants, reste considéré comme un village.

Une mesure réévaluée selon le critère des localités de plus de 5 000 habitants est donc nécessaire, à l'échelle de ce cercle comme à l'échelle nationale (*carte 3*). Selon ce critère démographique, Kati compte 32 villes et un taux d'urbanisation de 45 % en 2009. Les seules localités de plus de 10 000 habitants, 12 la même année, suffiraient à porter ce taux à 31 %, près du double de la définition plus restrictive.

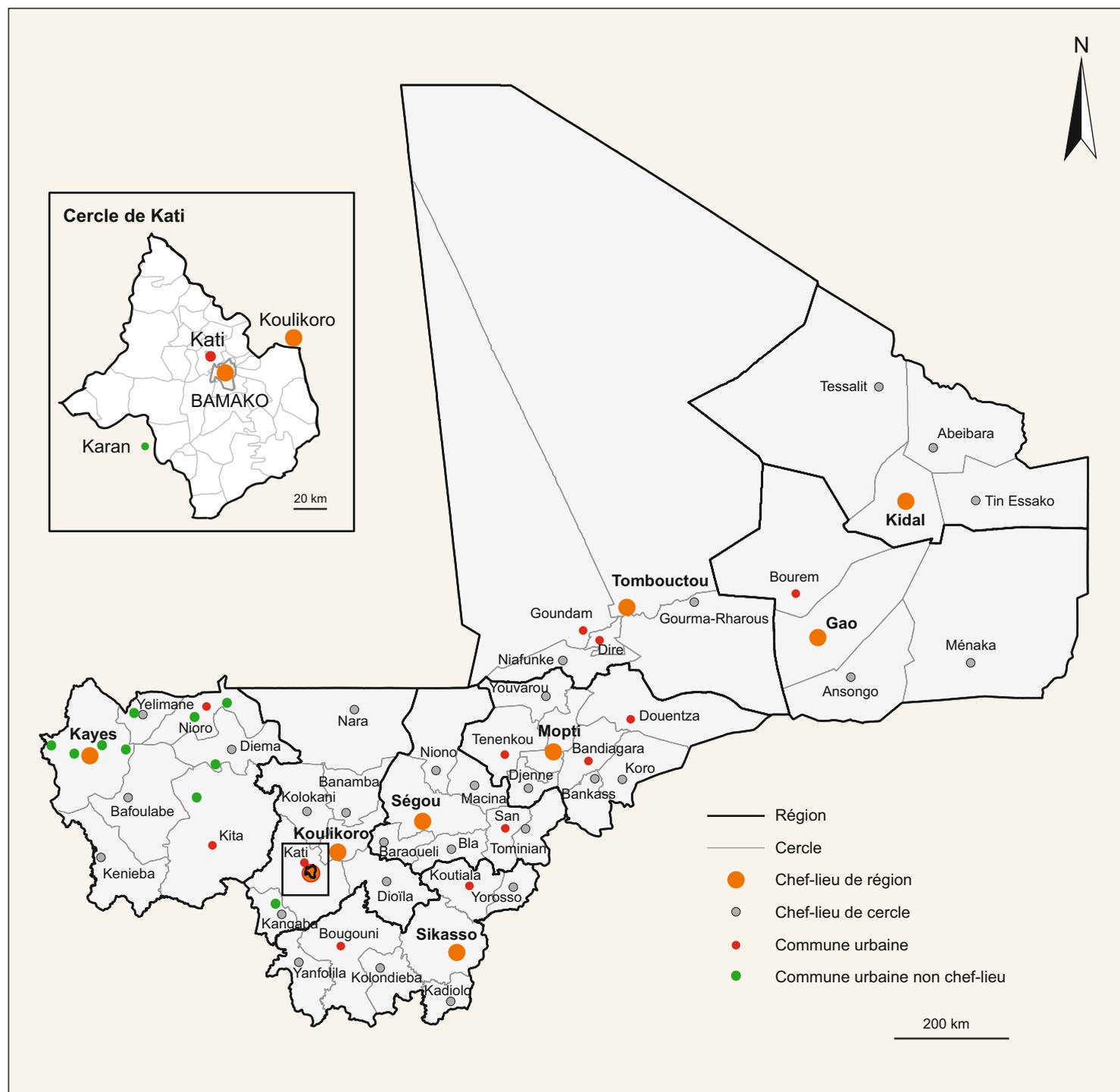
Dynamiques d'urbanisation : de l'espace national à l'expansion territoriale de Bamako

Partant d'un niveau bas, la dynamique d'urbanisation est forte dans les dernières décennies. Selon la définition initiale, le pourcentage de citadins double dans le pays, en passant de moins de 17 % en 1976 à 35 % en 2009 (*tableau 4*). Alors que le taux annuel d'accroissement de la population urbaine se montrait déjà fort jusqu'en 1998, de l'ordre de 4,2 %, il connaît depuis une hausse notable qui le situe à plus ou moins 6 % selon les définitions de l'urbain. Dans le même temps, la population malienne augmente en moyenne de 1,7 % par an entre 1976 et 1987, de 2,2 % par an entre 1987 et 1998, et de 3,6 % par an entre 1998 et 2009. Son doublement en seulement vingt ans explique sa grande jeunesse. La population rurale croît au rythme d'une transition démographique tardive et encore inachevée, et pourtant deux fois moins vite que la population des villes.

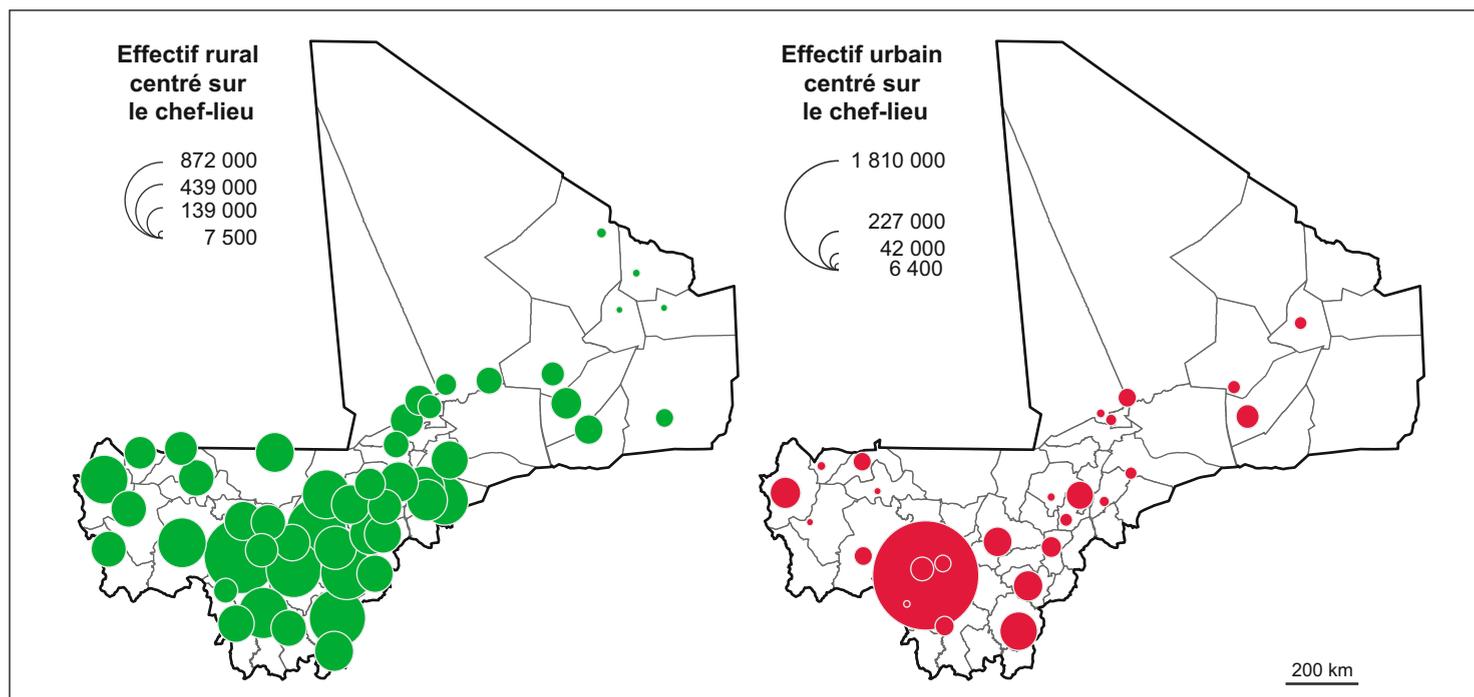
Avec un rang de région dans la structure administrative du pays, le district de Bamako biaise cependant la comparaison avec les autres chefs-lieux maliens : la totalité de sa population est comptée comme urbaine, et ce dès avant la consommation des dernières réserves foncières d'importance aux fins de lotissements d'habitation. Mais depuis la fin des années 1990, ce peuplement bamakois tend à déborder du district et à s'orienter vers les communes rurales qui viennent d'être constituées à ses portes et dans tout le pays.

Dans ce contexte de forte natalité et de puissants mouvements migratoires, le district de Bamako a dépassé le

COMMUNES URBAINES DANS LA CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.



Carte 3

Populations rurales et urbaines par cercle en 2009.

Source : RGPH, 2009.

Réalisation : IRD/M. Bertrand

Tableau 4 – Population selon les recensements au Mali

Population	RGP, 1976 (*)	RGPH, 1987	RGPH, 1998	RGPH, 2009 (**)	RGPH, 2009 (***)
Rurale	5 318 089	6 006 059	7 165 494	9 449 000	11 253 935
Urbaine	1 076 829	1 690 289	2 645 416	5 079 662	3 274 727
Ensemble	6 394 918	7 696 348	9 810 910	14 528 662	14 528 662
Taux d'urbanisation (%)	16,8	22,0	27,0	35,0	22,5

Recensement général de la population, qui deviendra RGPH en 1987.

(**) Chefs-lieux administratifs et localités de plus de 5 000 habitants.

(***) 37 communes urbaines.

Sources : RGPH, 1987-2009.

million d'habitants en 1998. Après avoir déjà multiplié par deux sa population de 1987, il s'approche des deux millions en 2009. Un pari sur le recul de ses limites laisse déjà promettre qu'il dépassera les trois millions au prochain recensement. La capitale concentre plus précisément 55 % des citadins du pays, soit une contribution qui a encore progressé par rapport à 1987 quand la capitale absorbait 39 % de la population urbaine du Mali. C'est la preuve que s'accroît un déséquilibre qui s'ajoute à celui de la concentration de la popula-

tion malienne sur le triangle dessiné par les régions de Sikasso, Koulikoro et Ségou⁹.

De cette dynamique urbaine découlent aussi d'autres contrastes territoriaux et leur évolution en interne de cette tête métropolitaine (tableau 5).

9. À la veille de la quatrième rébellion touarègue marquant le Septentrion malien en 2012, les vastes régions de Tombouctou, Gao et Kidal représentent moins du dixième de la population malienne.

Tableau 5 – Évolution de la population du district de Bamako par commune

Commune		1976	1987	1998	2009	Accroissement 1998-2009 (% par an)
Rive gauche	Commune I	51 588	126 228	195 081	334 886	5,1
	Commune II	90 895	109 352	126 353	159 360	2,2
	Commune III	93 092	95 783	99 753	128 666	2,4
	Commune IV	92 867	137 412	186 200	304 526	4,4
Rive droite	Commune V	58 608	107 383	187 567	413 266	7,5
	Commune VI	32 189	82 117	221 342	469 662	7,1
Total district de Bamako		419 239	658 275	1 016 296	1 81 366	4,8
Part de la population nationale (%)		6,6	8,6	10,4	12,5	

Sources : RGP, 1976 ; RGPH, 1987-2009.

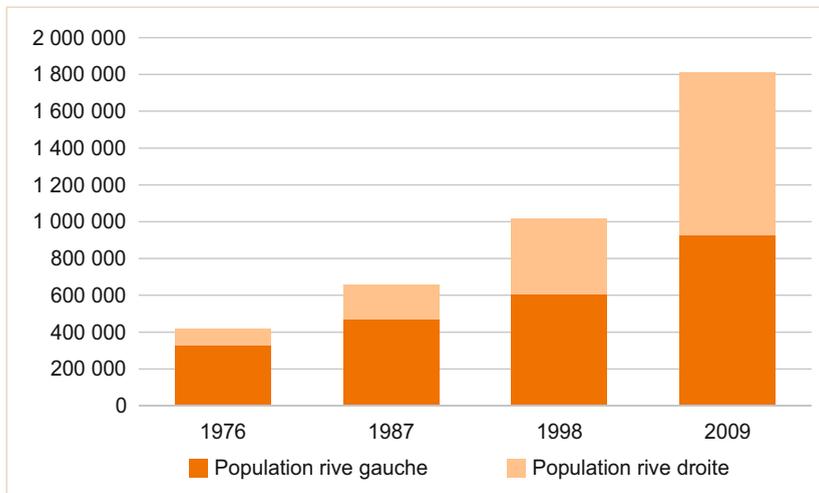


Figure 1

Le rééquilibrage du peuplement entre nord et sud du district de Bamako.

Sources : RGP, 1976 ; RGPH, 1987-2009.

Alors que les quartiers méridionaux, en rive droite du Niger, représentaient moins du cinquième (1976) puis du quart (1987) du peuplement du district de Bamako, leur poids démographique explose dans les années 1990 (figure 1). Plus de trois décennies se sont alors écoulées depuis la mise en place du premier pont routier sur le fleuve¹⁰ et la naissance du quartier pionnier de Bada-labougou qui avait marqué l'indépendance malienne. Six ans après l'implantation d'un second point de traversée fluviale, le pont Roi-Fahd inauguré grâce au financement du Fonds saoudien pour le développement, la rive

droite représente déjà les deux cinquièmes de la population bamakoise (1998). Avec 49 % en 2009, le rattrapage est donc consacré. Ce rééquilibrage démographique découle de la croissance très forte des communes V et VI, plus forte encore que dans les autres périphéries de la rive gauche (communes I et IV). Il prépare l'étalement de l'agglomération au-delà de ce périmètre administratif, et annonce le nouveau déséquilibre qui se joue pour son futur, désormais au profit de la rive droite.

Le rééquilibrage du peuplement urbain de part et d'autre du Niger est facilité par l'absence de contrainte topographique majeure tant que la ville reste liée à son site fluvial d'origine dans les limites définies en 1978 pour le district. Depuis, les communes de Bamako ont porté le nombre de leurs quartiers à une soixantaine (planche 4). La stabilisation de leurs limites et de celles des îlots bâtis est le résultat combiné d'une forte pression démographique et de l'action publique menée principalement à partir des années 1990 (BERTRAND, 1997, 1998) : la dernière génération de lotissements administrés est alors mise en place dans un moment où l'État se montre soucieux de récupérer ses coûts d'investissement ; les quartiers non lotis, ou « irréguliers », font l'objet d'une reconnaissance politique après s'être multipliés en nombre depuis les années 1970 (GIBBAL, 1988 ; VAN WESTEN, 1995 ; BERTRAND, 2011).

Une fois les réserves foncières des périphéries urbaines épuisées, ce sont donc autant le développement « spontané » de la ville que les procédures du lotissement foncier qui se trouvent reportés sur le cercle de Kati, première ouverture sur la région de Koulikoro. Ces deux modes de constitution du parcellaire urbain s'y inscrivent dans

10. Il est rebaptisé pont des Martyrs après la répression des manifestations qui ont conduit à la transition démocratique de 1991.

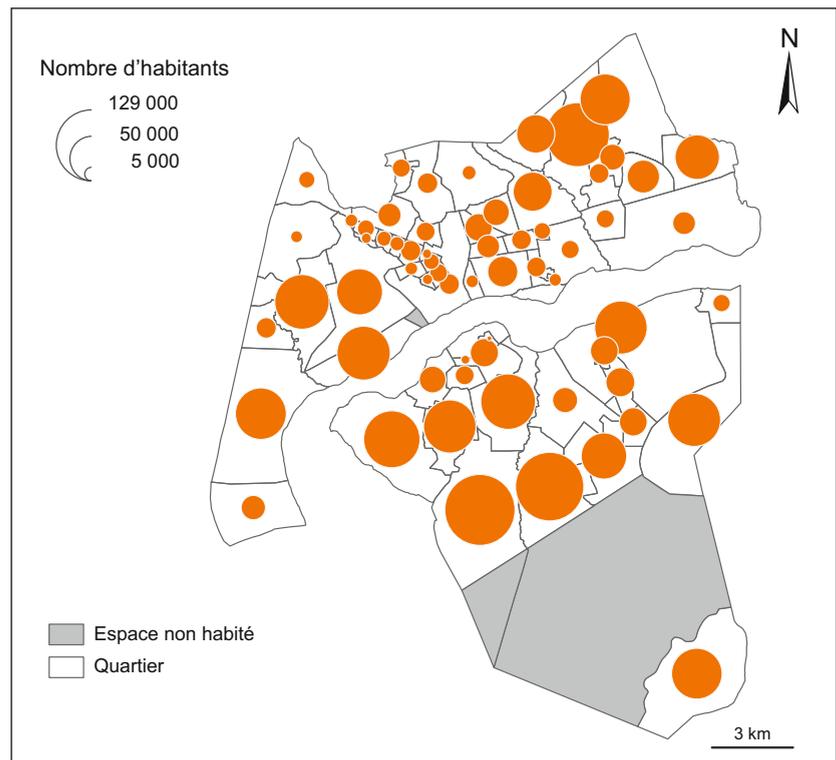
la continuité de rapports de force et de compromis rodés dans la capitale, en combinant des sélections financières et des jeux de clientèles. Mais l'accès au sol et au logement suscite des tensions économiques et politiques qui se sont accrues sous la Troisième République malienne. On retrouve alors, au-delà du district : des choix politiques difficiles à mener entre la régularisation des uns et le déguerpissement des autres ; l'absorption d'anciens noyaux villageois, et les réticences soulevées par la marchandisation de leurs terres coutumières ; la constitution de nouveaux *sonsorobougous*¹¹ et le refoulement d'occupants désignés comme indésirables. Là aussi, la puissance publique cède la main aux collectivités locales et à des opérateurs privés. Les deux ressorts de la fabrique urbaine, régulier et irrégulier, formel et informel, entrent de nouveau en concurrence autour de nouvelles productions immobilières et d'acteurs fonciers diversifiés.

La répartition de la population bamakoise traduit cette logique de redistribution centrifuge des populations, qui donne sur les marges du district des quartiers plus peuplés et plus étendus, et par conséquent moins denses que les vieux quartiers centraux (*carte 4*). L'espace urbanisé au 20^e siècle ne suffit plus, cependant, à absorber le croît démographique et la demande de logements. Les natifs de la capitale et de nouveaux migrants s'enquêtent désormais de parcelles à bâtir dans le cercle de Kati, où de nouveaux quartiers se dessinent. Si leurs trames et leurs toponymes sont encore provisoires, il convient cependant d'adapter la cartographie du territoire urbanisé, en passant de l'échelle du district (1/150 000) à celle du cercle de Kati (1/1 300 000).

Vers une capitale d'ampleur régionale

Une capitale d'ampleur régionale se constitue en effet en dépit des contraintes physiques qui affectent en particulier l'extension de la ville vers le nord, au contact

11. La langue bambara désigne ainsi les hameaux [*buguw*] où l'on n'est d'abord qu'« accroupi » [*sonoro*], par conséquent soumis au risque du « déguerpissement » ou expulsion foncière. Le mot s'oppose aux quartiers et maisons dont les habitants sont dûment « assis », c'est-à-dire installés sans condition de durée ni restriction de droit, et par conséquent reconnus par l'autorité publique.



Carte 4

Population résidente en 2009, par quartier du district de Bamako.

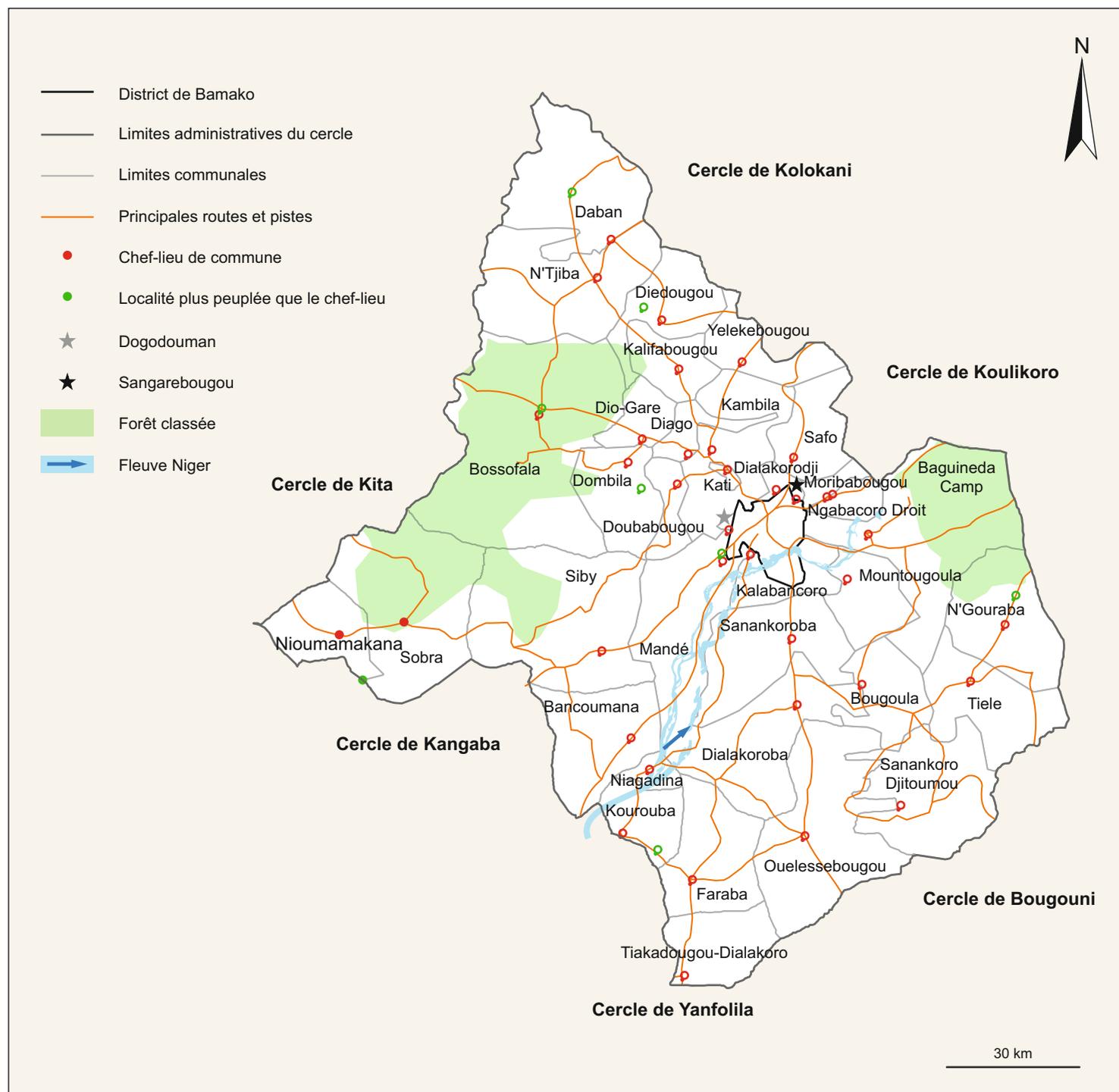
Source : RGPH, 2009.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

des monts Mandingues (*carte 1*). Les nouvelles collectivités décentralisées, qui ceinturent le district et réorganisent la carte administrative du cercle de Kati dans les années 2000, sont marquées par une croissance démographique très forte, plus rapide encore que celle des communes urbaines méridionales (*planche 6*). Elles n'ont plus de « rural » que le nom. Les initiateurs d'un premier « forum » dédié au développement de Bamako tiennent compte de cette contribution périphérique et réévaluent l'augmentation de sa population à 5,4 % par an (MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO, 2010).

La population résidente du cercle de Kati est passée de 521 000 à 957 000 personnes entre 1998 et 2009, soit une progression de 84 %. Seule la commune de Kati y figure parmi les 19 communes de plein exercice que comptait le Mali jusqu'à l'avènement du multipartisme en 1992. Mais dans le prolongement de tous les quartiers périphériques de Bamako, vingt autres collectivités rurales, sur les 36 du cercle, ont déjà dépassé les 10 000 habitants et comptent parmi les

COMMUNES ET PRINCIPALES LOCALITÉS DU CERCLE DE KATI EN 2009

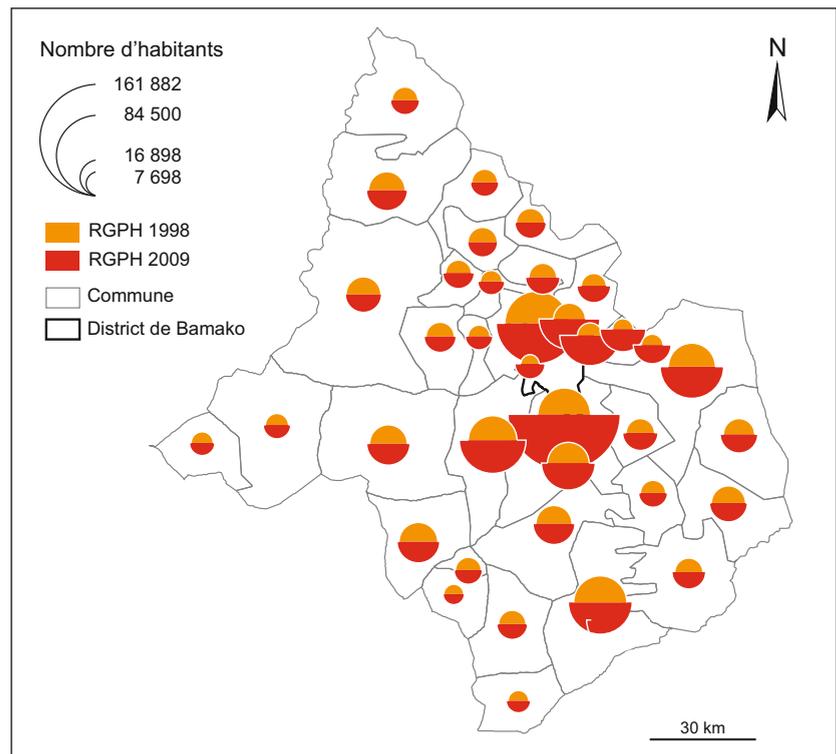


Sources : GADM database ; RPGH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

plus fortes croissances démographiques enregistrées dans la dernière période intercensitaire. Les communes de Dialakorodji, Kalabancoro déjà mentionnée, Moribabougou et Sangarebougou enregistrent ainsi des taux annuels spectaculaires de 12 à 17 %, tandis que celles de Kati, Ngabacoro Droit, Safo, Baguineda Camp, Dogodouman et du Mandé complètent cette première couronne avec des valeurs élevées de 6 à 8 %. Ce sont donc les communes les plus éloignées du district qui stagnent ou progressent le moins, au profit d'un centre d'attraction migratoire et d'un périmètre urbain qui ne cessent de s'élargir (*carte 5*).

Alors que les communes et les quartiers de Bamako présentent des limites administratives reconnues et appropriées depuis deux à trois décennies, les derniers contentieux ayant été réglés à l'entrée dans le 21^e siècle, la cartographie des tendances à l'œuvre dans le cercle de Kati bute sur un important problème méthodologique. Les limites des communes rurales restent largement méconnues des populations de base, voire de leurs représentants. Quant aux localités, elles ne sont identifiées que par un point sur la carte ; la plupart des communautés et des chefs de village se refusent à coucher par écrit les contours de leurs terroirs, souvent faute de consensus avec les dépositaires des droits fonciers voisins ; ils ne maintiennent les repères territoriaux de leur légitimité coutumière que dans une carte mentale. Dans ces conditions, il est encore plus difficile d'identifier les quartiers des bourgades les plus importantes, ainsi que les nouvelles communautés de voisinage qu'a apportées la dernière décennie.

En prenant le fond cartographique d'une entité administrative pour visualiser le continuum spatial de l'agglomération, on risque alors de retrouver des problèmes d'information censitaire déjà connus pour le district de Bamako. Pour pallier le manque de définition territoriale de quelque 500 localités classées comme « rurales », il faudra surtout s'habituer à une représentation graphique leur donnant une géométrie qu'elles n'ont pas dans le cercle de Kati. Ces contours seront calculés automatiquement, sur une base purement géométrique, par le système d'information géographique que la convention de recherche Instat/IRD a dédié aux



Carte 5
Évolution de la population résidente entre 1998 et 2009 par commune du cercle de Kati.
Sources : RGPH, 1998-2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

données censitaires. Les limites ainsi générées pour ces polygones géoréférencés seront posées à mi-distance entre chaque point villageois et les points voisins¹². Elles permettront d'apprécier l'étalement de l'agglomération et d'y cartographier des valeurs relatives.

Nécessité est donc de reconstituer, depuis le district de Bamako, le scénario d'une métropolisation à l'africaine : non pas en mesurant le nombre, l'attractivité et la hiérarchisation de pôles d'emploi formel, ni même le rôle joué par quelques centralités économiques associées à de fortes concentrations d'activités informelles ; mais en

12. BERTRAND M., 2019 – *Rapport d'étape 1 : Réception/appariement des données démographiques et cartographiques*. Convention de collaboration de recherche IRD-Cessma/Instat 2018-2020, (Programme scientifique et technique « Approche longitudinale et spatialisée du développement urbain de Bamako dans son district et dans le cercle de Kati »), février 2019, Paris-Bondy, 41 p. Une dizaine de localités informées par le recensement en 2009, selon son répertoire des villages, resteront sans correspondance avec ces polygones villageois définis par le SIG pour le cercle de Kati.

suisant plus sûrement le débordement résidentiel de la ville vers de nouvelles banlieues, les reconversions de l'usage du sol qui se préparent par-delà cette tache urbanisée en continu ; en observant alors comment se croisent des flux entrants dans la ville et les déménagements qui en sortent. Depuis le centre-ville, puis les 66 quartiers de Bamako, c'est ainsi que se constituent l'agglomération et son influence régionale : principalement par la fonction d'habitation et les mobilités qu'elle oriente vers le travail et les services essentiels. On ne pourra donc conclure cet atlas sans aborder le mitage des terres qui en découle aujourd'hui (chapitre 8).

Alors que le taux annuel d'accroissement de la population urbaine avait diminué dans la région de Koulikoro, entre la période intercensitaire 1976-1987 (6,1 %) et la suivante (1987-1998 : 5,5 %), il atteint 10,3 % entre 1998 et 2009. Il s'agit du maximum des valeurs régionales maliennes si l'on s'en tient au seuil de 5 000 habitants pour compter la population des villes. Mais la région ne compte que trois communes urbaines¹³, et guère de compléments économiques au centre commercial de Bamako. La nouvelle définition de l'urbain rabaisse donc ce taux à 4,5 % par an, valeur plutôt médiocre parmi les moyennes régionales.

Aborder l'étalement de Bamako par sa donne démographique ne signifie pas cependant qu'il faudrait évacuer d'autres éléments de discussion du « tournant urbain » et des « transitions métropolitaines » marquant le développement territorial d'un pays du Sud depuis trois décennies. Comme ses voisins, celui-ci se fait l'écho d'une forte internationalisation des marchés, des investissements et des normes de gestion économique. La capitale malienne montre également le poids croissant des natifs dans sa population : en 2009, la majorité des habitants de Bamako (54 %) contredisent désormais l'image d'une « ville de migrants ». C'est certes beaucoup moins en proportion que dans les autres régions du pays, dont les natifs représentent entre les deux tiers et plus de quatre cinquièmes des habitants.

13. La commune de Kati, celle de Koulikoro moins peuplée (41 602 habitants en 2009) mais dotée de fonctions de chef-lieu régional, et celle de Karan (5 376 habitants) dans le cercle de Kangaba, dont le chef-lieu (6 470 habitants) n'est pas une commune urbaine.

Mais la référence à l'« exode rural » est bien à repenser en tenant compte de la jeunesse de cette population citadine et d'autres turbulences migratoires. Le poids des natifs aujourd'hui est surtout la conséquence de celui des migrants intérieurs, plus déterminant dans les générations précédentes, qui ont durablement marqué la fécondité locale en renonçant à repartir dans leurs villages d'origine.

Montée en puissance d'une économie libérale depuis les programmes d'ajustement structurel¹⁴, relais pris par les politiques de lutte contre la pauvreté et les objectifs de développement du nouveau millénaire : le contexte international et des singularités nationales croisent leurs effets dans les transformations de la capitale malienne. Différents quartiers bamakoïses et localités rattrapés par leur expansion viendront alors rappeler l'historicité de la ville et les changements de génération qu'a connus sa population. À deux moments de la trajectoire politique nationale, au lendemain de la transition démocratique de 1991-1992¹⁵ puis à l'annonce d'une crise majeure de la Troisième République, l'enquête viendra en complément des recensements pour répondre aux besoins d'un suivi urbain sur la durée.

Limites des données de recensement

Quatre contraintes méthodologiques, communes au Mali et à ses voisins, apparaissent cependant à l'exploitation des données de recensement, en dépit de la couverture complète qu'elles font du pays depuis 1976 et des catégories habituelles à ces comptages nationaux, que les enquêtes reprendront (*encadré 1*).

14. L'économie malienne connaît le retour au franc CFA en juillet 1984, puis sa dévaluation en janvier 1994.

15. La transition démocratique fait suite aux émeutes politiques de mars 1991 et donne lieu à la conférence nationale de juillet-août. Elle s'achève avec l'élaboration de la troisième constitution du Mali et les trois scrutins municipaux, législatifs et présidentiels de janvier-avril 1992.

Encadré 1

QUELQUES DÉFINITIONS DU RECENSEMENT

Le ménage

Le ménage est constitué d'un individu ou d'un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit et reconnaissant l'autorité (ou non dans certains cas) d'une personne appelée chef de ménage. On distingue les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Le ménage ordinaire est un ensemble d'individus apparentés ou non, reconnaissant l'autorité d'une personne appelée chef de ménage et partageant le plus souvent les repas provenant de la même marmite. Une famille peut être un ménage mais un ménage n'est pas nécessairement une famille. Le ménage collectif est un groupe de deux ou plusieurs personnes qui ne répondent pas aux critères établis par un ménage ordinaire, et qui vivent en commun dans un logement ou en chambre individuellement ou collectivement, pour des raisons d'étude, de santé, de travail, de voyage, d'incarcération, de discipline ou d'intérêt commun (hôpitaux ou centres de santé avec hospitalisation, établissements scolaires avec internat,

centres de rééducation, hôtels, communautés religieuses, camps militaires, prisons, etc.).

La concession

La concession est un espace clôturé ou non, à l'intérieur duquel sont bâtie(s) une ou plusieurs constructions à usages divers (habitations et dépendances, édifices publics ou privés, etc.). Une concession est généralement entourée par un mur ou une haie. Elle peut dans certains cas être constituée par un ensemble de constructions indépendantes, non obligatoirement entourées de mur ou de haie. Elle peut aussi se réduire à une seule construction utilisée ou non à certaines fins (immeuble de logements). Ainsi, peuvent être considérés comme concession des bâtiments affectés aux usages administratifs, public ou religieux, industriels, commerciaux, etc. La concession peut être occupée par un ou plusieurs ménages habitant un ou plusieurs logements. La concession est généralement placée sous la responsabilité d'un chef de concession qui peut en être propriétaire ou non.

La population résidente

La population résidente, ou population de droit, se compose de la population présente au moment du recensement et de la population absente depuis moins

de six mois ; elle ne comprend donc pas les visiteurs rencontrés dans ces habitations lors de l'opération de comptage, qui avec la population présente constituent la population de fait.

Un résident est une personne qui a passé six mois ou plus à son lieu actuel de résidence ou qui a l'intention d'y rester (même si la durée de son séjour n'a pas encore atteint six mois) pour six mois au moins. On distingue deux types de résidents. Le résident présent a passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur dans la localité du recensement. Le résident absent n'a pas passé la nuit qui a précédé le passage de l'agent recenseur dans la localité du recensement.

Un visiteur est une personne dont le lieu où elle a été recensée se situe en dehors de celui de son domicile habituel, mais y a passé la nuit de référence, sa durée de séjour n'ayant pas encore atteint six mois et n'a pas l'intention d'y rester plus de six mois.

Le lieu de résidence habituelle est le lieu où une personne a été recensée comme résident présent ou résident absent. Il correspond au lieu de localisation du ménage recensé.

Source : RGPH, 2009 (INSTAT, 2011 : 34).

Actualisation des mesures, valorisation locale des données

La première contrainte scientifique est celle des délais de publication des résultats dans des contextes marqués par un croît démographique rapide. Et pourtant l'espacement entre les opérations de recensement, de onze ans, est au Mali plus constant et plus satisfaisant que dans bien d'autres pays africains ; les grandes tendances font aussi l'objet de rapports aujourd'hui plus accessibles depuis la réorganisation de l'Instat-Mali. Il n'en reste pas moins que l'accès aux données « individus » et « ménages » reste une entreprise complexe tant que les corrections n'ont pas été menées, et même après la sortie de tableaux croisés pour chaque région. Entre les résultats provisoires donnés pour le comptage de 2009, publiés deux ans après, et les résultats définitifs publiés dans le *Répertoire des villages du Mali* (INSTAT, 2013), le cercle de Kati gagne pourtant

34 000 habitants. Les données sont tout juste stabilisées qu'il faut déjà préparer le recensement suivant.

La question n'est pas seulement de caler au mieux le plan de sondage d'une enquête entre deux bilans nationaux ; elle est aussi de suivre le développement rapide d'une agglomération à cheval sur deux régions administratives. Le recul des limites urbaines impose de reprendre la cartographie des unités de dénombrement à chaque recensement¹⁶, alors que celle des localités concernées

16. La section d'énumération (SE) est l'aire de dénombrement confiée à un agent recenseur pour être entièrement couverte par lui pendant les quatorze jours prévus pour son travail. Une SE peut être constituée d'une partie d'un village, d'un village, ou de plusieurs villages, ou encore d'une partie d'un quartier en milieu urbain. La SE est déterminée sur la base de 500 à 800 personnes en milieu rural et de 1 000 à 1 300 personnes en milieu urbain. Le district de dénombrement est l'aire de travail confié à un contrôleur. Il est obtenu par le regroupement de cinq sections d'énumération en moyenne, soit environ 5 500 habitants en milieu urbain et 3 500 habitants en milieu rural en 2009.

n'existe pratiquement pas, n'est pas mise à jour ou est restée sur support papier. Fruit d'un colossal travail de terrain, cette découpe démographique du territoire de Bamako et du cercle de Kati n'a pu nous être confiée que partiellement et tardivement avec les résultats du 4^e recensement.

On touche ici à une réelle difficulté pour appréhender les enjeux et la dynamique du peuplement urbain à une échelle spatiale fine. Malgré des efforts pour cartographier les résultats de 2009 relatifs à la pauvreté (INSTAT, 2012-c), le recensement malien reste un outil trop peu orienté vers l'analyse spatiale. Il ne présente à l'échelle communale qu'une dizaine de cartes thématiques susceptibles de servir les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et n'aborde que très partiellement la définition des « taudis » formulée au même moment par les Nations unies pour agir sur la vulnérabilité urbaine¹⁷. Les indicateurs 7.10 des OMD et 11.1.1 des Objectifs pour le développement durable (ODD) définissent ainsi les slums : « Un groupe de personnes vivant sous le même toit et manquant au moins d'un des éléments suivants : accès à l'eau potable ; accès à des installations sanitaires adéquates ; espace habitable suffisant ; logement durable ; sécurité d'occupation. L'information sur la sécurité de la tenure du logement n'étant pas disponible dans la plupart des pays, seuls les quatre premiers indicateurs sont utilisés pour définir un ménage habitant un taudis et pour estimer alors la proportion de la population urbaine vivant dans les taudis. » De fait, le système statistique malien n'est pas en mesure de produire une information fiable sur la sécurité de la tenure foncière dans les villes. Le profil de Bamako établi par le programme des Nations unies pour les établissements humains reste ainsi laconique sur l'impact territorial et démographique des « bidonvilles en cours de réhabilitation » dans la capitale (ONU-Habitat, 2012). Au moment où les défis du « dividende » démographique sont pointés partout sur le continent africain, il reste aussi difficile d'apprécier les discriminations spatiales qu'entraînent les mutations des marchés du logement et de l'emploi, de l'accès des filles à la scolarisation, notamment secondaire, etc.

Tableau 6 – Population des communes et des localités de Bamako en 2009

Commune	Population	Nombre de quartiers	Population moyenne par localité
Commune III	128 666	20	6 433
Commune II	159 360	12	13 280
Commune IV	304 526	8	38 066
Commune I	334 886	9	37 210
Commune V	413 266	9	45 918
Commune VI	469 662	10	46 966
Total/moyenne district	1 810 366	68	26 623

Source : RGPH, 2009.

Bien que l'agglomération de Bamako concentre à elle seule plus d'habitants que chacun des cercles des autres régions maliennes, le niveau des communes et celui des quartiers ne sont jamais mobilisés quand il s'agit de caractériser sa population par tableaux croisés. Seul le répertoire des villages du Mali dresse l'inventaire de ces quartiers au même titre que les villages des communes rurales. Malgré les populations inégales qu'ont montrées plus haut ces « localités » censitaires, et que confirment ici les charges démographiques moyennes (tableau 6), les données de recensement sont rarement exploitées à ce niveau infracommunal.

Ces délais et insuffisances de la cartographie infra-urbaine expliquent d'abord que la thèse de Moïse Ballo, consacrée précisément à l'exploitation du recensement ne présente que les résultats par SE de 1987, les données tout juste collectées du recensement suivant n'étant pas encore disponibles (BALLO, 1999). Ces résultats de 1998 ne seront d'ailleurs pas valorisés en deçà des agrégats communaux à Bamako. Plus récemment, le niveau d'information des « localités » fait l'objet d'une cartographie mobilisant quelques variables individuelles du RGPH 2009 pour le district de Bamako et huit des communes rurales voisines (MESPLÉ-SOMPS *et al.*, 2014). Mais la démarche néglige ici les contours des quartiers déjà constitués, géométrisant l'espace urbain et le privant de repères contextuels importants. Le bilan des équipements locaux n'est pas dressé, ce qui laisse les municipalités ayant de réelles velléités d'aménagement en manque d'outils géographiques pour prioriser leurs besoins.

17. <https://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.

Caractériser le peuplement urbain, délimiter l'espace de la ville

Une troisième contrainte des données de recensement découle de catégories peu pertinentes ou de nomenclatures instables d'un recensement à l'autre. On a vu les écarts de mesure que suscitait au Mali la révision de la définition de la population urbaine en 2009, selon un critère administratif qui pose plus de questions qu'il n'en résout. D'autres problèmes concernent l'appréciation des flux urbains. Le recensement de 1998 interrompt ainsi la distinction entre « intérieurs » et « extérieurs » qui s'appliquait auparavant aux visiteurs et aux résidents absents dénombrés dans les ménages : avec l'origine des premiers (appréciée par un code cercle au Mali ou un code pays à l'étranger), la destination des seconds, on perd de vue la balance globale entre des flux internes au pays et ses échanges avec l'étranger.

La résidence en questions

Deux questions ajoutées en 1998 devraient cependant préciser la migration des résidents. Elles concernent leur durée de résidence (en nombre d'années) au moment du recensement, et le lieu de résidence antérieur (code cercle au Mali ou code pays à l'étranger) pour ceux qui déclarent avoir séjourné plus de six mois ailleurs. Ces questions sont conservées en 2009, mais elles restent difficilement exploitables faute d'un repère temporel commun à tous les individus qui pourraient avoir déménagé dans les cinq ou les dix dernières années. On en reste donc à une vision limitée de la migration « durée de vie », et à aucune mesure de la mobilité résidentielle intra-urbaine. Dans ces conditions, il est difficile d'apprécier les circulations qui animent les marchés du travail et du logement urbain. Et pourtant, malgré l'écart démographique entre la capitale et le reste du pays, les habitants de Bamako entretiennent des liens persistants avec d'autres lieux de vie qu'il s'agira de préciser autrement qu'avec le recensement.

Décrite par d'autres catégories censitaires, celles de la « concession » et du « ménage-logement », la résidence introduit mieux aux mondes sociaux de la ville. Avec les mêmes définitions, l'enquête pourra même informer les flux qui se croisent à Bamako, y convergent ou s'en

éloignent, mieux qu'en recherchant les lieux d'origine à la naissance et de résidence antérieure des occupants de ces maisons. Mais la définition malienne du ménage, comme plus généralement dans les recensements africains, n'est pas sans limites pour mesurer les consommations domestiques : elle repose sur le partage du même « toit » et néglige les logiques du « pot commun » qui peuvent sortir de l'espace du logement ou ne concerner qu'une partie de ses occupants (BERTRAND, 2005). Avec la pression foncière qui augmente dans la grande ville, on verra ainsi de jeunes gens recensés comme étant « en charge de leur logement » alors qu'ils ne font qu'y dormir dans une simple chambre, et s'en remettent à leur tuteur pour le paiement du loyer faute de place dans la maison familiale.

La classification des membres du ménage pose d'autres problèmes en étant reliée par le recensement au seul référent du logement. Les résidents sont ainsi catégorisés comme : chef de ménage, épouse (ou époux), fils ou fille, frère ou sœur, père ou mère, petit(e)s-fils/fille, neveu/niece, oncle/tante, belle-fille/beau-fils ou autres parents du chef de ménage, domestique ou sans lien de parenté avec le chef de ménage. Exprimées en français, ces catégories familiales peuvent être diversement comprises lors des opérations de recensement. L'information est précisée selon trois générations familiales, ce qui contraste avec la sécheresse de la catégorie « sans lien de parenté ». Mais surtout le lien d'hébergement n'est rapporté qu'à un seul tuteur social, généralement un homme. L'analyse est alors privée de clés de compréhension concernant le rôle des épouses et de plus larges arbitrages domestiques.

Le mode d'occupation des logements offre de même de précieuses possibilités de comparer les populations urbaines selon leur standing économique. Là encore, le recensement propose de nouvelles catégories mais maintient des limites d'exploitation des résultats. Cette variable du statut résidentiel des ménages se montre sérieusement renouvelée à partir de 1998, après deux recensements marqués par la même trilogie des « propriétaires », des « locataires » et des « hébergés à titre gratuit ». On compte depuis la notion de « copropriétaire » ainsi qu'une distinction supplémentaire entre propriétaires : avec ou sans « titre foncier ». Mais le titre de propriété reste une notion floue dans les esprits, et

à contenu variable : juridiquement « précaires » selon le droit foncier colonial puis malien, la concession rurale et le permis d'occuper deviendront « titre provisoire » au début de l'année 2009 ; mais la majorité de leurs détenteurs occupants, déclarés propriétaires par le recensement, n'a pas fait évoluer ces droits limités vers les droits « pleins et entiers » d'un titre dûment immatriculé. D'autres résidents se prévalent d'une simple lettre d'attribution pour revendiquer leur statut de propriétaire avec titre, alors qu'ils se sont même dispensés d'une autorisation de construire sur la parcelle qu'ils ont acquise par voie administrative. Quant aux propriétaires détenteurs de titres définitivement enregistrés au Livre foncier du Mali, ils se montrent en effet plus nombreux depuis les années 1990, mais la confusion administrative gagne alors les transactions qui les orientent vers des terres de périphérie urbaine, et contamine leurs propres documents de propriété (chapitre 9).

Dans la même série des tenures du logement, la référence à la « copropriété » est elle aussi ambiguë car l'expression n'est pas courante et sa compréhension n'est pas évidente au Mali : s'agit-il de contrats formels de propriété, sur le modèle de gestion des immeubles à étage que les pays européens ont banalisé au cours du 20^e siècle, pour désigner une communauté juridique de biens et pour en distinguer les parties collectives et les parties privatives ? Ou s'agit-il de désigner les membres d'une même lignée cohabitant dans la même maison familiale, des ménages redevables de différentes générations mais reconnaissant tous l'autorité de leur chef de famille, traditionnel garant de la propriété ? Ni l'une ni l'autre des deux acceptions n'est réellement explicitée mais la seconde colle à la réalité urbaine du Mali. Elle est retenue ici même quand les budgets alimentaires, les factures d'eau et d'électricité des ménages concernés tendent à s'individualiser.

La catégorie « location-vente » entre enfin dans la nomenclature de 1998 en étant présentée comme un sous-type de location. Elle connaît certes un fort développement depuis les années 2000, mais elle n'est pas vécue comme l'affaire de locataires. Elle caractérise davantage des ménages accédant à la propriété de maisons qu'ils n'ont pas construites eux-mêmes, comme habituellement, et de logements qui leur ont été livrés

clé en main. La catégorie vient alors rappeler qu'ils doivent rembourser le prêt bancaire garanti en particulier par l'État, par l'intermédiaire de l'Office malien de l'habitat (OMH), dans le cadre de nouveaux programmes immobiliers. La nouvelle classification des statuts résidentiels introduit donc plus d'incertitudes que de précisions pour apprécier les sélections à l'œuvre dans les processus d'accès au sol et au logement.

Mais surtout, on ne trouve aucun tableau valorisant le niveau d'échelle de la concession dans les rapports d'analyse faisant suite aux opérations de recensement. Les propriétaires de ces maisons d'habitation sont-ils présents ou non dans le bâti qu'ils ont promu ? Sont-ils bailleurs de tout ou partie des pièces qu'ils y ont édifiées au fil du temps ? Par ses enjeux marchands, l'habitat urbain dépasse assurément les responsabilités de « chefs de concession » et de « chefs de famille » qui sont encore largement confondues dans les villages. Et pourtant aucune mesure propre aux concessions ne vient quantifier ce parcellaire urbain ni préciser les cohabitations qui en découlent : entre certains propriétaires et certains locataires, mais pas tous ; au sein de certaines familles qui se montrent plus complexes que d'autres. L'enquête devra donc pallier ce défaut d'exploitation selon sa propre grille d'analyse de la composition des maisons bamakoises.

Vers une information urbaine spatialisée

Malgré de réels progrès accomplis par les collectes de recensement et la bonne qualité générale de celle de 2009, une quatrième difficulté d'en valoriser les données découle enfin du fait qu'elles ne se laissent pas aisément géoréférencer et croiser avec d'autres couches d'information dans un véritable système d'information géographique. Celui dédié à la capitale par la convention de recherche Instat/IRD a donc dû tenir compte d'abord de la réorganisation du répertoire des villages du Mali dès 1998. En prenant acte des réformes de décentralisation, celui-ci révisait les codes de toutes les localités et les reclassait au sein de près de 700 communes rurales se substituant aux arrondissements comme première référence administrative. La définition territoriale qui sera donnée à ces communes dans l'exploitation du

recensement suivant de 2009 ne viendra ni du ministère de l'Économie qui coiffe le système statistique malien, ni de l'Institut géographique du Mali qui relève d'une autre tutelle. Elle viendra d'une administration territoriale encore peu outillée pour numériser et partager sa propre information géographique.

À ces remaniements internes dans les cercles, s'ajoute surtout l'étalement spatial rapide de Bamako, qui complique considérablement la cartographie des résultats du recensement.

Lors du passage d'enquête de 2011, la carte des quartiers du district est pourtant plus consensuelle et mieux stabilisée qu'elle ne l'était au début des années 1990, quand il s'agissait de définir un premier échantillon d'étude. Quelques limites sont encore contestées, comme entre les communes III et IV de Bamako ou entre les quartiers Fadjiguila et Djoumanzana. Mais ces disputes sont bien résiduelles, et la carte au 1/25 000 produite en juin 2010 par l'Institut géographique du Mali, à partir des documents Carpol¹⁸ de 1990, officialise les contours de ces localités urbaines. De plus petites entités territoriales apparaissent aussi dans certains quartiers et selon les initiatives cartographiques : ces « secteurs » urbains sont tantôt reconnus comme tels au sein de leur quartier de référence, tantôt portés au rang de quartier assuré d'une chefferie propre, tantôt ignorés par l'administration qui n'y voit qu'un simple repère toponymique.

Mais il s'agit là de problèmes mineurs au regard de la confusion territoriale qui embrase les nouvelles banlieues urbaines ou qui ressurgit de l'ancien arrondissement de Kalaban-Coro après les élections municipales de 1999 (*encadré 2*), quand le territoire malien est désormais intégralement communalisé (BERTRAND, 1999-a). De nouveaux quartiers émergent d'un lotissement d'habitation, d'un programme immobilier ou d'une zone de recasement destinée à accueillir des déguerpis de la ville. Les habitants de simples hameaux revendiquent une gestion autonome et non plus dépendante de chefs coutumiers rappelant sans cesse qu'ils les ont installés comme satellites de leurs villages. Partout les vieilles allégeances

Encadré 2

NOTE ORTHOGRAPHIQUE

Comme arrondissement du cercle de Kati, Kalaban-Coro est généralement écrit en deux mots, dont le second porte tantôt un C tantôt un K à l'initiale. Avec ou sans trait d'union entre ces mots, il rappelle l'antériorité du village de Kalaban « l'ancien » [kòrò] dans le peuplement local. Plusieurs villages établis par la suite dans la vallée du Niger ont repris ce toponyme mais la localité d'origine, Kalabanbougou, est aujourd'hui rattachée à la commune IV de Bamako. Né d'un lotissement en 1992, le quartier de Kalaban Coura en donne une illustration « nouvelle » [kura] en commune V, avec lui aussi ses variantes orthographiques.

On gardera donc l'orthographe en deux mots de Kalaban-Coro pour désigner un arrondissement resté dans les esprits du fait de sa configuration faisant le tour complet de la capitale malienne. La commune du même nom ne longe que le sud et l'est du district. On écrira alors en un seul mot le nom de son chef-lieu, Kalabancoro, dont le noyau villageois est aujourd'hui phagocyté par la croissance urbaine.

territoriales, nées de hiérarchies lignagères, se montrent minées de dissidences, contestées en légitimité, ou travaillées par des pressions venant de la ville.

La délimitation des communes adjacentes à celles de Bamako apparaît donc arbitraire à maints égards, mal appropriée, variable d'une source cartographique à l'autre, et soumise à diverses renégociations dès les premières années de la décentralisation. Les repères administratifs et toponymiques associés aux anciens arrondissements restent alors forts, entraînant notamment la confusion entre celui de Kalaban-Coro et la commune du même nom qui vient de s'implanter sur une partie de son territoire. Des villages se montrent « flottants » en changeant de rattachement communal (COULIBALY, 2016). D'autres sont enclavés dans le territoire d'une collectivité qu'ils ne reconnaissent pas comme la leur (KOUMA, 2017). La nouvelle donne révèle surtout de nombreux contentieux fonciers et des querelles de limites non réglées entre les villages. Les dépositaires de droits communautaires sont obligés d'une manière ou d'une autre de s'en référer aux nouveaux édiles municipaux, tandis que d'autres acteurs urbains font bouger les lignes de ces conflits par leurs propres convoitises foncières et les transforment en litiges devant les juridictions maliennes. Tous

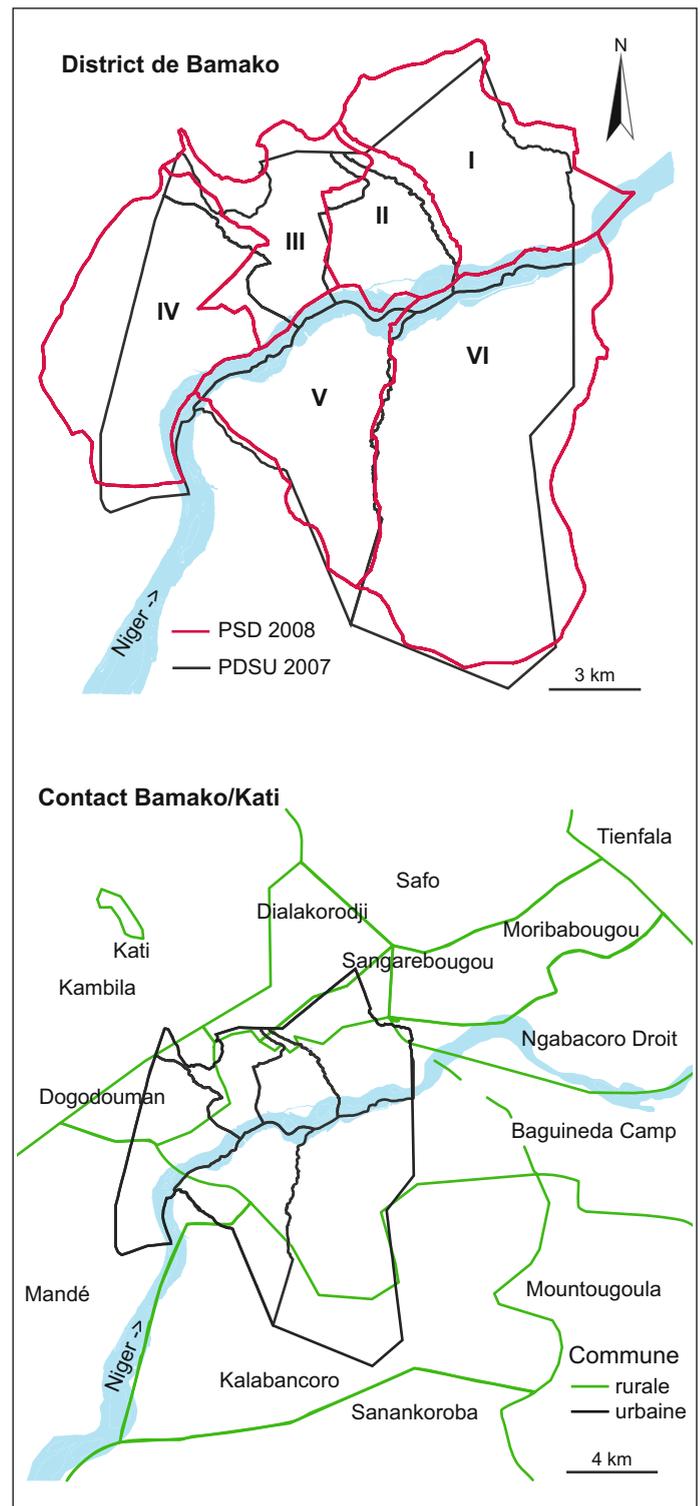
18. Cartographie polyvalente rattachée initialement aux services techniques du district de Bamako.

ces exemples défraient la chronique du fonctionnement chaotique des collectivités locales périurbaines. Les nouveaux foyers de peuplement se partagent en bordure du district entre ceux qui font allégeance aux communes urbaines, et ceux qui refusent de se voir « mangés par Bamako ». De fait, la refonte administrative n'a pas calmé les dissensions territoriales, elle les a plutôt exacerbées. Elle n'a pas davantage résorbé la conflictualité foncière issue de limites floues, de droits superposés et de revendications concurrentes.

Sur le pourtour de Bamako, deux cartes illustrent ainsi la difficulté à rapporter la moindre donnée à une compétence locale et à une responsabilité territoriale précises. Les contours de gauche rappellent la définition spatiale fluctuante du district selon les sources d'action publique et parmi différentes perspectives communales qui ont suivi la décentralisation dans les années 2000 (carte 6). Le tracé le plus droit est consacré par l'Institut géographique du Mali (IGM) dans sa carte de 2010. Il semble l'emporter dans la littérature grise consacrée à la capitale depuis plus d'une décennie, après avoir été repris de la carte de l'Institut géographique national (IGN) et de la Direction nationale de la cartographie topographie (DNCT) éditée en 1980 au 1/20 000¹⁹. C'est le contour que retiennent les programmes communaux de développement social urbain, puis la mairie du district pour la vision stratégique qu'elle porte à l'horizon 2030²⁰. On s'y réfère ici aussi pour informer la ville. Mais la cartographie officielle de la décentralisation, produite depuis 1998 par la Direction nationale des collectivités locales (« base Oise », MATCL/DNCT) a ignoré ces limites. Comme le montre la figure de gauche, elle a largement mordu

19. La carte IGN-DNCT suivante, publiée en 1988 au 1/50 000 pour Bamako Est, rend ce tracé rigide à peine visible au contact du cercle de Kati.

20. Premier forum sur le développement urbain de Bamako organisé par la mairie du district avec le soutien de l'Agence française de développement (Bamako, 23-25 février 2010). Cahier du participant (<http://docplayer.fr/11141617-Premier-forum-sur-le-developpement-urbain-de-bamako.html>). Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine métropole de Bamako. Les nouvelles centralités (Bamako, 9-22 juillet 2011). Dossier d'analyse (http://www.ateliers.org/IMG/pdf/bamako_dossier_analyse.pdf). Atelier de stratégie opérationnelle de la vision Bamako 2030 (Bamako 13-20 juin 2014) (http://www.ateliers.org/IMG/pdf/presentation_finale_bamako_2014.pdf).



Carte 6

Limites communales incertaines.

Sources : IGM, 2010 ; PSD communaux, 2008 ; GADM database, 2011 ; MATCL/DNCT, 2009.

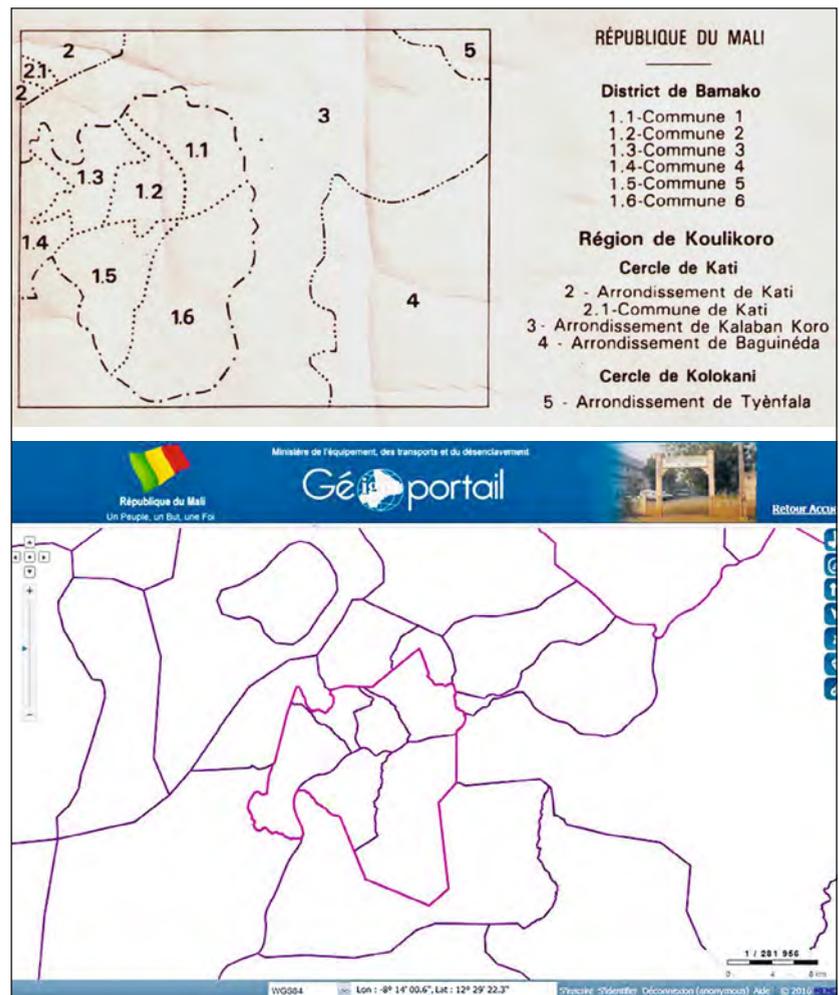
Réalisation : IRD/M. Bertrand

sur le territoire du district pour donner une extension maximale aux nouvelles communes rurales.

D'autres cartes en restent cependant à des lignes plus rondes pour le district, et à une étendue qui chevauche à l'inverse le territoire de Kati. Le carton administratif qui accompagne en 1988 la carte au 1/50 000 de Bamako est (IGN-DNCT) rappelle ces contours flous et ondulants. C'est le cas ensuite des Plans sectoriels de développement (PSD, 2008) élaborés en matière d'eau et d'assainissement pour les six communes bamakoises. Les limites de la ville se montrent donc extensibles à l'égard de l'arrondissement de Kalaban-Coro, qui ceinture complètement Bamako, puis des collectivités locales rurales (*carte 7*).

Quant aux données numériques les plus récentes de l'IGM, elles ne font pas davantage consensus ni ne closent le débat cartographique. À la fin des années 2010, cette dernière définition territoriale du district de Bamako ajoute à la commune IV une boursofflure correspondant au secteur de Sibiribougou, qui est déjà recensé avec elle dans le prolongement occidental du quartier de Sébénicoro. D'autres extensions sont pourtant refusées à la commune VI, alors que son quartier de Sénou, le plus méridional, a connu un fort élargissement sur des terres de Kati, et de même aux communes II et III, alors que les villages de Ngomi, d'une part, Sirakoro Dounfing et Koulouniko, d'autre part, leur sont déjà rattachés par le recensement et sont de plus rejoints par la tache urbaine. Enfin, la révision de l'IGM étend considérablement le territoire de la commune urbaine de Kati au détriment de celle de Kambila dans laquelle elle est, elle aussi, enclavée.

Le manque de cohérence, de concertation et de coordination est donc évident de tous côtés. Les dernières données numériques de l'IGM ne coïncident ni avec la base Oise du MATCL/DNCT ni avec l'information donnée pour le Mali par la base Global Administrative Areas (GADM)²¹ que quelques autorités locales ont reprises à leur compte dans les années 2010. On comprend donc pourquoi les métadonnées du SIG échafaudé pour Bamako par le gouvernorat du district



Carte 7

Cartographies du contact Bamako/Kati, 1988-2018.

Sources : IGN-DNCT, 1988 ; IGM-Géoportail (<http://www.igm-mali.ml/geoportail/> ; données communales consultées en décembre 2018).

indiquent quatre sources différentes pour informer le parcellaire et les équipements urbains dans une géographie administrative des plus incertaines : le projet PDSU (2007) offre le plus grand nombre de couches de données ; s'y ajoutent celles fournies en 2010 par les projets ARP, Pact GTZ (Programme d'appui aux collectivités territoriales, soutenu par la coopération allemande) et celles du gouvernorat lui-même. Tributaire de ressources extérieures, ce SIG n'est plus à jour. L'imbricatio territoriale généré par la décentralisation ressort finalement des différentes représentations graphiques du contact Bamako/Kati. Les communes rurales sont entrées en fonction au moment où les

21. Base de données de référence mondiale, régulièrement mise à jour et d'accès ouvert : <https://gadm.org/data.html>. On s'y réfère ici pour fixer le tracé des communes et le contact Bamako/Kati sur la carte.

autorités urbaines se préoccupaient déjà d'un recul de limites pour le district, sa compétence territoriale devant elle aussi s'affranchir de la donne de 1978 et s'ajuster à celle du nouveau millénaire. Mais les autorités nationales ont donné d'autres consignes : plus du tiers de la commune I est ainsi inscrit dans le territoire de Sangarebougou ; une grande partie de la commune IV correspond à celui de Dogodouman. Ces deux collectivités locales du cercle de Kati ne disposent que d'un petit triangle de terres à administrer en limite de Bamako, au point qu'elles sont parfois confondues avec d'autres quartiers du district. Au nord du district, le village de Nafadji se trouve ainsi écartelé entre le quartier de Djoumanzana qui le désigne comme son aire d'extension, la commune I qui convoite ses terres pour recaser des administrés déguerpis depuis d'autres quartiers, et deux autres communes rurales limitrophes.

La limite administrative du district corsète donc très inégalement la ville et freine difficilement les velléités d'expansion de ses quartiers. D'une carte à l'autre, cette donne territoriale reste un point sensible de la gestion urbaine. Son échelle a changé : d'une quinzaine de kilomètres à parcourir pour relier les bordures ouest et est du district, on est passé à près de 50 kilomètres pour relier au-delà des banlieues urbanisées en continu selon la même orientation. Ces désordres du territoire sont d'abord ceux de la gestion foncière locale. Mais ils sont entretenus par un constant débordement décisionnel et fiscal des communes urbaines sur les collectivités voisines. Ici des élus de Bamako réquisitionnent des terres pour sortir leurs électeurs de la location ; ailleurs ils déversent les déchets qui n'ont plus de place en ville ; et sur les grands axes ils décident unilatéralement d'imposer des redevances aux véhicules gros porteurs entrant dans l'agglomération. Définir son assise territoriale, lui assurer une cohérence de gestion sur la durée ne sont pas les moindres des défis posés par l'étalement urbain.

Pour l'heure, l'espace du « grand Bamako » qui s'esquisse sans existence institutionnelle reste mal informé. Les ressources financières et humaines manquent actuellement aux politiques publiques d'aménagement du territoire, et manqueraient assurément à la mise en place d'un gouvernement métropolitain. Mais le défaut de données

est surtout la conséquence du reclassement largement improvisé, du rural à l'urbain, des populations et des sols passés dans l'orbite de la capitale. Pour comprendre plus précisément comment se compose cette région encore en extension, un changement de méthode est aussi nécessaire que celui des échelles de mesure.

Jalons scientifiques à prolonger

À cet égard, le recensement reste un outil de connaissance et de gestion précieux pour l'aménagement de la capitale malienne. À l'échelle des quartiers bamakois, on retiendra l'intérêt des cartes de densité et de tenure résidentielles (chapitres 3 et 4), les discriminations liées à la formation et à l'emploi des actifs (chapitre 5). Le profil général de la capitale est ici rappelé selon deux axes de comparaison : avec le reste du pays, puis avec l'environnement rural de la ville.

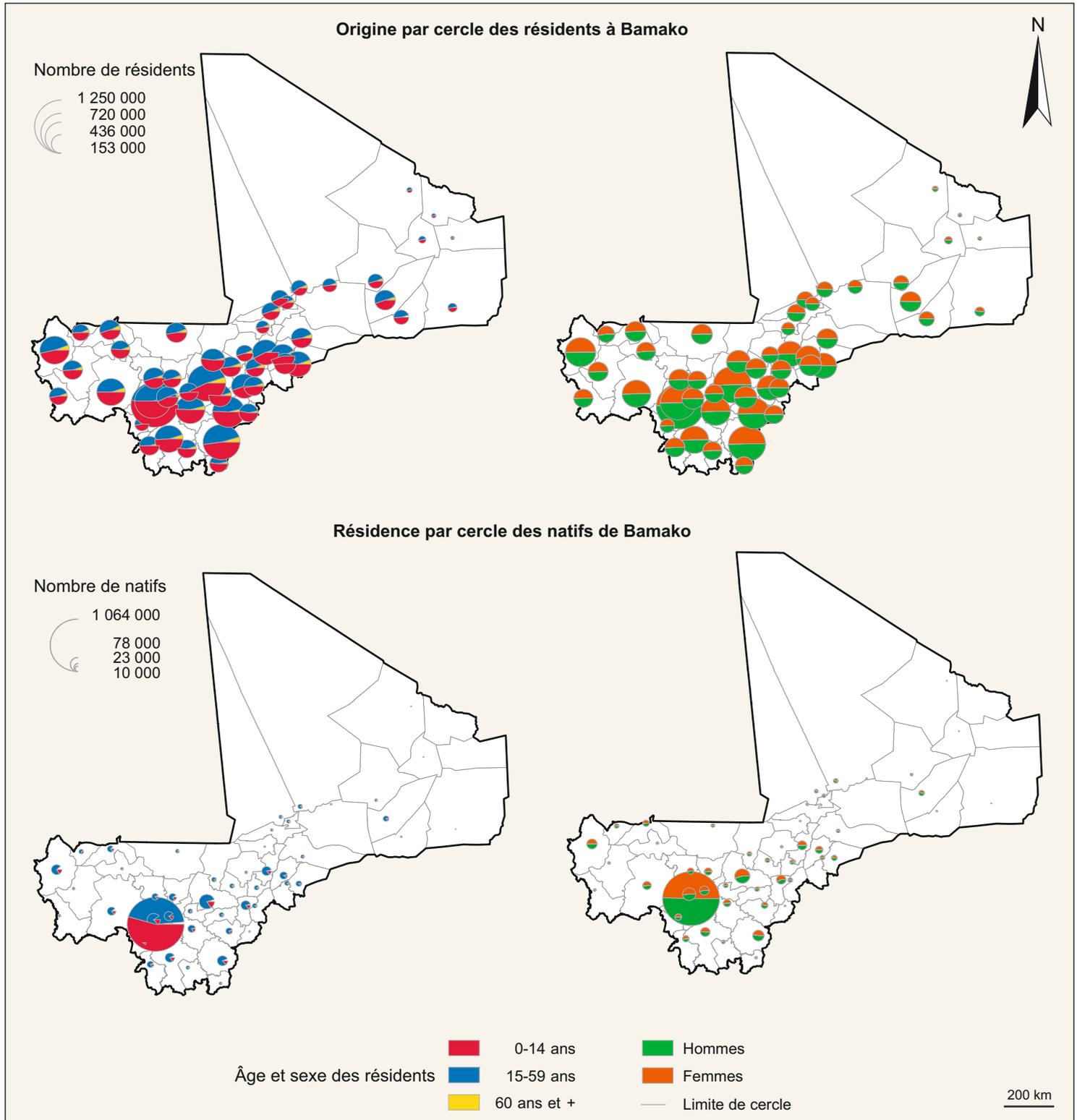
Le bassin migratoire de la capitale au Mali

Origines et destinations des Bamakois selon la migration « durée de vie »

Les données disponibles pour 2009, les plus récentes, offrent une première approche du renouvellement démographique de Bamako. Le croisement entre la résidence des populations au moment du recensement et leur origine au Mali définit la migration « durée de vie », que l'on aborde ici à l'échelle des cercles administratifs. Les lieux de naissance dont la région est connue mais pas le cercle sont alors rattachés aux chefs-lieux de région, qui sont donc légèrement surévalués dans cette mesure de l'origine migratoire des Bamakois.

L'origine des Bamakois et la destination des migrants donnent en 2009 des distributions spatiales totalement différentes, confirmant ainsi l'écart de population entre la capitale et les autres cercles maliens (*planche 7*). Les lieux de naissance des premiers font ressortir une grande partie du territoire national, tandis que la migration reste polarisée par le district. Les Bamakois

EN 2009, OÙ SONT NÉS AU MALI LES RÉSIDENTS DE BAMAKO ?
OÙ RÉSIDENT LES NATIFS DE LA CAPITALE ?



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand

sortent donc beaucoup moins de la capitale quand ils y sont nés, qu'ils n'y entrent quand ils sont nés dans les autres régions du Mali.

La population malienne se concentre cependant, à la naissance, dans les régions de Sikasso et de Koulikoro, de Ségou et Mopti au centre, et secondairement dans la région occidentale de Kayes. Cette géographie se retrouve donc dans les orientations que prennent les natifs de Bamako. Quant au Septentrion malien, il est peu attractif pour eux, comme d'ailleurs pour les ressortissants des autres régions du pays. Il reste de même peu représenté parmi les lieux d'origine des migrants à Bamako, du moins quelque temps avant la crise de 2012, et l'est principalement par les cercles et chefs-lieux qui suivent la boucle du Niger. Ce réservoir démographique est en effet faible et très dépendant des ressources hydriques aux latitudes sahéliennes et arides. L'éloignement de la capitale se ressent dans ces espaces mal équipés en routes ; les habitudes et les perspectives migratoires s'orientent davantage vers les frontières du Niger, de l'Algérie et de la Mauritanie.

De fait, 46 % des résidents du district en 2009 sont migrants, c'est-à-dire natifs d'un cercle différent du lieu où ils sont recensés. La proportion est maximale dans le pays. Selon la même source censitaire, le district de Bamako représenterait à lui seul 39 % des migrants « durée de vie » du Mali (INSTAT, 2012-b). Ce déséquilibre s'inscrit donc structurellement dans l'espace national : la capitale se distingue non seulement à l'égard des populations vivant en milieu rural (10 % de migrants en moyenne ; un minimum de 4 % enregistré dans la région de Gao et un maximum de 17 % dans celle de Koulikoro), mais aussi à l'égard des autres populations urbaines. Pour celles-ci, la proportion de migrants ne dépasse pas 32 % dans la région de Koulikoro.

Quant aux nuances que les principales variables démographiques pourraient introduire dans ces flux orientés vers la capitale, elles restent secondaires. Mais la capitale retient mieux les jeunes de moins de 15 ans qui y sont nés, en montrant pour ce groupe d'âge des proportions plus fortes qu'ailleurs. Les autres cercles maliens attirent relativement plus les actifs situés dans les classes d'âge de 15 à 59 ans, tandis que les plus de 60 ans restent

peu visibles à cette échelle de mesure. La comparaison des jeunes et des actifs montre par contre moins de discriminations dans l'espace national si l'on considère l'origine des migrants résidant à Bamako en 2009. Enfin, le sexe n'introduit pas de variation majeure : ni pour ce qui concerne l'origine des migrants résidant à Bamako ni pour les destinations prises par les natifs de la capitale. D'autres mesures d'enquête, à l'échelle des quartiers urbains, reviendront sur le caractère genré des pratiques d'habitation.

Des mouvements interrégionaux plus récents

Un second panorama des migrations interrégionales découle du comptage des individus ayant répondu « Oui » à la question « Avez-vous déjà résidé ailleurs pendant plus de six mois, et où habitez-vous (cercle, région ou pays) avant de vous installer là où vous résidez actuellement ? ». Selon un recul plus court que la durée de vie, cette mesure de mobilité permet d'établir de nouvelles matrices origine/destination.

Décrit par le lieu de séjour précédant celui au moment du recensement, le fait d'avoir migré concerne près de 1 900 000 personnes, représentant 13 % de la population résidente au Mali en 2009 (*tableau 7*). La proportion est donc légèrement inférieure à celle des migrants « durée de vie » : 16 % à la même date. L'information donnée ici est relativement limitée sur les orientations prises par ces mouvements. Elle montre surtout une forte corrélation entre les régions de naissance et d'origine du dernier mouvement résidentiel : la plupart des migrants récents viennent d'une région qui est aussi celle où ils sont nés.

Le district de Bamako se montre de nouveau très concerné par ces flux internes : il est la première région pourvoyeuse de migrants dans le pays (22 %), alors qu'il compte l'une des plus faibles proportions (56 %) de natifs parmi les migrants récents. Il est également la principale destination depuis d'autres régions de naissance, avant le déménagement au lieu de recensement. La capitale du Mali constitue donc l'épicentre de la migration interne mais elle contient ses résidents plus qu'elle les redistribue dans le reste du pays.

Tableau 7 – Migration récente et résidence antérieure des populations recensées en 2009

Région de naissance	Région du séjour antérieur au lieu de résidence au recensement									
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tom-bouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
Kayes	161 616	7 471	3 534	4 023	1 556	427	572	264	28 392	207 855
Koulikoro	9 306	247 765	10 003	6 769	2 598	682	899	545	39 882	318 449
Sikasso	3 821	8 802	236 403	8 461	3 729	929	888	468	30 062	293 563
Ségou	4 796	9 468	13 945	282 672	4 769	1 167	1 639	457	42 410	361 323
Mopti	2 259	6 297	7 330	10 405	202 890	2 125	1 049	388	28 847	261 590
Tombouctou	727	1 576	1 553	3 630	3 611	66 477	1 439	417	7 605	87 035
Gao	603	1 141	1 062	1 854	1 496	929	40 345	560	4 389	52 379
Kidal	94	180	107	163	202	93	358	2 569	297	4 063
Bamako	6 735	14 939	7 097	7 033	3 567	1 303	1 355	557	234 943	277 529
Total	189 957	297 639	281 034	325 010	224 418	74 132	48 544	6 225	416 827	1 863 786
% diagonale	85,1	83,2	84,1	87,0	90,4	89,7	83,1	41,3	56,4	79,2

Source : RGPH, 2009.

Nourris sur deux ou trois générations, ces apports migratoires expliquent aussi que Bamako soit aujourd'hui majoritairement peuplé de natifs, qui font la jeunesse de sa population : comme dans d'autres capitales africaines, la part des moins de 15 ans s'est renforcée au fur et à mesure que de jeunes actifs, immigrés en ville au plus fort de leur fécondité, y ont fait souche, ont fondé des familles, convoité des parcelles à bâtir dans les nouveaux quartiers, reléguant ainsi leurs caractéristiques de « migrants » pour adopter une identité citadine.

On touche ici du doigt la tension dans laquelle se renouvelle cet habitat urbain, entre l'influence d'apports extérieurs et de puissantes logiques d'adaptation à la ville. Avec son lot d'inégalités et de discriminations spatiales, l'accès des migrants aux ressources urbaines devra donc être plus finement apprécié dans l'espace, et en tenant compte de ces différentes générations. Pour l'heure, les matrices origine/destination relativisent chacun des deux modèles habituellement mis en avant à propos des relations entre villes et campagnes : l'un soutenant que les Africains tendent à conserver « un pied dans le rural, un pied dans l'urbain », et que les circulations entre les deux milieux sont à bénéfices partagés ; l'autre en ne voyant dans les villes qu'un terminus migratoire, point de non-re-

tour de « l'exode rural », et leur donnant le rôle d'un centre dominateur à l'égard des périphéries rurales (BERTRAND, 2009).

Limité à quelques bilans régionaux de la migration au Mali, le recensement se montre donc un outil sommaire pour mesurer les formes, les orientations et la portée générale de la mobilité spatiale en ville. La convention de recherche qui a permis l'exploitation de ces micro-données n'en est que plus précieuse pour multiplier les croisements entre quelques variables structurantes, en présenter les résultats à une échelle infracommunale. On distinguera ainsi les flux contribuant à la croissance extensive de Bamako, par élargissement de son peuplement, et la pression résidentielle qui s'y exerce *in situ*. En partant de même des données individuelles, on approche ici ce qui revient au solde naturel des habitants entre 2008 et 2009, bilan fortement positif, et ce qui revient plus encore à des flux migratoires récents dans l'agglomération (tableau 8).

Des standings d'habitation toujours peu différenciés en ville ?

Par son architecture et les services en réseau auxquels il donne accès, le logement constitue un second point

Tableau 8 – Bilan naturel et migratoire de la population recensée dans le 4^e RGPH

Nombre de personnes	Douze derniers mois			Flux migratoires récents		
	Naissances	Décès	Bilan naturel	Résidents présents moins de deux ans	Émigrés à l'étranger moins de cinq ans	Résidents absents moins de six mois
District de Bamako	82 837	4 833	78 004	268 662	13 711	33 469
Cercle de Kati	47 202	3 268	43 934	146 243	6 606	32 280

Source : RGPH, 2009.

de mesure des différences d'équipement entre villes et campagnes, mais aussi des discriminations économiques auxquelles les habitants d'une même agglomération font face. Il n'est pas pour autant un reflet toujours fidèle de leurs ressources financières, ni le seul indicateur de la pauvreté urbaine. Des précarités foncières, des vulnérabilités environnementales y renvoient également. Divers facteurs individuels et politiques seront donc à prendre en compte pour jauger ces standings d'habitation et les attentes des citoyens à l'égard du développement urbain.

Les modèles de construction, première référence de l'opposition rural/urbain

Depuis 1987, les trois derniers recensements offrent un recul intéressant pour comparer Bamako avec son environnement rural tout en mesurant l'émergence de différences proprement urbaines. La montée en puissance des discriminations économiques ressort en effet clairement des deux dernières décennies. L'expansion de la ville vient alors beaucoup plus de sa population que de ses réseaux techniques et de son périmètre de gestion.

Le type de bâti constitue d'abord un bon marqueur de l'individualisation qui affecte l'habitat urbain et ses références culturelles. Plutôt que le terme de « concession » auquel le recensement se réfère pour désigner ces maisons et traduire le mot bambara de [du], on préfère rappeler ici l'héritage historique de l'habitat de cour et les pratiques d'autopromotion immobilière qui lui sont associées sur le continent africain (ANTOINE *et al.* 1987 ; LE BRIS *et al.*, 1987 ; CANEL *et al.*, 1990) : 59 % des logements recensés en 2009 prouvent encore l'importance de cette architecture basse et évolutive

dans le district de Bamako, même si la proportion a bien chuté en vingt ans (94 % des logements en 1987) (*figure 2*). Sur ce plan, le bâti urbain est donc d'abord l'héritier de savoir-faire ruraux transposés dans les plans en damiers des lotissements coloniaux, puis dans les trames assainies des politiques maliennes. Destiné à loger plusieurs générations familiales, l'habitat de cour reste organisé autour d'un espace central non bâti ; il se compose de plusieurs bâtiments, plus ou moins jointifs et de tailles souvent inégales.

Les immeubles d'habitation à étages se montrent alors négligeables à Bamako, même au terme des années 2000 qui ont vu se multiplier ces logements en appartements. La progression du nombre de maisons, notamment dans les communes bamakoises périphériques, doit bien davantage aux maisons individuelles, dont la proportion progresse rapidement et concurrence l'habitat de cour sur les nouveaux fronts d'urbanisation. Ces maisons sont encore appelées « constructions isolées » en 1987 et 1998 mais le recensement suivant introduit les catégories de maison individuelle simple et de villa. La distinction se comprend selon le standing économique du bâtiment. Mais dans tous les cas ce bâti apparaît désormais centré sur la parcelle, reléguant l'espace non bâti sur les côtés et le transformant en couloirs de circulation. La différence reste d'ailleurs vague dans les esprits. Ces deux types de maisons sont agrégés ici. Ils montrent la banalisation d'un habitat individualisé qui tend à rassembler, dans un bâtiment unique, tous les membres d'une même maisonnée.

Les matériaux de construction utilisés pour ces habitations montrent alors les dynamiques à l'œuvre dans l'économie du bâtiment urbain, entre homogénéisation et discriminations. Le recours à des matériaux plus

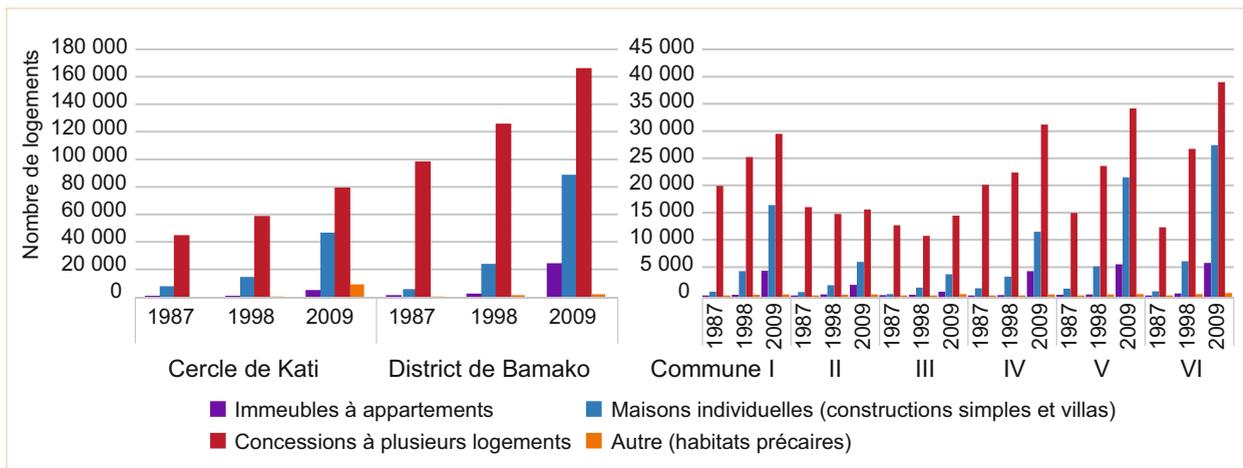


Figure 2

Évolution des principaux types de bâti à Bamako et environs depuis les années 1980.

Source : RGP, 1987-2009.

durables ou jugés plus modernes, plus coûteux pour les propriétaires, a de nouveau conduit le recensement à introduire de nouvelles catégories, en distinguant par exemple les toits de tôle avec ou sans faux plafond intérieur, ou en séparant les types « carrelage » et « ciment » pour le sol qui n'en faisaient d'abord qu'un. La classification des murs reste quant à elle stable : le type « dur » se réfère au parpaing de ciment ; le « semi-dur » ne se distingue du « banco²² » que par le crépi de ciment qui recouvre ces briques de terre, au lieu d'un enduit traditionnel fait de boue d'argile.

En restant aux principaux matériaux, on mesure d'abord la différence entre le district de Bamako et le cercle de Kati (figure 3). La ville montre des matériaux plus divers, parmi lesquels le ciment s'impose aux murs et progresse rapidement en toiture, les dalles de béton armé permettant de monter en étage. L'environnement de la capitale reste quant à lui concentré sur des maté-

riaux périssables : la brique de terre et le chaume. Mais la dynamique d'ensemble fait partout régresser le banco et progresser les recours marchands : ciment, fers à béton et tôle ondulée, cette dernière en particulier dans le cercle de Kati. L'évolution se confirmera dans les différents échantillons d'enquête de 1993 à 2018 : la ville en dur progresse, et la contribution des quartiers périphériques aux combinaisons jugées « modernes » par le recensement se montre aujourd'hui décisive. Dans ces tendances, l'environnement rural conserve un bâti nettement plus modeste, qualifié de « traditionnel » puis de pauvre ou dégradé. Mais l'influence de la ville s'y fait aussi sentir à travers quelques substitutions de matériaux, en particulier quand des blocs couverts de tôle remplacent les cases rondes et leurs chapeaux de paille.

L'accroissement des inégalités d'accès aux commodités urbaines

Les nouveaux standards de construction qui progressent en ville ne semblent pas départager les maisons habitées par leurs propriétaires et celles confiées à d'autres occupants. Ils ne font pas davantage ressortir clairement les territoires de la modernité et une géographie de la précarité à Bamako. Les nuances économiques se liront mieux à l'échelle des îlots, avec des propriétaires plus contrastés entre eux qu'au regard des autres catégories de résidents. Les plus récents

22. Brique d'argile moulée à la main et séchée au soleil. L'architecture soudanaise traditionnelle profite de ses avantages thermiques et de sa résistance aux pluies grâce à un enduit d'argile renforcé de matière végétale qui est régulièrement renouvelé. Dès la seconde moitié du 20^e siècle, les constructions en « semi-dur » – banco crépi de ciment – donnent une allure plus moderne à ce bâti urbain, à des coûts moindres que ceux des parpaings de ciment qui font les constructions « en dur ». Les habitudes d'entretien se perdent alors. La brique d'argile refait surface et s'effrite en donnant l'impression de maisons négligées sinon misérables.

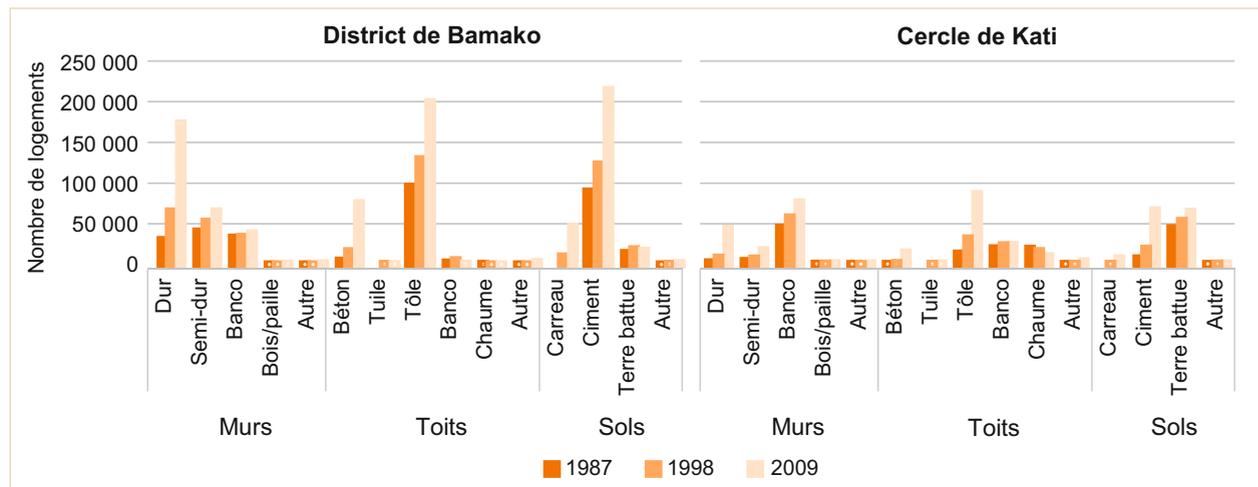


Figure 3

Évolution des logements selon leurs matériaux dans le district de Bamako et le cercle de Kati.

Source : RGPH, 1987-2009.

acquéreurs, qui bénéficient de coûteux titres de propriété sur le marché du logement, profitent cependant des combinaisons architecturales les plus valorisantes : des maisons individuelles et de type villa, avec murs de parpaings, dalle en béton et étage, intérieurs carrelés. Mais ils ne sont pas encore suffisamment nombreux pour faire de Bamako une ville franchement ségréguée. Des discriminations marchandes sont également en jeu dans les indicateurs de confort des habitations posés par les recensements et leurs nouvelles catégories : les types de toilettes et de cuisine auxquels les ménages ont accès au quotidien. Leur ravitaillement en eau potable, l'éclairage des intérieurs, l'évacuation des eaux usées et des déchets solides domestiques donnent également la mesure des réseaux techniques urbains et des abonnements contractés depuis ces logements, défis partout commentés au titre de la lutte contre la pauvreté depuis les années 2000. Les proportions et les qualités de service restent généralement médiocres à Bamako. Mais la capitale malienne propose un service meilleur que celui dont bénéficient, ou plutôt ne bénéficient pas, les habitants des communes rurales. Les inégalités d'accès se précisent ainsi dans une double comparaison : au sein du continuum Bamako/Kati et entre communes urbaines du district (*planche 8*).

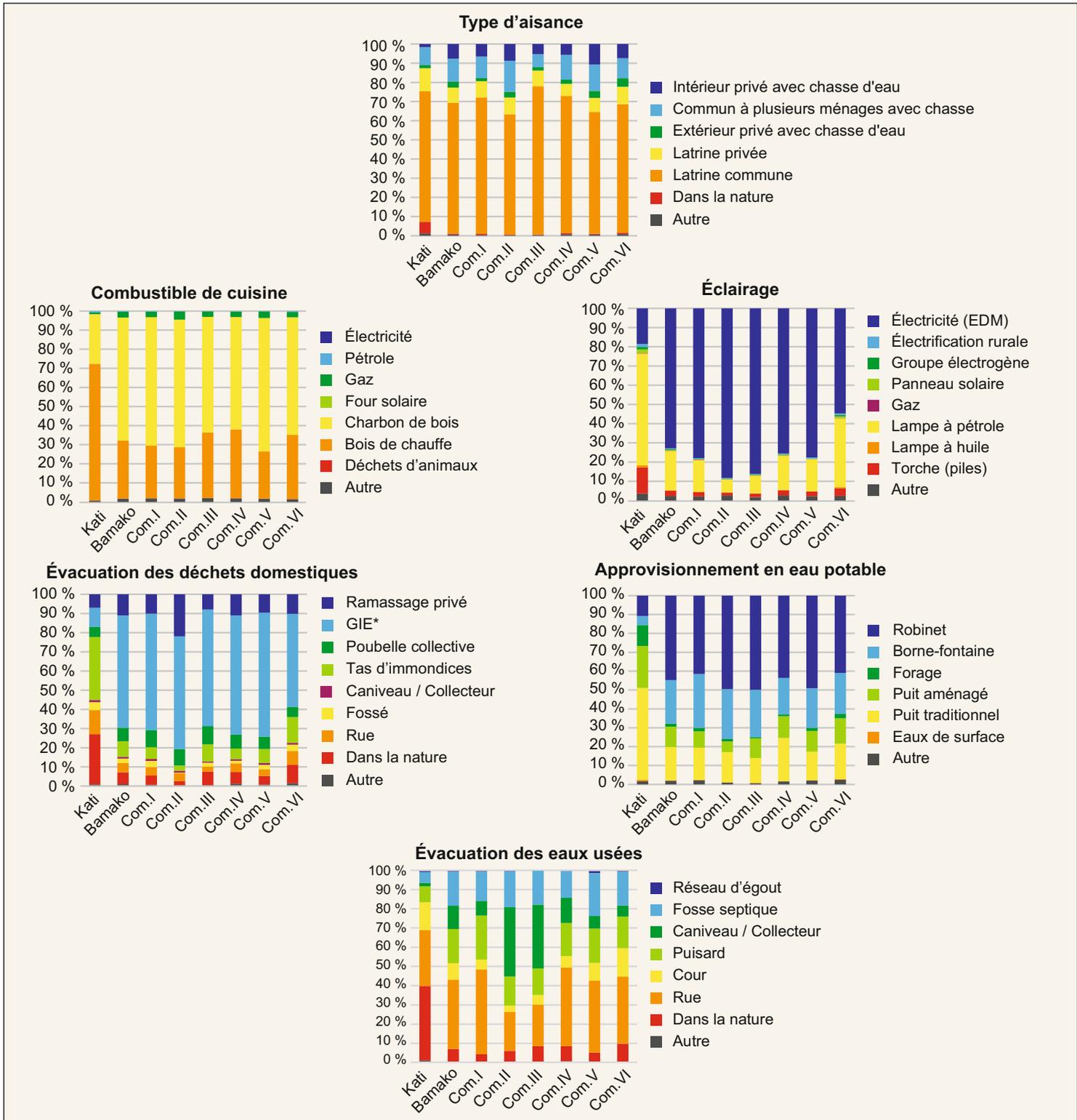
Vue des lieux d'aisance de ses maisons, l'agglomération se montre d'abord assez homogène en 2009 : partout

l'emportent les latrines détachées du corps de bâtiment. Généralement partagées entre plusieurs ménages, elles reposent sur des fosses souvent mal isolées et insuffisamment ventilées. Elles sont vidées de leurs boues grises plus souvent par seau que par aspiration et évacuation en camion Spiros. Moins d'un ménage sur cinq ou dix, selon le contexte urbain ou rural, bénéficie de toilettes équipées d'une chasse et reliées au réseau d'adduction d'eau.

Quatre éléments de confort opposent au contraire le district de Bamako et le cercle de Kati en laissant peu de variations entre les communes urbaines. C'est d'abord le cas du combustible utilisé en cuisine : alors que le bois de chauffe reste très majoritairement utilisé dans les communes rurales, y justifiant la vulgarisation des foyers améliorés pour en économiser la consommation, le charbon de bois rassemble la plupart des citoyens dans un recours avant tout marchand.

La généralisation des consommations électriques est plus récente en ville, et d'ailleurs la commune VI se montre encore à la traîne des autres. Elle n'est pas sans limites si l'on considère les coupures de courant et sa distribution tournante dans les quartiers, les désabonnements pour mauvais paiement, les fils tirés sur des lignes piratées, et les querelles de règlement des factures dans l'habitat de cour. Mais si les trois quarts des ménages bamakois déclarent s'éclairer à l'électricité, ce n'est encore le cas que de moins d'un ménage sur cinq dans le cercle de

ÉQUIPEMENT DES LOGEMENTS ET COMMODITÉS URBAINES DANS LE CERCLE DE KATI, LE DISTRICT DE BAMAKO ET SES COMMUNES EN 2009



Source : RGPH, 2009.

* Groupement d'intérêt économique.

Kati. Le domaine d'intervention de la société Énergie du Mali (EDM) ne s'est que peu élargi au-delà des limites du district ; les habitants du cercle de Kati comptent davantage sur les plateformes multifonctionnelles installées au fil de programmes d'électrification rurale. Mais c'est une électricité hors réseau, produite par capteurs solaires, qui s'imposera après le recensement de 2009. L'acquisition de panneaux connaît depuis un essor fulgurant pour l'éclairage et la recharge des batteries téléphoniques. Elle permet aux mieux dotés de faire monter l'eau de nouveaux forages privés, voire de tirer profit marchand d'un équipement individuel. En matière électrique, il faudra donc vite nuancer les avantages de la ville relativement au milieu rural.

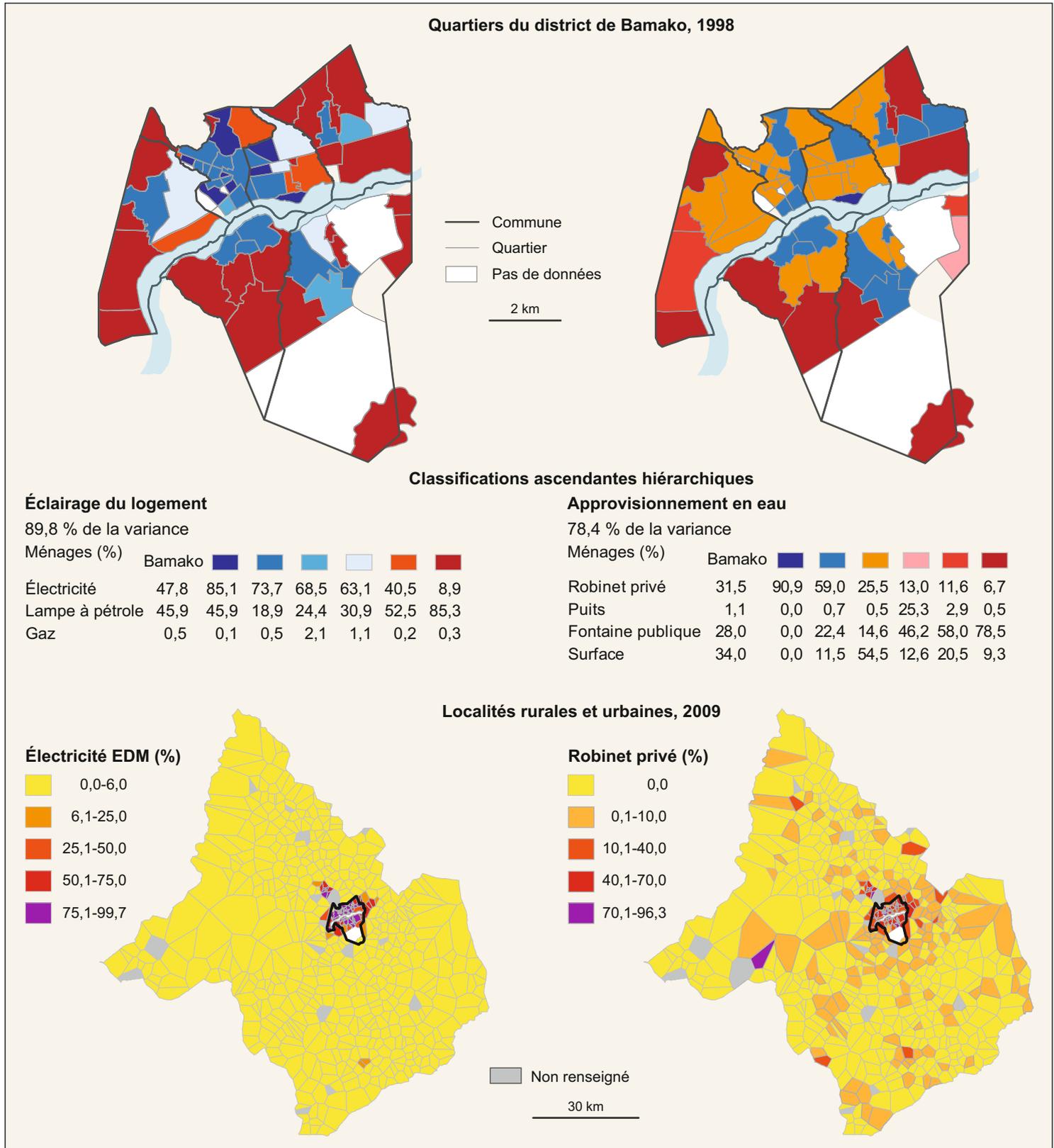
L'approvisionnement en eau potable dépend de même de l'extension des conduites et des coupures que l'opérateur du réseau, public puis privatisé et enfin mixte, ne parvient pas à éliminer. Une fois sa gestion séparée de celle de l'électricité, qui reste EDM, une fois la distribution Somagep débarrassée de la charge de l'infrastructure, qui devient l'affaire de la Somapep, les limites du réseau d'eau restent évidentes : 41 à 50 % des ménages des communes bamakoises en bénéficient, tandis que la même proportion des ménages du cercle de Kati a toujours recours au puits creusé dans la cour de la maison, avec une qualité incertaine de l'eau de nappe. Bien qu'assurant le ravitaillement d'une même proportion des ménages, un sur quatre environ, les équipements collectifs varient de même selon les milieux : en ville, les bornes-fontaines sont restées tributaires du réseau public mais tendent à être exploitées par des opérateurs privés ; à distance de ces conduites, l'hydraulique rurale s'appuie quant à elle sur des pompes et des forages indépendants, qui sont plus souvent de gestion communautaire.

C'est pourtant l'évacuation des ordures, non celle des eaux domestiques, qui clôt la liste des contrastes entre environnements urbains et ruraux. En la matière, un recul de vingt ans s'impose pour comprendre la part de service, devenue majoritaire ou presque en 2009, que d'autres petits opérateurs privés rendent aujourd'hui aux habitants de Bamako. La précollecte des déchets à domicile est née en effet des encouragements donnés par l'État à de jeunes diplômés sans emploi pour qu'ils s'organisent en Groupements d'intérêt économique.

Après quelques années de fonctionnement, les municipalités sont chargées de réguler ce service d'évacuation des ordures ménagères vers des dépôts intermédiaires ; elles s'engagent dans un effort d'organisation de l'assainissement urbain qui se montrera assez vite débordé par l'absence de décharge réglementaire finale. Les services de précollecte et d'évacuation se montrent en réalité chaotiques, et les abonnements des ménages irréguliers. Toutes les communes bamakoises connaissent de sérieuses difficultés de transfert, de tri et d'évacuation des ordures, ce qui conduit à des rapports tendus avec leurs administrés et les édiles des communes rurales. Les habitants du cercle de Kati en restent quant à eux aux pratiques de déversement, en tas, dans la nature ou les rues attenantes aux maisons, que l'on a plus tôt désignées comme « sauvages » en ville.

Avec des recours plus divers, et leur bilan souvent critique face à la quasi-absence de réseau d'égout, l'assainissement brouille enfin les cartes : les ménages ne sont guère encadrés ; leurs pratiques d'évacuation des eaux domestiques se montrent variables d'un territoire à l'autre. Ces contrastes sont plus évidents au sein de Bamako, entre vieux quartiers centraux (communes II et III) et périphéries de la ville (communes I, IV, V et VI), que dans la comparaison avec le cercle de Kati. La médiocrité du service se mesure à la faible proportion des ménages déversant leurs eaux usées dans les caniveaux à ciel ouvert, parce que ceux-ci n'accompagnent que quelques rues de la ville, dans les seuls quartiers lotis. Elle se mesure surtout à leur état, et à celui des équipements domestiques (puisards, fosses septiques) et de rares équipements communautaires initiés sur projets (mini-réseaux à faible diamètre de tuyau écoulant ces eaux vers des collecteurs naturels) : chroniquement encombrés de boues de pluie et de déchets solides, curés irrégulièrement à la main et à bas coût de main-d'œuvre, les collecteurs urbains sont souvent hors d'usage. C'est pourtant en suivant le gradient rural-urbain que le déversement des eaux domestiques dans ces caniveaux à ciel ouvert finit par l'emporter sur le déversement dans la rue. Ce dernier est lui aussi décrit comme « anarchique » depuis que l'assainissement est pensé comme un problème de santé publique, à défaut d'être un service de gestion publique.

ÉCLAIRAGE DES LOGEMENTS ET APPROVISIONNEMENT DES MÉNAGES EN EAU EN 1998 ET 2009 PAR LOCALITÉ



Sources : RGPH, 1998-2009.

Réalisation : IRD/Service Cartographie ; IRD/M. Bertrand

Les accusations que se renvoient habitants et autorités locales en matière de services urbains ne règlent pas la principale limite du recensement : avec ces données, la mesure des pratiques quotidiennes du logement s'en tient à une catégorie unique, alors que chacun des recours en matière d'eau, d'éclairage et d'hygiène domestique, qu'il soit marchand ou non, se conjugue en réalité avec d'autres. Leur dépendance à des marchés et réseaux techniques supposés plus présents en ville, et de fait partout insuffisants, permettra de comprendre que le standing du logement n'est pas toujours la traduction mécanique des ressources économiques de ses occupants, fussent-ils propriétaires.

L'espace urbanisé n'est pas pour autant homogène. Il montre au contraire une différenciation croissante sur ces enjeux d'équipement entre non seulement la ville-centre de l'agglomération et ses marges territoriales, mais aussi entre les quartiers déjà constitués. C'est le sens des cartes bamakoises établies lors des deux recensements successifs (*planche 9*). Les trois quarts des ménages du district de Bamako s'éclairent à l'électricité, contre un sur cinq dans le cercle de Kati ; la présence d'un robinet privé est quatre fois moins vérifiée dans les logements du second. Le niveau d'échelle de la localité, urbaine puis rurale, permet surtout de dépasser les moyennes communales et d'informer plus précisément l'étalement urbain. Dès 1998, les recours des ménages se montrent en effet inégaux depuis le centre-ville, rappelant le décalage de peuplement des vieux quartiers et des périphéries du district. Ce gradient de maturité et de jeunesse urbaine gagne ensuite le cercle de Kati. Quelques avancées techniques vers les marges territoriales du district, dans la commune urbaine de Kati et en lien avec les entrées routières dans l'agglomération, signalent les lotissements les mieux viabilisés et des efforts ponctuels d'action publique ou d'interventions sur projets.

Censés être meilleurs en ville qu'en milieu rural, ces aménagements et ressources ne sont donc pas souvent au rendez-vous de la progression du peuplement urbain. Ils restent tributaires de politiques aussi maigres que leurs budgets, de jeux d'acteurs nationaux, locaux et internationaux dépassant les capacités individuelles et collectives des habitants. Même si les ménages se sont vu imposer le paiement des services d'eau, d'électricité

et d'assainissement dans leurs communes, selon des normes de recouvrement des coûts partout à l'œuvre sur le continent africain depuis les années 1980, des modèles de participation qui se déclinent aujourd'hui en termes de développement soutenable, de services inclusifs et de droit à la ville, le standing territorial de la ville est avant tout l'expression d'une gestion chroniquement défailante.

Après que l'incapacité de l'État à renouveler les infrastructures d'eau et d'énergie a été discrètement critiquée dans l'ère du parti unique²³, les protestations contre les risques, ceux de la pauvreté, du déclassement, et de diverses pollutions, se multiplient aujourd'hui. Elles participent d'une représentation explosive de la ville, au même titre que la « bombe à retardement du foncier » ou le défi démographique. Des citoyens manifestent durant les « crises d'eau » ; ils se mobilisent contre le débordement récurrent des dépôts d'ordures communales, et font de ces désordres techniques des enjeux politiques depuis les années 2000. Leurs paroles remontant des quartiers et de la rue n'hésitent plus à désavouer les édiles municipaux sous la Troisième République malienne. Car tant la décentralisation que la libéralisation des services publics se sont imposées au pays et à sa capitale sans moyens locaux, comme « décharge » de l'État.

Faute d'extension suffisante des réseaux, faute de prise en charge technique de la voirie secondaire au-delà des principaux aménagements, les contrastes économiques de la ville se laissent donc mal appréhender. Les ménages les plus avantagés sont aussi trop peu nombreux et dispersés dans la masse pour désigner les « quartiers nantis » et les opposer à la « ville des pauvres » selon de claires lignes spatiales. La puissante dynamique d'expansion spatiale retiendra alors l'attention. Et pour comprendre la géographie de Bamako, l'opposition entre des territoires anciennement constitués et d'autres plus récemment urbanisés restera l'hypothèse première. Entrons alors dans le vif de ces quartiers et zoomons par l'enquête sur ces composantes locales du peuplement urbain.

23. C'est dans les années 1980, quand les deux secteurs de l'eau et de l'électricité sont sous monopole public, que les habitants ont pris l'habitude de détourner le nom de la société EDM en « Énergie du Mal ».

L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN ATTENTE D'ACTION PUBLIQUE : LA VILLE ÉLECTRIFIÉE

Du centre-ville aux programmes immobiliers périphériques



à gauche :
Centre commercial
à droite :
Daoudabougou



Ntabakoro

Des lignes d'initiative privée sur le front d'urbanisation



Yirimadio-Plateau



Lassa

L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN ATTENTE D'ACTION PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT

La rue : première scène de déversement des eaux domestiques et de stagnation des eaux pluviales



Faladie



Ngolonina

Des recours domestiques et publics sans entretien



Samanko 2



Boukassoumbougou



Dianéguéla

Le caniveau à ciel ouvert :
référence technique pour les derniers programmes immobiliers



Ntabakoro



ATTbougou

Toilettes communautaires



Yirimadio

L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN ATTENTE D'ACTION PUBLIQUE :
DES DÉCHETS SANS PRISE EN CHARGE TECHNIQUE

Déversement
sauvage
et incinération
de rue



Banconi



Daoudabougou

De la collecte
des ordures
domestiques
au dépôt de transit
de la commune II



Un transit sans décharge finale
à Lafiabougou : tri, récupération
et pâture bovine



Transactions
foncières au cœur
du dépôt communal
de Djoumanzana



L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN ATTENTE D'ACTION PUBLIQUE :
APPROVISIONNEMENT EN EAU

Manques et nouveaux recours dans les périphéries urbaines



Corvée d'eau à Lassa



Commune de Moribabougou :
jeunes filles à la pompe



Conduites privées depuis un forage
à Yirimadio-Plateau



La débrouille au quotidien



Château d'eau de verger recyclé
pour l'habitation



Eau à vendre : bidons encagés
pour éviter l'éclatement

Échantillonner la ville

ABORDER la ville dans sa dimension territoriale demande de compléter par l'enquête la vision du peuplement amorcée dans le chapitre précédent. Une mesure locale des pratiques d'habitat permettra notamment de questionner, mieux que peut le faire le recensement, le rôle de la mobilité dans la fabrique urbaine, en ajoutant aux flux entrants dans et sortants de l'agglomération des redistributions internes au périmètre bamakois au fur et à mesure où celui-ci s'élargit. Ce niveau d'étude est donc complémentaire à celui de l'étalement urbain. L'association des deux, dans une approche multiscalaire de la ville, permettra de suivre l'évolution de la population en distinguant ce qui vient de l'intégration de nouvelles localités à la tache urbaine, et ce qui procède de la densification de secteurs déjà urbanisés (DIARRA, 2015).

La production physique de la ville est donc au cœur de la démarche d'échantillonnage décrite ici pour l'enquête « Pratiques du logement et mobilités urbaines ». Celle-ci retient sept puis dix zones d'étude sélectionnées selon des critères géographiques reconnaissant au quartier urbain une portée contextuelle essentielle. Le niveau local de composition urbaine compte en effet pour sa situation, son plan, son bâti et ses équipements, mais aussi comme produit social de ses habitants. Les espaces du logement et du voisinage font converger des intérêts à emménager et des projets de partir ; ils sont en cela l'expression de normes familiales et de processus d'individuation, la résultante

de choix et de contraintes économiques. Produit d'une génération de migrants, l'espace habité devient la matrice des générations suivantes. Il se charge de qualités de confort et d'aménagement, d'attributs attractifs ou répulsifs, qui orientent alors les plus jeunes résidents, façonnent de nouvelles déterminations ou obligations à investir les lieux : évitement, maintien résigné, prospérité, assignation, ou encore stigmatisation.

Pour appréhender l'espace ainsi pratiqué par ses habitants, les critères de distance au centre-ville, d'accès aux principaux lieux et axes de polarisation économique, et de connexion au reste de l'agglomération, offrent une première clé de sélection de quelques points d'observation de la dynamique urbaine. D'autres singularités concernent la forme des îlots, l'orientation de la trame viaire et la finesse du parcellaire, la densité des réseaux techniques et la verticalité des constructions, le maintien d'espaces de verdure et de places publiques. Diverses représentations collectives complètent enfin l'identification des quartiers. Parmi celles-ci, la légitimité de la propriété foncière participe d'une véritable obsession citadine dans la mesure où en dépend un plus général sentiment du bon droit à vivre en ville, à y revendiquer la sécurité, à en attendre des interventions techniques et à en contester certains actes de gestion.

Cette approche du territoire urbain ne néglige pas pour autant la vie de la relation qui fait circuler les hommes, les marchandises, les investissements ainsi que divers flux d'information. La structuration d'un bassin migratoire,

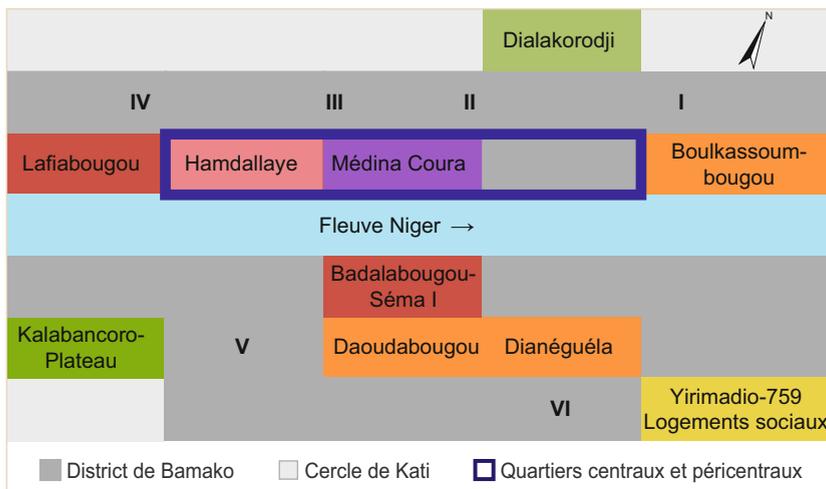


Figure 4

Situation communale et distance au centre-ville des zones d'étude.

Source : enquêtes PLMU-2011.

les questions d'accessibilité routière et de desserte des quartiers sont même des enjeux constitutifs de la ville. Le logement est alors à penser comme un point d'attache plus ou moins durable de ces flux et connexions. On les verra s'organiser selon différentes temporalités incluant les déplacements quotidiens des habitants, et comment ils participent d'une expérience subjective de la vie urbaine à travers le ressenti de la proximité ou de l'éloignement.

L'ensemble des facteurs à prendre en compte pour mener la comparaison renvoie l'enquête à un principe de choix raisonné de ces lieux repères de la dynamique urbaine. En 2011, l'échantillonnage de Bamako revient d'abord dans les zones d'étude déjà argumentées en 1993. Mais il s'élargit en nombre, et se renouvelle quant aux critères retenus pour trois points d'observation qui n'existaient pas encore ou n'étaient pas reliés à l'agglomération. Deux décennies après la première visite, il ne s'agit plus de la même ville et son périmètre d'étude s'en ressent. Le format d'enquête maintient pourtant une forte référence géographique : pas plus en 2011 qu'en 1993, les zones retenues ne répondent à un critère de représentativité démographique. Elles sont davantage significatives des nuances et des relations territoriales que produit la ville en s'élargissant. Elles s'imposeront donc comme des points de comparaison systématiquement

mobilisés pour analyser aussi bien l'accès au dernier logement, les trajectoires résidentielles, le renouvellement des familles, l'ouverture ou la fermeture des maisons à la location, la constitution des couples et de leur descendance, l'employabilité des actifs, leurs navettes vers les zones d'emploi, etc. Ainsi justifiées, elles offriront à la fois un instantané de la ville aux divers moments de l'enquête, et une image du changement urbain sur un peu moins de vingt ans.

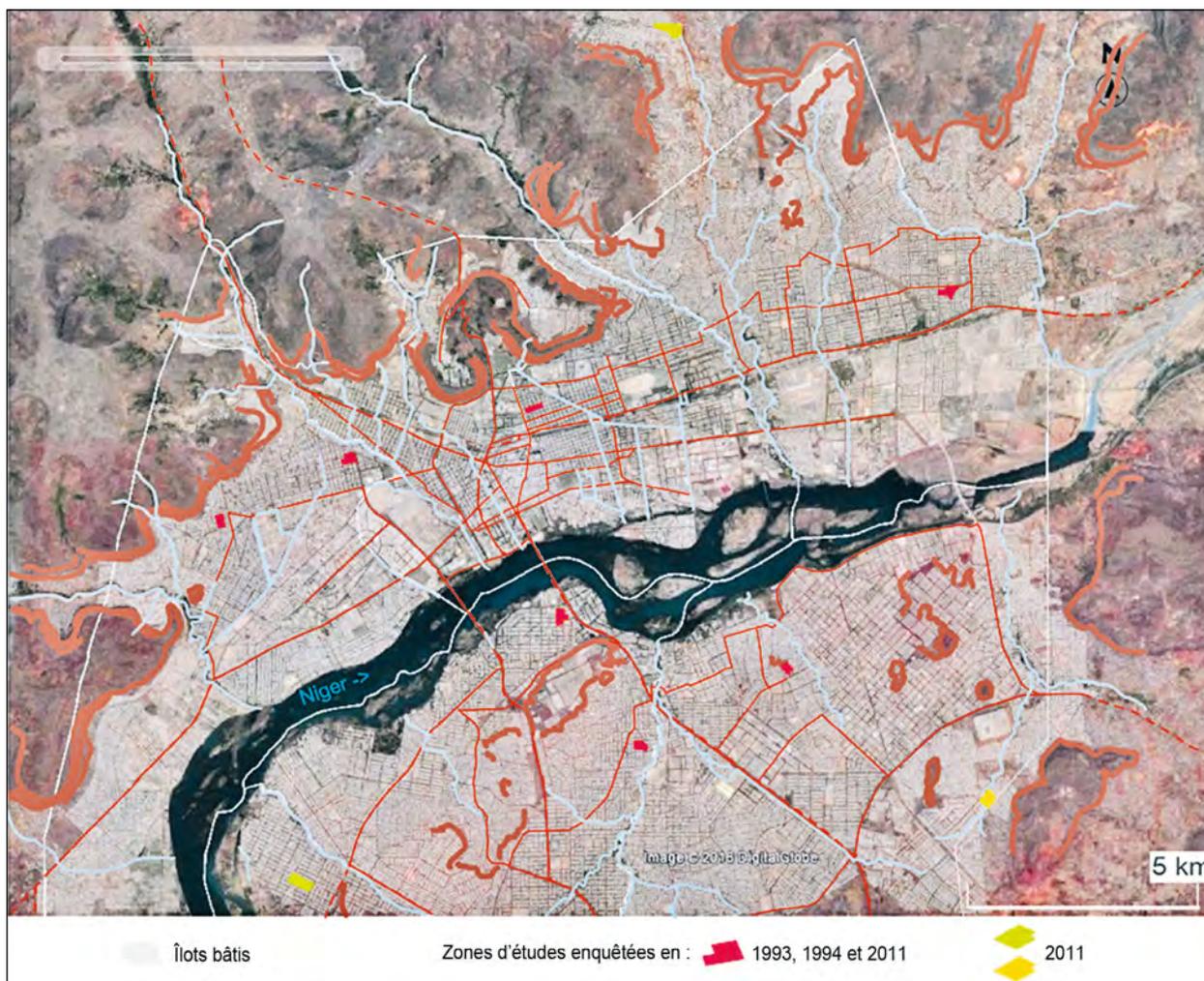
Bamako sous la Troisième République malienne : gradients, oppositions, contacts, périphéries

De 1992 à 2011, deux moments de choix des zones d'étude ont suivi l'avancée de la ville et l'évolution des méthodes de recherche.

L'échantillon suivi à la fois par passages répétés d'enquête en 1993 et 1994, et par passage unique d'enquête en 2011, se repère ainsi en rouge (*carte 8*). Il est finalement complété par les trois nouvelles zones d'étude qui apparaissent au nord et au sud de Bamako, en jaune au sein du district et en vert en dehors. La schématisation suivante résume donc les éléments de contextualisation qui s'imposent à l'agglomération dans cet intervalle de temps (*figure 4*).

La capitale malienne, qui se présentait avec de larges trous de peuplement avant les années 1990, est désormais urbanisée en continu dans les limites du district. Celui-ci est donc figuré par une trame gris plus foncé que les espaces plus récemment inclus dans la tache urbaine. Celle-ci dépasse les quartiers qualifiés de périphériques en 1993. Si la zone d'étude de Yirimadio s'étend précisément sur la bordure externe de la commune VI, celles de Dialakorodji et de Kalabancoro sont bien extérieures à la ville et relèvent du cercle de Kati. Elles mettent en évidence le nouveau rôle des collectivités territoriales qui se sont mises en place entre les deux phases d'enquête, et dont les caractères urbains sont plus discontinus dans l'espace.

Les couleurs attribuées aux zones d'étude de Bamako rappellent, dès l'enquête des années 1990, le gradient



Carte 8

De la carte à l'image satellitaire : les îlots d'habitation localisés dans l'espace aggloméré.

Sources : PDSU communes de Bamako ; Google Earth, 9 avril 2011.

Réalisation : IRD/M. Bertrand

de mise en place des quartiers sur près d'un siècle. Trois générations urbaines sont représentées pour exprimer cette historicité et l'inégal vieillissement de la ville : la première rivée à la rive gauche des années 1920 (Médina Coura) aux années 1940 (Hamdallaye), la suivante des années 1960 (Lafiabougou et Badalabougou, premier peuplement de rive droite) aux années 1980 (Daoudabougou, Boulkassoumbougou, Dianégouéla), et la dernière depuis les années 2000 (Yirimadio).

Un second dégradé, du vert au jaune, caractérise l'urbanisation périphérique qui est échantillonnée quand l'enquête reprend dans les années 2010. Selon le

même facteur temps de la fabrique urbaine, on passe des formes les plus anciennes (Kalabancoro), aux plus récentes (Yirimadio), en passant par la « coulée » intermédiaire de Dialakorodji. Ce rattrapage procède d'abord d'un lotissement d'arrondissement rural mené dans les années 1980 à l'initiative du commandant de cercle. À partir des années 1990, ce sont les autorités du district qui fixent le sort, régularisation ou destruction, des quartiers qualifiés de « spontanés » (BERTRAND, 1995). L'application de nouvelles normes de viabilisation des lotissements d'habitation refoule en périphérie les établissements irréguliers. Enfin,

l'émergence d'une promotion immobilière conduit depuis les années 2000 à la vente de logements clés en main. C'est le cas des logements sociaux (LS) attribués à Yirimadio ».

L'accès au centre-ville et son attractivité d'ensemble imposent également un critère de distance aux points de traversée du fleuve Niger et entre les zones d'étude elles-mêmes. Faute de centralité secondaire, la concentration d'activités et d'emplois dans le quartier commercial de Bamako place le reste de la ville dans un statut de périphérie offrant peu d'opportunités économiques et mal dotée en équipements structurants. Le centre principal s'élargit cependant du fait d'un renouvellement immobilier tardif mais réel, de la mise en place d'échangeurs routiers et d'une politique d'aménagement urbain qui prennent place eux aussi entre les deux phases d'enquête.

Au début de la Troisième République malienne, la zone d'étude de Médina Coura illustre ainsi les attributs résidentiels d'un centre-ville dégradé mais toujours congestionné. Au carrefour des routes est-ouest de Koulikoro et nord-sud de Koulouba-Kati, « Médine » a présenté l'avantage d'une localisation à proximité du principal centre de soins de Bamako, des ministères et des administrations encore logés dans le bâti hérité de la colonisation, et du grand marché alimentaire venu s'imposer au nord de la ville en complément du Marché rose et des places commerciales alentour. L'engorgement de ce nœud urbain pousse déjà le principal pôle d'activité de la capitale vers la commune II : par jonction avec la zone d'entrepôts de Niaréla, et par l'implantation de diverses entreprises commerciales et industrielles sur la route de Koulikoro. Du lotissement colonial de Missira au quartier de l'Hippodrome, surnommé Million-kin dès son peuplement dans les années 1970 par les « richards » du régime militaire, de Quinzambougou à Zone industrielle, les élites urbaines scolarisées ont aussi accompagné ce mouvement vers l'est.

Plus récemment, la naissance du quartier ACI 2000 consacre la modernisation du centre-ville et son rééquilibrage vers l'ouest : le terrain de l'ancien aérodrome d'Hamdallaye, qui avait été abandonné au profit de Sénou sous le régime militaire, est remobilisé au milieu des années 1990 par l'Agence de concessions immobi-

lières (ACI) qui vient d'entrer en activité. Viabilisé par ses soins, il fait l'objet d'un parcellement, de ventes aux enchères et est largement investi par de grandes entreprises maliennes pour leurs sièges. Cette valorisation foncière de haut niveau conduit à une rapide jonction avec la nouvelle cité ministérielle, en bordure du fleuve, qui participe elle aussi d'un relatif desserrement du centre-ville. La zone génère aujourd'hui un accès direct aux quartiers de la commune IV depuis la rive droite du fleuve Niger, par le deuxième pont de Bamako puis de nouveaux échangeurs routiers. Dans la phase d'enquête de 2011, la zone d'étude de Hamdallaye bénéficie alors d'une proximité avantageuse avec ce nouveau pôle d'activité. L'équipement routier du quartier le fait désormais apparaître dans le périmètre central de Bamako.

Le niveau de mesure des « concessions »

Au Mali, la concession à usage d'habitat offre une mesure pertinente du binôme censitaire population-habitat. Ce niveau élémentaire de production de la ville, collant à son parcellaire, reste cependant négligé des démographes. Les concessions sont pourtant dénombrées dans chaque localité et Bamako en compte déjà 32 405 dans le premier recensement national de 1976.

Le nombre de maisons progresse donc partout en comblant progressivement les espaces et les interstices non bâtis du district. Mais il croît logiquement plus vite dans les communes excentrées de la rive gauche (I et IV) que dans les communes centrales (II et III) ; et plus vite encore en rive droite (*tableau 9*). La progression et son déséquilibre se vérifient également quant au nombre de ménages, ce qui explique le maintien de ratios de cohabitation toujours supérieurs à 1,5 ménage par concession, et l'augmentation de la moyenne générale à plus de deux ménages en 2009. Les communes centrales de Bamako détiennent sur ce plan les records de pression résidentielle, leur trame foncière ne pouvant plus évoluer que par subdivision des lots d'origine.

Tableau 9 – Nombre de concessions et de ménages par commune du district de Bamako

Commune	1987			1998			2009		
	Concessions	Ménages	Ratio	Concessions	Ménages	Ratio	Concessions	Ménages	Ratio
Commune I	12 649	21 279	1,7	16 761	32 200	1,9	23 835	52 430	2,2
Commune II	6 497	17 529	2,7	7 249	18 664	2,6	9 092	25 185	2,8
Commune III	5 442	13 778	2,5	5 997	13 901	2,3	7 718	20 242	2,6
Commune IV	11 469	22 035	1,9	14 389	28 025	1,9	21 978	49 394	2,2
Commune V	11 379	17 029	1,5	17 704	31 485	1,8	31 321	63 836	2,0
Commune VI	9 950	13 744	1,4	23 628	36 150	1,5	43 411	75 294	1,7
Total	57 386	105 394	1,8	85 728	160 425	1,9	137 355	286 381	2,1

Sources : RGPH 1987-2009.

Dans ce bâti résidentiel restant bas pour l'essentiel, envisager la densification du peuplement urbain pose donc plus d'un problème quand près de trois ménages en moyenne se partagent déjà les concessions les plus proches du centre-ville. La superficie des parcelles peut diminuer au fil des partages d'héritage qu'ont vécus les lignées de propriétaires ; la dégradation du bâti et sa congestion démographique sont bien perçues à propos des vieux quartiers. Quant aux concessions les plus distantes, elles partent de valeurs d'occupation faibles mais la tendance à y cohabiter progresse vite.

L'originalité de la capitale malienne ressort alors de plusieurs comparaisons dans la sous-région : face à Abidjan, Accra, Koumassi et Dakar, elles aussi héritières d'un habitat de cour, Bamako apparaît moins surchargé (ANTOINE *et al.*, 1987 ; TITTLE *et al.*, 1999 ; BERTRAND, 2003-a). La problématique de la densité y monte en puissance, cependant, et de nombreux quartiers atteignent des valeurs d'entassement des ménages qui épargnent les agglomérations voisines de Ouagadougou et de Niamey. Entre ces deux références, Bamako montre donc un profil intermédiaire et surtout la constance historique avec laquelle les pratiques de cohabitation résidentielle évoluent. Il reviendra à l'enquête d'en montrer plus finement le contenu et les variations spatiales (chapitre 3). Fait notable, ces charges en ménages des concessions se maintiennent du district de Bamako à son pourtour. En 2009, la moyenne du cercle de Kati, 1,8 ménage, rappelle des tendances assez généralement rurales. Mais elle ne descend pas en dessous de 1,5 ménage

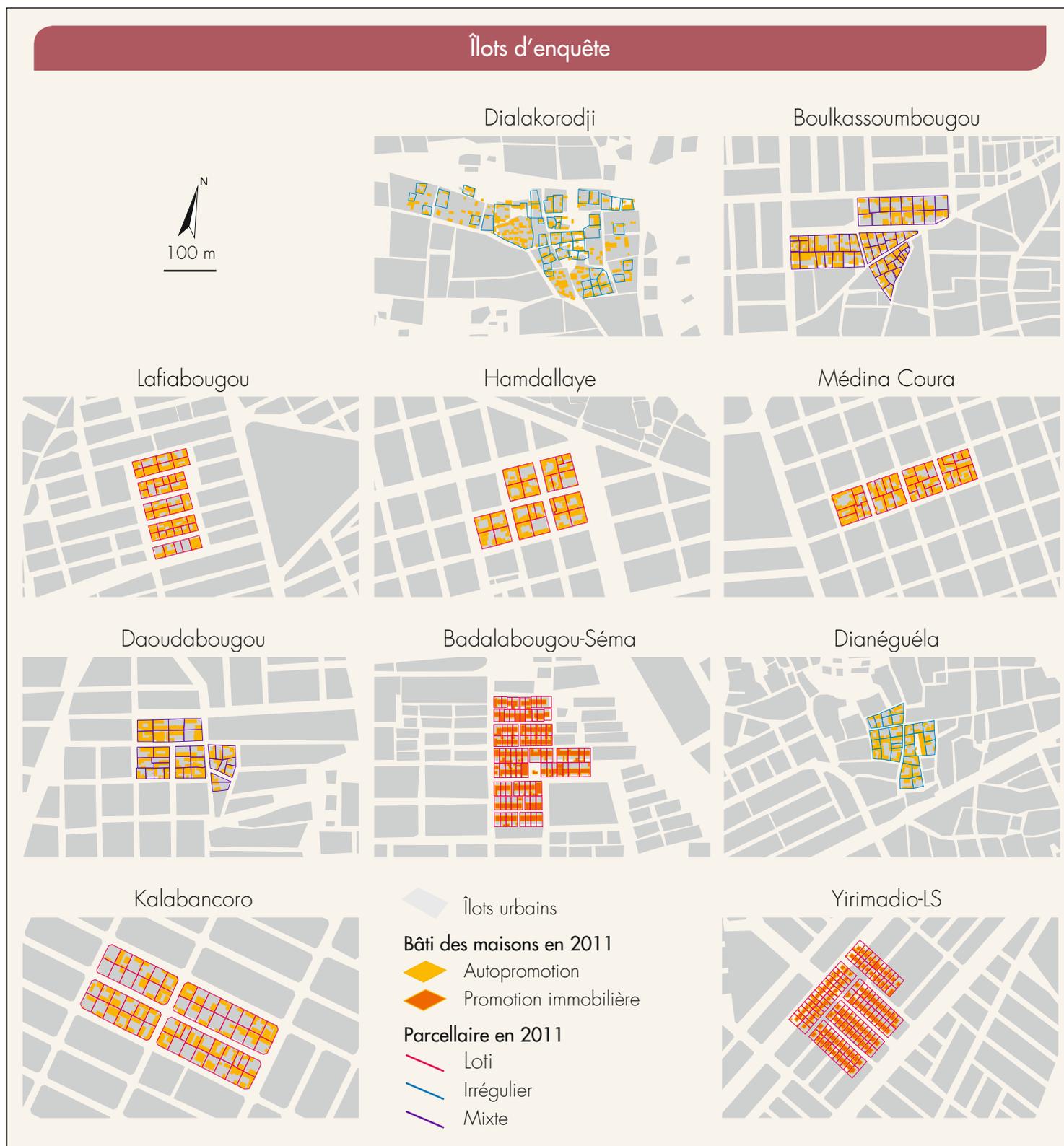
dans les communes de Dialakorodji et de Kalabancoro dont les sols sont massivement reconvertis au profit de parcelles d'habitation et de nouveaux résidents.

Ce niveau de mesure qu'offrent les concessions urbaines reste pourtant négligé ou sous-exploité. En 1992, par exemple, l'enquête « Insertion des migrants en milieu urbain au Sahel » cherche à décrire les effets sociaux des programmes d'ajustement structurel sur les conditions de vie des Bamakois, selon leur génération et leur origine au Mali (OUÉDRAOGO et PICHÉ, 1995). L'analyse de leurs trajectoires migratoires et résidentielles montre assurément des frustrations croissantes en matière d'accès à la propriété du logement. Mais elle s'appuie sur le tirage aléatoire de 2 320 ménages piochés dans les sections d'énumération du recensement. La mesure est donc amputée de son environnement social immédiat et du cadre physique que partagent, pourtant, un grand nombre de ces ménages. L'enquête « Pratiques du logement et mobilités urbaines » s'appuie au contraire sur ce parcellaire urbain et sur les cohabitations résidentielles qu'il produit à Bamako (*planche 14*).

La parcelle, socle foncier de la fabrique urbaine

Une première comparaison des espaces urbanisés s'attache à la forme et la superficie des parcelles d'habitation, et corrélativement à l'orientation des voies qui les desservent. Ainsi sont d'abord repérés les plans « tramés », c'est-à-dire nés d'une opération de lotissement foncier (Médina Coura, Hamdallaye, Lafiabougou,

LES ZONES D'ÉTUDE : ÎLOTS, MAISONS ET BÂTI DANS LEUR CONTEXTE PARCELLAIRE



Sources : PDSU communes de Bamako ; enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/M. Bertrand

Kalabancoro) ou plus rarement d'une entreprise immobilière (Badalabougou-Séma, Yirimadio-LS¹). D'autres parcelles sont créées par arrangement informel entre vendeurs et acquéreurs. Elles produisent la ville « non réglementaire », née en dehors des procédures de lotissement (Dianéguéla, Dialakorodji). Ce type de transaction se retrouve enfin dans quelques cas de contact entre le plan orthogonal d'un lotissement approuvé et le plan irrégulier d'une implantation « spontanée » (Daoudabougou, Boulkassoumbougou). Une fois approprié selon l'une ou l'autre de ces formes, le terrain d'habitation devient « concession », c'est-à-dire la construction implantée en un ou plusieurs bâtiments, le plus souvent par autopromotion, et ses occupants (CANEL *et al.*, 1990). L'unité parcellaire sert ainsi à définir les maisons urbaines, que leur bâti soit d'un seul tenant ou constitué de blocs séparés, qu'il abrite un seul ou plusieurs ménages, le propriétaire ou d'autres tenures du logement. Certaines de ces maisonnées se montrent plus composites que d'autres, mais il n'est pas impossible non plus de rencontrer des concessions peuplées d'un unique petit ménage, voire d'un ménage réduit à une seule personne. L'enquête suivra donc ce niveau élémentaire de composition de la ville, selon les critères d'usage et d'appropriation du sol. La concession – [*du*] en bambara – constitue en effet la première enveloppe des rapports de dépendance sociale et de la différenciation économique en ville. C'est en ses murs que se nouent des liens de solidarité, de dépendance et de dette sociale entre « logeurs » et « hébergés » ; que s'organise l'accès des citadins à l'eau, à l'électricité et aux services d'assainissement, selon des usages et une facturation plus ou moins fractionnés ; que s'imposent un devoir d'hospitalité du chef de famille et le pouvoir d'éviction du bailleur. En préparant la première phase d'enquête, on disposait de supports papier classiques pour se repérer à grande échelle. Une cartographie tout juste disponible, bien qu'approximativement datée, permettait d'orienter les enquêteurs vers les sept premières zones d'étude sélectionnées lors du passage de mars-avril 1993, et de les faire revenir sur le même terrain d'enquête un an plus

tard : il s'agissait des plans au 1/5 000 et au 1/1 000 établis par la coopération canadienne à des fins d'adressage urbain, d'après une photographie aérienne récente du début des années 1990, et conservés par le service de Cartographie polyvalente (Carpol) du district de Bamako. Les premiers délimitaient les îlots ; les seconds distinguaient en leur sein le parcellaire et le bâti. La ville, quartiers irréguliers compris, était entièrement couverte. Peu d'erreurs de tracé furent notées ensuite.

Moins de vingt ans plus tard, la nouvelle enquête est préparée avec des outils de repérage et de cartographie numérique considérablement renouvelés, ce qui permet d'intégrer les îlots et maisons visités dans une base de données géoréférencées. Celle-ci sera enrichie en 2012 avec les couches d'information du SIG amorcé par le gouvernorat du district de Bamako aux fins de gestion urbaine. Au début des années 2010, la prospective communale, les images satellites acquises dans le cadre du projet Equipex Geosud², ou archivées sur Google Earth, offrent de nouvelles perspectives pour relier les zones d'étude à leur environnement de quartier, et pour mobiliser des données géographiques jusque-là dispersées et cloisonnées.

L'exploitation de l'imagerie Google Earth permet alors de suivre les zones d'étude depuis le début des années 2000 et de naviguer entre plusieurs supports numériques de dessin et de cartographie (GILLETTE, 2013). Les maisons visitées au début des années 1990 sont donc rappelées dans l'échantillon élargi de 2011, dont la cartographie est recalée sur image satellite. Elle montre par exemple comment les maisons excentrées de la rive gauche, à Lafiabougou et Boulkassoumbougou, se trouvent finalement avantagées par un fort dynamisme marchand dans la dernière décennie (*planche 15*).

Le géoréférencement des zones d'enquête met surtout en lumière les deux composantes de la dynamique urbaine : l'apparition de nouveaux quartiers d'une part, comme à Dialakorodji et Yirimadio (*planche 16*) ; la restructuration d'îlots déjà constitués d'autre part, comme à Dianéguéla et Daoudabougou. Selon la première, l'échantillon d'ensemble a élargi son spectre

1. La source cartographique PDSU montre ici ses limites : le dessin sur Google Earth des îlots enquêtés à Yirimadio ne correspond pas au plan prévu initialement pour la construction de ces logements sociaux.

2. Programme investissements d'avenir/ANR-10-EQPX-20.

LES ZONES D'ÉTUDE DANS LEUR CONTEXTE URBAIN

Quartiers d'enquête en 2013



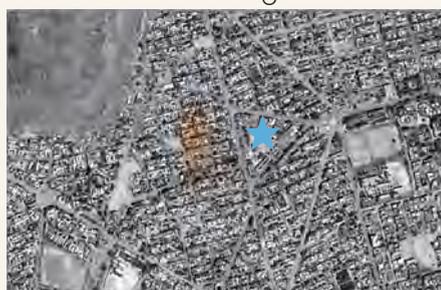
Dialakorodji



Boukassoumbougou



Lafiabougou



Hamdallaye



Médina Coura



Daoudabougou



Badalabougou-Séma



Dianéguéla



Kalabancoro



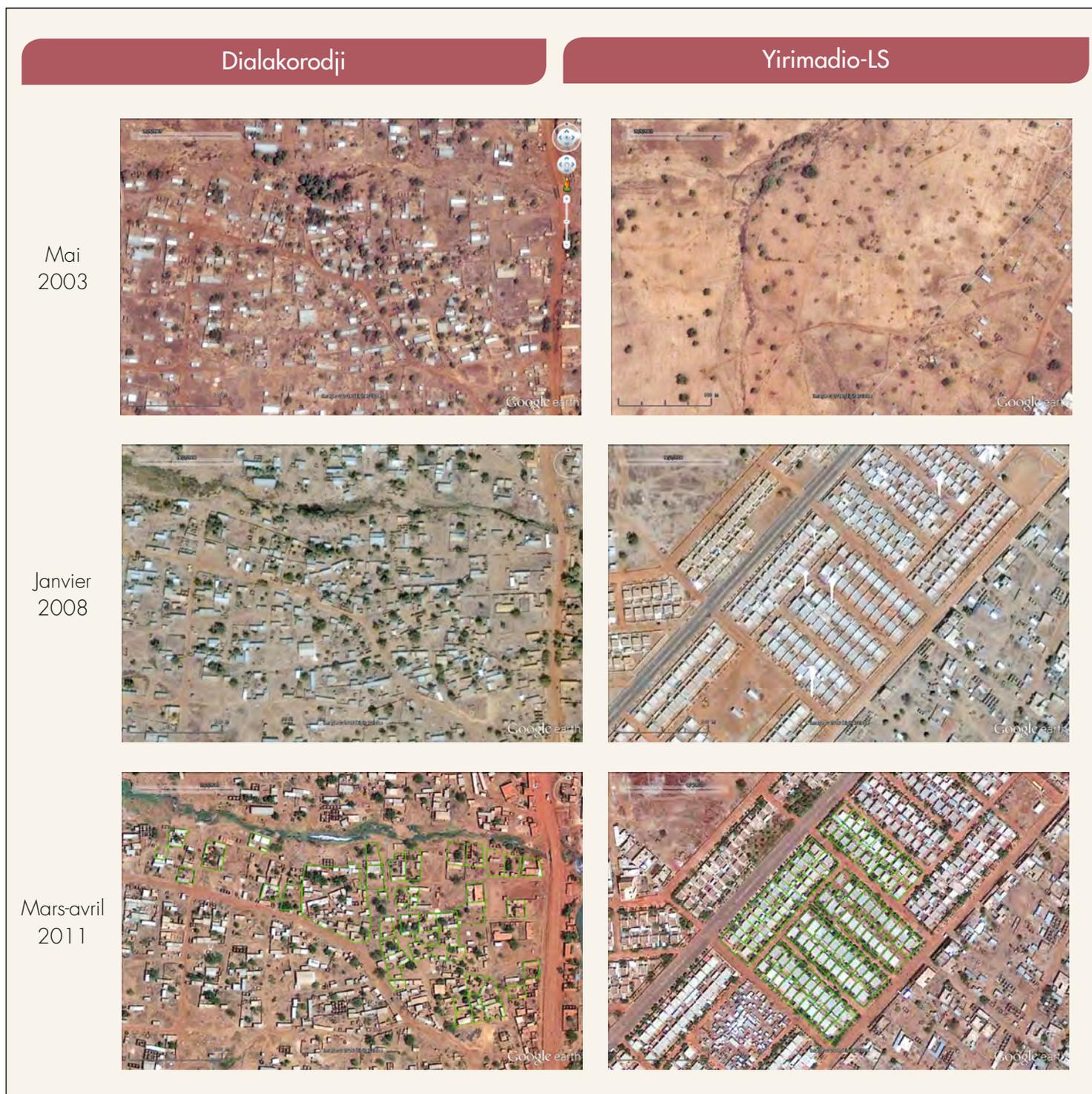
Yirimadio-LS



-  Maisons enquêtées en 2011
-  Limites des parcelles
-  Marché

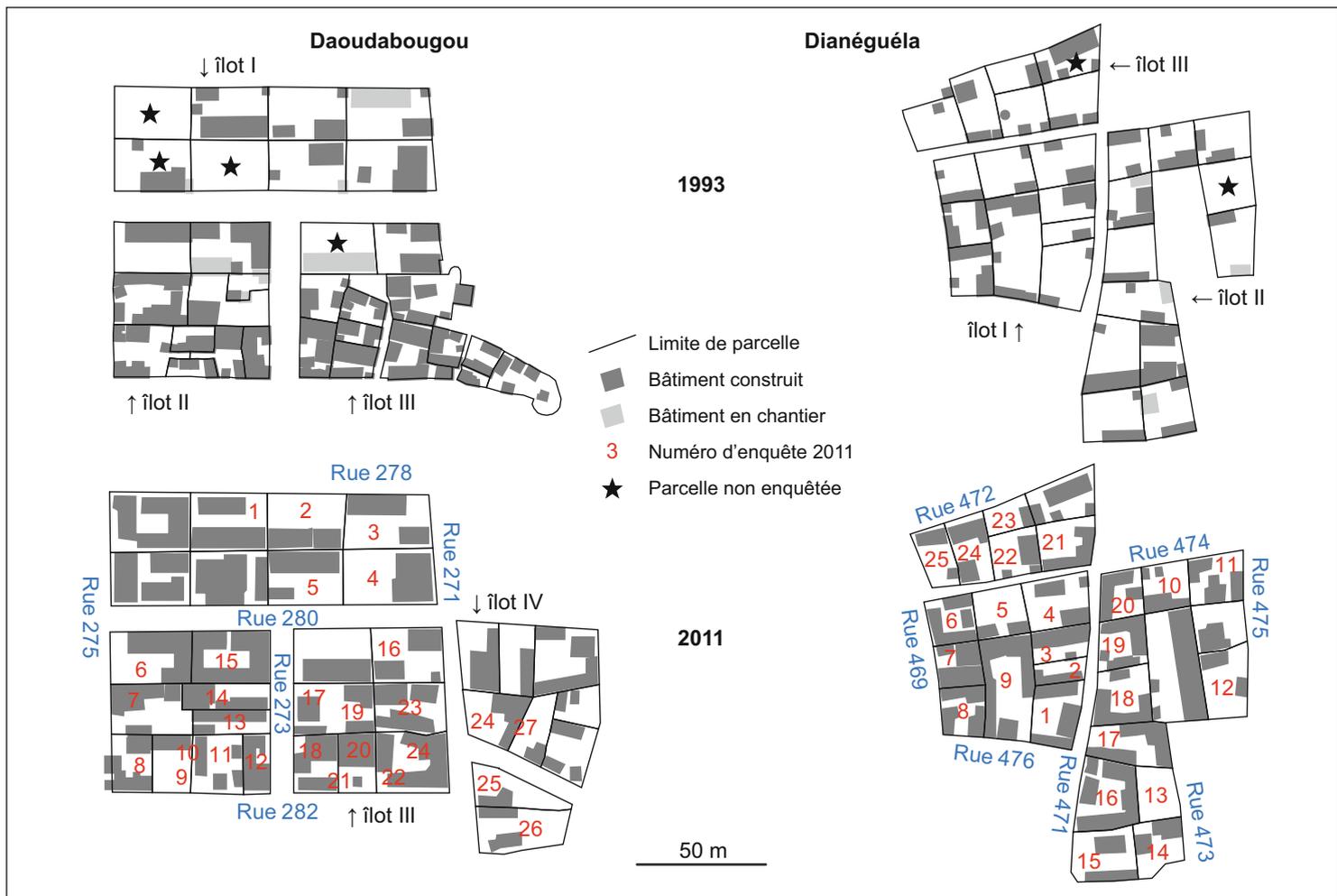
Sources : enquêtes PLMU-2011 ; image satellite Spot 6 MS_201311271044475.

CONSTITUTION ET DENSIFICATION DES PARCELLAIRES URBAINS RÉCENTS



Sources : Google Earth (distances au sol 450 m et 437 m) ; enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/M. Bertrand



Carte 9

Parcellaires irréguliers remaniés entre 1993 et 2011.

Sources : enquêtes PIMU-1993 et PIMU-2011.

chronologique mais continue de représenter des étapes de genèse, de maturation et de vieillissement de l'espace urbain.

Outre quelques nouvelles constructions apparues dans les maisons de Dianégouéla, on peut noter qu'un vaste terrain encastré dans l'îlot II, vide en 1993, est désormais approprié et clos ; un long bâtiment y occupe en 2011 une longueur de parcelle équivalente à celle des autres concessions voisines (*carte 9*). La parcelle en cause est donc prise en compte pour renforcer l'échantillon d'enquête, et se révélera dédiée à la location : sept ménages y occupent chacun une chambre-antichambre, logement de deux pièces dans lequel est garé la nuit le bien précieux que représente désormais la moto. Le propriétaire est

un investisseur tardif depuis l'Afrique centrale ; l'agence immobilière sur laquelle il s'appuie collecte les loyers et reçoit les plaintes des occupants : les eaux de pluie sont piégées en fond de cour où elles stagnent durant l'hivernage. L'environnement reste irrégulier et enclavé mais à l'échelle de la ville qui s'est étendue depuis 1993, il a perdu ses caractères de marge spatiale et sociale.

Le tracé d'un autre îlot d'enquêtes apparaît encore plus modifié après la restructuration du secteur de Daoudabougou. Celui-ci est emblématique de la forte poussée des peuplements irréguliers dans les années 1970, notamment en rive droite du Niger, et des compromis que les pouvoirs publics n'ont cessé de trouver avec eux. Les occupations « spontanées » dérogent dès leur

création au principe d'alignement des îlots qui distingue la ville lotie depuis la colonisation ; ni le bâti ni les limites des parcelles n'y suivent d'orientation définie à l'avance pour être couchée sur le plan. Leurs habitants se greffent davantage sur d'anciens villages et leurs terres de culture, sur des hameaux considérés comme les satellites des premiers ou se proclamant émancipés des tutelles coutumières.

Le plan de 1993 de Daoudabougou illustre un premier compromis : après quelques casses mineures à deux reprises dans l'histoire du quartier, un lotissement est programmé dans les années 1980 pour satisfaire la demande de parcelles à bâtir tout en bloquant l'expansion du tissu irrégulier. On retrouvera à Boulkassoumbougou ce type d'intervention destinée à « en finir » avec les arrangements coutumiers et à imposer une gestion domaniale moderne. L'îlot I d'enquête en est le fruit mais ce nouveau parcellaire n'impose sa géométrie orthogonale qu'à une moitié des îlots II et III. La partie sud porte encore la trace d'une origine villageoise, et laisse totalement enclavée l'une des maisons déjà installées. Dès cette première phase d'enquête, les propriétaires des maisons visitées sont cependant informés qu'un programme de régularisation les concerne désormais, comme l'ensemble des quartiers irréguliers de Bamako. Un « redressement de voies » est envisagé, et certains îlots ne seront régularisés qu'au prix de la démolition d'une partie de leurs bâtiments. Mais ce reprofilage urbain ouvre un nouveau cycle de négociations avec les propriétaires représentés dans le comité de suivi des opérations.

Le programme est bien inédit par le nombre de quartiers impliqués, 25, durant plus d'une décennie de recensement des maisons, de tractations sur les déguerpissements à mener et les lots de compensation à prévoir, les frais d'édilité et de régularisation à réclamer aux habitants parvenant à se maintenir sur place. Mais il maintient les compromis à trouver au mieux pour les propriétaires installés depuis près de vingt ans. Tel ne sera pas le cas au sud de Bamako : les maisons irrégulières de Sabalibougou et de Niamakoro feront l'objet de casses massives et d'expulsions radicales au milieu des années 1990. En 2011, l'îlot III de Daoudabougou se montre donc amputé de ses maisons orientales, dont l'une (n° 24) était plus tôt traversée d'une venelle de



Photo 1

Chambres-antichambres en série dans une maison locative ajoutée à l'échantillon de Dianégoula.

© IRD/M. Bertrand : Dianégoula, juillet 2012.

passage. Son propriétaire est désormais replié sur une parcelle fortement réduite, dans le nouvel îlot IV qui ne fait plus partie du périmètre d'étude. Signe des négociations qui ont limité les casses au minimum, la rue 271 est désormais rectiligne et parallèle aux suivantes, mais les petites voies qui y débouchent conservent leur orientation oblique ; des parcelles sont maintenues en l'état de limites irrégulières au sein des îlots redressés ; le bâti des maisons 9, 10 et 11 se réorganise en interne, à l'initiative des propriétaires sortis gagnants du programme de régularisation.

De l'îlot à l'espace du voisinage

Le second niveau de définition des zones d'étude est englobant à celui des parcelles. Ce premier environnement territorial se comprend à l'échelle de quelques îlots bâtis voisins les uns des autres, soit les grappes de maisons liées au même cadre de proximité. Ce niveau du voisinage rend compte des formes élémentaires de la sociabilité et du vivre ensemble urbain, impliquant plusieurs générations d'habitants, les uns stabilisés et les autres accueillis de manière temporaire, à titre gracieux

Tableau 10 – Nombre de maisons et de logements échantillonnés en grappe résidentielle

Zone d'étude	1993		2011		Échantillon commun aux 2 phases		
	Maisons	Ménages	Maisons	Ménages	Maisons	Ménages 1993	Ménages 2011
Médina Coura	7	46	28	100	–	–	–
Hamdallaye	25	133	14	103	14	75	103
Lafiabougou	23	67	31	104	21	55	70
Boukassoumbougou	27	61	36	101	25	59	70
Dialakorodji	–	–	46	102	–	–	–
Badalabougou-Séma	25	26	71	102	21	22	28
Daoudabougou	27	73	20	100	20	60	100
Dianéguéla	25	40	27	103	24	39	88
Kalabancoro	–	–	49	111	–	–	–
Yirimadio-LS	–	–	98	101	–	–	–
Total	159	446	420	1 027	125	310	459
Ménages/concession	2,8		2,4		2,5		

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

ou marchand. C'est lui qui inscrit dans l'analyse les discriminations de l'insertion urbaine, souligne aussi des solidarités et des résiliences à l'égard de contraintes environnementales communes et des mêmes insuffisances en matière d'accès aux services essentiels (COURET, 1996 ; DOS SANTOS, 2006).

L'articulation des deux niveaux de collecte des données, concessions et îlots d'habitation, a cependant varié de la première à la deuxième phase d'enquête (tableau 10). En 1993 et 1994, l'étude informe chaque grappe de maisons à hauteur de 25 parcelles ; un seul secteur déroge à ce format de comparaison du fait de conditions d'enquête difficiles. Les zones d'étude ainsi définies se montrent alors très inégalement denses : la moins peuplée compte 40 ménages, la plus chargée en compte 133. Ce critère du nombre de maisons à visiter a donc surreprésenté la population des vieux quartiers. À Hamdallaye en particulier, les propriétaires héritent d'un lotissement à très généreuses parcelles de 30 mètres sur 30 à l'origine ; de véritables lignées familiales, élargies sur plusieurs générations, y prospèrent en ouvrant leurs pièces vacantes à des locataires natifs d'autres localités. Les îlots sélectionnés dans le quartier de Médina Coura ont connu davantage de restructurations parcellaires liées aux partages entre héritiers, ce qui a laissé un bâti dégradé et fractionné en petits loge-

ments. À l'inverse, les concessions les plus récentes de l'échantillon totalisent encore peu de ménages et des cohabitations moins systématiques ; les comparaisons des années 1990 les désavantagent.

Pour corriger ce déséquilibre entre les différentes zones d'étude, la dernière phase d'enquête applique un nouveau principe de délimitation : les îlots visités en 1993 sont conservés, d'autres sont éventuellement ajoutés selon le même parti pris de contiguïté territoriale, mais la collecte des données prend fin désormais quand une centaine de ménages a été enquêtée dans la grappe de maisons voisines. La même définition du voisinage est appliquée aux trois secteurs qui complètent l'échantillon de 2011. C'est désormais le nombre de maisons prises en compte dans chaque zone d'étude qui varie, entre un minimum de 14 et un maximum de 98, du fait de densités résidentielles inégales. Mais ce format démographique convient mieux à l'enquête par grappe, car les variations spatiales de la taille moyenne des ménages en nombre de personnes sont moins prononcées que celles de la charge des concessions en ménages (chapitre 3). La comparaison s'en trouvera facilitée quand il s'agira d'ajouter par exemple des modules biographiques d'enquête (chapitre 6), sur la base d'un nombre harmonisé d'adultes enquêtés en propre qui ne dépend que de l'échantillon des ménages.

Le volume enquêté en 2011 s'en trouve donc augmenté par rapport à celui de 1993 : des zones d'étude ont été ajoutées en périphérie d'agglomération ; des maisons ont été ajoutées ici ou là dans les zones précédentes. 125 maisons ont enfin été visitées dans les deux phases d'enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011. Ce sous-échantillon commun participe lui aussi de l'augmentation du peuplement d'ensemble puisque ses ménages sont passés dans le même temps de 310 à 459.

Des pertes d'échantillon sont pourtant à noter en 2011 : la seconde vague d'enquête a essuyé quelques refus dans des maisons qui avaient été bien abordées dix-huit ans auparavant ; elle les a alors sautées en compensant le manque par des ménages plus disponibles dans les maisons voisines. De plus, aucune des maisons du petit échantillon initial de Médina Coura n'est retrouvée, et huit maisons de Lafiabougou, mal identifiées sur terrain, sont perdues pour l'échantillon commun.

Dans tous les cas, la cohabitation des ménages au sein des maisons se pose avec acuité, avec des moyennes par zone d'étude qui dépasseront celles du recensement de Bamako. L'évidence de la densification ressort en particulier dans l'échantillon des maisons visitées aux deux phases d'enquête alors que leur superficie est restée la même. Des mesures harmonisées de densité résidentielle permettront donc de revenir plus finement sur les variations que la ville organise en son sein.

Un emboîtement géographiquement argumenté d'îlots, de maisons, de ménages, et d'individus caractérise donc les enquêtes « Pratiques du logement et mobilités urbaines ». Il offre un cadre de mesure cohérent du peuplement urbain et de son évolution dans le temps d'une génération. La différenciation des quartiers, selon leur genèse et leur place dans l'agglomération, est mise en valeur.

Le questionnaire, les questionnements

Selon le même principe de continuité territoriale, toutes les personnes identifiées dans les ménages sont interrogées, quel que soit leur âge ; tous les ménages présents

dans les maisons sont enquêtés ; toutes les maisons sont informées à hauteur de l'échantillonnage. L'enquête a ainsi pour premier objectif de mesurer les effets de composition découlant des pratiques résidentielles. Ceux-ci s'appliquent à l'échelle des logements, où se réorganisent les liens familiaux d'hébergement, mais aussi à l'échelle des concessions où s'intriquent différentes tenures du logement. Au-delà de l'agrégat démographique qu'il mesure, le bâti d'habitation est aussi le nœud de rapports sociaux de solidarité et de domination.

La problématique de la mobilité s'adapte elle-même à ce cadre de mesure à la fois physique et social, qui permet d'apprécier comment des flux entrants et sortants s'articulent entre eux et au stock de population stabilisée dans les logements. En effet, les mouvements migratoires et résidentiels des citoyens sont d'abord le produit des microcontextes urbains que forment les maisons dans leurs quartiers (BERTRAND et DELAUNAY, 2005). Ils sont en retour la matrice de ces contextes, en ne cessant de remodeler l'occupation du bâti : par arrivée de nouveaux résidents, par départ d'autres, et par avancée des résidents les plus stables dans le cycle de vie. Mais du premier au second moment d'enquête, la méthodologie pour saisir la mobilité selon ses différentes formes s'est renouvelée, en même temps qu'évoquaient les besoins et les choix des citoyens en la matière.

L'enquête à passages répétés

Au début des années 1990, le suivi du peuplement urbain et de la mobilité des habitants s'appuie principalement sur un double passage de questionnaire, la répétition des visites et de l'enquête se faisant à un an d'intervalle. Seuls quelques jalons des parcours biographiques sont alors informés : le lieu de naissance, le lieu précédant l'arrivée ou le retour dans la capitale, le quartier bamakois précédant celui de la maison d'enquête en cas de déménagement au sein du district. La mesure rétrospective est donc partielle et se focalise sur les derniers éléments de ce cursus résidentiel urbain.

Dans ce temps court, la population résidente s'est renouvelée à 39 %, et l'essentiel de ce remaniement démographique relève bien d'un mouvement géographique. Les naissances ne représentent que 10 % des entrées

dans l'échantillon bamakois entre 1993 et 1994 ; dans le même temps, les décès comptent pour seulement 2 % des sorties de l'échantillon. Un effet de saisonnalité n'est pas non plus en cause puisque les deux passages d'enquête se déroulent au même moment de l'année, au cœur de la saison sèche et avant les pluies qui font repartir dans leurs régions les visiteurs venus se soigner ou régler des affaires familiales dans la capitale.

Sur cette base, la population citadine est donc classée en trois catégories originales : les « stables » ont été informés deux fois dans l'échantillon d'enquête ; les « entrants » en 1994 et les « sortants » après 1993 n'ont été interrogés qu'une fois et définissent la composante « mobile » de la population urbaine dans cette période de référence. Leurs emménagements et déménagements récents retiennent donc principalement l'attention, et il convient d'en préciser l'origine et la destination pour classer ce mouvement résidentiel comme étant migratoire, en dehors du district de Bamako, ou urbain au sein de l'agglomération. Certains flux concerneront des « ménages tout en entier mobiles », c'est-à-dire bougeant au complet de leurs membres ; d'autres des « mobiles à titre individuel », c'est-à-dire rejoignant un collectif résidentiel stable ou le quittant pour un autre ménage.

Cette première mesure de la mobilité résidentielle montre d'emblée des contrastes entre les quartiers. Ils rappellent ceux qui marquent les densités d'habitation en suivant un gradient décroissant du vieux centre-ville aux périphéries nouvellement urbanisées dans le district, et de la rive gauche à la rive droite du fleuve Niger. L'intensité des flux se cale de même sur l'âge des chefs de ménage, qui hiérarchise quant à lui les propriétaires et les locataires, distingue les habitants des lotissements administrés et ceux des quartiers irréguliers. Un modèle de sédentarité urbaine *versus* d'instabilité résidentielle ressort finalement de la ville du 20^e siècle. Il apparaîtra sensiblement différent dans le contexte d'agglomération des années 2010.

L'enquête rétrospective

En 2011, le projet Moboua dans lequel l'étude s'inscrit ne permet plus de procéder à des passages répétés d'enquête à Bamako, d'autant que des investigations

comparables sont menées à Ouagadougou et Niamey en une seule phase de collecte (BERTRAND et BOYER, 2016). Des questions adressées aux seuls adultes abordent alors différemment leurs parcours migratoires et résidentiels, ainsi que leur éventuelle intention de déménager dans les mois suivant l'enquête ; mais la concrétisation des projets annoncés ne sera pas vérifiée par un retour systématique sur le terrain d'enquête. Ce sont davantage les enquêtes qualitatives de 2012 et 2013, « post-questionnaire », qui confirmeront le départ de certains locataires, sans qu'il ait été toujours annoncé d'ailleurs. Ce nouveau format d'investigation ne permettra pas non plus d'apprécier le remplacement de partants par de nouveaux entrants, ce que le passage de 1994 avait pu quant à lui établir.

La principale innovation de 2011 vient donc d'un module complet de biographie résidentielle qui est introduit dans le questionnaire d'enquête et adressé à tous les adultes interrogés dans les dix zones d'étude. Il profite à Bamako d'une expérience méthodologique forgée à Accra en 2000 et 2001 et exploitée selon des modèles de durée de séjour dans les logements occupés successivement par ces personnes (BERTRAND et DELAUNAY, 2005 ; BERTRAND, 2009). Le format est donc transposé à Bamako et ses environs. Il s'agit d'un module rétrospectif simplifié (GRAB, 2009), dans lequel les trajectoires matrimoniales et professionnelles ne sont pas directement l'objet du questionnaire. Mais la manière dont elles ont pu influencer le cursus résidentiel des adultes refait surface dans les causes qu'ils donnent pour chacun de leurs déménagements, des motifs de départ ou d'arrivée qui sont ici recueillis sur un mode qualitatif, et exploités en analyse statistique textuelle.

Tous les séjours de plus de six mois étant décrits depuis l'enfance jusqu'au logement d'enquête, y compris quand l'habitation se dédoublait du fait de circulations saisonnières, il convenait donc de repérer le moment où les personnes interrogées devenaient autonomes, conscientes de choix à mener et de contraintes à gérer, par rapport aux âges antérieurs où elles étaient censées suivre les décisions d'autres adultes et tuteurs. De part et d'autre de ce seuil, la mobilité pouvait être appréhendée comme migratoire ou résidentielle, la migration comme interne ou

internationale, les déménagements comme de courte amplitude spatiale ou de grandes enjambées dans l'espace régional. Le format biographique n'était pas non plus restreint aux hommes, et s'appliquait aussi à des femmes adultes sans qu'elles soient nécessairement les référentes de leur ménage.

Deux autres modules inédits ont de même été ajoutés au questionnaire de 2011, en écho des choix d'enquête retenus à Accra au début des années 2000, à Ouagadougou en 2009 et à Niamey en 2010. La recherche sur les mobilités ouest-africaines s'enrichissait de la prise en compte d'autres flux que ceux du logement, chacun selon sa temporalité mais tous compris comme autant de logiques d'accès aux ressources économiques des villes. Leurs habitants font face en effet à des lieux de travail, de résidence, de sociabilité et de consommation de plus en plus dissociés. Il convenait donc de ne pas négliger des déplacements intermédiaires entre ceux de la mobilité quotidienne, régie par les navettes domicile/travail, et ceux de la recomposition des familles à chaque génération. D'autant que ces flux de visites, reçues par les habitants de Bamako et rendues par eux à l'extérieur, étaient mesurés sur la même base contextuelle des maisons enquêtées.

Par rapport aux données des recensements, l'enquête perd donc en exhaustivité des résultats mais permet de tester différentes approches du peuplement urbain – suivi en continu ou rétrospectif – et de combiner leurs avantages méthodologiques : ici des questions fermées rapportées à un même pas de temps, des données catégorielles communes à toutes les zones d'étude, des perspectives typologiques pour l'ensemble de l'échantillon ; là un questionnement plus ouvert, le vocabulaire plus riche des expériences individuelles et de la subjectivité citadine. L'articulation de données quantitatives et de données qualitatives fait aussi l'originalité de l'enquête de 2011. Elle a permis d'identifier des maisons et des personnes à revisiter après l'enquête sur questionnaire, pour revenir sur quelques points saillants de la pratique résidentielle dans un format souple de discussion. Des témoignages particuliers, des récits sensibles formulés en bambara, se greffent ainsi sur les grands volumes d'information. Une analyse secondaire prend le relais de l'analyse statistique.

Au fil des zones d'étude, Bamako en cinq générations

Comment sélectionner alors les quartiers qui incarneront la ville et sa dynamique d'étalement ? L'échantillon PLMU-2011 hérite d'abord de critères définis deux décennies plus tôt, présentant une ville encore essentiellement promue par ses habitants, peu différenciée sur le plan économique, dans laquelle des contrastes résidentiels se donnent néanmoins à voir. Ils dépendent alors du moment et du mode juridique de production de ce parcellaire urbain. L'échantillon constitué autour de sept zones d'étude illustre ainsi trois caractéristiques générales de Bamako.

– La première est son gradient historique d'urbanisation du centre aux périphéries du district. Les quartiers retenus sont nés des années 1920 aux années 1980, sur quatre générations. Ils présentent par conséquent de fortes charges de cohabitation, 2,8 ménages par concession en moyenne, et près de deux tiers (64 %) de locataires parmi les ménages informés. Le précédent recensement de 1987 donnait quant à lui des valeurs moyennes inférieures, respectivement 1,8 ménage et 44 % de locataires (BERTRAND, 1999-b). Au contraire, les zones en cours de peuplement ne sont guère représentées dans l'enquête, du fait de la difficulté d'y trouver un nombre suffisant de maisons effectivement occupées dans une relative proximité. Si la propriété du sol y a bien changé, leurs îlots ne sont pas encore bien dessinés dans le paysage. Ils le seront vingt ans plus tard, quand s'ajouteront aux primo-proprétaires leurs héritiers ou des locataires. Les formes les plus jeunes du peuplement urbain seront alors plus loin, au-delà du district.

– Une deuxième caractéristique d'ensemble découle du contraste, à la fois morphologique et juridique, entre les lotissements normés et les quartiers non « tramés » nés d'occupations « spontanées », « illicites » ou « irrégulières ». Les premiers sont représentés par quatre zones d'étude, dont une seule provient d'une promotion immobilière, tandis que les autres, comme généralement avant les années 2000, découlent d'un simple parcellement foncier qui laisse aux bénéficiaires de lettres

d'attribution la charge de mettre en valeur leur lot en y édifiant une maison. Quant à la ville non lotie, elle est représentée par trois zones d'étude, dont deux illustrent à elles seules ce clivage urbain en juxtaposant des îlots irréguliers et d'autres dûment alignés dans un plan en damier.

– Enfin, l'échantillon rend compte du rattrapage démographique en cours de la rive droite de Bamako par rapport à la rive gauche. Il s'ensuit un rajeunissement de la ville au début des années 1990 (ENSB-DERHG, 1993), mais le rééquilibrage du peuplement ne sera consacré que dans les résultats du recensement de 2009. Trois grappes résidentielles sont donc retenues au sud du fleuve Niger, contre quatre au nord, en contrebas des monts Mandingues.

Le principe d'illustrer le processus de maturation de la ville est donc acquis en 2011. Le nouvel échantillon reprend d'abord les zones déjà codées de un à sept selon leur ancienneté. Il y ajoute de quoi représenter des formes territoriales et économiques qui n'existaient pas dans la génération précédente : soit parce que l'étalement de Bamako n'avait pas encore franchi les limites du district et qu'au-delà, dans l'arrondissement de Kalaban-Coro, le bourgeonnement résidentiel de certains villages n'était pas encore assimilé à la capitale ; soit parce que la vente de maisons clés en main restait sous monopole d'État et très limitée en nombre. Le changement de génération s'illustre alors dans la gestation d'une véritable métropole liée à de nouveaux processus de marchandisation du sol et du logement.

La visite qui suit s'élargit alors à un « grand Bamako » de fait, sans reconnaissance institutionnelle ni gouvernement régional propre. Le pari méthodologique d'y faire résonner entre eux le temps historique de la fabrique urbaine, celui des lignées de propriétaires de maisons familiales, et celui des biographies individuelles, reste entier.

Médina Coura, Hamdallaye, Lafiabougou : un gradient historique du Soudan français au Mali

L'échantillonnage commence avec trois lotissements fonciers créés du premier âge colonial au tournant de

l'indépendance, qui témoignent du déplacement du peuplement de la rive gauche dans la première moitié du 20^e siècle. Du centre-ville actuel vers l'ouest du futur district, ils sont alors surplombés par le siège du gouvernorat puis le palais présidentiel situés sur la colline de Koulouba. La ligne de hauteurs qui la prolonge marque aujourd'hui encore le nord des communes III et IV.

Malgré une géométrie variable, le lotissement administré reste ici le principal outil d'urbanisme. Hérité de la présence française, il est repris à l'indépendance par les élites politiques du Mali. Il est destiné sous la colonisation à déplacer les premiers occupants du site Bamako, à les placer comme « indigènes » sous le contrôle d'une chefferie de canton, et à détourner une partie de la main-d'œuvre africaine de ses rythmes saisonniers d'activité agricole (MEILLASSOUX, 1968). Nécessité se fait de retenir en ville, par l'attribution de concessions d'habitation, ces actifs migrants orientés vers les chantiers d'emploi coloniaux puis les entreprises qui en découlent. C'est le cas en particulier autour de la gare de Bamako, terminus de la liaison ferroviaire Dakar-Niger qui constitue la cheville ouvrière de l'économie du Soudan français (SINOÛ, 1987). Avec l'échec de l'éphémère Fédération du Mali, le lotissement de Lafiabougou est de même mis en place pour donner une priorité d'installation aux Soudanais rapatriés de l'ex-colonie du Sénégal, et désormais accueillis dans la « terre de repos »³ de la capitale malienne. Il constitue le premier d'une série d'interventions domaniales de la nouvelle puissance publique, suivant le même monopole que celui dont se prévalait la tutelle française, et ce jusqu'à la libéralisation des entreprises de parcellement foncier qui marque les années 1990 et 2000.

Ce premier Bamako est donc gradué dans le temps par le secteur d'enquête de Médina Coura, tramé depuis les années 1920, puis celui de Hamdallaye : le « lotissement des Grottes » qui nous intéresse plus particulièrement au nord du quartier est borné dans les années 1940 au pied de la retombée rocheuse du plateau mandingue, véritable barrière naturelle et limite de la ville à cette époque. Au départ des colons, la ville se termine par un Lafiabougou d'abord mal apprécié

3. Traduction du bambara [*lafiaba bugu*].

du fait de sa localisation occidentale : les candidats au terrain d'habitation, qui se multiplient déjà, préfèrent les lotissements mieux orientés vers l'est et le lieu de référence des prières musulmanes ; c'est le cas de Quinzambougou qui est programmé sur plan, lui aussi dans les années 1960, en référence aux anciens combattants du Mali.

Toutes les autres zones d'étude sont donc ultérieures à l'indépendance, et renouvellent l'échantillonnage de la ville tous les vingt ans. En 1960, le peuplement de Lafiabougou est tout juste amorcé au nord du Niger. La rive droite, jusque-là reliée par bac au Quartier du Fleuve et au centre commercial, ne devient extension de Bamako qu'avec un autre chantier public marquant l'indépendance : la construction des maisons de Badalabougou constitue l'embryon d'une ville nouvelle⁴ destinée aux cadres du jeune État, et surtout un emblème de modernité pour le pouvoir socialiste. Le « quartier du bord du fleuve » profite de l'achèvement du pont commandé par le gouverneur Louveau, et de la mise en place d'une société d'État en charge des travaux dans la capitale, la Société d'équipement du Mali (Séma). Badalabougou ne sera donc pas concerné par la politique de contrôle des migrants ruraux qui s'impose alors à l'entrée de Bamako.

Une fois tournée la page de l'indépendance, une quatrième génération urbaine s'esquisse dans les années 1970-1980. Le peuplement de la capitale se réoriente vers l'est et le sud sous des formes de moins en moins régulières. On en vient alors aux zones d'étude de Daoudabougou, de Dianéguéla et de Boulkassoubougou. Greffées sur des terres coutumières ou de simples hameaux de culture, elles illustrent la vigoureuse poussée qui s'est installée depuis des extensions spontanées plus ou moins bloquées ensuite par quelques lotissements programmés par le régime militaire du général Moussa Traoré. L'heure n'est plus au refoulement des migrants mais plutôt au cantonnement en périphérie d'arrivées de plus en plus massives depuis le Mali rural. Les pouvoirs publics y

répondent en instituant le district de Bamako moins de dix ans après le coup d'État de 1968. Ses gouverneurs procèdent à quelques casses mais laissent surtout s'installer, au moindre coût, les migrants pauvres que la grande sécheresse de 1973 et ses répliques ultérieures ont fait affluer dans la capitale. En 1980, la pratique du lotissement administré s'est d'ailleurs déplacée en périphérie du district, dans le cercle de Kati. Avec ses grandes parcelles bornées, la zone d'étude de Kalabancoro naît ainsi comme extension du chef-lieu de l'arrondissement de Kalaban-Coro.

Quant à la cinquième et dernière génération de l'échantillon, elle sort de terre dans les années 2000, quand Kalabancoro s'inscrit désormais dans un continuum de peuplement avec Bamako. Ce dernier profil urbain n'est donc représenté que dans l'enquête de 2011. À Yirimadio et Dialakorodji, il prend des formes qui ne correspondent plus au lotissement administré classique ni à son contournement par des migrants ruraux.

Au fil de ce renouvellement urbain, les occupants d'origine des zones d'étude constituées dans la première moitié du 20^e siècle sont donc remplacés par leurs héritiers. C'est le cas depuis trois générations dans l'exemple d'un vieux quartier central. Vouée aux indigènes et désignée comme ville musulmane après la Première Guerre mondiale, la « Nouvelle Médine » reste d'abord empreinte d'affinités communautaires qui font les *kinda* de l'époque (VILLIEN-ROSSI, 1966). Avec ces quartiers de référence des migrants, la ville gomme en partie les appartenances territoriales antérieures, à un *kafo* précolonial, et leurs traditions portées par une autorité politique villageoise (MEILLASSOUX, 1963). Ces repères sont aujourd'hui refondus comme « secteurs » du grand lotissement, et parfois oubliés. À Médina Coura, le quartier des Sofas – *sofakin* – rappelle ainsi le cantonnement des guerriers de Samory Touré après la défaite du grand résistant à la colonisation française. La zone d'étude est située quant à elle dans le secteur des cheminots, venus des régions de Kayes ou de Sikasso, qui furent nombreux à y être dotés de parcelles généreusement bornées par quatre dans des « carrés » de 60 mètres sur 60, les îlots dont la ville hérite aujourd'hui. De même, le lotissement de Dar Salam recevait à partir de 1916, en poussant la ville vers le nord depuis la ligne de chemin de fer, les premiers employés

4. Dans l'entre-deux-guerres, le lotissement devenu quartier de Bamako Coura était déjà considéré comme ville « nouvelle » [*kura*] par rapport aux établissements indigènes précédemment relocalisés.

africains des services coloniaux : boys, commis, soldats, ouvriers des chantiers publics, chacun attributaire d'une parcelle de 25 mètres sur 25 (SINOÛ, 1987 ; 1993).

Depuis, les concessions de la plus ancienne zone d'étude ont perdu leur format d'origine dans ce plan en damier : les délimitations successives des droits d'usage donnent aux maisons visitées en 1993 et en 2011 une superficie moyenne de 450 m², soit la moitié du standard d'origine. Mais c'est bien Médina Coura qui présente le plus fort ratio de surface bâtie dans ce parcellaire remanié : plus de la moitié de l'espace disponible, quand le total des 523 maisons visitées descend à moins des deux cinquièmes.

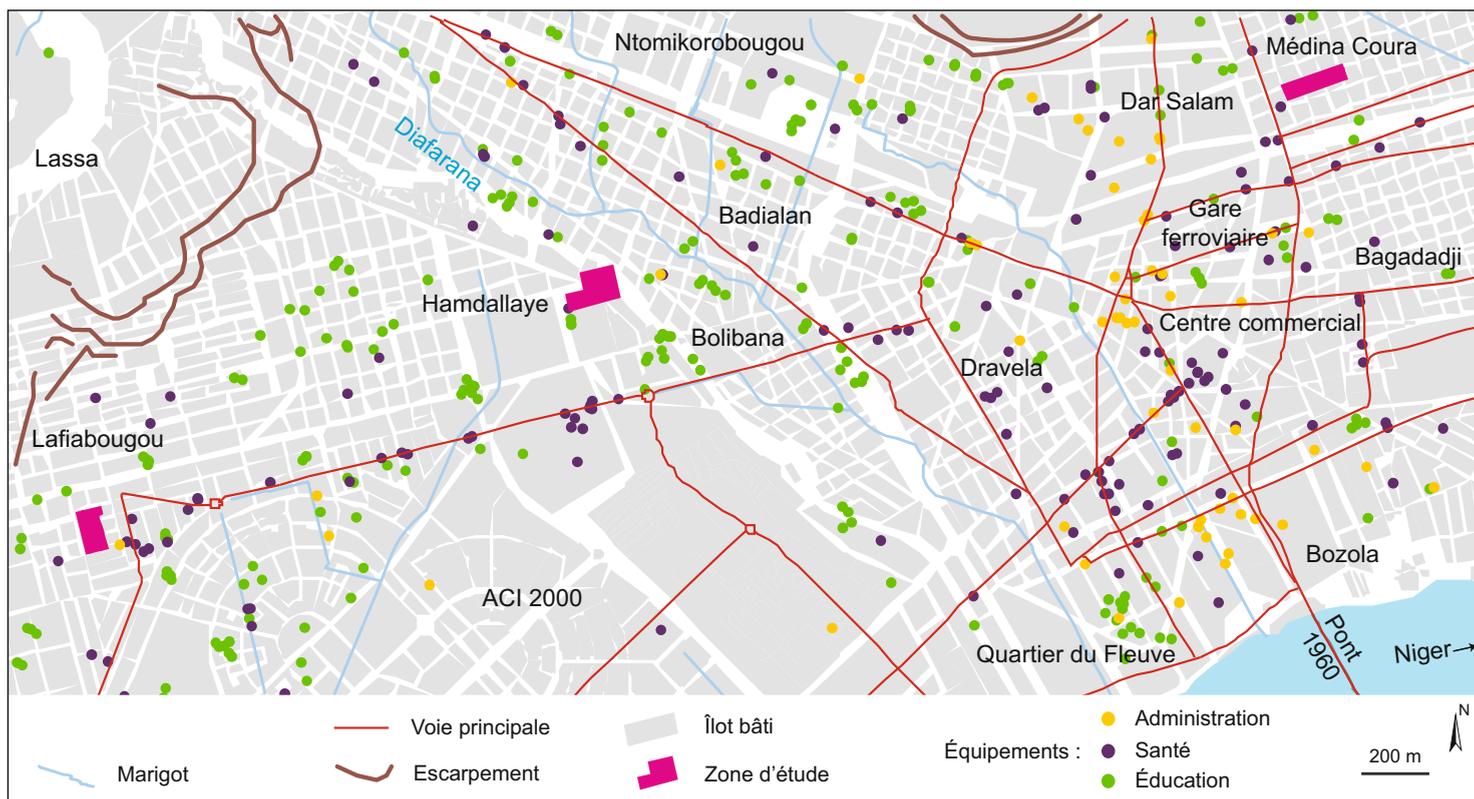
Peuplé deux décennies plus tard, Hamdallaye présente en commun avec le centre-ville une forte emprise physique du bâti. Celui-ci s'est globalement densifié au fil des réaménagements familiaux, ce qui donne les valeurs les plus élevées de l'échantillon d'enquête. Mais l'effet du temps est atténué par la taille des parcelles qui reste souvent dans le format d'origine de 30 mètres sur 30. L'impression qui prévaut ici est celle d'un quartier aéré, contrairement aux images d'entassement et d'encombrement que laissent les vieux quartiers centraux. Elle doit beaucoup à ces concessions qui ont conservé leur morphologie d'origine, en remplaçant les enduits de banco par du ciment : l'alignement des bâtiments sur les quatre côtés de la parcelle réserve aux activités domestiques l'espace non bâti au centre de la maison ; il ménage également le vestibule d'entrée dans la cour [*bulon*], réservé autrefois à la réception des visiteurs et de commis marchands, aujourd'hui voué aux jeunes et à leurs tours de thé.

À Lafiabougou, les lots sont désormais bornés à 30 mètres sur 15, format d'origine qui se prête moins facilement aux partages entre héritiers. Les propriétaires s'y sont inspirés de modèles architecturaux plus divers en suivant le changement social en cours à l'indépendance du pays. L'habitat continue d'être organisé autour d'une cour non bâtie. Mais quelques maisons d'un seul tenant sont aussi centrées « à l'ivoirienne », avec une distribution interne des pièces, les bords de la parcelle ne supportant plus que des annexes, cuisine et toilettes extérieures.

Le principal marqueur du décalage chronologique entre ce dernier lotissement et les productions coloniales est

cependant ailleurs, avec la petite verticalisation du bâti qui s'y est installée dans les années 1990. La tendance est plus difficilement envisageable au centre de la ville, tant que l'habitat de cour y subsiste et qu'y demeurent les ayants droit les moins nantis des familles héritières. À Lafiabougou par contre, des maisons construites en dur montent en étage en profitant de murs porteurs édifiés sur de véritables fondations et d'une dalle de béton coulée dès la construction du premier niveau. Des primo-proprétaires permettent ainsi à leurs fils, devenus adultes, d'installer leur propre ménage à l'étage ; la cohabitation des générations se redéploie sur deux niveaux à la faveur de travaux, à commercer par l'installation d'un escalier extérieur, financés par les mieux nantis. Dans les années 2000, d'autres maisons sont reconstruites, d'emblée avec un étage, pour remplacer un bâti d'origine en banco. Certains propriétaires s'inspirent de modèles commerciaux et locatifs qu'ils rapportent de leurs migrations en Afrique, comme les appartements sur cour intérieure et les maisons de rapport des grandes villes côtières. On voit alors se multiplier les garages et les pas-de-porte commerciaux dans les rez-de-chaussée restructurés. Contrairement aux boutiques et aux ateliers de fortune qui empiètent sur la rue à Médina Coura et Hamdallaye, le bâti prend une valeur locative plus spéculative dans ce contexte tramé et verticalisé.

Après l'indépendance du Mali, les superficies des parcelles d'habitation ne cesseront en effet de diminuer dans les standards du lotissement administré. L'habitat conserve ses orientations régulières dans des îlots désormais rectangulaires. Dès 1960, l'urgence du rapatriement à Lafiabougou réduit sensiblement le format des parcelles, mais la perspective d'une gestion plus rationnelle de l'espace est la même dans les maisons Séma qui font aussi leur apparition à Badalabougou. Les superficies se stabilisent autour de 400 m² au cours des années 1970-1980, et il faut s'éloigner du district pour retrouver des parcelles de 25 mètres sur 30, comme à Kalabancoro ou dans les chefs-lieux de région. Mais l'époque des grandes parcelles est bien révolue aujourd'hui. Les lots produits à partir des années 1990 sont dans un format de 15 mètres sur 20, voire moins dans les logements sociaux qui font l'objet d'une demande crois-



Carte 10

Médina Coura, Hamdallaye, Lafiabougou : trois générations de lotissement depuis le temps colon.

Sources : PDSU communes de Bamako ; enquêtes PLMU-2011.

sante dans la décennie suivante, pour un bilan en nombre toujours insuffisant. Les plus petites maisons enquêtées, moins de 80 m² au sol à Yirimadio, feront donc remonter le ratio du bâti sur la parcelle dans une proportion que ne connaissent pas celles de Kalabancoro, antérieures de plus de vingt ans, qui sont pourtant aussi éloignées du centre-ville.

En un demi-siècle, la procédure du lotissement a donc inversé ses logiques de gestion de la population : de la nécessité à couper la main-d'œuvre issue des campagnes de ses attaches rurales, en la dotant de vastes concessions, on est passé à l'obligation de mobiliser des réserves foncières toujours plus loin et selon des normes de parcellement considérablement diminuées. La ville d'origine coloniale n'en bénéficie que mieux d'une position avantageuse au cœur de la capitale. Sa centralité ressort des équipements cartographiés dans les années 2000 par le Programme de développement social urbain (PDSU) des communes bamakoises

(carte 10)⁵. Dans ce premier groupe de zones d'enquête, les équipements administratifs, sanitaires et éducatifs se montrent les plus diversifiés, les plus nombreux et les mieux implantés de toute l'agglomération : du fait des axes principaux convergeant vers le centre-ville mais aussi le long de voies secondaires et sur des places dédiées tôt aux services publics dans les lotissements à grands « carrés ».

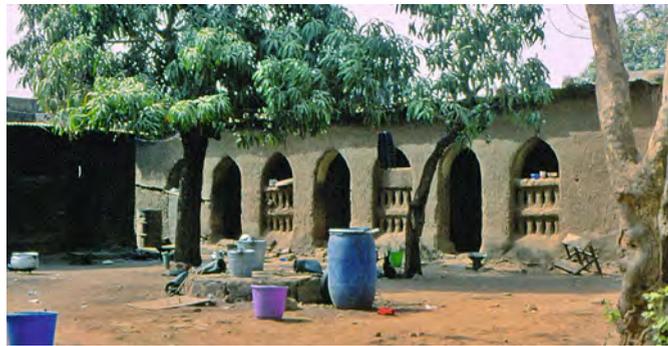
5. La programmation des PDSU est initiée dans les années 2000. Sous la présidence d'Amadou Toumani Touré, elle fait suite au programme test de développement social des quartiers, « Siguida Kura », qui avait été mené de 1999 à 2002 dans les communes I, III, IV et VI du district de Bamako. Cette première expérience est alors étendue à d'autres régions du pays sous la supervision de la Direction nationale du développement social. En lien avec la décentralisation des services d'équipement, elle vise l'amélioration des conditions de vie des populations dans les communes de Bamako, Mopti et Gao, mais connaît de nombreuses limites de réalisation jusqu'en 2007. Le PDSU sera alors relayé par une nouvelle vague de programmation communale sous le second mandat présidentiel (BERTRAND, 2015-a).

DENSIFICATION ET VIEILLISSEMENT DU BÂTI SUR TROIS GÉNÉRATIONS

Parcelles diminuées
à Médina Coura :
la cour réduite
à un couloir
dès 1993



Le plan en damier
de Hamdallaye toujours
aéré en 2011 : la cour
préservée depuis
le vestibule d'entrée



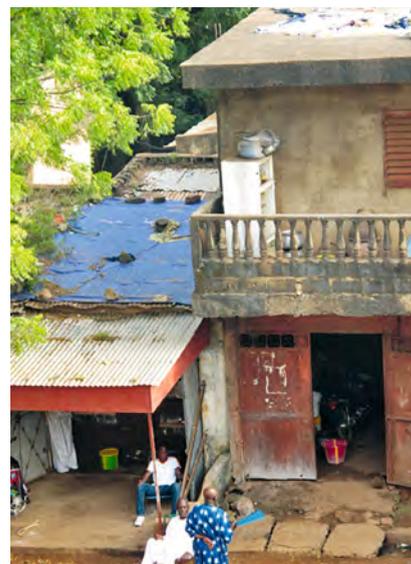
UN PROCESSUS DE VERTICALISATION

La montée en étage confirmée en vingt ans à Lafiabougou

1993-
1994



2011



Médina Coura est ainsi bordé au sud par l'axe marchand du « bord du rail », au sud-ouest par l'hôpital Gabriel-Touré, resté l'un des plus grands de Bamako, au nord enfin par le marché de Médine, principal centre de ravitaillement alimentaire de la capitale depuis la Troisième République. Avec le lotissement de la vaste réserve foncière libérée par le déménagement à Sénou de l'ancien aéroport de Hamdallaye, dans les années 1970, avec la création du quartier ACI 2000 à la fin des années 1990, le lotissement des Grottes profite désormais de sa proximité avec le nouveau centre d'affaires. La traversée du quartier vers la nouvelle cité administrative est de même aisée depuis Lafiabougou. Celui-ci a vu son propre marché dynamisé dans les années 1990 : le triangle qui termine l'avenue Cheik Zayed est pleinement investi par des bâtiments commerciaux à étages. Comme Hamdallaye, le secteur fait figure de péricentre urbain en rive gauche de Bamako.

Le bilan démographique de cette histoire citadine de près d'un siècle reste donc à mener, après que la première phase d'enquête PLMU en 1993 ait montré comment s'était installé un gradient décroissant de densités résidentielles depuis ces quartiers. Les maisons des plus anciens lotissements sont dégradées et très inégalement réhabilitées par leurs propriétaires. Mais elles sont aussi les mieux desservies en transports collectifs et se trouvent avantagées par la proximité d'une forte concentration d'activités commerciales et d'opportunités d'emploi, qui réduit les coûts et les temps de déplacement.

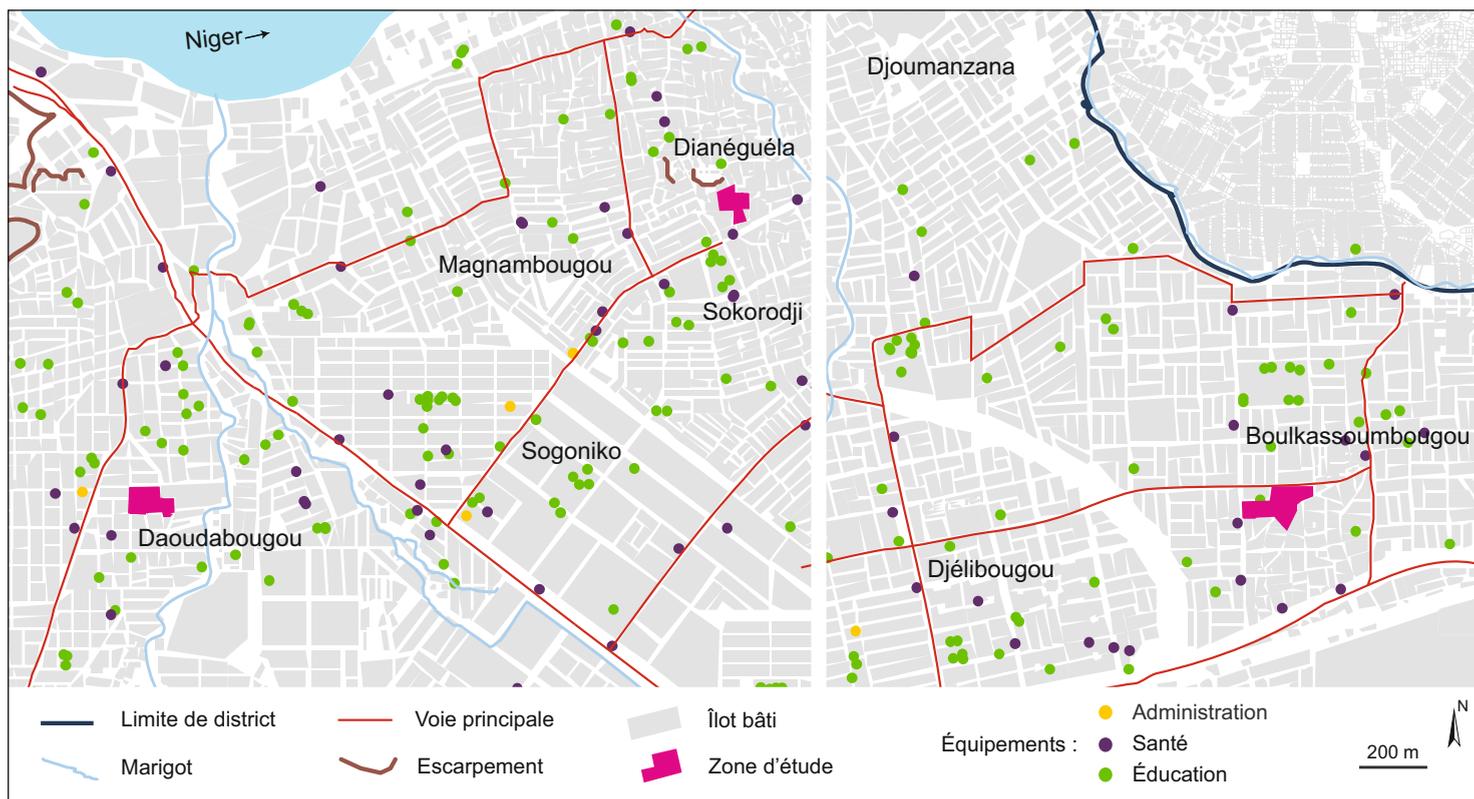
Boukassoumbougou, Daoudabougou, Dianéguéla : trois contacts irrégulier/loti

La deuxième série d'îlots enquêtés découle de la pression migratoire qui s'accroît sur Bamako dans les années 1970-1980 (*carte 11*). À l'heure où le peuplement urbain bourgeoise en rive droite du fleuve, loin de la falaise mandingue, des vides de peuplement se combleront vers les limites du district sous d'autres impulsions que celles du lotissement. Les régimes militaire puis de parti unique du général Moussa Traoré n'agissent sur cette croissance, présentée comme « anarchique », que par quelques trames orthogonales censées la bloquer. Des quartiers

non lotis naissent en effet de toute part : plus seulement comme enclaves associées au maintien de vieux noyaux villageois après qu'ils ont été phagocytés par la ville et ceinturés de lotissements, comme l'ont été Babouyabougou et Bougouba après l'indépendance, aux portes de ce qui deviendra la commune I ; et comme le sera ensuite Boukassoumbougou dans l'échantillon d'enquête ; ils naissent aussi d'un vaste front d'expansion irrégulière marquant les périphéries orientales et méridionales du district. C'est le cas à Banconi qui fait figure de ville dans la ville en rive gauche, et de « double » informel de Bamako durant les années de sécheresse au Sahel (SARR, 1980).

Dianéguéla illustre en rive droite la même dynamique dans l'échantillon d'enquête. Situé à l'est de Magnambougou-Village, ce quartier se trouve déjà dépassé au sud par Sokorodji qui n'est pas mieux loti que lui à la veille de la Troisième République. En attendant que le régime pluraliste réagisse massivement à l'état de fait du « spontané », la ville des « accroupis » (*sonso-robougou*) représente un tiers des logements et 45 % de la population de Bamako (BERTRAND, 1995). Elle compose donc depuis deux décennies avec la ville tramée, et se présente sous un jour moins dense que celle-ci. Les réponses publiques qui viendront ensuite, dans la nouvelle donne libérale, seront de deux types : le « déguerpissement », ou expulsion *manu militari* de gros intrus, d'une part ; la régularisation de plus d'une vingtaine de quartiers, d'autre part, dans ce qui est présenté comme un plan de sauvetage de la ville, le programme spécial de réhabilitation « Sauvons notre quartier » (GDB, 1993 ; GENEAU *et al.*, 1998).

L'enquête consacre d'abord trois zones d'étude à cette production informelle d'espaces habités. Elle en signalera la résurgence au-delà du district de Bamako, dans les communes rurales du cercle de Kati, en ajoutant une quatrième zone en 2011. Une des questions posées sera alors de savoir si ce fait accompli densifie la ville mieux que les lotissements, car les superficies des parcelles et la proportion occupée par leur bâti montrent à Boukassoumbougou, Daoudabougou et Dianéguéla des valeurs intermédiaires par rapport au reste de l'échantillon d'enquête.



Carte 11

Daoudabougou, Dianéguéla, Boukassoumbougou : la pression de l'informel au sud et au nord du Niger.

Sources : PDSU communes de Bamako ; enquêtes PLMU-2011.

Des nuances apparaissent cependant dans ce deuxième groupe. Ces particularités locales tiennent à l'impact de décisions politiques qui ont évité les casses, les ont retardées ou les ont orientées sur quelques îlots de contact avec un lotissement voisin. Elles viennent surtout de l'histoire des communautés villageoises rattrapées par la demande de terre de migrants peu fortunés. La toponymie en témoigne en se référant à des habitants pionniers ou leurs descendants devenus vendeurs de terre. Ainsi le secteur de Daoudabougou ne stabilise-t-il son nom que dans les années 1990, alors qu'il est déjà peuplé depuis deux décennies pendant lesquelles ses habitants se réfèrent tantôt à Foulabougou, qui rappelle le rôle d'un Peul installé par une lignée coutumière pour veiller à ses intérêts fonciers, tantôt à la personne de Daouda qui finit par l'emporter dans le leadership local. Quant à Dianéguéla, déformation de *[Jontigila]*, il rappellerait la présence d'esclaves sur un site désigné par leur maître et des liens serviles qui ont perduré

jusqu'au milieu du 20^e siècle. La croissance urbaine a donc retravaillé les usages territoriaux et leur légitimation coutumière, pour fonder et disputer de nouveaux leaderships fonciers dans chacun des quartiers.

En 1993, Boukassoumbougou complète vers l'est de la commune I le panorama de la rive gauche qui concentre toujours la majorité de la population bamakoise. Son plan irrégulier d'origine est le plus radicalement transformé parmi les trois tissus urbains considérés : un vaste lotissement a été imposé en 1980 au village déjà en place, pour bloquer par l'est le peuplement spontané de Djoumanzana, et par le nord celui qui remonte vers le plateau mandingue depuis la route de Koulikoro. Depuis cet axe de communication majeur, l'espace communal est déjà largement occupé par de vastes quartiers spontanés : de Sikoro à Djoumanzana et Kouloublénî, en passant par Banconi et Fadjiguila. Une fois les lotissements de Korofina et de Djélibougou dépassés, l'informel reprend sa poussée sur les terres orientales du district.

Ces caractères de marges territoriale et juridique sont donc atténués au moment de l'enquête : le lotissement a normalisé le secteur en le dotant d'une belle place de marché contiguë à la zone d'étude ; Boukassoumbougou est, de plus, vite dépassé par de nouvelles extensions urbaines qui continuent de suivre la route de Koulikoro vers les localités de Sangarebougou et de Moribabougou, hors du district. Les opérations urbaines des années 1980 tendent donc à noyer le reliquat irrégulier dans un ensemble devenant attractif par lui-même. En 2011, le peuplement de Boukassoumbougou apparaît fortement marqué par les migrants de la région de Koulikoro ; de nombreux commerçants originaires de la région ont investi son marché et sa communauté religieuse wahhabite. Des routes carrossables desservent le nord du quartier et relient l'ensemble des quartiers irréguliers de la commune I au marché de Médine. L'informel anime ces réseaux marchands autant qu'autrefois les filières d'accès au sol. Et surtout, le troisième pont de Bamako, alors en cours de construction, promet de relier Boukassoumbougou directement à la rive droite et aux autres axes reliant la capitale à son arrière-pays. Le passé de l'enclavement périphérique est bien révolu.

En rive droite, la transformation progressive de Daoudabougou procède, de même, d'une mesure politique d'imposition d'un lotissement, ici à partir des années 1970. Le plan du quartier est donc lui aussi marqué par un contact entre îlots à angles droits et îlots à contours irréguliers. Mais la normalisation du secteur a été plus chaotique qu'à Boukassoumbougou : elle a fait alterner plusieurs moments de casses et de négociations sur le terrain. Sans doute le contrôle social de la zone, disputé entre les deux leaders évoqués plus haut, y est-il pour quelque chose sous le régime autoritaire du général Moussa Traoré. De telle sorte que, quand c'est au tour de Daoudabougou d'être complètement « redressé » dans les années 1990, ses premiers habitants se sont déjà préparés à une telle opération : le programme « Sauvons notre quartier » est la troisième restructuration qu'a connue le quartier. Les compromis sont perceptibles dans le plan parcellaire repris en 2011 pour l'enquête (*carte 9*) : des parcelles conservent leurs contours irréguliers au sein d'îlots devenus eux géométriques ; quelques propriétaires ont leur maison

diminuée par le tracé d'une voie de désenclavement, aujourd'hui bien numérotée en concordance avec les voies parallèles, mais ils compensent la perte en s'ouvrant à la location qui promet d'être rentable : le secteur attire en effet par sa proximité avec l'avenue de l'OUA, axe majeur l'agglomération dans la continuité du premier pont de Bamako ; sa position est aujourd'hui avantageuse au cœur de la rive droite.

Quant à Dianéguéla, il montre un plan encore entièrement irrégulier et des constructions souvent pénalisées par le substrat rocheux du secteur. Le quartier est en effet épargné par les casses, et sa reconnaissance officielle précède même l'opération de régularisation de 1993. À la fin des années 1970, le premier Projet urbain du Mali ouvre en effet une série de quatre financements de la Banque mondiale⁶. Les recommandations du moment conduisent les autorités maliennes à programmer une opération de *site and services* dans le secteur de Magnambougou, voisin de Dianéguéla dans la commune VI, en se référant à la norme ambiante des « trames assainies » pour rationaliser la rente foncière de l'État (OSMONT, 1995). De fait, il s'agit de réduire la superficie des parcelles proposées à la vente et de cibler des acquéreurs salariés selon deux niveaux de prix. Ni l'aménagement préalable de la zone, ni la transparence des attributions ne sont probants dans cette expérience, qui reste bricolée et clientéliste. Mais les villageois déjà implantés dans les environs du lotissement bénéficient d'un complément d'intervention qualifié de « restructuration ». Par un nouveau compromis dont l'urbanisme malien est coutumier, il s'agit surtout d'empêcher la formation d'un nouvel embryon de croissance irrégulière en stabilisant la propriété du « vieux Magnambougou ». Le plan de ce noyau villageois n'en sera pas radicalement changé, ni le tout doté d'équipements significatifs. Mais Dianéguéla qui le prolonge au nord profite de la nouvelle route d'accès au lotissement, depuis l'actuelle avenue de l'OUA. La sécurisation foncière de Magnambougou permet alors à ses habitants de se faire accepter comme étant « régularisés dans la foulée ».

6. Le dernier projet urbain est en cours dans les années 2010.

Au moment où commence l'enquête de 1993, certains des premiers occupants de Dianéguéla ont déjà revendu leurs maisons de banco à des locataires en quête de terrains à bon marché, qui profitent du caractère paisible de la zone pour s'installer et reconstruire sur des bases durables. Mais comme ailleurs, le quartier se montre en 2011 débordé à son tour sur ses marges par de nouveaux foyers de peuplement tirant la ville vers les périphéries du district. À l'est de Dianéguéla et de son jumeau irrégulier de Sokorodji, le vaste secteur réservé aux concessions rurales de Magnambougou dans les années 1970 fait l'objet d'un fort engouement. Des fonctionnaires et des commerçants y ont d'abord convoité et cumulé des parcelles d'un hectare pour y planter manguiers et agrumes dans une logique de standing social : verger, villa, voiture, virement (bancaire), font ainsi les « quatre V des gros bonnets ». Vingt ans plus tard, ces élites bamakoises sont rattrapées par la spéculation urbaine, et s'y rallient : leurs concessions et titres fonciers sont morcelés et vendus par lots d'habitation. La zone connaît un peuplement rapide qui fait aujourd'hui la jonction avec le troisième pont, la route de Ségou, le secteur de Missabougou, dernier quartier de Bamako avant la limite du district, et au-delà les banlieues de Baguineda ou de Kalabancoro dans le cercle de Kati. Comme pour toute cette deuxième série de secteurs enquêtés, le raccord routier progressif à la ville à son agglomération se montre déterminant.

Badalabougou-Séma I, Yirimadio-759 LS : deux moments de promotion immobilière

Un dernier choix mené en 1993 introduit une nuance à la fois architecturale et économique dans le paysage d'ensemble de Bamako, celle de logements vendus clé en main. Ils ont été attribués en location-vente dans une expérience pionnière de promotion immobilière, et dérogent alors à la morphologie des cours. Il s'agit d'un cas rare avant les années 2000. La Société d'équipement du Mali en est l'opérateur public, pour quelques dizaines de logements destinés aux fonctionnaires et aux cadres décidés à s'implanter en rive droite à proximité du premier pont routier. Contrairement aux autorités sénégalaises et ivoiriennes, qui développent dans

le même temps une véritable politique du logement des classes salariées, et lui dédie des offices de gestion, celles du Mali n'ont pas significativement réitéré l'expérience de construction de Badalabougou. Peu de temps après la conférence nationale de 1991 qui avait placé la question du logement parmi les priorités d'une gouvernance politique démocratique, il était donc pertinent de revenir sur cette zone de Badalabougou. Sa jeunesse s'était d'ailleurs fortement mobilisée pour faire tomber le régime du général Moussa Traoré. Le pari était d'identifier des marqueurs de différenciation sociale à l'égard d'une ville ne sortant que lentement de son horizontalité d'origine et devenue massivement informelle.

L'opportunité de ce choix rebondit en 2011, quand se concrétise la politique du logement de la Troisième République. Après la relative libéralisation qu'a connue la gestion foncière dans les années 1990-2000, la promotion immobilière est à l'ordre du jour. Elle profite de la politique présidentielle des logements sociaux puis de l'autorisation donnée à l'entrepreneuriat privé de mener à son compte des opérations de lotissement. Quand les 759 logements sociaux sont livrés à Yirimadio en 2007, ces sociétés immobilières ne sont que peu intervenues dans les programmes gouvernementaux de logement. Mais ceux-ci ont déjà fait sortir de terre plusieurs milliers de petites maisons qui marquent désormais le paysage des villes maliennes et les limites du district de Bamako en commune VI.

L'opération des 759 LS est donc achevée en 2011, avec des constructions toutes occupées qui garantissent la faisabilité de l'enquête. Cette opération apparaît charnière dans la série des programmations imputées au volontarisme présidentiel, car elle fait suite à de précédents programmes gouvernementaux, comme celui des 501 Logements qui concernait en 2006 le même secteur au sud-est du district. Elle intervient surtout avant que cet élan des constructions neuves se déporte vers le cercle de Kati. À la fin de la décennie, le relais sera pris par des opérateurs privés intervenant seuls ou comme partenaires des commandes publiques. Dans tous les cas, la capitale reçoit le plus grand nombre d'unités programmées par la politique nationale du logement (DIARRA, 2009 ; KONÉ, 2010). Cette troisième série d'îlots d'enquête établit donc un lien intéressant

LA VILLE IRRÉGULIÈRE :
DE LA MARGE NÉORURALE À LA NORMALISATION URBAINE

Habitat irrégulier précaire préservé ou promis à la casse
par le programme de restructuration « Sauvons notre quartier » en 1993

Daoudabougou



Différenciation économique parmi les propriétaires du secteur loti

Boukassoumbougou



Densification et transformation du bâti sur deux décennies

Dianéguéla



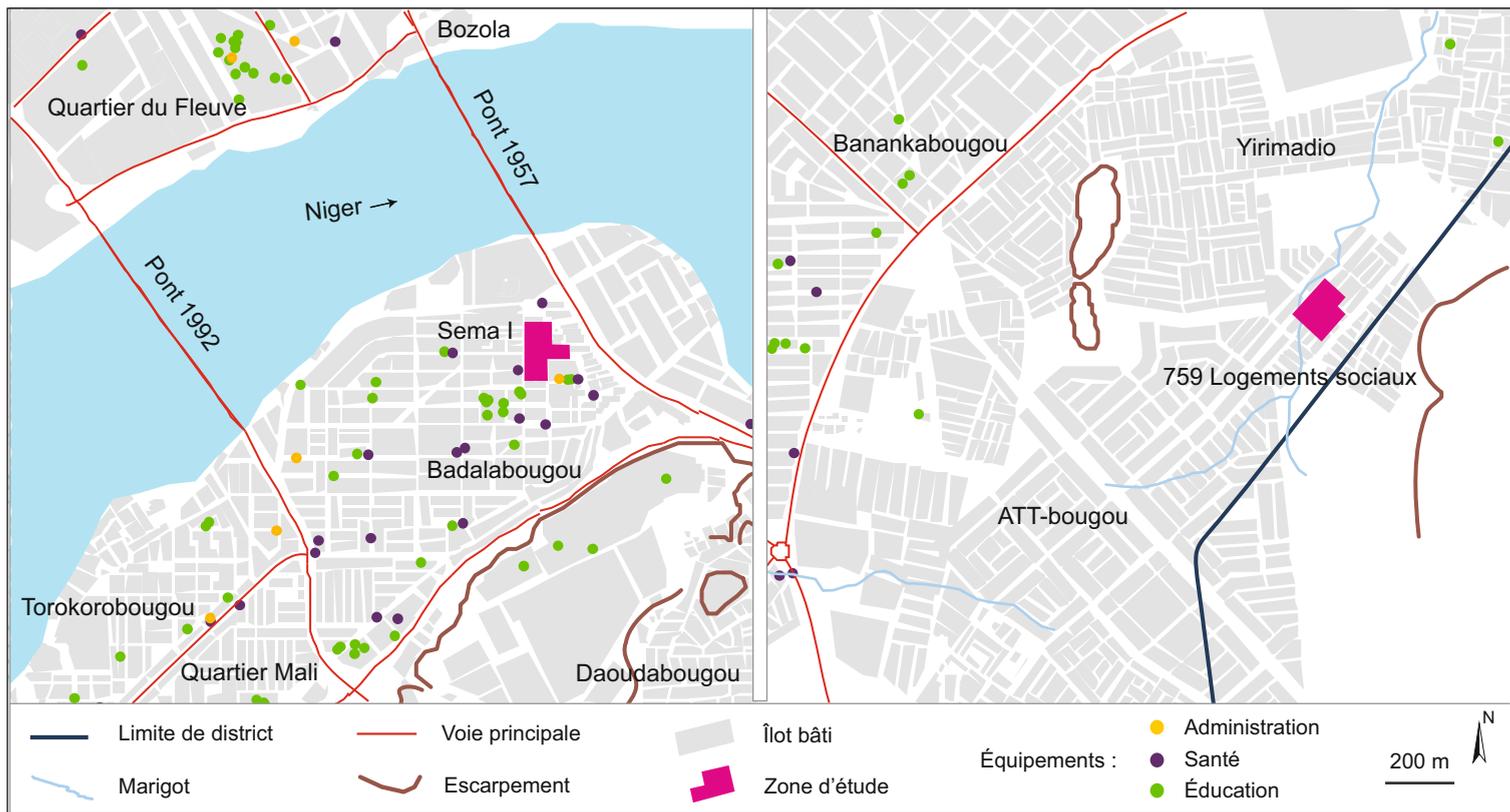
LES SUITES DE LA RÉGULARISATION EN 2011 :
DES QUARTIERS RESTÉS PEU AMÉNAGÉS MAIS DEVENUS ATTRACTIFS

Remaniement limité du parcellaire et de la voirie à Dianégoula



Durcification et verticalisation du bâti à Daoudabougou et Boulkassoumbougou





Carte 12

Badalabougou-Séma I, Yirimadio-759 LS :
l'émergence du lotissement immobilier d'initiative publique.

Sources : PDSU communes de Bamako ; enquêtes PLMU-2011.

entre la ville échantillonnée dans les années 1990 et l'agglomération revisitée deux décennies plus tard. Elle consacre l'émergence d'une promotion immobilière initiée d'abord par la puissance publique, puis stimulée par les recommandations ambiantes en termes de partenariat public privé (*carte 12*).

Avant sa privatisation et sa transformation en société anonyme au cours des années 1990, la Séma n'a consacré, de fait, que peu d'activités immobilières à la maigre politique d'équipement des deux premières républiques du Mali. Mais à Badalabougou, les opérations Séma I, Séma II et Gexco ont marqué l'urbanisation de la rive droite avec des maisons centrées sur la parcelle et un petit format inédit. L'opération suivante est amorcée à Faladié tout au sud du district dans les années 1980 et le contexte d'ajustement structurel. En proie à de grandes difficultés financières, la Séma devra laisser aux acquéreurs le soin de conduire leur propre

chantier, renonçant à tout pari d'unité architecturale et signant l'échec de cette promotion étatique : les parcelles seront livrées avec retard ; leurs attributaires seront autorisés à reprendre les plans des maisons.

L'entrepreneuriat privé ne prend le relais de la promotion immobilière que vingt ans plus tard. Entre-temps, les programmes gouvernementaux de logements sociaux ont essaimé sous le nom générique d'ATT-bougou⁷. Les opérations de Yirimadio partent ainsi de la route de Sikasso et remontent vers le nord en longeant la route de Ségou par l'est en direction du nouveau stade du 26-Mars. La gestion des terres environnantes en est bouleversée : d'abord dans la vallée du Niger, en contrebas de buttes latéritiques

7. Des zones d'habitation [*bugu*] nées de la détermination du président Amadou Toumani Touré (ATT) à impulser sa politique de logement au début des années 2000.

résidentielles ; puis sur ces hauteurs de Yirimadio-Plateau qui se couvriront de piquets et de bornes dans les années 2010 sous l'impulsion de pouvoirs coutumiers exsangues et concurrents (chapitre 9). Les logements sociaux juxtent désormais d'autres programmes immobiliers redevables des sociétés privées qui se sont déportées elles aussi vers les disponibilités foncières du cercle de Kati. À Bamako, c'est déjà le cas avec la Faya Immobilière, voisine des 759 LS par le sud-ouest, dont la promotrice se plaint d'empiétements sur son titre foncier de la part de l'Office malien de l'habitat. Celui-ci a mandat de l'État pour garantir les logements sociaux et le titre de propriété sur lequel ils sont établis, mais les habitants seront les premières victimes du litige au moment de l'enquête.

Les zones d'étude de ce troisième groupe relèvent donc de générations urbaines très différentes : isolé à sa création, situé aujourd'hui entre les deux ponts les plus fréquentés, Badalabougou-Séma I est devenu une extension économique du centre-ville et ne se réduit plus à sa fonction résidentielle d'origine ; redevables d'une programmation de masse, les 759 LS de Yirimadio souffrent au contraire de leur éloignement et d'un manque d'équipements publics. Les deux zones ont cependant en commun les plus petites superficies parcellaires et bâties de tout l'échantillon d'enquête : des terrains de moins de 15 mètres sur 20, voire moins de 250 m² ; des maisonnettes d'à peine une centaine de mètres carrés au sol, que leurs tributaires ont vite fait de réaménager : en transformant les garages livrés dans les plans d'origine de la Séma en chambres à coucher des jeunes, en couvrant les terrasses d'entrée dans les logements sociaux et en faisant l'espace de réception qui manque aux « deux chambres-salons » de la programmation OMH. Le rapport entre la superficie du bâti et celle des parcelles reste finalement intermédiaire entre les valeurs extrêmes de l'échantillon.

Le pari de la verticalité n'est toutefois pas relevé à Badalabougou, quartier qui a pourtant gagné sa maturité depuis les années 1960. Peu de maisons y sont montées en étage. Malgré des capacités financières meilleures que d'autres propriétaires, les clients de la Séma n'ont pas vraiment retenu l'option de faire évoluer leur maison sur la hauteur. En misant davan-

tage sur la scolarisation de leurs enfants, les chefs de famille ont conduit les jeunes à plutôt compter sur la décohabitation : mieux que dans d'autres maisons, on verra les jeunes adultes éduqués à Badalabougou se mettre ailleurs en quête d'opportunités d'étude, d'emploi et d'une vie de famille à individualiser selon le modèle parental. Quant aux propriétaires de Yirimadio, ils savent qu'ils ne seront formellement reconnus comme propriétaires qu'après le remboursement du prêt bancaire immobilier qui leur a été consenti sur vingt-cinq ans. Dans ces conditions financières, le logement peut difficilement évoluer sur une base foncière étriquée. La situation est jugée malgré tout meilleure que dans les maisons qui réservent les mêmes superficies bâties, et souvent beaucoup moins, à plusieurs ménages contraints de cohabiter, eux, en location.

Faute d'expansion verticale, la perspective de la densification ne se posera sans doute pas comme attendue sur la durée, surtout si des possibilités de déménagement se profilent vers de plus grandes parcelles du cercle de Kati. Mais le vrai contraste de génération est ailleurs entre les deux zones d'étude. Plus que dans la conception du logement ou son contrat d'appropriation, il se lit dans la cartographie des équipements de proximité. Leur implantation est déjà dense à Badalabougou qui fait face au cœur commercial et administratif de la rive gauche. Des services majeurs pour l'agglomération sont aussi à portée de marche : le Palais de la culture au bord du fleuve, l'université du Mali depuis les années 1990, dont les bâtiments sur la colline du Savoir font la jonction entre Badalabougou et Daoudabougou.

Les 759 logements sociaux partent au contraire de rien dans les années 2000. Leurs habitants comptent sur la vie associative et sur un comité de quartier pour protéger les places publiques, définies par le plan de lotissement, des morcellements-ventes qu'ils craignent à partir d'autres exemples dans les quartiers voisins. Mais les équipements prévus se feront attendre. Il faut donc attirer un opérateur privé d'école et un autre de précollecte des ordures ménagères, décider de la construction de toilettes payantes aux abords du petit marché local. De telles initiatives sont à relier à « l'éveil des sociétés civiles » (PIROTTE et PONCELET, 2002) plutôt qu'à des



Photo 2

La maison individualisée.

En haut : Badalabougou-Séma I, première standardisation immobilière sous un couvert arboré déjà dense.

En bas : Yirimadio-759 LS, une viabilisation de caniveaux à ciel ouvert.

© IRD/M. Bertrand, 1992-2013.

sociabilités néorurales ou à quelque résurgence de la vie communautaire. Mais ces propriétaires en puissance viennent d'horizons migratoires et de quartiers divers ; ils ne se connaissent pas à leur arrivée à Yirimadio. Des divergences d'appréciation des services publics, et déjà des conflits de leadership, érodent en peu de temps les perspectives d'un prompt rattrapage de leur quartier en matière d'équipement collectif.

Les maisons étant petites dans les deux cas, elles concrétisent avant tout les efforts des politiques urbaines visant

en Afrique à individualiser le logement et à promouvoir un habitat moderne répondant à la formule « un ménage, un toit ». Le modèle des immeubles collectifs n'a guère pris au Mali, où l'aménagement d'appartements d'étage n'est une option retenue que pour étendre la maison individuelle, toujours minoritaire parmi les familles bamakoises. Bon nombre de dalles coulées en terrasse resteront réservées au séchage du linge, à la pose d'antennes paraboliques, au mouton à sacrifier, en laissant au sol l'usage des robinets et des

compteurs électriques. L'idée de promouvoir un habitat individualisé s'illustre alors, dans les objectifs de la Séma puis de l'OMH, à travers des prototypes bas centrés sur les parcelles, cassant la vie de cour, rendant impossible l'accueil de locataires aux côtés des propriétaires et compliquant les cohabitations intergénérationnelles des seconds. L'enquête a donc dû visiter le maximum de maisons à Badalabougou-Séma I et Yirimadio-759 LS, respectivement 89 et 116, pour suivre la centaine de ménages attendue.

Kalabancoro, Dialakorodji : la dualité loti/irrégulier reconduite au-delà du district

Avec les deux dernières zones d'étude, l'enquête introduit les catégories de sub et de périurbain : non seulement pour les habitants de ces îlots excentrés dans le cercle de Kati, mais aussi comme lieux de naissance et d'étapes résidentielles d'autres populations enquêtées en 2011. Ces derniers exemples n'appartiennent en effet qu'à la dernière sélection puisant dans les chefs-lieux de deux communes rurales, qui n'ont qu'une décennie de gestion autonome, situés à l'opposé l'un de l'autre. Malgré des origines très différentes, les parcelles de Kalabancoro et de Dialakorodji ont donc en commun les plus faibles ratios de surface bâtie, de l'ordre du quart des superficies appropriées.

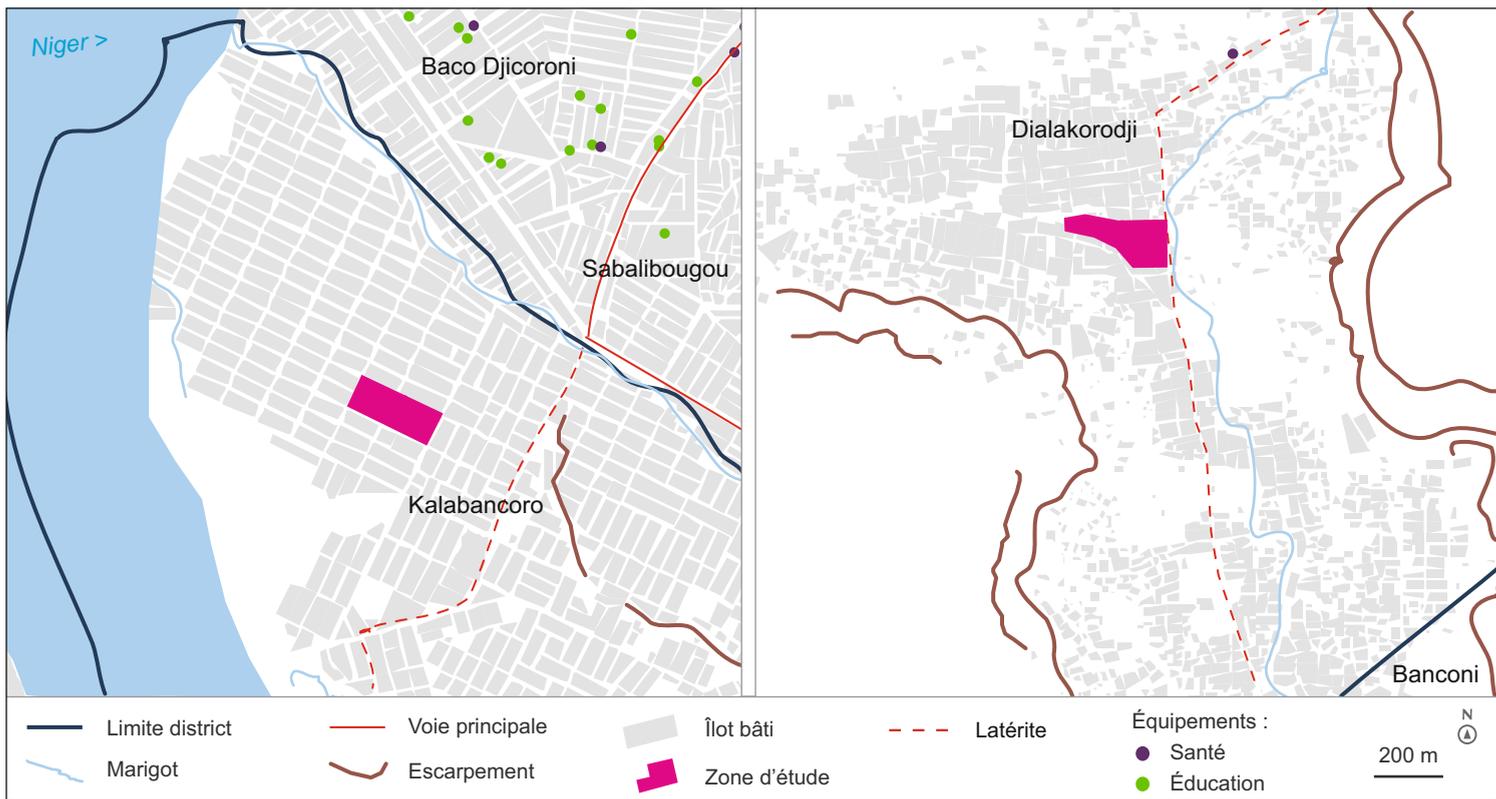
On y retrouve pourtant des formes bien éprouvées dans l'histoire de Bamako : d'un côté le lotissement administré, recours historique de la gestion urbaine, de l'autre le contournement des formes réglementaires par les habitants de quartiers « spontanés » qui anticipent sur leur régularisation. Par-delà le contraste des plans, la ville continue de s'étaler en suivant d'abord des desseins fonciers.

Les îlots de Kalabancoro sont le fruit d'un lotissement borné au début des années 1980. Pour le commandant de cercle qui en a l'initiative, il s'agit de moderniser le chef-lieu de l'arrondissement bordier de Bamako, en le flanquant d'une trame orthogonale par le nord. La route nationale reliant la capitale et la Guinée passe en effet sur l'autre rive du fleuve Niger, et la commune IV du district est déjà lotie en suivant cet axe jusqu'aux

concessions rurales de Sébénicoro. En rive droite au contraire, les terroirs de Kalaban situés au sud de la commune V sont encore épargnés par l'urbanisation et semblent peu intéresser les Bamakois. Le vaste front de croissance spontanée à Sabalibougou, dans les années 1980, puis la vente aux enchères de lots viabilisés à Baco Djicoroni par l'Agence de cessions immobilières, au début des années 1990, combleront le vide jusqu'à la constitution des communes rurales à la fin de la même décennie. Les lignes de transport en commun par minibus conduiront alors au bitumage de la voie d'accès à Kalabancoro qui n'est encore représentée que comme piste améliorée dans l'extrait de plan (*carte 13*).

Le front d'urbanisation de Kalabancoro devient donc continu dans les années 2000, sur toute la limite avec le district. La zone d'étude ne se peuple pourtant que lentement. Quelques fonctionnaires y envisagent une retraite au calme et la valorisation d'un champ dans les environs. Beaucoup n'ont d'ailleurs pas vraiment investi dans le lotissement, y laissant un bâtiment juste amorcé ou une partie de leur famille, le temps d'une affectation professionnelle loin de la capitale. Les grands îlots rectangulaires qui caractérisent la zone d'étude jouxtent ainsi d'autres types de peuplement et d'activité : le village de Kalabancoro et son marché maraîcher, la zone d'extraction du sable qui anime les bords du fleuve à l'ouest du lotissement et attire de jeunes migrants en quête d'emplois vers la route de l'orpaillage au sud-ouest du Mali. Le retard de densification de Kalabancoro se voit encore dans un nombre non négligeable de parcelles restées vides de constructions au début des années 2010. Non clôturées, elles sont transformées par le voisinage en dépotoirs à ordures ou font l'objet de convoitises. Leur reprise en faveur d'autres acquéreurs que les attributaires d'origine fait scandale dans la commune, conduisant à la mise en accusation du maire pour malversation foncière. Le bâti et les charges de population restent donc parmi les moins importants sur ces vastes parcelles de 30 mètres sur 25.

L'heure est pourtant au réinvestissement de la zone, ce que confirmera l'enquête. Dans un même îlot, certaines parcelles montrent un bâtiment dégradé faute d'avoir été achevé, et d'autres voient revenir les héritiers du premier propriétaire. Sentant la demande locative monter en banlieue ou éprouvant le besoin de s'installer



Carte 13

Kalabancoro, Dialakorodji :
des banlieues au sud et au nord de l'agglomération.
Sources : PDSU communes de Bamako ; enquêtes PLMU-2011.

eux-mêmes, ils placent des gardiens en surveillance du bien familial et reprennent les travaux abandonnés par la génération précédente. Kalabancoro profite alors de l'annonce qu'un nouveau pont sur le Niger devrait desservir l'ouest de l'agglomération⁸. La route est bitumée jusque son marché dans le prolongement d'un axe traversant la commune V, depuis le deuxième pont de Bamako, et des « trente mètres » assurant la connexion avec le domaine aéroportuaire. La mairie est installée dans le secteur loti dès le premier mandat communal, à quelques mètres des maisons enquêtées. La localité n'est donc plus un cul-de-sac fermé par le fleuve et devient au contraire un sas vers les nouvelles réserves foncières

8. La construction d'un troisième pont sur l'ancienne chaussée submersible de Sotuba, à l'est de la ville, est finalement diligentée par la coopération chinoise au début des années 2010. Elle supplantera le projet occidental qui est évoqué depuis comme le futur quatrième pont de Bamako.

de l'agglomération. Son espace résidentiel se prolonge vers le sud, où sont dirigées de grandes programmations pour la capitale : les futures cité universitaire et station de pompage de Kabala, des terrains d'habitation à viabiliser à Gouana, cible de coopératives d'habitat, des lignes électriques à haute tension, etc.

Tel n'est pas le cas à Dialakorodji. Située à l'entrée de la commune, la zone d'étude la plus septentrionale de l'échantillon d'enquête n'est reliée à Bamako que par un fil, la piste reliant Banconi, marge populaire de Bamako à la commune rurale de Safo et ses bordures rocheuses. Montant vers le plateau mandingue entre deux saillants, la voie est promise au bitumage par le président de la République, et est effectivement en travaux au moment de l'enquête. Mais la crise politique de 2012 interrompt ces perspectives : l'accès à la zone d'étude reste le domaine de la latérite et de poussiéreuses navettes, des minibus de transport, des charretiers et des vendeurs d'eau.

LE RATRAPAGE DES PÉRIPHÉRIES URBAINES AU DÉBUT DES ANNÉES 2010

Retard d'investissement dans le lotissement excentré de Kalabancoro



Un axe de croissance irrégulière à Dialakorodji

Maisons en dur
à l'assaut
du plateau



Ambiance
villageoise
dans la
zone d'étude



La croissance urbaine est pourtant fulgurante dans les années 2000. Comme à Kalabancoro, elle se greffe sur un village chef-lieu de commune, mais prend ici des formes irrégulières. Dialakorodji montre surtout l'esprit d'entreprise de migrants et de citadins déterminés à quitter la location, qui ne comptent pas ou plus sur la puissance publique pour se loger. L'irrégularité se soumet alors à de réels risques environnementaux : sur les hauteurs bordant la route, dans le lit d'un marigot qu'occupent précisément des maisons de la zone d'étude, et partout avec de fortes contraintes de ravitaillement en eau. Beaucoup plus vite qu'à Bamako, les acquéreurs de parcelles en viennent donc à des compromis avec la nouvelle autorité communale : celle-ci accepte de normaliser les transactions au prix d'un léger redressement de plan, tandis que les propriétaires vendeurs consentent à céder la main à la mairie pour l'établissement de documents d'installation tarifés sur leurs terres. La zone d'étude reste désignée comme Noumoubougou par ses premiers habitants, le domaine de culture confié plus tôt à une famille de forgerons [*numu*]. Celle-ci y accueille à son tour des citadins en quête de terrains abordables, avant de laisser la nouvelle municipalité gérer le front de peuplement.

Dans les plans PDSU, Dialakorodji se présente donc comme Kalabancoro : un désert d'équipement. Avec des municipalités encore inexpérimentées et des volontés politiques très inégales du nord au sud de l'agglomération, la maturation de la ville se joue dans quelques initiatives de raccordement aux réseaux techniques. Celui de la téléphonie mobile progresse d'ailleurs plus vite que celui de l'électricité, et ses opérateurs privés multiplient les antennes-relais sur la route de Dialakorodji. L'équipement est surtout fait de palliatifs à l'investissement public : un lycée privé implanté sur la route de Kalabancoro, des forages creusés avec l'aide d'une ONG internationale à Dialakorodji, suivant les sociologies locales.

Au fil de plusieurs passages d'enquête, l'échantillonnage de Bamako s'est donc enrichi de nouveaux profils de quartier, à l'échelle du district puis de l'agglomération. Des constantes ressortent de ces différentes générations et phases d'urbanisation : la rareté des opérations immobilières, le caractère limité des interventions publiques, une fois les voies de passage dessinées sur plan ou « redressées » *a posteriori*. Il en découle une ville essentiellement horizontale, marquée par l'habitat de cour et promue avant tout par ses propriétaires, d'où s'élèvent quelques seconds niveaux d'habitation dans les dernières décennies. Quant aux nuances locales, elles s'apprécient en suivant le vieillissement du bâti et le remaniement des parcelles d'origine, en reconstituant les histoires coutumières, des conjonctures particulières de rapatriement des migrants et d'investissement des épargnes familiales. Enfin, les conditions de desserte en transports collectifs, les liaisons routières avec le reste de l'agglomération sont de plus en plus appelées à faire différence.

Dans ce cadre d'ensemble, la densification du bâti est manifeste, bien qu'à des rythmes inégaux. Elle ne cesse d'interroger les observateurs sur le rapport entre l'enveloppe physique de l'habitation et son contenu social : permet-elle aux ménages de bénéficier de logements plus spacieux, à défaut d'être toujours rénovés ? Rend-elle compte à elle seule de la pression foncière ? La croissance démographique de Bamako se suffira-t-elle d'une petite verticalisation des maisons ? Comment finalement comprendre un étalement de l'agglomération aussi marqué en quelques années, si peu accompagné ni anticipé par l'action publique, malgré son évolution depuis les années 1990 ? Des pionniers des zones d'étude aux générations suivantes, le cycle de vie des quartiers reste donc à mesurer par l'enquête, en tenant compte plus finement de l'origine géographique et du profil socioéconomique de leurs habitants.

Partie 2

Pratiques du logement, des années 1990 aux années 2010

Densités résidentielles, pression démographique sur l'espace habité

L'ENQUÊTE fait des concessions et de leurs maïsonnées le niveau le plus fin d'observation de Bamako. Comment cet espace habité se compose-t-il ? Comment la population citadine se renouvelle-t-elle des années 1990 aux années 2010 ?

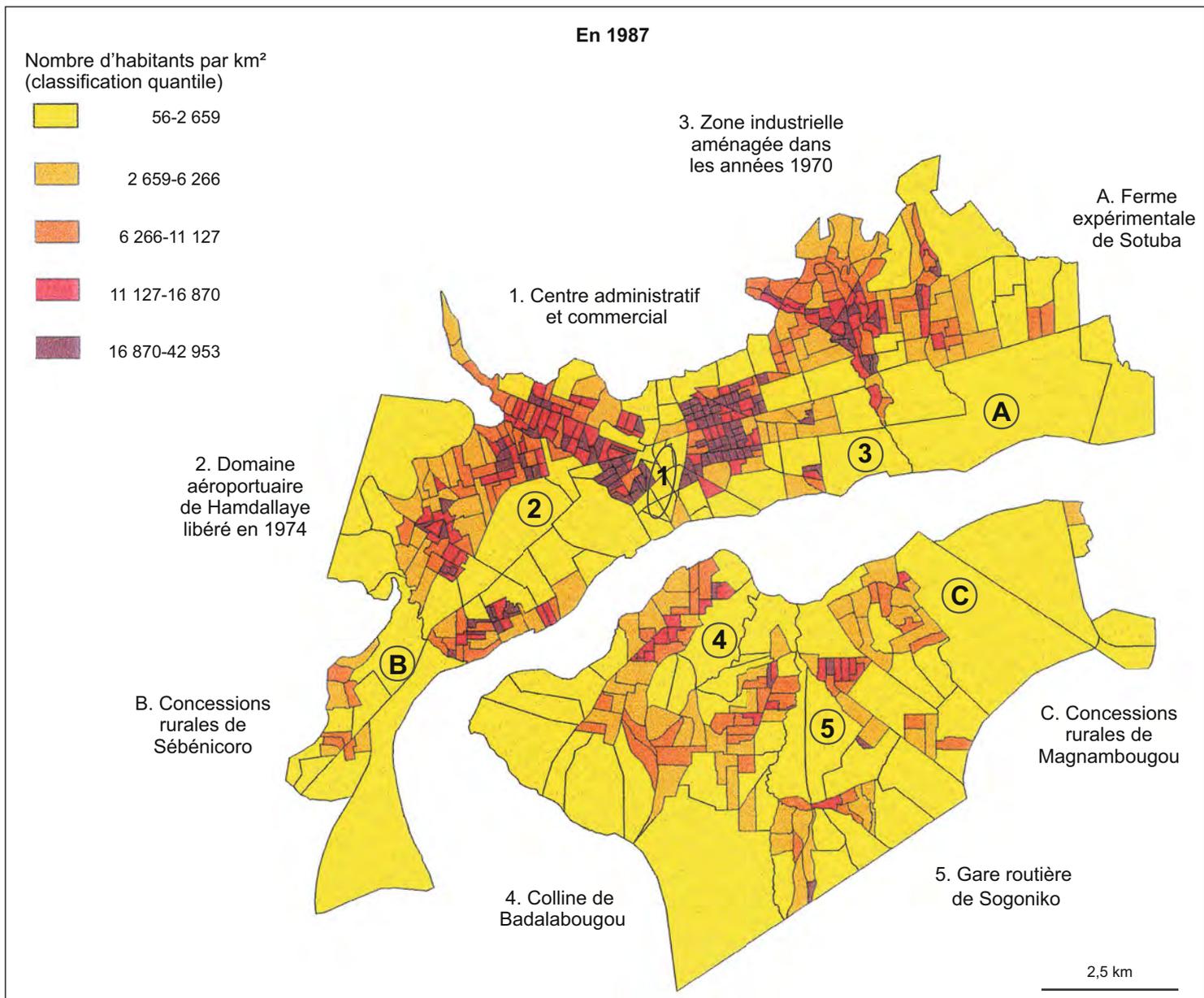
Si le bilan démographique de la ville se compte par les naissances et les décès sur place, les flux migratoires entrants et sortants, son bilan territorial est d'abord celui de la densité. Donnée longtemps négligée au sein du district, celle-ci est désormais perçue comme un « problème à gérer », un élément de stratégie urbaine à prendre en compte d'urgence, dont les composantes physiques et humaines ne sont pourtant pas toujours discriminées. La densité est même jugée « trop faible » à Bamako, comme ailleurs dans la sous-région, du fait des coûts linéaires d'extension des réseaux qu'entraîne un étalement rapide, partant de peu en matière d'aménagement spatial, et du fait de « la ville compacte » qui fait aujourd'hui référence d'investissement depuis d'autres contextes urbains.

Le forum sur le développement urbain de Bamako qui se tient en février 2010 alerte ainsi sur la charge d'équipement et de desserte des logements que la décentralisation reporte sur des budgets locaux, alors qu'ils sont encore plus démunis que celui de l'État. Le district y est identifié par une densité brute de 76 habitants à l'hectare sur un territoire de 23 781 hectares, « moins

de 1 % du territoire national » (MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO, 2010). Les moyennes communales montrent de forts écarts de pression démographique, mais c'est sans compter sur l'usage des sols : la commune VI, la moins dense (54 habitats à l'hectare), rejoint sur ce plan la commune III (55) qui compte les nombreux bâtiments économiques et administratifs en centre-ville. Pointant également vers le sud, la commune V est au contraire la plus dense (105 habitats à l'hectare) après avoir rattrapé les valeurs des quartiers péricentraux anciennement urbanisés et dépassé la moyenne de la commune II (99). Faute de rapporter la densité résidentielle aux seuls espaces d'habitation, ces mesures manquent donc de finesse.

La comparaison internationale faite ensuite de ces densités urbaines¹ occulte précisément ce qui fait différence entre les villes, et notamment leur verticalité. Le flou de la mesure renvoie plus généralement à celui d'aggrégats trop grossiers pour rendre compte d'une

1. 7 600 habitants au kilomètre carré à Bamako, contre 20 000 à Abidjan ou Paris, et 40 000 au Caire sur un territoire de référence plus petit (dossier de contexte de l'atelier international de maîtrise d'œuvre des 12-20 juin 2014 : « Objectif : une feuille de route opérationnelle avec l'identification des principaux projets leviers pour réaliser la vision Bamako 2030 », Bamako, p. 51 https://www.ateliers.org/IMG/pdf/atelier_bamako_-_dossier_de_contexte_low.pdf). Le recensement de 2009 indique quant à lui une densité de 6 780 habitants au kilomètre carré dans le district de Bamako, contre 11,7 en moyenne nationale (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 2012-a : 18).



Carte 14

Densité de peuplement de Bamako dans les années 1980.

Source : RGPH, 1987 ; d'après BALLO, 1999.

maturation urbaine. Les « partenaires techniques et financiers » du Mali s'attachent ainsi au cas de Bamako depuis les années 2000. Avec ce recul limité, la dynamique d'expansion des capitales africaines se retrouve perçue comme un problème de charge démographique et d'assiette fiscale insuffisantes, quand elle est vécue comme solution au problème du logement par bien des ménages par les élites urbaines.

Mais le point de vue des habitants ne ressort guère des diagnostics et de la mobilisation institutionnelle destinés à aligner le district sur des standards internationaux de développement urbain. La conscience des enjeux de densité contraste surtout avec la faible capitalisation des données disponibles. Alors que celles du recensement de 1987 commençaient à faire jouer un gradient décroissant du centre à la périphérie urbaine sur la rive

Tableau 11 – Évolution des superficies bâties d'après les images Spot (1996, 2014) et Landsat TM (2006)

Localisation	Superficie bâtie en hectares		
	Spot 1996	Landsat TM 2006	Spot 2014
District de Bamako	8 192	13 012	14 681
Localités périphériques	1 464	7 443	12 997

Source : DIARRA, 2015.

gauche (BALLO, 1999), l'exploitation des recensements suivants a négligé la possibilité de suivre ces tendances dans le même détail² ainsi que l'évolution des principaux vides résidentiels : des espaces réservés à l'activité agricole et à l'approvisionnement alimentaire de la capitale (A, B, C), quelques concentrations d'activités secondaires et tertiaires (1, 2, 3, 5), des buttes résiduelles (4), auxquels il manque encore de l'investissement et des infrastructures (*carte 14*).

Ces limites de mesure et de concertation restreignent les possibilités de poser le débat d'aménagement foncier qui devrait pourtant correspondre aux besoins d'une ville produite avant tout par ses habitants. Quelques données permettent cependant de rapporter la pression démographique à l'espace habité et à une densité vécue. Revenant en 2014 sur l'image satellite de Bamako, Balla Diarra évalue ainsi à 1 669 hectares l'évolution des superficies gagnées par l'urbanisation dans le périmètre du district depuis 2006 (DIARRA, 2015). Dans la décennie précédente, de 1996 à 2006, c'était alors 4 820 hectares qui avaient été gagnés au plus fort de l'explosion démographique de la rive droite. La dynamique se déplace ensuite vers les localités périphériques de Bamako, dont les superficies urbanisées continuent de progresser au rythme soutenu de 5 554 hectares entre 2006 et 2014, contre 5 979 dans la période précédente (*tableau 11*). Comme d'autres sur le continent africain, la capitale malienne organise sa croissance entre évolution *in situ* et étalement territorial.

2. La cartographie des sections d'énumération définies en 1998 a quasiment disparu, faute d'archivage ; celle de 2009 restait toujours sous forme papier, pour les communes urbaines de Bamako et de Kati, quand se préparait le recensement suivant.

Le niveau de mesure des concessions habitées introduit d'autres logiques à considérer comme le profil architectural bas de la ville, l'attachement de ses habitants à la propriété du logement et la récurrence des pratiques de cohabitation résidentielle. La densification du bâti ressort ainsi clairement des enquêtes menées à deux reprises à dix-huit ans d'intervalle : les maisons revisitées en 2011 ont gagné 233 pièces à dormir, soit une progression de 31 % par rapport au premier passage de 1993³. Cette transformation physique des îlots résidentiels suggère un accroissement de la charge démographique supportée par la ville. Le gain de population sera ensuite confirmé même si, avec 15 % d'occupants supplémentaires, il est inférieur à celui des pièces bâties dans l'échantillon concerné. La densification du peuplement est donc bien illustrée par le même échantillon de 125 maisons enquêtées deux fois dans le district de Bamako. La comparaison dans le temps exclut donc les trois zones d'étude les plus récemment urbanisées, les moins densément peuplées, soit des périphéries d'agglomération encore « immatures ». L'échantillon commun exclut également, çà et là, quelques maisons désertées entre les deux visites ou fermées à l'enquête dans le secteur de Médina Coura. Un premier suivi d'ensemble met aussi en exergue la croissance extensive de la ville, car l'échantillon de maisons est fortement renouvelé autour d'exemples peu peuplés en 2011. En s'élargissant, le périmètre urbain a introduit une nouvelle génération de propriétaires « pionniers » et de maisons basses, et par conséquent l'image de « densités insuffisantes » et de faibles performances d'équipement qui colle à l'urbanisation africaine. Il s'agit alors de comprendre ces périphéries d'agglomération comme un cycle de rajeunissement de la ville. Tant pour la population que pour le bâti, il se concrétise d'abord par des valeurs basses, avant d'engager, au fil du temps, l'accroissement démographique et la densification attendus depuis l'expérience des quartiers plus anciens.

3. Faute d'image avant le début des années 2000 dans l'historique de Google Earth, il n'est pas possible d'apprécier l'évolution des surfaces bâties entre 1993 et 2011. La progression du bâti est donc approchée à partir du nombre de pièces déclarées par les résidents aux deux dates, selon des critères harmonisés de composition des logements.

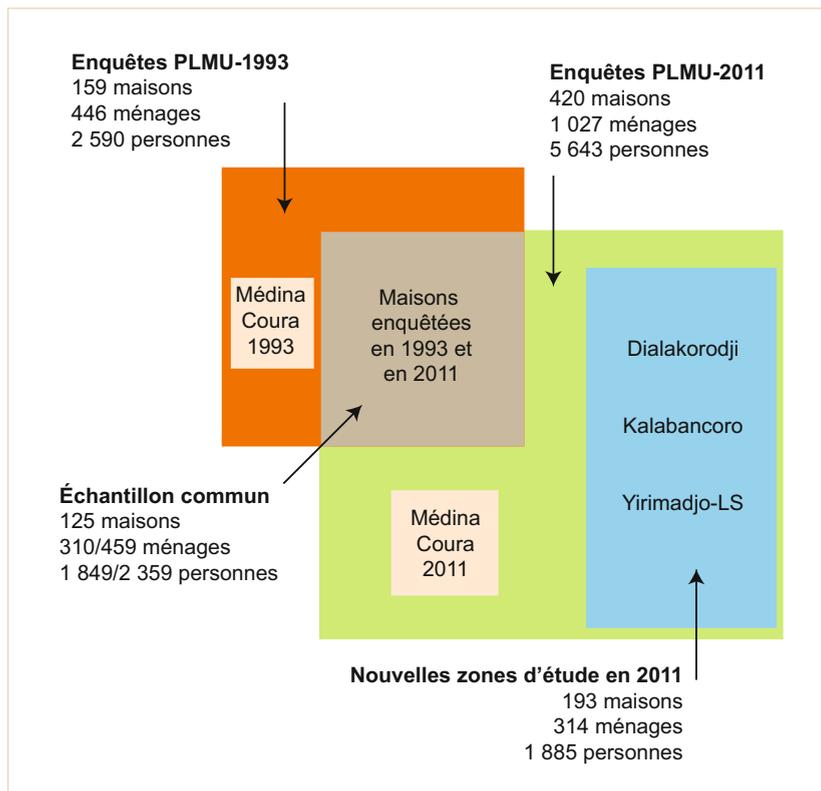


Figure 5

Échantillons d'étude et maisons visitées dans les deux passages d'enquête.
Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

L'espace habité à Bamako

Maintenir un échantillon de mesure sur la durée

Rappelons que l'enquête de 2011 harmonise la comparaison des zones d'étude sur la base d'une centaine de ménages enquêtés dans autant de maisons et d'îlots voisins qu'il en faut pour chacun des secteurs considérés⁴. Ceux de Badalabougou-Séma et de Boukassoumbougou s'en trouvent sensiblement agrandis par rapport au passage d'enquête de 1993. Le nombre de concessions visitées varie donc dans ces zones d'étude, car les possibilités et les nécessités d'y

4. Du fait de la nécessité d'enquêter tous les ménages présents dans la même concession, la centaine est dépassée de quelques ménages dans huit des dix zones d'étude ; le secteur de Kalabancoro-Plateau détient le record avec 111 ménages informés en tout.

cohabiter ne sont pas partout les mêmes. Les charges démographiques que supportent ces maisonnées sont elles aussi inégales selon le nombre et la taille de ces ménages (figure 5).

Fondées sur le modèle « une concession, un ménage », les deux zones d'étude associées à une véritable promotion immobilière, à Badalabougou-Séma I et Yirimadio-759 LS, représentent ainsi 40 % des 420 maisons enquêtées en 2011. Dans les deux cas, et surtout dans l'opération la plus récente de l'OMH, dont les bénéficiaires étaient installés depuis moins de quatre ans, il fallait donc un échantillon plus important qu'ailleurs (71 et 98 maisons), pour parvenir au même nombre de ménages qu'à Hamdallaye (14 maisons) ou Daoudabougou (20 maisons).

Si le passage de 2011 a gagné en tout 193 maisons provenant des trois dernières zones d'étude, il en a aussi perdu 34 sur les 159 visitées en 1993-1994 dans les sept premières zones. En cas de refus d'information, les enquêteurs avaient pour consigne de remplacer la maison désormais indisponible par une autre située dans le même îlot ou dans un îlot voisin. Un îlot, sur les trois informés à Lafiabougou en 1993, a de même été déplacé suite à une erreur de localisation. À Hamdallaye, l'échantillon de départ contenait trop de maisons pour identifier seulement 100 ménages, celui de 2011 a dû alors sacrifier six maisons réparties sur un îlot et demi. Enfin, le secteur de Médina Coura a dû être entièrement repris pour passer de 7 à 29 maisonnées, dont aucune ne figure finalement dans l'échantillon commun.

Ainsi contrôlée, la comparaison à dix-huit ans d'intervalle oscille finalement entre deux risques méthodologiques : surreprésenter les périphéries d'agglomération, soit les formes neuves et peu denses de la ville ; ou donner une vision plus réaliste des processus de densification et de maturation urbaine, mais en la bornant au district de Bamako. Les charges inégales de population qui ressortent de ce format d'enquête ne dépendent-elles alors que de la superficie des parcelles et de l'architecture du logement ? Les contrastes entre minima et maxima de l'enquête de 2011 suivent-ils les mêmes lignes de clivage que celles des années 1990 ? Et que s'est-il passé dans les maisons visitées à deux reprises ? Bien que limité à six secteurs urbains, cet échantillon commun est

Tableau 12 – Superficies appropriées et bâties dans les îlots visités en 2011

Zone d'étude	Nombre de maisons	Superficie moyenne en 2011 (m ²)			Nombre moyen de bâtiments (*)
		Parcelle	Bâti	Ratio (%)	
Médina Coura	33	464	242	52,2	1,5
Hamdallaye	25	726	367	49,4	2,1
Lafiabougou	39	360	185	51,5	1,7
Boukassoumbougou	56	444	155	34,9	2,4
Dialakorodji	46	474	116	24,5	1,4
Badalabougou-Séma	89	285	132	46,4	2,0
Daoudabougou	33	485	202	41,7	3,3
Dianéguéla	28	410	153	37,2	2,1
Kalabancoro	58	743	196	27,0	1,9
Yirimadio-LS	116	228	78	34,1	1,8
Total	523	413	156	37,7	2,0

(*) Moyenne calculée pour les seules maisons enquêtées.

Sources : Google Earth, 21 mars et 9 avril 2011 ; enquêtes PLMU-2011.

bien le moyen le plus sûr de mesurer « terme à terme » l'accroissement de la pression démographique pesant sur divers environnements résidentiels.

Parcellement foncier, densité du bâti

La description de l'espace habité s'appuie d'abord sur les valeurs de superficie des parcelles et du bâti étudiés (tableau 12). Les images satellitaires disponibles dans Google Earth ont permis de les recalculer en 2011 sur une base plus précise qu'en 1993, et pour servir en particulier la comparaison des deux états résidentiels dans les 125 maisons visitées deux fois.

Sur les 420 maisons informées en 2011, peu avaient amorcé de montée en étage. La vingtaine qui s'élevaient, en particulier à Lafiabougou ou en sortant d'une histoire d'irrégularité foncière, ne dépassaient pas deux niveaux d'habitation. Ces reprises d'investissement immobilier étaient souvent liées à des propriétaires ayant émigré à l'étranger ou attendant des remises migratoires de leur entourage ; certaines marquaient la fin de carrière à Bamako de salariés qualifiés dont les garçons arrivaient en même temps à l'âge du mariage. Dans tous les cas, l'aménagement d'un étage consacrait l'élargissement des

familles et leur cohabitation sur plusieurs générations de résidents.

C'est donc dans un cadre physique bas que le ratio de superficie bâtie/parcellaire prend son sens dans les zones d'étude, et qu'une densité résidentielle pourra être définie à l'hectare d'habitation. Le nombre de pièces disponibles dans ces maisons précisera plus loin la mesure de la pression démographique dans l'espace du logement. Quels qu'en soient les angles d'approche, celle-ci donne à voir les nuances de l'espace bamakois.

En 2011, la superficie des parcelles ne rappelle que partiellement les gradients observés dans les années 1990. On retrouve certes un écart général entre de vastes concessions à Hamdallaye et les petites parcelles de Badalabougou-Séma. Mais les extrêmes se sont déplacés vers les périphéries urbaines qui se présentent sans homogénéité, conséquence de décalages chronologiques dans la conversion du sol rural en parcellaire d'habitation. Dans un rapport de 1 à 3, la valeur la plus élevée est désormais à Kalabancoro-Plateau, tandis que la plus petite se trouve à Yirimadio-LS.

L'appréciation des charges résidentielles devra donc tenir compte de ces différences locales touchant aux lots à bâtir dont disposent les propriétaires et aux réserves d'espace

qu'ils transmettent à leurs héritiers. Elles se construisent à la naissance des quartiers, selon les moments et les termes de leur production foncière, mais aussi du fait de remaniements plus circonstanciés qui ont pu intervenir après. C'est ce qui distingue des concessions reconfigurées par un ou plusieurs partages entre héritiers et d'autres maintenues en indivision par les ayants droit. Médina Coura se présente ainsi de manière très différente de Hamdallaye à partir pourtant d'une même histoire de lotissement et de constitution de patrimoines familiaux commencée dans la première moitié du 20^e siècle.

La révision des politiques concernant les quartiers irréguliers, à partir des années 1990, ajoute enfin des variations internes aux îlots. Sur la longue durée, la tendance à la diminution de taille des parcelles destinées à l'habitat réglementaire n'a pas manqué d'influencer d'autres transactions foncières définies comme non légitimes mais marquant massivement la fabrique physique et politique de la ville (SDAU BAMAKO, 1990 ; DIARRA, 1999 ; BERTRAND, 2019-b). Le quartier de Dianéguéla, le plus proche de la moyenne d'enquête, résume ainsi la tendance en se situant dans la fourchette de valeurs intermédiaires (360-500 m²), et de fortes différences entre les îlots constituant la zone d'étude, voire entre maisons voisines : c'est ici le caractère irrégulièrement approprié du parcellaire qui explique des superficies aussi variables.

Les lotissements immobiliers se présentent au contraire comme facteur d'homogénéisation des superficies dédiées à l'habitat. La réduction de superficie a été précocement imposée aux maisons de la Séma dans les années 1960, et touche aujourd'hui les logements sociaux. On passe à 20 mètres sur 15 et moins, selon des standards qui s'exportent désormais hors du district pour tout morcellement initié dans le cercle de Kati.

Les surfaces bâties au sein des parcelles se montrent encore plus variables en étant tributaires des acquéreurs, et non plus des seuls gestionnaires du sol. Elles se situent dans un rapport de 1 à 4,7 entre la moyenne la plus basse, que l'on retrouve à Yirimadio et son format imposé de logements sociaux, et la plus haute qui rappelle Hamdallaye et ses trois générations de propriétaires-autopromoteurs. Les autres moyennes sont cependant plus ramassées dans une fourchette d'investissement de 140 à 240 m², qui tend finalement à gommer l'opposition loti/

irrégulier et maintient Dianéguéla en valeur « moyenne » de l'ensemble. C'est donc moins de la moitié des superficies disponibles qui est occupée par ce bâti, malgré son profil architectural bas. C'est dire l'attachement des Bamakois à un habitat ménageant un espace non bâti, de préférence au centre de la parcelle, mais s'accommodant aussi de courettes latérales pour les besoins domestiques. La faiblesse des densités se trouve bien là : entre l'héritage de la « cour », selon des usages partagés, et la diffusion sociale du modèle simplifié de la « villa » individualisée, selon un format réduit au bâtiment principal dont l'évolution est désormais pensée à la verticale.

Le nombre des bâtiments construits sur la parcelle confirme enfin le tassement relatif des valeurs moyennes qui ne fait plus ressortir que l'exception de Dialakorodji. Nées dans un environnement rural, les concessions y comptent en moyenne 3,3 bâtiments, dont une partie sous la forme de petits blocs et de cases caractéristiques de l'architecture villageoise. Pour le reste, les maisons urbaines comptent une à deux bâtisses plus imposantes, les différences entre quartiers s'estompent : soit que les choix d'investissement sont d'emblée contraints par la taille et l'orientation du lot acquis, soit que les héritiers du propriétaire accédant n'aient trouvé, en fondant leurs propres ménages, que la place d'un complément de « réalisation ». Pour rendre compte de pratiques différenciées d'une maison à l'autre et de nuances plus sensibles au sein des zones d'étude qu'entre elles (*planche 22*), il faudra préciser les arrangements dont l'habitat bamakois est la scène selon les revenus et la composition des familles (chapitres 4 et 5).

Le rapport entre superficies bâties et superficies parcellaires rappelle finalement à grands traits le gradient des durées d'urbanisation et des distances au centre-ville. Il donne à penser que si les périphéries urbaines sont peu denses, du fait de leur jeunesse, elles sont appelées à suivre un modèle de consolidation et de densification déjà tracé par la ville plus ancienne.

À l'échelle des îlots, la densité du bâti donne ainsi à voir de fines logiques contextuelles. La pression physique est aujourd'hui aussi avancée à Lafiabougou qu'à Médina Coura sur la même ligne d'urbanisation de la rive gauche ; tandis qu'entre ces deux lotissements nés à quarante ans d'intervalle, les concessions de Hamdallaye

DENSITÉ DU BÂTI AU SOL DANS LES MAISONS ENQUÊTÉES EN 2011



Sources : Google Earth, 21 mars et 9 avril 2011 ; plans Carpol 1/1 000.
 Réalisation : IRD/service Cartographie.

ménagent encore de vastes cours, leurs ayants droit n'épuisant pas le potentiel surfacique défini à l'époque coloniale. En rive droite, la promotion immobilière a figé les valeurs de Badalabougou-Séma depuis les années 1960, tandis que les ratios de Daoudabougou, équivalents en 2011, procèdent d'un rattrapage récent et d'une autre logique de densification de l'habitat de cour. L'écart de moyennes est donc modéré, de 1 à 2,3 entre la plus petite et la plus haute. Kalabancoro-Plateau offre encore les meilleures potentialités foncières, mais sa position éloignée des zones d'emploi explique un sous-investissement encore manifeste en 2011. Les reprises de construction, confirmées ensuite dans la décennie, réduiront ce ratio en imposant à ce paysage suburbain d'imposants bâtiments et une structuration du bâti plus complexe qu'un simple alignement de pièces. À l'opposé, Lafiabougou prend la tête d'une tendance à la densification qui est ici portée par les lignées de propriétaires déjà installées.

Le ratio bâti/parcelle constitue donc une mesure pertinente des dynamiques et des nuances d'occupation résidentielle dans les différentes composantes de la ville. Mais ce cadre physique se comprend déjà comme le produit complexe de déterminations juridiques, morphologiques et socioéconomiques, combinant les circonstances dans lesquelles les plans et les îlots se forment en ville, leur position dans l'agglomération et l'histoire des familles qui les ont investis. Pour passer de ces caractéristiques à la densité humaine, il reste à considérer la charge habitante des maisons enquêtées et ses différentes composantes.

La charge démographique des maisonnées : une triple mesure urbaine

Le recensement malien et son *Répertoire des villages* maintiennent le dénombrement des « concessions » dans les localités rurales et urbaines (INSTAT, 2013). À l'inverse, les derniers recensements du Burkina Faso (2006), du Niger (2012), du Sénégal (2013) et de la Côte d'Ivoire (2014) n'y font plus référence dans la présentation de leurs résultats. Bien qu'il soit encore convenu dans le premier que « dans les concessions ou dans

les maisons habitées par des parents et leurs enfants mariés, les parents sont traités comme étant un ménage différent de ceux formés par ces enfants mariés⁵ », l'analyse de l'habitat urbain tend à ne plus désigner que le logement correspondant au ménage, ce qui ne permet pas d'apprécier la segmentation domestique des plus grandes familles ni la combinaison de tenures différentes du logement sur une même parcelle appropriée.

La catégorie de concession n'est donc pas seulement de portée statistique au Mali ; elle fait aussi référence au droit foncier et au sens commun. D'inspiration coloniale, le régime juridico-administratif de la « concession précaire » est établi sur le domaine éminent de l'État. Il s'oppose ainsi au droit plein et entier reconnu à la propriété immatriculée dotée d'un titre foncier définitif. De cette gestion foncière est née la documentation des lotissements urbains selon laquelle la délivrance de « lettres d'attribution » est conditionnée à la mise en valeur des parcelles. De même, le permis d'occuper conféré aux bâtisseurs des maisons est censé laisser place à un droit privé d'user et d'abuser. Ce régime de la concession est aujourd'hui rebaptisé « droit provisoire », mais il occupe la même place, intermédiaire entre les droits communautaires coutumiers et la propriété dûment titrée, que dans le dispositif juridique d'origine.

Le monopole de cession de l'État sur son domaine privé s'effrite cependant au tournant du 21^e siècle comme le montrent les logiques foncières de l'étalement urbain (chapitre 9). Mais c'est bien la pratique administrative du lotissement qui a banalisé une référence plus populaire à la « concession » comme synonyme de toute maisonnée identifiée par son bâti et son représentant sur toute parcelle. Au fil des générations, le terme français s'est imposé pour traduire le [*du*] bambara quelles que soient l'origine du quartier et la source d'appropriation foncière : il s'agissait de rappeler ainsi que l'espace habité fait l'objet d'un contrôle social établi, revendiqué ou contesté selon des légitimités d'occupation plurielles.

5. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 2009 – Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006. Analyse des résultats définitifs. Thème 2 : État et structure de la population. Thème 9 : La croissance urbaine au Burkina Faso. Ministère de l'Économie et des Finances, octobre 2009 : 35.

Tableau 13 – Catégories de recensement de la population malienne par type de milieu résidentiel

Catégorie censitaire	Total Mali	Milieu rural	Milieu urbain	District de Bamako
Population de droit	14 528 662	11 253 935	3 274 727	1 810 366
Nombre de concessions	1 248 257	979 289	268 968	137 355
Nombre de ménages ordinaires (*)	2 355 293	1 834 695	520 598	286 381
Ménages/concession	1,9	1,9	1,9	2,1
Nombre moyen de personnes des ménages ordinaires	6,2	6,1	6,3	6,3
Nombre moyen d'habitants des concessions	11,6	11,5	12,2	13,2

(*) Les ménages ordinaires, sédentaires ou nomades se distinguent des ménages collectifs dont le logement est défini « pour des raisons d'étude, de santé, de travail, de voyage, d'incarcération, de discipline ou d'intérêt commun » (INSTAT, 2011 : 33).

Source : RGPH, 2009 (État et structure de la population).

Plus qu'une simple mesure d'agrégation de la population, la composition des maisons renvoie en effet à des normes sociales autant que juridiques d'habiter et aux contraintes économiques pesant sur l'accès au logement des habitants de la capitale : la propriété reste une aspiration largement partagée, sinon une véritable obsession, par toutes les couches de la société citadine ; ceux qui parviennent à la satisfaire acceptent de faire de la « concession familiale » le toit et l'espace de référence de plusieurs générations d'ayants droit. Tous ne pourront pas, d'ailleurs, décohabiter pour satisfaire à leur tour ce désir d'être reconnus comme *[dutigi]* et de devenir pleinement autonomes à l'égard de leur propre descendance. Une forte sélection financière pèse sur le marché des parcelles à bâtir. Les difficultés à mobiliser l'épargne nécessaire à la construction d'une maison font donc progresser la part des ménages conduits à d'autres solutions que la propriété individualisée et l'usufruit d'un patrimoine commun, au prix d'une véritable frustration sociale et de contraintes locatives (chapitre 4).

L'intérêt à compter en ville les concessions et les ménages qui s'y rattachent est donc plus socioéconomique que juridique, car la maison est potentiellement un cadre de cohabitation entre des ménages relevant de différentes générations et de statuts résidentiels inégaux. Comme le rappelle le dernier recensement, « la concession peut être occupée par plusieurs ménages habitant un ou plusieurs logements » (INSTAT, 2011 : 33). Cette définition ne se limite donc pas à des critères morphologiques : présence ou non d'une clôture, nombre de constructions, usages des bâtiments ;

elle devient unité de mesure de la pression démographique (*tableau 13*).

Le niveau d'information des concessions permet d'ajouter des descripteurs socioéconomiques à l'exploitation des données censitaires et à l'enquête (chapitre 4) : le propriétaire est-il occupant ou non, bailleur ou non ? Et si plusieurs ménages cohabitent sur la même parcelle, leurs logements respectifs relèvent-ils tous de la même tenure ? Il ressort du tableau d'ensemble que l'usage partagé du bâti, dans les concessions recensées au Mali, se montre fréquent et durable. En ville, il fournit une base stimulante d'appréciation des enjeux de la densité résidentielle, selon des mesures démographiques qui ne sont plus brutes, à l'hectare urbanisé, mais qui sont rapportées aux espaces réellement consacrés à l'habitation dans les quartiers (BERTRAND, 1993). La capitale malienne met alors en exergue un niveau de cohabitation qui est plus élevé que dans le reste du pays, et qui progresse même : en 1976, les concessions bamakoises comptaient 1,7 ménages en moyenne⁶ ; trente ans plus tard, en 2009, elles comptent plus de deux ménages dont les membres se partagent l'usage des pièces disponibles dans leurs logements respectifs.

6. La charge démographique de ces concessions bamakoises est alors de près de 13 personnes, pour des ménages comptant 5,7 personnes en moyenne (source : Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976. Ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement). Ces valeurs montent à 11,5 personnes et 1,8 ménage par concession en 1987, puis à 11,9 personnes et 1,9 ménage en 1998, tandis que la taille moyenne des ménages reste plus stable à 6,2 puis 6,3 personnes.

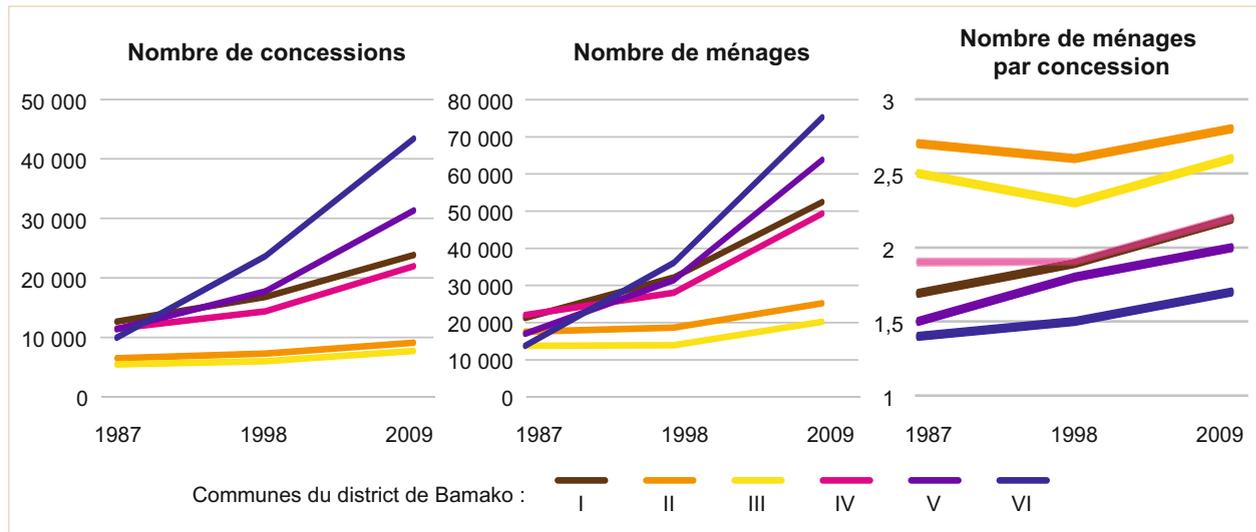


Figure 6

Évolution des niveaux de cohabitation résidentielle dans les concessions de Bamako, 1987-2009.

Sources : RGPB, 1987-2009.

Tableau 14 – Nombre de ménages et d'habitants dans l'échantillon commun des enquêtes de 1993 et 2011

Zone d'étude de l'échantillon commun	Nombre 1993		Nombre 2011		Gain (%)		% 1993		% 2011	
	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants	Ménages	Habitants
Hamdallaye	75	445	103	442	37,3	0,7	24,2	24,1	22,4	18,7
Lafiabougou	55	386	70	422	27,3	9,3	17,7	20,9	15,3	17,9
Boukassoumbougou	59	316	70	374	18,6	18,4	19,0	17,1	15,3	15,9
Badalabougou-Séma	22	206	28	181	27,3	12,1	7,1	11,1	6,1	7,7
Daoudabougou	60	265	100	448	66,7	69,1	19,4	14,3	21,8	19,0
Dianéguéla	39	231	88	492	125,6	113,0	12,6	12,5	19,2	20,9
Total	310	1 849	459	2 359	48,1	27,6	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Cette charge des maisons en ménages souligne également des différences sensibles entre communes du district (figure 6), ainsi qu'entre quartiers que l'on a déjà vus différenciés selon leur distance au centre de la ville (planche 9, chapitre 1). En comptant de même la population aux trois niveaux que sont les zones d'étude, les maisons et les ménages, les enquêtes PLMU permettent donc de préciser la pression démographique sur un parcellaire urbain géoréférencé.

Avec ses dix zones d'étude, l'échantillon de 2011 porte en effet à 1 027 le nombre des ménages informés à Bamako et environs, contre 446 dans le seul district dans

la phase précédente d'étude. C'est donc sur l'échantillon commun aux deux enquêtes que se mesure d'abord le renouvellement des formes d'occupation résidentielle : en 2011, ces maisons comptent 28 % d'habitants et 48 % de ménages en plus par rapport à leur charge habitante en 1993 (tableau 14).

Ce gain apprécié sur les 125 maisons enquêtées deux fois varie certes d'une zone d'étude à l'autre, mais il est manifeste partout et se montre remarquable à Daoudabougou et Dianéguéla. Ces deux quartiers faisaient figure de marge urbaine en 1993 du fait de leur origine irrégulière et de leur situation loin du centre-ville en rive droite du

fleuve. Ils se montrent beaucoup plus chargés dans la génération suivante, ce qui augmente leur contribution au total des ménages enquêtés. Le programme de régularisation foncière qui en a sécurisé les propriétaires à partir des années 1990, ainsi que la poursuite de l'étalement urbain vers les limites du district de Bamako, ont donc favorisé l'accroissement *in situ* du peuplement. À l'inverse, les zones d'étude plus anciennement urbanisées, au nord du fleuve Niger et à Badalabougou-Séma, ont perdu en contribution relative à l'enquête.

En laissant aux propriétaires la possibilité de construire de nouveaux bâtiments, d'ajouter des annexes à leurs maisons, et de redistribuer leurs enfants dans un cadre architectural flexible, le facteur temps contribue donc à augmenter le nombre de ménages. Il restera à préciser le contenu social de ces mesures : renouvellement des familles fondatrices, ouverture locative des maisons, ou les deux à la fois (chapitre 4).

La population totale des maisons : une densification toujours avérée de 1993 à 2011 ?

La charge démographique des maisons est présentée selon les deux enquêtes PLMU (*tableau 15*). Son évolution découle de deux mesures : le nombre des ménages logés sous la responsabilité des propriétaires, d'une part, qui a augmenté dans l'échantillon commun aux passages de 1993 et de 2011 ; la taille de ces ménages, d'autre part, qui apparaît légèrement plus petite en 2011 qu'en 1993.

Au vu des moyennes d'ensemble des deux échantillons, la pression démographique semble avoir diminué en deux décennies. Mais la ville de 2011 n'est plus celle de 1993 : l'ajout de zones d'étude urbanisées récemment, et donc peu peuplées, biaise l'appréhension du processus de densification. En restreignant la comparaison aux seules maisons informées à deux reprises, on rectifie la première impression en pointant un gain moyen de quatre personnes entre les deux dates. La pression est confirmée, voire très probante, dans quatre des six zones d'étude concernées. La part des maisons peu chargées (1-10 personnes) a perdu 15 points, tandis que celle des maisons très chargées (21-30 personnes)

Tableau 15 – Nombre moyen de résidents dans les maisons enquêtées

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	38,1	21,4		
Hamdallaye	30,1	31,6	31,8	31,6
Lafiabougou	18,4	18,3	18,4	20,1
Boukassoumbougou	12,1	15,1	12,6	15,0
Dialakorodji		14,1		
Badalabougou-Séma	9,8	8,4	9,8	8,6
Daoudabougou	12,4	22,4	13,3	22,4
Dianéguéla	9,6	21,0	9,6	20,5
Kalabancoro-Plateau		14,1		
Yirimadio-LS		5,6		
Total	16,3	13,4	14,8	18,9

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 16 – Types de maisonnettes selon leur population totale (%)

Nombre de résidents	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
1-10 personnes	44,0	55,2	46,4	31,2
11-20 personnes	29,6	24,5	30,4	28,0
21-30 personnes	11,3	11,7	12,8	26,4
+ 30 personnes ¹	15,1	8,6	10,4	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

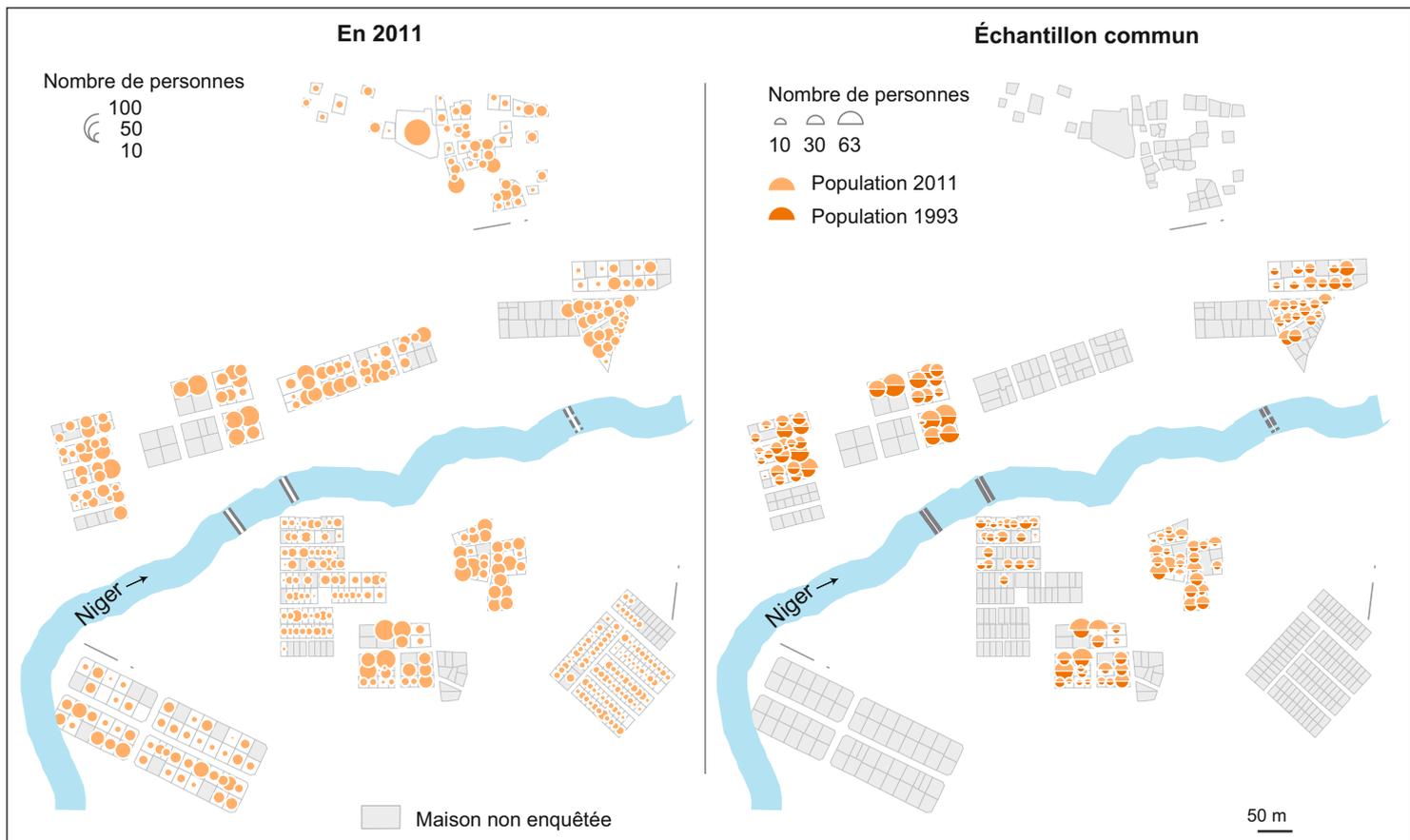
1. Le record est de 100 personnes en 2011, et de 61 en 1993.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

et surchargées (plus de 30 personnes) a gagné 18 points (*tableau 16*).

Les contrastes urbains semblent même se renforcer pour ces charges démographiques des maisons : en 2011, l'écart est de 1 à 5,6 entre la moyenne la plus faible de Yirimadio-LS et la moyenne la plus élevée de Hamdallaye, tandis qu'il était de un à quatre en 1993, entre Dianéguéla et Médina Coura (*carte 15*).

Au début des années 1990, les charges moyennes des maisons se hiérarchisaient en effet régulièrement des plus anciennes des zones d'étude aux plus récemment urbanisées, et de la rive gauche à la rive droite. Seules les maisons compactes de Badalabougou-Séma perturbaient



Carte 15

Population totale des maisons en 2011 et évolution dans l'échantillon commun.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

ce dégradé des plus fortes valeurs vers les plus faibles, quand bien même leurs ménages étaient en même temps les plus grands de l'échantillon. Ces mesures de pression habitante confirmaient un modèle assez simple de structuration urbaine : opposant le centre et les périphéries du district ; décalant d'une à deux générations les caractéristiques de la ville au nord du fleuve Niger et celles de ses développements méridionaux.

Mais ces gradients ne sont plus aussi clairs en 2011. Certains des vieux îlots urbains se sont en partie déchargés, c'est le cas à Médina Coura mais pas à Hamdallaye. Les populations de la rive droite apportent aussi leur lot de changement : les maisons de Daoudabougou et de Dianéguéla ont plus que doublé leur charge moyenne en moins de vingt ans ; elles s'alignent sur des expériences de cohabitation qui avaient plus tôt densifié la

ville du nord (Lafiabougou). D'autres formules commerciales du « une maison, un ménage » font aussi leur apparition (Yirimadio-LS) créant de nouvelles poches de non-cohabitation. Les lignes d'opposition se brouillent finalement dans l'agglomération. Des valeurs proches de la moyenne d'enquête caractérisent aussi bien un quartier non loti à son origine en rive gauche (Boukassoumbougou) qu'un lotissement à vastes parcelles de la rive droite (Kalabancoro-Plateau).

Le peuplement de Bamako se montre donc plus disparate et géographiquement fragmenté. Non pas que les logiques de génération urbaine, de distance au centre-ville, et d'origine du bâti ne jouent plus entre les quartiers spontanés, lotis ou issus d'une promotion immobilière. Mais leurs effets se croisent selon des histoires locales plus différenciées au sein des mêmes communes.

Les ménages caractérisés par le nombre de personnes partageant le même logement

En ne considérant que la taille des ménages, entre 5,5 et 6 personnes comptées en moyenne dans les enquêtes PLMU, on est loin de rendre compte de la charge démographique des maisons. Le premier échantillon ciblant notamment la ville populaire, le suivant ciblant les périphéries urbaines, il n'est pas étonnant que ces valeurs soient légèrement en deçà du résultat donné par le recensement de 2009 pour les ménages du district de Bamako : une moyenne de 6,3 personnes, soit une taille particulièrement stable depuis 1987.

Ces ménages maliens se montrent significativement plus chargés que ceux d'Abidjan (4,6 personnes en moyenne selon le recensement ivoirien de 2014) et du Burkina Faso urbain (cinq personnes en 2006). Même en tenant compte d'une population rurale non négligeable en ville, la taille des ménages de Niamey (6,1 personnes en moyenne en 2012) rejoint au contraire les valeurs de Bamako. Celle des ménages de Dakar est également de six personnes en 2013. À ce niveau élémentaire de pression résidentielle, la catégorie du ménage oblige à rappeler quelques définitions générales dans les capitales ouest-africaines.

Les ménages des enquêtes PLMU sont en effet compris dans les mêmes termes que ceux des recensements de population, malgré des limites qui ont fait couler beaucoup d'encre à propos du « ménage-toit ». Le risque d'individualisme méthodologique, d'autres définitions plus pertinentes en termes de « ménage-pot » et de budgets domestiques, sont notamment pointés dans les travaux portant sur la gestion des familles, le travail agricole, et finalement la résidence urbaine en Afrique (GASTELLU, 1980 ; LE BRIS *et al.*, 1985 ; BERTRAND, 2005). De même, le terme de « chef de ménage » fait l'objet de critiques conduisant à lui substituer celui de « personne de référence du ménage⁷ ». Mais le sens commun s'y réfère encore largement sur le continent africain, ce qui nous conduit à le reprendre par commodité, sans désigner nécessairement une source d'autorité (BERTRAND, 2012-a).

7. Le recensement malien précise que les individus vivant sous le même toit et constituant un ménage reconnaissent l'autorité, « ou non dans certains cas », d'une personne appelée chef de ménage.

L'habitation urbaine est surtout le fruit de tendances pouvant se montrer contraires et instables. Elle est à la fois le produit de transactions hautement socialisées et un marqueur fort de l'individualisation des pratiques citadines. La cohabitation de plusieurs ménages liés par un rapport marchand est fréquente en ville ; mais l'hébergement à titre gratuit s'y maintient également. Les occupants de maisons familiales se réfèrent sur plusieurs générations à un commun fondateur, mais leurs consommations domestiques n'échappent pas à une tendance générale à la fragmentation : la gestion du « prix du condiment » quotidien, du stock mensuel de céréales, des factures d'eau et d'électricité, contribue à faire du ménage une unité de mesure pertinente au sein des maisons. Il n'est pas rare enfin de trouver en ville, comme l'envisage le recensement, des ménages ne comptant qu'une seule personne, et des personnes non apparentées au chef du ménage parmi les autres.

La présence d'enfants accompagnés de leur propre descendance conduit ainsi à scinder les familles en autant de ménages qu'elles comptent d'adultes mariés. Aux fils dont l'épouse a « rejoint le domicile conjugal » s'ajoutent des filles mariées puis séparées et divorcées revenant au domicile paternel après avoir « quitté le domicile conjugal ». La distinction entre la « grande famille » et de plus petites cellules familiales reste pensée sous l'autorité morale, voire encore matérielle, d'un chef de lignée, et selon des normes prégnantes, à défaut d'être toujours probantes, de responsabilité résidentielle. Certains représentants de ces familles sont donc réticents à voir leurs dépendants sociaux répartis sur plusieurs ménages et à admettre que leurs propres enfants ou leurs jeunes frères soient portés « chef » d'une entité séparée de la leur sur le papier d'enquête. Mais la pratique fait son chemin d'un recensement à l'autre. Le comptage des « petites familles » se banalise au sein de la grande. De telles réserves se montrent finalement rares en 2011, après qu'il a fallu en contourner davantage en 1993.

La segmentation des pratiques alimentaires, d'abonnement et d'équipement constitue bien une tendance lourde de la vie bamakoise dans les dernières décennies. S'il est toujours attendu des belles-filles qu'elles contribuent à la « marmite commune » de leur belle-mère, cela n'exclut plus des cuisines séparées ni une certaine

Tableau 17 – Taille moyenne des ménages selon les principales variables des enquêtes PLMU

Nombre de personnes par ménage-logement		Enquête PLMU		Échantillon commun	
Variable	Catégorie	1993	2011	1993	2011
Sexe du chef de ménage	Homme	5,8	6,5	6,1	5,4
	Femme	5,6	5,0	4,9	4,4
Mode d'occupation du logement	Propriétaires et ayants droit	9,2	6,2	8,9	6,1
	<i>dont propriétaires</i>		6,8		7,8
	<i>dont usufruitiers</i>		5,8		5,5
	Locataires	4,1	4,5	4,4	4,3
	Hébergés à titre gratuit	4	4,8	3,1	3,8
Total		5,8	5,5	6,0	5,1

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

autonomisation budgétaire pour la préparation des repas du soir, en particulier quand ces femmes disposent de leurs propres revenus. Les conflits familiaux qui se multiplient à la pose de compteurs séparés ou pour le verrouillage d'un robinet collectif, ne montrent pas moins l'individualisation qui bouscule le vivre ensemble d'antan (BERTRAND, 2013).

Il n'en reste pas moins qu'individus, ménages et concessions sont comptés dans les recensements sans préjuger des liens sociaux qui régissent le partage du toit : « une famille peut être un ménage, mais un ménage n'est pas nécessairement une famille » (INSTAT, 2011 : 33). La mesure de la pression démographique se devra donc de réintroduire quelques variables du cycle de vie des ménages (tableau 17).

Si la taille moyenne des ménages bamakois est assez stable dans les derniers recensements, elle montre en effet de sensibles variations qui dépassent très largement le cas malien (ANTOINE et HERRY, 1983). Le sexe et le statut résidentiel des référents le rappellent ici dans l'enquête : les ménages sont plus petits quand leur référent est une femme ; ceux des propriétaires sont plus grands que ceux des locataires et des hébergés gratuitement. La comparaison des zones d'étude introduit d'autres nuances qui tiennent moins au cycle de vie des ménages (chapitre 5) qu'à l'histoire du peuplement urbain (tableau 18).

Le fait majeur reste cependant un plus grand resserrement des moyennes locales autour d'une moyenne de cinq à six personnes. L'homogénéisation est d'ailleurs sensible

en 2011, quand le secteur de Badalabougou-Séma perd le caractère atypique qu'il avait en 1993 : celui d'un quartier « bourgeois » par la propension de ses propriétaires à accueillir de nombreux jeunes venus des régions d'origine en particulier pour leurs études (BERTRAND, 1999-b). Deux décennies plus tard, ces ménages restent toujours plus chargés que dans le reste de la ville, mais la moyenne de Badalabougou est elle-même réduite par le départ de nombreux enfants devenus adultes entre-temps. Nul doute que la décohabitation résidentielle de ces jeunes fondant leur propre ménage a été facilitée par un niveau d'étude en rapport avec le profil sociologique de la zone. Plus qu'ailleurs, il leur a donné les moyens d'accéder plus vite à un logement autonome et de réaliser leur désir d'indivuation ailleurs que dans les petites maisons de la Séma.

La progression du nombre de ménages dans les maisons n'entraîne pas cependant, mécaniquement, celle du nombre total d'habitants. La taille moyenne des ménages suggère même le contraire en diminuant légèrement entre 1993 et 2011, globalement et dans presque toutes les zones d'étude de l'échantillon commun aux deux enquêtes. Plus de ménages, mais des ménages plus petits, semble donc être la tendance à l'œuvre à Bamako au fur et à mesure où ses quartiers vieillissent. C'est aussi la preuve d'un relatif confinement des habitants dans les bâtiments déjà édifiés, signe que toutes les familles ne trouvent pas la possibilité de se redéployer sur de nouvelles maisons, ou qu'elles cherchent à ajouter un complément locatif à leurs revenus du travail. La ventilation des ménages selon leur taille est finalement résumée par phase d'enquête (tableau 19).

Tableau 18 – Taille des ménages : nombre moyen de personnes par zone d'étude

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	5,8	6,0		
Hamdallaye	5,7	4,3	5,9	4,3
Lafiabougou	6,3	5,4	7,0	6,0
Boukassoumbougou	5,4	5,4	5,4	5,3
Dialakorodji		6,3		
Badalabougou-Séma	9,4	5,8	9,4	6,5
Daoudabougou	4,6	4,5	4,4	4,5
Dianéguéla	6,0	5,5	5,9	5,6
Kalabancoro-Plateau		6,2		
Yirimadio-LS		5,4		
Total	5,8	5,5	6,0	5,1

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Elle distingue le cas particulier des ménages d'une seule personne, et s'appuie sur la valeur médiane de cinq personnes, la même en 2011 qu'en 1993, pour démarquer les petits des grands ménages.

La part des plus grands ménages a de fait diminué, particulièrement dans l'échantillon commun aux deux passages d'enquête. Il en va de même des ménages d'une seule personne, les moins nombreux, qui concernent moins d'un logement sur dix en 2011. Les ménages de taille intermédiaire ont par contre progressé : les plutôt petits (2-4 personnes) ont gagné en proportion plus encore au sein du district (échantillon commun : + 9,6 points) que dans l'agglomération dont rendent compte les valeurs de 2011 ; quant aux ménages plutôt grands (5-7 personnes), ils prospèrent mieux à cette échelle de mesure, du fait de nouvelles offres de logement, que dans les quartiers de l'échantillon commun du district (+ 7 points).

Le rétrécissement d'ensemble de la taille des ménages vient donc de l'ajout de zones d'étude récemment urbanisées en 2011 et des changements de génération que vivent les familles dans les zones d'étude déjà enquêtées. Il n'est pas seulement une affaire de nuptialité et de fécondité, mais fait jouer d'autres variables démographiques et socio-économiques, qui concourent à définir le profil résidentiel des quartiers.

Tableau 19 – Types de ménages selon leur taille (%)

Type de ménage	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
1 personne	16,4	7,1	15,5	9,8
2-4 personnes	30,5	36,4	29,0	38,6
5-7 personnes	25,1	34,6	25,2	32,2
+ 8 personnes ¹	28,0	21,9	30,3	19,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le record est de 23 personnes en 2011, et de 27 en 1993.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Les maisons caractérisées par le nombre de ménages cohabitant

Dans ces conditions, la cohabitation des ménages constitue un facteur décisif de la densité résidentielle. Elle fait jouer un gradient centre/périphéries particulièrement structurant au sein du district de Bamako, dont les mesures par quartier sont données dans la planche finale de ce chapitre (*planche 26*) et dont les formes résidentielles seront précisées dans le chapitre suivant. Plus que leur taille, c'est le nombre de ces ménages qui augmente la charge habitante des maisons et la fait varier dans l'espace urbain (*tableau 20*).

Cette pression démographique est-elle alors toujours en rapport avec la réserve foncière et immobilière dont disposent les propriétaires ? La comparaison dans le temps des valeurs de cohabitation pose de nouveau problème, car ce n'est pas la même ville qui est échantillonnée en 1993 et 2011 : à cette dernière date, les zones d'étude de Dialakorodji, Kalabancoro-Plateau et surtout Yirimadio-LS introduisent en effet des pressions faibles sur le bâti des périphéries urbaines, ce qui fait diminuer la moyenne globale de l'enquête. La comparer avec les résultats du dernier recensement ne résout pas ces difficultés, car la moyenne de 2,1 ménages par concession, donnée plus haut, se rapporte au seul district de Bamako et ne tient pas compte de l'extension de l'agglomération dans le cercle de Kati⁸.

8. Toutes localités confondues, la moyenne de cohabitation y tombe à 1,8 ménage en 2009.

Tableau 20 – Charge démographique des maisons : nombre moyen de ménages par zone d'étude

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	6,6	3,6		
Hamdallaye	5,3	7,4	5,4	7,4
Lafiabougou	2,9	3,4	2,6	3,3
Boukassoumbougou	2,3	2,8	2,4	2,8
Dialakorodji		2,2		
Badalabougou-Séma	1,0	1,4	1,0	1,3
Daoudabougou	2,7	5,0	3,0	5,0
Dianéguéla	1,6	3,8	1,6	3,7
Kalabancoro-Plateau		2,3		
Yirimadio-LS		1,0		
Total	2,8	2,4	2,5	3,7

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

L'impression que le nombre de ménages diminue s'efface pourtant dès lors que l'on ne retient plus que les maisons enquêtées deux fois. On prend alors la mesure de l'augmentation de la pression démographique puisque les valeurs de 2011 ont progressé partout par rapport à celles de 1993, et parfois sensiblement : Hamdallaye, Daoudabougou et Dianéguéla ont ainsi gagné deux ménages de plus. La progression est moins nette à Badalabougou-Séma ou Lafiabougou, et Boukassoumbougou se montre selon ce terme le plus proche de la moyenne d'ensemble.

De fait, les maisons à un seul ménage ne gagnent en importance relative que si l'on prend en compte l'agglomération telle qu'elle est appréhendée en 2011, et non plus la ville bornée par l'enquête de 1993 (*tableau 21*). Mais l'échantillon commun de maisons visitées à deux reprises fait ressortir le principal, soit l'effet du temps au sein du district de Bamako : ces maisons sans cohabitation ont perdu 20 points en importance relative ; elles cèdent le pas aux maisons de petite cohabitation (2-3 ménages) qui ont gagné près de cinq points. La densification prend même des formes de surcharge résidentielle au vu des maisons abritant six ménages ou plus, qui passent de 8 à 20 % de cet échantillon commun.

Tableau 21 – Types de maisons selon le nombre de ménages cohabitant (%)

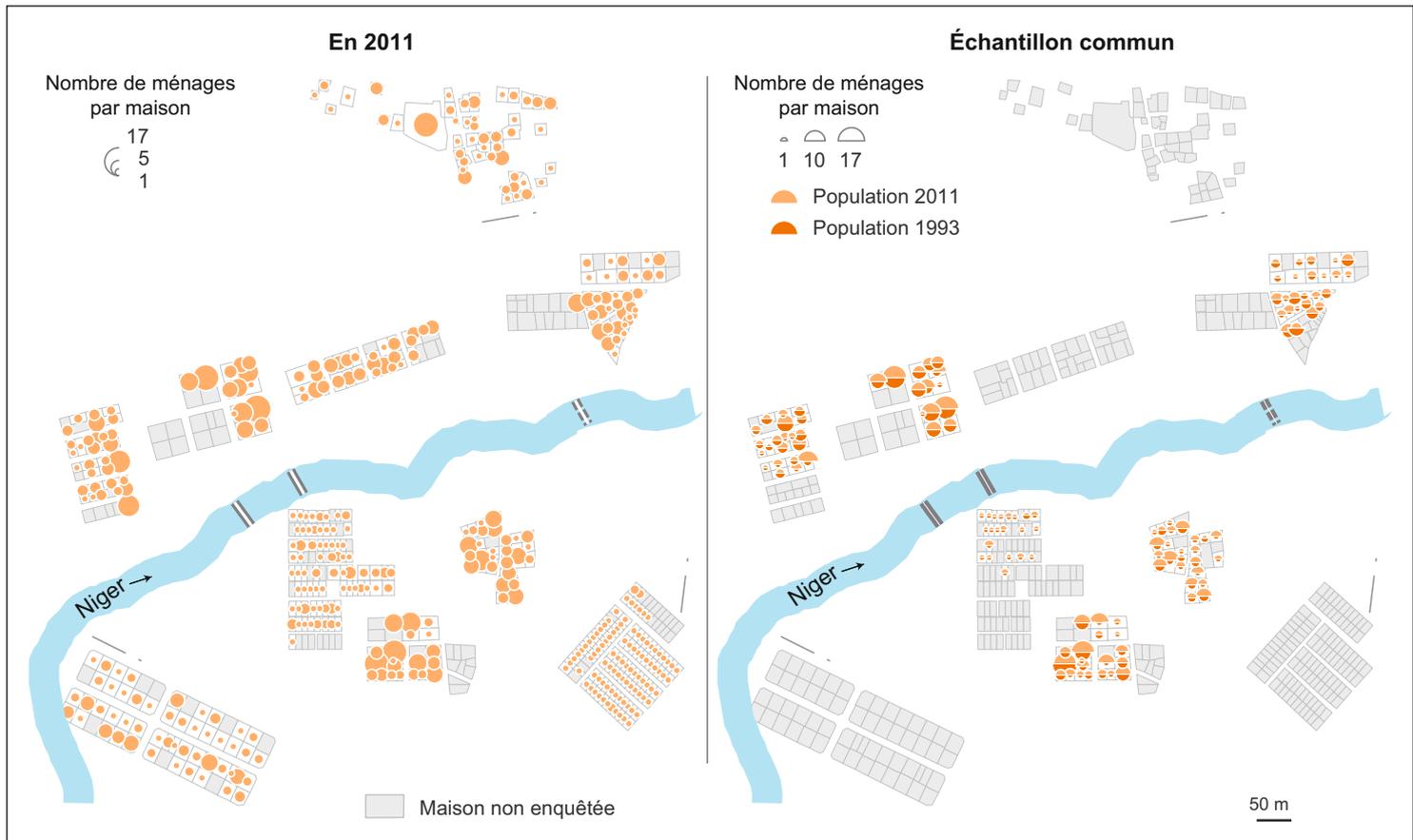
Type de ménage	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
1 ménage	46,2	51,0	48,0	28,0
2-3 ménages	33,1	29,5	32,0	36,8
4-5 ménages	10,0	11,0	12,0	15,2
+ 6 ménages ¹	10,8	8,5	8,0	20,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le record est de 17 ménages en 2011, et de 16 en 1993.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

La tendance inverse presque le sens des nuances constatées entre les différentes zones d'enquête. En 1993, la non-cohabitation caractérisait les espaces les plus récemment urbanisés, ceux de la rive droite et des périphéries bamakoises. C'est donc là que la charge en ménage des maisons a le plus fortement augmenté en 2011, en partant de valeurs faibles à Daoudabougou et Dianéguéla. En rive gauche, Hamdallaye continue cependant d'incarner la logique d'entassement qui caractérise les vieilles maisons urbaines : leurs ayants droit éprouvent des difficultés à s'extraire de patrimoines hérités, cherchent à se maintenir à proximité des zones d'emploi, ou reviennent y cohabiter en famille après divers déboires migratoires et matrimoniaux (*carte 16*).

Les cohabitations de 2011 résument donc des contrastes qu'il faudra préciser selon la tenure des logements présents sur une même parcelle (chapitre 4). Si les non-cohabitations caractérisent durablement les maisons produites clés en main par impulsion publique, comme à Badalabougou-Séma et à Yirimadio-759 LS, les faibles valeurs de cohabitation caractérisent mieux les quartiers irréguliers à leurs débuts et les espaces récemment urbanisés. Elles peuvent donc laisser vite le champ à une pression résidentielle accrue, comme à Daoudabougou et Dianéguéla. Les plus fortes cohabitations caractérisent enfin les lotissements des quartiers centraux. Mais leur vieillissement peut conduire à une relative décharge de ménages, comme à Médina Coura en 2011, tandis qu'Hamdallaye continue d'afficher des records de cohabitation.



Carte 16

Nombre de ménages par maison en 2011 et évolution dans l'échantillon commun.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

Profils résidentiels

L'accroissement général de la population urbaine repose finalement sur des dynamiques contraires : le territoire urbain se renouvelle par incorporation de formes résidentielles peu denses ; les ménages sont plus petits mais se multiplient dans les concessions les plus anciennement habitées. Une vision synthétique de ces dynamiques et nuances entre les zones d'étude s'impose sur la base de critères communs appliqués d'abord à l'enquête de 2011, puis en se limitant à l'échantillon commun des maisons visitées deux fois en 1993 et en 2011. Ces profils résidentiels combinent cinq mesures (tableau 22). Trois concernent la pression démographique déjà abordée selon le nombre de personnes par

ménage, le nombre de ménages par maison et le nombre de personnes par maison. Deux autres mesures interrogent la place des femmes dans les maisons d'enquête, soit comme simples membres des ménages, soit plus rarement à la tête de ces ménages. Elles introduisent donc un caractère genré de l'habitation qui sera lui aussi repris dans l'analyse des pratiques résidentielles (chapitre 5).

Les spécificités de chaque zone d'étude ressortent ainsi d'écart plus ou moins marqués aux valeurs médianes dégagées par la silhouette d'ensemble de 2011. Des figures étirées ou contractées, le placement des pointes sur tel ou tel axe des figures-radars, signalent ainsi les secteurs de fortes ou de faibles pressions résidentielles, ainsi que certains facteurs de densification en particulier (planche 23).

Tableau 22 – Charges habitantes, profils résidentiels en 2011 (%)

Zone d'étude	Ménages comptant + 5 personnes	Maisons comptant + 1 ménage	Maisons comptant + 9 personnes	Maisons comptant + 5 femmes	Maisons comptant 1 femme chef de ménage et +
Médina Coura	36,0	89,3	89,3	82,1	35,7
Hamdallaye	19,4	85,7	92,9	85,7	85,7
Lafiabougou	25,0	83,9	77,4	80,6	32,3
Boukassoumbougou	29,7	66,7	66,7	61,1	25,0
Dialakorodji	42,2	54,3	47,8	43,5	19,6
Badalabougou-Séma	38,2	32,4	33,8	38,0	29,6
Daoudabougou	18,0	90,0	70,0	70,0	50,0
Dianéguéla	34,0	74,1	85,2	77,8	48,1
Kalabancoro-Plateau	42,3	61,2	65,3	61,2	28,6
Yirimadio-LS	32,7	3,1	8,2	8,2	22,4
Total	31,8	49,0	49,8	48,1	31,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

À l'exception de Yirimadio-LS, la place des femmes comme simples résidentes varie peu dans les zones d'étude. Tel n'est pas le cas des femmes comptées comme chefs de ménage : même en faibles proportions, ces référentes montrent des nuances sensibles dans l'espace résidentiel, ce qui participe à la définition des profils de quartier. Les maisons les plus chargées en ménages ayant une femme comme personne de référence sont ainsi les maisons les plus denses en 2011, ou celles qui se sont fortement densifiées depuis 1993.

La densification se montre plus généralement amorcée partout mais inégale. Trois types d'environnements résidentiels ressortent finalement des enquêtes de 2011.

– Les zones d'étude peu denses sont liées aux politiques de promotion immobilière. Des années 1960 aux années 2000, les maisons vendues à Badalabougou-Séma et Yirimadio-LS sont trop contraintes en superficie pour permettre une montée en étage et la cohabitation intergénérationnelle d'un grand nombre d'ayants droit.

– Les secteurs les plus chargés ne sont plus seulement liés à l'ancienneté du lotissement, du moins tant que de vieux quartiers centraux restent à vocation résidentielle. Une densification plus récente, mais soutenue, caractérise également des quartiers de rive droite et d'origine irrégulière. Médina Coura et Daoudabougou, Lafiabougou et Dianéguéla, que tout opposait en 1993,

montrent désormais les mêmes ordres de grandeur de pression démographique. Quant au secteur de Hamdallaye, cumulant les records de population et de ménages par maison, il ajoute le paradoxe d'une densité qui ne se ressent pas : les propriétaires ont résisté ici au partage des vastes concessions d'origine entre plusieurs familles d'héritiers. C'est pourtant loin de caractériser tous les quartiers nés dans l'Entre-deux-guerres, qui sont aujourd'hui avantagés par un accès rapide aux zones d'emploi du centre-ville.

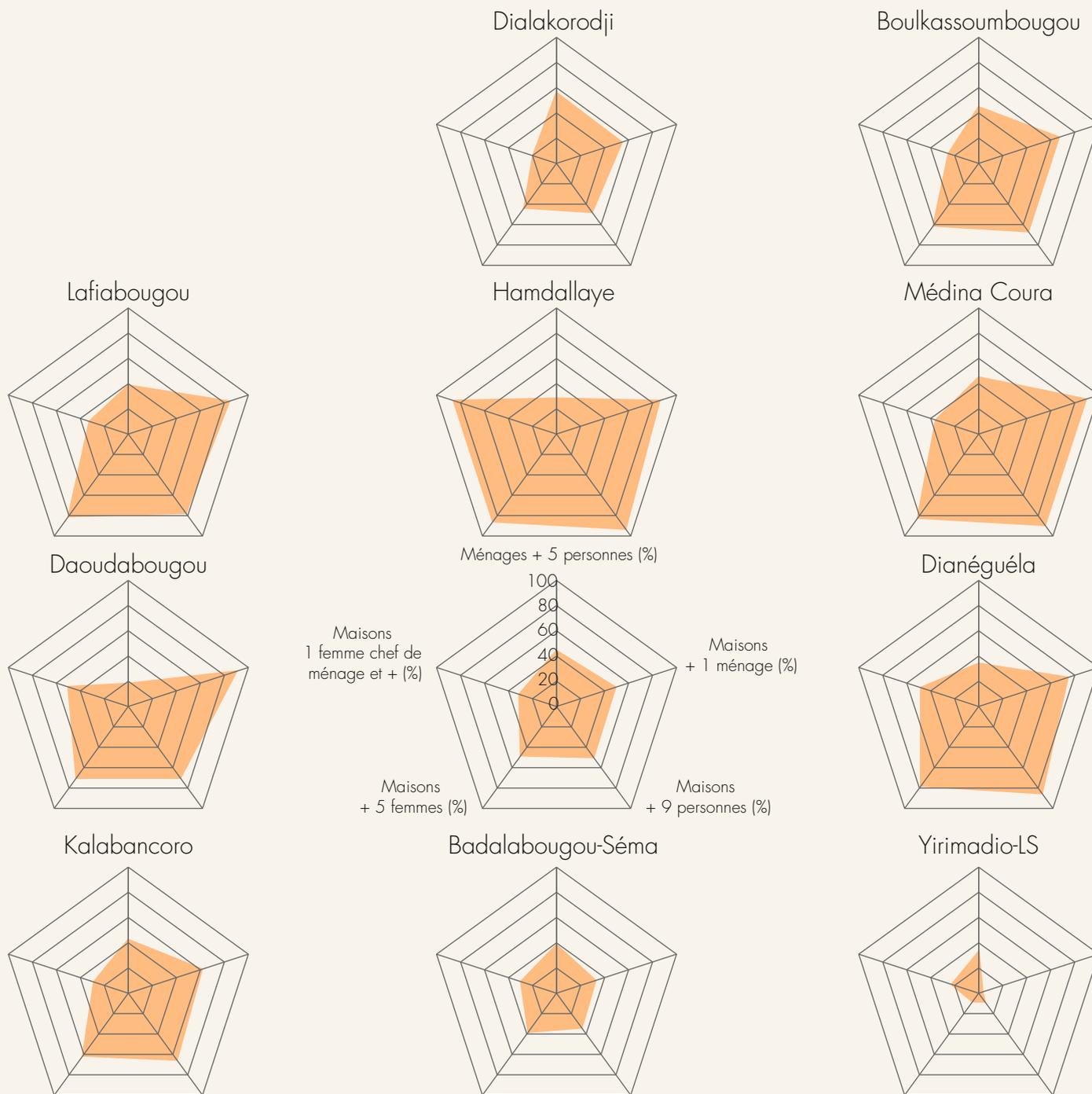
– Enfin, les charges moyennes se présentent généralement en périphérie du district, mais relèvent d'histoires diverses : un quartier loti mais tardivement investi (Kalabancoro-Plateau), un contact entre un embryon de croissance « spontanée » et le lotissement qui l'a bloqué dès les années 1980 (Boukassoumbougou), un nouveau front de croissance irrégulière greffé aujourd'hui sur le village chef-lieu d'une commune périurbaine (Dialakorodji).

L'échantillon commun informé lors des deux enquêtes PLMU suit enfin la progression démographique qui s'est jouée sur deux décennies, en déplaçant par conséquent le curseur comparatif sur des ménages comptant plus de six personnes et sur des maisons comptant plus de deux ménages et plus de 11 personnes au total. La figure moyenne résulte ici de six zones d'étude et non plus dix, mais elle résume le processus de densification en

LES ZONES D'ÉTUDE : CHARGES DÉMOGRAPHIQUES, PROFILS DE DENSIFICATION EN 2011

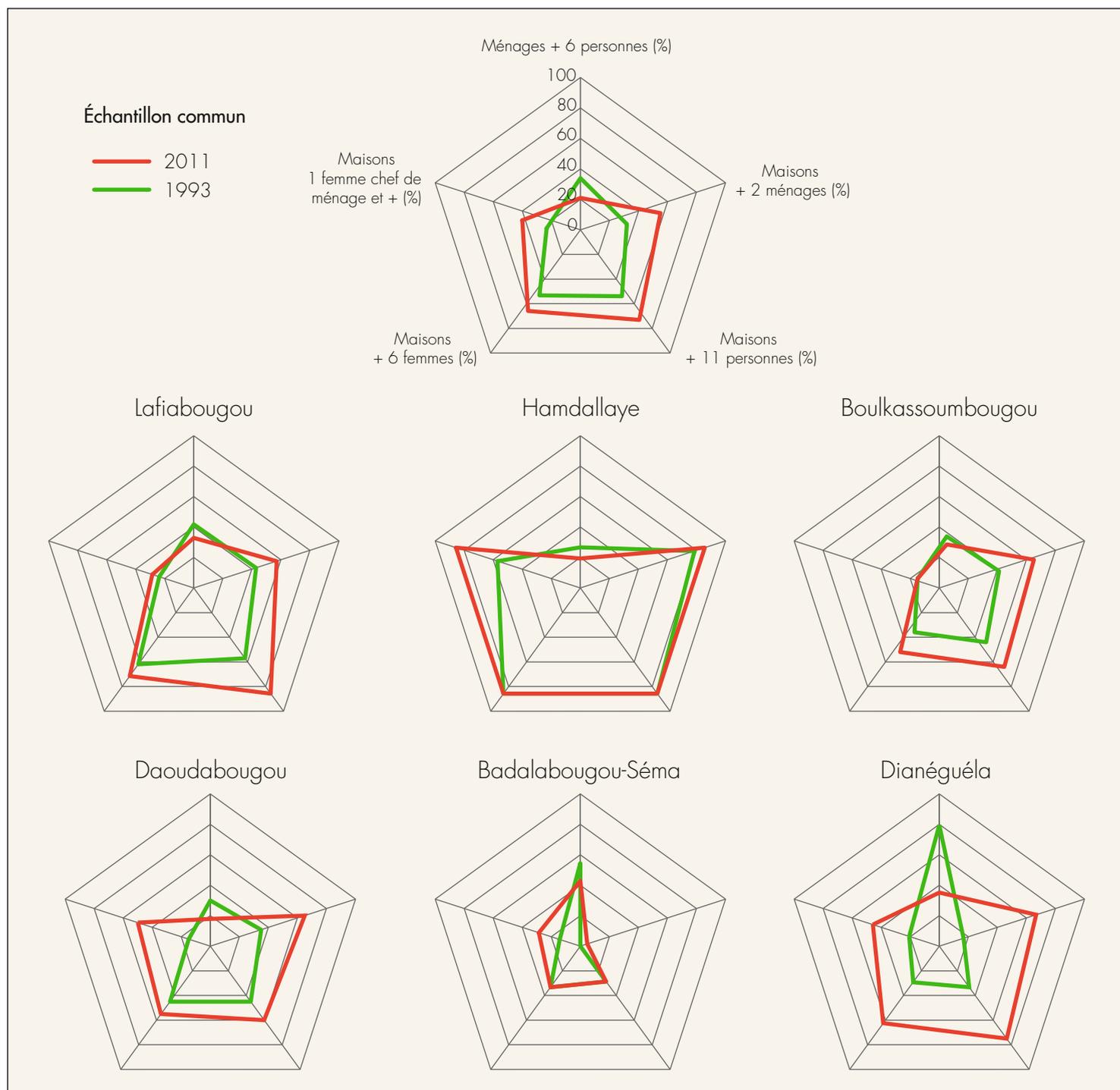
Zones d'étude PLMU-2011

11



Source : enquêtes PLMU-2011.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

LES ZONES D'ÉTUDE : CHARGES DÉMOGRAPHIQUES,
PROFILS DE DENSIFICATION DE 1993 À 2011



Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

superposant les valeurs de 1993 et de 2011 : plus d'habitants, plus de ménages, mais des ménages plus petits et un logement plus individué laissant à voir davantage de femmes chefs de ménage. Ces évolutions en appellent donc à une analyse approfondie de la cohabitation car les formes qu'elle prend, tantôt familiales tantôt marchandes, semblent varier dans l'espace urbain. Les secteurs de Hamdallaye, Daoudabougou et Dianéguéla font de nouveau ressortir une forte progression des femmes chefs de ménage en lien avec la densification marquée de leurs maisons. Le vieillissement du quartier de Badalabougou-Séma se traduit lui aussi par un relais bien visible des veuves des propriétaires, mais il s'exprime différemment : la charge des maisons ne décolle pas faute de cohabitation entre ménages (*planche 24*).

Offres de logement, densification de l'espace habité

Pressions résidentielles à l'hectare : des quartiers aux maisons

Entre les deux enquêtes PLMU, seules les données du recensement sont disponibles pour dresser la carte des densités brutes à une échelle plus fine que celle des communes. L'espace pris en compte pour les quelque 24 000 hectares du district de Bamako inclut alors des vides d'occupation et d'autres usages que l'habitation (*carte 17*). C'est ce qui fait aussi varier sensiblement la superficie des sections d'énumération, puisque ces unités de comptage censitaire sont établies selon la même base de population, environ 1000 personnes, du centre aux périphéries de la ville. Les quartiers bamakois se situent dans une échelle de valeurs de 2 à 353 habitants à l'hectare en 1998, qui progresse encore entre 9 et 502 habitants à l'hectare en 2009. Dans ces conditions, il est aisé de faire ressortir des contrastes de densité et par conséquent de juger peu intéressante la moyenne urbaine de 76 habitants à l'hectare énoncée en tête du propos. Il est plus difficile de mettre ces résultats au regard de ceux que fait ressortir une enquête centrée sur les seuls espaces d'habitation.

L'évolution des densités résidentielles et leur variation dans l'espace bamakois sont donc plus éloquentes si

l'on s'en tient aux maisons visitées à deux reprises dans les échantillons PLMU : le territoire pris en compte dans ces zones d'étude est constant et reste dévolu à l'habitation de 1993 à 2011 (*tableau 23*).

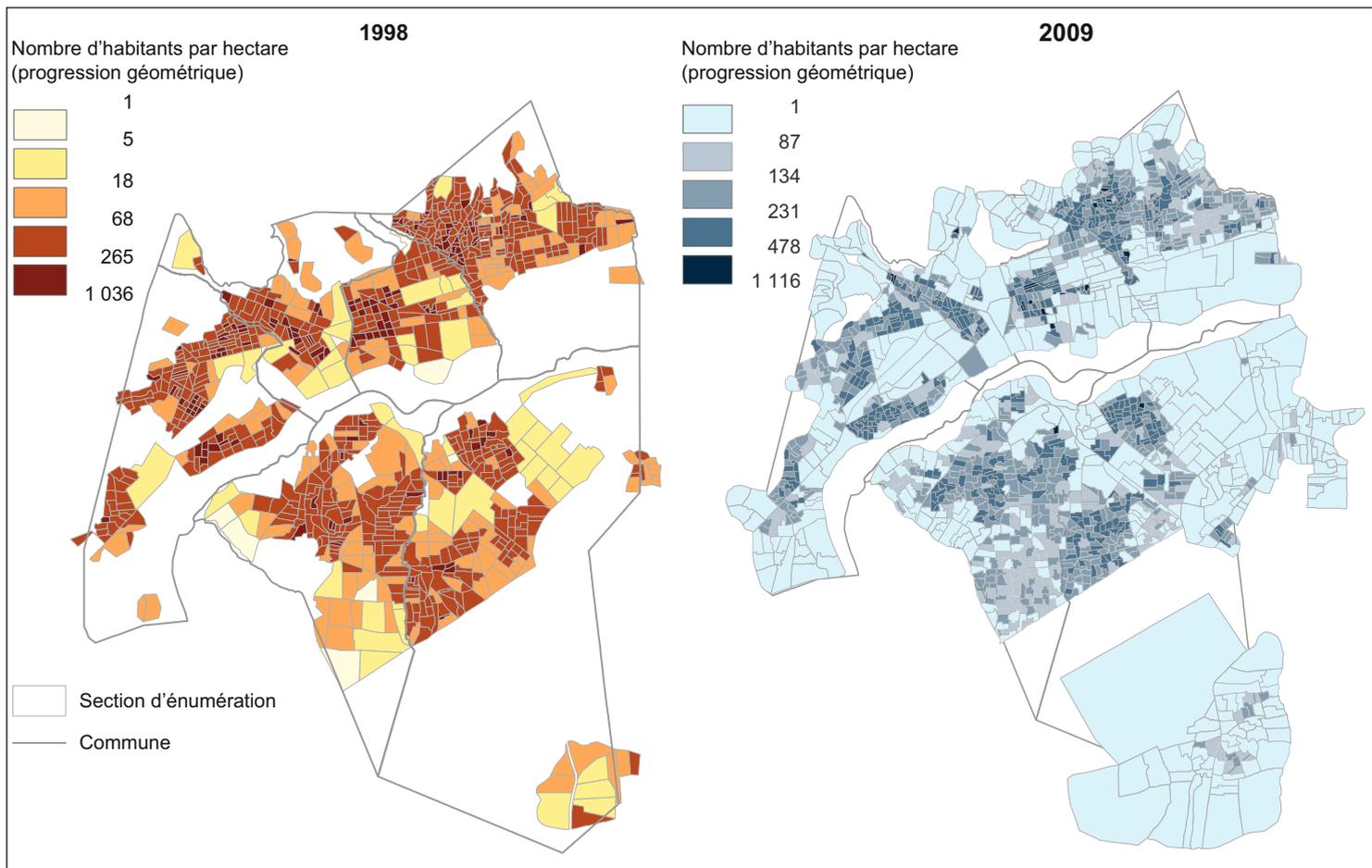
La progression est vérifiée partout. Mais comme on l'a déjà vu selon d'autres angles d'observation, elle est particulièrement forte dans les deux zones irrégulières de la rive droite, ainsi qu'à Hamdallaye qui profite de réserves foncières atypiques. Les écarts de densité (de 1 à 1,9) sont sensibles dès 1993 et se sont encore accrus en 2011 (de 1 à 2,1). L'évolution a donc propulsé Daoudabougou et Dianéguéla parmi les plus fortes charges en ménages, sans déclasser toutefois celles d'Hamdallaye. En rive gauche, Boukassoumbougou connaît également une progression mais sa place reste la même, juste un peu plus dense que celle de Badalabougou-Séma.

L'impression de densification est cependant atténuée par le fait que les ménages n'augmentent pas entre 1993 et 2011, voire diminuent en taille. Le gain global de population n'est donc que de 27,6 %, contre 48,1 % pour les ménages, certaines zones d'étude perdant même des habitants à l'hectare. La problématique de la densification reste donc très concentrée sur les cas de Daoudabougou et de Dianéguéla, d'abord « spontanés » puis « redressés » à partir des années 1990. Leur vulnérabilité résidentielle a changé de sens en se déplaçant du risque de déguerpissement et du retard d'équipement à un profil d'entassement démographique.

L'accueil des résidents dans les maisons reste cependant l'affaire des ménages. La composition immobilière des maisons et des logements donne alors une idée des arbitrages qu'ils sont susceptibles de réaliser entre leurs ressources financières et une aspiration à plus de confort.

Des logements restés petits en 2011, un ratio population/pièce en progression

La densité d'occupation des maisons s'apprécie ainsi selon le nombre de pièces dont disposent les propriétaires et les occupants des différents logements (*carte 18*). On entend par pièce tout ce qui est désigné à Bamako comme « chambre », « antichambre », « salon » et « vestibule » doté d'une porte et pouvant servir au couchage d'adultes, d'enfants ou de visiteurs de passage.



Carte 17

Densité de population par section d'énumération et par quartier selon les recensements de 1998 et 2009.

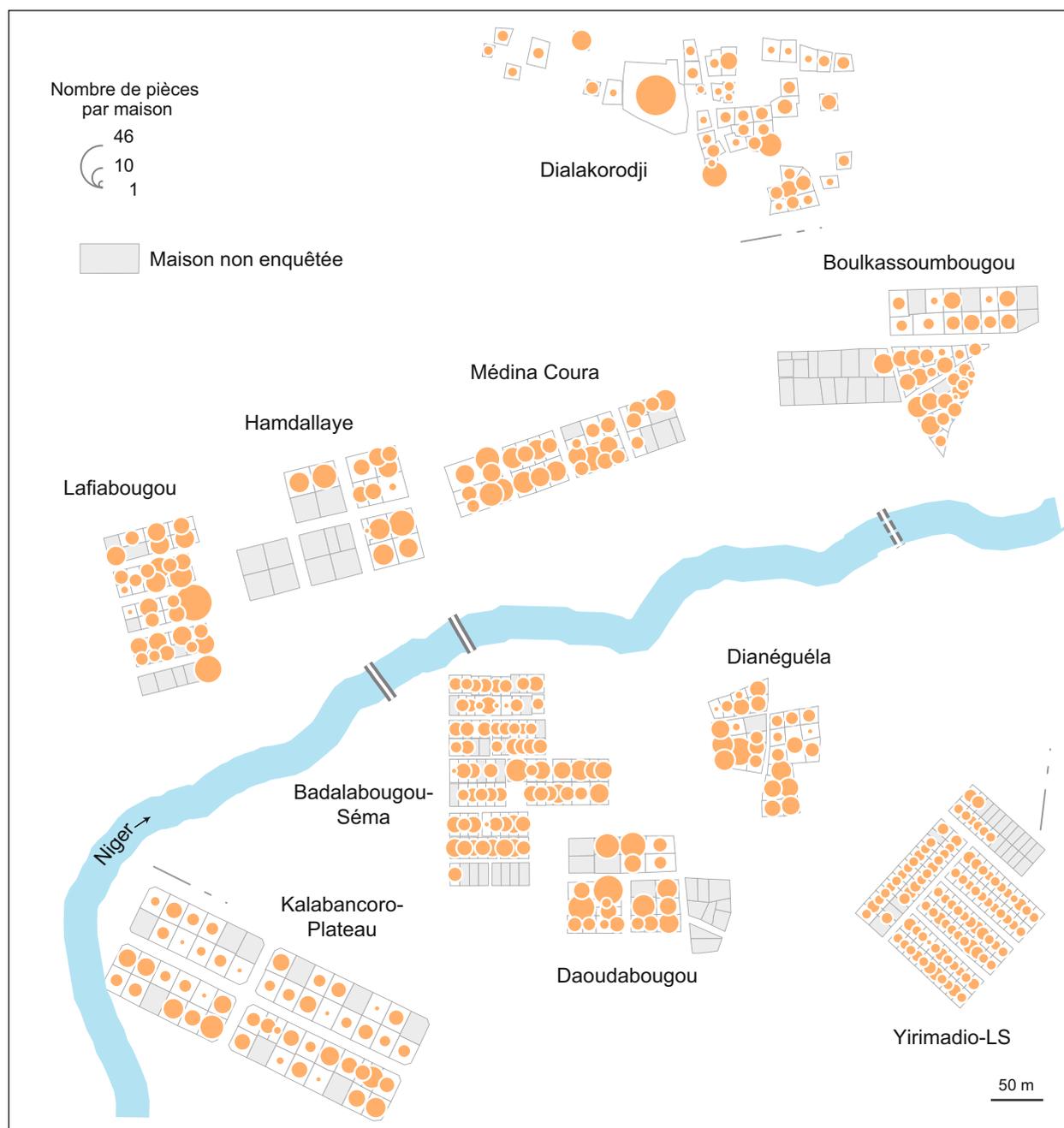
Sources : RGPH, 1998-2009.

Réalisation : IRD/service Cartographie ; IRD/M. Bertrand.

Tableau 23 – Ménages, population et superficie des maisons dans l'échantillon commun enquêté en 1993 et en 2011

Zone d'étude	Superficie totale des parcelles (hectares)	Nombre/hectare en 1993		Nombre/hectare en 2011		Gain 2011/1993 (%)	
		Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
Hamdallaye	0,9272	81	480	111	477	37,3	-0,7
Lafiabougou	0,8105	68	476	86	521	27,3	9,3
Boukassoumbougou	1,1415	52	277	61	328	18,6	18,4
Badalabougou-Séma	0,5235	42	394	53	346	27,3	-12,1
Daoudabougou	1,0032	60	264	100	447	66,7	69,1
Dianéguéla	0,9325	42	248	94	528	125,6	113,0
Total	5,3384	58	346	86	442	48,1	27,6

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.



Carte 18

Offres de logement par maison enquêtée en 2011.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

Le décompte exclut les cuisines, qui se trouvent encore majoritairement à l'extérieur des bâtiments dans l'habitat de cour. Mais il inclut les « magasins » voués à l'entreposage de réserves alimentaires, lorsqu'ils servent aussi de pièce à dormir pour les « bonnes », employées

domestiques recrutées saisonnièrement et logées par leurs employeurs. De même, les boutiques servant de logement en étant gardées de nuit, et rattachées à la propriété d'une maison, sont considérées comme pièce à vivre pour l'actif qui y attache son propre ménage.

Cette densité habitée précise donc les mesures de superficie au sol en tenant compte des marges de manœuvre très inégales des ménages pour se loger. La valeur médiane reste la même, cinq pièces par maison, dans l'échantillon de 1993 (1 034 pièces pour 159 maisons et 446 ménages) et celui de 2011 (2 660 pièces pour 420 maisons et 1 027 ménages), ce qui s'explique par le fait que le bâti a encore peu monté en étage. La charge résidentielle des maisons se recompose donc selon des ménages plus nombreux mais plus contraints en espace. La typologie des habitations selon leur nombre de pièces favorise donc les plus petites. Emblématiques des maisons populaires à fort niveau de cohabitation intergénérationnelle ou locative, les logements réduits à une seule pièce sont notamment les plus nombreux en 1993, et le restent dans l'échantillon de maisons commun aux deux passages d'enquête (*tableau 24*).

Les logements comptés dans les maisons n'offrent en moyenne que deux pièces en 1993, mais un ménage sur deux ne dispose alors que d'une pièce ; seule la zone d'étude de Badalabougou-Séma fait exception avec son modèle architectural de « villa » de plain-pied. La moyenne augmente en 2011, ce qui fait aussi reculer la proportion des logements d'une seule pièce. Mais c'est le fait d'un échantillon urbain renouvelé en particulier par la zone d'étude de Yirimadio. Les maisons construites par la Séma se démarquent toujours avec plus de quatre pièces, mais leur modèle est repris par la production immobilière des logements sociaux qui banalise le format « deux chambres-salons » (*tableau 25*).

L'évolution est plus variable dans les zones enquêtées à deux reprises et dans les maisons susceptibles de voir leur bâti évoluer du fait d'une occupation encore faible dans les années 1990 (*tableau 26*). Elle reflète en général celle de la cohabitation des ménages, mais ne répond pas toujours à leurs besoins dans les termes d'un logement plus grand au confort accru. À Dianéguéla, par exemple, les maisons comptent plus de pièces ; mais leurs ménages se sont multipliés plus vite encore et doivent compter alors avec des logements plus petits. L'effort de construction a été moins prononcé à Boukassoumbougou mais ses logements n'ont pas perdu en taille moyenne.

La progression du nombre de pièces est finalement générale. La proportion des logements constitués d'une

seule pièce dégringole dans ces maisons visitées à deux reprises. Sous l'effet de la pression démographique, plusieurs concessions ont vu d'ailleurs leur bâti entièrement remanié en profitant souvent de remises de la migration internationale. Elles prennent alors l'allure de grandes maisons familiales et se détachent du modèle pseudo-urbain d'origine, implanté hâtivement et à bas coûts de briques de banco dans les peuplements irréguliers. L'exception à cette tendance à la densification du bâti vient de Hamdallaye : l'effectif de pièces s'y maintient, confirmant le refus de propriétaires et de leurs héritiers, qui résistent à la subdivision de leurs vastes parcelles, d'en sacrifier l'espace central non bâti. Il s'ensuit une pression physique d'autant plus forte sur les bâtiments déjà en place que ceux-ci se dégradent faute d'initiatives de réhabilitation.

L'offre globale de logements s'est donc déplacée en 2011 vers les 2-3 pièces au détriment des logements d'une seule pièce. Elle conserve ses caractères populaires mais répond à des besoins individués au sein des familles élargies et à des besoins locatifs diversifiés. Elle mesure surtout les contraintes physiques et économiques que vivent des ménages restés conséquents, de l'ordre de six personnes.

Le nombre de personnes par pièce illustre finalement ces frustrations résidentielles vécues au quotidien par les citadins, en tenant compte précisément de la taille des ménages occupant les logements (*tableau 27*).

Si la pression physique sur l'espace d'habitation semble s'atténuer de la première vague d'enquête à la suivante, c'est encore l'effet trompe-l'œil du rajeunissement de l'échantillon sur les périphéries de la ville. Le biais de mesure ressort notamment des zones d'étude de Kalabacoro et de Yirimadio-LS. Mais c'est aussi le fait de ménages plus petits, nombreux ailleurs, qui ont bien gagné près d'une pièce avec le temps. Même les maisons de Badalabougou-Séma, qui connaissaient dès l'origine la meilleure disponibilité en pièces, ont vu leur occupation allégée dans le temps d'une génération. À Boukassoumbougou cela suffit à « dé-densifier » les logements. Mais dans d'autres cela ne comble toujours pas les besoins de ménages retenus en cohabitation : la population de Daoudabougou et de Dianéguéla augmente ainsi plus vite que le nombre de pièces. Hamdallaye reste enfin une importante exception : ses habitants

Tableau 24 – Nombre de pièces par logement dans les maisons (%)

Type de logement	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
1 pièce	49,6	30,8	50,7	44,0
2-3 pièces	29,7	47,6	30,2	41,8
4-5 pièces	14,4	14,2	13,5	10,2
+ 5 pièces ¹	6,3	7,4	5,6	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Le record est de 10 pièces en 2011, et de 22 en 1993.
Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 25 – Nombre de pièces par ménage dans les zones d'étude

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	2,1	2,7		
Hamdallaye	2,0	1,4	2,0	1,4
Lafiabougou	2,6	2,8	2,9	2,8
Boukassoumbougou	2,0	2,2	2,0	2,2
Dialakorodji		2,5		
Badalabougou-Séma	4,7	4,4	4,7	4,1
Daoudabougou	2,2	2,0	2,2	2,0
Dianéguéla	2,4	1,9	2,4	2,0
Kalabancoro-Plateau		2,7		
Yirimadio-LS		3,3		
Total	2,3	2,6	2,3	2,1

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

ayant perdu quelques pièces dans un bâti qui reste aéré, l'occupation de ces pièces apparaît plus dense.

Une disponibilité immobilière toujours variable selon la tenure des logements

Les contrastes les plus sensibles sont pourtant ailleurs, et la comparaison des logements selon leur taille prend son sens surtout au regard du statut résidentiel de leurs occupants : alors que les propriétaires disposent en moyenne de quatre pièces en 2011, les ménages en situation plus précaire n'en ont que 1,7 dans le cas des locataires et 2,1

Tableau 26 – Nombre total de pièces dans les maisons de l'échantillon commun

Zone d'étude	Échantillon commun			
	1993	2011	Gain	%/1993
Hamdallaye	147	140	- 7	- 4,8
Lafiabougou	158	197	+ 39	24,7
Boukassoumbougou	117	152	+ 35	29,9
Badalabougou-Séma	103	114	+ 11	10,7
Daoudabougou	130	201	+ 71	54,6
Dianéguéla	92	176	+ 84	91,3
Total	747	980	+ 233	31,2

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 27 – Nombre de pièces par ménage dans les zones d'étude

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	2,8	2,2		
Hamdallaye	2,9	3,2	3,0	3,2
Lafiabougou	2,4	2,0	2,4	2,1
Boukassoumbougou	2,7	2,5	2,7	2,5
Dialakorodji		2,5		
Badalabougou-Séma	2,0	1,3	2,0	1,6
Daoudabougou	2,1	2,2	2,0	2,2
Dianéguéla	2,5	2,9	2,5	2,8
Kalabancoro-Plateau		2,3		
Yirimadio-LS		1,6		
Total	2,5	2,1	2,5	2,4

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

dans celui des logés gratuitement. Dans les maisons familiales héritées en commun, l'obligation faite aux usufruitiers de cohabiter entre eux réduit de même la taille des logements à un niveau intermédiaire de 2,7 pièces (*planche 25*).

La variable du sexe du référent du ménage n'introduit pas de discrimination aussi remarquable que celle du mode d'occupation du logement. D'une manière générale, plus les ménages sont nombreux à cohabiter dans la même concession, plus leurs logements sont petits.

OCCUPATION DES MAISONS EN 2011



Source : enquêtes PIMU-2011.
Réalisation : IRD/service Cartographie.

Les propriétaires parviennent à disposer de 4,1 pièces en moyenne lorsqu'ils ne cohabitent pas, mais ils n'en ont plus que 1,8 lorsqu'ils sont mis en minorité devant d'autres occupants de leurs maisons, ayants droit, hébergés à titre gratuit ou locataires. C'est dire si la pression sur le stock des pièces à dormir disponibles concerne d'abord les ménages contraints par de petits logements, dont le nombre s'est accru, jusqu'à atteindre des seuils critiques d'entassement dans certaines maisons.

Bamako, ville trop peu dense ?

Ces pratiques anciennes et renouvelées de cohabitation que la capitale malienne met finalement en exergue, leur appréciation selon différentes mesures de densité résidentielle, interrogent la répliquabilité d'une enquête dans la mesure où celle-ci a produit des valeurs de superficie parcellaire et de bâti que ne donnent pas des sources plus extensives. Ailleurs dans le pays, et dans d'autres capitales africaines, il reste cependant possible d'exploiter dans les recensements la triple mesure des charges habitantes : en population résidente, en ménages et en concessions. C'est le sens de la carte livrée ici, à l'échelle du district de Bamako et de ses quartiers, pour illustrer deux variables de composition des maisons urbaines : le nombre de ménages qu'elles font cohabiter, d'une part, et leur homogénéité ou leur mixité de tenure résidentielle, d'autre part (*planche 26*).

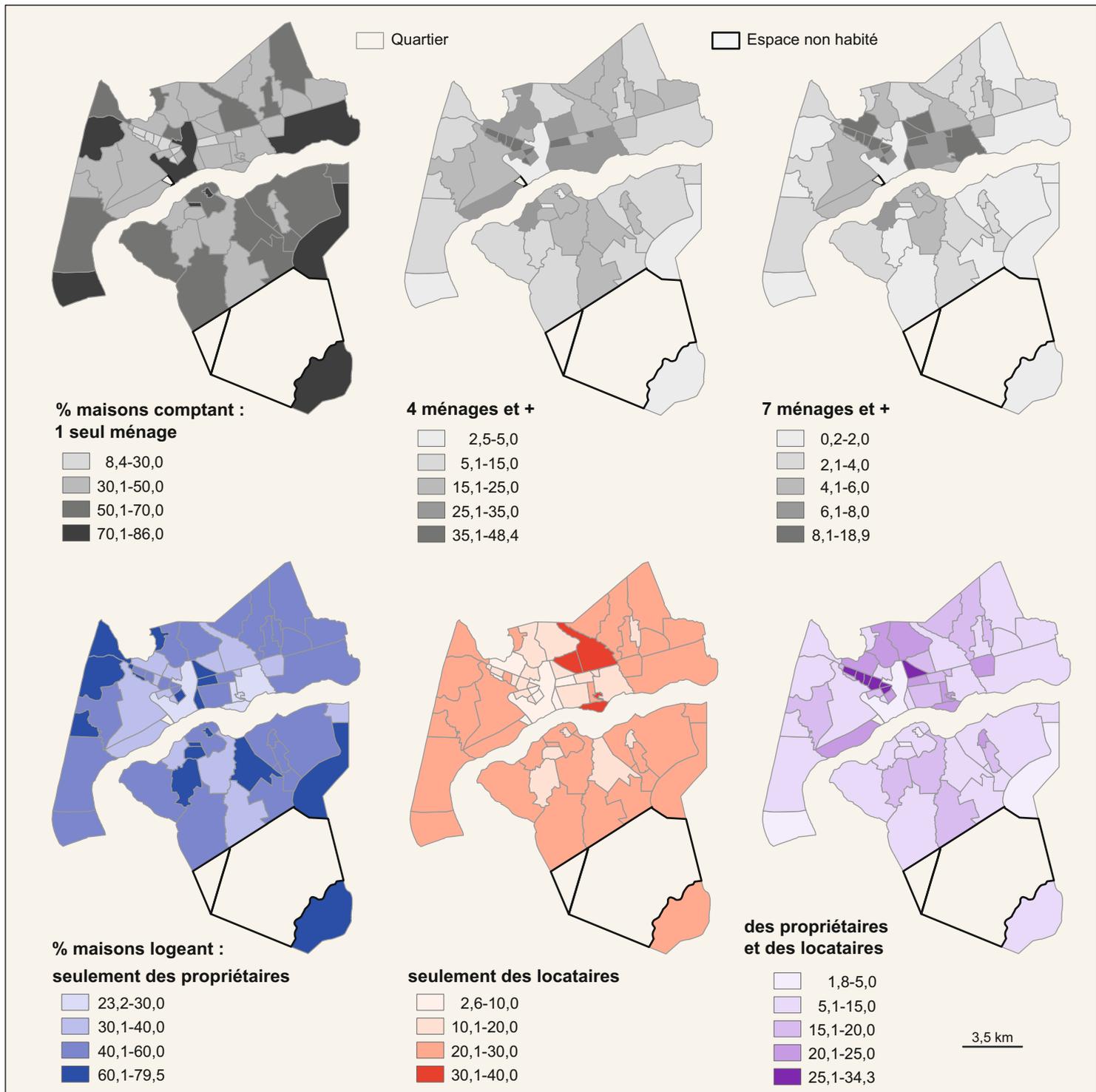
On rejoint sur ce plan le lien déjà établi dans l'Afrique des villes entre la taille des logements et celle des ménages selon l'inégale avancée de leurs référents dans le cycle de vie. Ce modèle d'insertion urbaine parie sur l'accès à la propriété du logement à travers l'acquisition d'une parcelle à bâtir. Mais la question se pose de sa reconduction dans une croissance rapide des agglomérations et à l'heure d'importants changements économiques. Les effets sociaux de l'ajustement structurel (OUÉDRAOGO et PICHÉ, 1995), des « retards d'âge » à l'appropriation foncière, seront donc à considérer quand l'occupation des logements et des maisons sera plus finement analysée. De ce point de vue, la densité et sa dynamique ne se réduisent ni à quelques valeurs « faibles » ou « fortes », jugées « suffisantes » ou non pour supporter les coûts linéaires d'équipement urbain, ni à un modèle socio-démographique figé. Elles sont plutôt à considérer en

conjuguant des variables individuelles d'avancée dans le cycle de vie des ménages et les conjonctures économiques pesant sur leurs capacités financières, leur place dans les marchés du travail, le développement des marchés fonciers et la gestion territoriale de la ville.

De fait, la densification apparaît déjà bien en marche à Bamako. Elle suit la maturation de la ville et n'est pas toujours contrariée dans les vieux quartiers. À défaut d'une radicale transformation du centre-ville en centre d'affaires dévolu à de grands buildings, le cycle de transformation de l'agglomération se donne à voir dans ces valeurs de pression humaine pesant sur le bâti d'habitation, dans la recomposition des familles d'une génération à l'autre et dans la cohabitation des occupants des logements. Si elle est parfois masquée par le renouvellement extensif de la ville sur ses périphéries, elle prend des formes de surcharge résidentielle dans de nombreux quartiers du district de Bamako, où des ménages en nombre croissant souffrent d'un effort de construction insuffisant, de politiques du logement tardives et limitées. Cette recomposition sous contraintes de la ville et les frustrations qu'elle laisse à ses résidents ont donc un rapport évident avec l'évolution des civilités urbaines, un ressenti de la solidarité qui se dégrade ou se déplace dans les quartiers.

Au-delà d'une vision normative du peuplement qu'imposent de plus en plus les calculs de coût d'aménagement selon des offres de service et des marchés fonciers libéralisés (LALL *et al.*, 2017), les enquêtes PLMU abordent la territorialité urbaine telle qu'elle ressort, contrastée et évolutive, des pratiques habitantes prises entre ces contraintes structurelles et quelques marges de manœuvre. De l'histoire des parcellaires à celle des maisonnées, d'autres normes de reconnaissance sociale entrent en jeu. Le mode d'appropriation et de transmission des concessions, le mode d'occupation des logements sont ici déterminants pour pousser ceux qui le peuvent à constituer, toujours plus loin du centre-ville, leur propre patrimoine résidentiel au prix d'un chaotique étalement urbain. D'autres logiques retiennent dans un habitat de cour dégradé ceux qui ne peuvent décohabiter plus tôt ou plus aussi facilement que les générations précédentes. Bamako est ainsi le produit de nuances et d'écarts qui ne manquent pas de s'exprimer dans ses quartiers.

OCCUPATION DES MAISONS PAR QUARTIER DU DISTRICT DE BAMAKO EN 2009



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Cohabiter : une nécessité renouvelée dans l'histoire urbaine

L'ESPACE résidentiel n'est pas seulement une somme de résidents. Il est aussi un enjeu politique du fait de chances très inégales données à ces habitants d'acquérir le terrain à bâtir ou la maison qui leur confère une véritable reconnaissance sociale et d'éventuels compléments de revenus. Dès 1993, les enquêtes PLMU comparent ces capacités au Mali et dans la sous-région en décrivant non seulement l'occupation des logements mais aussi les cohabitations qui s'organisent à l'échelle de maisons comptant banalement plusieurs ménages et leurs logements respectifs (BERTRAND, 1993 ; 2000-a ; 2003-a ; 2016-a). Ce partage du bâti d'habitation renvoie aux sélections des marchés fonciers qui redoublent d'intensité aujourd'hui (chapitre 9). Il met également en lumière les changements de génération que vivent les familles citadines dans leur propre cycle de constitution, de maturation et de vieillissement.

La problématique de la cohabitation marque donc les concessions bamakoises comme clé d'analyse de leur densification (chapitre 3) et comme « mode d'emploi » plus général de la vie urbaine. Elle permet d'aborder la différenciation des espaces résidentiels et leur évolution sur la durée, en tenant compte d'un faisceau de contraintes économiques, de pressions sociales et de normes techniques imposées à la ville depuis la colonisation. Au-delà de son dessin physique, c'est aussi un

dessein politique que les autorités du Mali ont repris du législateur français : celui de penser le citoyen en rupture avec le mode de vie villageois, en renoncement aux mobilités saisonnières, en attachement à la vie de quartier à travers une résidence individualisée. Ces modèles de gestion ne sont donc pas nouveaux, même s'ils se renouvellent aujourd'hui dans les termes mondialisés de la « ville compacte ». Leur concrétisation reste cependant problématique tant que la ville est prise dans une dynamique d'expansion territoriale qui oriente les nouveaux candidats à la propriété loin du centre.

Ces pressions sociales et urbanistiques sont d'abord appréciées à l'échelle des ménages à travers la tenure de leur logement. En la matière, la plupart des recensements africains enregistrent d'ailleurs des changements de nomenclature : ce statut résidentiel s'enrichit de nouvelles catégories même s'il reste fondamentalement perçu comme « l'affaire du chef du ménage », voire une responsabilité strictement masculine. À l'échelle des maisons, les formes sociales de la location et de la propriété se comprennent mieux en rapport avec l'accroissement de la pression démographique. Liée à de vives contraintes économiques, la location se montre ainsi sous le jour de frustrations durement ressenties à l'impossibilité de payer une parcelle et de satisfaire un modèle d'accomplissement familial.

Propriété/location : une tension majeure à Bamako

« Propriétaire », « locataire », « hébergé à titre gratuit » : jusqu'au recensement de 1987, ces trois catégories du logement campent le paysage résidentiel urbain. Se réaliser, c'est d'abord se montrer en capacité d'accueillir parents et associés à la lignée familiale. Cela suppose de devenir un [*dutigil*] – propriétaire d'une concession, responsable d'une maisonnée –, et mieux encore un [*jatigil*] pour les visiteurs de la famille. La figure du « logeur » transpose en ville les valeurs d'hospitalité associées à l'hébergement des siens et à tout type d'appartenance communautaire, à commencer par les liens d'origine géographique que mobilisent les migrants. Dès 1987, le recensement malien rend compte pourtant des limites que rencontrent ces aspirations, et du « parcours du combattant » que représente la location en attendant mieux.

Le fait marquant est la stabilité générale des proportions de propriétaires et de locataires dans le district, même si la balance au profit des seconds s'est déplacée des communes centrales aux communes périphériques dans l'intervalle de vingt ans (*tableau 28*). Déjouant la définition purement marchande du logement (BONVALET et LELIÈVRE, 2000), les ménages logés gratuitement par les propriétaires occupent de même une place constante et non négligeable, environ un logement sur dix, entre les deux tenures dominantes. Cette catégorie statistique de l'hébergement n'est en effet pas celle du sens commun : elle décrit des logements et leurs occupants, non les dépendants d'un ménage dont le référent serait locataire ou propriétaire. Ce logement non soumis à un loyer n'est donc pas de la même nature que le fait de désigner un membre de la famille comme étant « hébergé » par ses aînés, logé en vertu du devoir de tout tuteur ou hôte de donner un toit à ses proches.

Pour le reste, l'économie du logement relève fondamentalement de rapports marchands, et d'abord du coût d'acquisition des terrains auquel les primo-propriétaires et leurs héritiers ajoutent une valeur immobilière. En découlent les rentes locatives constituées auprès d'autres ménages qui se représentent comme « exclus » temporaires ou durables des marchés fonciers. De fait, la loca-

tion atteint des proportions importantes dans la capitale malienne, presque équivalentes à celles de la propriété. Elle renvoie à la même contrainte les migrants et les natifs de la ville dont les parents n'ont pas eu « la chance de réaliser vite une maison ». Rares sont en effet les enfants de propriétaires délaissant la maison familiale de leur plein gré au profit d'une location. Il leur est même autant malvenu de quitter la « grande famille » sans avoir les moyens de s'installer dans une « vraie maison », que pour un [*dutigil*] de négliger ses devoirs d'hébergement tant qu'un nouveau bien n'est pas encore acquis.

La tenure du logement : des ménages en concurrence pour l'accès à la propriété

Le cas de Bamako est sur ce plan remarquable, car la ville a tôt rapproché, dans son histoire postcoloniale, la proportion des locataires et celle des propriétaires, ces derniers étant plus nombreux mais non majoritaires, et encore moins dans les quartiers les premiers constitués. La location apparaît dans le même temps négligeable en milieu rural et ne compte que pour un tiers des ménages urbains du Mali¹. Elle ne marque pas aussi fortement d'autres capitales de la sous-région.

Vu des recensements

Une fois ordonnées selon deux gradients inverses, les moyennes communales de 1987 montrent en effet comment le marché locatif se diffuse depuis le vieux centre urbain, et comment les candidats à la propriété s'orientent vers les périphéries du Bamako de l'époque. La tendance est d'ailleurs confirmée à l'échelle des sections d'énumération du recensement (BALLO, 1999). Entre ces deux tendances, l'hébergement gratuit est plus difficile à interpréter : sa forte représentation dans la commune la plus centrale souligne la concentration de logements de fonction associés aux bases militaires A et B, à l'ancienne cité ministérielle et à ce qui reste du patrimoine ferroviaire de Bamako. Ses valeurs sont au contraire très en retrait de la moyenne urbaine dans les quartiers plus ordinaires des autres communes.

1. DNSI-BCR, juillet 1991 – *Principaux résultats d'analyse du RGPH de 1987*. Bamako, ministère du Plan.

Tableau 28 – Occupation des logements bamakois par commune en 1987 et 2009 (%)

Statut résidentiel	Commune II		Commune III		Commune IV		Commune I		Commune V		Commune VI		District	
	1987	2009	1987	2009	1987	2009	1987	2009	1987	2009	1987	2009	1987	2009
Propriété	39,0	47,1	37,6	54,0	43,6	46,6	46,4	47,8	56,0	43,1	57,1	46,8	46,4	46,6
Location	51,2	41,5	45,7	35,1	49,2	44,6	43,5	42,9	35,4	44,7	32,3	42,7	43,5	42,9
Logement gratuit	9,8	11,4	17,7	11,0	7,2	8,9	10,1	9,4	8,6	12,1	10,6	10,6	10,1	10,5
Total	100,0													

Sources : RGPH, 1987 et RGPH, 2009.

L'inventaire des tenures du logement change ensuite en 1998, du fait de catégories qui font leur apparition dans le troisième recensement malien avant d'être confirmées dans le suivant en 2009. La propriété est désormais scindée en deux groupes : « avec titre foncier » ou « sans titre foncier » ; la catégorie des « copropriétaires » s'ajoute à ce registre de la propriété, tandis que celle de la « location-vente » semble compléter le registre de la location. Enfin, le terme d'« hébergé à titre gratuit » est remplacé par celui de « logé gratuitement », sans réel changement de définition. Les manuels de l'enquêteur continuent d'ailleurs de se référer aux « hébergés gratuitement », comme le font les enquêtes PLMU pour introduire ce tiers entre propriété et location.

Avec cette nouvelle nomenclature, la place minoritaire des ménages logés gratuitement se trouve confirmée en 1998 et 2009 bien que, au-delà de secteurs centraux où ils occupent seuls des logements de fonction, elle soit assez diffuse dans l'espace urbain quand ces ménages sont accueillis aux côtés de propriétaires. Mais si le rapport entre propriété et location reste globalement le même, la location a bien commencé sa diffusion spatiale vers les marges du district. Elle va jusqu'à mettre en minorité les propriétaires de vastes secteurs urbanisés après l'indépendance, comme Banconi, Hippodrome, Djikoroni, Lafiabougou en rive gauche, et plus loin encore des vieux quartiers centraux : Torokorobougou, Sokorodji et Banankabougou en rive droite.

Certaines des nouvelles catégories méritent d'ailleurs discussion (INSTAT, 2012-d). C'est d'abord le cas du « titre foncier » qui est censé préciser la propriété : ses définitions juridiques suscitent déjà bien des décalages de compréhension chez les Bamakois et les malentendus ne cesseront pas quand l'agglomération se déploiera au-delà de communes urbaines (chapitre 8).

La catégorie de « copropriétaire » s'applique quant à elle aux ménages redevables d'une même propriété familiale. Mais elle n'a guère d'équivalent dans le parler courant et reste peu explicitée dans l'analyse des résultats des recensements. Elle prête même à confusion au regard du sens qu'elle pourrait prendre à propos d'immeubles collectifs dotés d'un règlement de copropriété, et d'appartements dont les propriétaires, sur différents étages, relèveraient alors de familles différentes. En plaçant tous les ménages à égalité de statut juridique, le terme apparaît surtout transposé maladroitement dans le contexte malien, depuis d'autres références censitaires et juridiques forgées dans les pays occidentaux. Il rend mal compte d'un milieu social dans lequel il convient toujours de distinguer l'acquéreur d'un bien foncier, promoteur de son bâti, et ses héritiers, les ménages constitués ensuite par ses enfants ou ses cadets sociaux². Une fois décédé ce « père fondateur » de la maisonnée, les générations suivantes maintiennent entre elles une vision hiérarchisée de l'occupation simple et de la responsabilité du patrimoine commun, en reportant le rôle de chef de famille sur l'aîné des héritiers. L'enquête a donc préféré d'autres catégories que la copropriété. Celles d'« usufruitier » et d'« ayant droit » décriront notamment les usages sociaux de ces maisons familiales partagées sur plusieurs générations. Enfin, la « location-vente » cherche à rendre compte d'un parc immobilier promu, voire administré par l'État,

2. La formalisation de ces successions se fait d'ailleurs souvent attendre dans le règlement coutumier, musulman ou notarial des héritages, le temps qu'aient notamment disparu à leur tour les veuves d'un propriétaire polygame. Pratique récente à Bamako, le recours au notariat rend compte de plus de conflits croissants sur la gestion de ces patrimoines familiaux (Sow, 2000 ; 2016).

dont l'importance colle aux logements sociaux dans les derniers recensements. Avec la politique du logement lancée dans les années 2000, l'engouement pour ces petites maisons livrées clés en main se comprend cependant comme sortie de la dure condition locative et comme un pas significatif vers la propriété : accéder ainsi au logement relève, quel qu'en soit le promoteur, d'une stratégie d'épargne qui anticipe sur la certitude d'être entièrement « chez soi ». En faisant basculer du côté de la propriété les 1,9 % de ménages bamakois classés en location-vente, on ne remettrait pas en cause le face-à-face statistique de la propriété et de la location ; on rétablit par contre la légère suprématie de la première sur la seconde, et le rôle normatif qu'elle joue dans les pratiques résidentielles des citadins.

Avec cette compréhension des principales tenures résidentielles, la proportion des locataires apparaît remarquablement forte et constante à Bamako. La capitale malienne ne rejoint sur ce plan que quelques-unes de ses voisines : 46 % des ménages sont ainsi locataires à Dakar, seule ville du Sénégal où ils dépassent en nombre les propriétaires dans le dernier recensement³. Au Ghana, la catégorie *renting* concentre de même 47 % des ménages de la région du Grand Accra, la région capitale, contre 45 % en moyenne urbaine selon le dernier recensement de 2010⁴. À l'inverse, la propriété prévaut largement dans les capitales du Burkina Faso et du Niger, intérieures comme Bamako. À Ouagadougou, la proportion des locataires (moins de 26 % des ménages) n'atteint même pas la moyenne urbaine

(27 %) donnée par le recensement de 2006, et n'excède pas 40 % à Bobo-Dioulasso, deuxième ville du pays⁵.

Malgré les images encore floues que laissent ces données globales, il y a bien matière à tirer de la carte résidentielle et de son évolution dans une ville qui double sa population à l'échelle d'une décennie. La première tendance est la diffusion spatiale du fait locatif qui, comme on l'a vu, bouscule avec le temps les clivages historiques de l'urbanisation bamakoise : rive droite récente *versus* rive gauche vieillie ; quartiers marqués par l'irrégularité et l'arrivée massive de migrants pauvres, comme en commune I qui est encore la plus fortement locative en 1998, *versus* quartiers mieux investis par des Bamakois de souche, comme ceux de l'ouest la même année. Si les logements sommaires ne sont pas réservés aux seuls ménages locataires, la différenciation des quartiers se fonde en grande partie sur ces proportions de propriétaires et de locataires (MORIN *et al.*, 1996).

La deuxième tendance vient du renouvellement de la ville sur ses périphéries. Tout juste investis par de nouveaux acquéreurs fonciers, les nouveaux quartiers enregistrent les plus fortes proportions de propriétaires, mais on les trouve désormais au-delà du district. À l'inverse, les secteurs plus anciennement peuplés en son sein se sont chargés de locataires et donnent le ton d'une indéniable mixité résidentielle.

La troisième tendance est donc celle de l'intrication spatiale de la propriété et de la location, qui apparaît elle aussi soumise à la dynamique centrifuge du peuplement urbain. La concurrence qui les oppose dans les marchés fonciers, tout en les rapprochant dans l'offre locative, ne peut s'envisager en effet au seul niveau communal et des quartiers : le rapport statistique entre propriété et location se joue d'abord à l'échelle des maisons.

3. Leur proportion tombe à 37 % des ménages en moyenne du milieu urbain. Agence nationale de la statistique et de la démographie, septembre 2014 – *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage. Rapport définitif*. Dakar, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan de la République du Sénégal, 417 p. Le recensement sénégalais se réfère aux mêmes catégories de « propriétaire », « copropriétaire », « locataire », « colocataire » et « hébergement gratuit par un tiers (par l'employeur, les parents et autres) » pour définir la tenure du logement.

4. GHANA STATISTICAL SERVICE, May 2013 – 2010 Population and Housing Census. National Analytical Report. Accra, 409 p.

5. COMITÉ NATIONAL DU RECENSEMENT, BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT, octobre 2009 – *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006. Thème 09 : La croissance urbaine au Burkina Faso*. Ouagadougou, ministère de l'Économie et des Finances, 117 p.

Vu de l'enquête

La trilogie résidentielle donnée par les premiers recensements du Mali a donc pour principal intérêt de forcer l'analyse urbaine à considérer le face-à-face marchand : d'un côté la position de force des acquéreurs de parcelles, de l'autre les exclus des offres foncières, dépendant des premiers pour leur logement. L'enquête PLMU de 2011 enrichit elle aussi la compréhension de leurs pratiques résidentielles en introduisant le terme d'usufruitier qui n'était pas présent en 1993, quand tous les occupants d'un même patrimoine familial étaient assimilés au statut de propriétaire. On distinguera alors plus précisément le fondateur de la maisonnée, propriétaire attiré, s'il est encore présent dans sa maison, et ses héritiers (tableau 29).

Des questions restent en effet sans réponse dans le simple recensement de l'habitat : comment les ménages cohabitent-ils ou ne cohabitent-ils pas avec d'autres ? Quels sont les plus vulnérables et où se logent-ils ? Pour y répondre, il convient de noter que l'enquête de 1993 surreprésente la population locataire par rapport au recensement précédent, tandis que celle de 2011 la sous-représente : le renouvellement de l'échantillon sur des périphéries tout juste urbanisées ne peut être que favorable aux propriétaires et donner l'impression d'un recul de la location. L'importance de ce type de logement se vérifie alors dans l'échantillon de maisons visitées à deux reprises, qui correspond à la partie plus anciennement urbanisée de l'agglomération.

Cette moindre visibilité des locataires fait donc sens : non pas que Bamako soit moins concerné par la location, mais parce que la concurrence pour l'accès à de nouvelles ressources foncières urbaines se déploie aujourd'hui au-delà de ses limites administratives. Un premier recul à prendre est donc celui de la durée d'installation des ménages en ville et leurs trajectoires migratoires, sur lesquelles on convient de revenir (chapitre 5). D'autres caractéristiques des chefs de ménage font varier les proportions de locataires, de propriétaires et de logés gratuitement dans l'échantillon urbain, notamment parce que les ménages des locataires sont deux fois plus petits que ceux des propriétaires, et que l'âge du chef de ménage explique largement la différence. Alors que la population enquêtée a 23 ans en moyenne

Tableau 29 – Modes d'occupation des logements dans les concessions enquêtées (%)

Statut résidentiel (%)	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Hébergés à titre gratuit	4,0	8,3	3,2	5,0
Locataires	61,7	34,4	60,6	45,1
Propriétaires	34,3	57,3	36,1	49,9
<i>dont propriétaires attirés</i>	–	22,6	–	12,2
<i>dont usufruitiers</i>	–	34,7	–	37,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

en 2011 (22 ans en 1993), les référents des ménages en ont près de 44 (42 en 1993). Avec 40 ans à peine, les locataires se montrent toujours plus jeunes que les hébergés gratuitement (43 ans) et plus encore que les propriétaires (47 ans). Ces écarts semblent toutefois s'atténuer par rapport à 1993⁶.

Mais la représentation des différentes tenures du logement varie encore plus selon les quartiers d'enquête. C'est donc dans leur comparaison à chaque phase d'enquête, et dans le suivi des maisons enquêtées deux fois, que l'on apprécie à quel point Bamako est une ville de locataires et le reste dans les années 2010.

Les nuances se déplacent en effet au fur et à mesure que l'espace urbain s'élargit. Celles qui soulignent la diffusion de l'hébergement gratuit restent difficiles à interpréter du fait d'une présence faible dans l'ensemble : de 0 à 8 % des ménages en 1993, puis de 1 à 19 % en 2011, selon les zones d'étude. Les variations urbaines des deux autres tenures apparaissent donc plus significatives (figure 7).

En 1993, le rapport concernant la location est de 1 à 1,8 entre la proportion la plus faible (Badalabougou : 39 % de locataires) et la plus élevée (Hamdallaye : 69 %). L'opposition entre le nord et le sud de Bamako est surtout flagrante : la rive gauche, urbanisée depuis plus longtemps, surreprésente la location tandis que la rive droite la sous-représente. Mais cette géographie s'inverse dans

6. Les chefs de ménages locataires ont alors 38 ans, contre 45 pour les hébergés et 48 pour les propriétaires.

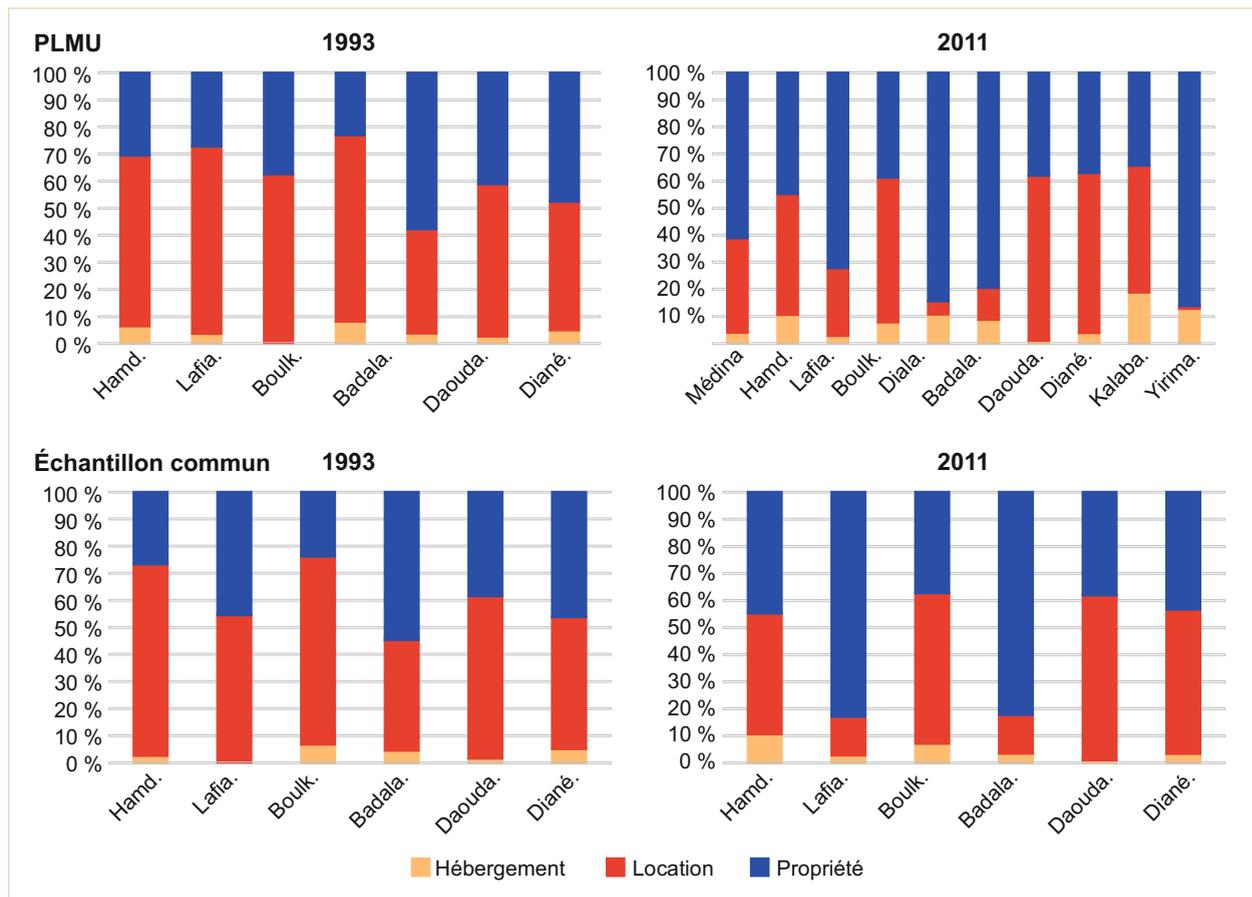


Figure 7

Modes d'occupation des logements selon les zones d'étude et les échantillons d'enquête.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

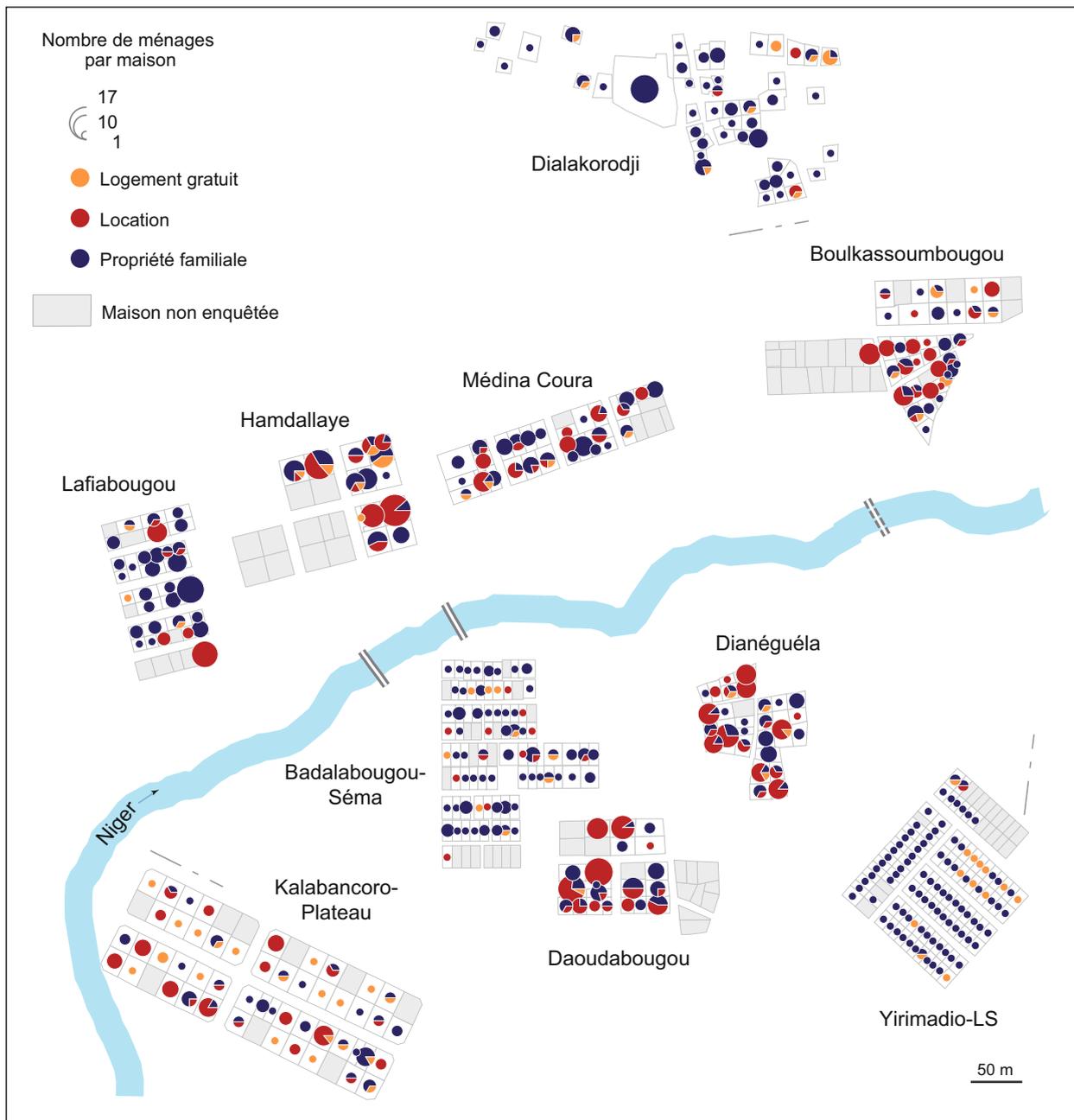
l'échantillon de 2011 : les zones d'étude les mieux investies par les locataires sont désormais en rive droite, au moment où celle-ci rattrape en population la rive gauche. Le fait locatif apparaît majoritaire à Daoudabougou et Dianéguéla une fois ces deux quartiers régularisés et dépassés par le développement de nouveaux quartiers plus au sud ; ses valeurs sont également impressionnantes à Kalabancoro, malgré son éloignement géographique.

Quant à la propriété, elle place sur un même ordre de grandeur les deux quartiers issus de la promotion immobilière, qui ne donneront jamais beaucoup de chances aux locataires, et le nouvel embryon irrégulier de Dialakorodji. Badalabougou présente la proportion la plus élevée en 1993, dans un rapport de 1 à 2,5 avec Boukassoumbougou. En 2011, Yirimadio représente désormais ce record dans le même rapport

de 1 à 2,5 avec désormais Kalabancoro. L'opposition Nord-Sud et le gradient d'urbanisation du centre aux périphéries urbaines ont perdu toute visibilité dans ces valeurs récentes. La régression de la location n'est surtout que relative, car le nombre de ménages locataires a bien progressé dans l'échantillon commun aux deux passages d'enquête, en particulier à Lafiabougou.

Des tenures résidentielles intriquées dans les concessions

À l'échelle des maisons, le fait locatif ne concerne pas seulement les locataires ; il concerne également les propriétaires résidents qui accueillent à leurs côtés des « étrangers » à leur famille, ainsi que les propriétaires non résidents qui laissent l'usage intégral de leurs maisons à



Carte 19

Propriétaires, locataires et logés gratuitement dans les maisons d'enquête.

Sources : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

des locataires, plus souvent à plusieurs qu'à un seul. Le fait locatif est donc largement une affaire de cohabitation. Il informe autant les usagers des logements que les bailleurs, potentiels ou avérés : dans certains cas la cohabitation des propriétaires entre eux ne laisse pas ou plus de

place à la location ; dans d'autres cas les propriétaires se rallient à l'idée de valoriser économiquement leur bien, dans une gamme de revenus allant du petit complément, quelques milliers de francs CFA, aux plus franches rentes, plusieurs dizaines de milliers de francs CFA par

« appartement » locatif. Il est donc important de suivre maison par maison le statut résidentiel des ménages et la charge habitante globale que ces différents ménages impliquent, selon leur nombre et leur taille (*carte 19*).

Plus la cohabitation est chargée en ménages, plus elle se traduit en effet par un nombre élevé de personnes logées en location. Moins elle est importante, plus elle représente proportionnellement les dépendants de ménages hébergés à titre gratuit. Ce sont pourtant les propriétaires qui représentent les cas les plus fréquents de non-cohabitation : de 70 % des ménages dans ce cas en 1993, on passe à 78 % en 2011, quand l'échantillon fait la part belle à ce type d'occupation récente en périphérie urbaine. Mais dans ce cas leurs ménages sont plus chargés que les autres.

L'évolution de la ville fait aussi apparaître la progression des propriétaires en situation de cohabitation (*figure 8*) : ils représentent 34 % des ménages cohabitant en 1993 et désormais 49 % en 2011, ce qui indique des cohabitations plus chargées entre « propriétaires » eux-mêmes. Du fait de ces places prises par les propriétaires dans leurs maisons, les locataires reculent alors doublement : à la fois en proportion des cas de non-cohabitation (23 % en 1993, puis 8 % en 2011), et en proportion des cas de cohabitation (69 puis 42 %).

Le marché locatif : diffusion et compression depuis les plus anciennes cours urbaines

Au Mali, les loyers restent dans l'ensemble versés aux propriétaires sur une base mensuelle. Sur ce plan, Bamako n'a pas le profil locatif des capitales africaines côtières dans lesquelles les bailleurs imposent un paiement annuel du loyer, et parfois plusieurs années d'avance. L'inflation des prix est pourtant durement ressentie dans le district de Bamako ; elle conduit les locataires à se reporter sur des offres de plus en plus éloignées pour peser moins lourdement sur leurs budgets, avec le risque de voir alors les dépenses de transport monter en charge. La géographie de la location apparaît ainsi diffuse à l'échelle de la ville (*carte 20*). À l'échelle des maisons, le nombre de ménages locataires révèle surtout la stratégie de bailleurs qui n'hésitent pas à orienter les demandeurs vers des logements rudimentaires d'une ou deux pièces. Ces

cumuls de revenus locatifs distinguent en particulier des maisons de Daoudabougou, Dianéguéla et de Hamdallaye, et se ressentent dans leurs charges habitantes.

L'enquête montre cependant que le nombre des ménages locataires a progressé moins vite de 1993 à 2011 que celui des autres occupants des maisons, ce qui fait reculer leur présence relative en deçà même de la moyenne censitaire de 2009 (*tableau 30*). L'accroissement global de la charge des maisons en ménages provient moins des maisons locatives que des maisons familiales des propriétaires.

Un classement plus précis des formes d'accueil de ces locataires s'impose alors dans les maisons bamakoises. Face à des configurations aussi variées que la non-cohabitation des locataires dans certaines maisons et leur entassement dans d'autres, la typologie du fait locatif distingue en particulier les ménages cohabitant avec leur bailleur et les locataires logés entre eux. Deux catégories d'analyse ressortaient notamment de l'enquête de 1993 : celle de location « d'appoint » correspondait au cas des propriétaires résidant sur place ; celle de location « spéculative » caractérisait les propriétaires absents mais démultipliant leurs revenus locatifs en jouant sur plusieurs petits logements.

L'offre semble cependant s'inverser en 2011 : alors que la charge des maisons en ménages s'est globalement accrue, moins de maisons sont proportionnellement ouvertes à la location ; parmi celles qui le sont, le nombre de ménages locataires dépasse moins souvent celui des autres ménages. Une troisième catégorie est donc ressortie de cette dernière analyse pour rendre compte de cohabitations « surchargées » dans lesquelles les locataires ne disposent chacun que d'une « porte » ouvrant depuis la cour sur un logement d'une pièce ou sur une enfilade chambre-antichambre. Bien qu'en recul relatif, ce dernier type d'offre locative rejoint les valeurs de densification des maisons familiales, dans lesquels les petits logements s'individualisent selon le même schéma immobilier, au fur et à mesure que les enfants du propriétaire se marient et constituent leur propre ménage.

Les locataires s'adaptent alors à ce schéma de valorisation de la rente immobilière des propriétaires en gardant leur moto, la nuit, à l'intérieur même du logement qu'ils occupent, si petit soit-il, par crainte du vol. Le jour, les activités domestiques débordent sur ce qui reste de la

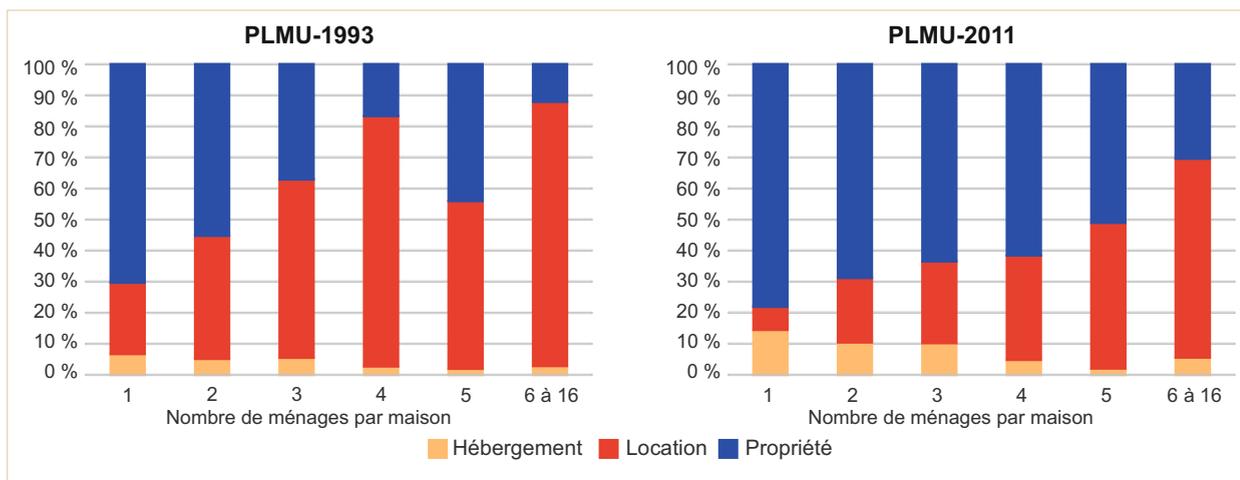


Figure 8

Propriétaires, locataires et hébergés gratuitement selon le nombre de ménages dans les maisons d'enquête.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

cour, depuis chaque pas-de-porte. Les visiteurs et les sorties de la maison suivent un cheminement sinueux entre chaises et tabourets de ménagères, fourneaux et bassines, cordes à linge et jeux des petits enfants.

La tendance majeure reste cependant le recul de la location du fait du renouvellement de l'agglomération par intégration de maisons tout juste investies par leurs propriétaires, en périphérie urbaine. Elle se vérifie également dans l'échantillon commun aux deux passages d'enquête, dans la ville déjà peuplée au début des années 1990 : la proportion de maisons ouvertes à la location n'y a que légèrement diminué, mais ces maisons semblent aussi comprimer les possibilités d'accueillir de nouveaux locataires. Les propriétaires demandent en effet plus de place pour satisfaire leurs besoins familiaux, ils rognent donc sur l'offre locative. Les maisons entièrement dévolues aux locataires ne sont plus majoritaires. À l'inverse progresse le type des maisons qui ne laissent qu'une place secondaire aux locataires aux côtés de leurs bailleurs. Le manque de chambres, la pression d'ayants droit parvenant à l'âge adulte, l'impossibilité pour des héritiers d'accéder eux-mêmes à une propriété indépendante, tout cela contraint le marché locatif dans les quartiers connaissant une relève générationnelle. Les locataires sont mis devant le fait accompli : tant le marché locatif urbain que le marché foncier périurbain les mettent face à de plus dures sélections économiques.

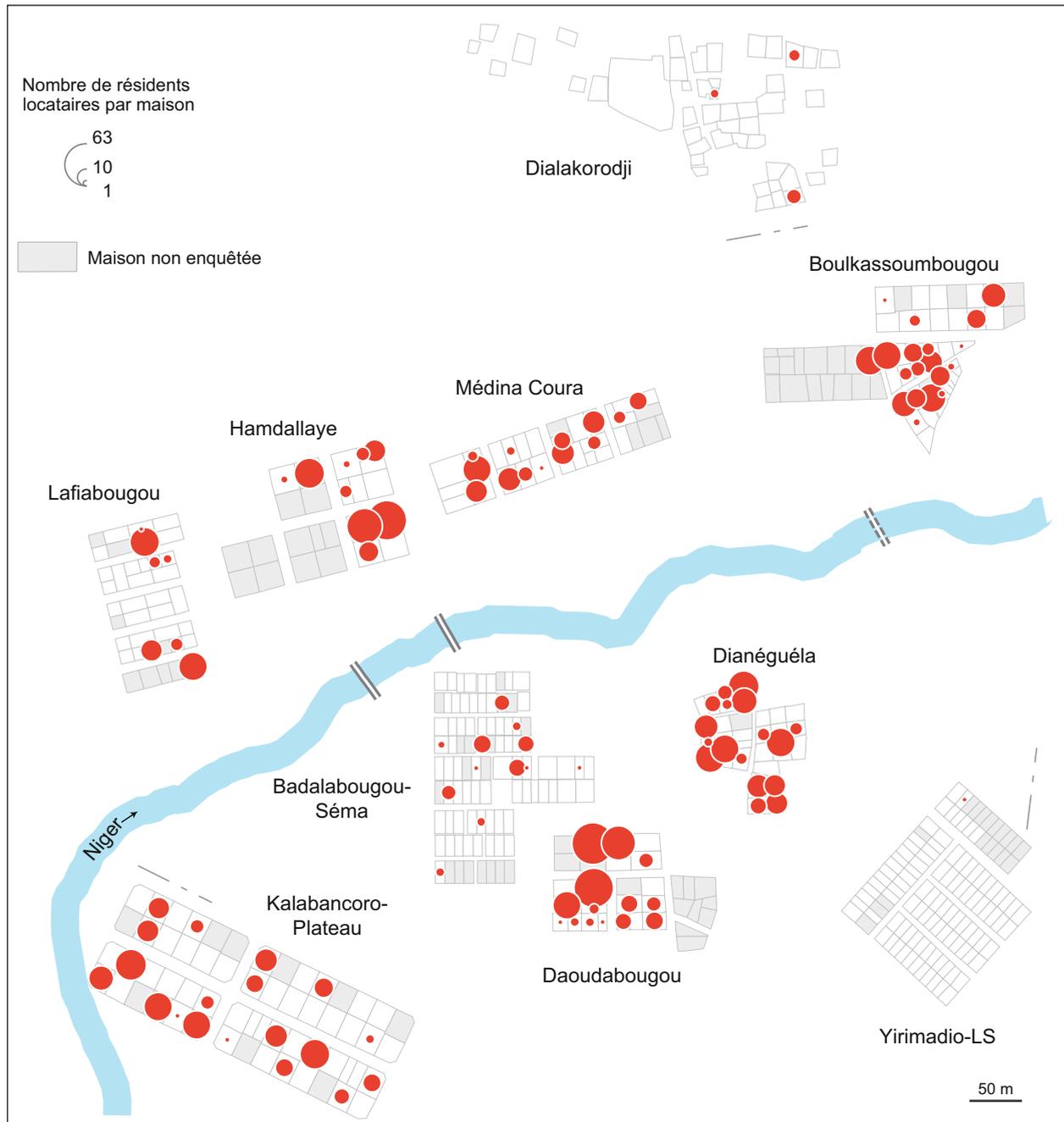
Beaucoup expriment leur inquiétude de voir les prix des loyers s'envoler et les représentants des propriétaires se montrer plus intransigeants sur le recouvrement mensuel. Tenant compte de l'ensemble des tenures du logement, la typologie la plus détaillée précise alors la composition des maisons accueillant des locataires (L) selon qu'ils cohabitent, ou non, avec des propriétaires (P) et des hébergés à titre gratuit (H). Quatre types d'association, plus ou moins chargés, résument ces formes sociales de la location pour les deux vagues d'enquête (tableau 31).



Photo 3

Une maison densément dévolue à la location à Boulkassoumbougou.

© IRD/M. Bertrand, octobre 2013.



Carte 20

Locataires en 2011.

Source : enquêtes PIMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

Les codes donnés à ces types donnent une idée de la pression démographique pesant sur les maisons : chacun des trois statuts résidentiels est suivi du chiffre 0 s'il n'est pas représenté, du chiffre 1 s'il n'est représenté que par un seul ménage, et de la lettre X s'il est

représenté par plus d'un ménage. Lorsque la maison est entièrement dévolue à la location, par exemple, le nombre de ménages va de 1 à 11 en 1993, et de 1 à 14 en 2011. Lorsque des locataires cohabitent avec d'autres résidents, ceux-ci ne sont pas plus d'un (en 1993) ou

Tableau 30 – Présence de locataires dans les maisons

Maisons ouvertes à la location	Enquête PLMU				Échantillon commun (EC)			
	1993		2011		1993		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	83	52,2	114	27,1	64	51,2	60	48,0
Non	76	47,8	306	72,9	61	48,8	65	52,0
Total	159	100,0	420	100,0	125	100,0	125	100,0
Maisons locatives dont les ménages locataires sont :								
Seuls ou entre eux	42	50,6	51	44,7	34	53,1	21	35,0
Moins nombreux que les autres ménages	5	6,0	23	20,2	1	1,6	15	25,0
Aussi ou plus nombreux que les autres ménages	37	44,6	40	35,1	29	45,3	24	40,0
Total	83	100,0	114	100,0	64	100,0	60	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 31 – Formes sociales de la location dans les maisons enquêtées

Type locatif	Descripteur	Code
Cohabitation, propriétaire(s) absent(s)	Plusieurs locataires	POLXH0
Cohabitation, propriétaire(s) absent(s)	Locataire(s) + 1 hébergé	POLXH1
Cohabitation, propriétaire(s) présent(s)	Propriétaire(s) + locataire(s)	PXLXH0
Cohabitation, propriétaire(s) présent(s)	Propriétaire(s) + locataire(s) + hébergé(s)	PXLXH1

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

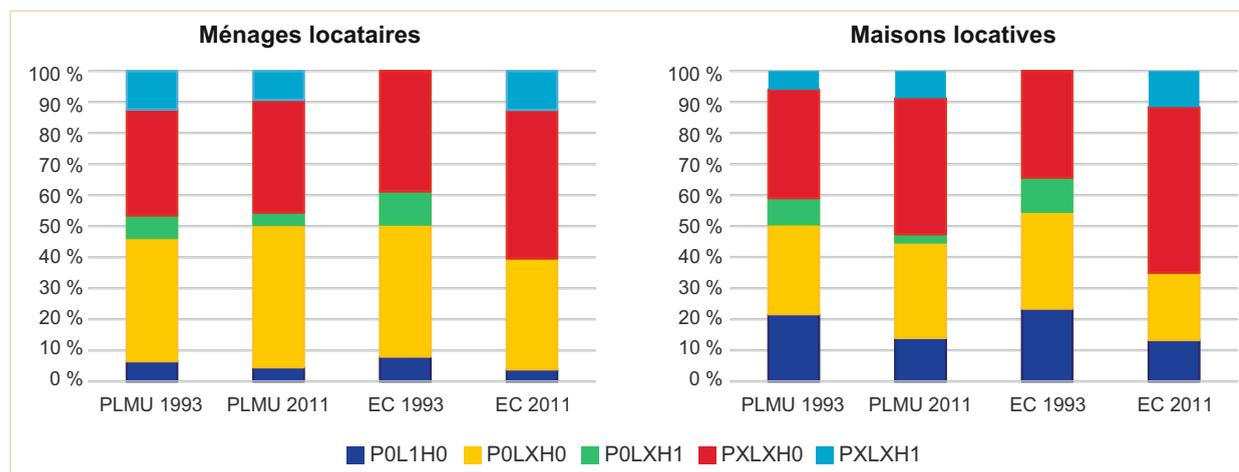


Figure 9

Type de cohabitation locative.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

deux (en 2011) ménages hébergés, mais vont jusqu'à trois ménages propriétaires pour les types PXLXH0 et PXLXH1 en 1993, jusqu'à six et quatre ménages propriétaires pour les mêmes types en 2011. Quant

aux locataires eux-mêmes, ils sont jusqu'à 7, 14 et 15 ménages dans les maisons de types P0LXH1, PXLXH0 et PXLXH0 en 1993 ; jusqu'à 6, 9 et 15 ménages pour les mêmes types en 2011 (figure 9).

Dès 1993, on trouve donc les locataires plus souvent en cohabitation que seuls, et plus souvent en cohabitation « d'appoint » auprès de propriétaires résidents qu'en cohabitation entre eux.

La propriété en ses différentes générations urbaines

À l'inverse de la location, la propriété se recompose fortement des années 1990 aux années 2010 : d'une part par étalement urbain vers les limites du district de Bamako, et au-delà ; d'autre part par renouvellement des familles de propriétaires et par transmission intergénérationnelle des patrimoines constitués antérieurement.

La propriété s'entend dans un premier temps comme regroupant les propriétaires en titre des maisons et les ayants droit de ces patrimoines familiaux (*carte 21*). Les premiers sont les promoteurs du bâti ou en ont eux-mêmes hérité mais le gèrent en vertu de l'autorité familiale qui leur est reconnue ; les seconds cohabitent avec les premiers ou les représentent en leur absence. Ces deux catégories d'usagers et de ménages ne seront discriminées que plus loin. Mais il reste des maisons, minoritaires certes, dans lesquelles aucun représentant de la propriété ne réside (*tableau 32*).

Lorsque la maison n'est habitée par aucun propriétaire, elle revient à un ou deux ménages hébergés à titre gratuit en 1993 et 2011, jusqu'à six ou sept ménages locataires associés à des hébergés, et jusqu'à 11 à 14 locataires entre eux. L'occupation de la maison par ses propriétaires reste pourtant une tendance forte, qui progresse même de 1993 à 2011.

Seuls ou entre eux, les propriétaires deviennent encore plus visibles en 2011, ce qui découle de l'introduction de trois nouvelles zones d'étude dans l'échantillon de l'agglomération. Mais ce schéma de peuplement a régressé dans l'échantillon des maisons visitées deux fois depuis 1993 qui caractérise la ville plus ancienne. Celles-ci s'ouvrent à d'autres ménages, et évoluent en plus grande mixité résidentielle (*figure 10*).

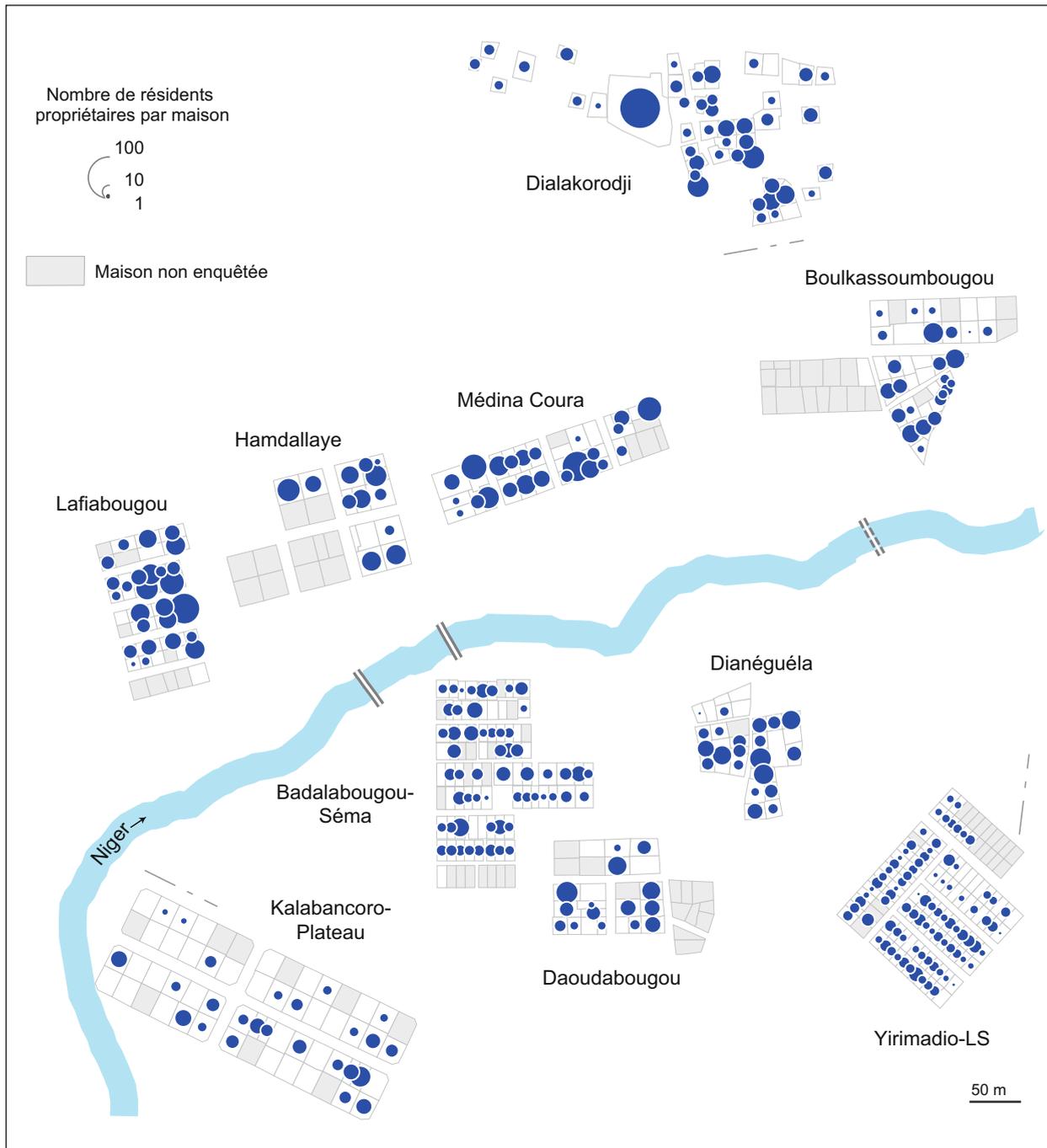
Les formes sociales de la propriété se décrivent donc elles aussi selon plusieurs types d'association plus ou moins chargés en ménages (*tableau 33*). Lorsque

la maison est entièrement dévolue à son/ses propriétaires, le nombre de ménages est d'un à cinq dans la première vague d'enquête PLMU, et de 1 à 14 dans la suivante. L'usufruit correspondant aux ménages des enfants et petits-enfants du propriétaire prend donc une forme beaucoup plus visible en 2011 qu'en 1993 dans ces maisons familiales. Lorsque des propriétaires cohabitent avec d'autres résidents, ceux-ci ne dépassent pas un (1993) à quatre (2011) ménages hébergés ; ils vont par contre jusqu'à 15 ménages locataires pour le type PXLXH0.

Des années 1990 aux années 2010, les maisons non occupées par les propriétaires ont laissé principalement la place à des locataires. Mais le fait majeur est la densification des maisons familiales, qui va lui aussi jusqu'à la surcharge résidentielle. Du fait de la cohabitation des propriétaires entre eux, les besoins des ayants droit augmentent, ce qui restreint ou bloque l'ouverture de la maison à la location. Ces différents glissements d'un type résidentiel à l'autre confirment finalement l'accroissement général des charges habitantes des maisons dès qu'elles comptent plus d'un ménage.

La distribution spatiale de ces formes sociales montre alors deux tendances (*carte 22*). L'une est la relative spécialisation de certaines zones d'étude sur l'un ou l'autre des profils de propriété : Badalabougou et plus encore Yirimadio-LS présentent ainsi de nombreux cas de propriétaires non cohabitants, selon le modèle « une maison, un ménage » qui caractérise toutes les zones d'accès à la propriété clé en main. Longtemps mal relié à Bamako et réservé à la retraite de fonctionnaires qui y acquéraient des lots à bas coût dans les années 1980, Kalabancoro concentre de son côté le plus grand nombre de maisons non occupées par leur propriétaire, ce qui devrait vite évoluer dans les prochaines années. Enfin, le lotissement de Lafiabougou et le noyau villageois de Dialakorodji ont en commun de nombreuses maisons familiales à deux générations, dans lesquels l'acquéreur de la parcelle cohabite avec les ménages de ses enfants.

La seconde tendance, celle de la mixité résidentielle, s'illustre dans les autres zones d'étude. Elle se manifeste au sein de maisons faisant cohabiter deux ou



Carte 21

Propriétaires en 2011.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

trois tenures différentes du logement, mais aussi à l'échelle d'îlots dont toutes les maisons diffèrent entre elles. Le vieux Médina Coura, les trois quartiers d'origine non lotie, et dans une moindre mesure

Hamdallaye, montrent ainsi qu'une maison ne fait pas la voisine en ce qui concerne l'arrangement de ses occupants. D'un lotissement aux suivants, de la rive gauche à la rive droite, des plans en damier aux

Tableau 32 – Présence des propriétaires dans les maisons

Maisons dont :	Enquête PLMU				Échantillon commun			
	1993		2011		1993		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
le propriétaire est :								
Résident	106	66,7	333	79,3	80	64,0	100	80,0
Non-résident	53	33,3	87	20,7	45	36,0	25	20,0
Total	159	100,0	420	100,0	125	100,0	125	100,0
les propriétaires résidents sont :								
Seuls ou entre eux	70	66,0	245	73,6	58	72,5	55	55,0
Moins nombreux que les autres ménages	21	19,8	29	8,7	14	17,5	21	21,0
Aussi ou plus nombreux que les autres ménages	15	14,2	59	17,7	8	10,0	24	24,0
Total	106	100,0	333	100,0	80	100,0	100	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 33 – Formes sociales de la propriété dans les maisons enquêtées

Type de cohabitation	Descripteur	Code
Non-cohabitation	1 seul propriétaire	P1LOHO
Cohabitation familiale	Plusieurs propriétaires	PXLOHO
Cohabitation, mixité résidentielle	Propriétaire(s) + hébergé(s)	PXLOHX
Cohabitation, mixité résidentielle	Propriétaire(s) + locataire(s)	PXLXHO
Cohabitation, mixité résidentielle	Propriétaire(s) + locataire(s) + hébergé(s)	PXLXHX

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

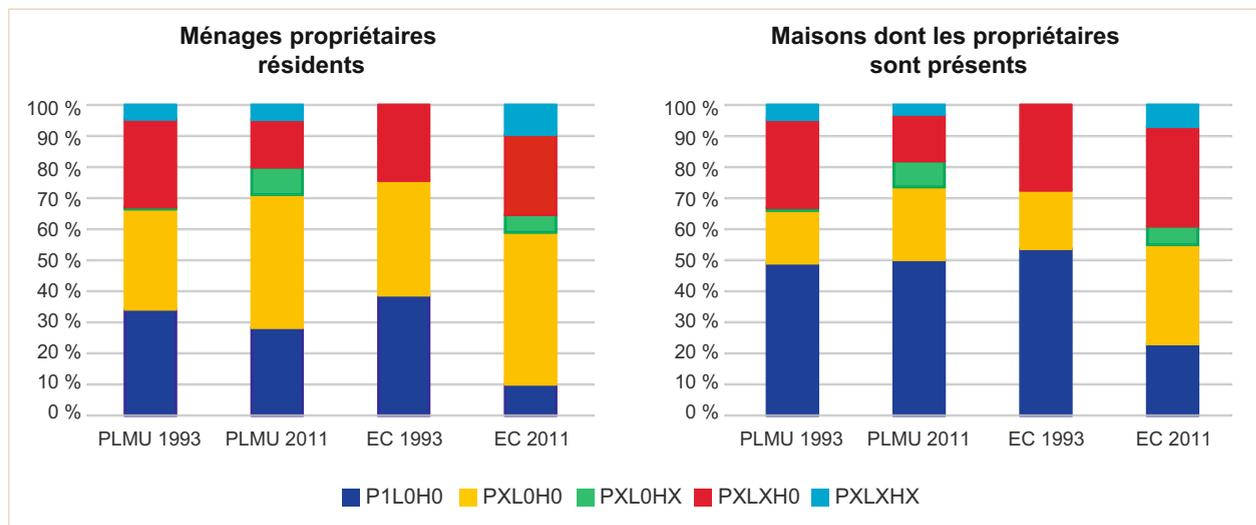
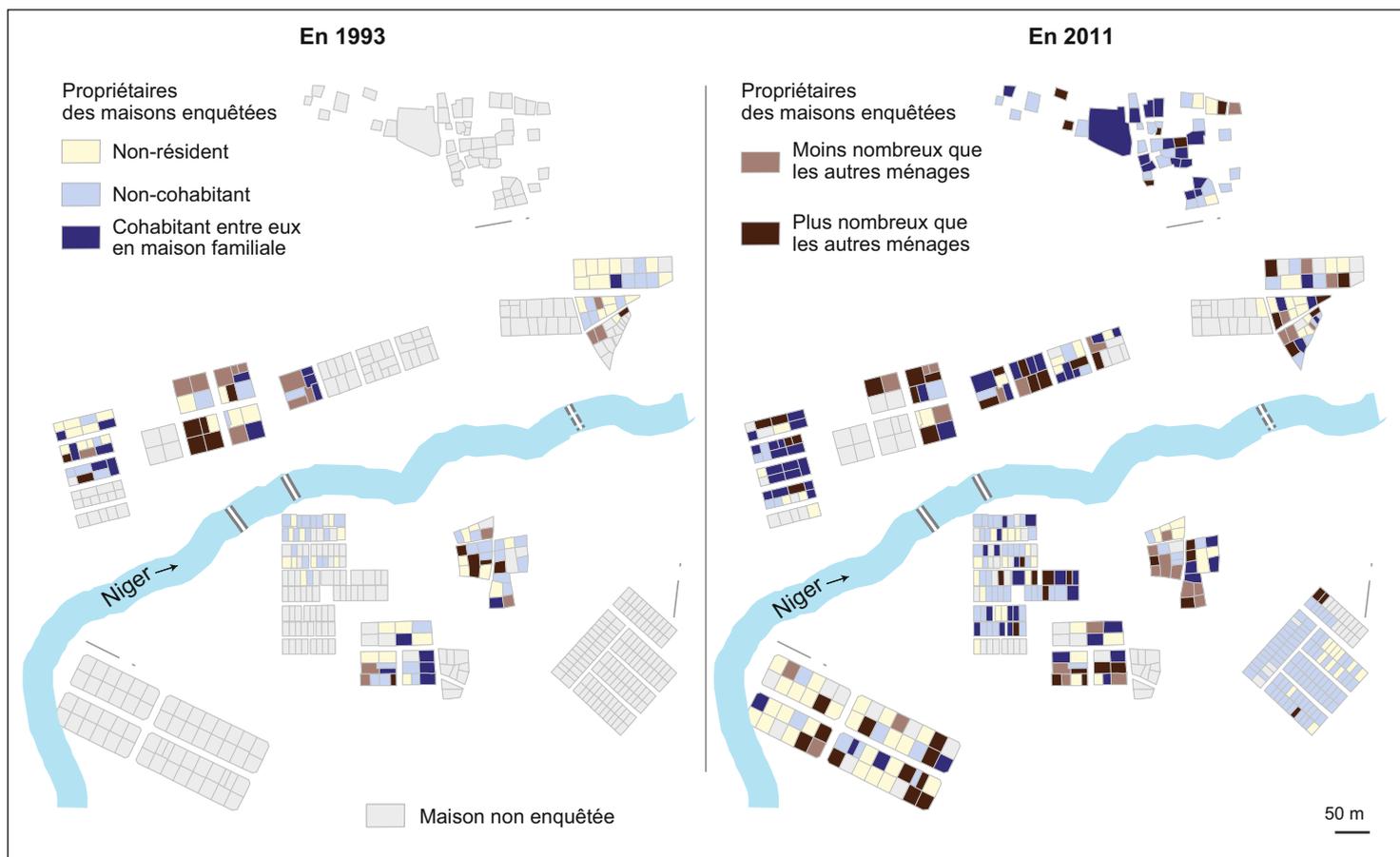


Figure 10

Type de cohabitation des propriétaires présents.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.



Carte 22

Formes sociales de la propriété.

Sources : enquêtes PIMU-1993 et PIMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

formes irrégulières, on passe sans transition d'une forme à l'autre : avec ou sans le propriétaire, peu ou trop chargée, homogène ou hétérogène. L'histoire des quartiers se mesure ainsi à la complexification des profils résidentiels et de l'usage familial des biens immobiliers.

L'hébergement gratuit : une pratique qui se renouvelle dans les périphéries urbaines

Que reste-t-il aujourd'hui de l'hébergement gratuit ? Aucune des zones d'étude ne présente d'immeuble classé au patrimoine de l'État. Concentrés au centre-ville, les logements de fonction ne sont pas en cause dans le maintien de rapports non marchands dans



Photo 4

Cohabitation intergénérationnelle entre un propriétaire vieillissant et ses trois belles-filles à Dianéguéla.

© IRD/M. Bertrand, octobre 2013.

l'échantillon d'enquête. Leur présence plus diffuse relève davantage, comme dans les autres quartiers bamakois, d'arrangements sociaux anciens et assez diffus (*carte 23*). Ils pourront s'adapter aux besoins les plus récents de l'urbanisation quand celle-ci se prolongera massivement dans le cercle de Kati (chapitre 8).

Ce type de tenure résidentielle reste cependant très minoritaire (*tableau 34*). Sur les 18 maisons concernées en 1993, une seule fait cohabiter le ménage logé gratuitement avec le propriétaire qui l'héberge. Dix sur les 74 concernées en 2011 sont dans ce même cas. Pour le reste, il est rare de trouver plus d'un ménage hébergé ainsi par maison et le profil est non-cohabitant. Ce caractère discret conduit à ne retenir que les effectifs et à en donner une illustration plus qualitative, mais il introduit une question spécifique : la présence de ménages hébergés n'est-elle que résiduelle face aux arrangements marchands que demande aujourd'hui partout le logement urbain ? Ou résulte-t-elle des calculs de coût que demande au contraire l'économie de la construction dans l'agglomération ?

Même lorsque les ménages concernés se réfèrent à des liens sociaux forts pour évoquer ceux qui leur offrent un toit, il s'agit d'une parenté éloignée, symbolique, ou rappelant une histoire d'esclavage, qui les démarque des autres usagers du patrimoine familial. Une fois celui-ci transmis en héritage, ils resteront dépendants du bon vouloir du nouveau représentant de la famille et de sa cohésion sociale. Le marché foncier conduit d'ailleurs les plus jeunes acquéreurs de parcelles d'habitation à considérer d'emblée leurs parents proches, de jeunes frères accueillis pour leur éducation par exemple, comme n'étant dans la maison « que temporairement », marquant l'impossibilité pour ceux-ci de prétendre à un héritage qui ne reviendra en ligne directe qu'aux seuls enfants du propriétaire. La situation diffère ainsi de celle de vieilles concessions bamakoises dans lesquelles deux ou trois héritages successifs font encore cohabiter les collatéraux d'une même lignée familiale, auxquels s'ajoutent des enfants et petits-enfants des « hébergés du fondateur de la lignée », qui sont nés dans la même maison. Tous se réfèrent au même « grand-père » chef de famille, longtemps après son décès, mais il n'est plus possible de partager sans conflit l'usage de ces patrimoines aujourd'hui surchargés. Les tentatives de

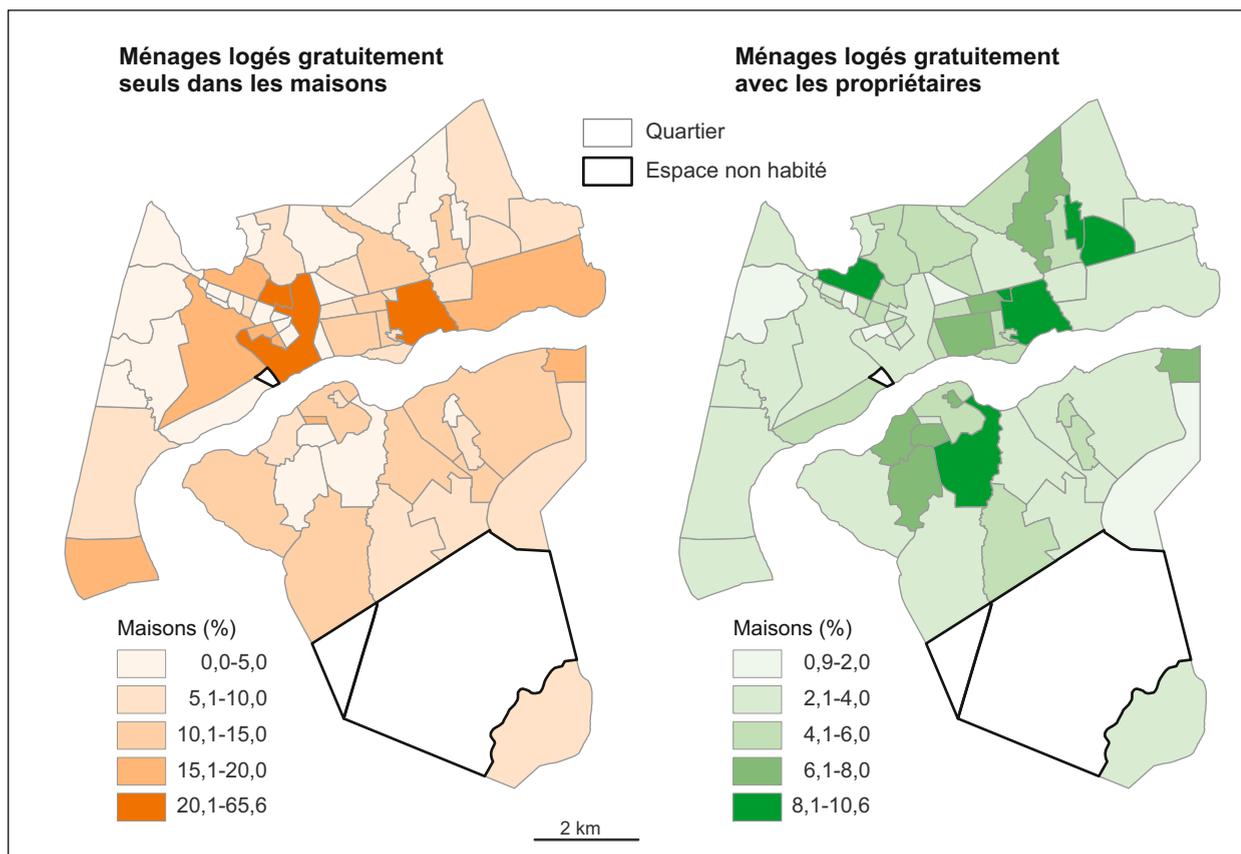
certaines de rogner sur la part des autres ou de les « faire sortir » s'étalent désormais sur la place publique⁷. C'est dire si la compréhension du terme d'hébergement est aussi évolutive que variable pour qualifier le logement de certains ménages en ville (RONDEAU *et al.*, 1996).

Quant à la démarcation entre ceux-ci et des locataires, elle tient précisément au fait qu'un loyer n'est pas demandé aux premiers. Mais la différence peut aussi se montrer ténue : certains propriétaires non résidents, par exemple, se font représenter par un parent ou un ami hébergé pour occuper une maison menacée de déguerpissement et en gérer la mise en valeur locative, et dans ce cas le collecteur des revenus se fait exempter du loyer. D'autres locataires restés particulièrement longtemps auprès de leur bailleur se voient finalement assimilés à la famille et dispensés d'une contribution marchande ; leur « fidélité » et leurs marques d'attention sont interprétées dans le registre moral du respect et de la confiance. À l'inverse, un gardien logé gratuitement sur le chantier qu'il surveille se verra proposer d'y rester au terme de la construction, mais à titre payant.

L'accueil dans la concession s'inscrit donc dans une histoire d'échanges asymétriques et de services personnalisés qui conserve sa souplesse d'interprétation. Il rappelle d'abord un rapport de subordination/patronage qui puise dans les obligations et les hiérarchies sociales du monde rural, plaçant l'hébergé dans une position de cadet et confortant le logeur dans son rôle d'ainé. L'insertion urbaine des jeunes migrants s'organise en effet souvent à partir d'une phase initiale d'hébergement, avant la recherche d'un logement locatif indépendant et la quête d'un lot à bâtir qui marqueront les âges plus avancés (OUÉDRAOGO et PICHÉ, 1995 ; ANTOINE *et al.*, 1998). Cette phase d'entrée en ville assure ainsi la surveillance de nombreux ateliers, boutiques de marchés et de quartiers, et autres logements de fortune dans les annexes des maisons familiales.

La survivance en ville de rapports non marchands peut aussi prendre des formes durables d'hospitalité de la part des propriétaires, dépassant l'accueil saisonnier de quelques ressortissants de leurs localités d'origine.

7. Le film *Oka (Notre maison)* du réalisateur Souleymane Cissé (2015) illustre la violence de ces conflits qui se sont multipliés dans les vieux quartiers et prennent des formes litigieuses dans les tribunaux de la capitale.



Carte 23

Concessions comptant des ménages logés gratuitement par quartier de Bamako en 2009 (%).

Source : RGPH, 2009.

Tableau 34 – Ouverture des maisons à l'hébergement gratuit

Maisons ouvertes à l'hébergement gratuit	Enquête PLMU				Échantillon commun			
	1993		2011		1993		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	18	11,3	74	17,6	10	8,0	17	13,6
Non	141	88,7	346	82,4	115	92,0	108	86,4
Total	159	100,0	420	100,0	125	100,0	125	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tant l'honneur du logeur que la redevabilité du logé sont reconnus, et censés être rappelés dans la génération suivante, en référence au contrat social de protection du premier et d'acceptation de la dépendance du second (BERTRAND, 2013). Un entretien mené à Daoudabougou avec la responsable de l'un de ces ménages hébergés montre cependant que ces références se fragi-

lisent dans une ville où les sélections marchandes et les frustrations résidentielles s'accroissent dans les deux dernières décennies (*encadré 3*). Au mieux, les enfants d'un « vieux » quitteront d'eux-mêmes la maison où ils ont grandi ; plus souvent, une « crise des valeurs » est dénoncée dans le fait que ces enfants sont « chassés sans pitié » par les héritiers de celui qui les avait

Encadré 3**L'OCCUPATION DISPUTÉE
D'UNE MAISON
À DAOU DABOUGOU**

Malgré deux séries de casses imposées dans l'histoire de Daoudabougou, le plan parcellaire de l'un des îlots enquêtés rappelle un peuplement irrégulier à l'origine et la provenance rurale de ses « pionniers ». L'histoire recueillie ici s'inscrit dans la première phase de normalisation du quartier, qui donne la configuration résidentielle relevée en 1993 : au moment du lotissement des années 1970, certains ménages étaient déjà installés en vertu de transactions officieuses, ils se sont donc déclarés propriétaires et leurs maisons ont été épargnées à la condition qu'elles s'inscrivent dans la découpe parcellaire d'un « carré », ou îlot à angles droits. Mais ces premiers migrants ont continué d'entretenir de constantes relations avec leurs localités d'origine, et ont de ce fait hébergé gracieusement des arrivants ultérieurs qui les suivaient à Bamako.

L'une de ces parcelles identifiées comme loties en 1993 cache en réalité deux maisons différentes (*figure 17*). Le plan de l'époque ne montre pas de clôture entre ces deux familles, mais l'enquête fait ressortir deux cadres de propriété distincts, reliés à des patronymes différents : la maison portant le numéro 13 est K., la maison 14 est C. Les deux familles n'ont pas de locataires à leurs côtés, et se trouvent sous la responsabilité de « vieux » de 64 et 53 ans, polygames, occupés à des emplois non qualifiés dans le secteur informel. Leur durée de résidence à Bamako et leur origine géographique sont aussi communes : vingt-trois ans, ce qui correspond au peuplement de Daoudabougou dans les années 1970 ; le cercle de Kati dont ils sont issus permettra de

vérifier de même la solidarité d'installation qu'ils ont vécue ensemble auprès des mêmes intermédiaires fonciers.

Le lien entre les deux familles est cependant plus complexe, ce que révèle l'entretien mené en 2011. Une clôture matérialise à présent la séparation entre les deux maisons, en réarrangeant l'espace disponible au profit de la maison 14 ; les bâtiments se tournent désormais le dos en ne laissant plus qu'un étroit couloir de circulation dans la maison 13. C'est apparemment la conséquence de l'opération « Sauvons notre quartier » et du lotissement de régularisation qui a continué de « redresser » Daoudabougou entre les deux enquêtes PLMU. Ce réaménagement n'est pas qu'immobilier, il a aussi transformé un lien de dette sociale en conflit de propriété.

En 2011, Sitan¹, apparaît comme veuve du « vieux C. » et référente de son ménage dans la maison 13. À 48 ans, elle a encore à ses côtés ses deux dernières filles non mariées et un neveu qui les a rejointes à Bamako pour ses études. Les autres ménages de cette concession couloir sont des locataires mariés depuis peu qui partagent le même profil d'emploi dans le secteur informel que dans la génération précédente : l'un est un électricien, l'autre tailleur, le troisième petit commerçant. C'est ce qui explique qu'avec 17 personnes la maison est beaucoup plus chargée qu'en 1993 (neuf personnes). Quant aux K., ils ne comptent plus que trois personnes (huit en 1993) dans le ménage du seul héritier toujours présent à Daoudabougou. Mais la famille conteste aux héritiers des

C. leur droit d'usage de la parcelle, et cherche désormais à les déloger.

Sitan et ses enfants ne sont venus à Bamako qu'en 1996. Seule sa dernière fille est née à Daoudabougou. Elle ne connaît pas les circonstances dans lesquelles le nom de son mari a été « mis sur le papier de la maison des C. », mais elle déplore qu'après son décès ses héritiers ne soient plus considérés comme légitimes sur la parcelle. L'homme aurait quitté Baguineda, dans le cercle de Kati, du fait d'un « esclavage pour dette » ; il ne devrait sa place à Daoudabougou qu'au patronage du « vieux K. » et à la tolérance d'usage de ses héritiers. Une vieille histoire villageoise refait ainsi surface en ville, plusieurs décennies après la migration du « vieux C. », dont après lui tout son ménage resterait le débiteur. C'est d'ailleurs depuis leur commun village d'origine que Sitan est « donnée en mariage aux C. », par décision communautaire. L'installation dans la maison de Daoudabougou s'inscrit de même dans une relation de dépendance et d'obligations sociales : quand la maison 14 se dépeuplait en n'y laissant que l'héritier des K. le plus démuné, Sitan l'a soutenu dans ses difficultés matérielles et l'a considéré « comme son propre fils ». Le rejet de ses propres héritiers est donc vécu par elle comme une trahison de ceux qui avaient d'abord accueilli son ménage. Pour les autres frères K., au contraire, l'occupation de la maison 13 est dénoncée comme un abus du titre de propriétaire. Leur détermination à la vendre rejoint celle d'autres familles anciennement installées à Bamako : profiter des plus-values que la régularisation foncière a données à certains quartiers, ne pas laisser la rente du sol glisser dans les mains de « dépendants usurpateurs ».

[Entretiens du 14/07/2012].

accueillis sous son toit, ou que les spoliés manquent eux-mêmes de « dignité » en faisant « scandale » désormais à la police ou en justice.

Le logement gratuit est pourtant loin de disparaître à l'échelle de la ville. De nouvelles nécessités le font même apparaître aux limites de l'agglomération, là où se constituent petit à petit les quartiers urbains (*carte 24*). On touche ici au second type de

pratiques : un hébergement de gardiennage dans la ville en chantier. Dès 1993, cinq des 18 maisons concernées font apparaître le ménage hébergé seul et sont laissées à sa surveillance en l'absence de leur propriétaire. La stratégie n'exclut pas de mobiliser d'autres liens sociaux, mais elle est d'opportunité, plutôt que d'honneur, pour le propriétaire qui s'appuie ainsi sur un hébergé.



Figure 11

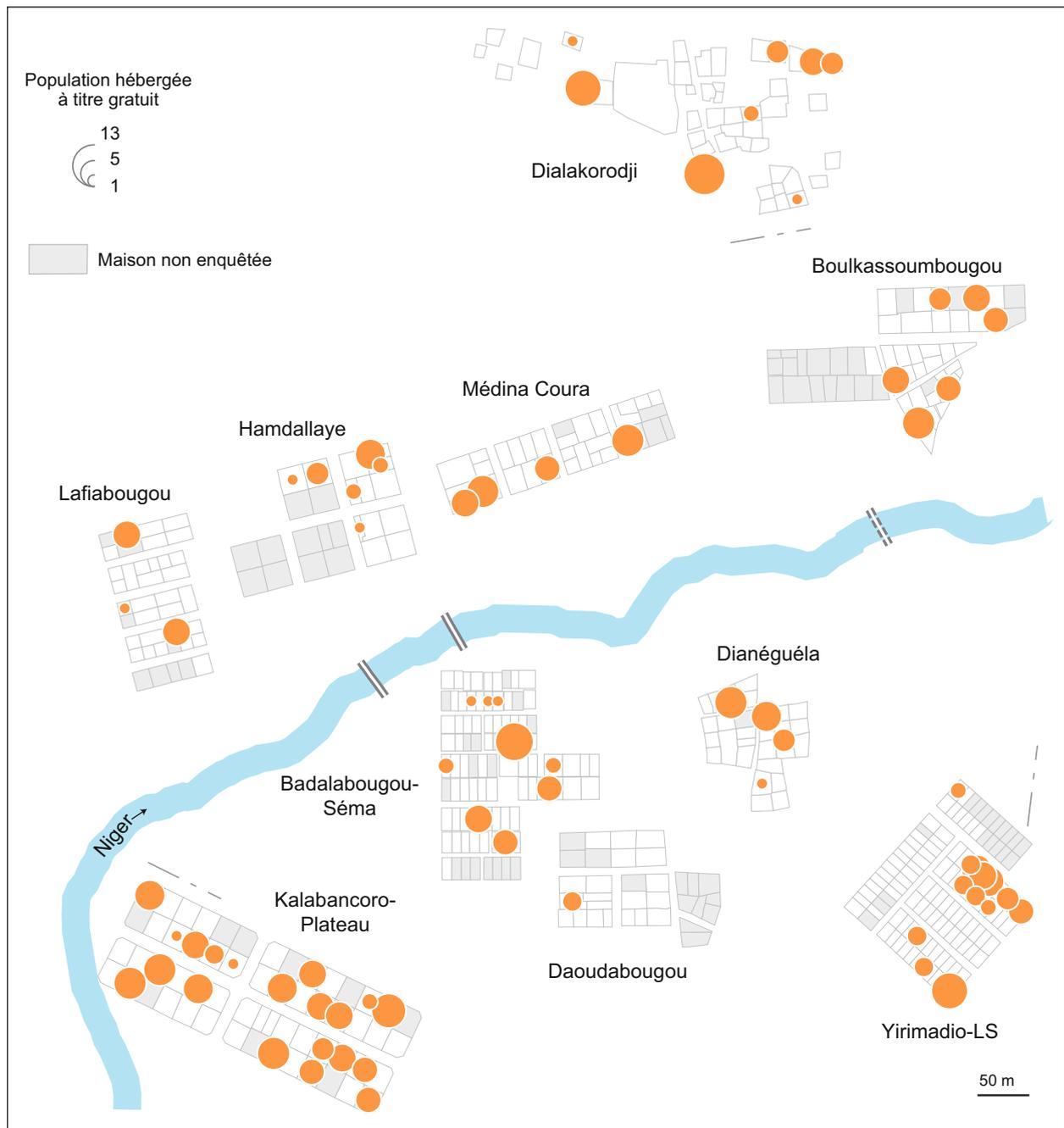
Repérage parcellaire des maisons 13 et 14 à Daoudabougou.

Source : enquêtes PIMU-2011.

Aux marges de la ville, le morcellement du sol en cours impose un paysage temporairement hybride entre les maisons inachevées des nouveaux propriétaires, des cultures résiduelles et des bandes de maraîchage subsistant sur les parcelles encore non bâties. Des matériaux de construction sont déposés entre les bornes des lots, puis derrière des clôtures plus ou moins hermétiques. L'étalement dans le temps du processus de construction devient alors une contrainte forte pour les citadins auto-promoteurs, dont les rentrées d'argent sont incertaines ou irrégulières. La sécurisation de la propriété, un retour anticipé de migration peuvent aussi relancer un projet endormi de valorisation ou imposer d'aller plus vite pour prendre de court les concurrents d'une véritable course au sol. À Bamako comme dans toutes les capitales africaines, les périphéries urbaines suscitent ainsi une niche d'emploi, et de logement, liée à la surveillance des propriétés tant que leurs chantiers ne sont pas achevés.

Ces tâches de gardiennage mettent en effet les parcelles tout juste appropriées et des bâtiments encore inhabitables à la disposition de migrants peu qualifiés, de navetteurs saisonniers convertis aux petits métiers urbains entre deux moments de culture au village,

ou de jeunes « aventuriers » attendant un nouveau départ. C'est le cas particulièrement à Kalabancoro-Plateau, qui en 2011 accusait un retard de construction trente ans après le lotissement initié par le cercle de Kati (*encadré 4*). Il suffit donc qu'une chambre et un enclos des toilettes soient réalisés, et le « marché » se conclut par intérêts réciproques : au propriétaire l'assurance que son investissement est surveillé face à des convoitises malveillantes ; à l'hébergé l'assurance d'une stabilité minimale et une réserve d'espace pour s'enquêter d'activités rémunérées dans le voisinage (blanchissage-repassage, jardinage...). Ici il s'agit moins d'un contrat social que d'un arrangement provisoire : tant que la maison n'est pas prête, tant que l'éloignement du propriétaire interdit d'y mettre des locataires, tant que le gardien occasionnel n'a pas trouvé meilleure opportunité, etc. C'est aussi le cas à Yirimadio où certains logements sociaux sont attribués sans que le bénéficiaire ne soit en mesure ou réellement désireux de déménager : un neveu, un « petit frère » ou d'autres parents éloignés sont alors conviés à habiter la petite maison, mais ils ne pourront prétendre ni à un usufruit durable ni au bénéfice d'une sous-location.



Carte 24

Logement gratuit en 2011.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

Malgré de petits effectifs de ménages et de maisons, l'hébergement gratuit rend compte finalement, lui aussi, d'une pression résidentielle qui s'est fortement accrue en 2011. Quelques maisons accueillent même plus de deux ménages hébergés dans les cohabitations les plus

chargées. Surtout, ces ménages ont gagné près d'une personne en moyenne depuis 1993, contrairement aux autres dont la taille était stable ou diminuait. Ce type de tenure se présente selon quatre associations plus ou moins complexes (*tableau 35*).

Encadré 4

DEUX GÉNÉRATIONS DE GARDIENS

À Kalabancoro, deux maisons encore en chantier en 2013 abritent des gardiens qui ont remplacé ceux enquêtés deux ans auparavant. Les précédents sont un pêcheur de métier qui a quitté la première maison pour se rapprocher du fleuve à Kabala, où il est de nouveau occupé à surveiller des travaux de construction, et un vendeur d'eau qui a repris du service ailleurs. Malgré l'écart d'âge entre eux, les nouveaux gardiens montrent comment le recrutement et l'hébergement n'ont plus rien à voir avec une interconnaissance préalable.

Un migrant vieillissant en ville

Âgé de 59 ans, Hamadoun vient de Gourma-Rharous dans la région de Tombouctou. Il est installé à Bamako depuis 1994, après avoir « fait » Mopti où il a laissé en location sa première épouse et ses enfants. Kalabancoro devient son quartier de vie en 1998, après Hippodrome en commune Il où il était hébergé par un grand-frère, lui-même gardien. Native de la même localité, sa seconde épouse est plus jeune de vingt-trois ans et a suivi un itinéraire tout à fait différent pour se retrouver finalement seule avec lui à Kalabancoro. Après avoir été confiée à une grande sœur à Tombouctou, elle est à Bamako par intermittence : à ses 8 ans, placée chez une tante en 1995 ; à ses 20 ans, pour un premier mariage ; à 33 ans après avoir suivi son mari à Niono dans la région de Ségou, et finalement divorcer. C'est depuis Boulkassoumbougou qu'elle se remarie avec Hamadoun et le rejoint en 2010 dans la maison d'enquête.

Celui-ci n'a pas oublié le français qu'il a appris « sur les bancs » au début de l'indépendance. Après un bref passage à Abidjan en 1968, il revient au Mali pour ne pas s'éloigner de sa mère dont il est le seul garçon. Des emplois de manoeuvre et de coursier lui sont promis à la Banque de développement du Mali durant sa jeunesse ; mais une compres-

sion du personnel le conduit dans la capitale au début de la Troisième République : « Après treize ans de service, je suis devenu blanchisseur d'habits. » À 42 ans, il compte alors sur les maisons inoccupées, et rebondit d'un chantier à l'autre, « dès que le propriétaire a besoin de sa maison ». Celle qu'il garde à l'enquête est la quatrième à Kalabancoro-Plateau : « Avant, j'étais en bas vers le fleuve, ensuite à côté de la mosquée, de là jusqu'au bord du goudron, et maintenant ici. » Certaines maisons lui donnent un statut de locataire : « Je payais 5000 francs pour une chambre avant mais maintenant tu ne trouves pas à moins de 12 500 francs ; avec béton on peut même te dire 15 000 ; chambre-antichambre on te dira 25 000-30 000. » D'autres propriétaires lui confient leur terrain à travailler : « Ils me font confiance plus que les autres qui travaillent pour de l'argent ; ils me disent de faire ma pailote, d'enlever les ordures que les gens ont jetées, et de rester ici ; j'ai amené ma houe, j'ai brûlé tout ce que j'ai pu, j'ai dépensé pour mettre des tôles et me fabriquer un toit ici, je me suis bien installé ; personne ne va me faire sortir d'ici jusqu'à ce que le propriétaire, lui il le veut, parce qu'il n'a plus besoin de gardien. »

Le profil de résidence reste pourtant vulnérable, soumis à de fréquents déménagements. Certains chantiers n'ont ni puits ni douche. « Je devais mettre à l'abri les vêtements que je repassais chez les voisins. » Il s'agit donc de rechercher sans cesse la moindre marge d'accommodement dans les interstices des rapports marchands. Avec l'âge, l'alternative travail-logement évolue : il s'agit moins de choisir entre une location à prix négocié et un hébergement gratuit à Bamako, que de choisir entre rester dans la capitale et retourner à Mopti. Et dans ce cas : « Pas sans rien ! »

Un gardiennage de transition vers la location

La perspective est différente pour Daouda qui a moins de 40 ans et dont l'emploi de gardien s'intercale entre deux phases de migration. « Avant je déchargeais le sable qu'on

extrait du fleuve Niger, c'était à côté, c'est comme ça que j'ai connu cette maison. » Il y occupe un petit bâtiment provisoire d'une pièce avec son épouse, vendeuse de charbon et originaire comme lui du cercle de Yanfolila dans la région de Sikasso, leurs deux jeunes enfants, un frère cadet et la petite sœur de l'épouse. Daouda n'habite la capitale que depuis 2005. Avant cela, la migration l'a conduit à Abidjan à 23 ans, puis à Nouakchott à 30 ans. Il s'y emploie en mer et, durant ses trois ans en Mauritanie, rêve de traversée vers l'Espagne, pour finir par « renoncer aux pirogues » : son mariage l'a finalement ramené au Mali où il rejoint son frère à Kalabancoro. Celui-ci l'aide à trouver une première maison, équipée de toilettes, dans laquelle le couple et son premier enfant disposent gratuitement d'une chambre. Deux ans plus tard, ils déménagent dans la maison d'enquête à la demande de l'un des héritiers du propriétaire, un commerçant expatrié en Côte d'Ivoire. Le logement précédent est désormais complet avec ses sept chambres, et Daouda n'a nullement les moyens d'assurer le loyer de 100 000 francs qui est attendu pour son occupation.

Quant à la nouvelle maison, elle semble également promise à la location. Le chantier progresse lentement, mais Daouda y est assuré d'occuper deux des chambres qui seront bientôt couvertes pour un montant « arrangeant » de 15 000 francs. Entre-temps est né un nouveau projet de travail, celui de l'orpaillage. L'exploitation artisanale des mines de Sélingué vient juste d'être interrompue, et Daouda envisage désormais de « partir du côté de Kayes pour relancer le boulot, même si c'est dur. La terre ça peut même tuer quand ça tombe sur nous. Mais tu peux gagner quelque chose là-dedans ». Ses perspectives rejoignent donc celles de biens d'autres migrants de la même génération : trouver de quoi constituer un fonds de commerce, et revenir en ville plus tard avec de quoi payer un véritable loyer.

[Entretiens du 02/06/2013].

Contrairement à 1993, les ménages hébergés en 2011 sont pour la plupart associés à des propriétaires, et plus ou moins des locataires (*figure 12*). Avec eux comme

avec les autres ménages, la problématique générale de la cohabitation s'est donc globalement déplacée par rapport à la génération précédente : d'abord emblématique

Tableau 35 – Formes sociales de l'hébergement dans les maisons enquêtées

Type d'hébergement gratuit	Descripteur	Code
Non-cohabitation, propriétaire(s) absent(s)	1 seul hébergé	POLOH1
Cohabitation, propriétaire(s) absent(s)	Plusieurs hébergés	POLOHX
Cohabitation, propriétaire(s) absent(s)	Locataire(s) + hébergé(s)	POLXH1
Cohabitation, mixité résidentielle	Propriétaire(s) + hébergé(s)	PXLOHX
Cohabitation, mixité résidentielle	Propriétaire(s) + locataire(s) + hébergé(s)	PXLXHX

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

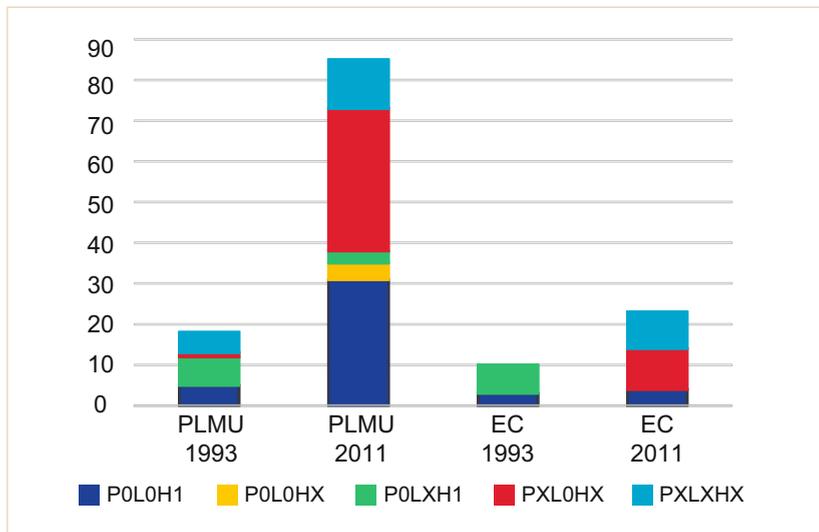


Figure 12

Nombre de ménages logés gratuitement selon le type de cohabitation d'hébergement.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

du fait locatif, elle interroge désormais le devenir des maisons familiales et le blocage de nombreux ménages dans les propriétés constituées par leurs parents.

De l'appropriation à la transmission des maisons familiales

L'appréciation de la pression résidentielle s'enrichit en effet avec la catégorie d'usufruitier. Les formes sociales de la propriété ne sont plus abordées seulement selon l'hypothèse locative, comme dans les années 1990, c'est-à-dire dans l'opposition des propriétaires résidents et non résidents qui impliquait de distinguer

une location « d'appoint » et une autre « spéculative ». La question du logement est devenue aussi critique dans certaines maisons familiales où les locataires n'ont même plus leur entrée vingt ans plus tard. La cohabitation y prend des formes surchargées : faute de pouvoir décohabiter, les héritiers du propriétaire sont conduits à n'occuper que de petits logements, et ceux-ci ne sont guère mieux dotés que ceux des autres ménages. Le paiement des factures d'électricité, l'accès aux toilettes collectives, la pose d'un cadenas sur le robinet d'arrivée d'eau, tout devient source de tensions au sein de ces grandes familles.

L'enquête PLMU-2011 introduit alors une nouvelle distinction au sein des maisons occupées en propriété : celles-ci ne comptent désormais plus qu'un seul « propriétaire en titre », terme qui désigne ici une qualité sociale, la responsabilité du chef de famille et non un titre de propriété dûment établi sur la parcelle, tandis que les autres usagers qui dépendent du même tuteur et patrimoine familial sont classés comme « usufruitiers ».

Des maisons occupées par plusieurs générations de propriétaires

L'histoire de ces lignées de résidents s'illustre d'abord par l'échantillon des 125 maisons visitées deux fois à Bamako, dans l'échantillon commun aux enquêtes PLMU. Aux solidarités dont elles se prévalent à l'occasion du mariage de leurs fils s'ajoutent celles permettant à des filles divorcées ou « ayant quitté le domicile conjugal » de revenir en famille. Mais la dernière décennie donne de plus en plus d'exemples de tensions inter et intragénérationnelles dans ces maisons.

Un suivi longitudinal des maisons et de leurs occupants de 1993 à 2011

Le suivi est mené maison par maison. À dix-huit ans d'intervalle, un ménage est considéré comme identique si son référent est le même ; un ménage est compté comme nouveau si au contraire son référent a changé bien qu'on y retrouve des personnes déjà présentes en première phase d'enquête : le propriétaire est par exemple décédé entre-temps et son ménage se constitue en 2011 de la ou des veuves accompagnées d'enfants célibataires ; un autre cas de figure vient des enfants qui étaient encore jeunes en 1993 et apparaissent désormais mariés et chargés de famille à la tête de leur propre ménage.

Aucun des dix ménages hébergés identifiés en 1993 n'est retrouvé en 2011. Moins d'une dizaine des 188 ménages locataires présents alors est retrouvée ensuite, du fait d'une durée de résidence exceptionnellement longue dans la cour. C'est dire si la mobilité résidentielle des locataires est forte, sans nécessairement s'orienter vers la propriété comme le montrera l'analyse des parcours urbains (chapitre 6).

Les histoires les mieux reconstituées depuis 1993 sont donc celles des lignées de propriétaires, leurs maisons devenant en 2011 un enjeu important de logement pour les jeunes générations. De 81 maisons familiales d'abord occupées par un ou plusieurs ménages représentant la propriété, on passe en effet à 99 ensuite : 26 ont été « gagnées » sur des configurations qui ne représentaient d'abord que des hébergés (6) et des locataires (20), aucun membre de la famille propriétaire ne résidant sur place. La progression compense donc largement les huit maisons « perdues » par leurs propriétaires, cédant ainsi la place en 2011 à l'hébergement (3) ou à la location (5). Ce bilan positif confère finalement une plus grande visibilité au statut résidentiel des usufruitiers : 44 maisons ne représentent même qu'eux en 2011, tandis que 55 autres maisons familiales donnent à voir le propriétaire en titre, seul ou avec d'autres ayants droit.

Cette pression démographique se fait enfin sentir, comme on l'a vu plus haut, par l'augmentation du nombre de ménages associés à ces patrimoines communs. La plupart des familles identifiées en 1993 le sont de nouveau en 2011, grâce au patronyme et

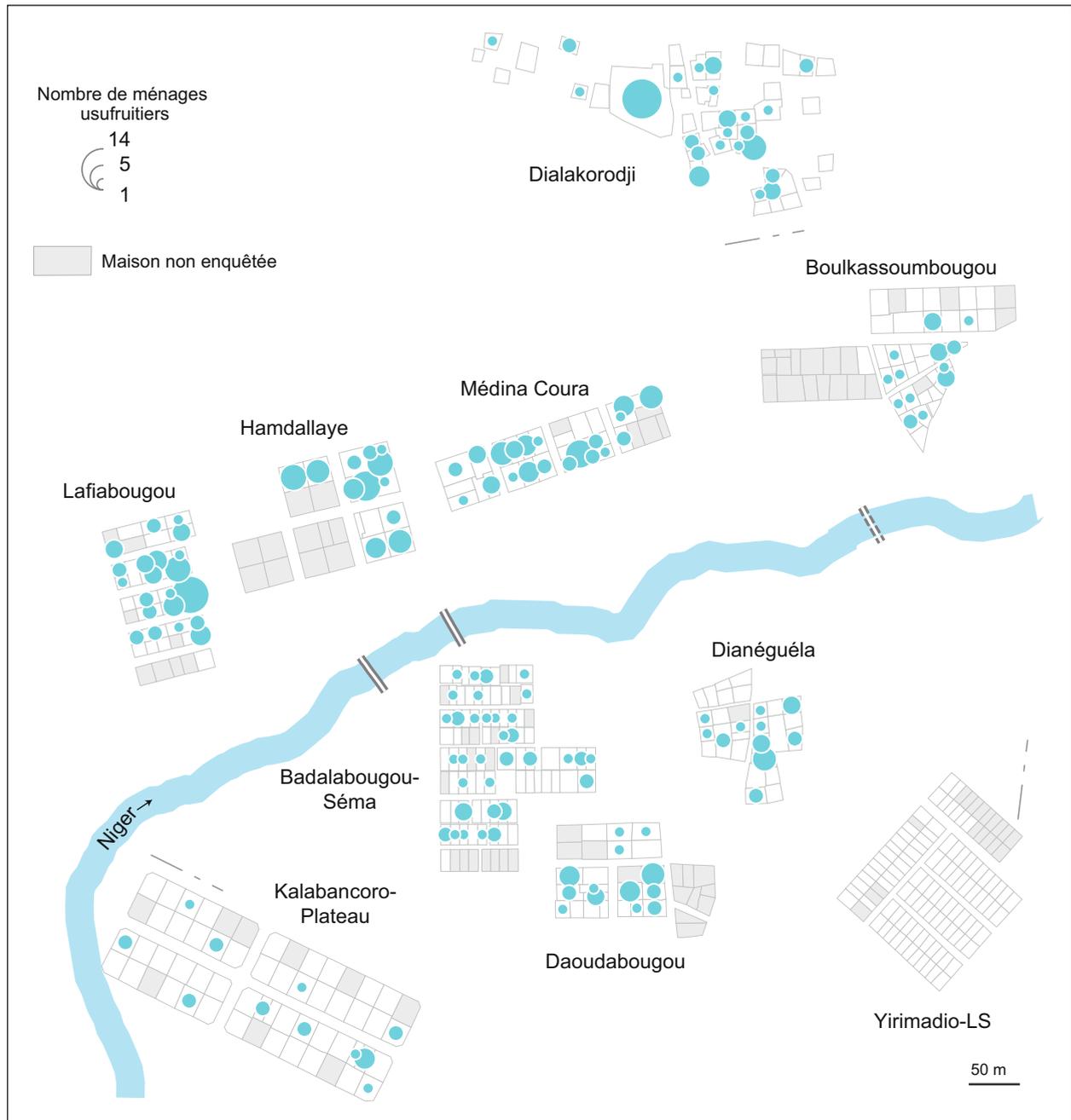
au prénom de leurs membres. Seules trois familles sont perdues de vue à la suite d'une transaction qui fait rentrer de nouveaux propriétaires dans la maison. Mais, en général, un bien acquis reste dans les mains de la famille du propriétaire d'origine après son décès, et se transmet en ligne directe en suivant le droit de succession musulman. Le patrimoine familial continue ainsi d'être occupé tant que des héritiers sont toujours présents à Bamako, notamment les plus âgés et ceux qui n'ont pas les moyens de décohabiter.

En 2011, on identifie ainsi 36 maisons dont le propriétaire était déjà présent en 1993 et se trouve toujours en charge de son ménage, dont la composition a changé ; 30 autres maisons présentent des ménages déclarés propriétaires ou usufruitiers après une recomposition familiale, par décès du précédent chef de famille et installation d'enfants mariés dans des logements distincts. C'est à l'occasion de ces réorganisations de la responsabilité familiale que la surcharge ou la dégradation de ces maisons est la plus discutée.

Les ménages usufruitiers : blocage du modèle d'accès à une propriété indépendante

La présence de nombreux ayants droit constitue en effet un marqueur du vieillissement des quartiers. Elle signale aussi le verrouillage du marché foncier à Bamako : l'acquisition de nouveaux lots à bâtir se reporte en périphérie, dans le cercle de Kati.

La géographie de l'usufruit varie en effet sensiblement dans l'échantillon d'étude (*carte 25*). Les plus fortes proportions concernent les trois lotissements peuplés avant les années 1970 sur la rive gauche, avec respectivement 59, 55 et 45 % des ménages de Lafiabougou, Médina Coura et Hamdallaye. Malgré des maisons peu propices à la cohabitation, Badalabougou-Séma présente aussi une forte proportion d'usufruitiers (47 % des ménages), la plus élevée de la rive droite dont elle est la zone d'étude la plus ancienne. À l'inverse, Yirimadio-LS n'en compte aucun parmi ses occupants tout juste installés en accès à la propriété. Enfin, les quartiers peuplés à partir des années 1980 (Kalabancoro, Boulkassoumbougou) ou restructurés dans la décennie suivante (Daoudabougou, Dianéguela) présentent des



Carte 25

Maisons en propriété familiale en 2011.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

valeurs intermédiaires entre 18 % et 28 %, ce qui laisse le champ libre à la location. D'une manière générale, moins les usufruitiers sont présents et plus les locataires sont représentés, jusqu'à occuper une place majoritaire comme dans ces quatre derniers exemples.

Le profil inverse de Dialakorodji est cependant atypique et tient à l'origine rurale d'une partie de ses habitants : ce quartier irrégulier constitué en périphérie urbaine laisse pour l'instant peu de place aux locataires ; mais la proportion d'usufruitiers parmi les ménages (55 %)

y est parmi les plus importantes de l'échantillon de 2011 ; elle dépasse déjà celle des propriétaires, ce qui est rare dans les secteurs récemment peuplés. La carte les montre en réalité très concentrés sur deux ou trois maisons familiales dont le peuplement villageois précède l'arrivée des Bamakois, soucieux quant à eux de quitter la location et recherchant des parcelles à moindre coût dans les communes périurbaines.

Cette population d'ayants droit rattachés à la propriété par héritage, potentiel ou avéré, contribue donc fortement à la densification de Bamako. À l'exception de Dialakorodji et de Yirimadio, elle suscite une concurrence non négligeable avec les locataires pour l'occupation de nombreuses maisons.

Un peuplement urbain entre non-cohabitation et surcharge résidentielle

La typologie des maisons urbaines découle finalement de cohabitations qui se renégocient à chaque génération, et dont la nécessité se renouvelle dans chacune des zones d'étude, selon sa propre maturation. Ces différentes combinaisons résidentielles sont présentées selon le nombre de ménages et de personnes qu'elles permettent de loger sur les parcelles. Les types mixtes exercent la plus forte pression sur l'espace disponible (*tableau 36*).

Les maisonnées enquêtées sont ainsi codées selon le même principe que pour qualifier les formes sociales de la propriété, de la location et du logement gratuit : les trois lettres P, L et H sont accompagnées d'une valeur signalant l'absence (0), la présence d'un (1) ou de plus d'un (X) ménage relevant de ces tenures résidentielles. Les types de maisons sont ensuite triés selon leur charge habitante (*tableau 37*).

Une couleur primaire est attribuée à chacune des tenures du logement et ressort lorsqu'elle n'est pas associée aux autres dans les situations de non-cohabitation : jaune pour l'hébergement, rouge pour la location, bleu pour la propriété. Les couleurs secondaires et les teintes les plus foncées correspondent alors à des situations de mixité résidentielle, jusqu'à la plus complexe (*carte 26*). Dès les années 1990 et plus encore en 2011, ces cohabitations ont un effet

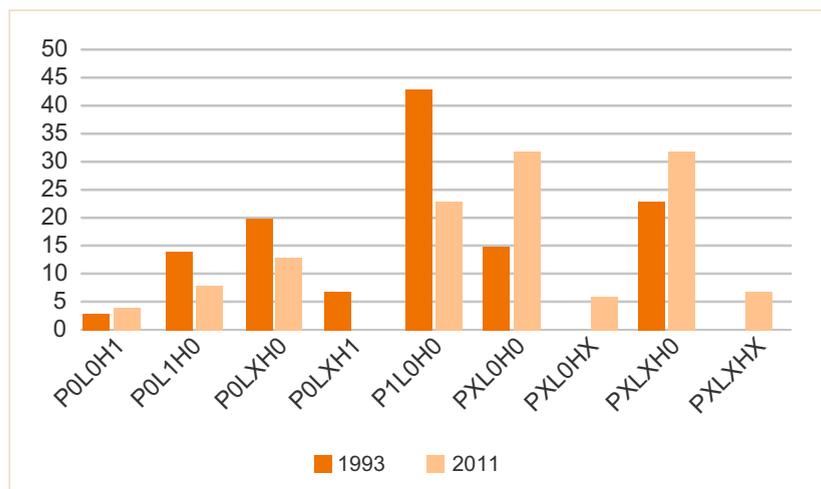


Figure 13

Types de cohabitation dans les maisons enquêtées deux fois.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

démultiplicateur sur la charge habitante des maisons. Quatre d'entre elles en particulier, près du quart des maisons enquêtées en 2011, tendent vers des valeurs moyennes de surcharge résidentielle au-delà de quatre ménages et de 22 personnes.

Or ces mêmes types représentaient 42 % de l'échantillon de 1993. La diminution tient au fait que les maisons réservées à un usage purement familial ont beaucoup progressé entre les deux phases d'enquête, au détriment de celles ouvertes à la location. Bien qu'occupées par plus d'un ménage en 2011, ces maisons d'ayants droit échappent aux records de charge habitante. Mais en tenant compte de toutes les valeurs moyennes qui dépassent alors celles données par le recensement pour les concessions du district de Bamako (plus de deux ménages et 13 personnes), c'est près de la moitié des maisons enquêtées en 2011 qui serait concernée par une surpression résidentielle.

Le profil de surcharge résidentielle se précise enfin dans les 125 maisons visitées aux deux phases d'enquête PLMU (*figure 13*). Le fait marquant de cet échantillon centré sur la ville de Bamako est en effet la montée en force des cohabitations urbaines, et particulièrement des types PX correspondant aux maisons familiales et à la présence d'usufruitiers entre eux ou aux côtés des propriétaires. Le nombre des maisons purement locatives, du fait de l'absence de leurs propriétaires, et celui

Tableau 36 – Types de cohabitation

Propriétaires	Résidents	Cohabitation	Code
Absents	1 ou plusieurs ménages H*	Non en 1993, rare en 2011	POLOHX
	1 seul ménage L	Non	POL1HO
	Plusieurs ménages L	Oui : locative spéculative	POLXHO
	L + 1 ménage H	Oui : locative spéculative	POLXH1
Présents	1 seul ménage P ou U	Non	P1LOHO
	Plusieurs ménages P et/ou U	Oui : familiale	PXLOHO
	1 ou plusieurs ménages P/U + H	Oui : familiale	PXLOHX
	P/U + L	Oui : familiale et location d'appoint	PXLXHO
	P/U + L + H	Oui : familiale et locative surchargée	PXLXHX

*H : hébergé, L : locataire, P : propriétaire, U : usfruitier.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 37 – Pression démographique selon le type de cohabitation en 2011

Code de cohabitation	Charge habitante moyenne		Maison concernée	
	Ménage	Population	Nombre	%
P1LOHO	1	6,4	167	39,8
POL1HO	1	6,5	16	3,8
POLOHX	1,1	12,5	33	7,9
PXLOHX	3,1	18,2	28	6,7
PXLOHO	3,2	19,1	78	18,6
PXLXHO	4,4	22,6	50	11,9
POLXHO	4,6	22,0	35	8,3
POLXH1	5,7	26,3	3	0,7
PXLXHX	7,3	33,4	10	2,4

Source : enquêtes PLMU-2011.

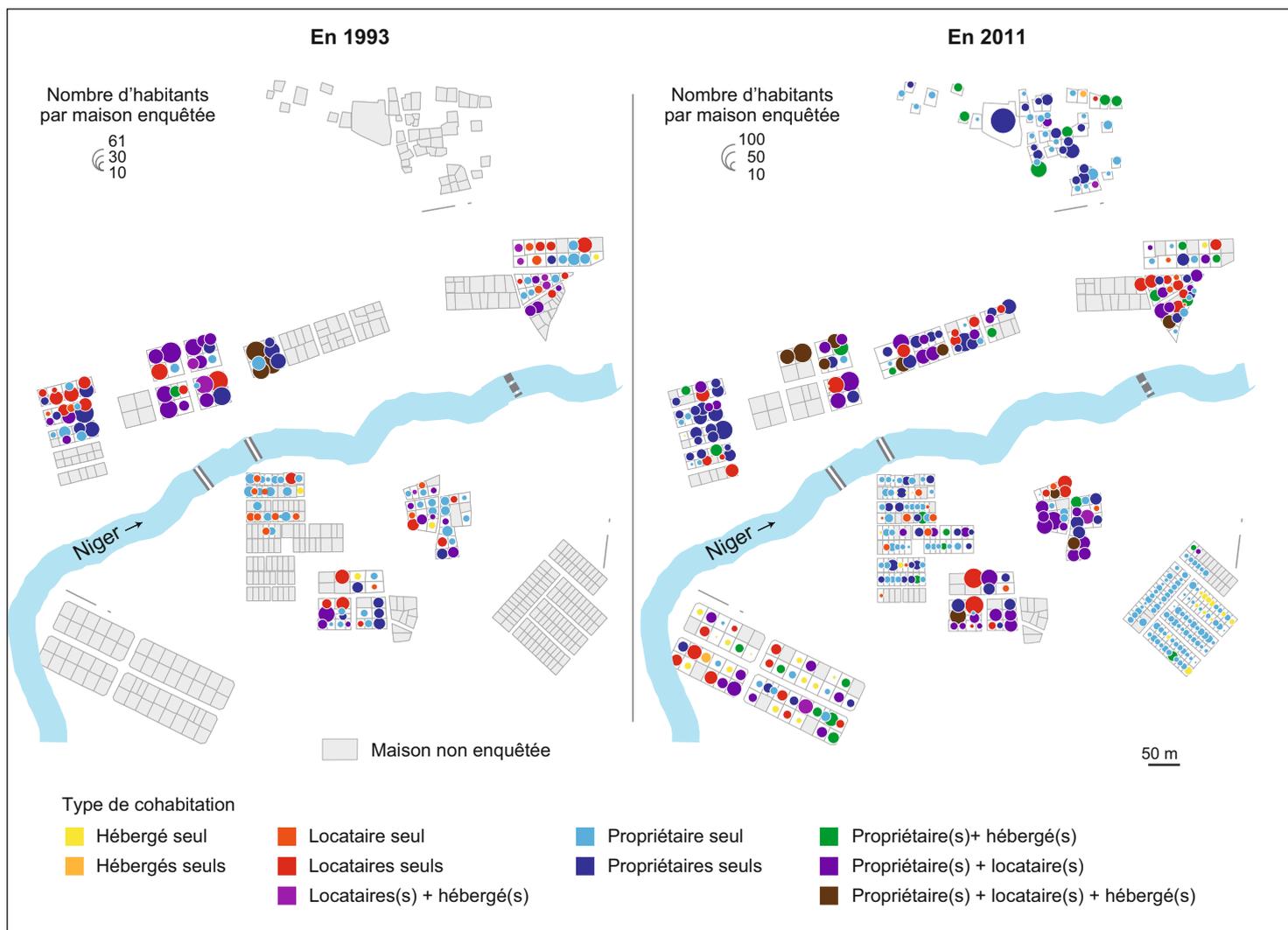
des maisons ouvertes à une location d'appoint aux côtés du propriétaire régressent au contraire. Le rapport numérique entre cohabitations locatives et familiales semble donc s'inverser, mais au prix d'une spectaculaire densification des maisons de propriétaires.

Cette dynamique de renouvellement familial précise de nouveau les profils de quartier. En 1993, seules les maisons familiales de Médina Coura, Hamdallaye et Badalabougou-Séma se distinguaient un peu des autres : les premières pour des surcharges manifestes qui ne seront pas suivies dans l'échantillon commun aux phases d'enquête ; les autres s'opposant sur le

critère de cohabitation/non-cohabitation résidentielle dans les deux quartiers. Les périphéries urbaines de l'époque, nées de peuplements irréguliers, illustrent une propriété peu chargée dans laquelle les enfants des propriétaires étaient encore trop jeunes pour être détachés des ménages de leurs parents. Les maisons de Boukassoumbougou conservaient même assez de place pour accueillir d'autres ménages en location d'appoint. Entre ces deux extrêmes, les maisons familiales de Lafiabougou montraient des valeurs de densité intermédiaires, ses lignées de propriétaires amorçant tout juste une cohabitation à deux générations.

En 2011, Daoudabougou et Dianéguéla confirment leur ressemblance, mais leur profil a profondément changé dans le sens d'une franche surcharge résidentielle : à la cohabitation des propriétaires sur deux générations s'ajoute une location d'appoint, comme à Hamdallaye mais dans des maisons plus petites. Lafiabougou confirme son profil de cohabitation familiale selon des densités également accrues. La propriété peu chargée (Dialakorodji, Yirimadio-LS) voire non résidente (Kalabancoro) s'est en effet déplacée vers ces zones d'étude, nouvelles dans l'enquête, qui ne font pas partie de l'échantillon commun. Le type des propriétaires non cohabitants se maintient par contre à Badalabougou-Séma, seule zone d'étude constante sur ce plan depuis 1993.

Les maisons dont les propriétaires sont non-résidents ont donc perdu globalement 15 points ; celles dans



Carte 26

Charges habitantes des maisons selon la cohabitation résidentielle.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

lesquelles des propriétaires sont présents mais ne cohabitent pas entre eux en ont perdu 16. Les cohabitations « gagnantes » sont au contraire celles des ménages membres d'une même famille de propriétaires, avec ou sans locataires, au prix d'un entassement de leurs occupants dans de petits logements. En nombre de ménages, elles rejoignent et dépassent même les valeurs les plus fortes de 1993 qui caractérisaient alors la location spéculative (tableau 38).

L'analyse des cohabitations résidentielles rejoint sur ce plan celle des densités déjà calculées selon les

superficies parcellaires et bâties. Les différences entre maisons enquêtées ne dépendent pas seulement de l'ancienneté et de l'origine des zones d'étude, leur occupation varie aussi selon la réserve foncière disponible.

En 2011, les concessions occupées par leur propriétaire en titre font 344 m² en moyenne, contre respectivement 542 m² et 643 m² pour celles occupées par des locataires et des usagers. Ceux-ci ne sont pourtant pas plus à l'aise dans leurs conditions de logement, car les concessions les plus avantageuses permettent surtout d'accueillir plus de ménages. Elles fonctionnent

de fait comme réserve d'espace pour une densification qui viendra tôt ou tard, et ne laissera qu'à de rares familles la perspective de rester durablement dans un cadre de vie aéré.

Les parcelles les plus grandes et les meilleurs potentiels immobiliers jouent ainsi leur rôle de valorisation locative et de partage du bâti disponible entre des ménages voués, parents ou étrangers à la famille, à cohabiter entre eux faute de pouvoir accéder à la propriété d'un lot indépendant. D'une manière générale, plus les propriétaires en titre se retrouvent en minorité parmi les occupants de leur bien, plus la parcelle correspondant à ces maisonnettes composites est grande. Avec une moyenne de 510 m², c'est tout le contraire des 288 m² disponibles pour les propriétaires qui ne cohabitent avec aucun ménage dans leur maison, y compris de leur propre famille. La réduction drastique de la superficie des parcelles vendues aujourd'hui sur les bordures de l'agglomération, à moins de 300 m², pourrait donc sérieusement affecter le modèle historique de densification qu'ont forgé à Bamako l'histoire des familles et le marché locatif.

Hommes et femmes dans la tenure du logement

D'autres discriminations résidentielles dépendent pour finir du sexe du référent des ménages.

La catégorie montante des femmes chefs de ménage

Rappelons que les ménages ayant une femme comme personne de référence sont plus petits que ceux des hommes en moyenne. Les femmes ne représentent certes qu'une minorité des chefs de ménage recensés au Mali (13 % en 2009) et particulièrement à Bamako (12 %). Cela relie le pays et sa capitale à un contexte sahélien très majoritairement musulman, tandis que les femmes sont plus visibles dans les pays voisins du golfe de Guinée. D'une enquête PLMU à l'autre, la féminisation de ces responsabilités résidentielles est cependant remarquable (tableau 39).

Tableau 38 – Charge en ménages des maisons enquêtées deux fois selon le type de cohabitation résidentielle

Type de cohabitation	Nombre moyen de ménages par maison	
	1993	2011
POLOH1	1	1
POL1HO	1	1
POLXHO	4,0	5,7
POLXH1	3,9	
P1LOHO	1	1
PXLOHO	2,7	3,5
PXLOHX		3,8
PXLXHO	4,4	4,9
PXLXHX		8,1

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Les femmes ont ainsi gagné cinq points entre les deux enquêtes PLMU et surtout 11 points dans l'échantillon commun, qui illustre le mieux la densification de la ville déjà constituée dans les années 1990. Leur proportion a quasiment doublé dans ces maisons enquêtées deux fois. Les plus fortes progressions signalent des zones d'étude aussi différentes, sociologiquement, que Hamdallaye et Daoudabougou, Lafiabougou et Badalabougou-Séma. Mais la présence des femmes montre également des différences en périphérie urbaine : les logements sociaux de Yirimadio leur donnent notamment une meilleure visibilité en 2011 (carte 27).

C'est principalement par veuvage que des femmes se retrouvent chefs de ménage (tableau 40). Avec une moyenne de 47 ans, elles sont donc plus âgées de quatre ans que les référents masculins. Chez les hommes en revanche, le veuvage reste comme le divorce une situation provisoire dans l'attente d'une nouvelle union qui peut intervenir même à un âge avancé. La norme sociale les veut mariés, ce qu'ils sont dans des proportions écrasantes, tandis que le mariage laisse généralement les femmes dépendantes de la résidence de leur époux. Lorsque des femmes mariées se retrouvent chef de leur propre ménage, cela signifie que leur mari est absent, éloigné par une migration qui lui interdit des séjours de plus de six mois à Bamako. Pour le reste, les

Tableau 39 – Proportion de femmes parmi les chefs de ménage enquêtés (%)

Zone d'étude	Enquête PLMU		Échantillon commun	
	1993	2011	1993	2011
Médina Coura	13,0	10,0		
Hamdallaye	18,0	35,0	16,0	35,0
Lafiabougou	10,4	17,3	10,8	20,4
Boukassoumbougou	8,3	8,9	9,3	7,9
Dialakorodji		9,8		
Badalabougou-Séma	15,4	23,5	14,3	23,1
Daoudabougou	6,8	23,0	7,0	24,0
Dianéguéla	12,5	18,4	12,8	19,3
Kalabancoro-Plateau		13,5		
Yirimadio-LS		21,8		
Total	12,6	18,1	11,7	22,8

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

enquêtes montrent les femmes plus fréquemment divorcées que les hommes, notamment en 1993.

Des profils variés de vulnérabilité résidentielle

À première vue, ces ménages de femmes soulèvent les mêmes attentes et arrangements que ceux des hommes en matière de tenure du logement. Leur vulnérabilité est cependant plus marquée, en lien avec le statut matrimonial de la référente (*tableau 41*). Ces profils sont illustrés par des entretiens qualitatifs réalisés après l'enquête PLMU, dans les quartiers dans lesquels elles sont les mieux représentées.

En 1993, les femmes chefs de leur ménage sont majoritairement locataires mais dans une proportion inférieure à celle des hommes. Elles sont à l'inverse légèrement surreprésentées dans la propriété, ce qui rappelle l'usufruit consenti aux mères de famille retournant vivre dans la maison paternelle après séparation d'avec leur conjoint. C'est donc en quittant le domicile du mari et sa tenure propre qu'elles deviennent référentes de leur ménage. Laissant souvent des enfants à l'extérieur, ces ménages de femmes sont généralement plus petits que

Tableau 40 – Statut matrimonial des chefs de ménage enquêtés selon le sexe (%)

Statut matrimonial	PLMU-1993		PLMU-2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	16,3	10,7	6,4	7,5
Fiancés			1,1	1,6
Mariés	82,6	8,9	90,6	26,3
Divorcés	0,5	30,4	0,8	12,4
Veufs	0,5	50,0	1,1	52,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	390	56	840	187

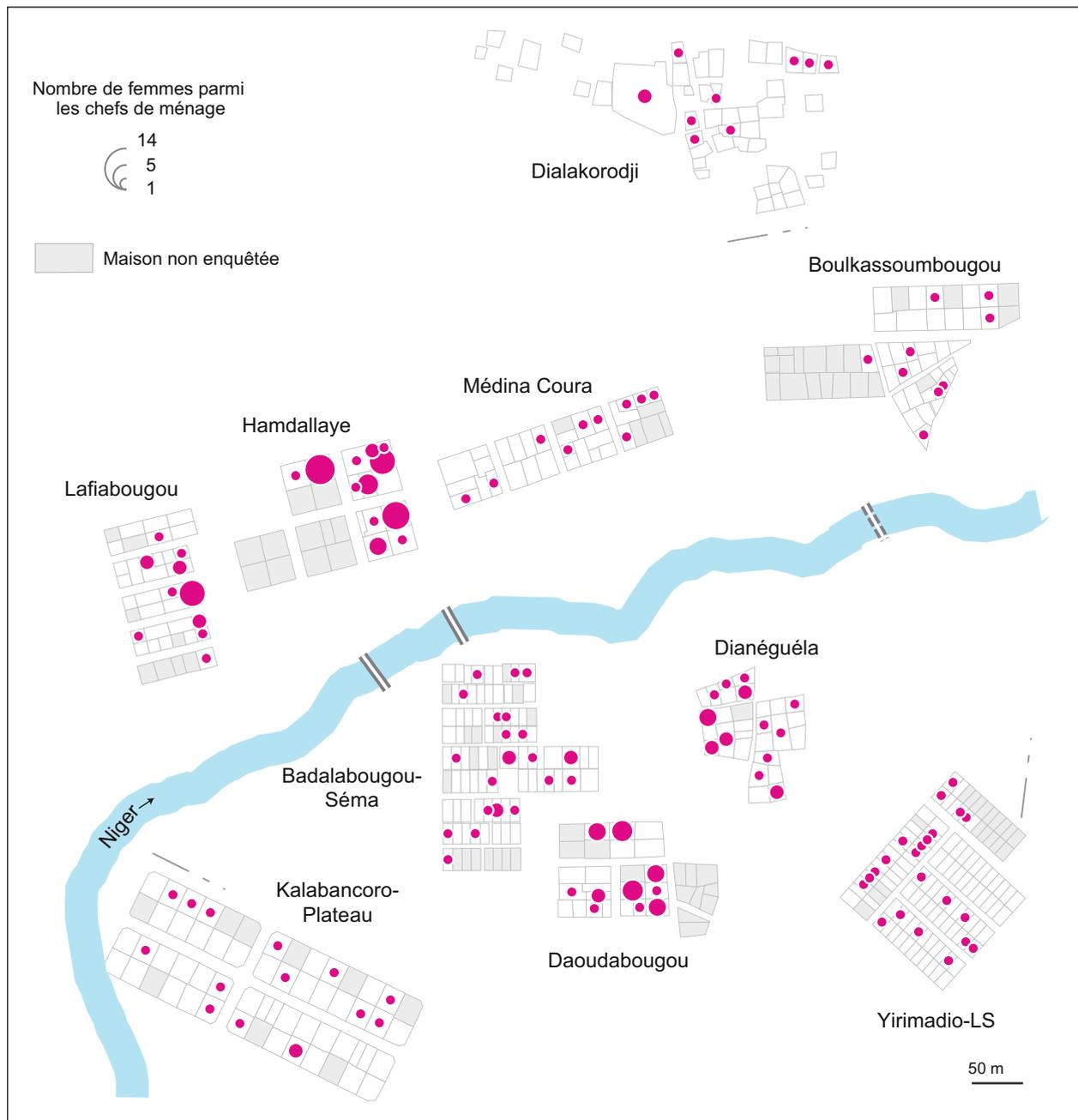
Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

ceux de leurs frères dans la maison d'origine, mais ils aspirent à disposer au minimum d'une chambre.

La situation résidentielle des femmes change ensuite profondément : en 2011, la location n'est plus majoritaire ni pour les femmes ni pour les hommes. Mais la propriété dans laquelle elles sont désormais surreprésentées, laissant aux hommes une meilleure visibilité dans l'hébergement gratuit, n'est pas seulement d'usufruit ; c'est aussi une propriété d'acquisition. On voit ici la conséquence du vieillissement de certains quartiers, comme Badalabougou-Séma, dans lesquels de nombreuses femmes se retrouvent par veuvage à la tête du ménage étriqué laissé par le mari. Tant que l'écart d'âge avec ce conjoint défunt les laisse en situation de représenter la génération des premiers propriétaires, elles continuent de compter à leurs côtés des enfants toujours célibataires et les neveux qui les ont rejoints pour profiter d'une scolarisation à Bamako et « ne pas laisser la maman toute seule ». Quant à leurs fils mariés, en charge de leur propre ménage, ils ne peuvent encore prétendre figurer comme les nouveaux chefs de famille et propriétaires en nom commun des maisons.

Vieillir en propriété

Sur les 102 ménages enquêtés à Badalabougou-Séma en 2011, 24 ont ainsi une femme comme référente. L'écart d'âge est de 13 ans entre ces femmes chefs de ménage (60 ans en moyenne) et les référents hommes des autres ménages (47 ans). Ces veuves de Badalabougou-Séma résident en moyenne depuis trente-trois ans à Bamako et



Carte 27

Femmes chefs de ménage en 2011.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Réalisation : IRD/service Cartographie.

depuis vingt-sept ans dans leur maison d'enquête, contre respectivement vingt et un et neuf ans pour les femmes chefs de ménage dans les autres quartiers de la rive droite de Bamako, où l'écart d'âge avec les référents hommes n'est plus que de quatre ans. Cette durée dans le quartier

illustre le vieillissement des maisons promues par la Séma après l'indépendance, peuplement pionnier pour l'urbanisation tardive de la rive droite (*encadré 5*). Avec une telle longévité, on devrait s'attendre à ce que davantage d'ayants droit au patrimoine familial cohabitent sur la

Tableau 41 – Mode d'occupation des logements selon le sexe du chef de ménage enquêté (%)

Statut résidentiel	Enquête PLMU				Échantillon commun			
	1993		2011		1993		2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Hébergement gratuit	4,4	1,8	9,0	4,8	3,3	2,8	5,0	5,0
Location	62,1	59,9	34,8	32,6	60,2	63,9	45,7	43,0
Propriété	33,6	39,3	56,2	62,6	36,5	33,3	49,3	52,0
<i>dont propriétaires en titre</i>			20,7	31,0			12,0	13,0
<i>dont usufruitiers</i>			35,5	31,6			37,3	39,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de référence	390	56	840	187	274	36	359	100

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

parcelle. Mais l'architecture des maisons est contrainte ; elle ne permet qu'à un jeune couple de rester aux côtés de ses parents. De plus, le niveau d'étude est plus élevé dans ces familles que dans le reste de la ville, ce qui donne aux enfants l'aspiration et les moyens de quitter la concession paternelle à leur entrée dans la vie adulte. Dans trois des huit cas de cohabitation impliquant des femmes, le second ménage résidant dans la maison est d'ailleurs aussi celui d'une femme : une coépouse et ses propres dépendants célibataires, ou une belle-fille dont le mari est absent.

Les femmes chefs de ménage de Badalabougou sont donc presque toutes propriétaires par intérim, et sont veuves pour vingt d'entre elles. Dix-sept ont bénéficié d'une scolarité secondaire, voire d'études post-secondaires, soit une proportion exceptionnelle dans cette génération. Elles ont été, ou sont encore, plus souvent salariées qu'actives du secteur informel : comme infirmières, sages-femmes, enseignantes ou agents des douanes, elles se distinguent de nouveau des femmes des autres quartiers de la rive droite, massivement occupées à de petits commerces.

À ce profil de propriété s'ajoute le cas des femmes accédant directement aux logements sociaux de Yirimadio-759LS. L'offre publique de maisons clés en main sélectionne en effet des ménages sur critères de revenus doublés de critères « sociaux ». Elle rend donc des femmes éligibles à l'acquisition et rend cette zone d'étude atypique du point de vue de la présence de femmes chefs de ménage parmi les propriétaires en titre. Contrairement à leurs « sœurs

des maisons Séma », celles des logements sociaux ne résident à Yirimadio que depuis moins de quatre ans à l'enquête, et depuis vingt et un ans à Bamako. C'est dire la double « galère », résidentielle et matrimoniale, qu'elles ont connue avant de se stabiliser tout au sud du district : sur les 22 femmes rencontrées, sept sont veuves, cinq sont divorcées, trois en sont à leur second mariage ; cinq autres sont mariées mais ont pris les rênes de leur ménage en l'absence du conjoint qui habite ailleurs ; deux célibataires habitent enfin avec de jeunes collatéraux tout en représentant « le propriétaire déclaré sur le papier », qui n'est pas présent. Une telle diversité d'âges et de statuts matrimoniaux contraste avec la situation des hommes : accédant également à la propriété depuis la location, ils sont principalement des monogames, et sont à 44 ans en moyenne plus jeunes de sept ans. Cette génération de femmes chefs de ménage compte donc plus d'actives encore en emploi qu'à Badalabougou-Séma : trois sont déclarées indépendantes comme vendeuses et commerçante ; la plupart sont comme les hommes salariées du secteur public, dont huit dans les services financiers de l'État qui ont pesé sur la commission d'attribution des logements sociaux pour que des maisons soient attribuées à leurs employés.

Revenir en famille

L'échantillon de maisons enquêtées deux fois en 1993 et 2011 atténue les différences entre ménages selon le sexe de leur référent. Mais il confirme la part d'usufruit

Encadré 5

DES VEUVES DANS LE SILLAGE DU PRIMO-ACQUÉREUR

La comparaison entre Jeanne-Marie et Djeneba est intéressante, car la première, 71 ans en 2011, était déjà chef de son ménage en 1993, tandis que la seconde, 66 ans, se retrouve veuve dans l'intervalle des deux enquêtes.

Veuvage précoce

En 1993, Jeanne-Marie est alors une des rares femmes propriétaires. Elle vit avec sa propre mère, ses deux fils et trois de ses filles, tous élèves ou étudiants, une petite-nièce, ainsi que deux bonnes. La famille réside dans la maison depuis dix-neuf ans déjà. Comme elle, son mari est venu de la ville de Kita et a acquis la maison dans les années 1960, après un temps de location « en ville », alors qu'il enseignait au lycée du quartier. À sa mort dans les années 1980, il était devenu directeur adjoint d'une école supérieure du Mali. Jeanne-Marie a donc dû soutenir les études des enfants tout en continuant de payer la maison à la Séma. Les modifications mineures du plan étaient déjà faites : le salon avait été agrandi au détriment d'une terrasse, le garage d'origine avait été converti en chambre comme souvent dans ces logements. « Je me suis débrouillée dans les commerces pour compléter la pension du papa. Les autres femmes du quartier avaient leur mari avec elles, moi j'étais obligée de me battre. J'ai vendu du charbon, j'ai vendu des oignons, de la pâte d'arachide, des tomates que j'allais prendre à Sanankoroba (cerclé de Kati), j'ai vendu tout ça. Les feuilles que je préparais à la maison, je partais vendre ça au marché de Badalabougou, j'avais ma place là-bas. J'avais un frigo, je préparais du gingembre pour vendre ça le soir. En ce temps y avait tellement de fonctionnaires ici, c'était propice ! Vers les 13 heures je partais au marché de Médine, j'achetais du poisson, de la banane plantain, je grillais pour vendre ça le soir, à 25 francs. »

Jeanne-Marie justifie le fait de ne pas s'être remariée par celui d'avoir sa propre maison, et encore des enfants à charge à l'époque, ce qui lui vaut une réputation de femme courageuse dans le voisinage. Elle n'a diminué ses activités que quand son premier fils est

devenu enseignant à son tour. Après son décès à l'âge adulte et le mariage de toutes ses filles dans d'autres quartiers de Bamako, elle continue de vendre du jus de gingembre en se faisant aider par les jeunes filles qui vivent encore avec elle. En 2011, son fils cadet de 45 ans reste associé à son ménage en attendant son propre mariage. De la propre mère de Jeanne-Marie, presque centenaire, aux trois petits-enfants qui vivent à leurs côtés, la maison compte alors quatre générations. Mais jamais celle qui se revendique toujours « chef de famille » n'a pensé un moment repartir vivre à Kita : ce sont ses parents qui viennent lui rendre visite dans la capitale.

Veuvage accompagné

Quant à Djeneba, c'est en 1975 qu'elle rejoint son mari, natif de Bamako, qui occupait déjà la maison depuis 1964 du fait de son emploi dans la compagnie nationale Air Mali, fleuron de l'indépendance, car la Séma concédait des facilités à son personnel navigant. Le divorce de la première épouse la fait donc venir à Badalabougou, après deux allers-retours entre Kayes, d'où elle est native comme d'ailleurs la famille de son mari, et le quartier de Bamako Coura où elle a grandi chez des parents également propriétaires. Après le décès du mari, en 1998, elle devient responsable du ménage au plus fort de son épanouissement. Les quatre enfants issus du premier mariage et leur mère avaient plus tôt migré en France en profitant de « leur nationalité française, garantie pour les Kayésiens depuis le temps colon ». L'héritage du père n'est toujours pas réglé tant que les deux mères sont en vie, malgré de fréquentes visites des aînés à Badalabougou-Séma et le soutien éducatif donné en France à l'un des fils de Djeneba.

Même réduite aux enfants du second mariage, la maison est jugée trop petite : en 1993, elle comptait déjà 16 personnes avec les six enfants du couple, cinq collatéraux des deux parents – frères, neveux et cousins hébergés pour leurs études – et deux bonnes logées par leurs employeurs. La maison est restée sans réaménagement : licencié de son emploi quatre ans avant son décès, le père avait été empêché de réaliser les travaux qu'il prévoyait pour monter en étage. Avant cela, une chambre avait été gagnée sur l'avant de la maison, une autre l'avait été sur

des toilettes intérieures et une partie du grand salon d'origine, portant le plan d'ensemble de deux à quatre chambres. En 2011, la maison compte désormais deux ménages et dix personnes au total. Au ménage de l'un des fils de Djeneba qui n'a encore que deux enfants en bas âge, s'ajoutent sa fille benjamine, tout juste née à l'enquête de 1993 et encore élève, le plus jeune de ses fils, de retour de France pour continuer à 25 ans ses études au Mali, et une fille de 32 ans revenue auprès de sa mère après son divorce : son propre mariage dans un cadre polygame n'aura duré que quelques années, mais seuls les trois derniers mois, mal vécus, l'ont été en résidence commune dans un autre quartier de Bamako. Le fait qu'elle soit sans enfant la rattache au ménage de Djeneba, d'autant qu'elle y contribue financièrement par son emploi d'assistante administrative dans une entreprise privée. Malgré la pression de sa mère pour un remariage rapide qu'elle ne souhaite pas, elle n'envisage pas non plus de « sortir de la maison pour aller en location : une femme qui n'est pas mariée, aller ailleurs toute seule, ici on ne comprend pas ; sauf si je pars pour rejoindre mon mari, là ça va. Sinon, notre éducation ne le permet pas et même dans ces conditions c'est très difficile de retrouver un mari. On te fait des promesses mais on se fait surtout une mauvaise idée de toi et de ta famille ».

Parmi les autres enfants de Djeneba, la fille aînée a quitté la maison pour se marier avec un commerçant qu'elle a suivi à Abidjan. Ses deux fils aînés sont mariés en France mais gardent un œil sur le Mali pour fonder leur propre entreprise. D'autres exutoires existent donc pour assurer la formation des plus jeunes, tandis que la maison familiale de Badalabougou maintient des avantages incontestables de centralité pour ceux qui viennent en visite à Bamako ou y habitent. C'est le cas du troisième fils qui n'occupe que la plus petite des chambres, avec femme et enfants. Le besoin de « sortir » devient donc explicite pour ce jeune chef de ménage qui surveille toute occasion d'acquérir une parcelle à son compte, notamment par le biais d'une coopérative d'habitat liée à la banque dans laquelle il travaille.

[Entretiens du 01/06/2013].

Encadré 6

RETOURS EN FAMILLE À UNE GÉNÉRATION D'INTERVALLE

Bamako, aller-retour

En 1993, Sanata est encore célibataire malgré ses 26 ans. Sa maison est déjà chargée du fait de la cohabitation familiale de deux héritiers du même patrimoine, dont le ménage de sa mère et de sa coépouse, veuves. C'est le père de leur défunt mari qui a acquis la parcelle dans les années 1940, et a donc fait souche à Bamako après avoir quitté le sud du Mali. Avec 11 autres ménages locataires à leurs côtés, la concession abrite 61 personnes en tout ; elle en comptera 59 en 2011, réparties entre désormais 15 ménages : cinq usufruitiers de la même lignée, parmi lesquels trois femmes chefs de ménage, deux collatéraux des héritiers, hébergés gratuitement, et huit locataires. Parmi ceux-ci, un ménage était d'ailleurs déjà présent en 1993, constitué de vieilles femmes désignées comme des « cas sociaux », il ne verse plus qu'un loyer symbolique.

Sanata n'a guère été scolarisée au-delà de quelques années en cycle primaire. On la retrouve en 2011 à la tête de son propre ménage et d'un petit commerce, de retour depuis 2004 dans la maison avec ses trois enfants de 9 à 12 ans, tous nés à Séguéla en Côte d'Ivoire. L'entretien enrichit la compréhension d'une place retrouvée en famille sans trop de difficulté, du fait de son veuvage. C'est au fil de ses voyages commerciaux en Côte d'Ivoire que Sanata a rencontré son mari, un commerçant guinéen : « Je vendais déjà mes produits à Hamdallaye ; il m'a aidée à faire le commerce des tissus et des denrées alimentaires. Je passais la frontière plus facilement avec les deux camions qu'il avait. En Côte d'Ivoire je faisais des boucles entre Abidjan, Séguéla et d'autres villes, et puis je venais vendre à Bamako. » Avec ces rotations marchandes et un fonctionnement en pluri-résidence, la maison familiale est donc restée un point de chute. « À Séguéla j'étais locataire, c'était mon mari qui payait pour moi parce qu'on était en mauvais termes avec la coépouse. Elle était dans la belle-famille et elle s'entendait bien là-bas. Si bien que quand il

est décédé, j'ai même pas cherché à avoir ma part dans leur héritage. Je suis revenue m'installer chez moi. Et puis le commerce ne marchait plus aussi bien. » Sanata se concentre depuis sur « la filière amidon des activités textiles » : elle ravitaille les teinturiers de plusieurs quartiers de Bamako.

À Hamdallaye, elle retrouve sa place dans « la chambre des filles » qu'elle occupe avec non seulement ses enfants mais aussi ses deux sœurs qui sont aussi de retour en famille après leur divorce. Deux autres frères ont encore leur ménage dans la maison : « Celui qui est notre chef de leur famille maintenant a pris la maman sous sa responsabilité. » Mais les trois sœurs sont aussi « dans la cuisine des belles-sœurs », une manière de signifier leur dépendance en matière d'alimentation et d'électricité qui relèvent des charges globales de la maisonnée. Lors de l'entretien, les deux sœurs divorcées étaient déjà en partance chez un nouveau mari. Quant à Sanata, c'est avec sa belle-famille en Côte d'Ivoire qu'elle aura fait l'expérience de relations familiales difficiles, non à son retour au Mali.

« Aujourd'hui mariage, demain divorce »

Le cas d'Aïssata illustre au contraire le durcissement des rapports intergénérationnels dans la dernière décennie, en particulier dans les maisons où l'espace se fait rare au fur et à mesure que les familles se renouvellent. Des tensions sont perceptibles avec sa mère : autant celle-ci se montre généreuse à l'égard de filles assimilées à la famille, autant elle manifeste sa réprobation au retour de sa propre fille.

Leur maison est en effet quatre fois plus petite que la précédente. Elle compte en 2011 dix ménages en usufruit ou en hébergement gratuit (38 personnes en tout), contre seulement deux en 1993 (21 personnes) de la même lignée des propriétaires. La parcelle d'origine a déjà été partagée deux fois entre les héritiers du primo-propriétaire. Originaire de Sikasso, le père de Sanata s'est ainsi porté acquéreur du reliquat où sa propre famille a fait souche. En 1993, il a déjà 90 ans et est installé chez lui depuis trente-quatre ans ; le second passage d'enquête, un an plus tard, le trouvera tout juste décédé. Les chambres sont ensuite partagées sans plus de formalité entre ses enfants

mariés, tandis que la veuve prend encore en charge quelques membres de sa propre lignée.

En 1993, Aïssata a une quinzaine d'années et compte parmi les plus jeunes enfants du vieux : « Ma mère avait quarante ans de moins que lui. » Comme beaucoup de jeunes filles de sa génération nées en ville, et comme sa voisine Sanata, elle non plus n'a guère duré sur les bancs de l'école et semble motivée avant tout par de petites activités commerciales dans le quartier. Alors qu'elle est enceinte, ses parents la pressent d'épouser au plus vite le père de l'enfant : départ donc pour le quartier de Banconi et le logement locatif que ce mécanicien occupe avec sa propre mère. En 2011, c'est cette enfant de 11 ans qui justifie qu'Aïssata apparaisse chef de son ménage lorsqu'elle est revenue en famille, en retrouvant par la même occasion le petit commerce de produits cosmétiques qui la socialise dans son quartier. Elle est de nouveau enceinte : « La sœur de mon mari a rendu la situation insupportable. Avec sa mère je m'entendais mais la grande sœur là, impossible ! J'ai pris mon ballot et j'ai quitté parce que lui, il n'était même pas capable de lui rabattre le caquet. »

De retour à Hamdallaye alors qu'elle a quitté le domicile conjugal sans réellement divorcer, et dans l'attente du deuxième enfant, Aïssata retrouve d'autres tensions familiales : elle y occupe aussi « la chambre des filles » qu'elle revendique comme son dû d'héritière. Mais sa mère vit entourée d'autres filles dont elle a assuré l'éducation et parfois le mariage, et qui sont devenues mères à leur tour dans la maison. L'une est une sœur aînée d'Aïssata, divorcée avec quatre enfants et « mieux disposée à se remarier vite » ; l'autre est une nièce de la mère, « hébergée de longue date » : les deux enfants qu'elle a eus sans être mariée semblent poser moins de problèmes ; une autre fille adoptive, célibataire de 30 ans, apparaît sous un patronyme différent, hébergée elle aussi avec son enfant « sans être vue comme le vilain petit canard ». Les mauvaises relations d'Aïssata dans sa maison de naissance se ressentent moins à l'égard de ces filles de sa propre génération qu'avec sa mère et les épouses de ses trois frères.

[Entretiens du 22/07/2012].

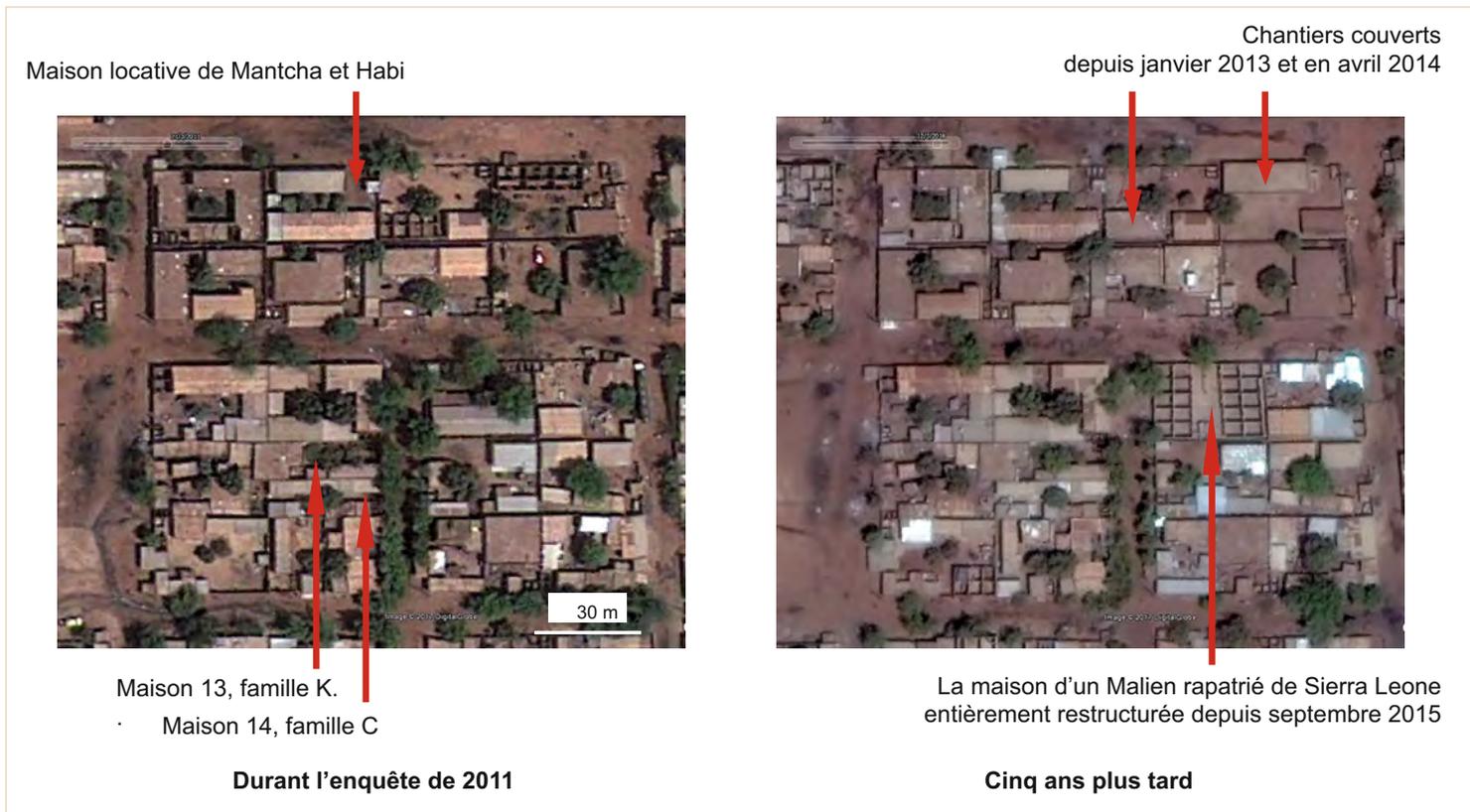


Figure 14

Réaménagements immobiliers à Daoudabougou.

Source : Google Earth, élévation 333 m, 21 mars 2011 et 12 mars 2016.

que les femmes ont gagnée en 2011, et ce plus encore que les hommes (*encadré 6*). Au contraire, la location a plus encore régressé pour elles que pour les hommes. Elle continue cependant de prévaloir, ce qui avec l'usufruit place les femmes dans des situations de dépendance résidentielle. Leur soumission au bon vouloir d'hommes s'illustre avec les bailleurs qui n'acceptent pas toujours des femmes dans les cours locatives, en particulier en 1993, ou les en chassent plus volontiers dans la période récente, par augmentation des loyers. Cette vulnérabilité des femmes se révèle dans leur propre famille qui, après avoir disposé des chambres qu'elles laissaient à leur mariage, ne voit pas toujours d'un bon œil ces sœurs en reprendre l'usage après leur séparation. L'enquête donne ainsi de nombreux exemples de « retour en famille » de filles de propriétaire qui ne sont acceptées que « provisoirement avant de sortir encore » par les frères ou la mère les pressant de se remarier au plus vite.

Avec ses vastes cours, la zone d'étude de Hamdallaye surreprésente ce cas de femmes ayants droit de maisons familiales, qu'elles ont quittées avec leur mariage puis rejointes après divers déboires personnels.

« Galérer en location »

Daoudabougou représente enfin un dernier cas de concentration de femmes chefs de ménage qui tient à sa rapide densification locative. Ce profil est celui de femmes relativement stigmatisées par ce type de tenure du logement, mais attirées par le moindre coût des loyers dans des maisons en surcharge résidentielle.

Si le sursis résidentiel se confirme pour quelque temps encore pour ces occupantes vulnérables, le suivi satellitaire de la zone d'étude montre que des chantiers peuvent se conclure tout aussi brutalement, après des années d'attente, que se décide le complet réaménagement de maisons (*figure 14*) : leurs propriétaires sont généralement expatriés à l'étranger et ont eux-mêmes des

Encadré 7

DOUBLES PEINES MATRIMONIALES ET LOCATIVES

Les deux femmes qui illustrent cette vulnérabilité résidentielle habitent dans la même maison locative qui avec huit ménages en 2011 en a encore gagné trois depuis 1993. Le propriétaire réside à l'étranger mais délègue à son « huis-sier » la gestion des locataires et de leur rapide turnover. L'année suivante, il a déjà signifié à tous leur congé du fait des travaux qu'il compte réaliser pour préparer le retour à Bamako de sa propre famille. Mais pour Mantcha et Habi, il ne s'agit que d'un prétexte : plutôt que d'occuper la maison, le propriétaire veut en augmenter fortement les loyers. « Il n'ose pas le dire mais il veut mettre des toilettes intérieures dans chaque logement et ensuite faire venir d'autres locataires plus fortunés que nous. » Les deux femmes se montrent solidaires à la nouvelle : comme victimes de la cherté des loyers en ville et d'une éviction qui semble proche ; et du fait des liens d'amitié qu'elles ont noués entre elles en dix années de cohabitation « sans maris » à Daoudabougou.

À 40 ans, Mantcha est divorcée. Cette ressortissante du cercle de Nioro a d'abord rejoint une sœur de son père après le décès de ce dernier, à Abidjan où elle se dit avoir été maltraitée pendant huit ans. Elle et sa sœur se retrouvent ensuite recueillies par leur mère, camerounaise, dans son propre pays. Son mariage là-bas, à 17 ans avec un ressortissant du Mali, n'est pas vraiment consenti et ne dure que deux ans. Le retour se décide donc à Bamako plutôt que dans le cercle de Nioro : son père y avait une autre épouse sarakholé, ce qui avait valu à Mantcha et sa sœur d'être mal acceptées dans leur famille paternelle durant leur enfance : « Mon père avait marié une étrangère quand il était à l'extérieur ; nous ses filles on nous traitait de métisses noires. » À 25 ans, Mantcha prend donc les choses en main et s'installe en location d'abord dans le quartier de Magnambougou. Le déménagement à Daoudabougou a lieu deux ans plus tard « pour trouver moins cher ». Sa sœur l'y rejoint en laissant son propre mari en Côte d'Ivoire.

Le ménage compte neuf personnes en 2011 : outre la jeune sœur et une employée domestique, les quatre enfants de Mantcha, âgés de 15 à 23 ans, sont élèves et étudiants. Leurs différents patronymes suggèrent des promesses de mariage non tenues et la prostitution déguisée à laquelle des femmes isolées sont conduites à Bamako. Un petit-garçon est également né hors mariage de sa fille aînée. Enfin, une fille adoptive confiée en bas âge à Mantcha les rejoint dans le « deux-pièces-terrasse » qu'ils occupent à Daoudabougou. Les petites activités commerciales du chef de ménage assurent le paiement du loyer de 30 000 francs CFA. « J'ai récupéré le congélateur de ma cousine à Magnambougou ; j'ai commencé à faire des boissons sucrées avec, pour vendre dans les écoles. Ça m'a permis d'acheter un deuxième congélateur et maintenant je prends la bonne pour écouler mes boissons. Mais s'il faut déménager encore, ça ne sera pas du tout possible de trouver quelque chose à ce prix-là. »

[Entretien du 14/07/2012].

L'itinéraire de Habi, sa voisine de cour, partage bien des points avec le précédent. Native du cercle de Bandiagara, Habi a rejoint la maison trois ans après Mantcha. Elle venait elle aussi d'une précédente location à Magnambougou, précisément avec la cousine de Mantcha qu'elle avait connue au Nigeria, et qui les avait mises en contact lors du déménagement à Daoudabougou. Elle y survit de même par un petit commerce, la vente de tissus qu'elle a apprise dans sa jeunesse et qui se double d'une activité de griotte dans les mariages, liée à son origine sociale. Comme Mantcha, elle est passée par l'émigration internationale, d'un tuteur à l'autre et de difficulté en difficulté : chez son grand-père à Abidjan, pendant quatre ans, puis pendant neuf ans chez son oncle à Lomé où se situe son mariage, à Lagos et dans l'État de Jos au Nigeria, où elle apprend à « se débrouiller toute seule » jusqu'au retour au Mali, six ans après. Comme Mantcha, Habi s'est retrouvée mariée jeune à « un homme qui n'était pas du tout à la hauteur, ni lui ni ses frères » ; l'itinéraire migratoire, résidentiel et économique du ménage perd

donc tout repère masculin. « Je faisais le tressage à Lagos, j'étais bien connue là-bas. Je faisais du commerce partout dans la région. Au Ghana je dormais dans la cour des autres Maliens à Madina (banlieue d'Accra) ; là-bas tu ne payes pas l'eau que tu prends au puits, c'est notre mécène qui nous donne les céréales pour manger, c'est seulement si tu veux de la viande que tu payes. »

Comme Mantcha enfin, Habi se présente chargée de famille en 2011 : outre une bonne et son bébé, elle loge un fils adoptif de 6 ans, son propre benjamin du même âge, né d'un autre homme que le père de son fils aîné, 26 ans, avec lequel la cohabitation devient de plus en plus difficile. « Son père n'a rien assuré de son entretien après la séparation. Depuis qu'il a fini ses études, il n'a pas trouvé de travail. J'ai dû lui trouver une location à côté dans la maison derrière ; il partage la chambre avec ses amis qui sont dans la même situation que lui, parce qu'ici c'est trop petit pour dormir avec un garçon de cet âge. Mon deuxième gosse non plus il ne fréquente pas son père, il nous a laissé tomber lui aussi. Le dernier garçon, c'est le fils de mon grand frère, ils sont encore plus démunis qu'ici au village. » Alors qu'elle a réussi à se stabiliser depuis son retour au Mali, Habi ne cache pas son inquiétude face à la mise en demeure de quitter la maison. « Je me suis démenée pour financer le lycée de mon fils, et l'université après. Il faisait informatique ; on a cherché du boulot avec des Américains, une ONG, parce que mon fils il parle bien l'anglais depuis qu'on était au Nigeria, mais ils avaient fini avec leur embauche. Depuis que mon fils dort avec ses amis là-bas, ils ne parlent que d'aller à l'aventure [migration internationale]. Moi je veux l'en dissuader à cause de ce qu'on entend sur les gens qui meurent dans le désert et avec les pirogues... Je subviens comme je peux à ses besoins, c'est pour le convaincre de rester à côté de sa mère. Mais le propriétaire là, il ne veut rien entendre. On a cherché un compromis avec son agence pour lui demander juste l'augmentation du loyer. On attend. Sinon il faudra recommencer à chercher pour trouver un loyer abordable plus loin. »

[Entretien du 15/07/2012].

trajectoires fluctuantes, ou suivent avec incertitude la situation de leur pays depuis le début des années 2010.

Même minoritaires parmi les chefs de ménage, les femmes rendent compte finalement d'un changement social plus général dans la capitale du Mali. À travers la transmission aux héritiers et héritières de maisons constituées en ville par de précédentes générations de propriétaires, ces ménages de femmes reflètent la transformation des quartiers autant que des familles bamakoises. L'attention portée aux veuves restées dans le logement de leur mari, ou rattachées finalement à celui d'un enfant, répond encore à de solides normes sociales. Mais de nombreuses divorcées subissent la dégradation des solidarités intergénérationnelles et des relations d'entraide attendues dans un patrimoine commun, quand bien même « la part des filles est la moitié de celle des garçons dans les successions en droit musulman ». Mais les ménages les plus précaires sont ceux de femmes isolées dans la location (*encadré 7*). Pour celles qui continuent de se déclarer mariées, la location est mieux admise si elle est décidée et financée à distance par le mari qui, n'ayant pas ou plus le bénéfice d'une maison familiale pour son épouse à Bamako, s'expatrie en la laissant dans un logement indépendant. Pour la femme, la distance ainsi établie peut alors signifier « attend que je te fasse venir quand j'aurai gagné quelque chose », autant qu'une forme d'abandon quand le versement du loyer s'arrête.

Penser la dynamique des cohabitations résidentielles

Des années 1990 aux années 2010, la ville de Bamako ne s'est donc pas seulement élargie et densifiée. Dans l'architecture dérivée du modèle de la villa, comme dans l'habitat de cour, la nécessité à cohabiter reste au cœur d'un vivre ensemble qui s'apprend à la maison. La marchandisation des rapports sociaux l'a certes transformée depuis les années 1970, quand une grande partie des maisons déjà constituées se sont ouvertes à la location, ce qui a tôt équilibré le rapport entre propriétaires et locataires dans cette histoire urbaine. Le parcellaire de Bamako ne cesse ensuite de se renouveler : d'abord au sein du district puis au-delà depuis

les années 2000. Mais l'espace gagné par ces propriétés neuves ne fait pas disparaître la problématique de la mixité résidentielle : ni comme enjeu d'association des deux tenures concurrentes dans les îlots ni par la solution au logement qu'apporte, au moins temporairement, l'usufruit partagé des maisons familiales pour les natifs de Bamako. L'étalement urbain ne fait donc que déplacer ces formes variées d'occupation du sol, et augmenter la charge habitante des quartiers au fur et à mesure qu'ils vieillissent : ici par accumulation de locataires dans une stratégie de rapport spéculatif ; là en refoulant l'hébergement gratuit au profit d'ayants droit qui ne renoncent pas à leur part des chambres dans les maisons paternelles tant qu'une propriété indépendante ne leur est pas garantie ailleurs.

Du réarrangement des ménages à celui des maisons, cette dynamique résidentielle prend des formes différenciées à Bamako. Elle donne à voir la migration des chefs de ménage et la mobilité de leurs dépendants : tantôt pour expliquer comment se constituent les fronts pionniers du peuplement urbain, tantôt pour rendre compte de l'évolution de quartiers déjà constitués. Chaque génération urbaine illustre, à sa manière, le changement social et le renouvellement démographique des familles dans leur propre histoire patrimoniale.

L'accès au terrain et au logement montre enfin des discriminations économiques qui montent en puissance dans la capitale malienne, et qui transforment le profil globalement populaire relevé dans les années 1990. La seconde vague d'enquêtes PLMU n'en conclut pas pour autant à une véritable ségrégation sociospatiale, dont les mécanismes sont contenus : les lignes de clivage qui avaient fait varier les valeurs de densité résidentielle en 1993 se sont brouillées dans la génération suivante ; le peuplement de la rive droite a rattrapé celui de la rive gauche en 2011 ; les périphéries non loties d'hier ont été « redressées » et dépassées par d'autres productions urbaines dans une nouvelle étape de gestion foncière ; la plupart des quartiers ont surtout fait évoluer leur profil de cohabitation. Et à l'échelle de l'agglomération tout entière, les locataires n'ont plus le monopole des surcharges résidentielles ; les espaces lotis, même après densification, ne sortent pas d'un état d'équipement médiocre.

Partie 3

L'accès aux ressources urbaines

Une ville jeune, des discriminations économiques qui s'affirment dans l'espace

A PRÈS les maisons, il s'agit d'en décrire les occupants. Le recensement fournit pour cela quelques données individuelles, mais les tableaux qui les présentent en restent à l'échelle communale et n'autorisent que quelques croisements de variables. Dans la transition démographique tardive et inachevée qui affecte la population malienne (GUENGANT *et al.*, 2011 ; CANNING *et al.*, 2016), il convient pourtant de se demander comment s'articulent les caractéristiques liées à l'âge des habitants et celles dépendantes de leur capital socioéconomique ; comment les unes et les autres font écho à l'histoire du peuplement de Bamako et à d'autres variables, contextuelles, de la ville. Rappelons que la position des quartiers bamakois, dans un cycle de jeunesse, de maturité et de vieillissement urbain, se traduit sur la carte par deux lignes de contraste territorial. L'opposition entre les rives gauche et droite du fleuve Niger est encore perceptible à la fin des années 2000, quand la seconde a tout juste comblé son retard démographique sur la première. Elle se double d'une opposition entre les vieux quartiers centraux et les espaces plus récemment urbanisés en périphérie du district. Encore faudra-t-il déduire des premiers, dans les cartes élaborées à partir des données de recensement, le centre commercial et ses annexes qui ne sont guère habités¹.

1. Ces annexes correspondent au Quartier du Fleuve, aux anciennes bases militaires A et B, et à la nouvelle cité ministérielle.

Cette organisation spatiale se trouve bousculée quand l'agglomération déborde du district. Le changement social qui l'accompagne est-il perceptible dans la composition des ménages, dans l'origine géographique et la formation de leurs membres ? À quelle échelle peut-on désormais mesurer les opportunités et les contraintes d'accès aux ressources urbaines que sont en particulier la formation et l'emploi ? Placer les habitants sur une échelle de niveaux de vie, graduer leurs capacités à s'approprier un environnement économique ne vont pourtant pas de soi avec les sources disponibles. Le cadre de vie que constitue le logement donne une idée des charges matérielles à assumer mais peu des revenus dont disposent les familles. C'est donc par des mesures approchées des positions économiques des habitants, et par l'analyse des écarts entre les plus aisés et les plus fragiles, que l'enquête conclura à un accroissement des inégalités urbaines dans les deux dernières décennies.

La transition démographique qui se joue depuis les années 1990 coïncide en effet avec le tournant libéral pris par l'économie du pays et de sa capitale. Comment celui-ci affecte-t-il l'espace encore peu différencié dont Bamako hérite du fait du faible investissement scolaire de ses habitants et de leur recours massif à l'emploi informel ? Rend-il plus visibles les élites anciennement inscrites dans la haute administration et le commerce, ou confirme-t-il au Mali, comme dans d'autres capitales africaines, l'émergence de classes moyennes ?

Démographie et composition des ménages

Aînés et cadets sociaux dans l'espace domestique

La jeunesse de la population bamakoise renvoie d'abord à une catégorie démographique que mesurent les pyramides des âges autour généralement des moins de 15 ou 20 ans. À cela s'ajoutent d'autres enjeux de reconnaissance sociale et d'expression politique, car les devoirs et la protection des plus jeunes, ainsi que leurs aspirations dans les dernières décennies, restent liés à la norme du respect des aînés. La charge résidentielle que les plus âgés assument, en particulier dans les maisons familiales, le rappelle au quotidien. Ces hiérarchies et responsabilités liées à l'âge sont couramment transposées de l'espace domestique à d'autres champs de la vie sociale. Les jeunes en responsabilité politique ont rarement moins de 40 ans, mais ils émergent sur la scène locale au regard de mentors qui en ont vingt de plus. Il est donc difficile de poser la question démographique sans relier ces deux catégories de la jeunesse et de l'aïnesse, et sans évoquer les frustrations que suscitent aussi leurs relations dans les sphères publiques et privées.

Par les cohabitations qu'il permet, l'espace du logement constitue le premier référentiel de ces tutelles sociales. Il organise la dépendance de ménages de différentes générations à l'égard d'un commun chef de famille, et avant tout l'hébergement des épouses par les maris et celui des enfants par leurs parents.

Structure par âge et par sexe de la population résidente à Bamako et dans son arrière-pays

La population enquêtée en 2011 ne fait pas exception aux constats menés plus généralement au Mali. Sa jeunesse s'apprécie avec une moyenne de 23 ans, pour les femmes comme pour les hommes, qui reste du même ordre que dans les enquêtes de 1993-1994 (22 ans).

Cette jeunesse est contradictoirement commentée : tantôt comme fardeau des politiques publiques sacrifiées par les programmes d'ajustement structurel, puis de

« projets » qui prétendent les relayer au titre de la lutte contre la pauvreté ; tantôt comme fenêtre d'opportunité, bonus laissé par la transition démographique, pour une société qui serait mieux scolarisée aujourd'hui que dans les générations précédentes, particulièrement en ville. Les coûts sanitaires et éducatifs de cette population en nombre sont en effet difficiles à supporter dans le budget de l'État, et plus encore dans celui des collectivités décentralisées qui se voient confier en la matière de nouvelles responsabilités au début des années 2000 (KONÉ, 2019). L'importance des jeunes découle cependant d'une combinaison de facteurs touchant d'abord à la natalité et à l'accueil en ville.

Les tendances à l'œuvre dans la capitale font sens dans une comparaison avec son environnement proche que représente le cercle de Kati (*planche 27*). Certaines particularités de la pyramide des âges du district de Bamako sont même exacerbées, comme le pic observé parmi les jeunes filles de 10 à 19 ans, qui rappelle d'autres observations urbaines dans la sous-région (DELAUNAY et BOYER, 2017), tandis que la même classe d'âge est sur-masculine dans le cercle de Kati. Cette caractéristique confirme la manière dont les filles migrent différemment des garçons aux mêmes âges de la vie, en particulier à l'intérieur des pays. Cet élargissement remarquable de la pyramide correspond en l'occurrence à des célibataires en formation scolaire et/ou en préparation au mariage dans la capitale, où elles sont placées sous la responsabilité d'une tante ou d'une grande sœur déjà établie. Il est aussi lié au flux saisonnier des employés domestiques, catégorie dont le sex-ratio est très favorable aux filles : 90 % de ces actifs recensés en 2009, 94 % de ceux enquêtés en 2011, sont des « bonnes » hébergées par leurs employeurs bamakois et soumises à un important roulement d'embauche depuis leurs régions d'origine. On reviendra sur les formes spécifiquement féminines de mobilité dont ces employées donnent un exemple (chapitre 6). Pour le reste, les écarts d'âge entre les hommes et leurs épouses, la polygamie, et le profil de « suiveuses » que présentent les femmes mariées à l'égard de leur conjoint ont des effets plus discrets dans ces pyramides des âges.

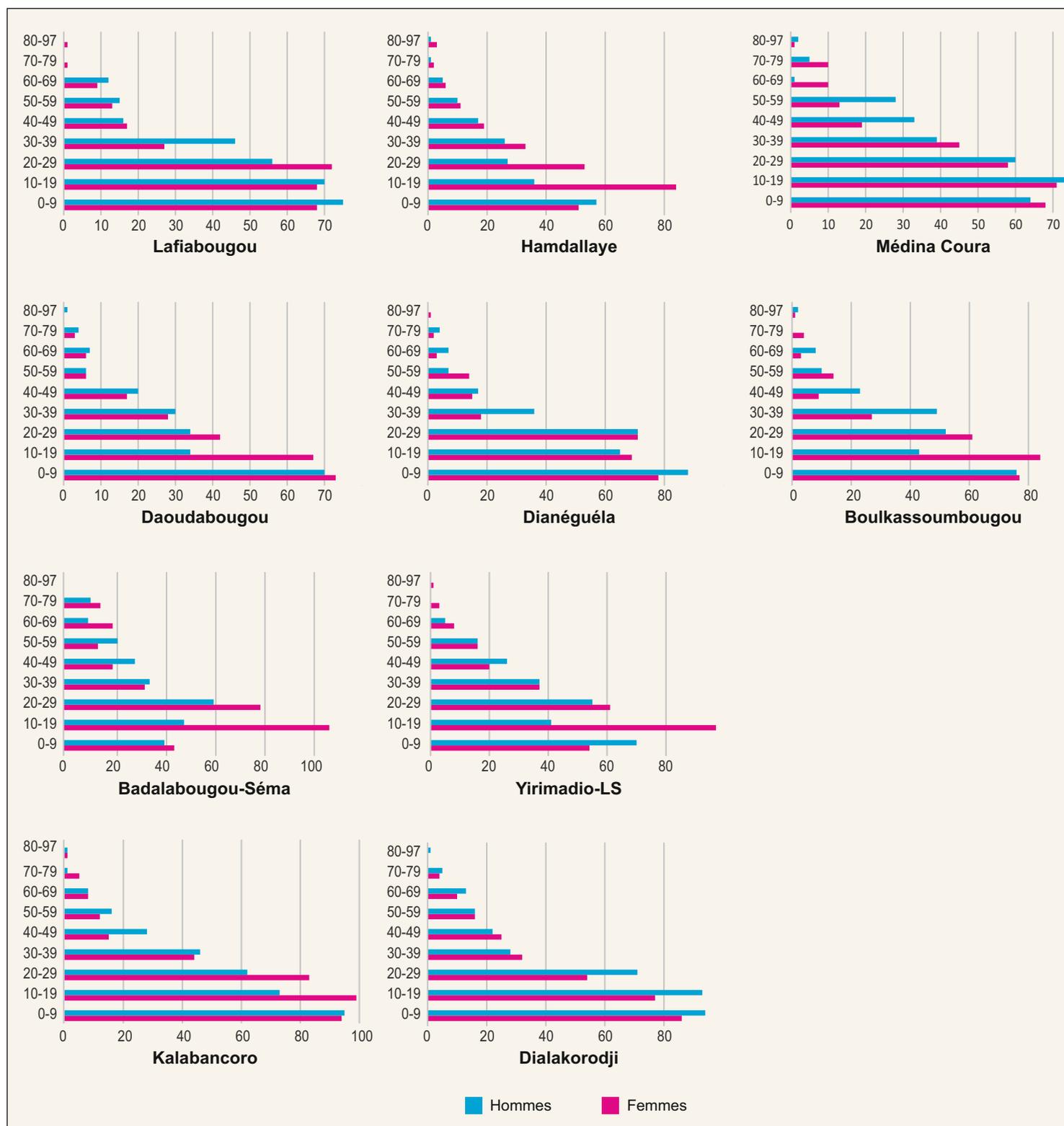
Dès 20 ans en 1993 et après 30 ans en 2011, les hommes dépassent ensuite les femmes en nombre, et ce jusqu'à

CLASSE D'ÂGE ET SEXE DES POPULATIONS DE BAMAKO ET DU CERCLE DE KATI



Sources : RGPH 1987, 1998 et 2009 ; enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

CLASSE D'ÂGE ET SEXE DES POPULATIONS ENQUÊTÉES EN 2011 PAR ZONE D'ÉTUDE



Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 42 – Principales catégories de membres des ménages au regard de l'activité économique en 2011

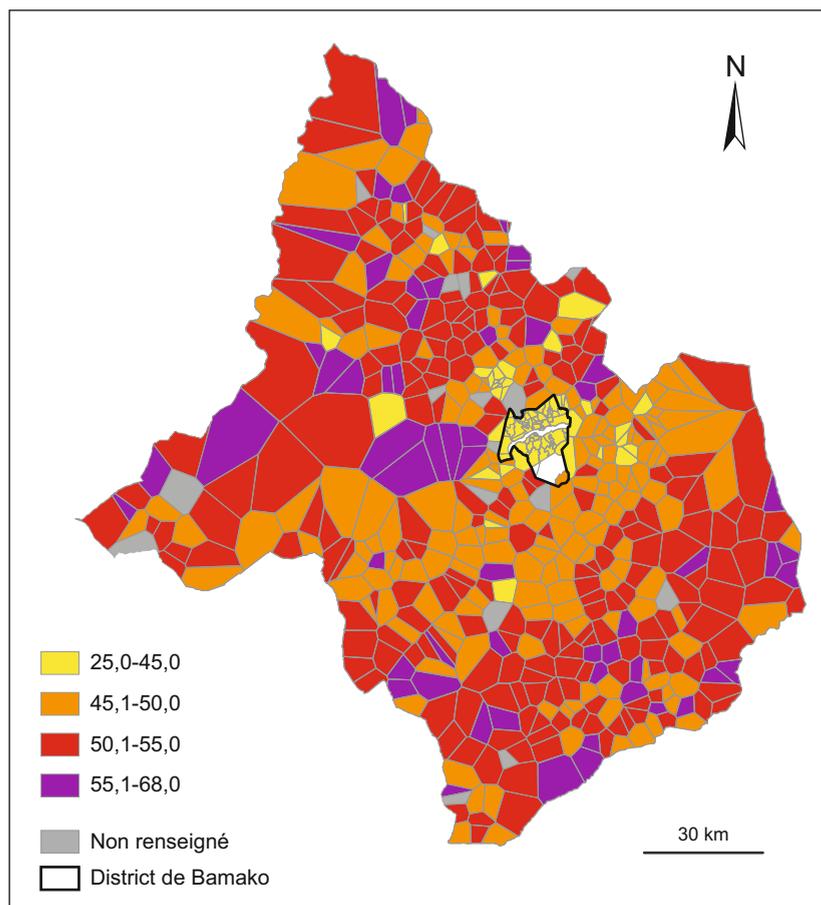
Actifs/non-actifs	Nombre	%
Enfants	1 075	19,1
Élèves et étudiants	1 817	32,2
Ménagères et autres inactifs	605	10,7
Actifs rémunérés ou non	2 146	38,0
Total	5 643	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

l'âge du vieillissement quand les effectifs s'effondrent pour les deux sexes et que le rapport démographique s'inverse de nouveau au profit des femmes. À ces âges adultes, c'est le fait des différences d'âge entre conjoints et surtout de migrations vers la capitale qui sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes depuis les régions d'origine. Après 65 ans, la population recensée en 2009 et celle enquêtée en 2011 représentent moins de 3 % des totaux. Les femmes y contribuent pour 51 et 58 %, contre 45 et 46 % entre 30 et 64 ans.

Une autre tendance remarquable de la population urbaine est sa fécondité en baisse par rapport au niveau élevé qui se maintient en milieu rural. Sur des bases encore fortes, elle se révèle dans le décalage entre les 0-9 ans et les 10-19 ans qui est moins prononcé dans le district Bamako que dans le cercle de Kati, en particulier depuis les années 1990, ce que l'enquête confirme de nouveau. Le recensement de 2009 montre plus généralement que le Mali a bien amorcé la réduction de sa natalité, quoiqu'encore timidement depuis 1998. Avec 40 enfants pour 1 000 habitants, elle est ainsi moins forte en ville qu'en milieu rural (44 ‰). L'indice synthétique de fécondité confirme le décalage avec 5 enfants par femme de 49 ans en milieu urbain, contre 6,4 en milieu rural.

La base très large de la pyramide des âges et les fortes proportions d'enfants à charge à Bamako s'expliquent donc par le fait que les migrants venus s'y former et y travailler au plus fort de leur fécondité s'y sont maintenus après avoir fondé leur famille ; leur descendance a donc profité à la ville. Mais la part des moins de 15 ans, bien qu'encore très forte et toujours supérieure au tiers de la population, y diminue depuis 1998 (39 %), alors qu'elle se maintient à 47 % des habitants du cercle de



Carte 28

Population âgée de moins de 15 ans par localité en 2009 (%).

Source : RGPH, 2009.

Kati. Ce décalage à l'amorce de la deuxième phase de la transition démographique est rappelé par la carte décrivant les localités rurales dans la continuité des quartiers urbains. Rappelons que, faute de limites infracommunales dans le cercle de Kati, ces localités sont représentées sur une base géométrique établie selon la distance entre chaque village et ses voisins (carte 28).

Ces tendances donnent aux ménages recensés et enquêtés la même taille moyenne de plus de six personnes, et parmi leurs membres une proportion de 62 % de non-actifs en 2011. Ce ratio de dépendance économique à l'égard des actifs est lié principalement à l'âge des jeunes accueillis dans les ménages (tableau 42).

L'enquête fait cependant ressortir quelques nuances locales liées au niveau socioéconomique des zones d'étude (planche 28). Le pic des jeunes femmes

Tableau 43 – Âge moyen par zone d'étude en 2011

Rive gauche	Âge moyen	Rive droite	Âge moyen
Médina Coura	25	Badalabougou-Séma	28
Hamdallaye	23	Daoudabougou	21
Lafiabougou	22	Dianéguéla	21
Boukassoumbougou	21	Kalabancoro-Plateau	22
Dialakorodji	22	Yirimadio-LS	23

Source : enquêtes PLMU-2011.

est particulièrement bien dessiné à Badalabougou, Kalabancoro et Yirimadio-LS, là où se concentrent les classes moyennes et les actifs salariés de l'enquête. À l'inverse, il n'est pratiquement pas visible à Médina Coura, voire pas du tout à Dianéguéla qui compte parmi les plus faibles proportions de bonnes. Lafiabougou, Médina Coura et Boukassoumbougou surreprésentent fortement les hommes à partir de 20 ans, tandis que Dialakorodji les montrent principalement parmi les plus jeunes. Enfin, les moyennes d'âge de ces échantillons font ressortir la relative aïnesse des foyers historiques du peuplement des rives gauche (Médina Coura) et droite (Badalabougou-Séma), et corrélativement le renouvellement démographique à l'œuvre dans les quartiers nés de transactions irrégulières en périphérie de ville (Boukassoumbougou, Daoudabougou, Dianéguéla) puis d'agglomération (Dialakorodji). Ailleurs, d'intenses mouvements migratoires et résidentiels ont sans doute contribué à construire des profils intermédiaires, comme à Hamdallaye, Kalabancoro-Plateau ou encore Yirimadio-LS (*tableau 43*).

À travers ces traits démographiques, la population bamakoise fait donc apparaître ses proportions de célibataires et de mariés. Les hiérarchies domestiques reposent d'ailleurs sur des écarts d'âge non négligeables entre hommes et femmes des mêmes états matrimoniaux. L'âge différencie enfin les hommes mariés monogames et polygames, et place le divorce, qui concerne près de cinq fois plus de femmes que d'hommes, entre l'état du mariage et celui du veuvage (*tableau 44*).

Des individus aux ménages

Le ratio actifs/non-actifs abordé au sein des ménages invite à considérer plus attentivement le lien direct

ou indirect établi entre le référent du logement et les membres dépendants. Alors que le recensement n'envisage comme « tuteur » que le chef du ménage, l'enquête décrit aussi le rôle que jouent les épouses dans ces pratiques d'hébergement (BERTRAND, 1999-b ; 2005).

La composition des ménages varie en effet en nombre et en qualité sociale des individus. Si l'ambition de démontrer des capacités d'accueil reste forte, valorisée socialement, les obligations qui en découlent au quotidien tirent la corde de l'hébergement vers plus de sélections. La réalité urbaine ne se réduit pourtant pas à un individualisme couramment reproché aux habitants des villes ; les plus nantis d'entre eux sont loin de réduire à néant les pratiques d'hospitalité héritées des générations précédentes. Certains ménages se rapprochent d'un format de famille nucléaire, avec moins de personnes et un schéma d'hébergement centré sur la relation parents/enfants ; mais il s'agit essentiellement d'un trait de pauvreté, une preuve d'incapacité pour les ménages restant tributaires de petits logements, notamment locatifs. À l'inverse, les ménages les plus chargés et les plus ouverts sur d'autres liens d'hébergement renvoient aux catégories et aux lieux décrits comme aisés, ce que montraient plus haut les variations de taille des ménages selon le mode d'occupation du logement, l'âge et le sexe de son référent (*chapitre 3*).

Les capacités résidentielles sont donc inégales. En se graduant d'une certaine immaturité à la pleine reconnaissance sociale, elles donnent à voir d'autres différences urbaines. Elles font notamment ressortir le contraste entre les espaces jeunes et les vieux quartiers de Bamako (*carte 29*).

Membres des ménages et types d'hébergement

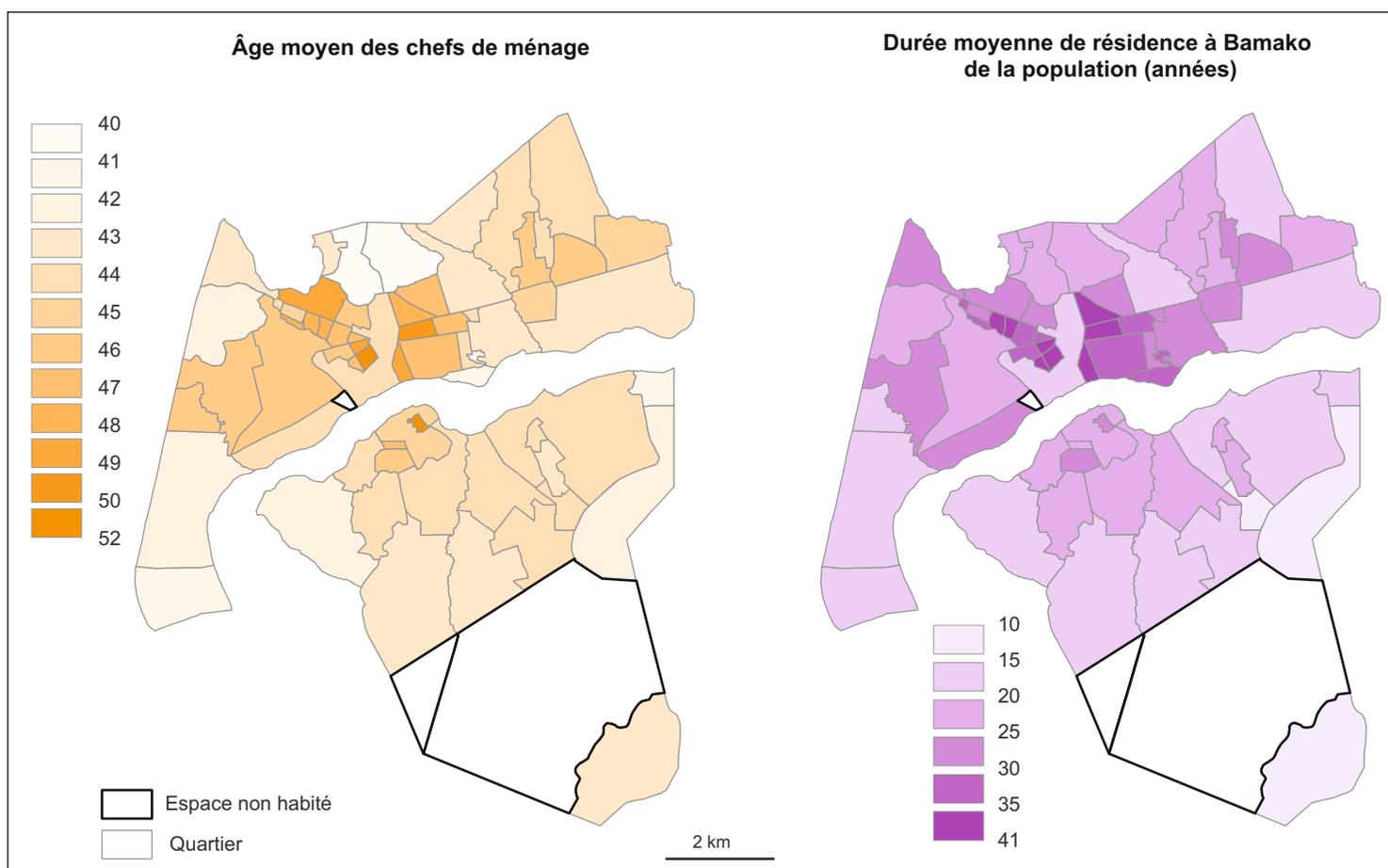
L'hébergement s'organise en effet selon divers liens familiaux, sociaux et économiques. L'enquête s'appuie sur une typologie qui précise les catégories du recensement (*tableau 45*). Elle rend compte ainsi des hiérarchies d'âge et de sexe qui structurent plus généralement les rapports entre aînés et cadets.

Le caractère genré de l'hébergement s'illustre dans le nombre de jeunes employées domestiques passant la nuit chez leurs employeurs, comme on l'a vu, mais aussi dans la place prise par les mariages polygamiques

Tableau 44 – Âge moyen par sexe et par situation matrimoniale

État matrimonial selon le sexe	Femmes			Hommes		
	Nombre	%	Âge	Nombre	%	Âge
Célibataires	1 705	58,3	13	1 877	69,0	14
Fiancés	73	2,5	20	23	0,8	32
Mariés, dont :	922	31,5	34	794	29,2	44
<i>Hommes monogames (*)</i>				641		41
<i>Hommes polygames (*)</i>				136		52 à 62
Séparés/divorcés	47	1,6	40	10	0,4	50
Veufs	176	6,0	59	16	0,6	62
Total	2 923	100,0	23	2 720	100,0	23

(*) Le solde de 17 hommes mariés revient à des personnes dont l'enquête n'a pu identifier le nombre d'épouses.
Source : enquêtes PLMU-2011.



Carte 29

Le facteur temps de la résidence urbaine : mesures par quartier du district de Bamako en 2009.

Source : RGPH, 2009.

Tableau 45 – Liens sociaux dans les ménages : effectif et sexe des hébergés

Lien avec le chef de ménage (CM) ou une autre tutrice	Total	Femme	Homme
CM	1 027	186	841
Épouse de CM	804	802	2
Coépouse de CM femme	7	7	
Fils/fille de CM, épouse ou coépouse (autre parent absent)	523	229	294
Fils/fille de CM et épouse présente	2 084	979	1 105
(Grand-) mère/père de CM	63	59	4
Petit-fils/fille de CM, épouse ou coépouse (parents absents)	111	55	56
Fils/fille de fille ou belle-fille présente (père absent)	31	12	19
Frère/sœur de CM, épouse ou coépouse	216	101	115
(Petit-) neveu/nièce de CM, épouse ou autre	294	134	160
Oncle/tante de CM ou épouse	8	7	1
Cousin/cousine de CM, épouse ou autre adulte	84	35	49
Enfant adoptif de CM, épouse ou autre adulte	82	51	31
Beaux-parents de CM	9	7	2
Coépouse de la mère de CM : la mère est décédée	6	6	
(Petit-) fils/fille de parent éloigné	8	6	2
Ami(e), connaissance de CM ou autre	24	5	19
Employé domestique : bonne, boy, gardien, chauffeur	249	234	15
Enfant accompagnant des non-parents de CM	13	8	5
Total	5 643	2 923	2 720

Source : enquêtes PLMU-2011.

qui font souvent cohabiter les coépouses. Il découle également du lien entre le sexe de l'hébergé et le sexe de l'adulte justifiant sa présence auprès du chef de ménage. Une matrice reliant ces tuteurs et leurs dépendants est donc établie pour tous les liens sociaux autres que la filiation directe : 45 % des 478 filles sont reliées à une femme, contre 33 % des 458 garçons. Le rôle des tuteurs est donc plus manifeste dans l'accueil de deux tiers des garçons que dans celui des filles.

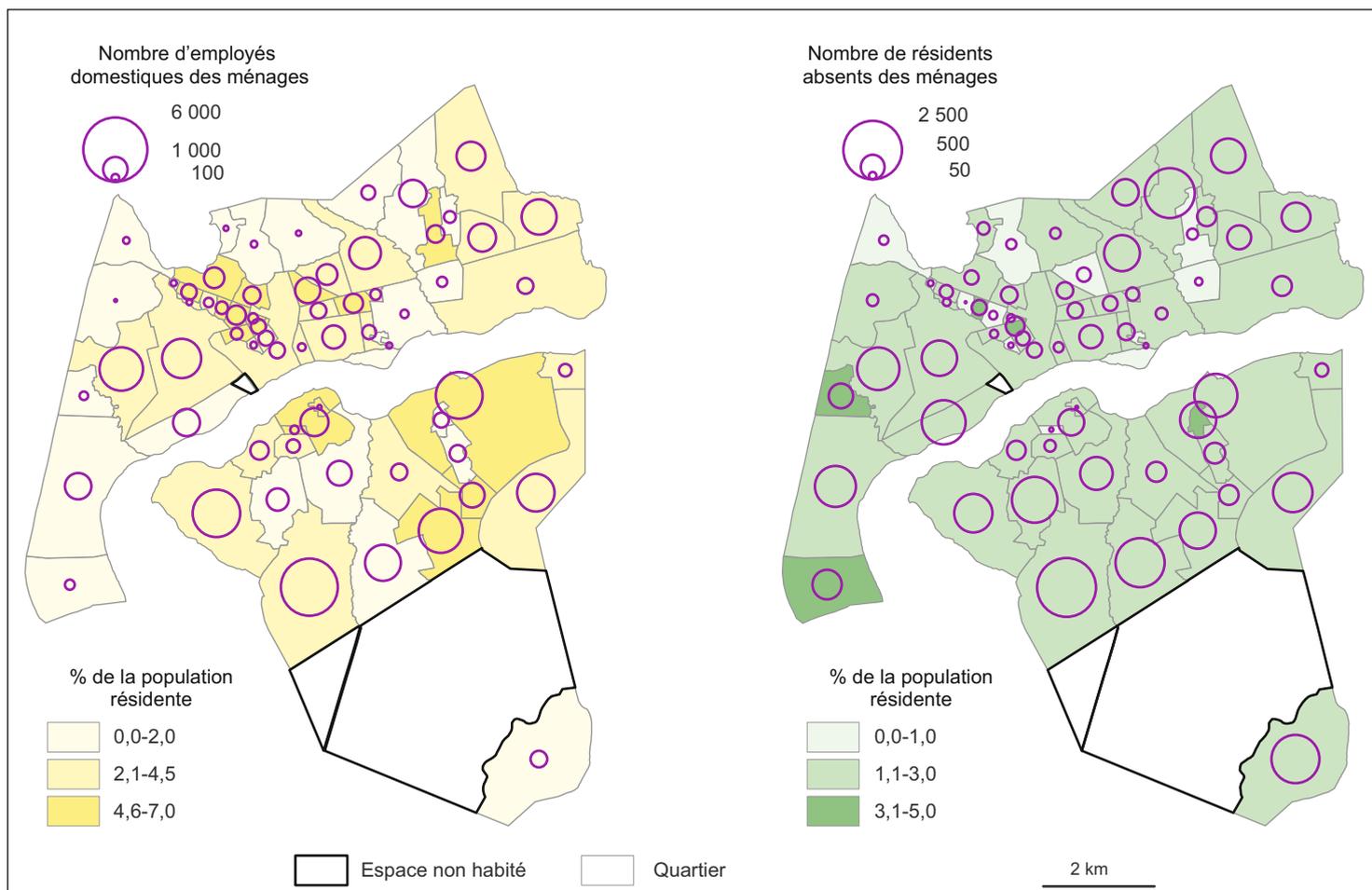
Les femmes sont ainsi loin d'être écartées des pratiques d'accueil. Elles y sont représentées comme épouses des chefs de ménage, comme chefs de ménage elles-mêmes, et plus rarement comme coépouses des précédentes. Que les liens entre tuteurs et hébergés soient du sang, adoptifs ou d'amitié, qu'ils fassent venir des personnes de la génération du chef de ménage, des aînés ou plus fréquemment des cadets, ils sont en rapport avec le sexe

de l'hébergeur : les chefs de ménage hommes reçoivent plus de garçons et d'hommes de leur réseau social, que de filles et de femmes, mais leur choix reste contraint ; les tutrices privilégient quant à elles des parentes ; les arbitrages qui leur sont favorables contribuent à ce qu'une petite majorité de filles se retrouve ainsi hébergée à Bamako.

Le cas des bonnes est traité à part, car ce groupe étranger à la famille implique un rapport marchand aux employeurs, même si le travail domestique attendu reste mal rémunéré et chargé de références éducatives. La soumission de ces jeunes villageoises à des rythmes d'emploi saisonniers, leurs migrations répétées depuis quelques zones de recrutement privilégiées, conduisent à les mettre en perspective ici avec les membres des ménages qui étaient déclarés absents lors du recensement de 2009 (*carte 30*). La durée de référence du séjour dans et hors de la capitale est en effet du même ordre dans les deux cas. Les effectifs de personnes concernées sont comparables, avec 52 500 employés (hommes ou femmes) domestiques accueillis dans les quartiers de Bamako contre 33 500 résidents absents depuis moins de six mois. Mais les profils sociologiques s'opposent.

Les origines géographiques des bonnes se concentrent en effet sur les quatre régions de Sikasso, Mopti, Koulikoro et surtout Ségou (*tableau 46*), dans des proportions plus fortes que pour les autres migrants (chapitre 6). Avec 91 % de ces lieux de naissance, l'enquête confirme les résultats du dernier recensement (86 %). Les ressortissantes de la région de Ségou (38 à 39 %) viennent notamment de quelques secteurs, et ce dans les mêmes proportions dans les deux sources. À la quasi-absence des villages de Niono s'opposent les gros recrutements depuis les cercles de San et de Ségou. S'y ajoutent en 2009 plus de 2 220 ressortissantes du cercle de Baniagara (près de 5 % des employées domestiques recensées à Bamako) dans le prolongement de ce bassin sur la région de Mopti.

D'autres comptages menés sur ces liens d'hébergement rendent compte d'une évolution perceptible des structures familiales, qui ne peut s'apprécier qu'en étant reliée à la fois à des influences urbaines et à des logiques migratoires. Les premières rendent ainsi les



Carte 30

Flux vers ou depuis les ménages par quartier de Bamako en 2009.

Source : RGPH, 2009.

Tableau 46 – Régions de naissance des employées domestiques

Lieu de naissance des employées domestiques (« bonnes »)	PLMU-2011		RGPH, 2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Bamako	10	4,3	2 696	5,8
Étranger	7	3,0	2 430	5,2
Région de Kayes	4	1,7	1 054	2,3
Région de Koulikoro	51	21,8	8 649	18,5
Région de Sikasso	36	15,4	5 803	12,4
Région de Ségou	91	38,9	17 693	37,9
Région de Mopti	34	14,5	7 874	16,9
Septentrion : Tombouctou, Gao, Kidal	1	0,4	479	1,0
Total	234	100,0	46 678	100,0

Sources : RGPH, 2009 ; enquêtes PLMU-2011.

ruptures matrimoniales plus fréquentes ; les secondes renouvellent la pratique du confiage d'enfants. Les 2 607 fils et filles comptés dans l'enquête illustrent le premier point : 80 % d'entre eux ont bien leurs deux parents présents dans le ménage, soit le référent et son ou l'une de ses épouses ; mais pour le dernier cinquième de ces enfants (524), un seul des parents est présent et, dans ce dernier cas, il s'agit plus souvent des enfants de femmes identifiées comme chefs de ménage (373) que d'enfants nés hors mariage ou de précédents mariages des référents (118) ou de leurs épouses (32).

Quant aux petits-enfants présents sans leur père ni leur mère, ils relèvent d'un hébergement fréquent dans le monde rural, clairement lié aux logiques de mobilité : leurs parents ont émigré en quête d'un travail, ou

Tableau 47 – Types de collatéraux parmi les parents représentés dans les ménages

Lien avec les chefs de ménage ou leurs épouses	Nombre	%
Frère/sœur	216	35,9
Neveu/nièce	263	43,7
Oncle/tante	8	1,3
Cousin/cousine et enfants de collatéraux	115	19,1
Total	602	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

bien la mère a rejoint le domicile conjugal en laissant à ses propres parents l'enfant qu'elle a eu en dehors du mariage. Ces 142 jeunes accueillis par leurs grands-parents représentent finalement 5 % des liens de descendance directe informés par l'enquête. Quant aux ascendants de première ou de seconde génération, ils sont plus discrets dans les ménages : il s'agit principalement de la mère du chef de ménage (58 personnes), plus rarement d'une grand-mère (cinq personnes).

L'accueil de parents collatéraux introduit enfin son lot de commentaires. Au-delà d'un noyau familial représentant jusqu'à quatre générations de personnes, un second groupe isole en effet ces membres des fratries des chefs de ménage et de leurs épouses. Fondé sur des liens du sang, ce groupe dépasse en nombre les autres liens d'alliance et d'adoption, d'amitié et d'emploi. Il contribue de manière conséquente à l'occupation des logements bamakois.

Près de 11 % des membres des ménages relèvent ainsi de ces catégories représentant trois générations familiales (tableau 47). Les plus nombreux sont les enfants de frères et de sœurs des référents et de leurs épouses, ainsi que les plus jeunes des fratries d'origine qui contribuent aussi à la jeunesse de la population citadine. La responsabilité éducative prise par la capitale à l'égard de parents « du village » se manifeste enfin à l'égard des 82 « enfants adoptés » identifiés par l'enquête, qui sont classés ici parmi les autres liens de parenté et d'alliance.

Le groupe des non-parents est enfin très concentré sur le cas des « bonnes ». Cela explique que sa moyenne d'âge soit la plus cohérente et la plus jeune, 18 ans, tandis que les autres groupes présentent des contrastes d'âge marqués entre tuteurs et hébergés.

Ces regroupements rappellent donc les catégories données à la question du « lien avec le chef de ménage ». Avec un classement en liens de parenté, sociaux ou économiques, les proportions apparaissent proches dans les deux sources (tableau 48). En décomptant ensuite les chefs de ménage, la place réservée dans les logements à d'autres personnes que des parents en ligne directe monte jusqu'à près d'un quart du total enquêté, et plus dans le dernier recensement².

Ces pratiques d'accueil montrent globalement les mêmes proportions dans les différentes communes de Bamako, à la nuance près de la troisième qui abrite le centre historique de la ville : les hébergés y représentent plus de 30 % des résidents. À une échelle plus fine, Badalabougou-Séma aussi les montre surreprésentés par rapport à d'autres zones d'enquête. Le standing économique du quartier se repérait dès 1993 avec dans ses maisons un accueil record de neveux et de nièces poursuivant leurs études à Bamako, et un emploi-hébergement quasi systématique de bonnes relayant dans leurs activités ménagères des épouses fréquemment engagées dans la vie active (BERTRAND, 1999-b). Ces tendances se maintiennent en 2011.

Des types d'hébergement aux types de ménages

En se densifiant, les maisons retiennent mieux les ménages les plus petits, comme on l'a vu plus haut (chapitre 4). Mais les familles bamakoises n'ont pas renoncé, tant s'en faut, à leurs pratiques d'accueil. Elles les ont plutôt adaptées aux contraintes de la cohabitation résidentielle. On en vient ainsi à une typologie classant les ménages selon leur ouverture plus ou moins marquée à des liens sociaux éloignés du modèle familial nucléaire.

La combinaison d'hébergements de types A, B, C et D fait sens ici pour repérer ces liens de parenté, d'amitié et d'emploi et pour les relier aux contextes urbains dans lesquels les ménages ont peu de chances ou

2. Contrairement à l'enquête, le recensement relie la catégorie des belles-filles au noyau familial : de nombreux ménages comprennent en effet des enfants dont le père n'est pas présent, et qui sont rattachés à leurs grands-parents en présence de la mère. Face à ces configurations tributaires d'une émigration masculine, l'enquête a considéré que ces mères mariées et leurs enfants constituaient des ménages à part entière, cohabitant avec ceux des beaux- ou grands-parents sous la responsabilité d'un commun chef de famille.

Tableau 48 – Types d'hébergement dans les ménages bamakois

Membres des ménages		PLMU-2011			RGPH, 2009		
		Nombre	%	%	Nombre	%	%
A	Chefs de ménage	1 027	18,2		286 380	15,8	
A	Noyau familial : ascendants/descendants directs	3 623	64,2	78,5	1 113 257	61,5	73,0
B	Parents collatéraux	602	10,7	13,0	226 477	12,5	14,9
C	Autres parents	105	1,9	2,3	106 890	5,9	7,0
D	Sans parenté	286	5,1	6,2	77 354	4,3	5,1
Total avec les référents des ménages		5 643	100,0		1 810 358	100,0	
Total sans les référents des ménages		4 616		100,0	1 523 978		100,0

Sources : RGPH, 2009 ; enquêtes PLMU-2011.

Tableau 49 – Typologie et taille des ménages selon les hébergements représentés en leur sein et le sexe du chef de ménage

Code	Type d'association	Nombre de ménages	%	Nombre de chefs de ménage	
				Femme	Homme
A	Noyau familial (NF) seul	605	58,9	3,7	4,6
AD	NF + non-parents	122	11,9	4,8	5,8
AC	NF + autres parents	29	2,8	3,7	8,0
ACD	NF + autres parents et non-parents	12	1,2	6,2	9,7
AB	NF + parents collatéraux	157	15,3	5,3	7,3
ABD	NF + parents collatéraux et non-parents	78	7,6	6,7	8,8
ABC	NF + parents collatéraux et autres parents	18	1,8	5,3	10,8
ABCD	NF + parents collatéraux, autres parents et non-parents	6	0,6	7,3	8,0
Total		1 027	100,0	3,7	4,6

Source : enquêtes PLMU-2011.

inversement les meilleures chances de s'épanouir selon ces normes d'accueil. Parmi les huit configurations représentées dans l'enquête, l'analyse se concentre sur les plus nombreuses (tableau 49).

Selon ce classement social, les ménages montrent des tailles inégales : ceux qui se présentent comme de simples noyaux familiaux (quatre personnes en moyenne) sont deux fois plus petits que ceux qui associent trois à quatre types d'hébergement, selon les combinaisons les plus chargées (huit et dix personnes) ; les configurations qui n'ajoutent qu'un type d'hébergement autre que le noyau familial présentent enfin des valeurs intermédiaires de six et sept personnes. Plus le ménage est donc complexe, plus il est chargé en nombre de personnes et demande un renfort domestique.

Les zones d'étude se font l'écho de ces différences comme on l'a vu à Badalabougou, tandis que les ménages de Dialakorodji semblent les plus contractés sur le noyau familial parents/enfants. Mais ce sont principalement les propriétaires chefs de famille qui donnent à voir les capacités maximales d'accueil et les effets cumulatifs qu'elles entraînent en matière d'emploi et d'hébergement domestique pour maintenir ce standing urbain (figure 15). Les ayants droit des maisons familiales sont sur ce plan clairement en retrait.

Si elle est source de prestige pour certains, la charge de dépendants désigne au contraire, quand elle fait défaut ou est réduite au minimum, les ménages économiquement précaires ou les plus vulnérables. La plupart des locataires et des logés gratuitement présentent

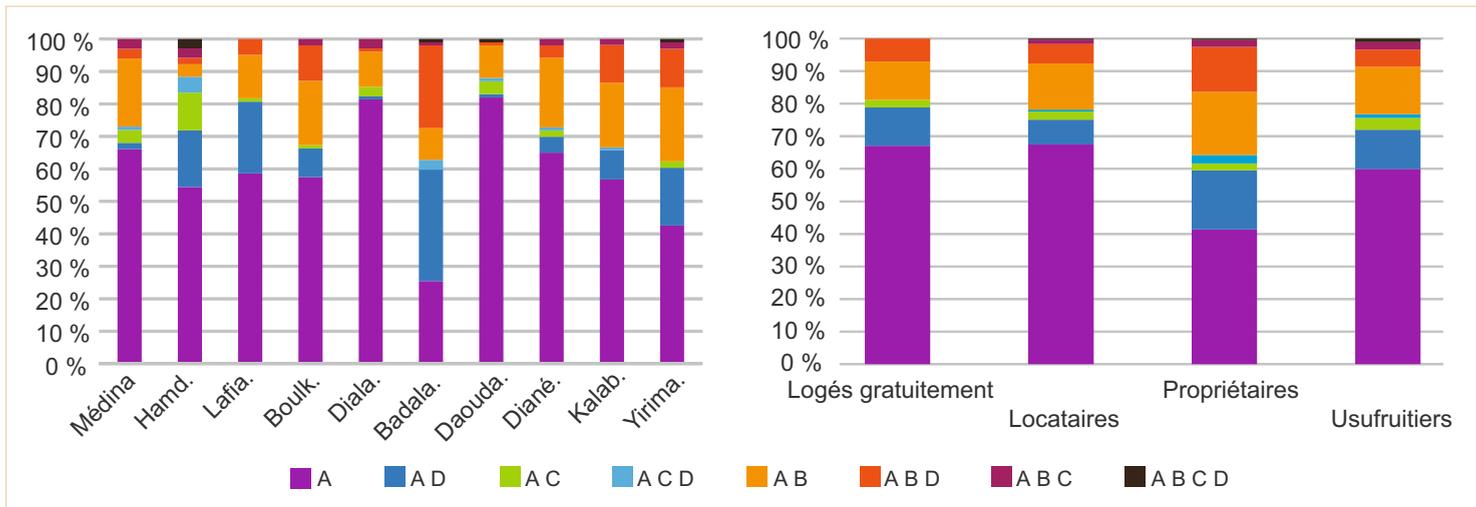


Figure 15

Types de ménage par zone d'étude et par mode d'occupation des logements (cf. tableau 49, page précédente).

Source : enquêtes PLMU-2011.

ainsi un véritable handicap résidentiel. Les femmes sont plus encore discriminées en se retrouvant à la tête de ménages toujours plus petits que ceux des hommes : leurs ménages sont proportionnellement moins représentés dans les combinaisons de types AB et ABC.

L'accueil de dépendants se montre ainsi sélectif du fait des coûts induits par la vie en ville. Les arbitrages qu'il suscite pour le patronage de jeunes issus de la parenté des chefs de ménage, ou de celle de leurs épouses, conduisent finalement à examiner les caractéristiques des hommes mariés relativement à celles de leurs conjointes.

Qui épouse qui ? Caractéristiques croisées dans les ménages

D'autres matrices socioéconomiques permettent en effet de mettre en perspective les chefs de ménage et leurs épouses. En reliant ces hommes et ces femmes, parmi d'autres adultes résidents, on ne met pas seulement en jeu l'analyse de leurs rôles respectifs (VAA, 1996). Il s'agit d'envisager aussi la mobilité sociale qui est recherchée dans la migration et éventuellement un mariage en ville.

La ressource matrimoniale des hommes est d'abord commentée sous l'angle de la polygamie. Sont ensuite comparées les origines géographiques de ces chefs de

ménage et de leurs épouses. Mais l'intéressement à la ville et à ses ressources est aussi une affaire de femmes. En témoignent les réponses éducatives que certaines apportent seules à leurs enfants, et que de nombreuses épouses donnent à des jeunes venus de leur village pour être formés au moins temporairement dans la capitale. En partant des lieux de naissance de ces conjoints, on suivra donc ensuite d'autres marqueurs du capital socioculturel de ces adultes en matière de travail et de déplacement vers l'emploi.

Mariages, polygamie, systèmes résidentiels

Si elle est attendue du mariage, la cohabitation entre époux n'est pas toujours au rendez-vous. L'enquête ne donne pas d'effectifs suffisants pour mesurer ce point, notamment pour les grands polygames et les femmes ayant connu plusieurs mariages successifs. On en retient cependant qu'un homme marié sur cinq est polygame, et ce principalement marié à deux épouses ; que les femmes divorcées sont plus nombreuses dans l'échantillon que celles remariées après rupture de la précédente union. Comme généralement au Mali, les interruptions de mariage par veuvage ou par divorce concernent les Bamakoises plus longtemps que les hommes, qui ne tardent pas à se remarier. Le district de Bamako ressort d'ailleurs du recensement de 2009 comme la région dans laquelle les hommes mariés polygames ont le plus

Tableau 50 – Épouses présentes et non présentes dans les maisons des chefs de ménage polygames

État matrimonial	Hommes	Épouses	Épouses présentes par ménage					Épouses non présentes
			0	1	2	3	4	
Marié avec 2 épouses	123	246	3	68	52			74
Marié avec 3 épouses	9	27	0	3	2	4		8
Marié avec 4 épouses	16	4	1	1	1	1	0	10
Total	136	289	Manques : 10 + 77 + 4 + 1					92

Source : enquêtes PLMU-2011.

petit nombre d'épouses : en moyenne 1,5 contre 2, voire plus ailleurs, à l'exception de la région de Kidal dont les données sont considérées comme peu robustes. À l'inverse, le célibat est plus représenté dans la capitale que dans le reste du Mali.

Le recensement offre ainsi des résultats plus massifs. Celui de 2009 applique aussi aux femmes mariées les catégories de monogame et de polygame qui caractérisent leur dernier mariage. Les « polygames » désignent ainsi les femmes mariées à des hommes ayant plusieurs épouses au moment du recensement. Dans l'enquête, au contraire, les femmes sont classées selon le nombre de mariages qu'elles ont contractés successivement, après veuvage ou divorce ; tandis que les hommes sont classés selon le nombre d'épouses qu'ils ont simultanément.

Selon ces définitions, la polygamie reste minoritaire face à la monogamie, mais il est logique d'observer plus de femmes mariées à des polygames (35 % des femmes mariées) que d'hommes polygames (28 % des hommes mariés). Le poids global du mariage ne présage cependant pas de celui des résidences communes dans le district de Bamako : le ménage ainsi constitué peut s'organiser sur une seule maison, comme il peut se déployer sur plusieurs maisons faisant système résidentiel et impliquant éventuellement plusieurs quartiers, localités, régions et pays. La polygamie est bien en cela une affaire de standing économique : non seulement parce qu'elle tend à donner plus d'enfants aux hommes mariés que par le fruit d'une seule union, mais aussi parce qu'elle multiplie pour ces hommes les responsabilités qui leur sont habituellement attribuées en matière de logement. Il leur revient alors la charge matérielle de maisons plus grandes ou de navettes entre des épouses qui ne cohabiteraient pas.

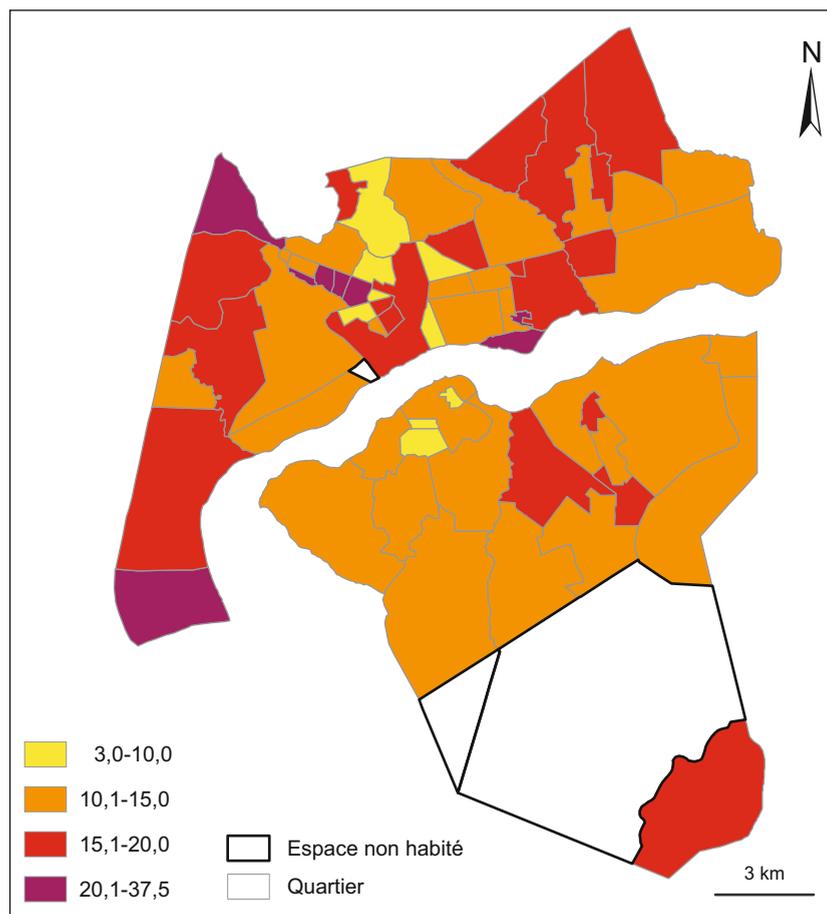
Sur ce plan, l'enquête apporte quelques éléments de réponse.

– Aucune des 186 femmes référentes de leur ménage n'apparaît d'abord en cohabitation avec un mari : c'est le sens de ces ménages identifiés comme monoparentaux à la suite d'un veuvage, d'une séparation, de l'émigration du conjoint ou de sa résidence dissociée par un mariage polygamique. Mais parmi ces femmes chefs de ménage, seulement 49 sont toujours mariées, et l'enquête ne précise pas systématiquement où se trouve le conjoint.

– Chez les référents monogames, il ne « manque » que quelques épouses sur les 613 potentiellement résidentes dans la maison : 591 sont bien présentes aux côtés de leur mari ; les 22 autres habitent ailleurs pour des raisons diverses : le taux de non-résidence conjointe n'est donc que de moins de 4 %.

– Avec les polygames, enfin, on peut s'attendre à relier 289 autres femmes à des chefs de ménage déclarant deux, trois ou quatre épouses (tableau 50). De fait, 197 d'entre elles résident bel et bien avec leur mari, et les 92 autres, « perdues » pour l'enquête, résident ailleurs sans que l'on sache non plus si leur maison est à Bamako, en région ou à l'étranger. Près d'un tiers des épouses en polygamie ne vit donc pas conjointement avec le mari là où il est enquêté.

Alors qu'elle concerne finalement 14 % des Bamakois âgés de plus de 12 ans, la polygamie recensée en 2009 ne se présente pas de manière homogène dans l'espace urbain, en particulier au nord du fleuve Niger (carte 31). Mais sa géographie à l'échelle des quartiers semble indifférente à la distance au centre, à l'ancienneté du secteur et à son standing immobilier. Elle ne rappelle donc pas les logiques spatiales à l'œuvre pour d'autres tendances démographiques.



Carte 31

Mariages polygamiques par quartier du district de Bamako en 2009 (%).

Source : RGPH, 2009.

Des origines géographiques souvent communes

Les lieux de naissance des chefs de ménage et de leurs épouses coïncident dans de fortes proportions, car leur mariage est souvent noué dès avant l'installation en ville.

La matrice reliant sur ce point les caractéristiques des hommes et celles des femmes dans leurs ménages respectifs se restreint d'abord du fait des cas de résidence séparée : les maris logés au quotidien sans leur épouse ainsi que les femmes chefs de ménage sont écartés de la comparaison, faute d'information sur ces conjoints manquants à l'enquête. Avec plus de 800 couples, certains répétant les caractéristiques du mari à l'égard d'épouses différentes, la matrice reste suffisamment étoffée pour que l'on se

Tableau 51 – Écart d'âge entre conjoints enquêtés en 2009 selon la génération des hommes

Âge du chef de ménage	Moyenne des écarts d'âge
21-29 ans	6 ans
30-39 ans	9 ans
40-49 ans	12 ans
50-59 ans	14 ans
60-69 ans	15 ans
70-90 ans	18 ans

Source : enquêtes PLMU-2011.

demande si cette origine géographique informe le devenir du ménage en ville.

L'écart d'âge est d'abord systématique entre les conjoints enquêtés, et globalement important : près de douze ans en moyenne. Il varie selon l'âge des chefs de ménage, lui-même facteur de polygamie, mais peu selon la génération de naissance des épouses (tableau 51).

Quant aux lieux de naissance de ces hommes et femmes, ils sont classés selon quatre catégories, la dernière tenant compte de la situation de plusieurs zones d'enquête dans un environnement qui s'est récemment urbanisé au sein de communes rurales (tableau 52). Cette origine géographique est donc la première variable mobilisée pour approcher le capital social des adultes tel qu'il se construit pour partie avant leur arrivée en ville, et pour partie à l'épreuve des responsabilités urbaines.

Parmi d'autres possibilités de comparer les conjoints, qui seront examinées plus loin, le lieu de naissance montre en effet la plus grande ressemblance entre eux : 62 % des hommes sont nés dans la même catégorie que leur épouse, soit la diagonale du tableau.

Les migrants sont les plus nombreux parmi les chefs de ménage. De fait, beaucoup d'entre eux ont contracté leur mariage avant leur arrivée à Bamako, ou après leur installation mais en suivant un choix matrimonial balisé par le milieu social d'origine. Le fait de prendre une épouse issue du milieu urbain, selon une logique plus individuée, est moins fréquent parmi les non-natifs de la capitale. Les catégories d'origine sont donc les mêmes pour les deux conjoints dans 70 % des cas

Tableau 52 – Origines géographiques comparées des conjoints dans leur ménage

Lieu de naissance des hommes	Lieu de naissance des épouses				
	District de Bamako	Étranger	Mali : autres régions	Périurbain	Total
District de Bamako	176	24	89	3	292
Étranger	18	16	13		47
Mali : autres régions	97	21	288	13	419
Périurbain	7	1	22	14	44
Total	298	62	412	30	802

Source : enquêtes PLMU-2011.

concernant des régions du Mali autre que Bamako, origine globalement la plus représentée. Elles sont encore les mêmes pour 59 % des natifs de Bamako, pour 26 % et 47 % des natifs de l'étranger ou du secteur périurbain, les deux catégories de provenance les moins représentées.

Pour les migrants nés au Mali, la coïncidence d'origine va même plus loin puisqu'elle se vérifie aussi à l'échelle de la région, du cercle voire du village de naissance. Les natifs de Bamako épousent eux aussi majoritairement des femmes de la même ville, mais leur choix matrimonial s'ouvre à des « ressortissantes » de communes et de quartiers plus variés, et par conséquent à d'autres logiques que celle de la proximité géographique.

Cette ressemblance se décline pourtant de manière inégale dans l'échantillon d'enquête (tableau 53). Le rapport entre migrants et natifs varie entre ces zones d'étude, et cela se ressent dans la proportion de conjoints qui se ressemblent dans leurs propres matrices. Mais chaque zone d'étude semble composer entre une certaine aspiration des hommes à préserver leur capital social d'origine, en particulier quand ils sont locataires, et une autre à le faire évoluer selon des horizons nouveaux, une tendance qui se manifeste notamment parmi les ayants droit de maisons partagées. Les premiers sont plus souvent migrants et donc moins familiers de Bamako ; les seconds viennent de familles propriétaires depuis deux générations ou plus.

Les différences croisent ainsi des facteurs liés à la génération de naissance des hommes, à l'étalement

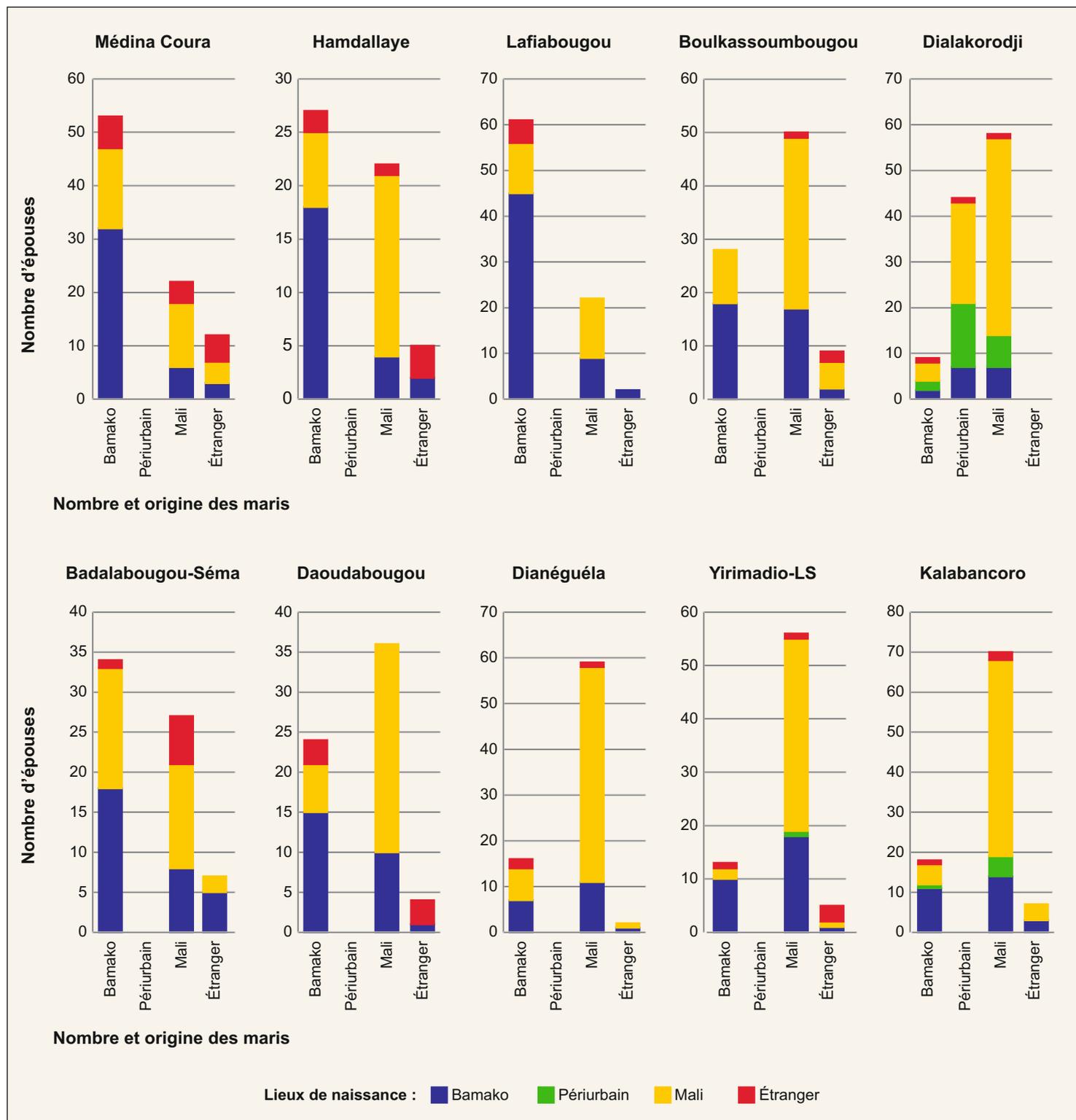
Tableau 53 – Origines géographiques comparées des conjoints selon la zone d'étude à Bamako

Zone d'étude	Pourcentage d'origines :	
	Identiques	Différentes
Badalabougou-Séma	45,6	54,4
Dialakorodji	53,2	46,8
Médina Coura	56,3	43,7
Boukassoumbougou	59,8	40,2
Moyenne d'enquête	61,6	38,4
Kalabancoro	63,2	36,8
Yirimadio-LS	66,2	33,8
Lafiabougou	68,2	31,8
Daoudabougou	68,8	31,3
Dianéguéla	70,1	29,9
Hamdallaye	70,4	29,6

Source : enquêtes PLMU-2011.

de leurs mariages dans le temps, et d'autres liés à leurs parcours résidentiels jusqu'aux lieux d'enquête. À cet égard, la ville tend à élargir le champ des ressources matrimoniales comme le montrent aussi bien les quartiers les plus anciennement peuplés, comme Badalabougou-Séma et Médina Coura, que des quartiers renouvelant l'agglomération sur ses périphéries, comme Boukassoumbougou et surtout Dialakorodji (planche 29). Compte tenu du poids démographique des jeunes dans l'ensemble du peuplement bama-kois, on peut penser que ces nuances présagent de mariages qui seront encore plus urbains, par la provenance des deux époux, quand les célibataires d'aujourd'hui parviendront à l'âge adulte.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CONJOINTES SELON CELLE DES CONJOINTS PAR ZONE D'ÉTUDE



Source : enquêtes PLMU-2011.

Se former, travailler en ville, se déplacer au quotidien

Pour aborder les ressources économiques dont disposent les citoyens, les enquêtes PLMU disent peu de choses de l'effort financier que les ménages consacrent au logement : quelques précisions sont données sur les loyers, le coût de réparations ou d'extensions réalisées dans l'année qui a précédé le passage de 2011, mais l'investissement immobilier n'est pas globalement chiffré. La qualité physique des habitations – matériaux de construction, nombre de pièces et superficies bâties – les abonnements aux services d'eau, d'électricité et d'assainissement semblent dépendre plus de l'âge du quartier et d'une incertaine action publique, que de variables individuelles adossées aux revenus du travail (chapitres 1 et 3). Les déplacements reliant le domicile des habitants aux autres lieux de la vie urbaine, en particulier ceux de l'emploi, permettront finalement mieux d'apprécier les discriminations économiques qui accompagnent l'expansion territoriale de la ville.

En effet, les caractéristiques de l'habitat ne sont ni le reflet exact ni même un indicateur toujours fiable du niveau de vie de ses occupants, même après plusieurs décennies de résidence urbaine. Aborder la pauvreté urbaine par le niveau d'aménagement du logement et de son environnement débouche sur une confusion assez récurrente entre le standing socioéconomique des citoyens et le standing territorial des quartiers dans lesquels ils vivent. Mais comme on l'a vu, les ménages, pour une moitié d'entre eux, ne sont pas propriétaires de leur logement, et cette proportion est souvent liée à leur jeunesse, à un manque de familiarité avec les ressources urbaines, plutôt qu'à un handicap économique irréductible.

Chez les propriétaires eux-mêmes, qui font figure de privilégiés, l'habitation constitue un bien fréquemment partagé, ce qui entraîne une forte pression physique sur son équipement. De nombreux ayants droit se dispensent pourtant d'en financer la restauration ou même simplement entretenir le patrimoine hérité en nom collectif, préférant réserver leur épargne propre pour l'acquisition d'un nouveau bien. La préparation d'un toit indépendant à distance de la maison familiale joue

donc, par défaut, sur la qualité du bâti existant, tandis que ceux des héritiers qui y restent durablement sont trop démunis pour envisager d'en sortir, et dans l'immédiat pour contribuer aux réparations du quotidien.

Pour comprendre comment les ménages se démarquent économiquement les uns des autres, d'autres grilles de mesure sont nécessaires. Elles évaluent ici le capital scolaire des individus, leurs attentes et leurs perspectives d'ascension sociale, comment la ville permet à certains et refuse à d'autres l'accès à sa ressource travail. Le recensement offre de nouveau la possibilité de comparer ces caractéristiques en ville et dans l'environnement rural de Bamako. Le lien formation/emploi trouve quelques éléments de réponse dans ces données, mais le lien entre emploi et résidence n'est pas informé : aucune triangulation avec la question de la mobilité urbaine n'est permise pour mettre en jeu la territorialité de la ville. Les déplacements quotidiens vers les lieux de travail seront donc informés par la seule enquête.

De la formation à l'emploi : quelles ressources individuelles ?

Le standing économique des Bamakois est d'abord lié à leur scolarisation, à leur formation professionnelle et leur accès à l'emploi, qui font jouer une forte opposition avec les caractéristiques du milieu rural. Cartographier les niveaux d'étude et les statuts dans l'activité principale aide donc aussi à caractériser l'avancée de la ville hors du district, l'influence de l'agglomération sur son arrière-pays productif, ainsi que quelques lignes de division sociale de l'espace urbain.

Le niveau d'étude : de plus en plus d'élèves mais peu de qualifications

Les possibilités données aux jeunes pour étudier sont en effet jugées meilleures dans la capitale par rapport au reste du pays. Elles sont pourtant inégalement appréciées par les ménages bamakois au fil de réformes ayant, dans les trois dernières décennies, diversifié les offres scolaires, ouvert l'enseignement secondaire et l'université au secteur privé (GÉRARD, 1999 ; HENAFF et LANGE, 2011).

Tableau 54 – Niveau d'étude des individus enquêtés selon la classe d'âge

Niveau d'étude	Population totale		Moins de 6 ans		6-19 ans		20 ans et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non scolarisable	895	15,9	838	95,4	57	2,0		
Jardin d'enfants	8	0,1	8	0,9				
Non scolarisé	1 011	17,9			265	9,4	746	38,3
École coranique	422	7,5	5	0,6	94	3,3	323	16,6
Médersa cycle primaire	4	0,1					4	0,2
Primaire	1 325	23,5	27	3,1	915	32,5	383	19,7
Secondaire	730	12,9			385	13,7	345	17,7
École post-secondaire	379	6,7			25	0,9	354	18,2
Lycée	375	6,6			184	6,5	191	9,8
École post-lycée	56	1,0				0,0	56	2,9
Université (licence)	221	3,9			22	0,8	199	10,2
Université (master)	217	3,8				0,0	217	11,1
Total	5 643	100,0	878	100,0	2 818	100,0	1 947	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

La scolarisation comparée des filles et des garçons, et le nombre d'élèves par classe à Bamako rappellent cependant le bas niveau de fréquentation scolaire et d'équipement des classes dans les années 1980 (BALLO, 1999), d'où partent ensuite les progrès mesurés sous la Troisième République et sous l'impulsion des Objectifs du millénaire pour le développement (BOUARÉ *et al.*, 2018). La charge démographique que représente la jeunesse bamakoise joue pour beaucoup dans les limites quantitatives et qualitatives que soulignent divers indicateurs, malgré leur hausse. Ici, il s'agit de désagréger des données urbaines trop globales sur le niveau d'étude, et de comparer notamment les adultes et leurs enfants (*tableau 54*).

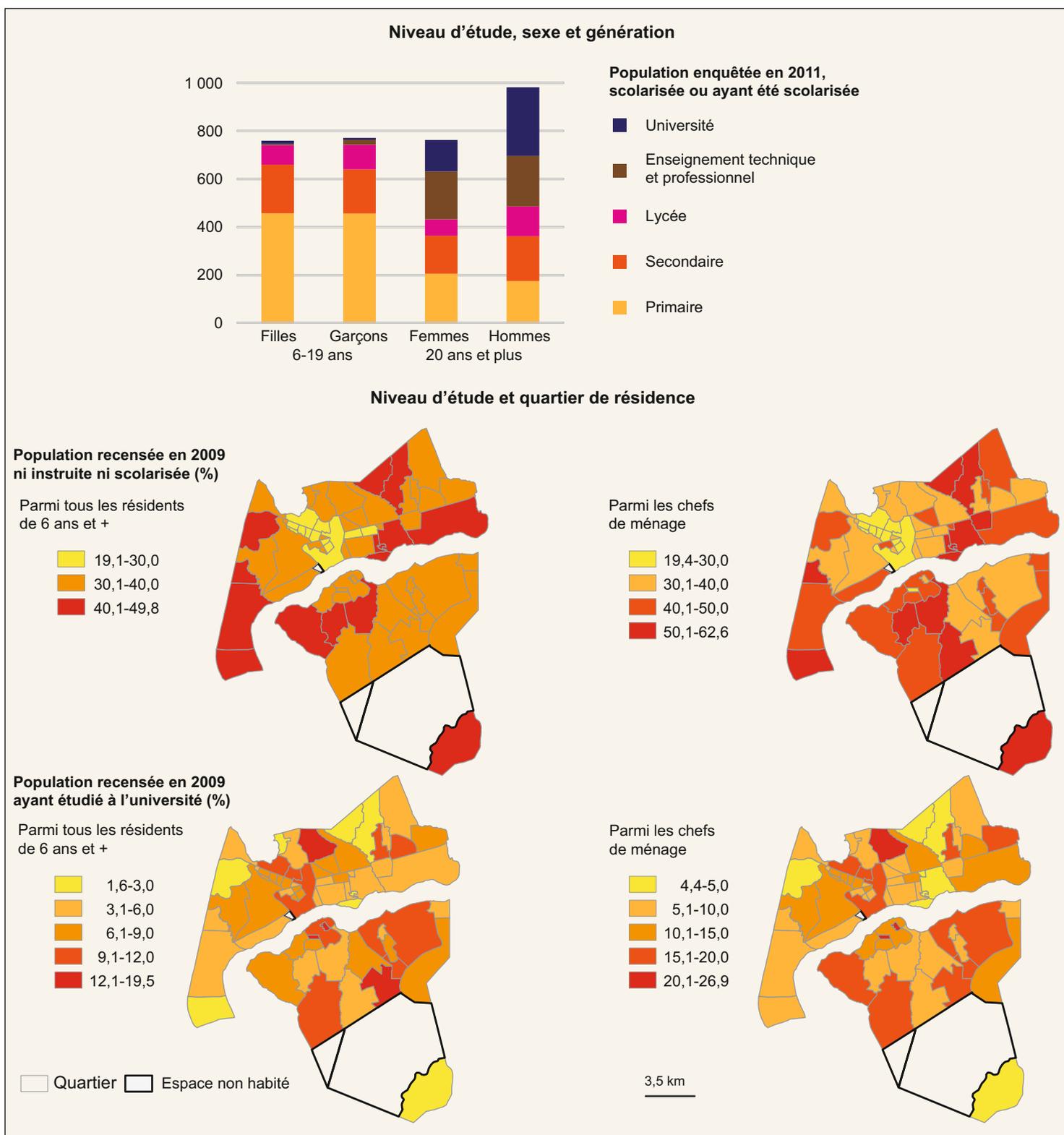
Les perspectives de formation s'inversent en effet entre les jeunes de moins de 20 ans et leurs aînés : alors que 38 % des seconds n'ont pas « fait les bancs », tout en considérant l'école coranique comme une démarche d'éducation, la part des non-scolarisés chute à 14 % parmi les premiers. Du fait de leur âge et de performances faibles, conduisant à de fréquents redoublements, ces individus scolarisés se concentrent majoritairement sur le cycle primaire. L'enseignement technique et professionnel est devenu quant à lui très

discret parmi les jeunes, alors qu'il était déjà insuffisant dans les générations précédentes.

Le tableau scolaire marque cependant des progrès dans le cycle primaire, qui ne discrimine plus les filles dans la dernière génération. Il s'assombrit en revanche si l'on considère les cycles suivants et l'âge des élèves à chaque fin de cycle : garçons et filles ont en moyenne 12 à 13 ans en 6^e année du cycle fondamental (fin de l'enseignement primaire), 16 ans en 9^e année (fin du niveau secondaire junior, ou collège) et 20 ans en 12^e année d'étude (fin de l'enseignement secondaire, ou lycée). La comparaison entre les moins et les plus de 20 ans se justifie enfin, dans l'échantillon d'enquête, par la faible proportion de ceux qui continuent leurs études après cette 12^e année et la forte proportion de ceux quittant l'enseignement secondaire sans le baccalauréat, ni d'ailleurs le niveau qui en était attendu dans la génération précédente.

À l'échelle de la ville, les niveaux d'étude observés pour les seuls référents des ménages amplifient les contrastes déjà visibles pour l'ensemble des résidents (*planche 30*). Ils donnent en effet plus de visibilité à la proportion des personnes n'ayant été ni scolarisées ni instruites (44 % des chefs de ménage en moyenne, contre 37 % pour l'ensemble de la population résidente), et à celle des personnes

NIVEAU D'ÉTUDE DES RÉSIDENTS DE 6 ANS ET PLUS



Sources : enquêtes PLMU-2011 ; RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

ayant étudié à l'université (11 %, contre 7 %). Ces deux cartes se superposent à Bamako en montrant la scolarisation plus importante et plus avancée des résidents des vieux quartiers (communes III et II), jusqu'à Hippodrome en rive gauche, et de ceux de la rive droite plus ponctuellement dans les secteurs marqués par une programmation immobilière (Badalabougou-Séma I et II, Magnambougou et Faladiè). À l'inverse, un faible capital scolaire fait ressortir dans les mêmes cartes les marges populaires de la ville : Bougouba, Sikoro-Banconi, Kalabanougou-Sébénicoro-Taliko-Lassa, ou encore Sénou.

Avec cette donnée scolaire, l'échantillon d'enquête ne retrouve pas tous les gradients déjà abordés dans l'agglomération. Mais il confirme ces contrastes géographiques à partir de quelques extrêmes qui se manifestent parmi les zones d'étude. Badalabougou-Séma se distingue ainsi par de fortes proportions de jeunes et d'adultes dépassant ou ayant dépassé le cycle d'études fondamental ; la proportion de non-scolarisés n'y est pas négligeable, mais elle vient de l'accueil, également record, d'employées domestiques issues du monde rural. Ce bonus de formation parmi les enfants des ménages et leurs parents s'illustre également à Yirimadio-LS et à Kalabancoro, ce qui souligne le crédit donné aux études par ces résidents de classes moyennes. Le type d'activité exercé par les adultes confirmera ce lien entre formation et emploi, mais le niveau d'étude offre déjà, en amont, une mesure approchée du standing socioéconomique des ménages.

À l'inverse, les quatre quartiers d'origine irrégulière révèlent de fortes proportions d'adultes non scolarisés : Dialakoro-dji, Dianéguéla, Daoudabougou et Boukassoumbougou sont rejoints sur ce plan par Hamdallaye dont les adultes ont exploré d'autres horizons économiques que ceux offerts par l'école, notamment la migration internationale. Si la ville peut inciter les enfants de ces quartiers à progresser dans l'échelle des études, ce que confirme l'enseignement fondamental, les enseignements professionnels et universitaires leur semblent au contraire toujours fermés.

L'exercice d'activités rémunérées

Une fois précisée l'occupation des plus jeunes au sein des ménages, on peut classer la population enquêtée entre actifs et non-actifs. Les premiers incluent des

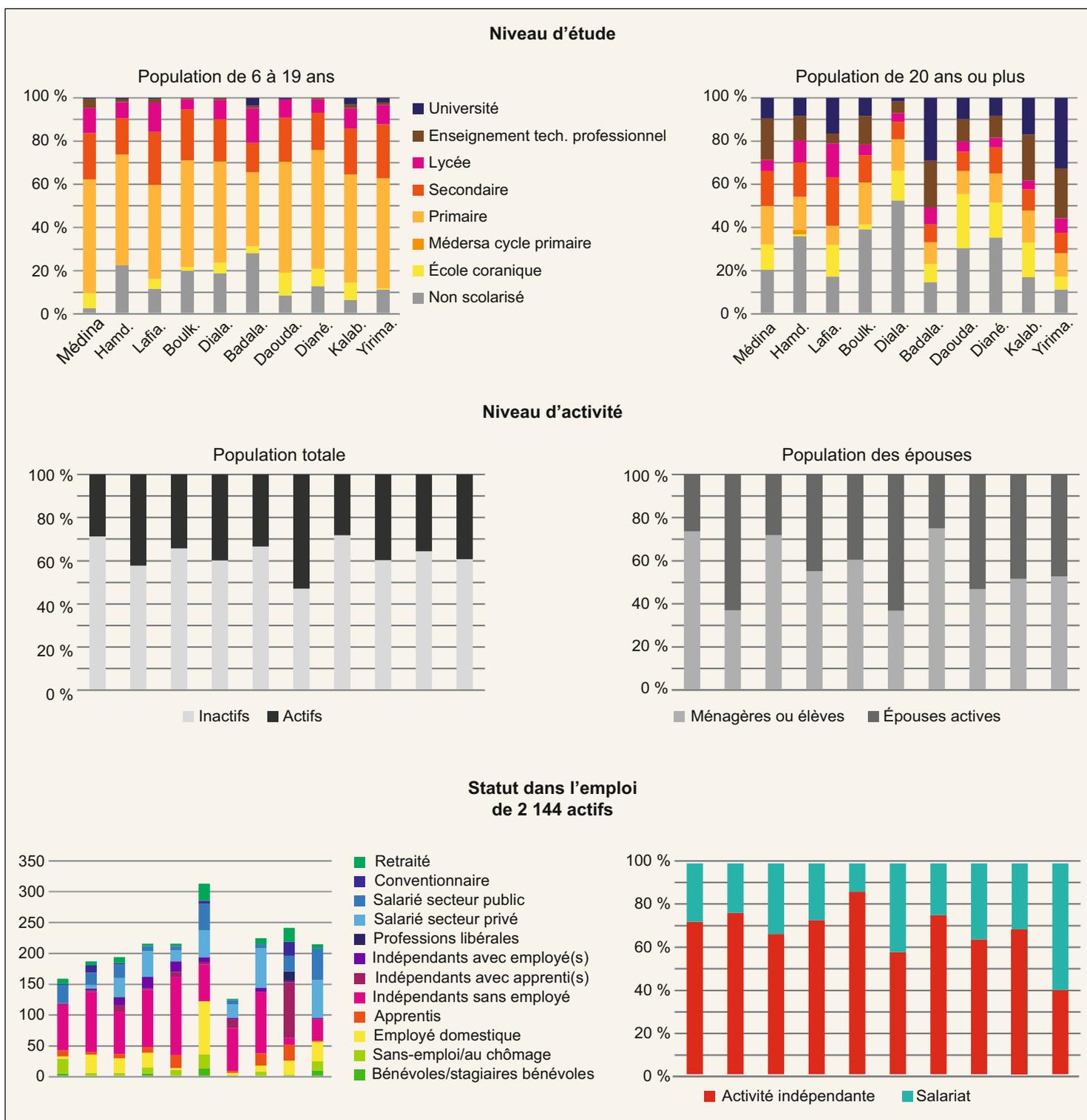
stagiaires encore non rémunérés et des personnes déclarées bénévoles (moins de 2 %), d'autres se déclarant sans-emploi (6 %) ou retraitées (4 %). Mais aucune de ces catégories ne se réfère à une prise en charge politique du chômage ou à des pensions de retraite importantes. Avant de jauger le revenu des ménages, l'emploi urbain est d'abord un problème de ratio démographique entre ces actifs et ceux qui sont à leur charge.

La population de moins de 7 ans représente en effet un quart des non-actifs ; les élèves et les étudiants comptent pour plus de la moitié, et les femmes occupées uniquement à leurs tâches domestiques pour 16 %. Mais la proportion des ménagères, dont quelques-unes sont encore élèves, et celle des épouses varient sensiblement dans l'échantillon d'étude. Plus généralement, le rapport entre actifs et non-actifs n'a rien d'homogène dans l'espace urbain : les personnes engagées dans une activité économique représentent de 29 % (Médina Coura) à 53 % (Badalabougou-Séma) de la population enquêtée localement, et de 25 % (Daoudabougou) à 63 % (Hamdallaye) des seules épouses des chefs de ménage. Ces niveaux d'activité ne sont pourtant ni toujours corrélés à ceux de la formation scolaire ni clairement imputables à l'ancienneté de l'urbanisation ou à la distance au centre-ville (*planche 31*).

Le statut d'emploi dans l'activité économique

Placer le travail sur une échelle de rémunération reste une opération complexe, hors de portée des enquêtes PLMU, en particulier dans les sociétés où le salariat est minoritaire, où le travail est instable et où ses revenus sont irréguliers (RAZAFINDRAKOTO et ROUBAUD, 2003). Aborder le niveau de vie par la mesure des consommations n'est pas non plus sans difficulté quand celles-ci oscillent entre des marchés formels et informels ; et qu'elles intègrent, de plus, des flux extérieurs à la ville, monétaires ou en nature : des échanges vivriers entre citadins et villageois, les remises de migrants, un hébergement gratuit assuré contre une prestation de service, etc. La statistique malienne a d'ailleurs bien progressé sur ce plan dans les dernières années, mais ses mesures restent trop globales pour faire jouer des différences internes à la ville.

FORMATION ET EMPLOI DE LA POPULATION ENQUÊTÉE À BAMAKO, PAR ZONE D'ÉTUDE



Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 55 – Statut dans l'emploi principal des actifs enquêtés selon leur sexe

Statut d'emploi	Femmes		Hommes		Total des actifs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénévole-stagiaire	22	2,4	9	0,7	31	1,4
Sans-emploi/au chômage	35	3,8	88	7,1	123	5,7
Employé domestique	239	26,2	5	0,4	244	11,4
Apprenti	12	1,3	75	6,1	87	4,1
Indépendant sans employé	393	43,1	425	34,5	818	38,2
Indépendant avec apprenti(s)	4	0,4	41	3,3	45	2,1
Indépendant avec employé(s)	8	0,9	81	6,6	89	4,2
Professions libérales	0	0,0	2	0,2	2	0,1
Salarié secteur privé	95	10,4	266	21,6	361	16,8
Salarié secteur public	70	7,7	146	11,9	216	10,1
Conventionnaire	10	1,1	34	2,8	44	2,1
Retraité	24	2,6	60	4,9	84	3,9
Total	912	100,0	1 232	100,0	2 144	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

C'est donc une valeur approchée des capacités économiques des actifs qui est recherchée ici. La branche d'activité n'est pas retenue pour cela dans l'enquête. Elle confirme certes l'impact en ville des activités tertiaires, mais ses catégories se montrent trop hétérogènes pour visualiser les lignes d'inégalité dans la société et dans l'espace urbain. Le type d'emploi exercé montre davantage d'intérêt.

L'activité principale : une employabilité par l'informel

Le statut dans l'emploi des personnes déclarant une occupation principale rémunérée permet ainsi plusieurs regroupements et comparaisons. On peut encore en montrer les variations dans l'espace enquêté (*planche 30*), et selon le sexe de ces actifs (*tableau 55*).

L'enquête confirme en effet l'importance des activités indépendantes. Celles-ci renvoient à un modèle entrepreneurial socialement prisé, mais sont généralement de bas niveau économique, c'est-à-dire plus souvent sans apprenti ni employé qu'avec. Elles rappellent surtout les tendances montrées par le recensement deux ans plus tôt, puisque près d'un actif sur deux s'autoemploie. Nombre de ces très petites entreprises

disparaissent aussi vite qu'elles apparaissent. Mais elles offrent la meilleure approche quantifiée du secteur informel, véritable toile de fond du travail et des productions urbaines. Le rôle joué en particulier par la petite production marchande, les services de transport et les activités de vente au détail est bien connu : permettre aux migrants ruraux, peu qualifiés, de s'adapter aux marchés du travail et de consommation urbains ; donner des perspectives de reconversion aux hommes déboutés de la fonction publique ou débauchés du salariat privé ; offrir aux jeunes déscolarisés une souplesse d'entrée dans l'activité rémunérée ; ne demander que des mises de fonds limitées aux femmes en recherche de travail après quelques maternités, etc. (BRILLEAU *et al.*, 2005 ; DE VREYER et ROUBAUD, 2013).

Ces logiques se maintiennent globalement d'une génération d'actifs à la génération suivante, malgré le progrès enregistré dans l'enseignement fondamental ; mais leur bilan n'est pas sans nuance dans la ville. Les variations liées au sexe des actifs tirent le tableau vers de bas niveaux de revenus : certains types d'emplois sont réservés aux femmes (employées domestiques), d'autres aux hommes (apprentissage) ; mais les conditions de travail et la rémunération de ces activités discriminent plus

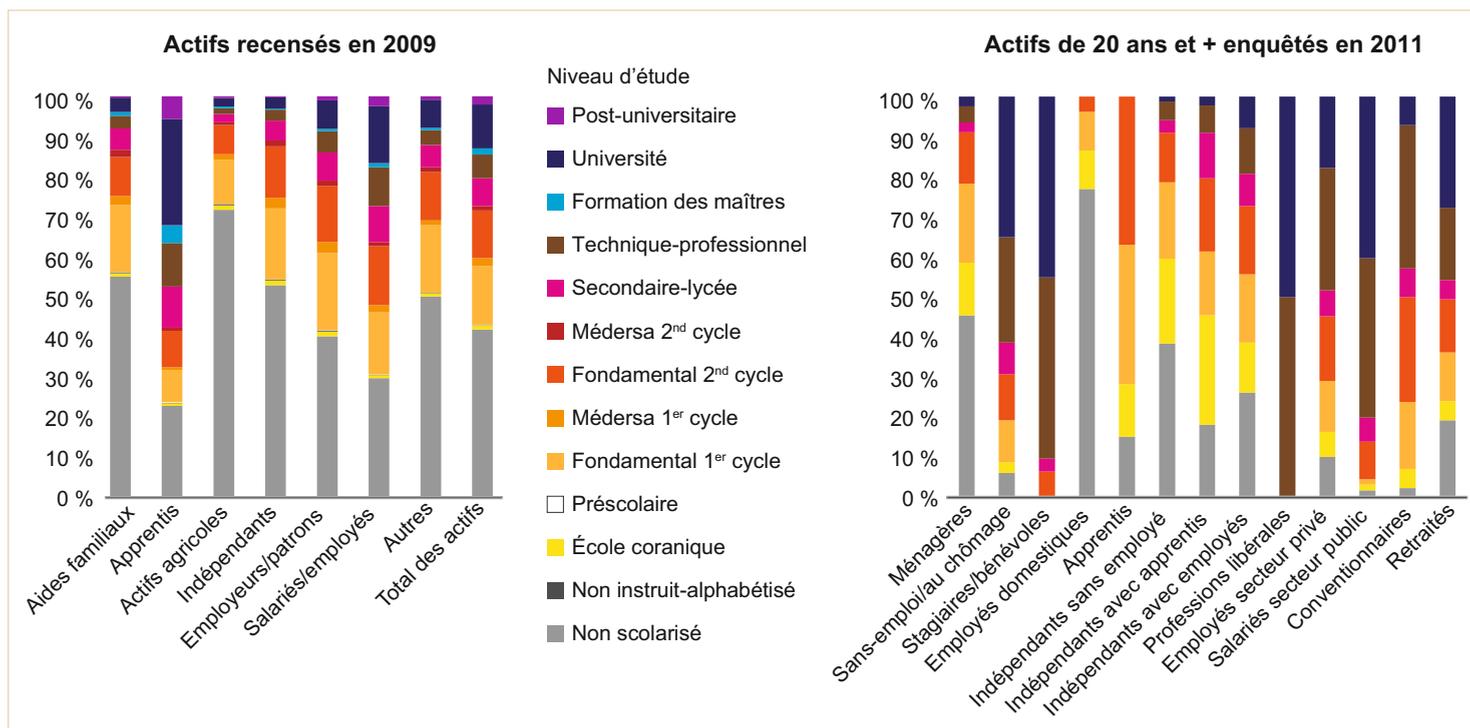


Figure 16

Statut d'emploi dans l'activité principale et niveau d'étude des actifs du district de Bamako.

Sources : RGPH, 2009 ; enquêtes PLMU-2011.

sévèrement les actives. Parce qu'elles sont encore moins bien formées que les hommes, parce que leur employabilité est fortement contrainte par la charge maternelle et domestique, les femmes ont deux fois moins accès que les hommes au salariat dans le secteur privé ; elles se reportent par conséquent, plus que les actifs, vers le secteur informel et les formes d'autoexploitation qui le caractérisent.

L'enquête confirme dans le détail ces perspectives différenciées de rémunération du travail. Dans le salariat public et notamment les secteurs de l'administration, de la santé et de l'éducation, les postes subalternes caractérisent clairement les femmes : d'un côté des secrétaires, des infirmières et des maîtresses du premier cycle ; de l'autre les cadres et directeurs de services, les médecins, les professeurs. Dans les petites activités marchandes et de restauration, où les femmes sont également très présentes, c'est la distance prise avec le domicile, et la possibilité de se rapprocher d'axes et de carrefours commercialement plus valorisants, qui jaugent les différences de rémunération du travail.

Les données d'enquête et celles du recensement convergent enfin pour rappeler des discriminations fondées sur le capital scolaire des actifs (*figure 16*). En ne croisant que ces deux variables, le marché du travail de Bamako se montre, comme à Niamey et Ouagadougou, sous l'angle de l'inégalité des chances et du cumul de handicaps pour le plus grand nombre (PASQUIER-DOUMER, 2013).

Les indépendants représentent en moyenne 54 % des actifs recensés à Bamako, contre 12 % de salariés. Les premiers comptent 53 % de personnes qui n'ont pas été scolarisées, contre 30 % chez les seconds. Les proportions des deux groupes se rejoignent pour les actifs qui ont été scolarisés mais dont le niveau d'étude ne dépasse pas le niveau primaire : entre 20 et 17 %. Quant aux aides familiaux, principalement des employées domestiques, ils ne représentent que 1 % des actifs recensés à Bamako, mais leur profil de formation rappelle celui du monde rural, très peu passé par l'école, avec des chances encore moindres données aux filles. Les apprentis (28 % des actifs de la capitale) signalent

Tableau 56 – Statut dans l'emploi principal des actifs enquêtés par zone d'étude

Zone d'étude	Activité indépendante		Salarial		Total des actifs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médina Coura	115	72,3	44	27,7	159	100,0
Hamdallaye	143	76,5	44	23,5	187	100,0
Lafabougou	129	66,5	65	33,5	194	100,0
Boukassoumbougou	158	73,1	58	26,9	216	100,0
Dialakorodji	187	86,6	29	13,4	216	100,0
Badalabougou-Séma	182	58,0	132	42,0	314	100,0
Daoudabougou	95	75,4	31	24,6	126	100,0
Dianéguéla	144	64,0	81	36,0	225	100,0
Kalabancoro	169	68,7	77	31,3	246	100,0
Yirimadio-LS	86	40,0	129	60,0	215	100,0
Total	1 408	65,7	736	34,3	2 144	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

eux des risques plus souvent associés à la ville : celui de voir les études se conclure par un abandon sans diplôme, et celui de voir le diplôme déboucher sur le chômage des jeunes. Enfin, les études supérieures concernent 18 % des salariés, contre 3 % des indépendants et seulement 9 % de la petite catégorie des employeurs et des patrons (2 % des actifs bamakois).

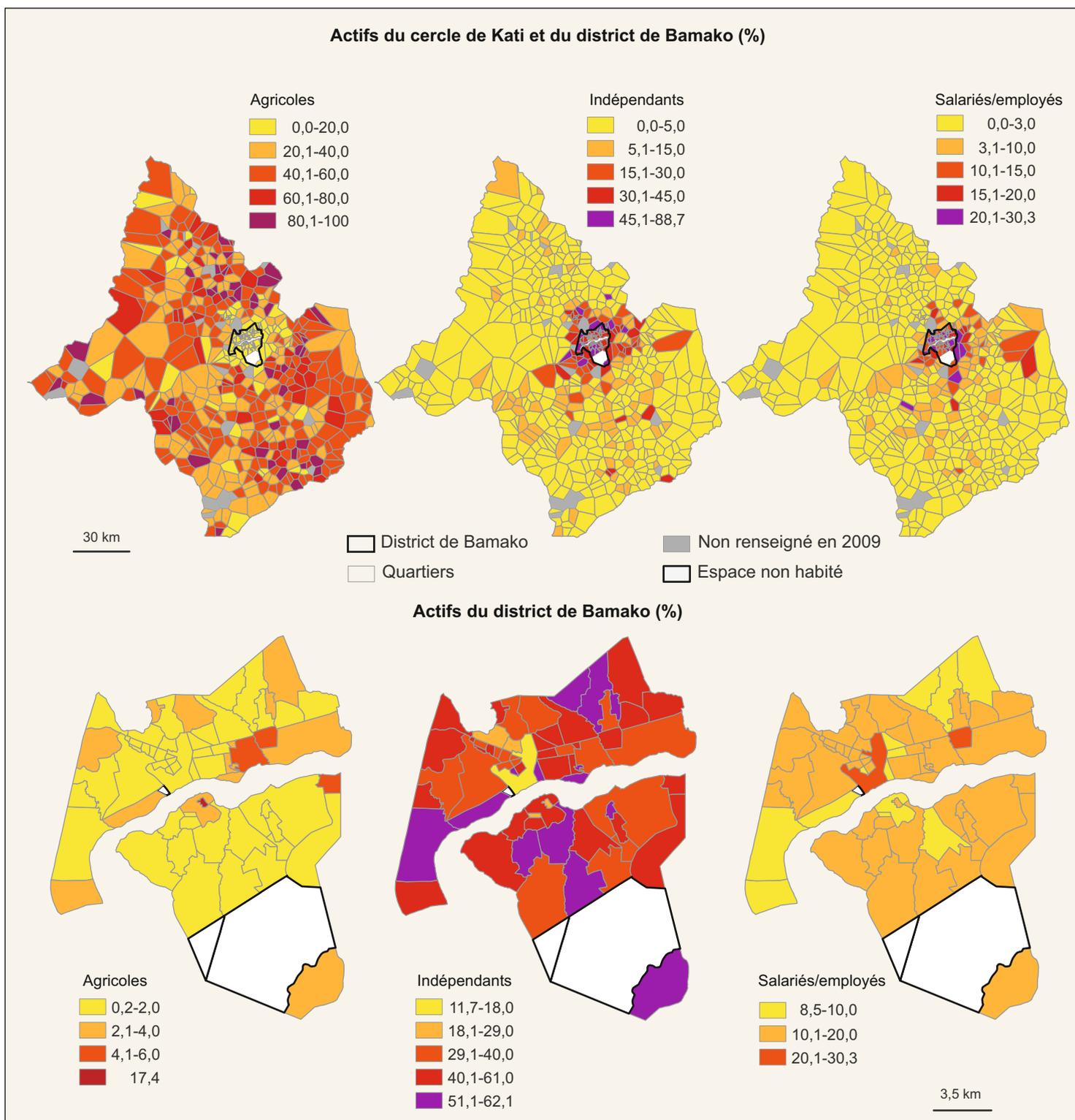
L'enquête PLMU confirme ces faiblesses et ces écarts de formation selon ses catégories propres. Le manque de débouchés professionnels ne concerne pas seulement les sortants de l'enseignement secondaire, il touche aussi les diplômés de l'université qui ne peuvent compter rapidement sur un emploi rémunéré. Mais, surtout, les trois catégories d'indépendants montrent un gradient croissant de formation selon leurs capacités à mettre au travail d'autres actifs apprentis ou employés. En cela elles rappellent l'hétérogénéité économique du secteur globalement qualifié d'informel. Elles situent le « patronat », voire certains actifs classés en « professions libérales », dans la continuité des plus gros tâcherons, et donneurs d'ordre sur le marché du travail urbain.

Dans ces conditions, le regroupement des catégories d'emploi en deux groupes d'activités, indépendantes ou salariées, résume les différences de standing économique qui marquent non seulement les actifs, mais aussi leurs quartiers (tableau 56).

Par la proportion d'actifs salariés qu'il compte, et du fait d'un meilleur niveau d'étude, Badalabougou-Séma continue de se distinguer des autres zones d'étude ; seuls les actifs de Yirimadio-LS, plus jeunes, le dépassent sur ce plan. Les deux secteurs nés de la promotion immobilière font de nouveau profil commun, malgré la génération qui les sépare, en concentrant à elles seules plus du tiers des salariés enquêtés. À l'inverse, Dialakorodji montre la plus forte proportion d'actifs indépendants sur les marges irrégulières de la ville, comme l'ont fait, plus de trente ans avant sa naissance, Dianéguéla, Boukassoumbougou et Daoudabougou : les périphéries non loties à l'époque. De vieux quartiers centraux rejoignent enfin ce profil dominé par l'emploi informel : moins parce que leurs actifs n'auraient pas ou trop peu fréquenté l'école, que du fait du rôle d'éponge du sous-emploi qu'offrent les petites activités commerciales pour des jeunes sortis de l'école sans qualification.

La comparaison de la ville et de son environnement rural prend finalement tout son sens pour relier l'emploi informel et le travail agricole dans un continuum de faibles qualifications. Ce dernier ne concerne que 2 % des actifs du district de Bamako, mais 26 % de ceux recensés dans le cercle de Kati en 2009 (planche 32). À l'inverse, les activités indépendantes et salariées constituent un marqueur de l'agglomération et de son

ACTIFS AGRICOLES, INDÉPENDANTS ET SALARIÉS RECENSÉS EN 2009
DANS LE CERCLE DE KATI ET LE DISTRICT DE BAMAKO



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Tableau 57 – Activités secondaires des personnes enquêtées selon leur statut dans l'activité principale et leur sexe

Activité secondaire	Total		Statut dans l'activité principale			Sexe	
	Nombre	%	Non-actif	Indépendant	Salarié	Femme	Homme
Ventes alimentaires et spécialisées au détail	45	30,6	31	10	4	40	5
Petits commerces	25	17,0	15	8	2	15	10
Services aux personnes	34	23,1	10	10	14	16	18
Activités productives artisanales	18	12,2	12	4	2	4	14
Activités agricoles	12	8,2	1	8	3	1	11
Médiations sociales et politiques	7	4,8	0	4	3	1	6
Divers : affaires et compétences techniques	6	4,1	0	3	3	0	6
Total	147	100,0	69	47	31	77	70
Population de 6 ans et plus	4 765		2 621	1 408	736	2 497	2 268
% des résidents	3,1		2,6	3,3	4,2	3,1	3,1

Source : enquêtes PLMU-2011.

influence au-delà des limites du district. Leur présence varie cependant dans la ville : les actifs indépendants parce qu'ils concernent une large proportion de la population citadine, les salariés parce qu'ils constituent la minorité la plus qualifiée des actifs.

Activités secondaires ou emploi fluctuant ?

Ce poids des faibles qualifications dans l'emploi est finalement confirmé par les activités secondaires que les personnes, à partir de 6 ans, déclarent en plus de leur activité rémunérée principale, de leur travail domestique ou de leur scolarité. L'inventaire de ces emplois occasionnels est trop peu fourni dans l'enquête pour justifier une carte à l'échelle des quartiers. Mais il confirme les médiocres perspectives économiques d'ensemble. Plusieurs arguments font ressortir le lien entre ces travaux d'appoint, généralement irréguliers, et le secteur informel dans lequel se retrouve une très grande partie des Bamakois : directement à travers les actifs concernés, et indirectement par les consommations domestiques qui découlent de ce secteur (tableau 57).

Les activités mentionnées se concentrent pour la majorité d'entre elles sur une petite intermédiation marchande, rejoignant en cela les orientations du secteur informel. Dans quelques boutiques, mais plus généralement dans l'espace public, les femmes sont impliquées dans la vente ambulante ou sur des places de marché,

dans la vente de bonbons, d'arachide et de pâte d'arachide, de condiments, crèmes, glace, jus et eau glacés, feuilles de haricot, patates frites, lait, fruits, mangues et galettes, la vente de pagnes et de tissus, de chaussures, habits, parfum et savon, la vente de médicaments, de charbon, ou encore de sable. Les hommes sont davantage associés aux cigarettes et pièces détachées, au bétail, aux ciment et graviers. L'importance prise par ces activités indépendantes confirme donc des transactions de détail et des spécialités fluctuantes, souvent liées à d'autres logiques que strictement économiques : on est loin d'un entrepreneuriat vantant le profit commercial comme « l'art de ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Les activités de production agricole – culture, élevage de volaille, jardinage, maraîchage – ne sont pas négligeables. Mais comme dans l'emploi principal, elles sont dépassées en nombre par les perspectives de revenus à tirer de la broderie, de la teinture ou de la couture, de la fabrication de briques, de miroirs, de la maçonnerie, la menuiserie ou encore la tôlerie. Cet artisanat urbain est lui-même en retrait de petits services qui, avec les vendeurs occasionnels, rappellent comment la tertiarisation des activités urbaines se joue principalement dans l'économie informelle.

La nécessité de compléments de revenus ne concerne pas seulement les actifs dont l'emploi principal, indépendant,

est déjà irrégulier et peu qualifié. Elle concerne également des élèves, des étudiants et des ménagères, en plus de leur activité non marchande, ainsi que des actifs salariés. Parmi ceux-ci, quelques hommes apportent des compétences techniques et gestionnaires qui font souvent défaut à l'économie informelle ; quant aux employées, elles se distinguent par la préférence donnée à de petites activités commerciales diffuses, sans doute sous-évaluées, qu'elles organisent entre la maison et le bureau.

La contribution des femmes à ces activités secondaires, majoritaire, constitue le troisième argument des petits arrangements dont l'activité économique bamakoise est souvent tributaire. Que ces femmes soient principalement ménagères, actives indépendantes, ou salariées, leur travail s'ajoute à d'autres occupations dans la sphère domestique. Il en ressort une économie fragmentaire et de faibles perspectives de revenus. Les exemples de services rendus aux personnes le confirment : aux femmes un horizon plus souvent limité – aide-ménagère, cuisinière pour les fêtes et les cérémonies de mariage, coiffeuse, laveuse de linge et d'habits, tatoueuse, tondeuse, traductrice interprète ; aux hommes des activités secondaires plus qualifiées ou plus rémunératrices : chauffeur, peintre, courtier en vente de terrains, location de chaises, cours privés dispensés à domicile, maître karaté, professeur de natation, vétérinaire, gestion d'une clinique...

Montée en puissance des enjeux du déplacement urbain

L'échantillon enquêté permet enfin d'inscrire les activités exercées dans la triangulation formation, emploi, mobilité urbaine qui manque à d'autres sources de données. En ville, le standing économique des ménages dépend en effet des conditions de transport et des moyens apportés au déplacement entre le domicile et les lieux de travail. Sur ce plan, Bamako souffre d'une forte concentration de l'emploi formel au centre-ville et d'un trop petit nombre de zones d'activité réellement aménagées. La dissociation des lieux de vie des citadins, les coûts et les temps qu'ils consacrent à des distances croissantes à parcourir pour les relier, montrent à quel point la mobilité urbaine est devenue

un recours marchand, et par conséquent une ressource discriminante pour les habitants des grandes agglomérations africaines (GODARD, 2002 ; BERTRAND, 2010-a). Ce transport dépend des revenus des actifs au sein des ménages, et des besoins spécifiques de leurs différentes composantes démographiques. Il s'individualise relativement mais continue de s'articuler à des modes collectifs et à un usage partagé des véhicules privés.

Parmi ces recours, les deux-roues « Jakarta » connaissent en effet un essor fulgurant à partir des années 2000 : ces motos fabriquées en Asie profitent de la libéralisation économique qui a donné des licences d'importation aux intermédiaires chinois ; elles profitent également de l'adaptation des véhicules aux capacités locales d'entretien. L'engouement qu'elles ont très rapidement suscité, comme telles ou comme « tricycles » motorisés dédiés au transport de marchandises, voire de passagers, échappe donc aux enquêtes menées au Mali dans la décennie précédente³. Bamako rappelle alors, comme plusieurs capitales africaines, l'importance de la marche et du transport collectif artisanal pour le plus grand nombre des habitants (POCHET *et al.*, 1995 ; DIAZ OLVERA *et al.*, 1998 ; DIAZ OLVERA et KANE, 2002 ; BEHRENS *et al.*, 2006). Quelques années plus tard, le rôle joué par les motos dans la circulation et la vie urbaines, ainsi que le « comotorage » auquel elles donnent lieu, ne peuvent être ignorés (BERTRAND, 2012-b).

Où travailler ?

Apparier les données du logement et celles de l'emploi demande de comparer leurs géographies respectives puis de mesurer individu par individu les trajets qui relient ces différents lieux de vie. Si le recensement n'intègre pas la question de la mobilité quotidienne des citadins, l'enquête le fait pour toutes les personnes conduites à se déplacer vers un espace de travail ou de formation. On pourra donc prolonger sur ce plan la comparaison des chefs de ménage et de leurs épouses.

3. Enquêtes impulsées par le Laboratoire d'économie du transport (LET). L'enquête concernant Bamako s'est déroulée en 1994, entre celle menée à Ouagadougou (1992) et celle de Niamey (1996). En lien avec le réseau Sitrass-Solidarité internationale sur les transports et la recherche en Afrique subsaharienne, une nouvelle série aborde ensuite des capitales du golfe de Guinée : Dakar (2000), Conakry et Douala (2003).

Les questions abordées concernent d'abord les membres adultes des ménages, sur les caractéristiques desquels on reviendra dans le chapitre 6. Elles sont relatives à la nature de leur activité : rémunératrice ou domestique, fixe ou mobile ; à sa localisation, relativement à celle de la zone d'étude, et à l'appréciation de cette distance à l'emploi pour ceux qui sont effectivement actifs. D'autres questions, posées à l'ensemble des membres des ménages âgés de 6 ans et plus, sont abordées ensuite. Elles concernent les modalités et les temps du déplacement comme problématique commune aux adultes et aux jeunes, ces derniers contraints eux aussi à des navettes quotidiennes vers leurs écoles et d'éventuels lieux d'emploi.

Parmi les 1 854 adultes d'abord concernés, tous n'éprouvent pas la même nécessité de se déplacer : soit qu'ils ne sont pas classés comme actifs ; soit qu'ils le sont mais que leur activité se déroule à domicile comme c'est fréquemment le cas dans les métropoles des Suds (DELAUNAY *et al.*, 2002) ; soit enfin que cette activité n'est pas sédentaire, qu'elle demande un constant déplacement vers différentes sources de ravitaillement et clientèles, comme le montre souvent le travail africain (BERTRAND, 2010-b). En 2011, 30 % des adultes enquêtés sont de fait classés comme inactifs. La proportion monte à près de la moitié des 956 femmes, du fait principalement du travail domestique qui les occupe dans leur maison, tandis qu'elle ne représente qu'un homme sur dix. L'échantillon des déplacements potentiels se restreint donc à 1 301 personnes (*tableau 58*).

La géographie de l'emploi se dessine d'abord selon que les activités sont exercées en lieux fixes ou non. Près de 10 % des femmes et 15 % des hommes ne dépendent pas d'un poste de travail précis, et sont en effet mobiles ou itinérants dans leur emploi. Il s'agit de maçons embauchés à la tâche, de chauffeurs indépendants, et surtout de vendeurs itinérants. La question du déplacement n'est pas pour autant simplifiée ; elle se complique même quand les lieux d'exercice se montrent eux-mêmes instables ou extérieurs à Bamako, ce qui justifie une catégorie « autre » pour localiser certaines occupations économiques. On retrouve cependant un lien clair entre ces activités inscrites dans la mobilité et l'emploi informel : les premières montrent les plus

fortes proportions parmi les actifs indépendants, avec ou sans employé (un sur cinq), tandis que les salariés ne sont quasiment pas concernés. Ce travail mobile est également surreprésenté parmi les actifs de Dialakorodji (un quart) et de Dianéguéla (22 %), les plus marqués par ce type d'emploi. À l'inverse, le phénomène apparaît marginal à Badalabougou-Séma et à Yirimadio-LS (moins de 6 % de leurs actifs).

La mise en place de navettes reliées au domicile dépend donc de la localisation du travail. Celle-ci est renseignée dans l'enquête selon les quatre catégories de la maison, du quartier de résidence, de la ville pour indiquer d'autres quartiers, et au-delà d'un bassin d'emploi plus large⁴. La variable du sexe des adultes se montre de nouveau la plus structurante en modifiant sensiblement les proportions prises dans ce gradient d'éloignement du domicile : la quasi-totalité des hommes (94 %) travaille hors de la maison, tandis que plus d'une femme sur cinq y organise ses activités marchandes en plus du travail domestique qui peut l'y occuper comme « ménagère ». Plus généralement, les actifs sont surreprésentés dans les distances longues, au-delà du quartier (74 % des hommes, contre 45 % des femmes), tandis que les actives sont majoritairement occupées dans la proximité, maison et quartier, et n'ont pas besoin d'aller « en ville » pour travailler (55 % des femmes, contre 26 % des hommes). En termes de distance à parcourir, le quartier est donc le point de bascule entre la mobilité des hommes, qui exigera d'autres modes de déplacement que la marche, et celle des femmes qui demandera moins souvent un recours marchand (DIAZ OLIVERA *et al.*, 2004).

Ce caractère discriminant du déplacement se confirme parmi les plus gros effectifs d'actifs, selon leur statut dans l'emploi principal : le salariat exige un déplacement en ville dans 80 ou 90 % des cas ; à l'inverse, la majorité des indépendantes et indépendants sans employé, emblématique de l'économie informelle, se contient dans la proximité, du quartier voire de

4. Les réponses obtenues au-delà du district de Bamako sont principalement liées au travail mobile. Il s'agit de déplacements « dans les régions », « partout au Mali », de « voyages entre la capitale » et vers des localités citées, comme « Kita ou Morila » (dans les régions de Kayes et de Sikasso), Gao, Kayes, etc. Sont alors mises en avant des opportunités de transport, de travail sur chantiers ou de ravitaillement alimentaire.

Tableau 58 – Variations de la nature de l'activité principale et de sa localisation

Principales variables de l'activité principale		Nature			Localisation			
		Fixe	Mobile	Total	Maison	Quartier	Ville	Autre
Sexe	Femme	445	46	491	106	164	220	1
	Homme	690	120	810	52	161	587	10
Zone d'étude	Médina Coura	111	4	115	15	24	76	0
	Hamdallaye	114	17	131	16	47	68	0
	Lafiabougou	118	9	127	11	33	83	0
	Boukassoumbougou	114	24	138	21	38	74	5
	Dialakorodji	103	35	138	25	46	67	0
	Badalabougou-Séma	121	5	126	18	20	88	0
	Daoudabougou	105	18	123	13	37	73	0
	Dianéguéla	90	25	115	7	17	89	2
	Kalabancoro	133	22	155	22	53	78	2
	Yirimadio-LS	126	7	133	10	10	111	2
Statut dans l'emploi principal	Bénévole-stagiaire	11	0	11	0	1	10	0
	Employé domestique	2		2	2	0	0	0
	Apprenti	4	1	5	0	2	3	0
	Indépendant sans employé	508	114	622	148	198	273	3
	Indépendant avec apprenti(s)	32	5	37	2	9	26	0
	Indépendant avec employé(s)	60	17	77	2	21	53	1
	Professions libérales	2		2	1	0	1	0
	Salarié secteur privé	224	21	245	3	41	195	6
	Salarié secteur public	178	3	181	0	19	162	0
	Conventionnaire	23	5	28	0	5	22	1
Total des actifs et adultes concernés		1 135	166	1 301	158	325	807	11
%		87,2	12,8	100,0	12,1	25,0	62,0	0,9

Source : enquêtes PLMU-2011.

la maison qui trouve ici sa valeur maximale (24 %). Les actifs indépendants et leurs apprentis surreprésentent les emplois dans le quartier de résidence. Leurs difficultés à disposer d'ateliers et de places de négoce à bon marché expliquent cet éloignement des meilleures opportunités marchandes, c'est-à-dire des grands axes et des marchés centraux, là où convergent les clientèles les plus nombreuses et les plus solvables. Cette contrainte de valorisation de l'activité et la gêne à y ajouter des coûts de transport ressortent donc manifestement pour eux.

Dans cette perspective, la distance au centre-ville de la résidence des ménages constitue une variable contextuelle

à double tranchant : d'un côté elle grève le budget domestique pour les dépenses nécessaires au déplacement de certains de leurs membres ; d'un autre côté, elle peut le soulager d'autres frais en donnant accès à des loyers moins chers ou à la propriété du logement, ce que montre la concentration des citadins les mieux qualifiés dans certains quartiers périphériques. C'est le cas aujourd'hui à Yirimadio-LS, dont la plus forte proportion d'emplois en ville (84 %) rejoint celle de salariés et dépasse même Badalabougou-Séma sur ce point (BA et BERTRAND, 2015). À distance comparable du centre-ville, les actifs de Dialakorodji montrent au

contraire la plus faible proportion de navettes quotidiennes vers Bamako (49 %) : de pénibles déplacements sur une route toujours non carrossée dans les années 2010, ainsi que la concentration d'emplois indépendants, expliquent ce repli majoritaire sur le quartier de résidence. Tel n'est pas le cas à Dianéguéla qui partage ces caractéristiques mais se montre bien relié à d'autres quartiers de sa commune (VI), tout comme le sont les actifs de Lafiabougou dans la commune IV. Chaque zone d'étude se présente ainsi avec ses logiques propres et selon une combinaison originale de variables faisant jouer la distance du quartier au centre-ville ou annulant son influence.

Le détail des quartiers d'emploi autres que celui de résidence donne finalement quelques clés d'explication. 92 % des 805 actifs concernés se déplacent ainsi selon une localisation précise et un quartier régulier de travail, les autres en citant des opportunités « partout en ville » « plusieurs quartiers suivant les commandes » ou « tout lieu possible » dans l'agglomération.

Parmi près de 150 destinations, les plus fréquemment citées font ressortir les neuf quartiers qui, avec chacun de 30 à 45 occurrences d'emploi, concentrent ainsi 40 % des déplacements « en ville » (tableau 59). La convergence vers un centre-ville élargi à de vieux quartiers d'habitation, ainsi qu'au foyer historique du peuplement de la rive droite, est donc l'une des tendances à l'œuvre, avec les déplacements à grande traversée urbaine qui peuvent en découler. Mais elle n'est pas la seule : d'autres logiques, notamment d'évitement des embouteillages liés à la traversée du fleuve Niger, se comprennent au sein de chacune des deux rives du peuplement urbain ; des déplacements visent une relative proximité d'emploi pour minimiser les contraintes du trafic quotidien. Les emplois situés au centre commercial sont ainsi principalement cités par des habitants de Médina Coura ; ceux à Hamdallaye le sont surtout par des habitants de Lafiabougou ; ceux à Magnambougou le sont plus majoritairement encore par des habitants du quartier voisin de Dianéguéla. Au-delà de la polarisation du centre-ville, plusieurs sous-systèmes de connexion entre les espaces du logement et ceux du travail, et de navettes afférentes en semaine, se révèlent ainsi

Tableau 59 – Lieux d'emploi les plus fréquemment cités en dehors du quartier d'habitation

Quartier d'emploi en ville	Nombre d'actifs
Quartier du Fleuve	39
Centre commercial	38
Bozola	36
Médina Coura	33
Hamdallaye	34
Badalabougou	45
Magnambougou	33
Sagoniko	33
Faladiè	30

Source : enquêtes PLMU-2011.

autour de quelques équipements et des places marchandes secondaires. À l'inverse, Médina Coura est plus souvent cité comme lieu d'emploi, notamment à l'hôpital Gabriel-Touré et au grand marché alimentaire, par les actifs enquêtés à Boulkassoumbougou que par ceux du quartier même.

C'est donc finalement à l'échelle de ces deux pans du peuplement urbain que s'articulent le mieux les différentes logiques du déplacement : celle de la proximité et celle de la polarisation centrale. Alors que 88 % des actifs résidant en rive gauche de Bamako y travaillent également, mais dans un autre quartier que celui où ils résident, ce n'est plus le cas que pour 53 % des habitants de la rive droite. Celle-ci polarise les déplacements de 47 % de ses habitants, mais n'attire que 12 % des actifs résidant au nord du fleuve Niger. Côté nord, Boulkassoumbougou et Dialakorodji dépendent presque totalement des emplois de la rive gauche. Côté sud, Daoudabougou et Kalabancoro dépendent à plus de 43 % de la rive droite, et Dianéguéla s'y relie avec un maximum de 85 % de ses déplacements. Les salariés, au contraire, dépendent le moins d'emplois situés dans leurs communes de résidence. Les deux zones d'étude de Badalabougou-Séma et de Yirima-dio-LS, qui concentrent ces actifs, se montrent également connectées au centre-ville de Bamako en étant proche des ponts assurant la traversée du fleuve vers la rive gauche, pour la première, et beaucoup plus éloignée pour la seconde.

Tableau 60 – Mode principal de transport des actifs contraints à se déplacer vers des emplois extérieurs au domicile

Lieu d'emploi et mode de déplacement	Quartier		Ville et au-delà		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Marche	235	72,3	91	11,1	326	28,5
Vélo	3	0,9	13	1,6	16	1,4
Moto	59	18,2	354	43,3	413	36,1
Véhicule privé	12	3,7	132	16,1	144	12,6
Véhicule de fonction	3	0,9	18	2,2	21	1,8
Taxi	3	0,9	20	2,4	23	2,0
Sotrama	10	3,1	186	22,7	196	17,1
Bus et car		0,0	4	0,5	4	0,3
Total	325	100,0	818	100,0	1 143	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

Modes et temps du transport urbain

En ajoutant les jeunes en formation à ces adultes actifs, l'enquête informe finalement les conditions de déplacement de l'ensemble des habitants entre domiciles et lieux de travail. De ces navettes sont déduites les caractéristiques d'enfants trop jeunes pour être scolarisés et de ménagères occupées à domicile, soit 30 % de la population résidente qui ne se déplacent pas au quotidien.

Sur les 4 767 personnes concernées en occupation économique ou scolaire, 3 319 se déplacent effectivement au-delà de la maison. On retrouve avec ces pratiques les logiques de proximité et d'économie que suivent de très nombreux ménages bamakois, mais aussi des logiques d'adaptation à une ville qui s'est considérablement étendue en trente ans : plus le déplacement s'éloigne du domicile, plus s'offrent à lui des recours variés, motorisés et marchands, ce que montrent d'abord les actifs économiques selon le lieu d'exercice de leur emploi (tableau 60).

Devant le rôle joué par les motos, le transport collectif assuré par les véhicules Sotrama semble en perte d'influence dans les années 2010. Gérés par de petits opérateurs privés, ces minibus de 15 à 25 places sont classés eux aussi dans le secteur informel après qu'ils ont refoulé hors de Bamako la presque totalité des véhicules [*duuru duurunin*], la génération précédente du transport urbain artisanal. Les bas prix qu'ils assurent, dans des conditions d'entassement des passagers et de

qualité de service décriée, leur valent la clientèle citadine la moins aisée.

Les autres véhicules motorisés rendent le déplacement plus sélectif : par leur coût d'achat quand ils sont individuels et leur coût de service quand ils sont exploités commercialement. Leur usage s'étend malgré le manque de voies secondaires aménagées, au prix d'embouteillages croissants à l'approche du centre-ville et des points de traversée du Niger⁵. Il n'est cependant pas en rapport avec l'étalement de la ville. Un service de bus est assuré de manière marginale par quelques entreprises privées pour leurs employés⁶. Mais le transport collectif formel a disparu de la carte de ces déplacements après plusieurs brèves expériences de gestion publique ou privée dans l'histoire de la capitale : l'une a d'ailleurs laissé au transport artisanal le nom même de « Sotrama », venu de la société de transport du Mali qui avait introduit des véhicules de marques allemande et japonaise dans la circulation bamakoise et porté sérieusement concurrence aux [*duuru duurunin*] de marque Peugeot. La dernière tentative avortée d'imposer une gestion publique du transport urbain remonte au début des années 2000.

5. Deux ponts depuis le début des années 1990, le troisième achevé en 2013 après la dernière enquête PLMU.

6. L'unique mention du car correspond à un actif se déplaçant en région pour son négoce. Dans ce cas, les navettes sont hebdomadaires et non quotidiennes.

Tableau 61 – Variations du mode de déplacement entre domicile et lieu de travail pour tous les navetteurs

Principales variables du mode de déplacement		Principal mode de déplacement quotidien										
		Marche	Charette	Vélo	Moto	Véhicule privé	Véhicule de fonction	Taxi	Sotrama	Bus/car	Total	
Sexe	Femme	945		6	141	64	3	20	164	6	1 349	
	Homme	1 032	2	34	522	125	24	10	219	2	1 970	
Jeune/Adulte	6-19 ans	1 352		18	57	34		2	66	1	1 530	
	20 ans et plus	589	2	21	603	155	27	28	317	7	1 749	
Zone d'étude	Médina Coura	231		1	57	21	4	2	34		350	
	Hamdallaye	166		4	57	6	1		35		269	
	Lafiabougou	195		14	80	23	2	2	32		348	
	Boukassoumbougou	186		2	67	10	1	1	33		300	
	Dialakorodji	216	2	7	32		5		72		334	
	Badalabougou-Séma	102		1	92	67	5	12	34		313	
	Daoudabougou	164		2	47	9		6	37		265	
	Dianéguéla	282		5	46	1	1		23	1	359	
	Kalabancoro	278		4	77	15	6		36		416	
	Yirimadio-LS	157			108	37	2	7	47	7	365	
Statut dans l'emploi principal	Élève	1 431		17	78	34		2	81	1	1 644	
	Étudiant	12			97	1		1	63	1	175	
	Bénévole-stagiaire	3			19	3		1	5		31	
	Employé domestique	3	2								5	
	Apprenti	64		2	5				11		82	
	Indépendant sans employé	329		18	131	29	9	10	112	1	639	
	Indépendant avec apprenti(s)	8			20	4	1		10		43	
	Indépendant avec employé(s)	20			35	14	1	3	12		85	
	Professions libérales				1						1	
	Salarié secteur privé	76		2	156	47	6	8	54	3	352	
	Salarié secteur public	15			104	55	7	5	28	2	216	
	Conventionnaire	15		1	17	1	3		7		44	
Total des résidents concernés		1 977	2	40	663	189	27	30	383	8	3 319	
		%	59,6	0,1	1,2	20,0	5,7	0,8	0,9	11,5	0,3	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

La prise en compte des jeunes déplace cependant la donne (tableau 61). Trois modes de déplacement concentrent en réalité les neuf dixièmes des pratiques urbaines, et parmi celles-ci la marche constitue le recours d'une franche majorité des citoyens. C'est moins la marque directe des pauvres en ville (DIAZ OLVERA et KANE, 2002) que celle des actifs travaillant

dans la proximité. C'est surtout la conséquence du poids d'une population scolaire en formation dans la capitale. Mais, alors que la marche convient à 87 % des élèves pour rejoindre des écoles de quartier, elle chute à moins de 7 % pour les étudiants qui ont bien davantage recours à la moto (55 %) ou aux minibus Sotrama (36 %).

L'influence de l'âge se prolonge dans la comparaison des plus jeunes et des adultes : un tiers des plus de 20 ans recourent à la marche en allant travailler, notamment dans leurs quartiers, tandis qu'une même proportion se déplace à moto, et par conséquent plus loin. À l'inverse, ni les élèves ni les étudiants ne comptent plus de 2 % de déplacements en voiture ou en taxi, tandis que plus d'un adulte sur dix est concerné.

À générations équivalentes, le mode de déplacement dépend également du sexe des usagers, y compris pour les jeunes se déplaçant vers un établissement de formation professionnelle ou supérieure. Liées plus que les hommes à des emplois de proximité, les femmes comptent avant tout sur la marche (70 % de leurs déplacements), et ce plus que les élèves et les actifs en général (52 %). Le recours aux minibus Sotrama, avec ses conditions de transport motorisé les moins bonnes et les moins coûteuses, les concerne dans les mêmes proportions que les hommes (11-12 %). Les citadines sont par contre en retrait pour ce qui concerne les véhicules privés : voiture personnelle (- 1,6 point) et surtout moto (11 % de leurs déplacements, contre 27 % pour les hommes).

Par le boom qu'elle a connu dans toutes les classes sociales depuis les années 2000, la moto s'annonce donc comme le pivot d'un meilleur équilibre, pas totalement réalisé, entre jeunes et moins jeunes, entre hommes et femmes, entre catégories modestes et moins vulnérables. Encore faut-il considérer ici son usage partagé pour des besoins qui ne sont pas strictement individuels sur une partie des parcours. Le même véhicule à deux roues transporte alors une épouse, des enfants, mais aussi des animaux et diverses marchandises. Compte tenu du petit nombre de kilomètres routiers aménagés dans le district de Bamako⁷, et de l'évolution rapide du trafic, ce transport rend la circulation urbaine dangereuse. L'équipement des ménages bamakois en motos rejoint celui des Ouagalais qui, en l'absence de transports en commun dans l'histoire de leur ville, ont

recouru plus anciennement aux deux-roues motorisés (BOYER et DELAUNAY, 2017). La pratique du déplacement s'aligne surtout sur des tendances plus généralement à l'œuvre dans les capitales africaines, entre « mise en commun des véhicules individuels et individualisation des modes collectifs » (DIAZ OLVERA *et al.*, 2010).

Le recours au transport motorisé est enfin un élément de standing économique. C'est ainsi qu'il faut comprendre ses variations selon le statut d'emploi : 13 % des employés du secteur privé et 26 % des salariés du secteur public disposent d'une voiture personnelle, contre seulement 5 % des actifs indépendants sans employé. La marche atteint ses plus fortes valeurs parmi ceux-ci et les apprentis (52 à 78 % de leurs déplacements), ses plus faibles valeurs étant chez les employés du secteur public (7 %). Entre ces extrêmes, la moto et ses valeurs intermédiaires – environ 40 % des recours – font ressortir des emplois également « intermédiaires » par leurs perspectives de revenu : indépendants avec apprentis et employés, salariés du secteur privé et conventionnaires.

Pour ces actifs et les autres membres de leurs ménages qu'ils associent à leurs déplacements, le véhicule privé et sa version popularisée à deux roues constituent finalement un marqueur du niveau socioéconomique des quartiers, mais sans toujours établir un lien mécanique avec leur éloignement du centre de Bamako. Avec 10 à 21 % de résidents se déplaçant en voiture personnelle, Badalabougou-Séma et Yirimadio-LS continuent de tirer la mobilité vers le haut, tandis que ce mode de transport concerne toujours moins de 7 % des habitants ailleurs. Ceux des quartiers populaires ne sont pas ou à peine concernés, et présentent à l'inverse les plus fortes proportions de déplacements à moindres frais : la marche intéresse ainsi 79 % des actifs et des élèves conduits à se déplacer depuis Dianéguéla ; depuis Dialakorodji, elle est couplée avec le transport en minibus Sotrama (22 % des déplacements) ; dans ces deux zones d'étude, l'usage de la moto se trouve ainsi réduit à ses plus faibles valeurs (13 et 10 % des recours).

En opposant les quartiers issus de la promotion immobilière, dont les habitants présentent un meilleur niveau de consommation, et ceux marqués par leur informalité d'origine, dont les actifs sont plus démunis, les déplacements à Bamako se graduent donc selon des critères

7. Selon le service en charge de la régulation de la circulation urbaine au sein du district de Bamako, ce réseau comptait 1 600 kilomètres de voies au début des années 2010, dont moins du quart en routes revêtues (BERTRAND, 2012-b).

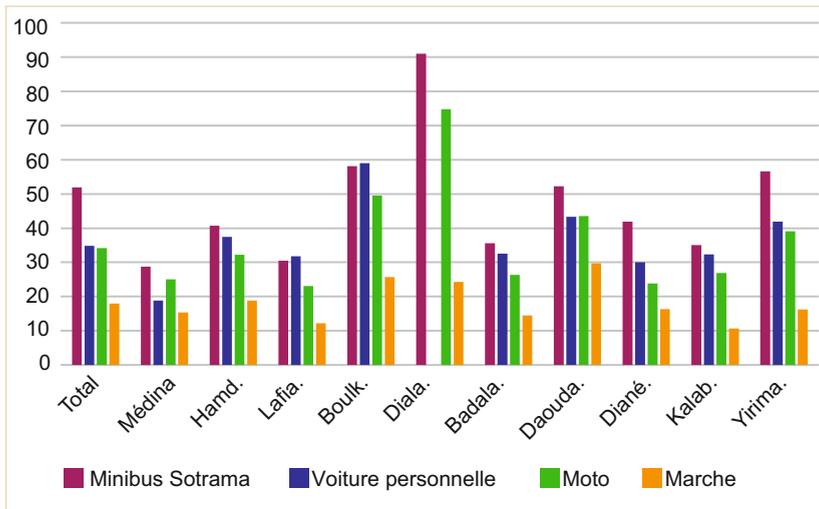


Figure 17

Durée moyenne du déplacement domicile/travail selon le mode de transport et la zone d'étude (en minutes).

Source : enquêtes PLMU-2011.

plus variés que la distance au centre. La mobilité urbaine s'ajoute à la problématique du logement pour accroître les inégalités dans l'agglomération. La combinaison des logiques de proximité/distance aux espaces d'emploi, de standing économique des habitants, et d'aménagement de leur environnement, relativement au reste de la ville, permet finalement d'apprécier les temps de ce transport quotidien (*figure 17*).

En moyenne, les déplacements à pied durent 18 minutes. Ceux en transport en commun sont en durée les plus longs (52 minutes), du fait des temps d'attente des minibus Sotrama sur la route et leurs fréquents arrêts pour la montée et la descente des passagers. Entre ces deux extrêmes, le véhicule privé, voiture ou moto personnelle, donne aux déplacements les mêmes durées intermédiaires (35 et 34 minutes). Il permet donc de « raccourcir » la distance à parcourir par une relative vitesse et souplesse de transport. Chacune des zones d'étude reproduit d'ailleurs ce gradient de durées, mais les habitants de Boukassoumbougou, et surtout de Dialakorodji, se confrontent à des durées de déplacement toujours plus importantes quel que soit le mode de transport. À distance comparable du centre-ville, les habitants de Kalabancoro consacrent un temps moins important à leurs déplacements ; les moyennes sont ici

comparables à celles que l'on relève depuis les espaces centraux (Médina Coura) et péricentraux (Hamdallaye et Lafiabougou en rive gauche ; Badalabougou entre deux ponts sur la rive droite). L'hypothèse de sous-systèmes de mobilité urbaine répartis entre les deux rives du peuplement de Bamako montre ici sa pertinence.

Gaps économiques entre maris et épouses

La suite de la comparaison entre conjoints s'attache alors aux mêmes ressources de la formation, de l'emploi et de la mobilité urbaine qu'examinées selon les différentes générations de l'échantillon d'enquête. Mais, alors que les caractéristiques d'origine des chefs de ménage et de leurs épouses montraient de fortes ressemblances géographiques, les atouts économiques de l'insertion urbaine et les meilleurs bénéficiaires à tirer de la ville semblent moins bien partagés au sein des ménages. L'hypothèse d'une mobilité sociale préparée par les deux conjoints se brouille d'abord à l'examen de leurs scolarités respectives : si les hommes et les femmes cochaient les mêmes types de lieu de naissance dans près des deux tiers des cas, le niveau d'étude ne montre plus de ressemblance entre mari et épouse que pour un tiers des couples (34 %), la plupart du temps au bénéfice des chefs de ménage. 78 % des hommes non-scolarisés, 41 % de ceux n'ayant pas dépassé le cycle primaire, ont certes épousé une femme elle-même non scolarisée. Mais la ressemblance du niveau d'étude tombe à 26 % chez les hommes ayant été scolarisés jusqu'au lycée et à 21 % pour ceux qui ont étudié à l'université. Ce décalage de formation entre conjoints vaut pour toutes les zones d'étude, mais il est plus marqué dans les quartiers où les hommes, par leur meilleur capital scolaire, aspirent plus que la moyenne à des revenus réguliers et conséquents. Le taux de ressemblance chute ainsi à Yirimadio-LS, où seulement 18 % des épouses présentent le même niveau d'étude que leur mari, tandis qu'il reste au-dessus de la moyenne, de l'ordre de 40 à 50 %, dans les secteurs populaires de Dianégouéla, Hamdallaye, Dialakorodji et surtout Boukassoumbougou.

La comparaison des emplois exercés par les deux conjoints mobilise un grand nombre de catégories qui

peut disperser les effectifs. De fait, moins d'un couple sur cinq (19 %) présente des types d'activités identiques : d'une part parce que la majorité des épouses reste dans la catégorie « ménagères » et n'exerce pas de travail rémunéré ; d'autre part parce que les actives, en majorité, n'apportent pas de ressources économiques importantes à leurs foyers, et ne comptent que sur des revenus d'appoint, relativement à ceux que le mari est censé apporter pour les besoins du ménage.

Le décalage de formation se répercute donc sur celui de l'emploi puisque seules les actives indépendantes sans employé, qui occupent en particulier de petites activités marchandes, partagent ce statut avec leur mari dans une proportion significative (43 %), confirmant ainsi le profil d'emploi informel qui prévaut à Bamako. Les hommes occupés comme conventionnaires d'entreprises ou comme salariés du secteur public n'ont que 18 % d'épouses actives selon les mêmes statuts, et la ressemblance tombe à moins de 10 % pour les seuls employés du secteur privé. Elle se montre surtout erratique dans l'espace urbain : forte à Badalabougou-Séma, où des femmes se sont anciennement engagées dans des emplois salariés en profitant d'un accès exceptionnel à l'école ; mais faible à Yirimadio-LS, où la moyenne d'âge des épouses est plus jeune et se ressent dans leur confinement dans les activités ménagères.

Le gap économique se confirme enfin dans les conditions de déplacement des hommes et des femmes selon qu'ils travaillent ou non à distance de la maison : alors que seulement 12 % des maris restent à domicile, souvent pour y exercer une activité rémunératrice, la proportion monte à 62 % chez leurs épouses, signe qu'une grande partie d'entre elles n'exerce aucun emploi. La ressemblance de transport ne se pose donc que pour un nombre restreint de couples (248) dans lesquels les deux conjoints sont non seulement actifs mais aussi employés à l'extérieur de la maison. Et de fait, 20 % seulement des chefs de ménage qui se déplacent à pied vers leur lieu de travail ont une épouse qui fait de même ; la coïncidence n'est même plus vérifiée que pour 15 % des hommes empruntant un minibus Sotrama.

La donne change, cependant, avec les véhicules privés qui assurent une plus grande ressemblance entre maris

et femmes : 47 % des actifs bénéficiant d'une moto, 23 des 28 maris disposant d'une voiture personnelle pour leur transport, ont une épouse qui se déplace de la même manière. Mais ce ré-appariement est moins l'indice d'un rattrapage d'équipement pour les femmes, que de l'usage partagé des véhicules permettant aux conjoints de se déplacer ensemble, ou du moins des épouses de bénéficier des facilités de leurs maris. La ressemblance met donc Badalabougou-Séma de nouveau en exergue. Plus coûteux, les biens automobiles intéressent d'ailleurs aussi les enfants des ménages, dans leurs déplacements vers des écoles susceptibles d'assurer une formation de meilleur niveau, plus rares en ville et plus éloignées des lieux d'habitation.

Les combinaisons les plus fréquentes sont finalement celles d'une épouse se déplaçant à pied et de son mari roulant à moto (Kalabancoro, Hamdallaye et Boulkas-soumbougou), ou sa version plus modeste du chef de ménage n'ayant de recours que le Sotrama (Dianéguela et Hamdallaye). D'autres combinaisons, économiquement sélectives, sont moins représentées : les couples réservant l'usage de la moto au mari et le recours au Sotrama pour l'épouse (Lafiabougou, Yirimadio-LS) sont à peine plus nombreux que ceux dont les deux actifs se déplacent ensemble dans une voiture personnelle, généralement présentée comme étant celle du mari (Badalabougou-Séma).

Articulée à un décalage d'âge et de niveau d'étude qui reste structurel chez les adultes nés avant les années 1990, l'infériorité économique des femmes mariées est bien générale à Bamako. Elle n'en rend que plus sensibles les difficultés de ces femmes, et de leurs enfants, lorsqu'elles perdent leur époux ou s'en séparent sans perspective heureuse de remariage. Si le gap s'atténue chez les personnes ayant été scolarisées au-delà du cycle primaire, et dans les ménages dont les deux conjoints sont actifs, il ne se résorbe pas dans tous les cas où le standing économique du ménage est meilleur. On comprend alors l'enjeu que représente, dans les familles fondées à Bamako depuis d'autres origines, le maintien des liens avec les communautés qui ont d'abord lié ces hommes et ces femmes et pensé leur union dans les normes de la solidarité économique. Reste à préciser ce flux migratoire (chapitre 6).

Des inégalités plus visibles ?

En passant du bâti à ses occupants, l'analyse permet finalement de comprendre que certains facteurs renforcent les contrastes économiques dus en ville aux rapports marchands, aggravent les discriminations nées de formes territoriales de la pauvreté urbaine ou de formes sociales de précarité. D'autres facteurs masquent cependant l'affirmation des inégalités, et contrarient l'émergence de formes ségréguées de peuplement urbain, du moins à l'échelle des communes et des quartiers : la jeunesse de la population, le rôle de l'emploi informel, mais aussi certaines ressemblances et dissemblances entre conjoints, vont dans ce dernier sens. L'aspiration à progresser dans l'échelle des considérations et de la reconnaissance sociale, par l'accès à la propriété, est surtout très partagée dans la société citadine et diffuse dans l'espace urbain. Sur cette toile de fond s'ajoutent enfin des lieux d'émergence des classes moyennes urbaines, et d'autres de mixité sociale.

En mobilisant des valeurs favorables ou défavorables à la progression des ménages sur l'échelle des ressources économiques, mesures fondées sur le capital scolaire, le statut dans l'activité principale et l'accès à l'emploi de leurs membres, on caractérise le standing des zones d'étude entre deux polarités : la « ville des démunis » se dessine selon les proportions les plus fortes de personnes non scolarisées ou n'ayant pas été scolarisées au-delà du cycle primaire, non actives ou actives selon le statut d'indépendant sans employé, occupées aux seules tâches ménagères ou travaillant à domicile, et tributaires du transport collectif informel. À l'inverse, les taux les plus élevés de personnes scolarisées jusqu'au cycle secondaire ou au lycée, de résidents actifs, d'employés relevant du salariat et bénéficiant de revenus réguliers, de travailleurs se déplaçant en ville et en voiture personnelle, permettent de localiser les meilleures opportunités urbaines, soit la « ville des nantis⁸ ».

8. Les mots *faantan* (démunis) et *faama* (nantis) désignent en bambara la privation *versus* la concentration de puissance. S'ils se réfèrent d'abord au pouvoir que donnent le contrôle de réseaux sociaux influents et un certain entretient politique, ils désignent aussi des ressources économiques.

Badalabougou-Séma et Yirimadio-LS ressortent en creux du premier radar ; à l'inverse, les deux zones d'étude nées d'une promotion immobilière sont en pointe dans la seconde figure et pour la plupart des marqueurs d'un meilleur standing socioéconomique (*figure 18*). C'est dire si la politique des logements sociaux a servi des ménages avant tout solvables, plus que les « cas sociaux » que mettaient en avant les politiques de la lutte contre la pauvreté et de la ville inclusive.

L'émergence de classes moyennes urbaines trouve ici ses lieux, dans les profils convergents de ces deux quartiers par-delà leurs différences d'origine et de situation. Plus de trente années se sont écoulées entre la naissance de Badalabougou, noyau du peuplement de la rive droite, et le parcellement des terres de Yirimadio, en limite du district. Avec ces deux secteurs se trouve également résumée la trajectoire de l'action publique consacrée au logement dans la capitale malienne : alors que la génération Séma distinguait les élites maliennes issues de la fonction publique, à l'indépendance du pays, les logements sociaux incarnent la politique urbaine de la Troisième République et ses critères néolibéraux. La relance de la programmation immobilière s'appuie sur le principe d'acquéreurs bancarisés et sur la nécessité de partenaires privés.

Mais ce rapprochement économique entre les deux quartiers ne joue qu'à la marge dans la masse urbaine : le salariat et la promotion de logements clés en main restent minoritaires dans la fabrique sociale et physique de Bamako. Les sélections auxquelles ils renvoient en matière d'emploi et de logement ne peuvent faire oublier l'indigence fondamentale des politiques urbaines maliennes. Les autres quartiers illustrent donc une ville avant tout populaire : laborieuse tout en étant chargée de dépendants économiques, marquée surtout par de forts handicaps : prévalence des petites activités à Hamdallaye, record d'inactivité à Médina Coura et Daoudabougou, scolarisation médiocre à Boukassoumbougou, emploi peu qualifié à Dialakorodji. Ces difficultés peuvent être cumulées localement, comme à Dialakorodji ; mais cette ville du plus grand nombre se montre plus souvent contrastée au sein même des zones d'étude, comme à Lafiabougou et à Kalabancoro.

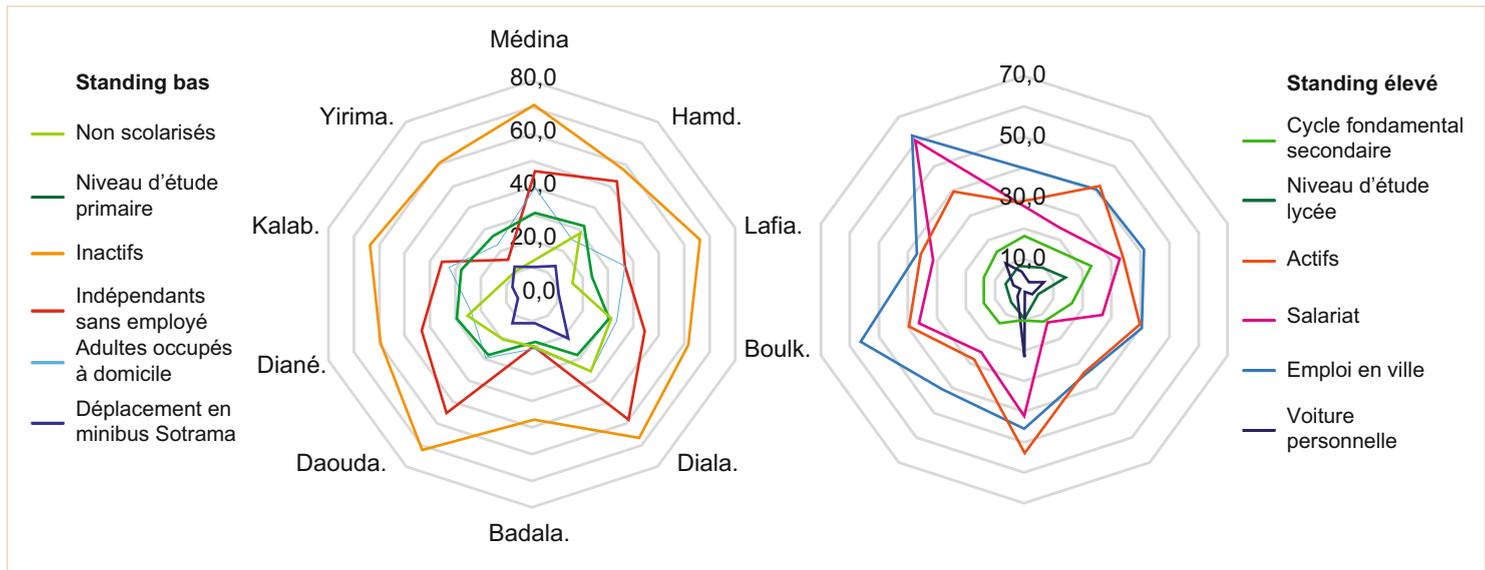


Figure 18

Discriminations socioéconomiques dans les zones d'étude :
 profils de formation, d'emploi et de déplacement des membres des ménages (en %).

Source : enquêtes PLMU-2011.

D'une rive du peuplement urbain à l'autre, on ne peut donc s'arrêter à l'idée que le niveau socioéconomique des ménages ne serait que le reflet de celui de la ville en matière d'aménagement physique. On ne peut non plus soutenir l'hypothèse que les handicaps venus du passé ou du monde rural ne laisseraient aucune marge de progrès aux quartiers et les tireraient irrémédiablement vers le bas. Sous des profils relativement communs se révèlent en réalité des différences qui distinguent certaines zones d'étude en particulier ou se rendent visibles

à l'échelle de l'îlot. D'une maison à l'autre, et parfois au sein d'une même maisonnée, les écarts de consommation, de capital scolaire et de perspectives données aux jeunes pour leur futur économique sont souvent frappants. Déjà perceptible dans le classement des ménages puis de leurs membres à Bamako, cet enjeu des ressources constituera aussi un filtre pour la mobilité résidentielle, permettant aux uns de déménager et bloquant pour d'autres les voies d'ascension sociale recherchées dans la vie urbaine.

Parcours migratoires et résidentiels

Encadré 8

« L'AVENTURE » EN HÉRITAGE

« Nitjéma-le-Vieux avait été de ceux-là qui en leurs vertes années, avaient su échapper au recrutement pour la construction du chemin de fer Thiès-Kayes. Il avait pu, comme beaucoup de sa génération, se constituer une dot pour prendre femme après avoir fait, trois fois, le voyage à pied vers Bawku et Kumassi. Et célibataire, il s'était échappé comme beaucoup d'autres, vers le cœur du Soudan, mais il ne fut jamais à Bamako, le vrai Bamako, dont il entendit pourtant tant de fois parler durant son exil ; pas du Bamako des jeunes et des moins jeunes, le Bamako du paysan de la brousse voltaïque. Car, jusques en nos jours, quand un homme de la brousse vous parle d'aller à Bamako (toujours à cause de ce chemin de fer de Thiès à Kayes), vous pouvez aussi bien entendre Abidjan ou Ségou, Bouaké ou Toukoto, Man ou Kayes. »

Birago Diop, « Liguidi-Malgam ». In : *Les Nouveaux Contes d'Amadou Koumba*. Paris, Présence africaine, 1961.

Lieu de migration singulier ou simple étape des circulations saisonnières de paysans du Sahel, la ville africaine devient visible dès la colonisation sous l'angle du travail et de ses flux (GIBBAL, 1974). C'est aussi comme « moteur de croissance », et aujourd'hui enjeu de connexion du continent africain aux marchés financiers mondiaux, que l'urbanisation reste attendue plusieurs décennies après les indépendances nationales, même si les diagnostics dont elle fait l'objet se déplacent, de stratégies d'investissement à de nouveaux termes de référence, ceux du développement durable, de straté-

gies territoriales, et d'une gouvernance inclusive, en tête des plus récents. La mobilité des hommes reste pourtant une question structurante pour comprendre la constitution de ces agglomérations, et leur attractivité dans la perspective de transitions métropolitaines. À l'immigration de populations potentiellement actives, selon des flux d'entrée en ville, s'ajoutent en effet des processus de redistribution résidentielle ainsi que les déplacements quotidiens qui les accompagnent. Ce mouvement intra-urbain est bien compris comme une clé d'accès à diverses ressources (LÉVY et DUREAU, 2002). Il constitue à la fois une source d'opportunités économiques et un problème à gérer, notamment en matière de logement et de transport.

Inhérente aux villes, la mobilité devient donc elle-même une ressource. Elle suscite des inégalités qui s'apprécient tantôt selon des rythmes biographiques, tantôt aux échelles de l'année, de la saison ou de la semaine. Son analyse mobilise un large spectre de logiques, matrimoniales et économiques, de standing social et d'affirmation de la citoyenneté (BERTRAND, 2010-a). Mais comme souvent dans la sous-région, la problématique migratoire continue d'écraser la vision de l'urbanisation au Mali : les flux internes à Bamako restent sous-étudiés, malgré l'élargissement de son périmètre, ou sont réduits à une perspective de promotion résidentielle, le déménagement qui consacre l'accès à la propriété, négligeant alors ceux qui ne parviennent pas à s'en

sortir autrement qu'en restant confinés dans la location ou dans des maisons familiales densifiées. L'analyse de l'insertion des migrants à Bamako s'est pourtant appuyée sur de grandes enquêtes dans les années 1990, mais cette analyse a valorisé principalement les séjours d'entrée en ville (OUÉDRAOGO et PICHÉ, 1995 ; ANTOINE *et al.*, 1998) ; les étapes suivantes de la vie urbaine, avant l'acquisition de logements individualisés, s'en sont trouvées négligées (BERTRAND, 2009).

Si la migration joue un rôle encore décisif dans le renouvellement de la population citadine, l'étalement territorial des agglomérations impose en même temps de déplacer les mesures, et de suivre en particulier la structure démographique et socioéconomique des espaces nouvellement urbanisés. Les non-natifs pèsent fortement dans l'emploi de Bamako, mais ils sont souvent trop jeunes ou trop peu familiers avec les marchés urbains pour espérer stabiliser promptement leur ménage et son logement. Cela conduit à s'interroger aussi sur la portée de déménagements qui seront inévitablement plus fréquents dans leur génération que dans les précédentes. La jeunesse de la population citadine oblige enfin à considérer aussi les besoins résidentiels des natifs, qu'ils soient fils et filles de natifs eux-mêmes ou de migrants. L'intensité et l'orientation de ces mouvements sont donc décrites ici selon les résultats d'enquête.

Des flux d'entrée en ville aux mouvements intra-urbains : approches longitudinales de la mobilité

De 1993 à 2011, plusieurs modules des enquêtes PLMU ont cherché à pallier le manque de mesures des flux résidentiels en introduisant plusieurs jeux de questions auprès de la population résidente. Dans tous les cas, la notion de séjour résidentiel s'applique au lieu habité à l'enquête mais aussi aux lieux de vie antérieurs, autant d'étapes prises selon divers reculs biographiques. La définition d'un séjour se fonde, comme dans les recensements, sur une durée minimale de six mois de rési-

dence pour décrire les parcours des habitants en durées et en orientations géographiques. Dans toutes les générations, les habitants de Bamako peuvent donc être classés *a minima* comme natifs ou non-natifs de la ville, selon le recul habituel de la migration « durée de vie ».

Cette durée de référence peut être cependant de moins de six mois si les ménages concernés, ou certains de leurs membres, ont l'intention de rester dans le logement qui caractérise la dernière étape de l'itinéraire, celle correspondant à la maison enquêtée. D'autres personnes y apparaissent simplement en visite si leur séjour est censé se conclure, avant le même délai de six mois, par un retour à la résidence habituelle. Sur cette base, on pourra donc décrire les visites reçues dans l'échantillon d'enquête mais aussi celles rendues par les Bamakois à l'extérieur (chapitre 7). Enfin, la notion de résident absent se fonde également, dans le recensement, sur un éloignement de la maison qui n'est que provisoire, et n'est censé déboucher ni sur un déménagement en ville ni sur un départ de Bamako.

Le référentiel d'une demi-année, ou saison climatique aux latitudes tropicales sèches, fonde donc la typologie des séjours enquêtés, comme il permet de compter des résidents « de fait » ou « de droit » dans les recensements maliens. Il est exploité ici pour saisir une gamme de mouvements résidentiels plus large que ce qui est généralement apprécié au titre de la migration, à l'entrée dans le district de Bamako, c'est-à-dire dans le passage d'une frontière administrative régionale ou nationale. La mobilité est plus générique. Elle permet d'appréhender des déménagements d'amplitudes géographiques variées, non seulement *vers* et *depuis* la ville mais aussi *dans* la ville. Elle intègre les composantes interrégionales et internationales de la migration, mais les relie à des redéploiements plus précis au sein de l'agglomération bamakoise, dans le continuum spatial que l'urbanisation établit à cheval sur deux régions administratives. Dans la ligne théorique de l'écologie urbaine, plus récemment dans l'approche des capacités citadines (BERTRAND, 2017), elle est envisagée comme un recours des habitants pour améliorer leurs positions en ville, notamment en matière d'habitation (MORIN *et al.*, 1996). La mobilité est alors décrite moins pour ses effets disruptifs sur l'ordre communautaire, qui avaient d'abord retenu

l'attention des sociologues confrontés à la criminalité et la marginalité urbaines (GRAFMEYER et JOSEPH, 1979), que comme une forme d'adaptation des individus aux réalités marchandes urbaines et à une socialisation plus ouverte qu'en milieu rural. Chaque habitant en ressort comme un acteur socioéconomique et politique à part entière, réagissant aux contraintes du moment et exprimant des choix relatifs, entre contraintes et stratégies résidentielles.

Aux différents passages dans les zones d'étude du district puis de l'agglomération de Bamako, deux formats d'enquête, biographique et prospectif, ont été combinés.

PLMU-1993 et 1994

Le questionnaire soumis en 1993 ne retient de l'approche rétrospective que quelques jalons résidentiels : il relève ainsi la séquence d'entrée en ville, puis celle d'entrée dans le quartier d'enquête, et enfin celle d'entrée dans la maison d'enquête quand elle ne coïncide pas avec la précédente. Ce résumé se focalise donc sur l'état résidentiel correspondant à l'enquête. L'impression d'une fin de parcours qu'il donne introduit une troncature d'observation. Malgré ce biais, le relevé présente l'intérêt d'être appliqué à tous les membres des ménages¹, selon leur génération de naissance. L'analyse en reprend ici les quatre séries de conclusion sur : le lieu de naissance, puis le séjour précédant éventuellement la migration ou le retour vers Bamako, puis le séjour éventuellement dans un autre quartier, voire dans une autre maison que celle visitée à l'enquête.

Cette première approche intègre donc la composante jeune de la population, qui est *a priori* plus souvent native de Bamako que la composante adulte. Dépourvus d'autonomie résidentielle, ces jeunes peuvent cependant montrer une relative désynchronisation des parcours résidentiels au sein des fratries, par exemple lorsqu'un des enfants du ménage est confié à d'autres tuteurs que ses parents, pour un séjour plus ou

moins long. La prise en compte de ces jeunes rappelle surtout les besoins massifs, en logements et services sociaux, que la population de Bamako devra continuer d'affronter. Avec elle, une différenciation liée à l'âge et au sexe des individus s'ajoute aux nuances urbaines que l'échantillon d'enquête a déjà introduites en termes de localisation et de statut résidentiel des ménages dans la ville. Ces variables individuelles et contextuelles seront appliquées de même aux adultes pour la comparaison de leurs trajectoires résidentielles.

Les relevés de 1993 ayant été suivis d'un retour d'enquête un an plus tard, l'échantillon a permis de mesurer les flux de ménages et de personnes entrées dans, ou sorties des maisons étudiées dans l'intervalle. Le bilan départageait surtout les flux migratoires et les déménagements intra-urbains, ces derniers expliquant principalement le turnover d'occupation des maisons bamakoises. Entrées et sorties ont été comparées en nombre au bilan naturel des naissances et des décès qu'enregistraient également les sept zones d'étude en 1994, pour rendre compte finalement d'une population relativement stable (BERTRAND, 1999-b ; 2000-b).

Ces résultats apportés par les deux passages d'enquête étant anciens, on ne revient que brièvement sur eux, quand Bamako ne comptait pas encore un million d'habitants et n'avait pas atteint ses limites administratives. Dans ce laps de temps d'une année, 34 % des ménages et 39 % des individus n'ont été enquêtés qu'une fois dans l'échantillon des maisons visitées sur les deux années de 1993 et 1994. L'essentiel de ce remaniement démographique relevait bien d'un mouvement résidentiel, emménagement ou déménagement, qui ne laissait aux naissances que 10 % des nouveaux apports en population ; les décès ne comptaient quant à eux que pour 2 % des personnes perdues pour l'échantillon. Dans tous les secteurs enquêtés, ces déplacements impressionnaient par leur contribution au renouvellement de la population résidente : un ménage sur cinq et une personne sur quatre, comptés en 1993, n'apparaissaient plus dans la population résidente l'année suivante ; leur remplacement se faisait dans les mêmes proportions de ménages et de personnes rencontrés en 1994 alors qu'ils habitaient ailleurs l'année précédente. Relativement aux résidents stables, ce flux de « mobiles »

1. Rappelons qu'il s'agit de 2 590 personnes en 1993. Les 630 personnes entrées dans l'échantillon d'enquête un an plus tard ont été soumises au même questionnaire, en remplacement des personnes qui étaient sorties de l'échantillon en 1994.

se décomposait en effet en ménages ayant déménagé au complet de leurs membres, et en individus ayant quitté ou ayant rejoint le logement d'un ménage déjà installé. Ces deux composantes se partageaient l'effectif du mouvement résidentiel, mais chacune avait sa propre logique sociale : accès au sol et pérégrinations locatives dans le cas des ménages, opportunités personnelles ou obligation faite à des cadets sociaux de suivre la décision et l'offre d'accueil des chefs des ménages, dans le cas des individus. Ni les uns ni les autres ne constituaient des « électrons libres » en ville (BERTRAND, 2011-a).

PLMU-2011

Le questionnaire de 2011 dépend quant à lui d'un passage d'enquête unique. Il n'y reste qu'une petite orientation prospective puisque les référents des ménages sont interrogés sur leurs projets et leur intention de déménager dans un futur proche (chapitre 7). On y suit de même les personnes entrées en 2010 dans l'échantillon, tout juste un an avant l'enquête. Parmi les 701 concernées (12 % des membres des ménages), les nouveau-nés ne représentent qu'une minorité du bilan des entrants : 255 enfants (36 %). De nouveau, la population résidente à Bamako se renouvelle principalement par apports externes de ménages déjà constitués ou de jeunes nouvellement accueillis.

Ces entrées récentes à Bamako sont en effet, majoritairement, le fait de personnes âgées de 15 à 20 ans, parmi lesquelles dominent les « bonnes », aides-ménagères employées à l'année et représentant près du quart de cet effectif installé entre 2010 et 2011 (chapitre 5), et les élèves venus étudier dans la capitale. Plus des trois quarts sont célibataires, dans une proportion plus importante que la moyenne d'enquête. Les filles et quelques femmes sont de même surreprésentées dans ce groupe. Plus de la moitié de ces nouveaux résidents séjournait dans une autre région du Mali, plus marginalement à l'étranger, avant de rejoindre l'échantillon d'enquête ; 35 % d'entre eux se trouvaient déjà dans la capitale et y ont déménagé vers l'une des dix zones d'étude dans l'année précédant l'enquête.

Par rapport au questionnaire de 1993, enfin, celui de 2011 développe un module rétrospectif plus fourni. Le

relevé des principales séquences d'entrée en ville, dans le quartier et la maison d'enquête, est maintenu pour l'ensemble des membres des ménages. Mais s'y ajoute le relevé complet des séjours que 1 854 adultes ont vécus successivement depuis leur naissance jusqu'au lieu où ils sont enquêtés. Avec ce sous-échantillon, on obtient donc le compte de tous les déménagements, migratoires ou urbains, reconstituant les parcours résidentiels.

Ces biographies ne sont recueillies que pour une population susceptible d'illustrer une réelle autonomie résidentielle à l'enquête. La population adulte est sélectionnée à raison d'une à deux personnes par ménage : le chef du ménage *a minima*, ainsi que, dans la mesure du possible, son épouse ou l'une des épouses présentes, et à défaut toute autre personne de plus de 16 ans rattachée au ménage et en activité. Ce module biographique rejoignait l'effort méthodologique consacré aussi à Ouagadougou et Niamey dans le cadre du projet de recherche Moboua (BERTRAND et BOYER, 2016 ; GRAB, 2009).

L'approche longitudinale permet en effet de considérer comment ces séjours successifs font évoluer le logement urbain et sa tenure. Au-delà de l'expérience propre à chaque individu, la somme des histoires de vie permet également d'informer un ensemble de lieux de vie et de maisons, les orientations géographiques des déplacements qui se jouent d'une génération de migrants à la suivante, d'une classe de citoyens à une autre (BERTRAND, 2016-a). L'enquête quantitative de 2011 apporte ainsi une matière abondante pour mesurer et cartographier ces parcours, d'autant que les adultes retenus pour ce jeu de questions représentent les zones d'étude de l'enquête dans les mêmes proportions que leurs ménages. Le fait d'ajouter les épouses des chefs de ménage hommes, et de retenir les femmes référentes de leur ménage conduit cependant à surreprésenter les parcours des citadines dans l'analyse : les premières dépendant fortement de leurs maris pour leur logement ; les secondes étant plus autonomes mais aussi très contraintes par leurs difficultés matrimoniales.

Avec ces quatre formats d'enquête retenus pour aborder la mobilité, on peut apprécier des différences non négligeables entre les zones d'étude : qu'il soit migratoire ou intra-urbain, ce mouvement est constitutif de la fabrique urbaine, et par conséquent le reflet de ses nuances

Tableau 62 – Format d'enquête PLMU pour les membres des ménages en 1993-1994 et 2011

Dernier séjour	Lieu informé	Flux informé	Durée informée
Lieu de naissance	Localité au Mali ou à l'étranger	Migration durée de vie	Âge à l'enquête
Avant l'arrivée ou le retour à Bamako		Migration interne ou internationale vers Bamako	Nombre d'années à Bamako = Âge si pas de migration
À Bamako avant le déménagement dans le quartier d'enquête	Quartier non enquêté	Mobilité urbaine interquartiers vers le quartier d'enquête	Nombre d'années dans le dernier quartier = Durée à Bamako si pas de mobilité
Dans le quartier d'enquête avant le déménagement dans la maison d'enquête	Zone d'étude à Bamako : statut résidentiel du ménage dans la précédente maison	Mouvement urbain intraquartier vers la maison d'enquête	Nombre d'années dans la dernière maison = Durée dans le quartier si pas de mouvement

spatiales. Il est à penser en lien avec la stabilisation que la ville, elle-même prise dans sa dynamique d'étalement, permet à certains habitants mieux qu'à d'autres.

Trois séquences d'insertion urbaine : une affaire de génération

Adressé à tous les membres des ménages, le questionnaire d'enquête propose d'abord de reconstituer l'enchaînement de séquences d'accès au logement qui ont conduit aux maisons étudiées dans la ville et dans leurs quartiers. Cette première typologie des parcours résidentiels permet de comparer les relevés selon quelques variables individuelles et contextuelles. L'âge introduit notamment de fortes différences.

Ceux qui bougent versus ceux qui ne bougent pas

Plutôt que le relevé de tous les séjours vécus successivement par les membres des ménages depuis leur naissance, on se limite à ceux qui se rapprochent progressivement de l'échantillon d'enquête. La mobilité est ainsi comprise comme l'expérience avérée d'au moins un type de mouvement vers la capitale et vers les maisons visitées dans les zones d'étude. Les durées de séjour dans l'agglomération, dans le quartier et dans la maison d'enquête sont informées, de même que le lieu de vie précédant l'arrivée ou le retour dans la capitale, le quartier précédemment habité avant celui de l'enquête, et le statut résidentiel dans la maison précédemment habitée avant celle de l'enquête (tableau 62).

Trois alternatives OUI/NON caractérisent donc ces flux résidentiels selon une amplitude géographique de plus en plus courte. D'une réponse négative dépendra un caractère de stabilité relative ; d'une réponse affirmative dépendra un jeu de questions supplémentaires portant sur la résidence antérieure.

– L'expérience d'au moins une migration vers la capitale découle d'un séjour précédent dans l'une ou l'autre des régions du Mali autres que le district de Bamako (migration interne) ou à l'étranger (migration internationale) ; elle est décrite selon l'alternative MIG/NON MIG.

– L'expérience de déménagements urbains, internes à l'agglomération de Bamako, est décrite ensuite à deux échelles territoriales. L'alternative MOB/NON MOB se rapporte à une mobilité résidentielle « interquartiers » ; elle intervient lorsqu'est cité au moins un autre quartier de résidence avant l'arrivée ou le retour dans le quartier d'enquête.

– L'alternative MOUV/NON MOUV caractérise enfin les flux résidentiels de courte portée territoriale. Ce mouvement résidentiel « intraquartier », interne au quartier d'enquête, intervient lorsque la personne concernée a séjourné dans au moins une autre maison de résidence avant l'arrivée ou le retour dans la maison d'enquête².

2. L'expérience de « déménagements » internes à la maison d'enquête a également été prise en compte dans les biographies résidentielles collectées auprès des adultes. Ces changements correspondaient à une poignée de remaniements locatifs, et principalement aux enfants fondant par mariage leur propre ménage indépendant après avoir été rattachés au ménage de leurs parents dans la maison. Ce cas de figure est compté plus loin comme une catégorie particulièrement fine de la mobilité résidentielle mais il ne se traduit pas par un déplacement physique dans l'échantillon d'étude.

Tableau 63 – Insertion urbaine et redistribution résidentielle des natifs et des non-natifs de Bamako

Naissance à Bamako	Migration vers Bamako	Mobilité interquartiers	Mouvement intraquartier	Total des résidents		
				Nombre	%	Âge (*)
NON	OUI	OUI	OUI	101	1,8	38
NON	OUI	OUI	NON	702	12,4	36
NON	OUI	NON	OUI	195	3,5	33
NON	OUI	NON	NON	1 207	21,4	29
OUI	OUI	OUI	OUI	12	0,2	
OUI	OUI	OUI	NON	92	1,6	
OUI	OUI	NON	OUI	19	0,3	
OUI	OUI	NON	NON	274	4,9	
OUI	NON	OUI	OUI	67	1,2	22
OUI	NON	OUI	NON	777	13,8	
OUI	NON	NON	OUI	279	4,9	19
OUI	NON	NON	NON	1 918	34,0	12
Total suivi				5 643	100,0	

(*) Moyennes à l'enquête (nombre d'années) graduées des profils les plus mobiles aux plus stables.
Source : enquêtes PLMU-2011.

La répartition des membres des ménages entre ces différents enchaînements résidentiels découle de ces trois bilans (tableau 63). Leur distribution d'ensemble conduit surtout à séparer les résidents les plus jeunes et les adultes à chaque séquence.

Migrants versus natifs de Bamako

Avec l'information du lieu de naissance, les non-natifs de Bamako introduisent l'alternative MIG/NON MIG dans l'échantillon (tableau 64). Certains natifs de la capitale sont cependant classés eux aussi dans la catégorie des migrants puisqu'ils y reviennent après un séjour à l'extérieur.

Au sein des maisons, les proportions de natifs et de migrants varient d'abord sensiblement selon la génération de ces résidents. La population enquêtée en 2011 a 23 ans en moyenne, mais sa jeunesse ressort de l'écart de moyennes entre les adultes sélectionnés dans les ménages et les autres membres : les premiers ont plus de 38 ans, les seconds seulement 15 ans. Alors que les migrants nés ailleurs qu'à Bamako sont très majoritaires (près des trois quarts) parmi les adultes retenus pour le module d'enquête biographique, les non-migrants nés

dans la capitale l'emportent (les deux tiers) chez les jeunes. Le futur résidentiel de la ville repose principalement sur ceux-ci, les plus nombreux aujourd'hui.

L'âge ressort ainsi comme le principal facteur faisant varier, dans la population résidente, la proportion des migrants par rapport aux natifs n'ayant jamais quitté Bamako (figure 19). À partir d'un point de basculement qui intervient à 20 ans, la majorité de migrants progresse tout au long de la vie des personnes jusqu'après 70 ans. Les plus jeunes migrants, minoritaires en deçà de 20 ans, suivent généralement leurs parents et ne sont pas en autonomie résidentielle à leur arrivée à Bamako. Au-delà de 30 ans, la migration à Bamako se produit à un âge de plus en plus tardif par rapport à la moyenne ; la dernière arrivée fait suite alors à de précédents séjours dans la capitale qui ont été interrompus par d'autres expériences de vie et de travail en dehors de Bamako.

Cette variable de l'âge en influence d'autres, telles que le statut matrimonial des membres des ménages : les mariés et plus encore les veufs sont migrants à 73 % et 85 %, tandis que les célibataires et les fiancés ne le sont qu'à 44 % et 56 %. Fortement féminine (chapitre 4), la population divorcée montre une proportion toujours

majoritaire de migrants qui correspond à son avancée en âge ; mais les natifs et natives de Bamako sont ici surreprésentés par rapport aux autres adultes mariés, ce qui se traduira par d'autres pratiques de mobilité, intra-urbaine, pour ces divorcées. Enfin, la plus forte proportion de migrants (92 %) ressort du sous-groupe des employées domestiques, recrutées et hébergées dans les ménages sur des bases annuelles et saisonnières (chapitre 5).

D'autres variables indépendantes de l'âge précisent cependant le profil des migrants.

– Leur proportion est en effet plus forte, de près de six points, chez les femmes. L'horizon matrimonial des hommes est en effet plus ouvert ; qu'ils soient nés ou immigrés dans la capitale, ils peuvent avoir pris des épouses dans divers lieux qui ont précédé l'arrivée ou le retour à Bamako, pas seulement ceux de leur naissance, ce qui draine des migrantes vers la capitale. Celles-ci arrivent d'ailleurs à Bamako plus jeunes (19 ans en moyenne) que les hommes (22 ans). Les femmes sont par ailleurs moins présentes en migration internationale que les hommes mais elles reviennent au Mali plus tôt qu'eux. À la migration de suivi du mari et des enfants s'ajoutent les navettes d'emplois domestiques à Bamako de certaines et la contribution financière qu'elles adressent ainsi à leur village d'origine. D'autres filles rurales sont enfin envoyées en ville pour y être préparées au mariage, ce qui compte encore dans le flux des personnes nées « en brousse ».

– Une part non négligeable des migrants sont en même temps natifs de la capitale, du moins dans ses contours élargis en 2011. Leur statut MIG découle du fait qu'ils l'ont quittée au moins une fois depuis leur naissance pour y revenir après un ou plusieurs séjours ailleurs. Ces migrants représentent 14 % des natifs de Bamako et 3 % de ceux de Dialakorodji et de Kalabancoro dans son prolongement.

– La localisation des ménages enquêtés est quant à elle plus délicate à interpréter : certes, quelques nuances entre zones d'étude apparaissent dans le rapport MIG/NON MIG de leurs résidents, et dans l'âge moyen d'arrivée à Bamako de ceux qui ont migré. Mais ces variations ne suivent guère de gradient géographique clair. Les vieux quartiers de Médina Coura et de Lafiabougou

Tableau 64 – Migrants parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011

Migration vers Bamako	Total des résidents		Adultes		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MIG	2 602	46,1	1 343	72,4	1 259	33,2
NON MIG	3 041	53,9	511	27,6	2 530	66,8
Total	5 643	100,0	1 854	100,0	3 789	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

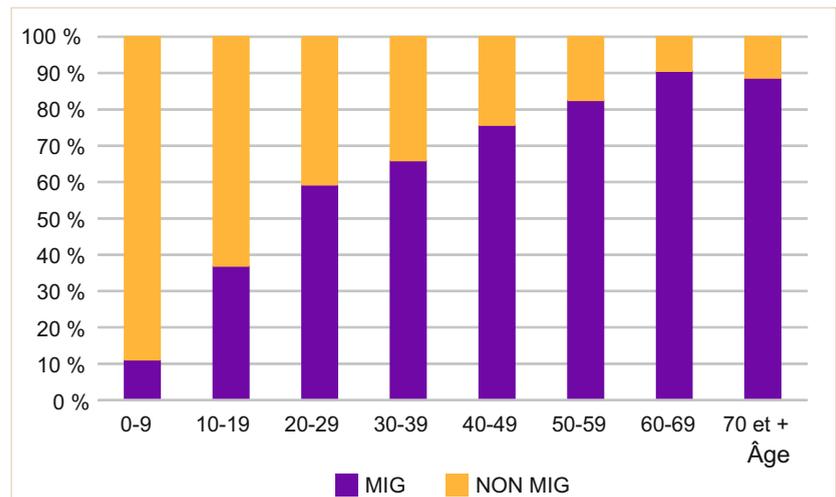


Figure 19

Migration-durée de vie selon la classe d'âge des membres des ménages.

Source : enquêtes PLMU-2011.

montrent les plus faibles proportions de migrants, mais ce n'est pas le cas à Hamdallaye qui est tout aussi ancien ; c'est le cas par contre à Dialakorodji qui n'est devenu urbain que depuis les années 2000 et reste configuré par son peuplement autochtone. Le lien d'ancienneté du peuplement n'est d'ailleurs pas plus clair dans les secteurs montrant les plus fortes proportions de migrants : Yirimadio-LS et Badalabougou-Séma concentrant des actifs salariés, mais aussi le plus populaire quartier de Boukassoumbougou.

Ces écarts se comprennent surtout par le fait que le lieu de résidence à l'enquête ne correspond pas nécessairement au quartier du premier séjour à Bamako. La question d'un rebond résidentiel est donc posée aux migrants une fois qu'ils sont installés dans la capitale, mais elle se pose aussi aux natifs quittant leur maison familiale au fur et à mesure qu'ils parviennent à fonder leur propre maison urbaine.

Tableau 65 – Personnes en mobilité interquartiers parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011

Mobilité dans Bamako	Total des résidents		Adultes		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MOB	2 602	46,1	870	46,9	882	23,3
NON MOB	3 041	53,9	984	53,1	2 907	76,7
Total	5 643	100,0	1 854	100,0	3 789	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

Mobilité interquartiers versus stabilité urbaine

L'alternative MOB/NON MOB caractérise ensuite ceux qui ont fait l'expérience d'au moins un déménagement dans la capitale, depuis un autre quartier et ceux qui n'ont séjourné à Bamako que dans le quartier où ils résident encore à l'enquête.

Avec ces changements urbains vécus depuis la naissance, l'installation ou le retour à Bamako, se précise l'un des enjeux majeurs de la mobilité résidentielle : la recherche d'une parcelle à bâtir et les attentes en matière de propriété du logement. De la réussite de l'entreprise découlent des perspectives de reterritorialisation et de stabilisation aussi bien pour les migrants ayant « duré en ville » que pour les natifs soucieux de sortir d'un cadre familial devenu trop contraignant pour eux. Un tiers des migrants font ainsi l'expérience d'au moins un déménagement les conduisant à changer de quartier à Bamako, ce qui n'est le cas que pour un quart des non-migrants.

La majorité des personnes déclarant une mobilité interquartiers (52 %) a précédemment fait l'expérience d'une migration pour arriver jusqu'à Bamako ou pour y revenir ; tandis que les résidents plus stables dans la capitale y sont nés dans les mêmes proportions (56 %). Au premier cas correspond le profil des adultes, au second cas celui de leurs enfants. La jeunesse de la population bamakoise donne ainsi l'impression que la résidence est généralement stable : les habitants « non mobiles » l'emportent en nombre sur les « mobiles » (tableau 65).

Articulée à la migration, la mobilité interne à Bamako fait de nouveau jouer, en effet, les différences entre les

adultes et les membres plus jeunes des ménages : les premiers ajoutent à leur déplacement vers un emploi urbain un temps d'adaptation aux marchés du logement de la ville ; les seconds résident encore largement là où ils sont nés : ils ne sont pas suffisamment avancés en âge et en capacités sociales pour envisager un logement indépendant (figure 20).

La mobilité interquartiers progresse ainsi régulièrement avec l'âge des personnes, jusqu'à la classe des 50-59 ans. Les rapports MOB/NON MOB sont cependant moins contrastés que les précédents en matière de migration.

La mobilité interquartiers progresse de même en suivant le statut matrimonial des résidents, du célibat au mariage. Si elle atteint son record chez les divorcés, ce n'est pas parce que les femmes qui dominent ce groupe sont plus âgées, c'est plutôt parce qu'après avoir déménagé au domicile conjugal, elles reviennent « en famille » après s'être séparées de leur mari. Dans un sens comme dans l'autre, elles sont donc susceptibles de changer une à plusieurs fois de quartier de résidence à Bamako.

La variable du sexe reste cependant peu discriminante en dehors de ce cas de figure. Comme à l'expérience de la migration, les hommes sont en retrait des femmes de six points pour les déménagements interquartiers (28 % d'entre eux), mais c'est bien le divorce qui rend les citadines sur-mobiles. D'autres facteurs conduisent d'ailleurs les Bamakoises à s'y habituer plus tôt que les hommes de la même génération, que ce soit pendant leur préparation au mariage chez une autre tutrice que la mère ou du fait de l'écart d'âge qu'elles auront avec leurs conjoints. Une fois mariées, ces femmes suivront le mouvement résidentiel que ceux-ci donneront à leurs familles.

Enfin, la situation de la zone d'étude n'ajoute de nuance que pour les habitants de la rive droite : la mobilité interquartiers est pour eux légèrement plus importante du fait d'un peuplement plus récent, qui a donc attiré des résidents déménageant depuis la rive gauche (figure 20). La tendance est plus nette encore à Yirimadio-LS : alors que ses habitants ont déjà une forte expérience de la migration, ils sont 69 % à avoir déménagé dans le secteur en partant, depuis un autre quartier, sur leur sélection parmi les attributaires de logements

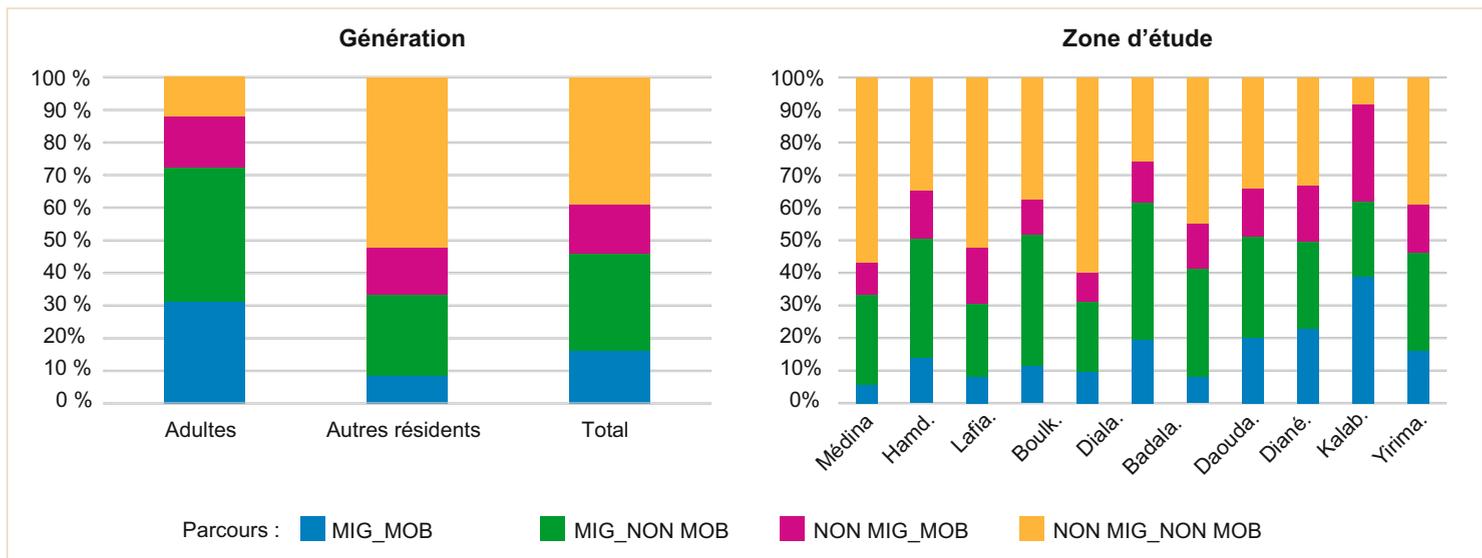


Figure 20

Mobilité interquartiers combinée à l'expérience migratoire, selon la génération et la zone d'étude.

Source : enquêtes PLMU-2011.

sociaux. La petite minorité de plus stables est le fait des enfants nés sur place après 2007 et des dépendants sociaux que les nouveaux propriétaires ont fait venir à Yirimadio, directement sans passer par d'autres quartiers de la capitale.

En combinant finalement les deux alternatives de la migration et de la mobilité interquartiers, on fait ressortir ainsi quelques singularités correspondant à des histoires urbaines très locales, plutôt qu'à une ligne de clivage d'ensemble dans la ville. Badalabougou-Séma, Hamdallaye et Boukassoumbougou sont ainsi peuplés de nombreux « migrants non mobiles » ; la combinaison « migrants mobiles » progresse vers les périphéries d'agglomération jusqu'à atteindre son record dans les logements sociaux de Yirimadio ; à l'inverse, la zone d'étude de Dialakorodji surréprésente les résidents les plus stables, ni migrants ni mobiles, du fait de son ancrage villageois ; cela la rapproche de lotissements anciennement constitués avant les années 1970, comme Lafiabougou et surtout Médina Coura.

Mouvement intraquartier versus stabilité dans le quartier

L'hypothèse d'au moins un déménagement vers la maison d'enquête, depuis une autre maison du même quartier, est finalement examinée dans l'alternative

Tableau 66 – Effectifs et proportion d'individus en mobilité intraquartier parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011

Mouvement dans le quartier	Total des résidents		Adultes		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MOUV	673	11,9	355	19,1	318	8,4
NON MOUV	4 970	88,1	1 499	80,9	3 471	91,6
Total	5 643	100,0	1 854	100,0	3 789	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

MOUV/NON MOUV. Avec sa faible amplitude spatiale, ce marqueur résidentiel fait surtout ressortir ceux des résidents qui n'ont jamais séjourné que dans le logement enquêté, de loin les plus nombreux dans les quartiers considérés (tableau 66). Contrairement à l'enchaînement des séquences précédentes, la mobilité intraquartier dépend peu d'expériences antérieures : seulement 12 % de la population enquêtée a ainsi déménagé dans la proximité, et cette proportion moyenne ne laisse que trois points d'écart entre ceux qui avaient déjà changé de quartier à Bamako avant (10 %) et ceux qui y étaient stables (13 %).

Ce type de mobilité n'est pourtant pas négligeable chez les adultes, puisque près d'un sur cinq est concerné à la fois par des déménagements inter et intraquartier. C'est d'ailleurs le mérite de l'enquête que de mesurer

ces flux urbains liés au marché du logement de grandes agglomérations africaines.

Le mouvement interne aux quartiers est pourtant moins lié que les précédents à l'âge des habitants. Il signale davantage la vulnérabilité économique de certains ménages ou de certains de leurs membres soumis à de véritables turbulences résidentielles. Le cas le plus fréquent est celui des locataires qui concentrent 60 % des mouvements intraquartier relevés par l'enquête et sont concernés pour 26 % d'entre eux, soit la plus forte proportion parmi d'autres variables examinées. Parmi toutes les séquences résidentielles décrites entre la maison d'enquête et le logement précédent dans le même quartier, les déménagements conduisant d'une location à une autre location représentent ainsi la moitié des exemples. À l'inverse, moins de 4 % des déménagements dans le quartier donnent à ces mêmes locataires un accès à la propriété.

Le second profil est féminin. La mobilité intraquartier n'est ici qu'une variante de la mobilité interquartiers quand des femmes se marient à quelques encablures de leur maison d'origine, et parfois empruntent le même chemin en sens inverse du fait du divorce qui les reconduit en famille. Près du quart des divorcées connaissent ce type de déménagement en saut de puce du fait de leurs déboires conjugaux. C'est ce qui explique de nouveau que les femmes soient plus concernées que les hommes par la mobilité intra-urbaine, avec ici un écart de quatre points.

La proportion diminue cependant dès 40 ans, quand la majorité des actifs entrevoit quelques perspectives de stabilisation résidentielle. Après avoir progressé chez les plus jeunes, elle atteint ainsi son maximum (19 %), avant de redescendre aux valeurs d'avant 20 ans (moins de 10 %). En la matière, les jeunes n'ont pas davantage d'autonomie que pour d'autres déménagements. Les adultes cherchent quant à eux à trouver un logement plus grand, moins cher, ou situé dans un meilleur environnement pour leur ménage, et trouvent parfois des solutions dans la proximité. Mais beaucoup déménagent par contrainte, après que les propriétaires aient décidé de les expulser ou de ne pas reconduire leur bail. Ce sont donc encore les adultes qui montrent la proportion la plus importante de mobilités urbaines combinées, inter et intraquartier.

Enfin, les zones d'étude présentent encore moins de nuances entre elles pour ce type de déménagement que pour les autres flux résidentiels. Boukassoumbougou et Kalabancoro se distinguent avec jusqu'à 19 % et 26 % de leurs résidents concernés par une expérience de la mobilité intraquartier, mais ces valeurs fortes sont sans rapport avec celles que prenaient des mouvements de plus grande amplitude vers les mêmes secteurs. Leur position en limite du district leur donne sans doute un rôle de redistribution des Bamakois vers les périphéries de l'agglomération, une tendance à « petites enjambées » qui ressortait déjà des enquêtes de 1993 et 1994 à Boukassoumbougou. On peut aussi penser que les gardiens de maisons en chantier, dont on a déjà montré la concentration à Kalabancoro, entre hébergement gratuit et location négociée, contribuent à ces déménagements de proximité selon les offres de logement des employeurs (chapitre 4). À l'inverse, il n'est pas surprenant que les résidents de Yirimadio-LS, tout juste installés, soient si peu concernés par la mobilité intraquartier.

Le séquençage résidentiel mesuré depuis l'entrée en ville, jusqu'à ces derniers déménagements en sauts de puce, a donc fait jouer différentes logiques de redistribution urbaine : l'âge et la génération des habitants dominent les premiers constats d'inégalité des flux ; mais de plus fines contraintes, économiques et matrimoniales, s'introduisent dans la manière dont les ménages s'insèrent dans le marché du logement. Les variables contextuelles à l'enquête prennent progressivement le pas sur les variables individuelles, en montrant des singularités locales, le profil de certaines offres immobilières. Les deux se combinent cependant pour distinguer aussi des profils particuliers chez les adultes, comme celui de natives de Bamako « aujourd'hui mariées, demain divorcées ».

Typologie et temporalité des parcours depuis le lieu de naissance

L'enchaînement des différentes séquences migratoires et intra-urbaines, avec leurs inégales proportions, permet de comparer plus finement les résidents depuis leurs origines géographiques respectives. En distinguant les natifs de l'agglomération et les ressortissants d'autres localités ou pays, la typologie tient compte d'une variable étroitement

corrélée à celle de la génération de naissance, et du fait que les migrants natifs de l'agglomération pèsent assez peu dans l'ensemble enquêté (figure 21).

Entre le type de parcours le plus mobile, celui de natifs de Bamako ayant combiné migration, mobilité interquartiers et mouvement intraquartier, et le type le plus stable, celui de natifs n'ayant jamais habité ailleurs qu'au lieu de naissance, les autres effectifs se répartissent de manière croissante sans suivre un gradient mécanique de propension aux déménagements. Pour être plus significative, la variabilité des parcours est appréciée à partir d'un classement plus resserré depuis l'arrivée ou le dernier retour à Bamako. Elle fait donc l'économie de la distinction entre ceux des Bamakois de naissance qui n'ont jamais quitté la capitale (NON MIG) et ceux qui y sont revenus après un séjour (confondus avec les non-natifs de Bamako dans la catégorie MIG). Parmi les huit types de parcours qui en résultent, deux représentent la stabilité et 60 % des membres des ménages : l'enchaînement NON MIG_NON MOB_NON MOUV et MIG_NON MOB_NON MOUV. Deux autres enchaînements, MIG_MOB_NON MOUV et NON MIG_MOB_NON MOUV, sont plus sensibles à l'impératif de bouger en ville et portent le total à 88 %. Cette concentration rappelle ainsi comment la variable de l'âge, selon les moyennes présentées plus haut (tableau 63), gradue les parcours : des moins autonomes et « inexpérimentés » en matière de mobilités, à ceux qui, par leurs responsabilités en matière de logement, participent le mieux des recompositions urbaines.

Du fait de la jeunesse de l'échantillon urbain, les mouvements résidentiels les plus courts, après naissance ou immigration à Bamako, ne jouent ainsi qu'à la marge. Ils ne sont visibles que lorsque l'on considère les plus âgés des membres des ménages (figure 22).

Par leurs parcours plus longs, ces adultes introduisent en effet les nuances les plus sensibles, et leur expérience résidentielle se répercute sur celle encore limitée des cadets sociaux dans les ménages. La mobilité peut être ainsi comprise comme une véritable entreprise urbaine : réussie et promotionnelle pour certains si elle leur donne la propriété du logement et la reconnaissance sociale qui l'accompagne ; mal vécue au contraire pour d'autres quand les déménagements se font sans bonification résidentielle ni perspective de fixation familiale.

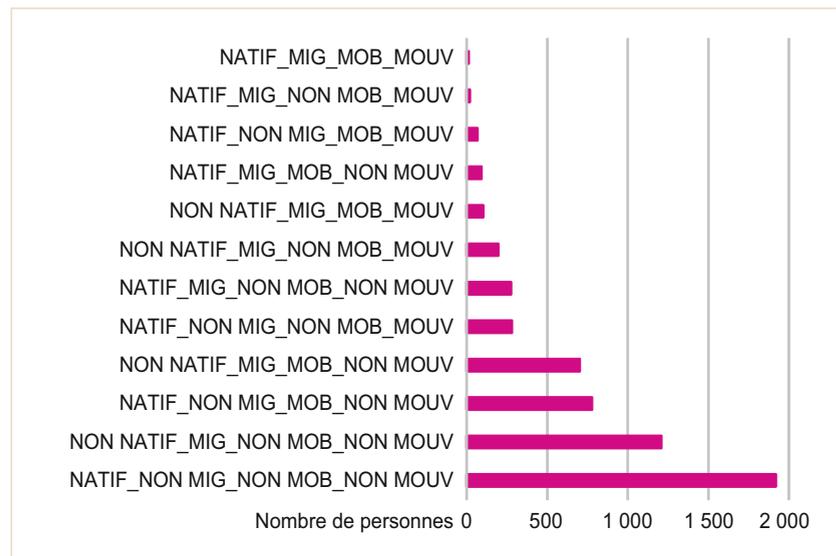


Figure 21

Typologie des parcours depuis le lieu de naissance.

Source : enquêtes PLMU-2011.

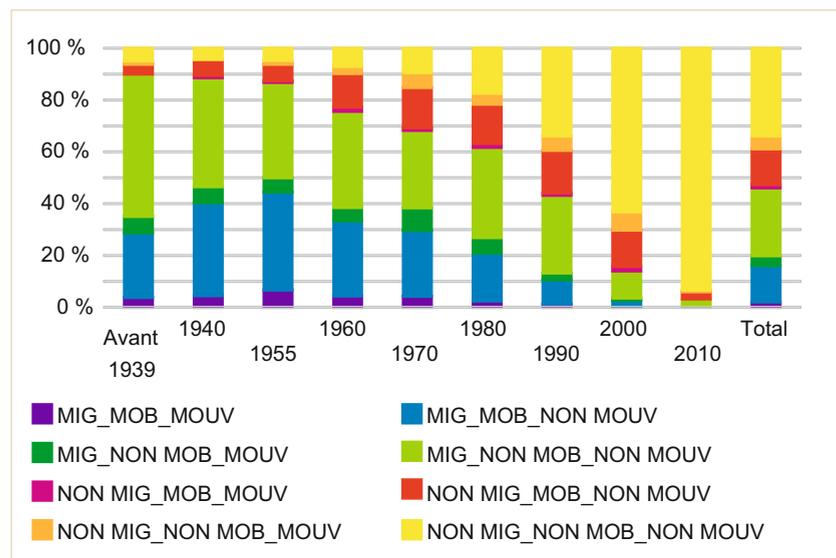


Figure 22

Typologie des parcours selon la décennie de naissance des membres des ménages.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Le statut résidentiel des ménages explique principalement ces différences (tableau 67). Les habitants d'un logement en usufruit sont souvent enquêtés dans la maison où ils sont nés ; ils surreprésentent donc le profil résidentiel le plus stable en répondant par la négative à toutes les hypothèses de migration et de déménagement urbain. À l'inverse, les locataires font souvent l'une ou l'autre de ces expériences et cumulent même plusieurs séquences

de mobilité. Enfin, c'est parmi les propriétaires que le type NON MIG_MOB_NON MOUV est le mieux représenté, comme un parcours intermédiaire entre sur- et sous-mobilité ; leur connaissance de Bamako, depuis la naissance, leur permet de mieux s'orienter vers les opportunités d'accès à la propriété, ce qui finit par produire les effets stabilisants attendus du logement.

Le facteur temps de l'insertion urbaine entre donc en jeu dans certaines différences entre adultes. Mais il oppose surtout leurs parcours et ceux des autres membres des ménages. Les durées de résidence à Bamako, dans le quartier et dans la maison d'enquête sont toujours plus importantes pour les premiers que pour leurs dépendants (tableau 68). Mais entre ces jeunes et leurs aînés, l'écart ne cesse de diminuer au fur et à mesure que l'on se rapproche du logement visité en 2011, preuve qu'ils y ont souvent emménagé ensemble.

Dans ce résumé biographique d'ensemble, les stables ont logiquement des séjours plus longs que ceux qui ont fait l'expérience de la mobilité ; mais les écarts sont plus grands chez les adultes et d'autant plus importants que la mobilité considérée est de grande amplitude spatiale et intervient tôt dans l'histoire individuelle. La mobilité intra-urbaine se montre quant à elle sous des jours contraires : si elle améliore la résidence d'une minorité d'adultes accédant en particulier à la propriété, elle pénalise la majorité des autres en contrariant une intégration à la vie sociale des quartiers qui repose largement sur la durée de résidence et les temps d'interaction avec le voisinage. Pour ces habitants particulièrement mobiles, le séjour dans le quartier est des plus récents, et cette faible durée augure mal de perspectives de stabilisation dans la ville.

Au sein des ménages, seule la catégorie des employés domestiques ne suit pas ces gradients liés à l'âge, car les jeunes femmes concernées suivent principalement un rythme annuel de migration à Bamako et de retour dans leur région d'origine. Avec ces navettes et leurs emplois temporaires dans la capitale, les « bonnes » présentent de faibles durées de séjour dans les lieux d'enquêtes ; leur durée de résidence en ville se fonde sur le dernier séjour, et non sur des durées d'emploi cumulées.

Les durées de résidence se montrent enfin hétérogènes dans les zones d'étude, du fait de leur inégale

Tableau 67 – Typologie des parcours selon le statut résidentiel des ménages

Types de parcours (%)	Statut résidentiel en 2011(*)		
	Locataire	Usufruitier	Propriétaire
MIG_MOB_MOUV	5,0	0,7	0,6
MIG_MOB_NON MOUV	14,3	7,3	21,5
MIG_NON MOB_MOUV	8,8	1,2	2,2
MIG_NON MOB_NON MOUV	26,1	24,7	28,6
NON MIG_MOB_MOUV	3,2	0,2	0,3
NON MIG_MOB_NON MOUV	11,4	11,7	19,4
NON MIG_NON MOB_MOUV	9,1	3,9	2,2
NON MIG_NON MOB_NON MOUV	22,1	50,3	25,3
Total	100,0	100,0	100,0

(*) Trop peu nombreux dans l'échantillon, les logés gratuitement ne sont pas inclus dans le tableau.

Source : enquêtes PLMU-2011.

histoire urbaine et des parts variables qu'elles réservent à des propriétés neuves, à la location et à l'usufruit de maisons héritées. En 2011, les séjours les plus longs sont à Médina Coura (dix-sept ans en moyenne), les plus courts sont à Yirimadio-LS (trois ans).

L'orientation du mouvement jusqu'au logement d'enquête

Le dernier jeu de questions posées à l'ensemble des membres des ménages concerne enfin les points de départ et de transit de la mobilité. Outre le lieu de naissance sont informés le lieu de séjour précédant le déménagement vers la capitale et le quartier habité à Bamako avant l'emménagement dans le quartier d'enquête.

Lieux de naissance et migration « durée de vie »

Du fait de la jeunesse de l'échantillon d'étude, les natifs de la capitale sont presque aussi nombreux que les non-natifs. Les ressortissants du Mali représentant le plus gros effectif de ces migrants face aux natifs de l'étranger, lesquels ont généralement des origines au Mali. Mais l'équilibre n'est plus vérifié si l'on ne retient que les adultes, nés majoritairement dans les régions du Mali, ou les plus jeunes membres des ménages, nés

principalement dans la capitale après l'arrivée de leurs parents (tableau 69).

La part de l'Afrique reste déterminante dans ces flux migratoires internationaux qui ont anciennement intéressé de nombreux Maliens, et avant eux des Soudanais. Respectivement 84 % et 12 % des natifs de l'étranger, adultes et plus jeunes, sont venus à Bamako depuis l'Afrique de l'Ouest et d'autres pays subsahariens

La migration intérieure est plus resserrée, au profit de la région de Koulikoro. Les trois régions du Nord ne pèsent toujours que pour moins de 9 % des migrants nés au Mali. Mais l'échantillon de 2011 n'est plus celui de 1993 et compte deux zones d'étude dans le cercle de Kati, qui relève précisément de cette région. Dialakorodji et Kalabancoro apportent ainsi leurs ressortissants de Koulikoro au total d'ensemble. En conséquence, la contribution démographique des migrants du centre ségovien, du Sud sikassoïse et secondairement de l'Ouest kayésien, reste forte, mais diminue en valeurs relatives (tableau 70).

Dans cette dynamique migratoire vers la grande ville, le modèle de « l'exode rural » est loin d'être exclusif, ni même justifié dans la présentation qui est souvent faite d'un flux à sens unique, faisant de la ville un point de non-retour. Mais ce flux reste perçu comme dominant et porteur de déracinement, suivant en cela une vision tenace de la « ville prédatrice » pour les ressources en main-d'œuvre et en terres des campagnes maliennes. L'image marque aussi de nombreux discours des acteurs publics maliens et des professionnels de l'urbain ; elle occulte non seulement la manière dont la population bamakoïse se renouvelle sur place, mais aussi d'autres flux impliquant les villes secondaires, et des relations toujours fortes entre les lieux d'origine et de destination des migrants (chapitre 7).

En 2011, les résidents des dix zones d'étude illustrent ainsi le brassage migratoire qui se joue globalement et localement à Bamako en faisant se rencontrer en ville des Maliens d'origines diverses. Il laisse malgré tout quelques groupes, « ressortissants » des mêmes régions, cercles et localités, se concentrer ou faire réseaux sociaux dans certains quartiers urbains. Les Kayésiens³ sont ainsi surreprésentés à

3. Comprendre ainsi, comme pour les chefs-lieux suivants, les natifs de la région que représente sa capitale.

Tableau 68 – Jalons biographiques des membres des ménages à Bamako

Âge et durée de résidence	Nombre moyen d'années		
	Tous membres	Adultes répondants	Autres dépendants
Durée de résidence à Bamako	14	21	10
Migrants :	32	40	23
Âge à l'arrivée ou au dernier retour à Bamako	20	24	15
Durée de résidence à Bamako	12	16	8
Non-migrants : durée de résidence à Bamako = âge	15	35	11
Durée de résidence dans le quartier d'enquête	11	15	9
Mobiles interquartiers : âge	29	40	19
Durée de résidence dans le quartier d'enquête	9	11	7
Non-mobiles interquartiers : âge	20	37	14
Durée de résidence dans le quartier d'enquête	11	18	9
Durée de résidence dans la maison d'enquête	9	12	8
Mobiles intraquartier : âge	27	36	16
Durée de résidence dans la maison d'enquête	6	8	4
Non-mobiles intraquartier : âge	22	39	15
Durée de résidence dans le quartier d'enquête	10	13	8

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 69 – Lieu de naissance des membres des ménages enquêtés en 1993 et 2011 (%)

Lieu de naissance (%)	Résidents 1993	Résidents 2011		
		Total	Adultes	Autres membres
Étranger	7,2	4,8	7,6	3,4
Régions du Mali	40,9	45,8	54,9	41,4
District de Bamako	51,9	49,4	37,5	55,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Médina Coura, à la suite du peuplement d'origine du quartier marqué par des employés coloniaux et des travailleurs du chemin de fer Dakar-Niger. Les gens de Sikasso le sont à Hamdallaye, et plus encore dans les quartiers de Daoudabougou et Dianéguéla situés à proximité de la gare de Sogoniko, « sur la route » reliant la capitale au sud du Mali. Les ressortissants de Koulikoro dominent très clairement à Dialakorodji et Kalabancoro où ils sont en quelque sorte « chez eux » ; mais Boukassoumbougou s'est aussi peuplé en attirant de nombreux natifs du cercle de Banamba et de villages desservis par la route de Koulikoro. Quant aux

Tableau 70 – Région d'origine des natifs du Mali dans les échantillons d'enquête PLMU (%)

Région d'origine (%)	Résidents en 1993	Résidents en 2011
Kayes	16,9	10,8
Koulikoro	25,7	44,5
Sikasso	18,4	12,6
Ségou	23,1	17,8
Mopti	7,5	7,8
Tombouctou	5,0	4,1
Gao	3,3	2,4
Kidal	0,0	0,1
Total Mali	100,0	100,0

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 71 – Commune de naissance des natifs de Bamako enquêtés en 2011 selon leur génération (%)

Commune	Résidents 2011		
	Total	Adultes	Autres résidents jeunes
Commune I	12,8	9,3	14,0
Commune II	21,5	27,6	19,5
Commune III	7,0	15,1	4,3
Commune IV	23,3	25,9	22,5
Commune V	19,7	13,8	21,7
Commune VI	15,5	8,2	17,9
Total identifié	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

migrants des régions de Tombouctou, Mopti et Gao, ils montrent des présences non négligeables à Lafiabougou, Badalabougou-Séma et Yirimadio-LS, qui sont liées aux concentrations de salariés de la fonction publique.

Les natifs de Bamako montrent de plus fortes nuances entre zones d'étude, et sur le fond une proximité assez générale des îlots enquêtés avec les quartiers et communes d'origine⁴ : plus de 80 % des habitants des vieux lotissements de la rive gauche sont nés dans la commune où ils habitent à l'enquête, soit la commune II pour Médina Coura et la commune IV pour Hamdallaye et Lafiabougou.

4. Rappelons que les six communes urbaines sont créées à la fin des années 1970. On maintient ce classement pour les personnes nées avant la mise en place du district de Bamako qui chapeaute ces communes.

D'autres corrélations présentent les mêmes proportions entre Boulkassoumbougou et des naissances dans la commune I, entre Daoudabougou et la commune V, entre Dianéguéla et la commune VI. Même les périphéries urbaines vérifient cet effet de proximité, en même temps qu'elles redistribuent la population bamakoise selon de plus amples mouvements résidentiels : de 40 à plus de 60 % des résidents enquêtés à Kalabancoro, à Yirimadio-LS et Dialalokordji sont nés ainsi dans la commune où ils habitent encore. C'est de nouveau la conséquence d'une population jeune qui en grande partie réside encore dans les maisons et ménages de ses parents (tableau 71).

Parmi ces natifs de Bamako, les variations d'origine signalent cependant les communes d'où sont partis certains des adultes au profit de celles où sont nés leurs enfants, et où ils sont davantage établis au moment de l'enquête. Les quartiers centraux des communes II et III ont ainsi proportionnellement perdu des natifs, tandis que les communes périphériques, notamment de la rive droite, contribuent désormais majoritairement à la dynamique du peuplement bamakois.

Dernier séjour avant l'arrivée ou le retour à Bamako

Ce dernier lieu de vie en dehors de la capitale dit peu de choses des navettes et migrations que les citoyens d'aujourd'hui peuvent avoir vécues dans les premiers moments de leur vie. Le background d'expérience reste de même peu informé pour les natifs de Bamako qui ont émigré avant d'y revenir, et pour les natifs des périphéries urbaines. Les ressortissants des communes de Kalabancoro et de Dialakorodji introduisent ici une catégorie « périurbain », qui est aussi appliquée aux lieux de séjour avant l'arrivée à Bamako. 3 % des natifs des deux zones d'étude correspondantes, encore moins que les natifs du district de Bamako, ont connu une expérience migratoire hors de la capitale avant d'y revenir.

Ces derniers séjours avant Bamako coïncident fortement, de fait, avec le lieu de naissance des migrants si l'on s'en tient à de grandes catégories géographiques. Mais à l'étranger, où les hommes sont de nouveau surreprésentés, la part de l'Afrique, en particulier de l'Ouest, est moins importante de 14 points que parmi les lieux de naissance. Emblématiques des flux plus

récents du travail, les destinations extra-africaines ont donc progressé en conséquence ; l'Europe a gagné ainsi neuf points et représente désormais plus d'un séjour à l'étranger, souvent pour études, sur dix (tableau 72).

Le Mali reste pourtant le principal horizon migratoire de ceux qui y sont nés, de plus du quart de ceux qui sont nés à l'étranger et d'une forte majorité de natifs de Bamako. Les cartes par cercle du dernier séjour avant l'arrivée à Bamako et du lieu de naissance des migrants se ressemblent donc fortement. Comme les cartes établies pour les biographies des seuls adultes (planche 33), elles rappellent une distribution spatiale déjà posée par les données censitaires de 2009.

Dans cette géographie de la migration interne, les séjours dans les cercles de Kati, autour de Bamako, et de Ségou sont les plus nombreux, dessinant un pays « utile » pour la recherche d'emploi. La triangulaire Ségou/Sikasso/Koulikoro concentre ces séjours et ne laisse que l'axe du fleuve Niger percer dans le Septentrion du Mali.

Enfin, les localités concernées à l'échelle des cercles confirment bien le glissement migratoire qui s'opère vers de petites villes avant l'arrivée à Bamako : la part des localités les plus rurales a baissé dans ces séjours par rapport à celle qu'elle avait pour les naissances ; celle des chefs-lieux de cercle a gagné six points (tableau 73).

Dernier séjour bamakoïse avant le quartier d'enquête : des proximités sur les deux rives de l'agglomération

Dans la capitale du Mali, la mobilité résidentielle n'est pas davantage mesurée de manière exhaustive avec l'échantillon des membres des ménages. La comparaison avec la zone d'enquête ne porte que sur le dernier quartier habité à Bamako pour les résidents ayant effectué au moins un déménagement interquartiers. Un autre effet de proximité se manifeste avec les communes dont relèvent ces derniers séjours (figure 23).

La coïncidence géographique est bien vérifiée pour Médina Coura (commune II) et Boukassoumbougou (commune I) en rive gauche, pour Dianéguéla et Yirimadio-LS (commune VI), ainsi que Kalabancoro (dans sa propre commune) en rive droite. Elle se vérifie également à proximité de frontières communales : des habitants déménagent dans la zone

Tableau 72 – Lieux de naissance et du séjour antérieur à Bamako

Lieu de naissance	Lieu avant l'arrivée ou le retour à Bamako				
	Étranger	Mali	Périurbain	Bamako	Total
Étranger	199	70	NA (*)	NA	269
Mali	132	1 802	2	NA	1 936
Périurbain d'enquête	6	14	NA	NA	20
Bamako district	113	263	1	NA	377
Total des migrants	450	2 149	3	NA	2 602
Total des non-migrants	NA	NA	628	2 413	3 041
Total des résidents	450	2 149	631	2 413	5 643

(*) Non applicable.

Sources : enquêtes PLMU-1993 et PLMU-2011.

Tableau 73 – Migrants : type de localité dans le cercle de naissance et au dernier séjour au Mali avant la migration vers Bamako

Type de localité au Mali	Naissance		Dernier séjour	
	Total	%	Total	%
Chef-lieu de cercle	316	16,3	472	21,9
Chef-lieu d'arrondissement ou de commune	606	31,3	647	30,1
Village non chef-lieu	1 014	52,4	1 033	48,0
Total	1 936	100,0	2 152	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

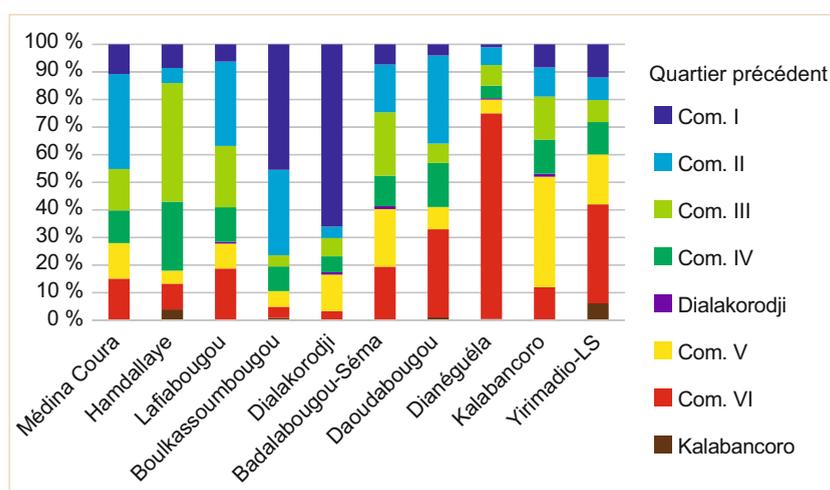
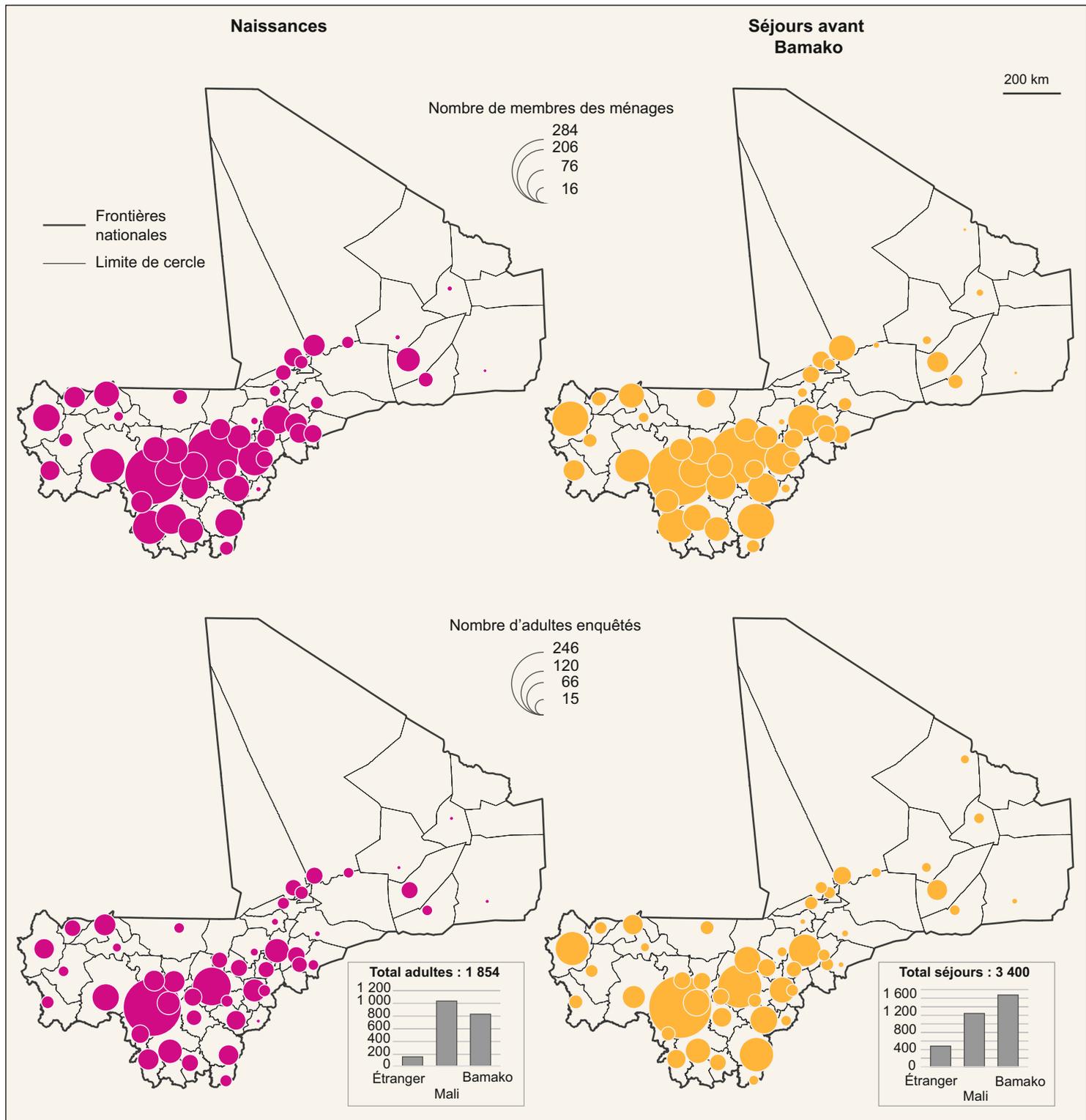


Figure 23

Commune de résidence à Bamako avant la mobilité interquartiers vers les zones d'étude.

Source : enquêtes PLMU-2011.

MIGRANTS ENQUÊTÉS EN 2011, PAR CERCLE DE NAISSANCE ET DE SÉJOUR AVANT L'ARRIVÉE OU LE RETOUR À BAMAKO



Source : enquêtes PLMU-2011.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

d'étude de Dialakorodji plus souvent depuis la commune I que depuis sa propre commune ; ceux qui s'orientent à Hamdallaye viennent de quartiers de la commune III plus souvent que de la commune IV. Seuls Daoudabougou et Badalabougou-Séma ont reçu des apports plus divers en provenances communales.

À l'échelle locale, la comparaison des zones d'étude et des séjours précédents à Bamako se disperse sur près d'une centaine de quartiers. Les 1 751 personnes concernées en font cependant ressortir quelques-uns de manière plus fréquente : les quartiers de Magnambougou (152 séjours ayant précédé le déménagement dans l'un des quartiers d'enquête) et de Banconi (89 séjours) font figure de véritables bases de redistribution résidentielle, le premier en rive droite et plus particulièrement vers la zone d'étude de Dianéguéla, et l'autre en rive gauche, notamment vers le secteur enquêté à Dialakorodji. Ces logiques de proximité urbaine confirment à leur manière la dynamique centrifuge qui agite la ville, et dont Boukassoumbougou constituait déjà le pivot dans l'enquête à passages répétés de 1993-1994. En sortant de certains quartiers pour s'orienter vers de nouvelles zones d'installation, les flux résidentiels montrent comment les périphéries bamakoises ne cessent de se déplacer et d'orienter l'étalement urbain⁵.

Les 5 643 personnes enquêtées en 2011 se répartissent finalement sur 52 enchaînements géographiques combinant plus ou moins, depuis la naissance, des localités au Mali, à l'étranger et divers quartiers de la capitale. Les trois quarts des expériences individuelles se concentrent cependant sur cinq types d'orientations géographiques.

– Le premier est marqué par une absence de déménagement et correspond aux jeunes natifs des maisons familiales de Bamako : 1 393 personnes (25 %) n'ont jamais

quitté la capitale, et n'ont séjourné que dans le quartier et la maison où l'enquête les trouve en 2011.

– La même stabilité caractérise un plus petit nombre d'habitants (525 personnes, soit 9 % du total) nés selon la catégorie « périurbain » et résidant toujours dans les zones d'étude de Dialakorodji et Kalabancoura.

– Une migration directe vers le quartier et la maison d'enquête, depuis le Mali, caractérise le deuxième parcours en nombre, qui compte 987 personnes et 18 % de la population enquêtée.

– 756 personnes (13 %) sont au contraire natives de Bamako, n'en sont pas parties mais y ont changé de quartier selon une mobilité interquartiers.

– Avec 556 résidents (10 %), le dernier parcours conséquent est enfin le plus complexe puisqu'il cumule les deux expériences de la migration depuis le Mali et de la mobilité interne à Bamako. On mesure ainsi l'intérêt d'aborder plus en détail les biographies des adultes, qui sont particulièrement représentés dans ces orientations géographiques. En prenant en compte la totalité des mouvements qu'ils ont vécus sur des durées de vie plus longues que celles des autres membres des ménages, l'analyse s'appuie alors sur 1 854 parcours complets reconstitués en 2011 ; ces biographies permettent d'analyser un descriptif de 7 083 étapes résidentielles, dont 5 229 sont antérieures aux séjours dans les maisons d'enquête.

Discriminations de la mobilité résidentielle dans une agglomération en expansion

Avec ce corpus propre aux résidents adultes, la mobilité est informée pour tous les séjours, lieux de vie, motifs de déménagement, et logements, abordés successivement depuis la naissance des individus. Ce calendrier résidentiel est celui des personnes qui s'orienteront finalement dans l'une ou l'autre des zones d'étude à Bamako, selon l'âge qu'elles avaient au début et à la fin de chaque étape, mais aussi le moment historique ou la conjoncture dans lesquels leurs séjours sont datés. Les adultes ainsi décrits, rétrospectivement, sont nés avant les années 1990 et le début de la Troisième République du Mali.

5. Sur ce plan, les données d'enquête confirment une coïncidence géographique plus largement vérifiée par les dernières données de recensement. La proportion de résidents ayant déménagé à Bamako entre les deux derniers recensements est ainsi partout majoritaire, de même que celle des natifs du district de Bamako. Les deux le sont plus encore parmi les résidents des quartiers centraux et des communes de la rive gauche, les plus anciennement urbanisés (de 62 à 67 % pour ceux qui ont déménagé, de 61 à 66 % pour ceux qui sont nés dans la capitale) que dans les quartiers périphériques et les communes plus récentes de la rive droite (de 54 à 59 % pour les premiers, de 45 à 55 % pour les seconds).

Tableau 74 – L'échantillon des adultes enquêtés :
sexe et lien au référent du ménage

Lien dans le ménage	Hommes	Femmes	Total
Chef de ménage	805	905	1 710
Fils ou fille	51	22	73
Mère		4	4
Petit-fils ou petite-fille	11		11
Frère ou sœur	11	7	18
Autres dépendants familiaux et sociaux (*)	19	19	39

(*) Il s'agit de neveux ou de nièces, de cousins, d'enfants adoptés, plus rarement un ami ou un employé hébergé.
Source : enquêtes PLMU-2011.

Des 1 854 débuts de parcours, sur le lieu de naissance, il faut en déduire 25 qui en sont aussi la « fin » en 2011, soit une proportion au lieu d'enquête qui n'a rien à voir avec celle relevée plus haut pour les jeunes. 3 400 étapes sont réellement intermédiaires car elles correspondent à un séjour qui n'est ni le lieu de naissance, ni la zone d'étude. Le sous-échantillon des adultes constitué à partir de leurs ménages explique une double surreprésentation : des femmes, d'une part (tableau 74), des zones d'étude les plus denses et les plus chargées en ménages, d'autre part. Les variables du sexe, du quartier et du statut de résidence à l'enquête s'ajoutent donc à l'âge des personnes pour rendre compte, parfois *a posteriori*, des discriminations à l'œuvre dans la mobilité vers et dans Bamako.

Pourquoi bouger ?

L'échantillon des adultes permet de distinguer les séjours vécus en autonomie résidentielle et en responsabilités familiales de ceux pendant lesquels, enfants, ils se trouvaient chez leurs parents. Ces débuts de parcours renvoient aux nécessités de suivre éventuellement un tuteur ou de s'adapter à l'organisation de la résidence familiale sur plusieurs maisons entre lesquelles les jeunes ont circulé sous le contrôle de leurs aînés. Les étapes résidentielles récentes permettent quant à elles de mesurer les capacités individuelles en jeu, d'identifier les variables qui influencent ces marges de manœuvre ou produisent une exclusion urbaine. Ces séjours marquant la vie d'adulte n'échappent pas, cependant, aux logiques relationnelles établies en amont, qu'il s'agisse du respect des aînés ou de rôles économiques

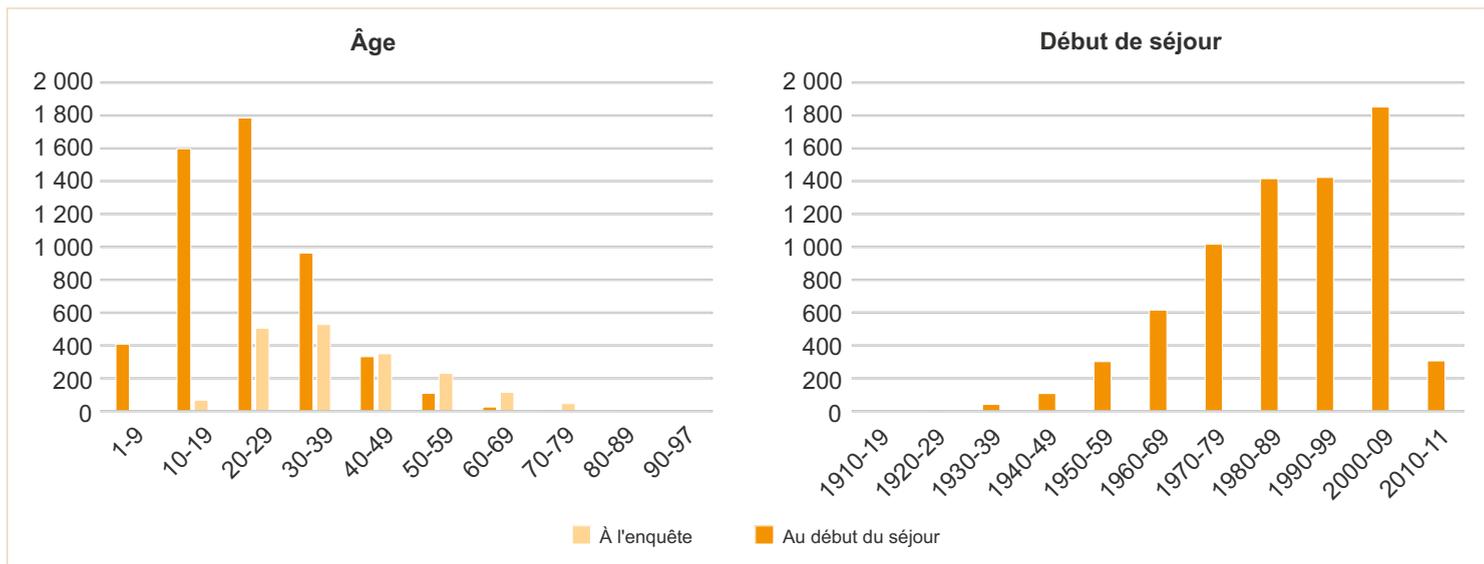
générés. Selon ces normes sociales, les femmes adultes se présentent toujours comme étant « hébergées » par des hommes, quelle que soit la tenure du logement dans lequel elles vivent, et devant « naturellement » suivre leur conjoint après avoir suivi leur père.

En ce sens, l'enquête n'a pas pour objectif d'alimenter le débat sur le passage à l'âge adulte dans les contextes urbains africains (PILON *et al.*, 1997 ; TICHIT et LELIÈVRE, 2006). Mais elle s'en inspire pour retrouver, dans les raisons données aux changements résidentiels, un argument au choix du seuil des 20 ans. Au-delà, 87 % des adultes enquêtés se concentrent dans des classes d'âge actives, entre 20 et 60 ans⁶. En deçà, la mobilité vécue par ces mêmes personnes durant leur jeunesse a déjà amorcé une courbe gaussienne qui ne s'infléchira ensuite qu'à l'âge adulte : 83 % des déplacements observés se situent ainsi entre 10 et 40 ans.

Ils se partagent en réalité entre trois types d'expérience : plus du tiers des séjours (2 006) ont débuté entre 1 et 20 ans, avant maturité résidentielle ; plus du quart (1 437) ont débuté entre 30 et 60 ans, et renvoient au contraire aux attentes et aux contraintes économiques que vivent en particulier les tuteurs des ménages ; quant aux séjours ayant débuté entre 20 et 29 ans (1 785), intermédiaires en âge et en nombre, ils signalent la phase d'apprentissage d'une relative autonomie décisionnelle et la transition vers davantage de responsabilités familiales. La variable de l'âge précise donc cette lecture de l'autonomie résidentielle, et se montre de nouveau structurante, chez les adultes plus encore que chez les jeunes. Elle oriente ainsi la mobilité dans ses différents espaces : international, national et intra-urbain. Elle joue de même sur le nombre des déplacements et sur leur rapprochement selon la durée des séjours (figure 24).

Le temps biographique se combine cependant à une datation événementielle, qui inscrit les pratiques individuelles dans la génération de naissance des adultes considérés et dans des conjonctures spécifiques de production de la ville (DELAUNAY, 2010 ; DELAUNAY et BOYER, 2017). De la naissance au dernier logement

6. Le plus jeune enquêté a 15 ans, le plus âgé déclare 97 ans.


Figure 24

Nombre de séjours de la naissance au dernier déménagement, selon l'âge des adultes et la période des séjours.

Source : enquêtes PLMU-2011.

occupé à l'enquête, la répartition des séjours par décennie de ce temps historique enrichit la compréhension des choix et des contraintes pesant sur les Bama-kois aux différents âges de leur vie, en particulier dans le moment de stabilisation de leur résidence familiale (BERTRAND et DELAUNAY, 2005).

La mobilité semble ainsi s'intensifier à deux reprises, après l'indépendance du Mali et au vu du nouveau palier des années 2000. Avant celui-ci, l'accroissement du nombre de déménagements dans les années 1960-1980 renvoie à des épisodes migratoires de jeunesse qui ne sont pas nécessairement influencés par les caractéristiques de la ville à cette période. Au seuil du nouveau siècle, au contraire, les biographies résidentielles s'avancent vers leur « terme » urbain, les séjours se rapprochent du quartier et du logement enquêté qui donnent davantage de sens aux expériences antérieures. Ces déplacements plus nombreux coïncident surtout à l'évolution du marché du logement, à la fois élargi à l'échelle de l'agglomération et plus sélectif dans le tournant libéral que prend l'économie malienne sous la Troisième République.

La somme des séjours et des expériences de la mobilité résidentielle mobilise finalement une combinaison de facteurs individuels et de déterminations contextuelles.

Ces motifs de déménagement sont abordés par une question ouverte posée à chaque étape résidentielle, à laquelle les adultes répondaient selon leurs propres termes, privilégiant tantôt le départ du lieu précédent, tantôt l'attractivité du suivant, tantôt une explication plus complexe. Relatives aux 5 229 changements mesurés depuis la naissance, ces données qualitatives ont été rassemblées entre elles et traitées selon une analyse statistique textuelle⁷, qui fait ressortir trois registres principaux (tableau 75).

Un premier constat, en creux, vient du fait qu'aucun registre spécifiquement urbain ne ressort des réponses. Non qu'elles ne fassent ressortir aucune contrainte marchande en rapport avec les questions du logement et du transport urbain ; mais ces mots sont trop peu nombreux, relativement aux autres, et trop dispersés dans le corpus pour isoler un solide registre de référence. C'est la conséquence du parti pris d'enquête biographique :

7. Les raisons de l'interruption d'un séjour ou de l'arrivée dans la maison suivante ont été données en quelques mots, directement en français ou traduits du bambara. Mené sous le logiciel *Alceste*, le traitement statistique a d'abord découpé le texte produit en unités de contexte discursif, au sein desquelles le vocabulaire était lemmatisé, caractérisé et traité en analyse factorielle ; l'occurrence des mots et leur proximité avec d'autres mots ont permis d'identifier les classes lexicales qui structuraient ces explications données à la mobilité.

Tableau 75 – Classes lexicales et mots les plus significatifs pour expliquer la mobilité

Classe lexicale	Unités de contexte classées		Nombre de mots par classe
	Nombre	%	
1. Formation-emploi	435	15	29
2. Famille et migration	1 618	53	48
3. Mariage, suivi conjugal	957	32	24

Source : enquêtes PLMU-2011.

les séjours proprement bamakoïses et la mobilité de pleine autonomie résidentielle sont minorés face aux séjours qui ont précédé l'arrivée en ville et l'âge adulte.

Résumée en « famille et migration », la classe 2 se montre au contraire la plus fournie en mots et la plus cohérente sur le plan statistique. De nombreux tuteurs, parents, grands frères et sœurs, tantes, mères y sont cités dans le registre de la « décision ». Ce lexique renvoie aux orientations principalement migratoires que prend la mobilité dans l'échantillon d'adultes, et à des formes généralement imposées aux cadets sociaux. Il explique également que les arguments économiques donnés par les jeunes actifs s'inscrivent dans l'alternative « cultiver au village » ou « migrer pour vendre » en ville. C'est également dans ce registre que sont informées les pratiques de confiage qui ont détaché certains enfants des parcours résidentiels suivis ailleurs par leur fratrie, et qui rappellent l'organisation plurilocale de nombreuses lignées familiales.

L'expérience de la mobilité à des âges peu avancés ressort également des mots qui structurent la classe 1. Celle-ci met en valeur une recherche de formation, la poursuite d'études et la concentration d'offres scolaires, plus encore que la recherche d'opportunités d'emploi précises. Ici s'exprime la plus-value que les migrants associent globalement à la ville, plutôt qu'à tel ou tel de ses territoires en particulier.

Dans un échantillon surreprésentant les femmes, il est enfin logique de voir leur profil de suiveuses, vers et dans la ville, faire l'objet d'un registre en particulier (classe 3), surtout quand l'époux, rejoint au « foyer conjugal » par le « mariage », puis accompagné dans ses propres méandres résidentiels, relève de la « fonction publique » et de « professions » régies par des « affectations administratives ».

La marge d'individuation de ces parcours féminins vient alors des déboires matrimoniaux que connaissent les citadines, et du rôle que jouent « divorces » et « remariages » dans leurs déménagements en ville.

Qu'elles soient le fait d'hommes lorsqu'ils étaient plus jeunes, ou de femmes mariées, ces mobilités dépendantes varient peu selon d'autres variables introduites par l'enquête, comme la localisation et la tenure du logement visité en 2011⁸. Comme ceux des propriétaires, les déménagements des locataires maintiennent de fortes références à la famille, avec des énoncés du type : « mon oncle a trouvé cette maison et nous avons dû déménager ici », dans le registre des contraintes, *versus* « on a quitté la grande famille pour plus de liberté », dans celui des opportunités.

En étant exploitée globalement, l'enquête biographique replace surtout les trajectoires résidentielles dans une histoire longue, courant de la première moitié du 20^e siècle aux premières années du siècle suivant. Ce faisant, elle rappelle le continuum rural-urbain dans lequel s'inscrit une population née pour l'essentiel en dehors de Bamako, et comment son expérience de la mobilité articule des flux différenciés, migratoires et intra-urbains. À l'égard des variables individuelles d'enquête, les femmes se caractérisent par une faible autonomie résidentielle. Leurs séjours passés à l'étranger montrent des destinations moins lointaines, mieux reliées à la migration ouest-africaine, que celles des hommes. Les déménagements liés à la formation professionnelle les discriminent de même en se présentant comme le domaine réservé des jeunes hommes. Quant aux séjours et aux déménagements inscrits dans l'espace urbain, plus récents, ils sont davantage influencés par l'origine géographique des adultes enquêtés et par le logement qu'ils occuperont à l'enquête, selon des variables contextuelles fixées par le « terme » du parcours résidentiel (*planches 34 et 35*).

8. Quelques corrélations statistiques apparaissent entre les motifs de déménagement évoqués dans la classe 3 et la zone d'étude de Kalabancoro, entre ceux de la classe 2 et les enquêtées de Badalabougou, ou encore entre ceux de la classe 1 et les résidents nouvellement installés dans les logements sociaux de Yirimadio. Mais rien ne rappelle ici les contrastes observés dans l'ensemble de l'échantillon d'enquête.

Des profils migratoires confirmés

Les biographies résidentielles permettent en outre d'identifier trois types de lieux : les localités relevées à la naissance des individus constituent le point de départ des déplacements dans une matrice globale origines/destinations géographiques, mais elles sont à déduire de l'analyse des parcours. De même, les séjours décrits depuis l'installation dans le logement enquêté à Bamako introduisent un biais d'étude puisque, contrairement aux séjours précédents, ils ne sont pas terminés : rien ne dit qu'ils seront les derniers dans les histoires de vie considérées. On touche ici à la troncature méthodologique introduite par l'enquête : certaines trajectoires pourront se terminer en effet sur place, au décès des personnes ; d'autres rebondiront dans d'autres lieux de vie après de nouveaux déménagements.

Entre ces deux bornes biographiques, les séjours intermédiaires constituent enfin un troisième groupe de lieux de vie s'intercalant entre la localité de naissance et la maison d'enquête. Lorsque les débuts d'itinéraire se confondent avec leur fin (25 adultes), le parcours résidentiel ne comporte aucun segment de mobilité et relève d'une stabilité totale. Lorsque fin et début diffèrent, mais sans lieu intermédiaire, la mobilité se réduit à son minimum : un seul déplacement durant le cursus de vie. Pour le reste, les biographies se déploient selon des déplacements plus nombreux, de 2 à 17 et près de trois en moyenne, bien que sans doute sous-estimés (*figure 25*). L'échantillon des 1 854 adultes enquêtés fait finalement ressortir un corpus de 3 400 lieux de vie qui ne se confondent ni avec le lieu de naissance ni avec la « dernière » habitation à l'enquête.

Une fois les effectifs correspondant à la dernière mobilité résidentielle sortis du compte, la comparaison des localités de naissance et des séjours intermédiaires suivants donne le profil migratoire des Bamakois. Par rapport aux lieux d'origine, la mobilité surreprésente ainsi, au détriment des régions maliennes, des destinations étrangères et plus encore celle de la grande ville (*tableau 76*).

L'aventure internationale

La migration internationale est principalement vécue en location. Comme dans les générations précédentes, elle s'oriente principalement au sein du continent africain,

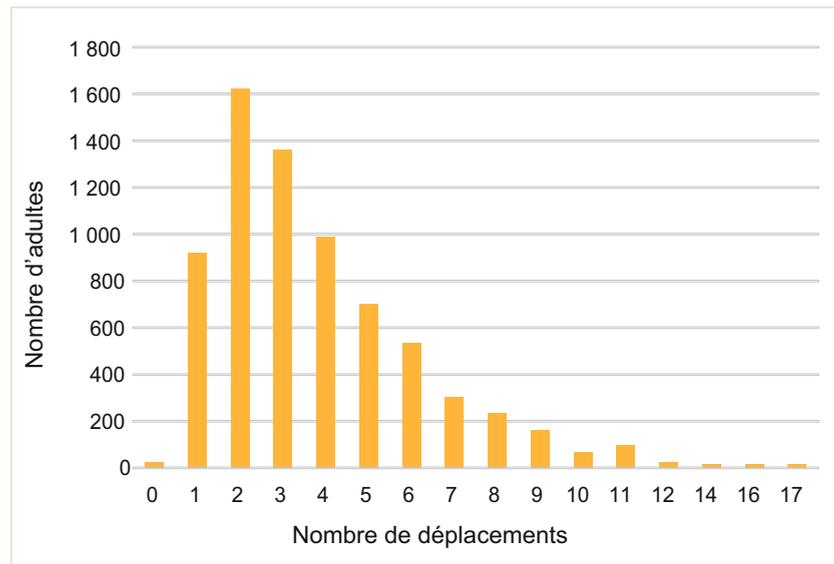


Figure 25

Distribution des biographies résidentielles selon le nombre de déplacements vers la maison d'enquête.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 76 – Géographie des lieux de vie d'origine et intermédiaires avant l'arrivée dans la maison d'enquête

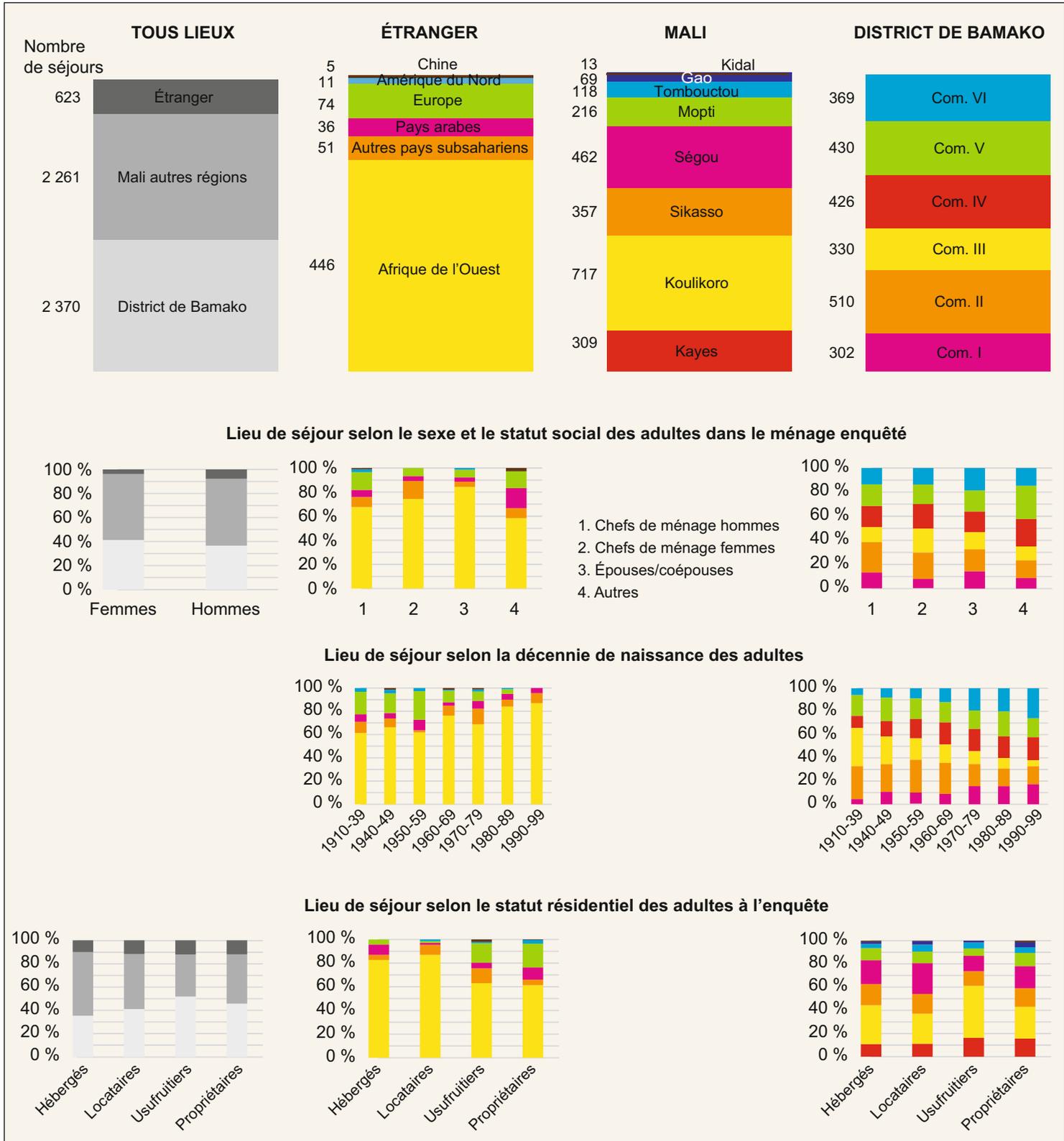
Lieu de vie	Naissances		Séjours intermédiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
Étranger	141	7,6	482	14,2
Régions du Mali	1 017	54,9	1 244	36,6
District de Bamako	696	37,5	1 674	49,2
Total	1 854	100,0	3 400	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

ce qui lui vaut d'être qualifiée d'aventure, soit l'expérience vécue par de jeunes migrants, comme leurs aînés avant eux, sur des terres à la fois étrangères et familières. Mais l'Europe a monté en puissance comme destination temporaire attractive, en particulier chez les hommes. Il s'agit souvent d'y poursuivre des études, ce qui constitue un motif saillant de déménagement pour de nombreux Bamakois (*tableau 77*).

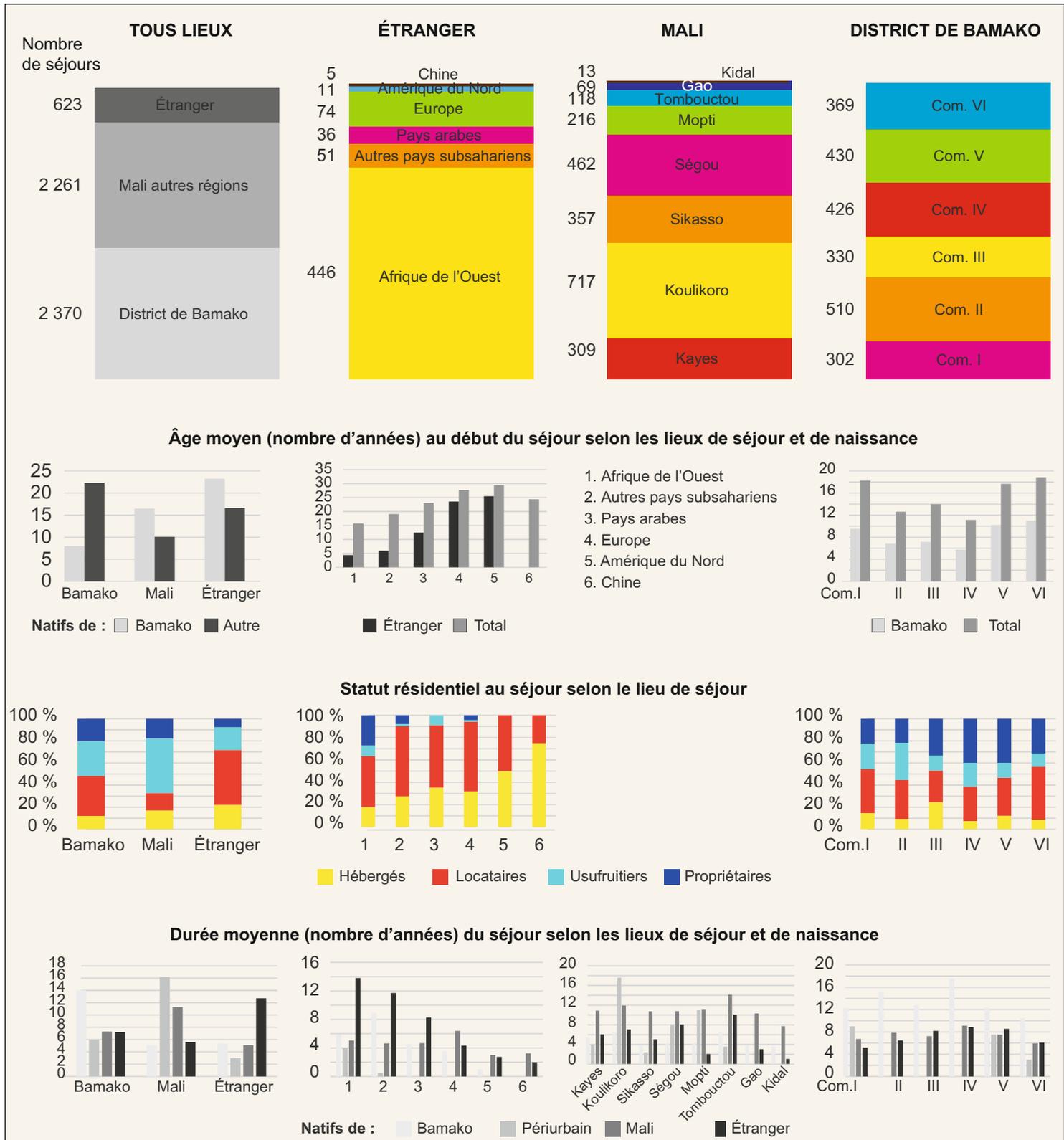
Par comparaison avec les maisons revisitées en 2011, l'échantillon déjà décrit en 1993 permet d'établir plusieurs scénarios d'évolution des profils migratoires depuis la capitale malienne. Au fil des crises politiques et des restrictions migratoires qui ont notamment marqué la sous-région africaine, certains projets de départ se

GÉOGRAPHIE DES SÉJOURS ET VARIABLES INDIVIDUELLES À L'ENQUÊTE



Source : enquêtes PLMU-2011.

GÉOGRAPHIE ET CARACTÉRISTIQUES DES SÉJOURS



Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 77 – Géographie des lieux de vie d'origine et intermédiaires à l'étranger

Région	Naissances		Séjours intermédiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
Afrique de l'Ouest	125	88,7	321	66,6
Autres pays subsahariens	11	7,8	40	8,3
Maghreb/Proche-Orient/Moyen-Orient	3	2,1	33	6,8
Europe	1	0,7	73	15,1
Amérique	0	0,0	11	2,3
Asie	1	0,7	4	0,8
Total étranger	141	100,0	482	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

sont vus bloqués ; d'autres flux se sont réorientés vers des destinations internationales jugées plus sûres ; des retours forcés ou d'anticipation ont conduit enfin certains expatriés à revenir précipitamment dans la capitale malienne en reconfigurant le peuplement des maisons qu'ils y avaient bâties à distance (*encadré 9*).

Le Mali en manque d'opportunités économiques régionales

Comme on l'a vu avec les motifs de déménagement, les migrations au Mali sont fortement encadrées par la famille. Le prouve également le fait qu'elles se déroulent dans des logements occupés principalement en usufruit, contrairement à ceux des migrants à l'étranger.

La question migratoire se présente ici, venant de l'intérieur du pays, avec ses plus gros enjeux démographiques (*tableau 78*). La comparaison des régions de naissance et de mobilité montre une légère sur-attractivité des bassins économiques de Sikasso et de Ségou. Le cercle et chef-lieu de Koutiala, bastion de la production cotonnière et de sa valorisation industrielle⁹, en donne une illustration plus précise avec les 44 séjours intermédiaires qu'il a reçus, contre seulement 16 ressortissants émigrés ensuite à Bamako. La ville de Ségou enregistre de même plus de séjours intermédiaires (91) que de naissances (43) (*planche 33*). C'est donc dans ce « Mali utile » que se joue l'alternative entre agriculture et emplois commerciaux, dont les plus nombreux motifs

9. Il sera érigé en chef-lieu de région à la fin des années 2010, tout comme le cercle et chef-lieu de Bougouni.

Tableau 78 – Géographie des lieux d'origine et de séjours intermédiaires au Mali

Lieu de vie		Naissances		Séjours intermédiaires	
		Nombre	%	Nombre	%
Région hors Bamako	Kayes	141	13,9	168	13,5
	Koulikoro	342	33,6	375	30,1
	Sikasso	143	14,1	214	17,2
	Ségou	198	19,5	264	21,2
	Mopti	103	10,1	113	9,1
	Tombouctou	62	6,1	56	4,5
	Gao	27	2,7	42	3,4
	Kidal	1	0,1	12	1,0
	Total Mali	1 017	100,0	1 244	100,0
Type de localité	Chef-lieu de cercle	142	14,0	355	28,6
	Chef-lieu d'arrondissement ou de commune(*)	369	36,2	524	42,1
	Village non chef-lieu	506	49,8	365	29,3
	Total Mali	1 017	100,0	1 244	100,0

(*) Les séjours enregistrés dans les localités de Kalabancoro et Dialakorodji sont ici au compte de la région de Koulikoro et du cercle de Kati, et non dans la catégorie « périurbain » qui les désigne aussi comme zones d'étude à l'enquête.

Source : enquêtes PLMU-2011.

de mobilité ont déjà fait ressortir les mots. Entre ces deux foyers économiques, la région de Koulikoro se présente enfin comme un sas migratoire vers la capitale. La migration met surtout en valeur un effet chef-lieu : alors que les petites et moyennes villes de toutes les régions du pays ne représentent que la moitié des lieux de naissance en régions, elles captent plus de 70 % des lieux de séjour intermédiaire, dans un mouvement qui se poursuivra vers Bamako. C'est dire si leur fonction de relais démographique manque encore de capacités de rétention économique.

La ville produit de la mobilité, la mobilité fabrique la ville

Bamako dans ses grandes lignes communales

Comme l'a montré l'échantillon total des ménages, la population la plus concernée par les mobilités interquartiers et

Encadré 9**CHASSÉ-CROISÉ
MIGRATOIRE ENTRE
CÔTE D'IVOIRE ET MALI**

La maison n° 34 de Lafiabougou donne un bon exemple de la manière dont immigrés et émigrés de retour au pays se croisent en ville.

Un profil de jeunesse résidentielle

Par son architecture organisée sur deux étages autour d'une cour, par sa vocation entièrement locative, le bâtiment est typique des investissements immobiliers portés dans leur pays d'origine par des Sarakolés expatriés en Afrique centrale, sur le modèle de construction des capitales où sont implantés leurs commerces de gros, demi-gros et détail. La mosquée privée installée au rez-de-chaussée, ouverte au voisinage, marque d'ailleurs la success-story du propriétaire. Dans les 11 appartements d'une ou de deux pièces identifiés en 2011, loués de 15 000 à 20 000 francs CFA, les ménages se caractérisent par de petites tailles (six se composent d'une seule ou de deux personnes), par de jeunes référents (31 ans en moyenne) et par des durées de résidence courtes, de moins d'un an dans la maison.

Sept des chefs de ménage sont natifs de Bamako, trois viennent des régions de Sikasso et Tombouctou, et la dernière d'Abidjan. Et pour les migrants, même arrivés à Bamako depuis peu, ce n'est ni le premier ni le dernier logement locatif. En 2012, une nouvelle visite dans la maison confirmera en effet leur départ, et le turnover rapide que connaît ce peu-

plement locatif. Le clivage entre natifs de la capitale et migrants est d'ailleurs économique : les premiers bénéficient d'un emploi stable comme enseignants du cycle secondaire, couturier bénéficiant d'un atelier installé dans la maison, garde national et ingénieur en bâtiment ; les seconds sont marqués par la « débrouille » ; leurs activités de blanchisseur, petit vendeur, boutiquier de fortune, coiffeuse à domicile apparaissent précaires et souvent itinérantes. Les premiers circulent en ville à moto personnelle ; les seconds se déplacent à pied ou par minibus du secteur informel.

Mobilités sous contraintes

Abidjan marque pourtant en commun les parcours de jeunesse de deux de ces locataires qui ne se croiseront que quelques mois dans la même maison bamakoïse. Agnès est née dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Cadette de tous ces locataires, elle dénote surtout comme femme, célibataire, et catholique. Le motif qu'elle indique pour son arrivée au Mali, « gagner de l'argent », est la formule convenue d'une jeune lycéenne déscolarisée avant la fin de ses études que « le conflit en Côte d'Ivoire » a privée de toute perspective d'emploi et « de tout espoir tout court ». Son niveau scolaire est en effet supérieur à celui des épouses des autres locataires. Par-delà son patronyme à consonance ivoirienne, Agnès se prévaut aussi « d'origines maliennes du côté maternel », qu'elle serait venue retrouver. C'est ce qui la rattache au flux « des gens de la côte qui ont fui la crise pour venir chercher sécurité », plus que fortune, dans un pays sahélien.

L'inverse pèse pourtant davantage dans le bilan des échanges migratoires entre le Mali et les pays du golfe de Guinée. Comme de nombreux autres exemples donnés par des natifs de la capitale malienne ou par des migrants finalement installés à Bamako, Mohammed illustre ici ce flux historique des « Maliens qui ont fait un moment la Côte d'Ivoire ». Lui aussi justifie son départ pour Abidjan, à 25 ans, par la recherche d'argent. Lui aussi a « fait les bancs jusqu'au lycée, 11^e année » avant de « préférer l'aventure » à son quartier bamakoïse de Hamdallaye. Mais lui a pu compter sur des parents déjà installés à l'extérieur, et sur un accueil plus tangible que dans le cas d'Agnès, puisque son séjour ivoirien de quatre ans lui a donné « un toit sans frais » dans une autre maison familiale. Au terme d'une expérience sans doute formatrice mais sans réelle perspective économique, dans le moment politique incertain que traverse la Côte d'Ivoire, ce bilan mitigé le conduit à rentrer au pays en 2009, en mettant en avant « la perspective du mariage ». De fait, l'enquête le trouve à 30 ans avec une épouse de dix ans sa cadette, native du quartier de Lafiabougou dans lequel elle n'a fait que déménager pour rejoindre son mari. Cette union conclue au retour à Bamako n'a donc pas permis à Mohammed de retrouver sa place dans la maison paternelle. Cet enseignant employé dans une école privée devra donc compter sur la location, et pour ce faire sur les revenus d'appoint que lui donnent des cours de natation donnés « le soir, après le service ».

[Entretiens du 15/07/2012].

intraquartier est bien celle des adultes. Reste à vérifier si leurs déménagements vérifient aussi des logiques de proximité internes à l'agglomération, en tenant compte désormais de l'ensemble des lieux et des logements habités à Bamako.

La force de redistribution de la ville s'illustre d'abord dans l'opposition entre les espaces les premiers urbanisés, centraux (actuelles communes II et III) et péricentraux (IV), et les communes périphériques (I, V et VI) : les premiers sont relativement moins représentés comme lieux de séjours intermédiaires que comme lieux d'origine des natifs de Bamako ; les secondes renvoient à l'explosion du peuplement urbain à partir des années 1980, et représentent

ainsi plus de la moitié des séjours intermédiaires que les natifs et les migrants ont vécus avant leur installation dans la maison d'enquête. Ce peuplement plus récent se traduit dans le fait que les habitants y commencent leurs séjours à des âges plus avancés que dans les communes les plus anciennement peuplées. En conséquence, ces étapes de périphérie urbaine ont duré moins longtemps que celles vécues dans les secteurs centraux, du moins pour les natifs de Bamako (*tableau 79*).

On touche ici au facteur générationnel des profils résidentiels : plus les adultes enquêtés sont jeunes, plus la part de la commune III, la plus anciennement peuplée, se réduit dans ces lieux intermédiaires ; plus progresse

Tableau 79 – Lieux de vie d'origine et ultérieurs à Bamako par commune

Commune	Naissances		Séjours intermédiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
Non déterminé	1	0,1	2	0,1
Commune I	65	9,3	237	14,2
Commune II	192	27,6	318	19,0
Commune III	105	15,1	225	13,4
Commune IV	180	25,9	246	14,7
Commune V	96	13,8	334	20,0
Commune VI	57	8,2	312	18,6
Total district de Bamako	696	100,0	1 674	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

à l'inverse la part des communes I et VI correspondant à l'étalement de Bamako vers les marges de son district. Ces liens temporels entre la ville et ses habitants fondent une compréhension plus globale de la maturité urbaine : aux étapes de jeunesse des parcours résidentiels, naissance sur place et entrée en ville des migrants, succèdent des étapes dans lesquelles la dynamique de peuplement repose sur les déménagements des citoyens. La fabrique de Bamako ressort ici comme le produit de la mobilité résidentielle, plus que comme la conséquence d'une natalité encore forte et d'un bilan migratoire positif. La fonction d'accueil des migrants qu'assume la ville dans sa propre trajectoire historique, et qu'assument plus précisément les familles « pionnières » des nouveaux quartiers, ne cesse en effet d'induire de nouveaux mouvements centrifuges. Les normes sociales d'hébergement se redéployent alors vers de nouvelles possibilités de logement situées toujours plus loin du centre-ville.

Des logiques locales de peuplement urbain

Mais c'est à l'échelle des quartiers et de leurs secteurs que se visualisent le mieux le rôle des habitants et leur quête d'arrangements résidentiels dans l'agglomération. Les cartes suivantes font ressortir ces nuances géographiques plus fines, infracommunales en ajoutant aux quartiers d'étape, avant la maison d'enquête, les secteurs dans lesquels certains Bamakois sont nés avant de s'orienter ailleurs dans la capitale.

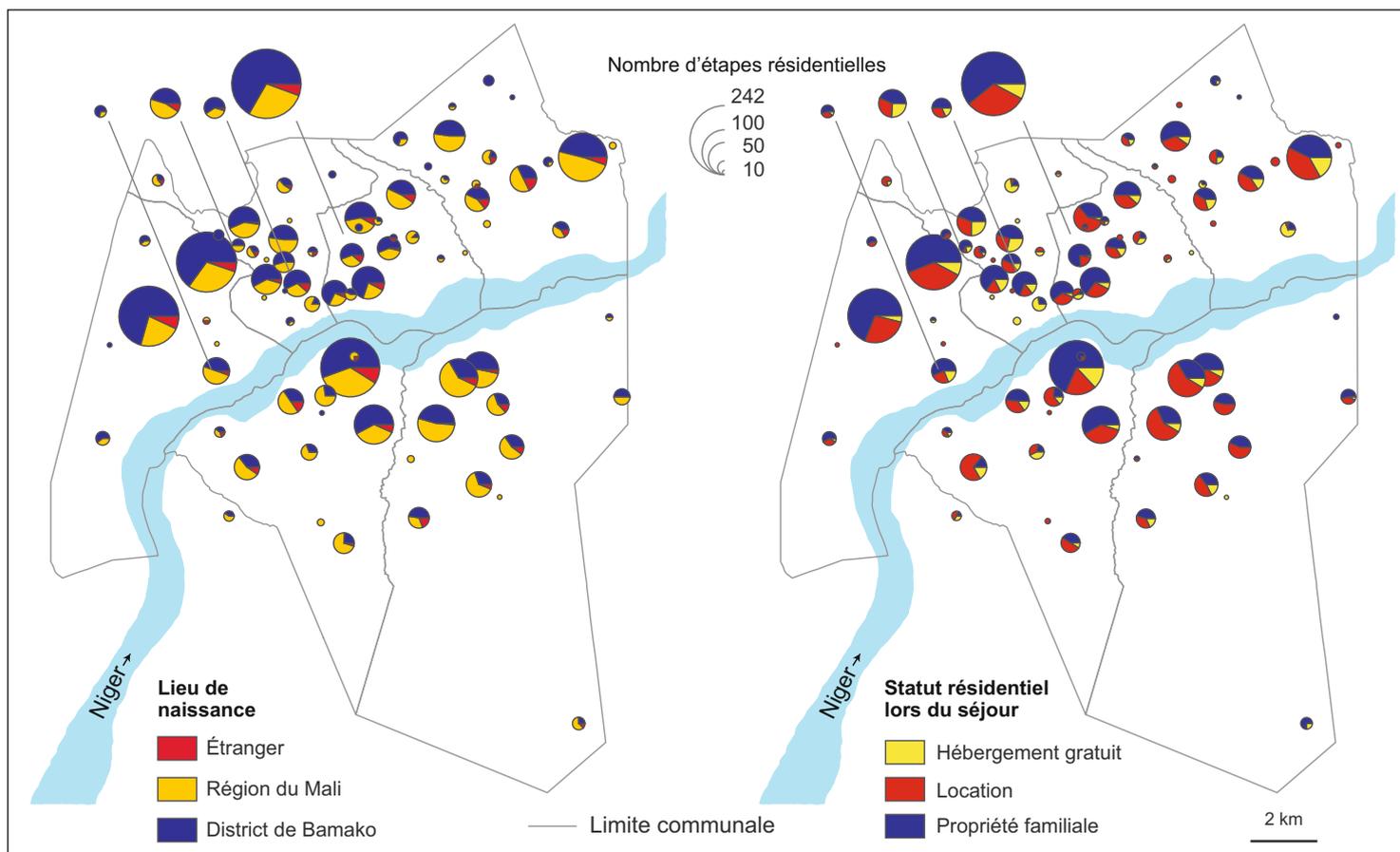
Un grand nombre de quartiers des communes II, III et IV comptent à l'origine, ou ont vu passer, une majorité

de natifs de Bamako, ce qui n'est plus le cas en rive droite de Bamako (*carte 32*). On retrouve ici une tendance déjà décrite par les moyennes communales. De manière plus ponctuelle, quelques quartiers comme Badalabougou-Séma ont accueilli une plus forte proportion de natifs de l'étranger, mais sans exclusive.

Dans ces étapes résidentielles antérieures à l'installation dans les maisons d'enquête, l'hébergement à titre gratuit concerne une proportion non négligeable des logements, un sur six, deux fois plus importante que ce que montreront ultérieurement les maisons visitées à l'enquête. Mais ce type de tenure marque surtout de vieux quartiers d'accueil migratoire, comme Dar Salam, Badialan, Niomirambougou, Dravela ou Bamako Coura, ainsi que les secteurs qui concentrent les logements de fonction au centre-ville : les bases militaires A et B et le Quartier du Fleuve. Pour le reste, ce n'est que ponctuellement que sont surreprésentées les autres tenures du logement : la location l'est ainsi à Missira en rive gauche, à Sogoniko, Magnambougou et surtout Baco Djicoroni en rive droite ; la propriété l'est aussi bien à Lafiabougou qu'à Badalabougou.

La durée des séjours varie d'ailleurs dans toutes les communes urbaines et périurbaines comptant un nombre significatif d'étapes résidentielles : les séjours en usufruit et en propriété d'une maison familiale offrent ainsi une perspective de stabilisation résidentielle, en particulier dans les communes II, III et IV ; à l'inverse, les séjours associés à un statut résidentiel précaire, en hébergement gratuit et surtout en location, se caractérisent par des durées toujours plus courtes, en particulier dans les communes I et VI (*tableau 80*). C'est dire le rôle de redistribution que jouent ces périphéries urbaines offrant des perspectives de réduction des coûts de la location, ou d'accès à la propriété à distance des vieux quartiers.

Le fait saillant de cette géographie urbaine est donc l'influence du moment où commencent les séjours (*planche 36*). Suivant ce fil historique, Bamako s'élargit progressivement et son étalement se nourrit d'effectifs croissants chaque décennie : depuis les étapes résidentielles plus anciennes, comptées en petit nombre autour du centre colonial dans la première moitié du 20^e siècle, jusqu'à la configuration la plus étendue et la plus variée en nombre de quartiers concernés. Le fleuve Niger est franchi au seuil de l'indépendance malienne, mais ce



Carte 32

Séjours dans les quartiers de Bamako avant le logement d'enquête, selon le lieu de naissance des adultes et le statut résidentiel au séjour.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 80 – Séjours à Bamako et dans son agglomération : nombre d'années passées selon le statut résidentiel au séjour

Commune	Hébergement		Location		Usufruit		Propriété	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
Kalabancoro	17	9,6	58	7,9	16	10,4	14	10,6
Commune I	43	5,9	119	6,6	68	10,6	67	13,4
Commune II	47	9,2	180	8,6	172	14,3	111	15,4
Commune III	80	6,9	93	7,6	45	14,4	109	12,9
Commune IV	31	8,5	133	9,9	92	15,6	170	18,0
Commune V	52	7,0	148	7,7	58	9,9	171	12,3
Commune VI	32	5,1	176	5,7	44	10,6	115	10,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

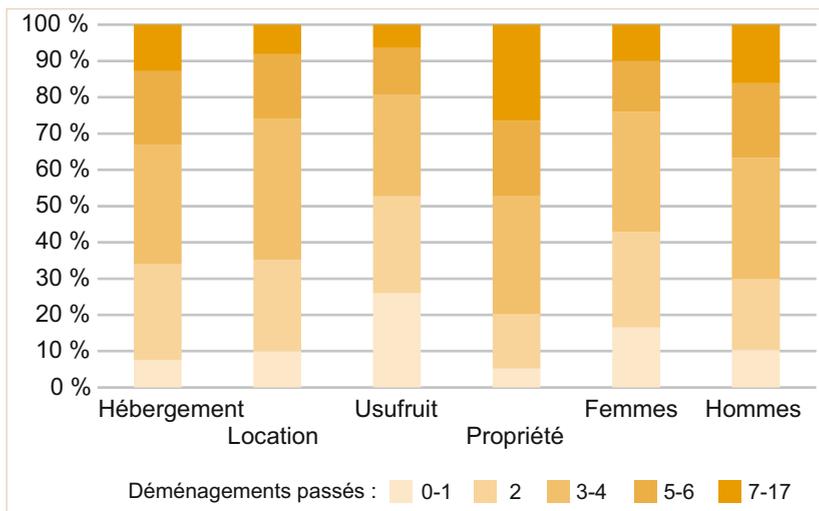


Figure 26

Nombre de changements résidentiels antérieurs à la maison d'enquête selon le statut résidentiel et le sexe.

Source : enquêtes PLMU-2011.

sont les années 1970 qui marquent la montée en flèche du nombre de séjours commencés par naissance ou par déménagement. À partir des années 1990, cette dynamique bamakoise l'emporte sur les séjours commencés encore à l'extérieur par les derniers à arriver finalement dans la capitale.

Les déménagements urbains : sauts de puce *versus* grandes enjambées dans l'agglomération

Les caractéristiques du logement à l'enquête semblent faire aussi varier les parcours antérieurs à l'installation dans ces maisons. Ce qui peut constituer au premier abord un biais d'interprétation lié à une observation rétrospective, pour un parcours qui n'est peut-être pas terminé, fait sens malgré tout si l'on considère qu'une proportion majoritaire des adultes informés vit dans un logement stabilisé, ou à proximité du logement suivant. La mobilité des ménages étant motivée par une amélioration du standing résidentiel, l'âge du référent y contribuant de manière décisive pour permettre l'acquisition d'une parcelle à bâtir, on peut ainsi penser que certaines biographies préparent mieux que d'autres à l'installation en ville et au redéploiement vers les quartiers qui donneront les meilleures chances de stabilisation.

Inégale stabilisation au terme des parcours résidentiels

De fait, les parcours ayant conduit à la propriété avant l'enquête montrent une mobilité plus forte, avant et dans Bamako : les biographies comptant au moins cinq séjours antérieurs, et jusqu'au maximum de 17, atteignent ici une proportion record. Ces déménagements répétés sont souvent associés à des migrations de formation et de travail. Ils caractérisent en particulier les hommes, les adultes les plus âgés, et les salariés de la fonction publique qui ont connu diverses mutations professionnelles. Dans ce cas, la mobilité est « payante », au sens où elle donne aux individus concernés les meilleures chances d'accéder en ville à la pleine autonomie résidentielle (*figure 26*).

Un tel fait ne se vérifie pas chez les ménages résidant lors de l'enquête en usufruit d'une maison familiale, pour lesquels les adultes, hommes et surtout femmes, battent un record inverse : les parcours comptant un ou deux déménagements, voire aucun, sont en effet surreprésentés dans ce cas. Cette stabilité résidentielle se fait donc au prix d'une cohabitation densifiée, chargée de contraintes, et n'est pas vécue sans tension. Le défaut de mobilité urbaine traduit alors le manque de marge de manœuvre des adultes concernés, et s'interprète entre sécurité et handicap.

Quant aux locataires, ils montrent la plus forte proportion de parcours « intermédiaires » de trois à quatre déménagements à Bamako, au fil desquels il s'agit de trouver « un loyer moins cher » ou « un logement plus grand ». Sous les apparences de l'autonomie résidentielle, que résume le motif récurrent du « je me suis décidé à me prendre un logement seul », les passages de l'hébergement à la location, et les déménagements d'une location à une autre, traduisent une turbulence territoriale plus subie qu'assumée (*encadré 10*).

La zone d'étude comme variable d'orientation des parcours

Le lien entre ces étapes bamakoises antérieures à l'installation dans la maison d'enquête et la zone d'étude, qui constitue le terme du parcours résidentiel, est surtout géographique : la comparaison informe alors la distance

Encadré 10

QUAND LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE NE LAISSE QUE D'ÉTROITES MARGES DE MANŒUVRE

Ce risque de ballottage urbain vécu par les locataires est illustré par l'inventaire des maisons n° 28 et 39 de Boulkassoumbougou, repris en 2011 puis deux ans après dans un suivi plus qualitatif.

Des locataires vieillissant aux côtés des propriétaires

Il n'est question ici que d'hommes parmi les référents des sept et huit ménages identifiés en location. De plus, la maison n° 28 reste habitée par la famille du propriétaire, tout juste décédé : sa veuve et ses enfants, en tout 14 personnes, se répartissent entre les ménages des deux fils mariés et les sept chambres laissées en héritage. Les cinq autres logements sont locatifs, mais ils ne laissent que six pièces aux 24 personnes concernées, pour des loyers de 7 500 à 10 000 francs CFA. L'accueil en nombre d'étrangers à la famille du propriétaire suit le principe de cohabitation commencé par « le vieux » dès la fondation de la maison. La génération suivante le maintient dans le même sens : offrir un complément de revenus « nécessaire pour la maman et les plus jeunes des enfants ». Le fils aîné, maçon, veille ainsi à ne pas empiéter sur l'espace réservé aux locataires ; ses sœurs restent à distance : « chez leur mari ».

Côté locataires, l'avantage de garder un toit dans ce bâti dense et de médiocre qualité revient à « des loyers qui n'ont pas bougé avec le temps, contrairement aux autres maisons dans le quartier », et à l'assurance de conserver de « bonnes relations avec les logeurs ». Tous ces occupants sont en effet proches par leurs origines sociales et géographiques. Tous partagent la même précarité économique du quotidien, travaillant comme chargeur de benne, cordonnier, plombier, vendeurs de moutons, ou d'habits, qui n'ont trouvé une chambre qu'à travers une sœur, un parent, un ami du propriétaire, rêvant d'être « chez eux » mais n'en ayant « pas les moyens ». Les plus âgés, jusqu'à 52 ans à l'enquête, illustrent l'immobilité forcée à laquelle sont conduits des habitants qui résident finalement à Boulkassoumbougou depuis plus longtemps que leurs bailleurs de la deuxième génération.

[Entretien du 01/06/2013].

Une maison vouée à un fort turnover locatif

Tel n'est pas le cas dans la maison n° 39. Ses 31 occupants se partagent les 12 pièces disponibles, sans point d'eau. Tous sont ici en location, dans une gamme de prix plus élevée, de 10 000 à 25 000 francs CFA, qui correspond au modèle chambre-antichambre. Le propriétaire, un imam, ne se déplace guère mais se fait représenter par son fils pour la collecte des loyers et pour les petits travaux que demandent les trois toilettes installées dans la

cour. La durée moyenne de résidence dans la maison n'atteint pas quatre ans à l'enquête. Sept des huit ménages informés en 2011 ont déjà connu une mobilité inter ou intraquartier, et cinq ont fait l'expérience des deux. Cinq ménages auront de nouveau déménagé en 2013, sans parvenir à s'installer chez eux : trois quittant la maison pour une autre location à Boulkassoumbougou ; un autre s'orientant vers le nouveau lotissement de Sotuba-ACI, à la recherche de chantiers à garder et à occuper gratuitement ; deux jeunes célibataires rejoignant enfin leur maison familiale dans le quartier, où une place s'est libérée pour eux.

Le profil d'activité des chefs de ménage reste lié ici aussi au secteur tertiaire et à sa réserve d'emplois informels : un chauffeur de camion, un boulanger et un ouvrier de construction métallique, de petits vendeurs, un employé de commerce. La moyenne d'âge de ces hommes, 37 ans, leur a donné le temps de « bouger avant le mariage », parfois jusqu'en Côte d'Ivoire, mais aussi de changer de maison à Bamako et souvent d'enchaîner plusieurs locations dans le même quartier. Si le mariage vient en tête des motifs de déménagement urbain dans cette génération, l'avancée dans le cycle locatif signale aussi des conflits avec les bailleurs, des discordes entre ménagères, les risques d'une mauvaise éducation des enfants dans ces maisons surchargées, des toitures qui fuient et ne sont pas réparées, des propriétaires qui rapatrient leur famille à Bamako et réquisitionnent brutalement leurs maisons, etc. S'y ajoutent les déboires familiaux propres aux locataires, comme ceux vécus par Alasane à son retour à Bamako, à 45 ans.

« Je viens de Koulikoro. Ma première femme et moi on était déjà venus habiter à Boulkassoumbougou. On avait pris un congélateur dans la première maison où on était. On se débrouillait pour vendre de l'eau glacée. Le propriétaire a vu ça et lui aussi il a acheté un congélateur pour sa femme, c'est devenu une jalousie et une concurrence. Il y avait des problèmes de courant dans la maison, alors il a augmenté le loyer pour nous pousser à partir. Dans la deuxième maison, on avait une chambre-salon, avec un petit magasin. Le propriétaire n'habitait pas avec nous. J'avais pris ça à cause de ma femme et des deux enfants, mais là il y a eu un problème avec elle. Elle est partie au village et je suis resté huit mois tout seul à Bamako, c'était devenu trop cher pour moi. Depuis que je suis venu ici (troisième maison), ma femme ne m'a pas rejoint encore. Les enfants sont avec elle et ils ne viennent que de temps en temps. On avait trouvé un terrain à Nafadiji (commune I de Bamako) avec trois chambres dessus, c'est elle qui occupe ça maintenant, parce que les enfants sont avec elle. J'étais passé par un ami d'enfance et je lui avais dit que je suis intéressé par construire quelque chose, mais je ne peux pas dépasser 300 000 francs. Lui, il avait beaucoup de terrains comme ça et celui qu'il m'a vendu, j'étais sûr qu'il n'allait pas le vendre à d'autres en même temps ; il m'a donné le numéro pour que je sois bien enregistré dans le lotissement. Plutôt que de disputer ce ter-

rain avec ma première femme, je veux me trouver un nouveau terrain, parce que je préfère construire plutôt que déménager encore. J'ai pas encore prospecté un endroit en particulier, je me prépare seulement, je fais la pâtisserie pour mettre l'argent de côté. Mais je sais qu'il y a des coins derrière le district où c'est possible de trouver quelque chose.

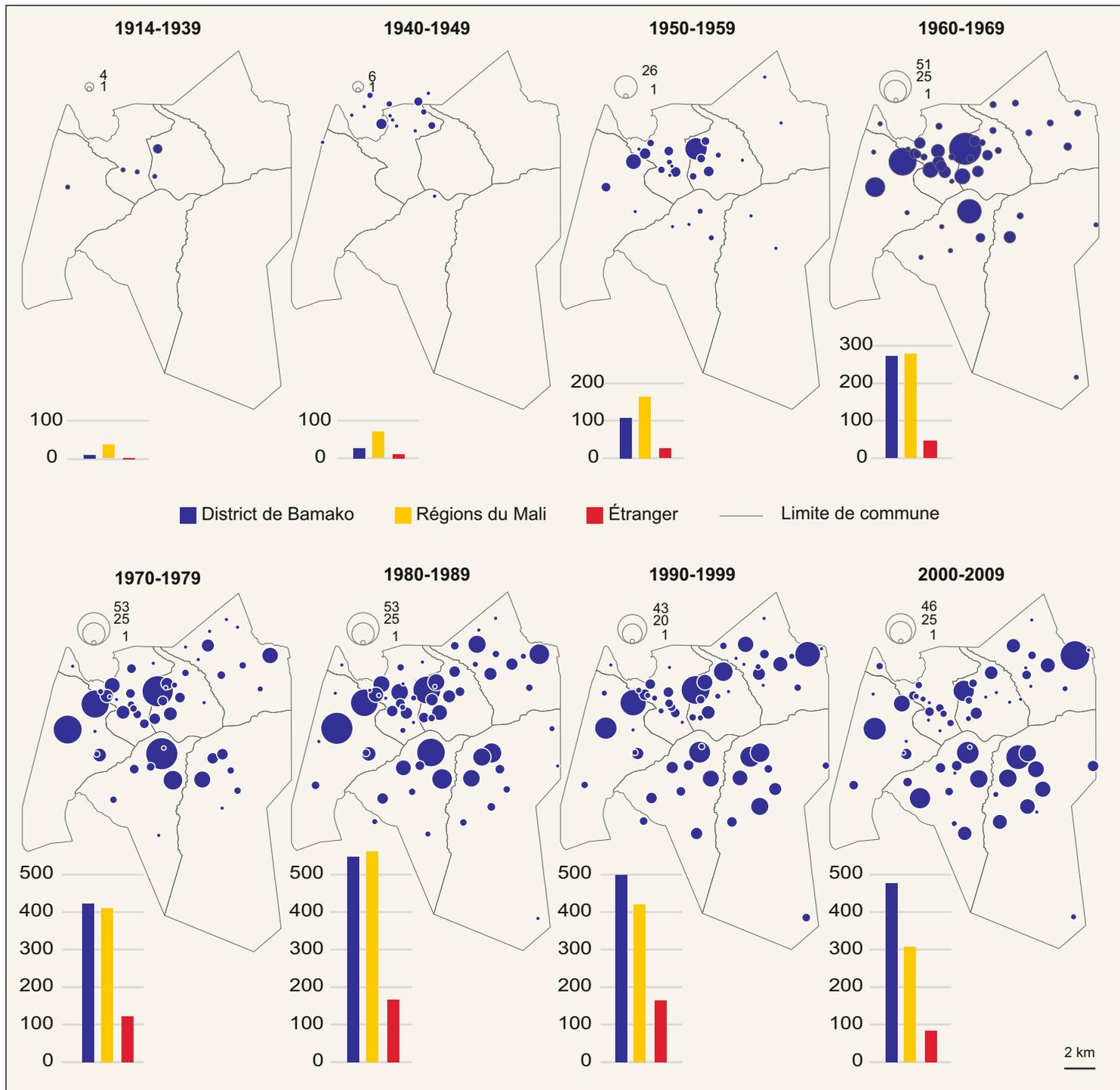
Trouver un meilleur endroit

Moi entre-temps j'étais parti pas loin d'ici pour faire le commerce dans le cercle de Kati et c'est là que j'ai pris une autre femme. Mais comme Boulkassoumbougou c'est tout près, c'est ici que je suis revenu encore. Ma deuxième femme, elle venait juste d'avoir son troisième enfant comme ça. On se débrouille pour l'eau. Souvent on achète avec les vendeurs qui se présentent à la porte, 50 francs le bidon ; mais si c'est les femmes qui se déplacent à la borne-fontaine, c'est 25 francs le bidon dans le quartier. Dans tout ça c'était pas difficile de trouver à chaque fois une nouvelle maison. Souvent y a des *coxers* (rabatteurs de clients) qui t'indiquent des maisons à louer. Tu donnes deux mois de loyer pour la caution, pour le propriétaire, et la moitié d'un mois pour le *coxer*, pour son service. Ce qui est bon à mon avis, c'est quand le propriétaire n'est pas avec toi dans la maison, comme ici où chacun a son propre compteur électrique. Tu es plus tranquille. »

Dans la même maison, le profil de Lamine est celui des jeunes formés dans la capitale : à 31 ans à l'enquête, cet employé d'une boulangerie industrielle n'était pas destiné à une intense mobilité résidentielle puisque son cursus résidentiel bamakois débute « dans la maison de la grande famille » que le grand-père paternel, alors ingénieur d'un office public malien, a fondée dans le quartier de Sans-Fil, en commune II. Mais le mariage oblige Lamine à en sortir car « il n'y a pas assez de place là-bas ». Le jeune homme est né à Koutiala. Et comme d'autres enfants de sa génération, il manque de légitimité pour durer en usufruit à Bamako car le départ de son père a donné l'avantage à d'autres ayants droit de la génération précédente. Mais Lamine n'est pas pour autant devenu un enfant isolé dans la grande ville. Son déménagement à la frontière du district, depuis un quartier péricentral, a mobilisé d'autres liens sociaux : « Le fils du propriétaire est mon ami, c'est lui qui m'a aidé à trouver ici. Mais je paye mon loyer comme les autres, pareil quand il y a eu l'augmentation l'année passée. Parce que trouver une location comme ça avec chambre-salon et magasin, faut même pas y penser, c'est très cher à Niaréla où je travaille. Ici chacun paye son électricité. À Sans-Fil c'était pas comme ça, le grand-père payait la facture pour toute la famille. C'est quand il est mort seulement que ses enfants ont commencé à payer chacun pour sa partie. Moi, ça fait trois ans que je suis sorti et ma femme est venue me rejoindre l'an passé. J'avais tenté de prospecter pour un terrain un moment, vers Dialakorodji. Mais là-bas ils ont dit un million, alors j'y pense pas encore. »

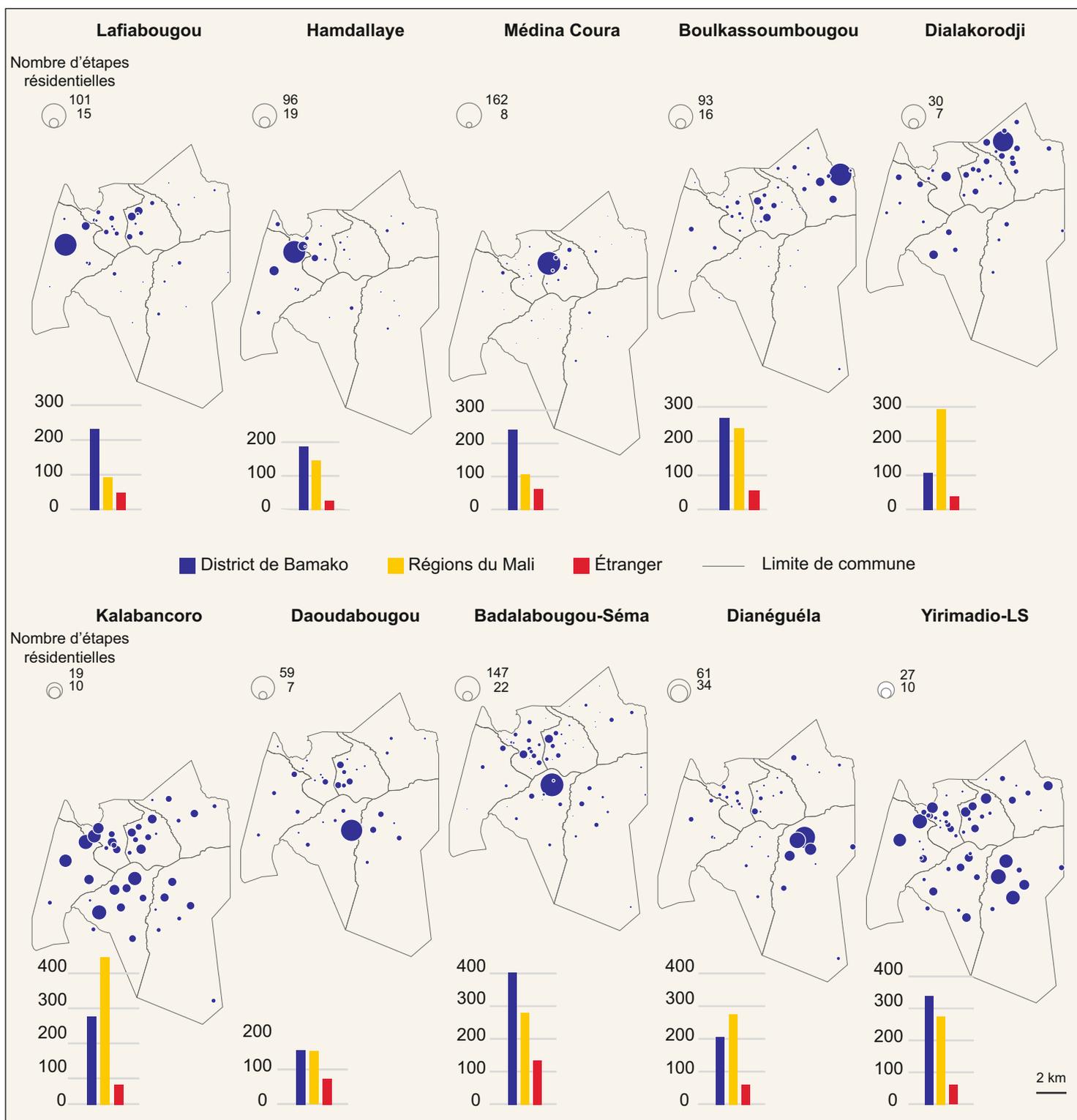
[Entretiens du 02/06/2013].

GÉOGRAPHIE DES SÉJOURS AVANT LE LOGEMENT D'ENQUÊTE, SELON LEUR ANNÉE DE COMMENCEMENT



Source : enquêtes PLMU-2011.
 Réalisation : IRD/service Cartographie.

GÉOGRAPHIE DES SÉJOURS AVANT LE LOGEMENT D'ENQUÊTE, SELON LA ZONE D'ÉTUDE



Source : enquêtes PIMU-2011.
Réalisation : IRD/service Cartographie.

parcourue d'un séjour à l'autre. Elle révèle le sens donné à la mobilité urbaine dans ces classes populaires en particulier : une optimisation à petits pas des positions résidentielles, une autonomisation du logement qui reste à portée de vue, sinon sous contrôle, des relations sociales. Rappelons que cette géographie des séjours à Bamako exclut ceux qui sont décrits à l'enquête, qu'il s'agit bien de comparer avec les étapes résidentielles antérieures (*planche 37*). Or, à l'exception des parcours dessinés par les habitants de Kalabancoro et de Yimiradio-LS, les cartes des séjours passés sont partout polarisées par le quartier qui « conclura » la biographie résidentielle. C'est le principal argument d'une mobilité en saut de puce : « je déménage mais pas loin de là où j'étais installé auparavant ». Pour les habitants de Dianéguéla, cet effet de proximité implique également les quartiers voisins de Magnambougou et de Sokorodji, par lesquels les adultes enquêtés sont souvent passés.

La maturation de la ville se traduit également, en rive gauche, dans le fait que plus les zones d'étude sont peuplées récemment, de Médina Coura à Lafiabougou dans les quartiers centraux et péricentraux et de Boukassoumbougou à Dialakorodji vers les périphéries du district de Bamako, plus ce cheminement progressif vers la zone d'étude implique un nombre important de quartiers. Le secteur dernièrement urbanisé, celui de Dialakorodji, constitue ainsi le prolongement résidentiel d'itinéraires passés par la commune I, notamment à Sikoroni et dans le vaste quartier de Banconi.

Le caractère plus jeune de la rive droite se révèle dans cette tendance : ici aussi une mobilité « à petits pas » a rapproché les adultes de la maison qu'ils occupent en 2011 à Badalabougou, Daoudabougou et Dianéguéla. Mais elle a également embarqué des natifs de la rive gauche et des migrants qui y ont d'abord séjourné avant de franchir le fleuve Niger. Les zones les plus récemment peuplées de Kalabancoro et de Yimiradio-LS sont donc la scène de franches redistributions résidentielles qui impliquent un grand nombre de quartiers sur les deux rives du peuplement bamakois, pas seulement les plus proches. L'accès au logement se montre ici peu lié aux logiques de proximité valorisant une interconnaissance de voisinage et les réseaux sociaux susceptibles d'informer les offres locatives

ou des parcelles à vendre. Il dépend davantage de facteurs conjoncturels, notamment des politiques qui ont favorisé les classes moyennes à travers un lotissement tramé dans les années 1980, puis les logements sociaux vingt ans plus tard. Contrairement aux quartiers voués à redistribuer les locataires toujours plus loin vers de nouvelles périphéries urbaines, comme Boukassoumbougou, ces secteurs excentrés offrent bel et bien un ancrage territorial durable aux citadins devenant propriétaires.

Quelques nuances sont enfin perceptibles dans les étapes résidentielles antérieures à l'installation à Bamako. Les adultes enquêtés dans les vieux quartiers de Médina Coura et de Lafiabougou surreprésentent par exemple les étapes à Bamako, tandis que ceux de Hamdallaye sont davantage sortis de la capitale. Les deux zones d'étude périurbaines surreprésentent de même, et très fortement, les séjours antérieurs au Mali, mais pour des raisons différentes : pour les fonctionnaires qui prendront finalement leur retraite à Kalabancoro, c'est le rappel des mutations répétées qu'ils ont connues durant leurs carrières professionnelles ; quant aux actifs indépendants qui peuplent aujourd'hui Dialakorodji, ils se sont essayés à divers emplois agricoles et marchands dans le cercle de Kati avant de s'installer aux portes de Bamako.

La dualité de ces perspectives économiques données à la migration, par affectation d'un employeur ou par débrouille indépendante, se confirme dans une moindre mesure chez les adultes enquêtés à Yimiradio-LS et à Boukassoumbougou : le premier secteur a un peuplement cosmopolite ; le second constitue un point de convergence de nombreux natifs de la région de Koulikoro dont les villages sont facilement accessibles depuis cette autre porte d'entrée dans le district de Bamako. Proche d'un marché dynamique, la zone abrite de nombreux ressortissants de la commune rurale de Duguwolowula-Touba, dans le cercle de Banamba ; leur influence dans les réseaux marchands de la capitale explique aussi celle du wahhabisme dans le quartier (*encadré 11*). La zone d'étude de Daoudabougou surreprésente enfin les parcours marqués par un ou plusieurs passages par l'étranger, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Celle de Dianéguéla illustre de même les migrations en Côte d'Ivoire avant un retour au pays et une réorientation vers Bamako (*encadré 12*).

Encadré 11

L'INVESTISSEMENT URBAIN ET SES RÉSEAUX

La maison à étage de Youssouf et de ses frères en donne un exemple. Malgré son enclavement dans un îlot tout juste « redressé » du secteur irrégulier, elle témoigne d'une implantation réussie qui tient beaucoup à l'entrepreneuriat familial.

« De Touba [un centre de formation coranique réputé au Mali] à ici, c'est 60 kilomètres seulement ; c'est ça qui nous a fait venir nombreux. Quand l'accès est facile comme ça, nous les commerçants on pense à s'installer, on pense à faire nos affaires. Ça n'empêche pas d'aller ailleurs, partout. Les gens de notre village, on est en Côte d'Ivoire, on est à Gabon, Afrique centrale, Zaïre, Brazzaville, Burundi aussi, tout ! C'est le commerce qui nous fait venir. Tu commences par cirer les chaussures, en premier, tu grandis un peu, tu montes jusqu'à Bamako payer des marchandises ; tu vas à Sénégal, Côte d'Ivoire. Bon si tu as grandi encore, tu vas à Dubaï, Chine, Hong Kong... On monte comme ça. Moi j'ai démarré comme ça, et depuis 1978-1979, j'ai appris en Côte d'Ivoire (l'une de ses quatre épouses et celles des deux frères cadets y sont nées), et finalement j'ai acheté une maison, jusqu'ici, à Boulkassoumbougou.

À Bamako (depuis 1989) j'ai fait beaucoup de quartiers. Mon premier quartier c'était Niaréla. J'ai quitté là-bas, j'ai fait Oulofobougou-Bolibana. Djélibougou, j'ai fait quelques années aussi. Partout en location. Ici Boulkassoumbougou, c'était pour devenir propriétaire. À ce moment le marché était de l'autre côté ; il a été déménagé ensuite de notre côté. Mais nous on travaille toujours en ville, on est resté au grand marché. On vend des habits : on les prend à l'extérieur, on les vend à ceux qui font le détail. Les gens de Touba ils sont comme ça, ils ne font que deux genres de commerce : les habits ou la

quincaillerie. Bon, là où on habite aujourd'hui, c'est un peu loin du centre. Mais on est sur la route de Banamba. J'ai deux épouses qui sont au village et chaque fois je fais les navettes, même hier j'étais là-bas. C'est pourquoi moi mon rêve c'est investir quelque chose dans notre village parce qu'il n'a pas de second cycle (scolaire). Les 7^e, 8^e, 9^e années, ça manque, les élèves sont obligés d'aller à Banamba.

À l'époque ma grande sœur était déjà installée à Boulkassoumbougou, c'est ça qui m'a fait venir dans ce quartier. On était encore en location mais je descendais manger chez eux. Quand le commerce a réussi, c'est là que j'ai acheté et je me suis installé chez moi. Quand j'ai construit, c'était pas comme ça : notre porte était de l'autre côté, y avait pas d'autres maisons qui bouchaient par là. Parce que, ici, c'est vraiment la vieille partie de Boulkassoumbougou, les gens avaient construit en spontané vers les années 1983-1984. Avec le lotissement, la mairie avait fait sortir quelques routes pour redresser le secteur, et on a dit de se laisser le passage entre nous. Moi j'avais acheté mon terrain avec un particulier et j'avais construit déjà deux bâtiments ; j'ai pas voulu faire des histoires avec les gens qui ont construit du côté de ma porte, sinon on allait les faire déguerpir. J'ai négocié pour trouver un arrangement, on a fait sortir une autre porte de l'autre côté (un couloir de trois mètres), entre mes deux autres voisins. J'ai payé avec la mairie et j'ai pris mon papier (de régularisation foncière). »

Le terrain est pour le frère aîné qui approche la cinquantaine, mais la construction et son usage restent une affaire familiale. Elle répartit les trois ménages (20 personnes en 2011) sur neuf pièces et laisse la cuisine collective : « L'étage c'est pour les frères, mais celui qui vient après moi il est toujours à New York, il fait le taxi là-bas, c'est sa femme qui reste au Mali avec leurs quatre enfants. Le rez-de-chaussée c'est pour moi et les deux épouses qui sont à Bamako.

La maison à Boulkassoumbougou, c'est uniquement pour la famille, mais j'ai trois autres terrains encore : un qui est en location à Konatébourgou (au nord de Boulkassoumbougou), un à Sangarebourgou-Marseille (un secteur investi par des émigrés en France), un autre à Baco Djicoroni-Golfe (un lotissement situé à l'opposé de Bamako, dont les parcelles, bien viabilisées et coûteuses, ont été vendues aux enchères).

Notre village c'est Touba Duguba. Y a plein de gros villages qui ont leurs besoins dans le cercle mais on n'est jamais prioritaires pour les projets du gouvernement, parce qu'on n'est pas le chef-lieu. C'est pourquoi chaque fois c'est nous les ressortissants qui font quelque chose. Pour l'école on avait pris des contacts avec des Américains mais on n'a pas eu de suite avec eux. On a besoin d'être aidés parce que c'est un gros travail. Il faut prendre des autorisations avec le ministère, il faut d'autres papiers avec la commune, c'est pas facile. Mais on a une association de ressortissants ici à Bamako, on se retrouve chaque premier dimanche du mois. Avec les cotisations de tous les ressortissants au Mali, au Gabon, partout, c'est comme ça qu'on a construit notre centre de santé communautaire au village (11 millions), et aussi les logements des docteurs (sept millions) ; c'est les bénéficiaires de la pharmacie qu'on a installée qui payent les agents du Cescom. Nous, notre association, on est organisé, c'est ça qui fait notre force. C'est pas comme d'autres associations où les gens cotisent mais tout de suite quelqu'un vient bouffer l'argent. Au village aussi ils ont une association qui travaille. En hivernage ils cultivent le champ, mais l'argent qu'ils gagnent, ils gardent ça (ils épargnent). Ils ont acheté des bœufs avec, pour les louer : 25 000 par an et par tête. C'est une question d'organisation. Et chacun cotise comme il peut : y en a qui peuvent donner cinq millions, d'autres 500 francs. »

[Entretien du 01/06/2013].

D'une biographie à l'autre, les profils d'insertion varient cependant dans ces marges, hier spontanées, prises aujourd'hui dans la masse qu'est devenue la rive droite de Bamako. Le bonus donné par la migration internationale semble bien inégal pour permettre aux natifs des régions maliennes, notamment celle de Sikasso, de s'installer avec succès dans la capitale. La conjoncture de ces séjours à l'extérieur et l'âge du retour au Mali expliquent ces différences relevées parfois à l'échelle d'un îlot.

Seuls les résidents des zones d'étude de Kalabancoro et de Yirimadio illustrent finalement des parcours

résidentiels dispersés sur de nombreux quartiers et dans toutes les communes. La mobilité vers les périphéries du district s'est faite ici à grandes enjambées inter-quartiers. Encore faut-il noter que la commune V est proportionnellement mieux représentée quand il s'agit de s'orienter ensuite vers Kalabancoro, qui en est le prolongement, tandis que la commune VI l'est plus vers Yirimadio qui atteint une autre des limites du district.

Cette pratique plus large de la ville signale l'importance prise par des actifs salariés dans ces deux zones d'étude, et les options résidentielles plus ouvertes

Encadré 12**PERSPECTIVES
OUEST-AFRICAINES DEPUIS
TROIS MAISONS DE DIANÉGUÉLA****Quand la migration
bonifie le retour au pays**

Chaka, 66 ans à l'enquête, est connu comme pionnier dans le quartier où il fait figure de « chanceux parmi les pauvres ». Comme beaucoup dans sa génération, ce ressortissant du cercle de Bougouni migre à 18 ans à Bamako où il apprend le métier de chauffeur. Une expérience de travail de plus de vingt ans pour une société de transport ivoirienne, dont dix à Abidjan, lui permet de tirer son bénéfice personnel de la croissance économique que connaît alors la Côte d'Ivoire et de revenir au Mali directement dans la maison qu'il a préparée avec ses économies. Sa famille y est d'ailleurs déjà installée : « C'est l'épouse qui s'est occupée du terrain et de la construction en banco quand moi j'étais absent, Dianéguéla n'était pas très peuplé à l'époque. » La situation du quartier naissant « à proximité de la gare routière de Bamako et sur la route de Sikasso » lui a donné un véritable avantage, malgré son caractère non loti.

Les séjours ultérieurs de Chaka au Mali sont moins payants : encore cinq ans de travail à Kayes, un an de repli au village, car l'économie malienne est alors en plein ajustement structurel. Mais l'essentiel est posé : la famille a son point d'ancrage à Bamako, et c'est là que ses trois fils deviendront chauffeurs à leur tour. Les commodités viendront après, notamment en 2005 quand le quartier sera électrifié dans la foulée de sa régularisation municipale. Mais pour les deux premiers garçons, il n'y a plus d'opportunité d'emploi à l'extérieur, seulement des séjours d'apprentissage à Mopti, Kayes, Sikasso. « Depuis leur mariage, c'est pas comme moi ; eux ils n'ont rien vu qui leur dise de penser à quitter la maison de leur vieux. » Seul le troisième garçon tentera l'aventure au

Gabon au début des années 2010, en laissant son épouse, tout juste mariée coutumièrement, dans la maison paternelle.

[Entretien du 15/07/2012].

D'autres émigrés maliens abordent leur retour au pays avec « moins de chance après l'aventure ». Ils cumulent alors le handicap d'une conjoncture marquée par le chômage, celui d'un quartier bamakois qui n'a pas effacé tous les stigmates de son origine irrégulière, voire celui d'un logement qui a trop duré dans la location ».

Une insertion urbaine chargée d'incertitudes

Magnam vient comme Chaka du cercle de Bougouni. Son itinéraire compte un passage de cinq ans par la Gambie, au début des années 1970, auquel met fin « le décès de la maman ». Un bref passage par le village le pousse à repartir mais cette fois à Bamako où il s'installe, directement à Dianéguéla, en 1976. C'est là que sont nés, ou revenu de Gambie en bas âge, les trois fils avec lesquels il partage également sa maison. Dans la marge sociale et spatiale que constitue cet embryon de quartier à l'époque, le coût d'acquisition d'une parcelle n'est pas insurmontable, mais aucun des enfants ne sera scolarisé. Alors qu'il n'est plus en mesure de travailler ce propriétaire reste en charge, à 75 ans, de sept enfants célibataires que son épouse, sa cadette de trente ans, a eus avec lui ainsi que d'une sœur âgée venue du village après son veuvage. Les fils mariés sont nés d'un précédent mariage. Bien que non qualifiés, ils ont eux aussi cherché à voler de leurs propres ailes, mais le premier s'est fait refouler de Libye après deux ans de tentatives vaines pour passer la Méditerranée, son cadet n'a trouvé à faire en région que de menus et brefs travaux de peinture. L'absence de perspectives économiques et ce confinement familial à Bamako se ressentent dans les tensions intergénérationnelles qui montent dans la maison : « On n'a que cinq pièces, pour 29 personnes, c'est devenu source de discorde. » Le père reproche à ses fils de ne pas contribuer aux dépenses de la famille recomposée et de ne pas l'informer

non plus de leurs démarches d'acquisition d'un terrain ; les seconds, tailleurs et chauffeur à l'enquête, vivent comme un échec leur assignation dans la maison paternelle, faute de pouvoir concrétiser assez vite leurs projets de « s'installer quelque part ».

[Entretien du 14/07/2012].

Solomane partage enfin une maison locative avec six autres petits ménages. À 42 ans, il doit se contenter comme les autres d'une pièce pour sa femme, leurs deux fils et une fille adoptive. Avant son arrivée à Bamako, ce natif du cercle de Yanfolila, au sud-ouest du Mali, s'est improvisé vendeur de médicaments. Il enchaîne les séjours au nord de la Côte d'Ivoire, dès son enfance, puis à Abidjan, Kankan en Haute-Guinée et finalement Bobo-Dioulasso. « J'étais au champ ; je faisais le commerce ; je travaillais dans un hôtel ; je vendais des feuilles (pour soigner) ; je cherchais l'argent. » Aucune de ces étapes n'a duré plus de quelques années. C'est donc sans qualification ni épargne que Solomane s'oriente finalement vers Bamako où son épouse le rejoint au milieu des années 2000, depuis leur commun village d'origine. À la galère migratoire succède alors la galère locative dans les quartiers précaires de la rive droite : Niamakoro, puis Dianéguéla, où le ménage cohabite avec « d'autres qui sont passés par Yamoussoukro, Gabon, Libye, tout ! ». Pas sûr dans ces conditions de rester longtemps à Bamako, qui pourrait n'être qu'une étape parmi d'autres points de chute possible. Pas question pourtant de rentrer au village : « L'agriculture, ça ne permet pas de vivre ! » Solomane n'a que des revenus faibles et irréguliers dans la capitale mais il y possède un terrain : un vrai capital, à condition de le surveiller. « J'avais soigné quelqu'un dans mon travail de charlatan, le type m'a payé comme ça, cadeau. Mais le terrain est à Sabalibougou-Coura, derrière Misabougou (en limite du district), c'est vraiment loin. J'ai pas les moyens d'aller là-bas. Je songe même pas à construire là-dedans. »

[Entretien du 14/07/2012].

dont ils disposent. Cette mobilité de classes moyennes marque également une différence de génération avec Badalabougou-Séma. Certes, les occupants de ce quartier se sont déjà distingués par leur niveau de formation et le standing socioéconomique de leurs maisons. Mais l'accès à la propriété qui les caractérise également relève des années 1960-1970, quand la géographie des séjours antérieurs à Bamako était plus contractée. Et surtout, les héritiers de ces propriétaires sont depuis

parvenus à l'âge adulte ; beaucoup reviennent dans la maison familiale après les migrations de formation les plus lointaines, notamment en Europe. La fondation d'un nouveau ménage est donc comptée comme nouveau séjour dans la maison, avec son statut d'usufruitier qui ne se confond pas avec l'étape de naissance sous la dépendance du père propriétaire. C'est bien ce qui fait ressortir la zone d'étude de Badalabougou-Séma comme étant elle aussi très polarisée

par elle-même dans la carte des parcours résidentiels. Les zones d'étude de Kalabancoro et surtout Yirimadio-LS sont au contraire d'un peuplement récent ; elles n'offrent pas autant de longs séjours. Leurs habitants montrent des biographies résidentielles plus ouvertes sur d'autres quartiers bamakoïses, où diverses possibilités de logement ont été saisies. Le fait d'être salarié et de disposer d'une épargne professionnelle semble avoir été plus déterminant pour eux qu'un capital relationnel fondé sur la proximité.

De la mobilité à l'espace relationnel

Il ressort de ces différentes mesures d'enquête que la carte de Bamako est le produit et en même temps la matrice de mobilités résidentielles qui ne laissent ni les individus ni les ménages totalement isolés en ville. Si la migration vers la capitale malienne s'inscrit dans la continuité d'une motivation très générale à « chercher l'argent », elle se fait aussi l'écho de pertes d'intérêt ou de

perspectives de déplacement à l'étranger, et du manque d'opportunités urbaines dans la plus grande partie du territoire malien. L'espoir de meilleures conditions d'accès au travail, aux services et aux études débouche cependant sur le constat que ces ressources recherchées à Bamako ne sont pas données à tous, et se montreront sélectives, comme l'ont aussi montré certains motifs de déménagement dans la capitale ainsi que la mobilité quotidienne détaillée plus haut (chapitre 5).

Les logiques familiales, d'interconnaissance et de réseau social, semblent pourtant l'emporter sur des critères spécifiquement urbains, d'accessibilité, pour expliquer l'orientation des flux résidentiels, et pour jauger finalement la durée des séjours en ville. De nouveau se croisent des variables individuelles et contextuelles dans ces tendances. Le temps biographique de l'insertion urbaine rejoint le temps historique, plurigénérationnel, du développement des quartiers qui composent aujourd'hui l'agglomération de Bamako.

L'espace relationnel des Bamakois dans les années 2010

OUTRE les déplacements résidentiels déjà envisagés, d'autres mouvements, flux et transferts dessinent l'espace relationnel de Bamako selon différents pas de temps et amplitudes géographiques. Cette mobilité se déploie à l'année, au mois ou à la semaine et elle combine, tout comme les déménagements, des logiques d'individuation et d'autres de socialisation. Elle rappelle à bien des égards l'origine géographique des migrants. Mais elle met aussi en jeu les liens que les individus ont tissés en propre au gré de leur parcours résidentiel, et les acquis de la vie urbaine. Des marges d'autonomisation se dessinent dans ces pratiques, pour les femmes en particulier. Elles sont donc présentées selon les choix méthodologiques qui ont permis le recueil des données, et selon la manière dont les habitants de la capitale malienne se relient à un environnement régional, national ou mondial.

Des déplacements temporaires : épisodiques ou réguliers ?

Certains séjours en dehors des maisons d'enquête ne relèvent ni du déménagement ni de la mobilité quotidienne. Ils sont abordés à partir de l'échantillon des adultes déjà présenté (chapitre 6). Malgré des durées,

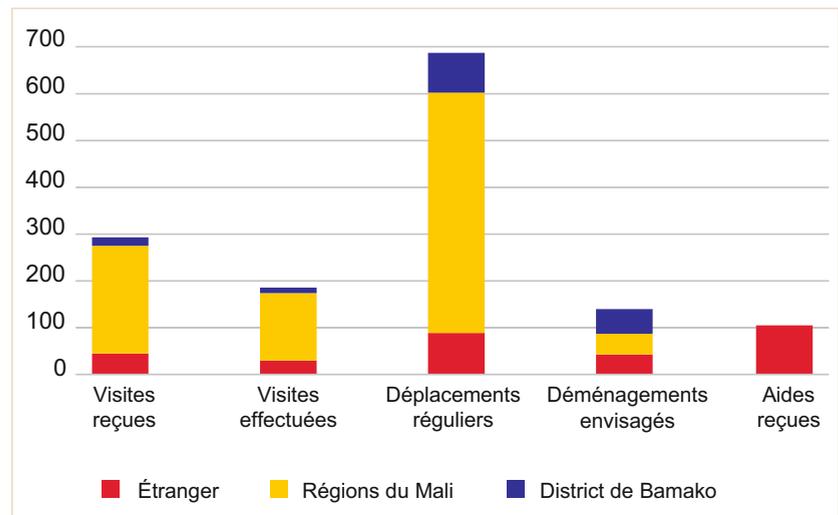


Figure 27

Nombre de flux informés vers et depuis les zones d'enquête, par principale région d'origine et de destination.

Source : enquêtes PLMU-2011.

des périodicités et des orientations spatiales très variables, ce type de mobilité reste temporaire. Il entrelace des besoins économiques et familiaux, ce qui rejoint les conclusions tirées des parcours migratoires et résidentiels (*figure 27*).

Deux méthodes complémentaires permettent d'apprécier ces séjours. Un premier inventaire porte sur des déplacements récents, intervenus dans l'année précédant l'enquête, n'ayant pas nécessairement vocation

Tableau 81 – Régions de destination des visites effectuées depuis les zones d'enquête selon le sexe des adultes concernés

Région de destination	Total		Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique de l'Ouest	18	9,7	4	5,1	14	13,0
Autres pays subsahariens	3	1,6	2	2,6	1	0,9
Maghreb/Proche-Orient/Moyen-Orient	2	1,1	2	2,6		0,0
Europe	5	2,7	1	1,3	4	3,7
Amérique	1	0,5	1	1,3		0,0
Asie	1	0,5		0,0	1	0,9
Total étranger	30	16,1	10	12,8	20	18,5
Kayes	17	9,1	8	10,3	9	8,3
Koulikoro	33	17,7	18	23,1	15	13,9
Sikasso	22	11,8	10	12,8	12	11,1
Ségou	35	18,8	14	17,9	21	19,4
Mopti	14	7,5	4	5,1	10	9,3
Tombouctou	18	9,7	4	5,1	14	13,0
Gao	5	2,7	1	1,3	4	3,7
Kidal	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total régions du Mali	144	77,4	59	75,6	85	78,7
Bamako non déterminé	2	1,1	2	2,6		0,0
Commune I	2	1,1	2	2,6		0,0
Commune II	1	0,5		0,0	1	0,9
Commune III	2	1,1	2	2,6		0,0
Commune IV	2	1,1		0,0	2	1,9
Commune V	2	1,1	2	2,6		0,0
Commune VI	1	0,5	1	1,3		0,0
Total district de Bamako	12	6,5	9	11,5	3	2,8
Total	186	100,0	78	100,0	108	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

à être répétés et comptant au moins un mois passé à l'extérieur de la maison¹. Le second inventaire porte sur les déplacements plus courts, d'au moins une nuit passée en dehors du logement habituel, mais perçus comme réguliers quelles que soient leur fréquence et leur durée.

1. Mais toujours moins de six mois, car au-delà le déplacement vaudrait déménagement hors des zones d'étude.

La mobilité dans l'année précédant l'enquête

Les Bamakois en visite

Les visites effectuées hors du logement sont ainsi informées selon une durée de séjour suffisamment longue, d'un à plusieurs mois, pour couvrir les déplacements les plus distants de la région capitale. Les destinations à l'étranger, jusqu'au-delà du continent africain, concernent ainsi des effectifs plus importants que les visites comptées avec cette même durée minimum dans d'autres quartiers de l'agglomération bamakoise (tableau 81).

Un adulte enquêté sur dix est donc concerné par ce flux sortant du domicile, qui s'oriente principalement vers le Mali. La presque totalité des 186 personnes concernées ne compte qu'une seule visite dans l'année précédant l'enquête, quatre en compte deux, voire plus. Parmi les adultes concernés, les femmes sont clairement minoritaires. Elles s'orientent proportionnellement plus à Bamako et dans la région de Koulikoro, tandis que les destinations lointaines – étranger, centre et nord du Mali – sont surreprésentées dans les visites effectuées par des hommes.

Des visiteurs chez les Bamakois

Le flux inverse des visites reçues dans la capitale intéresse généralement une personne (276 des 284 provenances informées), plus rarement deux ou trois en même temps (tableau 82). Ces visiteurs, 293 au total, concernent moins les adultes enquêtés individuellement que le ménage qui les accueille. 28 % des 1 027 ménages enquêtés déclarent ainsi avoir reçu au moins une visite dans l'année précédente. Les provenances et les motifs de ces exemples sont informés. Ils relèvent de flux typiquement saisonniers qui n'ont pas disparu dans les changements que connaît le peuplement urbain, en particulier depuis les localités rurales d'origine des migrants. C'est principalement de là que partent, vers la capitale, des parents et des amis en attente de soins (le principal motif évoqué), de travail temporaire, d'affaires personnelles², de congé

2. Du type : « Ma nièce était en désaccord avec son mari, elle est venue chez moi », « C'est un cousin, il avait des problèmes avec la justice, il est venu pour le tribunal. »

Tableau 82 – Régions et lieux d'origine des visiteurs reçus dans les zones d'enquête

Étranger	Nombre	%	Mali	Nombre	%	Bamako	Nombre	%
Afrique de l'Ouest	33	11,3	Kayes	52	17,7	Non déterminé		0,0
Autres pays subsahariens	2	0,7	Koulikoro	57	19,5	Commune I	1	0,3
Maghreb/Proche-Orient/Moyen-Orient	2	0,7	Sikasso	40	13,7	Commune II	2	0,7
Europe	7	2,4	Ségou	49	16,7	Commune III	2	0,7
Amérique	1	0,3	Mopti	22	7,5	Commune IV	7	2,4
			Tombouctou	6	2,0	Commune V		0,0
			Gao	4	1,4	Commune VI	6	2,0
			Kidal		0,0			
Total étranger	45	100,0	Total Mali	230	100,0	Total Bamako	18	100,0
<i>sur un total de 293 visiteurs</i>		<i>15,4</i>			<i>78,5</i>			<i>6,1</i>

Source : enquêtes PLMU-2011.

scolaire, de maintien des liens sociaux de solidarité et d'assistance qui se manifestent en particulier à l'occasion de mariages et de condoléances.

La densification des maisons enquêtées à Bamako indique pourtant que les réponses à ces demandes d'accueil sont aujourd'hui plus contraintes. Les ménages sont conduits à filtrer les visiteurs en nombre et « bonnes raisons » à venir, et finalement à les prioriser selon des liens familiaux plus étroits que dans les générations précédentes. Une analyse genrée des visites a donc plus de sens du point de vue du sexe des visiteurs que de celui de leur répondant principal au sein du ménage. Alors que le flux des Bamakois à l'extérieur intéresse une majorité d'hommes, celui que la ville reçoit de l'extérieur implique une majorité de femmes, ce qui donne par conséquent une place plus importante aux régions maliennes d'origine des migrants. 52 % des visiteurs sont ainsi des femmes, notamment des sœurs, des nièces, et diverses parentes.

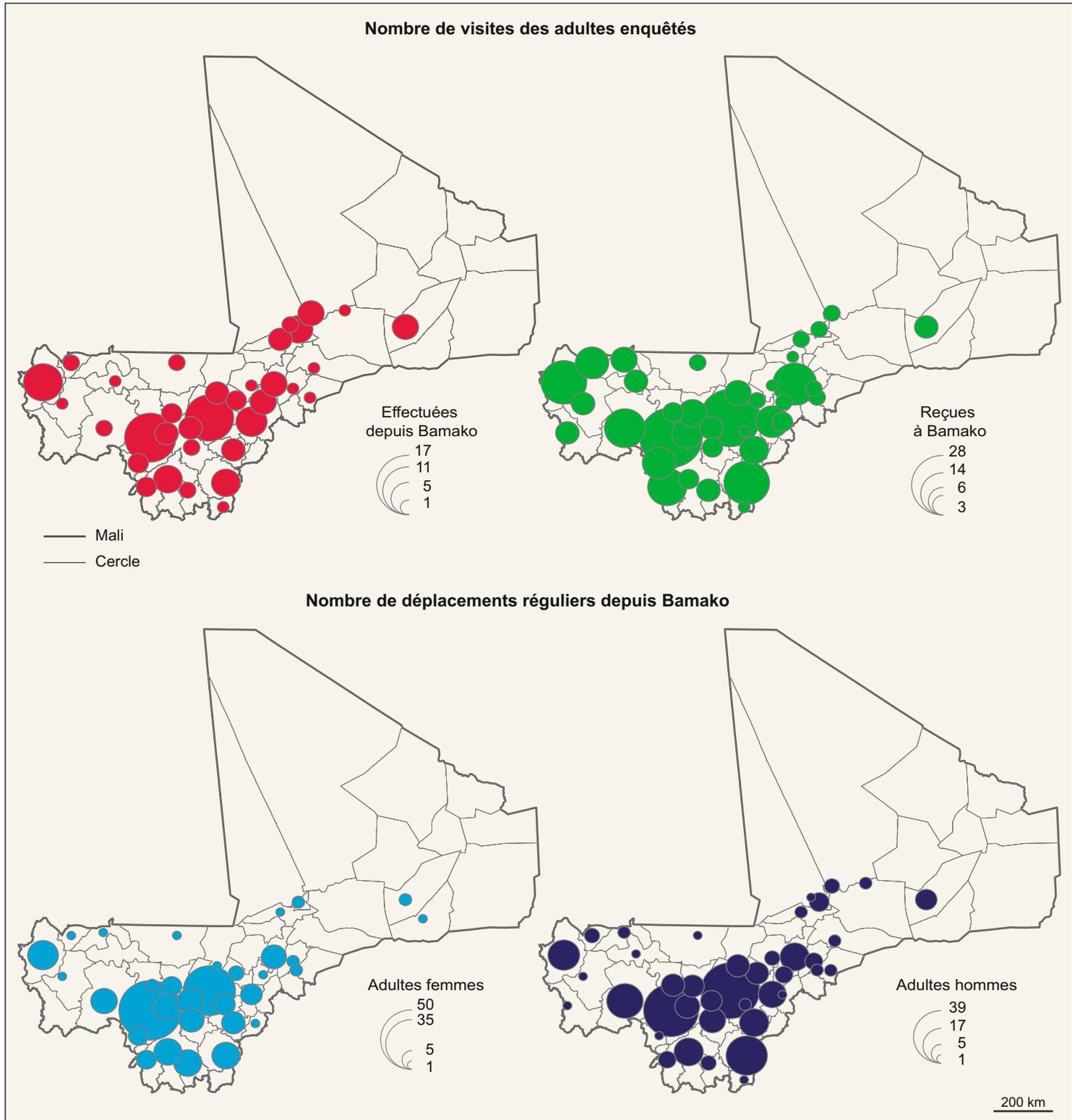
Ces pratiques spécifiquement féminines se dévoilent dans les raisons données à certains déplacements – « ma belle-sœur était venue (du Sénégal) pour acheter des tissus » ; « ma nièce est venue (du Nigeria) faire quelque temps pour constituer son trousseau de mariage » –, aux côtés d'autres qui valorisent plus banalement la perspective de traitements meilleurs dans la capitale : « La femme de mon frère est venue pour accoucher. » Les visiteurs hommes font valoir quant à eux la perspective

de rentrées d'argent. Un ménage de Kalabancoro montre ainsi comment les deux visites qu'il a reçues depuis le même chef-lieu de cercle de la région de Koulikoro se rapportent différemment au chef du ménage et à son épouse : « Mon neveu est venu pour faire l'apprentissage de la mécanique auto », pour le cas d'un jeune homme, « ma nièce passe les vacances scolaires chez moi », pour celui d'une jeune fille.

Même mesurées à l'échelle des ménages hôtes, les visites reçues génèrent surtout des flux plus importants que les visites effectuées par les adultes enquêtés à Bamako. Dans les deux cas, cependant, la répartition régionale de ces provenances et séjours au Mali fait écho à celle des origines géographiques des adultes migrants. La zone d'étude de Daoudabougou le montre en particulier en contribuant le plus aux visites reçues.

Au Mali, la carte des visiteurs par cercle est un peu plus clairessemée que celle des naissances déjà commentée pour l'ensemble des adultes enquêtés (chapitre 6) et pour les résidents bamakois recensés en 2009 (chapitre 1), même si elle montre les mêmes concentrations sur la partie méridionale du pays et ne donne à voir que la boucle du Niger du Septentrion (*planche 38*). Celle des visites reçues à Bamako intéresse cependant un plus grand nombre de cercles que la carte des visites effectuées par les Bamakois au Mali. La région de Mopti envoie cependant moins de visiteurs dans la capitale que ceux venant de l'Afrique

VISITES DANS LA DERNIÈRE ANNÉE ET MOBILITÉ RÉGULIÈRE DES BAMAKOIS,
PAR CERCLE D'ORIGINE ET DE DESTINATION AU MALI



Source : enquêtes PLMU-2011.
Réalisation IRD/M. Bertrand

de l'Ouest. Au nord du Mali, la région de Gao reste tournée vers le Niger et est encore moins représentée que celle de Tombouctou dans ces échanges, tandis que celle de Kidal est quasiment absente.

D'autres lieux de séjour et de provenance bénéficient à l'inverse de proximités géographiques et économiques avec Bamako : c'est le cas du cercle de Kati, dans la région de Koulikoro, et de celui de Ségou dans sa propre région. L'impression de contraction spatiale se confirmera avec les séjours temporaires réguliers, même si ceux-ci engagent des effectifs plus importants dans les cercles considérés.

Des déplacements réguliers avec au moins une nuit passée à l'extérieur

En déplaçant le curseur vers des déplacements *a priori* peu durables mais répétés dans le temps, l'enquête enregistre un taux de réponse encore plus important : 29 % des 1 854 adultes interrogés se déplacent ainsi depuis leur maison ; quels que soient leurs motifs, cette mobilité produit un total de 687 orientations. Parmi les 530 personnes concernées, la majorité ne compte qu'un seul déplacement de ce type, mais une sur cinq déclare deux à quatre séjours. Des opportunités d'emploi caractérisent les hommes en propre, partis pour « prendre des marchandises », « trouver un stage », « en mission professionnelle » ; les visites à caractère social concernent plus spécifiquement les femmes, même si elles n'en ont pas le monopole.

Ces déplacements sont en effet nombreux et souvent de courte durée. Leur fréquence est très variable à l'échelle de l'année, du mois, voire de la semaine pour les hommes polygames se déplaçant chez les femmes qui n'ont pas été enquêtées avec leur coépouse dans le même ménage. Ces navettes et d'autres exemples révèlent des systèmes résidentiels plurilocalisés. Les déplacements qui en découlent sont inégaux en durée, de deux jours à quatre mois. Mais les deux tiers d'entre eux ne vont pas au-delà d'une semaine ; 30 % ne comptent qu'une nuit passée en dehors du logement habituel. Les séjours les plus longs impliquent des rythmes saisonniers de travail liés aux calendriers agricoles (*figure 28*).

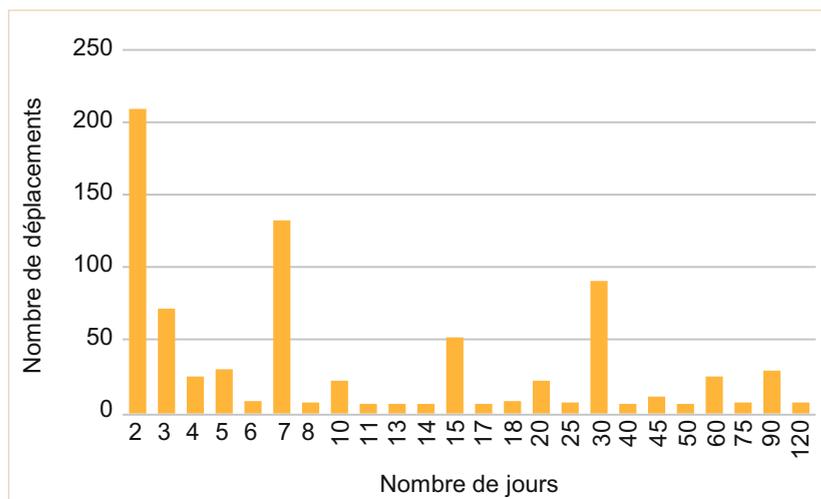


Figure 28

Nombre de déplacements réguliers selon leur durée habituelle.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Avec 45 % des occasions de déplacement, les Bamakoises réduisent cependant l'écart avec les hommes qui ressortait des visites longues comptées dans la dernière année (42 %). Leurs déplacements se font surtout à la condition de rester dans une relative proximité, faisant référence au fait que les femmes sont censées se déplacer avec l'accord de leur mari, ce qui avantage les plus avancées en âge et en maternités. Comme pour les visites, les raisons qu'elles donnent à ce type de mobilité combinent des besoins sociaux et divers arrangements économiques de la vie urbaine. En effet, les femmes ne sont pas en reste avec quelques occasions à commercer que leur donnent des déplacements répétés. Mais elles citent plus volontiers des « visites aux parents » et des « cérémonies familiales », tandis que les « affaires d'emploi » et d'argent occupent davantage leurs maris (*tableau 83*).

Les destinations lointaines, dans les régions du centre et du nord du Mali ainsi qu'à l'étranger, intéressent donc toujours plus les hommes. Les déplacements des femmes donnent au contraire une forte importance à Bamako et à ses alentours, l'agglomération et sa grande périphérie dans la région de Koulikoro totalisant 42 % de leurs séjours répétés, contre 29 % de ceux des hommes. Les arbitrages domestiques liés à cette mobilité valorisent ainsi un déplacement plus facile et à moindre coût. La

Tableau 83 – Destinations des déplacements courts depuis les zones d'enquête

Région de destination	Total		Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique de l'Ouest	62	9,0	24	7,8	38	10,0
Autres pays subsahariens	2	0,3	1	0,3	1	0,3
Maghreb/Proche-Orient/Moyen-Orient	4	0,6	2	0,7	2	0,5
Europe	19	2,8	5	1,6	14	3,7
Amérique	2	0,3	1	0,3	1	0,3
Total étranger	89	13,0	33	10,7	56	14,7
Kayes	62	9,0	24	7,8	38	10,0
Koulikoro	153	22,3	81	26,4	72	18,9
Sikasso	95	13,8	43	14,0	52	13,7
Ségou	137	19,9	60	19,5	77	20,3
Mopti	41	6,0	13	4,2	28	7,4
Tombouctou	16	2,3	3	1,0	13	3,4
Gao	8	1,2	2	0,7	6	1,6
Kidal	1	0,1	1	0,3		0,0
Total régions du Mali	513	74,7	227	73,9	286	75,3
Bamako non déterminé	3	0,4	2	0,7	1	0,3
Commune I	12	1,7	9	2,9	3	0,8
Commune II	8	1,2	5	1,6	3	0,8
Commune III	13	1,9	6	2,0	7	1,8
Commune IV	7	1,0	2	0,7	5	1,3
Commune V	22	3,2	15	4,9	7	1,8
Commune VI	20	2,9	8	2,6	12	3,2
Total district de Bamako	85	12,4	47	15,3	38	10,0
Total	687	100,0	307	100,0	380	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

participation des femmes aux circuits de ravitaillement de la capitale en produits vivriers contribue aussi à ce flux, entre lieux de production et places marchandes de l'arrière-pays bamakois (RATON, 2010).

Les zones d'étude les plus représentées diffèrent enfin pour ce type de flux et pour celui des visites longues : Boukassoubougou et surtout Dianéguéla contribuent désormais à plus de 51 % des déplacements, ce qui confirme la relation entre mobilité et insertion à la marge à Bamako, déjà envisagée avec Daoudabougou. Ces trois quartiers, d'abord irréguliers, ont été massi-

vement investis par des non-natifs de la capitale avant de se densifier fortement. Les liens qu'ont maintenus leurs habitants avec les régions d'origine, en particulier les actifs du secteur informel, et les liens qu'ils ont construits dans l'environnement rural de la capitale, restent stratégiques pour cette composante économique de la ville populaire.

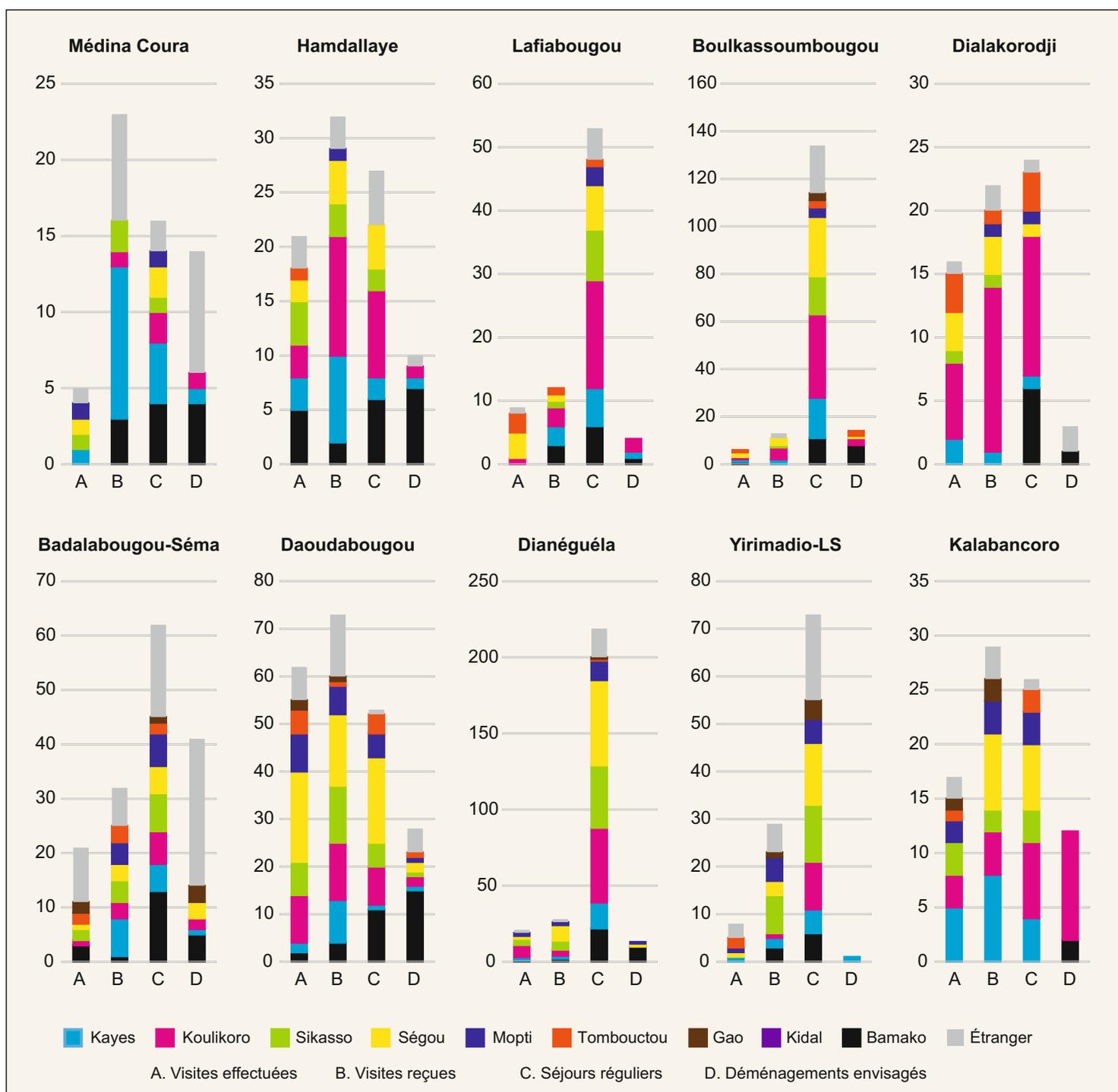
Mobilité projetée, mobilité déléguée

Champ de pratiques démultipliées par la vie urbaine, la mobilité peut enfin devenir un projet individualisé ou être mis en œuvre par des tiers. Dans la batterie de questions soumises aux adultes par deux modules du questionnaire d'enquête, elle se montre avant tout tributaire de ressources économiques sélectives. Mais la condition de l'argent n'a pas totalement effacé l'importance donnée aux relations sociales dans ces nouvelles attentes et perspectives. La capitale ressort ici relativement déconnectée des régions d'origine au Mali. Elle présente un espace relationnel bien différent de celui dessiné par les visites et les déplacements habituels (planche 39).

L'intention de déménager

La perspective d'avoir encore à changer de maison, à l'horizon des douze mois suivant l'enquête, a fait d'abord l'objet d'une question spécifique posée aux mêmes adultes. En la matière, la géographie des destinations envisagées diffère clairement des précédents constats, puisque ces préparatifs se concentrent sur Bamako. Mais contrairement aux enquêtes à passages répétés de 1993 et 1994, il n'était pas question, dans le questionnaire de 2011, de vérifier un an plus tard si les projets formulés avaient pu se concrétiser. La question visait surtout à informer comment ces ménages, et lesquels de leurs référents en particulier, « se préparaient » à améliorer leur situation selon la formule entendue maintes fois à propos d'étapes antérieures de leurs parcours résidentiels. Ces réponses ont donc dessiné un espace de

RÉGIONS DE DESTINATION/D'ORIGINE DES MOBILITÉS DÉCRITES DANS LES ZONES D'ÉTUDE



Source : enquêtes PLMU-2011.

projection dans le futur proche de la capitale, ici largement déconnecté de son hinterland migratoire.

Comme les visites reçues, les projets de déménagement se mesurent à l'échelle des ménages, même s'ils ne sont formulés que par leurs référents. Les réponses données par de nombreuses épouses faisaient alors doublon et ont dû être éliminées. Avec des motivations légèrement différentes et une précision plus grande, les hommes valorisaient leurs préparatifs : « Comme j'ai un terrain, quand je le construirai, j'y déménagerai. » Leurs épouses mettaient davantage en avant les difficultés du moment : « Le logement est petit, on n'a que deux chambres » ; « la maison a trop d'insalubrité. » Elles reconnaissaient surtout qu'en la matière c'était au mari de « décider », de « construire », d'exprimer ses capacités... et ses incertitudes : « Je vais rentrer chez moi quand j'aurai de l'argent. » Toutes ces femmes n'étaient d'ailleurs pas informées de la destination projetée par leur mari ; elles rappelaient alors un profil de suiveuse déjà noté dans les quartiers populaires et chez les salariés du secteur public : « Comme il l'a dit, après la finition (de la maison en chantier) nous irons à Banconi » ; « c'est pour la nomination de mon mari puisqu'il est conseiller des affaires étrangères. »

Dans quelques cas, cependant, deux adultes du même ménage montraient des intentions différentes, comme ce retraité soucieux de rentrer dans son village d'origine, Hewa dans le cercle de Bourem et la région de Gao, après un traitement prolongé à Dianéguéla ; en l'absence de son épouse, c'est sa nièce qui répond : la jeune femme ayant rejoint le ménage pour son veuvage, elle déclare après un an passé à Bamako vouloir s'orienter vers le chef-lieu de Gao pour reprendre contact avec sa famille et envisager un nouveau mariage. Ailleurs, deux sœurs héritières d'une maison familiale à Badalabougou ont en commun le projet de partir « n'importe où à l'étranger pour poursuivre des études », tout en suivant des projets bien individualisés : « C'est le troisième cycle que je vise, trouver une filière qui te rapporte plus d'argent que ce que tu peux trouver ici. » Elles n'excluent donc pas de s'orienter différemment selon les réponses que recevront leurs démarches. Dans une autre maison du même quartier, les projets du primo-proprétaire et ceux de son épouse divergent

encore : le premier cherche à s'installer « au champ », son investissement de retraite ; la seconde envisage aussi de laisser la place au ménage de leur fils aîné, mais pour rejoindre d'autres enfants installés en France. L'individuation des projets et la bifurcation des orientations envisagées au sein d'un même ménage s'observent plus fréquemment qu'ailleurs depuis ce quartier à haut niveau d'étude. Rapportés à leurs porteurs effectifs, les 143 projets informés concernent donc 133 ménages, soit 13 % de l'échantillon d'enquête. Les projets évoqués conjointement par les deux adultes du ménage (123 ménages) sont beaucoup plus nombreux que ceux qui font diverger leurs réponses (10).

La part des femmes est surtout la plus faible de toutes les pratiques et perspectives de mobilité abordées ici : le tiers de projets qu'elles portent en propre correspond en réalité à des citadines qui sont en même temps les référentes de leur ménage. Mais leurs orientations géographiques ne diffèrent pas sensiblement de celles des hommes dans les grandes lignes : la part du Mali s'effondre, tandis que celle de Bamako atteint son plus haut niveau. L'étranger est particulièrement attractif mais il fait ici la part belle aux destinations européennes, tandis que l'Afrique de l'Ouest se montre beaucoup moins saillante que dans les migrations déjà éprouvées, en particulier pour les hommes. De même dans le district : les communes qui ont enregistré de nombreux séjours antérieurs à l'enquête, en rive gauche du Niger, sont désormais négligées ; les projets se reportent principalement sur les quartiers cités en plus grand nombre dans les deux communes de la rive droite.

On touche ici aux raisons mises en avant dans cette intention de déménager. Les projets sont inégalement précis et préparés. Mais l'ensemble se répartit globalement entre les sources d'insatisfaction conduisant à vouloir trouver mieux à Bamako et la recherche d'avantages au-delà de la capitale. La comparaison n'est pas seulement menée à l'échelle du Mali, elle va au-delà des frontières nationales. Au profil de la frustration s'oppose alors celui du calcul prospectif (*tableau 8A*).

Dans le premier cas, les réponses insistent en particulier sur les contraintes de la location en ville : « Le logement est en mauvais état, les murs sont fendus » ; « pendant l'hivernage la pluie rentre par les tôles », « pour avoir

une maison d'au moins trois chambres plus conforme à mes besoins » ; « le propriétaire a besoin de sa maison, il me demande de quitter. » Dans le second cas ressortent avant tout les perspectives économiques de la migration : « Je compte aller à Niono pour cultiver c'est ce qui est bien pour moi, le champ de riz ça rapporte beaucoup » ; « j'aimerais bien retourner au village car la vie est trop dure à Bamako. » Quelques jeunes femmes en rappellent plus rarement les normes sociales : « Pour mon mariage qui est prévu pour bientôt, j'irai rejoindre mon mari. »

À Dianéguéla, une quinquagénaire accompagnée de sa fille adoptive cite, à la fois, le Libéria où elle est née, la Guinée où elle a de la famille et les États-Unis qu'elle envisage « pour rebondir » après la mauvaise passe que représente le Mali pour elle : « Ça va pas du tout, je vais quitter parce qu'on a faim, soif ; y a pas d'école de qualité, pas de travail pour mes enfants... On est fatigué, la vie coûte cher. » Mais pour ces femmes qui ont accompagné mari et tutrice durant une à trois décennies à Bamako, c'est le veuvage et la charge de famille à assumer sans revenu ni qualification qui justifient le jugement du moment sur la capitale, non une comparaison raisonnée avec d'autres localités abordées précédemment au Mali.

Comme les autres expériences de la mobilité, enfin, l'intention de déménager se montre inégalement distribuée entre les zones d'étude. Badalabougou concentre ici les projets informés par les ménages (près de 30 %), avec une orientation record vers l'étranger (27 sur les 43 identifiés). Tant la sociologie de ce secteur urbain que la projection des réponses dans un espace-monde polarisé par l'Europe, où de nombreux jeunes comptent se former comme l'ont fait certains de leurs pères, soulignent les ambitions du projet migratoire et sa déconnexion des régions d'origine des familles maliennes. Les projets et les rêves formulés depuis le vieux quartier central de Médina Coura, bien que moins nombreux, en donnent une autre illustration.

Ailleurs, la perspective de déménager dans l'agglomération est mieux représentée, voire majoritaire. Mais Boulkassoumbougou, Dianéguéla et surtout Daoudabougou continuent de représenter, quoique minoritairement, le Mali de l'intérieur vers lequel l'option de s'en « retourner

Tableau 84 – Régions de destination pour les déménagements envisagés depuis les zones d'enquête

Région de destination	Total		Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique de l'Ouest	11	7,9	7	14,6	4	4,3
Autres pays subsahariens	1	0,7		0,0	1	1,1
Maghreb/Proche-Orient/Moyen-Orient	4	2,9	2	4,2	2	2,2
Europe	15	10,7	2	4,2	13	14,1
Amérique	2	1,4	1	2,1	1	1,1
Étranger n'importe où	10	7,1	3	6,3	7	7,6
Total étranger	43	30,7	15	31,3	28	30,4
Kayes	6	4,3	2	4,2	4	4,3
Koulikoro	21	15,0	5	10,4	16	17,4
Sikasso	1	0,7	1	2,1		0,0
Ségou	8	5,7	4	8,3	4	4,3
Mopti	2	1,4		0,0	2	2,2
Tombouctou	3	2,1		0,0	3	3,3
Gao	3	2,1	2	4,2	1	1,1
Total régions du Mali	44	31,4	14	29,2	30	32,6
Bamako n'importe où	26	18,6	11	22,9	15	16,3
Commune I	3	2,1		0,0	3	3,3
Commune II	3	2,1	2	4,2	1	1,1
Commune III		0,0		0,0		0,0
Commune IV	3	2,1	1	2,1	2	2,2
Commune V	7	5,0	1	2,1	6	6,5
Commune VI	11	7,9	4	8,3	7	7,6
Total district de Bamako	53	37,9	19	39,6	34	37,0
Total identifié	140	100,0	48	100,0	92	100,0
Non déterminé	3				3	
Total	143		48		95	

Source : enquêtes PLMU-2011.

au village » oriente les adultes les plus mal insérés à Bamako. Quant aux ménages des périphéries urbaines, ils présentent des perspectives tout à fait différentes à Dialakorodji et Yirimadio, d'une part, et à Kalabancoro, d'autre part, bien que reliées par les logiques du marché foncier urbain. Les premiers viennent tout juste de s'installer en propriété ; ils n'en ont pas fini avec l'effort de construction ou commencent tout juste à rembourser

le crédit immobilier qui leur a été consenti sur vingt-cinq ans par l'intermédiaire de l'Office malien de l'habitat. Il n'est donc pas question de déménager encore. Au contraire, Kalabancoro compte déjà de nombreux ménages locataires qui sont à l'affût de possibilités d'acquisition dans le prolongement de leur quartier, ou rêvent d'emménager au plus vite sur les parcelles qu'ils ont pu acheter dans l'environnement périurbain de la capitale. Ces ménages contribuent donc pour moitié aux projets orientés vers la région de Koulikoro.

L'aide reçue de l'extérieur

Avec les transferts d'argent et de biens adressés aux Bama-kois, on touche enfin à une mobilité qui n'est pas directement celle des adultes enquêtés, même si elle rappelle parfois des étapes de leurs parcours résidentiels ; c'est plutôt l'expérience de leurs réseaux sociaux. Ces remises migratoires demandent donc à être comptées de manière plus individualisée que les projets de déménagement et les visites reçues (*tableau 85*), car leur consistance varie quand deux adultes d'un même ménage se déclarent bénéficiaires y compris de la même source de transfert. Un sur cinq des ménages concernés fait ressortir ainsi deux aides différentes en origine ou en nature.

De tous les cas de figure envisagés au titre de la mobilité, ce flux est à la fois le plus large en provenances et le plus restreint en nombre de personnes concernées (*tableau 86*). L'enquête informe 105 aides reçues (5,7 % des adultes) dans 87 ménages (8,4 %). Les femmes ne sont pas en reste parmi les bénéficiaires (un tiers), mais elles sont particulièrement discrètes comme source des transferts³. Leur géographie est surtout très originale puisque ces aides viennent exclusivement de l'étranger. Le détail des provenances inverse d'ailleurs les proportions habituellement enregistrées en Afrique et au-delà.

La part des origines européennes tient fortement à celle de la France, en particulier pour les femmes bénéficiaires, mères et sœurs de Maliens expatriés de longue date. Quant aux hommes, ils profitent mieux des migrations les plus lointaines, généralement récentes,

3. Seules 33 personnes sont désignées nominativement, et parmi elles seulement deux femmes, sœurs des bénéficiaires à Bamako.

Tableau 85 – Aides extérieures reçues par les ménages

Nombre d'adultes	Nombre de ménages	%
1	69	79,3
2	18	20,7
Total	87	100,0
Ménages sans projet	940	
Total	1 027	

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 86 – Régions de provenance des aides reçues selon le sexe des bénéficiaires

Pays/région destination	Total		Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Burkina Faso	2	1,9	2	3,9		0,0
Côte d'Ivoire	3	2,9	2	3,9	1	1,9
Niger	1	1,0	1	2,0		0,0
Nigeria	1	1,0	1	2,0		0,0
Sénégal	4	3,8	2	3,9	2	3,7
Congo	1	1,0	1	2,0		0,0
Gabon	2	1,9	1	2,0	1	1,9
Total Afrique	14	13,3	10	19,6	4	7,4
Allemagne	1	1,0		0,0	1	1,9
Espagne	3	2,9	2	3,9	1	1,9
France	64	61,0	33	64,7	31	57,4
Suisse	1	1,0		0,0	1	1,9
Plusieurs pays Europe	2	1,9	0	0,0	2	3,7
Total Europe	71	67,6	35	68,6	36	66,7
États-Unis	10	9,5	3	5,9	7	13,0
Plusieurs continents	10	9,5	3	5,9	7	13,0
Total	105	100,0	51	100,0	54	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

ainsi que d'aides cumulées depuis plusieurs continents : « Espagne et Paris », « France et Arabie Saoudite », les États-Unis associés à la France, à l'Espagne et au Congo-Brazzaville. Si l'Afrique s'effondre dans cet espace relationnel de Bamako, elle continue de marquer les transferts convergeant depuis plusieurs sources sur les mêmes bénéficiaires : « Paris et l'Angola » pour l'un,

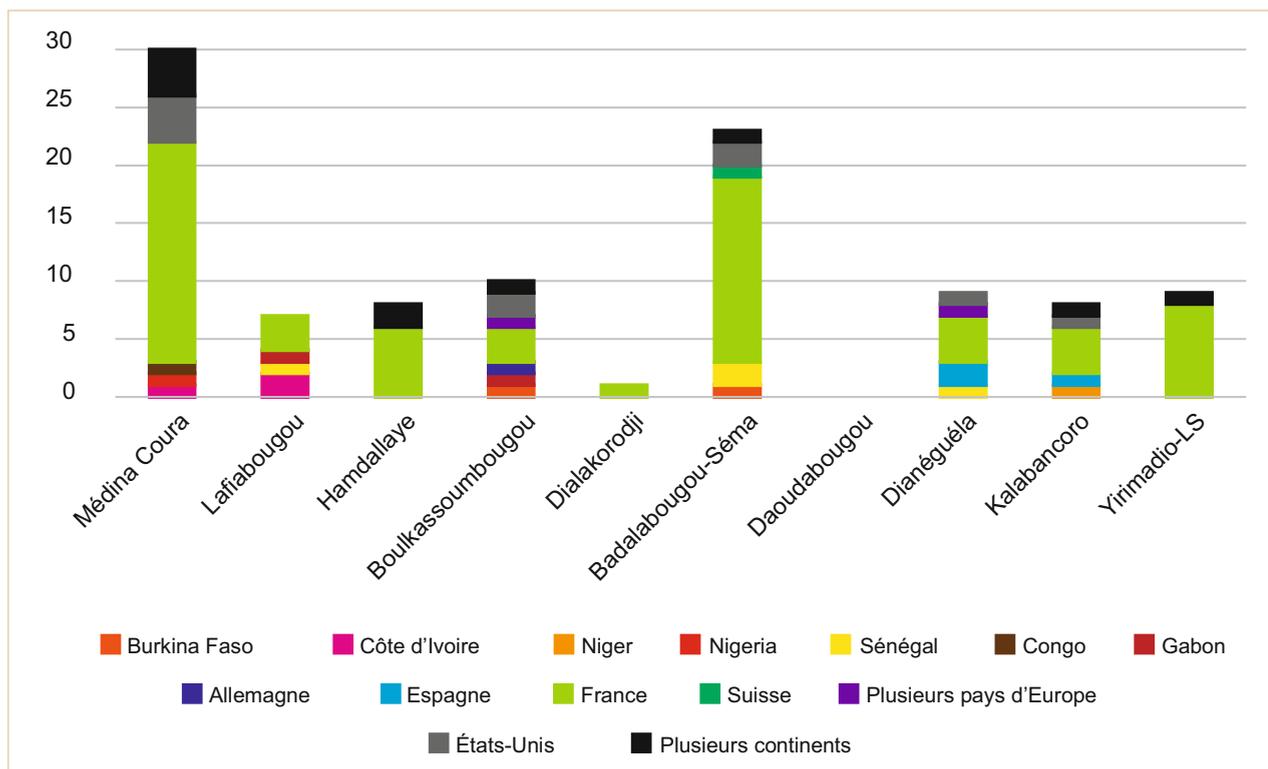


Figure 29

Pays de provenance des aides reçues, selon la zone d'étude des bénéficiaires.

Source : enquêtes PLMU-2011.

Tableau 87 – Nature de l'aide adressée aux bénéficiaires selon leur sexe

Nature des aides reçues	Total		Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Argent	64	61,0	32	62,7	32	59,3
Mixte	21	20,0	10	19,6	11	20,4
Biens	20	19,0	9	17,6	11	20,4
Total	105	100,0	51	100,0	54	100,0

Source : enquêtes PLMU-2011.

« le Sénégal et l'Espagne » pour l'autre, et encore « Paris, la Chine, le Congo, le Gabon » pour l'adulte le mieux servi de tout l'échantillon.

L'aide est en effet reçue principalement en espèces, et liée à un cercle de proches : frères, oncles, enfants, cousins, beaux-parents d'où ne se détachent qu'une poignée d'amis pour des envois occasionnels de biens divers : « un téléphone », « des vêtements », « une invitation et son billet pour les congés ». Aux

parents reviennent au contraire les transferts répétés « de temps en temps », « tous les six mois », « avant la fête de la Tabaski », « pour les anniversaires », plus rarement « tous les mois pour les frais de la famille ». Les montants sont significatifs, dans une fourchette de 25 000 à un million de francs CFA, et selon une moyenne de 154 000 francs CFA (tableau 87).

Les autres envois engagent des montants moindres mais plus individualisés, sans néanmoins profiter aux femmes plus qu'aux hommes : les vêtements sont les plus cités (habits, chaussures, costume...), loin devant des médicaments, des bijoux, du matériel spécifique ou encore une moto ; mais ils sont disputés en importance par les téléphones portables, ou sont associés à eux dans les envois.

Les transferts sont surtout sélectifs, comme le montre la répartition des bénéficiaires par zone d'étude : les discriminations qu'ont illustrées précédemment les projets migratoires s'en trouvent même accentuées (figure 29). Avec la moitié des bénéficiaires, Badalabougou et plus

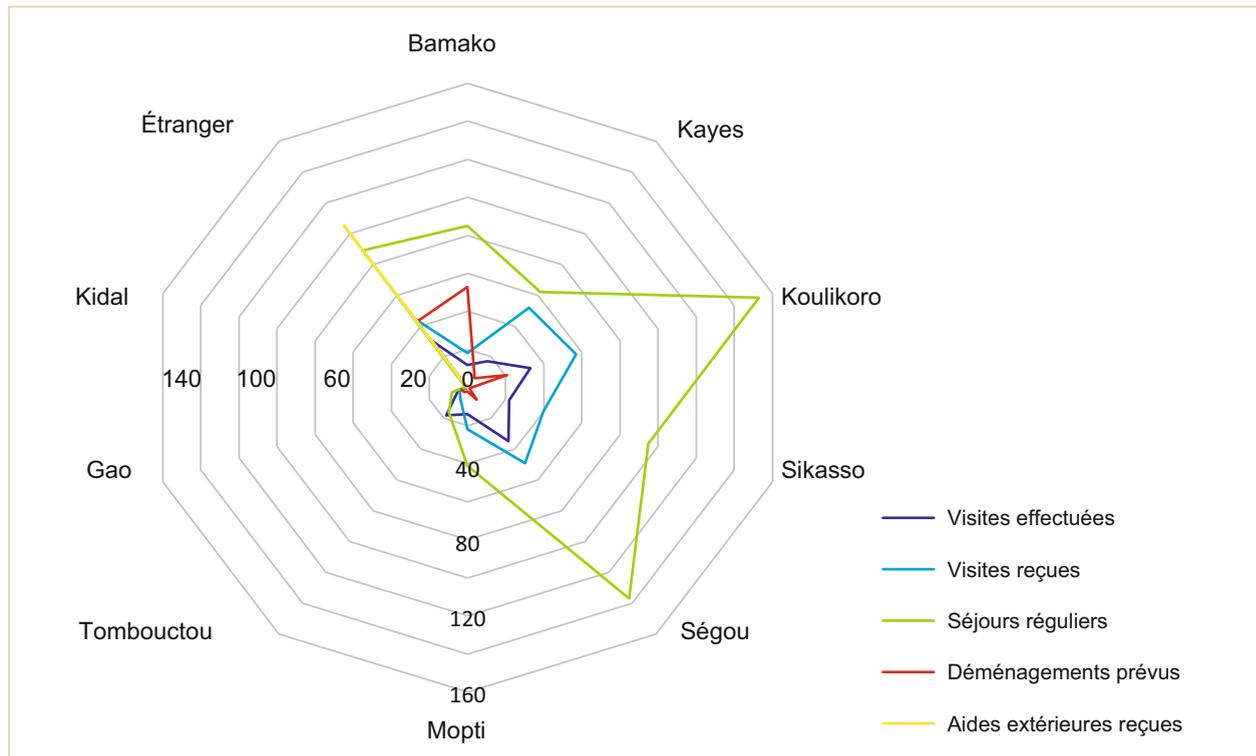


Figure 30

Espace relationnel des adultes informés à Bamako selon le type de flux enregistré.

Source : enquêtes PLMU-2011.

encore Médina Coura se retrouvent ainsi en position de force dans ces connexions au monde, et la seconde apparaît reliée plus encore à des migrations au-delà de l'Europe. À l'inverse, Daoudabougou est totalement absent des aides reçues, le contraire de ce que montrait sa contribution aux visites et aux étapes migratoires en Afrique de l'Ouest. L'inégal bénéficie de la mobilité internationale ressort bien là, en séparant les ménages bamakois entre des profils de réussite et des formes plus précaires d'insertion urbaine.

L'espace relationnel de la capitale se dessine finalement entre une fascination renouvelée pour l'étranger lointain et des solidarités sociales tenaces, bien que contractées dans la moitié méridionale du pays, avec les régions d'origine des migrants (*figure 30*). Ce qui ressort de l'enquête de 2011 relève de continuités plus que des ruptures, mais des évolutions ont bel et bien accompagné la transformation physique de la ville. Le

renouvellement de sa population se fait alors l'écho de changements qui ont affecté aussi les migrations internationales au Mali.

Les différentes pistes méthodologiques explorées par l'enquête confirment surtout le fait que la mobilité, en plus d'être un élément constitutif de la ville, révèle d'autres transitions qui la concernent : le fait migratoire et les étapes d'entrée dans le marché du logement urbain restent très importants pour comparer Bamako à d'autres métropoles africaines. Mais la structure de sa population, très jeune, rappelle souvent que les migrants d'hier ont fait souche et passent aujourd'hui le relais à des générations massivement nées en ville. Les discriminations que suscitent la mobilité résidentielle et d'autres flux humains, les réseaux sociaux mobilisés par ce redéploiement du peuplement urbain, restent donc des questions à poser pour non seulement glisser du passé au présent de Bamako, mais aussi en envisager le futur.

Partie 4

L'étalement urbain en questions

De la ville à la région capitale : la métropolisation en débat

« **L**E Bamako de demain se prépare aujourd'hui dans le cercle de Kati et sur ses franges rurales¹. » Le constat et son analyse font finalement écho aux tendances urbaines abordées d'entrée de jeu dans cet ouvrage, sous l'angle des dynamiques démographiques et des pratiques d'habitation. En passant de la ville à son agglomération, puis à une région d'influence urbaine, de nouveaux observatoires s'imposent dans non plus une, mais deux entités administratives. L'ensemble manque pourtant de prospective territoriale, de relais économiques, d'infrastructures routières et de réseaux techniques, ce qui dans un premier temps fait douter de son rattachement à la définition des métropoles. Le processus de métropolisation est bien amorcé pourtant. Dans un continuum spatial qui se décline en localités urbaines, suburbaines, périurbaines et rurales jusqu'à plus de 40 kilomètres du centre-ville de Bamako, l'interface rural/urbain recule jusqu'aux confins du cercle de Kati. Elle interroge sur le devenir des communes créées à la fin des années 1990 et sur le fait que les plus proches du district n'ont plus de rural que le nom.

1. Communication « A national urban policy based on strengthened partnerships and knowledge to address the extraordinary growth of African cities », Contribution of the Ministry of State Property and Land Affairs of Mali in partnership with the Institute of Research for Development, the University of Law and Political Science of Bamako, the Institute of Rural Economy of Mali. Quito, 18 October 2016, United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development.

Sur le plan méthodologique, l'aire de référence de la région capitale ainsi considérée, au-delà d'une simple extension des banlieues urbanisées en continu, passe des 240 kilomètres carrés du district de Bamako aux 16 880 kilomètres carrés du cercle englobant dans la région de Koulikoro. La délimitation de l'étalement urbain n'est pas des mieux fondée sur cette nouvelle base administrative, mais elle prend acte de la métropole ici en gestation, selon des densités globalement faibles et des peuplements souvent lâches : son contenu humain, les logiques d'émergence de nouveaux quartiers, peuvent alors être décrits à plusieurs échelles territoriales.

La question n'est donc pas de reprendre mot pour mot les injonctions découlant de normes mondialisées de développement, cherchant à rendre « ouvertes à tous, résilientes, sûres et durables » les villes africaines en particulier pour en faire des « moteurs de croissance », des *hotspots* d'investissement et de « connexion aux marchés financiers mondiaux », des espaces « inclusifs et bien gouvernés ». Il s'agit d'informer l'étalement de fait de ces grandes agglomérations, les parts de contraintes et de choix qui s'imposent à leurs habitants, leurs bilans sociaux. Changent-ils la manière dont la ville se fabrique aujourd'hui, produit des formes à la fois matérielles et politiques, et accroît les discriminations marchandes ? Comment cohabitent notamment pauvres et riches, précaires et sécurisés, dans ce cadre urbain élargi ?

Nouveaux agendas urbains à l'horizon 2030

Force est pourtant de prendre en compte l'internationalisation des références sur la gestion des villes, des modèles d'action, de financement et de pensée du futur urbain, qui affecte aussi les continents les moins urbanisés et les pays les plus en difficultés institutionnelles depuis les années 1990. Objet de la conférence Habitat III des Nations unies en 2016, le *New Urban Agenda* illustre ces diverses références internationales en 2016, et les contradictions sur lesquelles elles débouchent souvent sur le terrain.

Au milieu des années 2010, le Mali n'est pas sorti des confits révélés ou amplifiés par la crise politique et territoriale de 2012 (BRUNET-JAILLY *et al.*, 2014). Mais la population imputée à la capitale, l'arrivée de nouveaux réfugiés maliens, le retour des bailleurs du développement économique, l'installation de nouvelles forces militaires, relancent la nécessité d'une prospective politique et scientifique pour la capitale malienne, dont l'élargissement s'impose, de fait, sans cadre institutionnel. En extrapolant sur les résultats du précédent recensement, l'annuaire statistique du pays estime alors à 2 219 000 le nombre des habitants de Bamako². Pour 2015 toujours, la prévision de population se monte à près de 2 782 000 personnes dans la base de données *Africapolis – Geospatial database on cities and urbanisation dynamics in Africa*, qui tient compte quant à elle de l'agglomération formée en continu au-delà des limites du district³.

2. 2 285 000 personnes l'année suivante dans l'édition 2016 du même annuaire : DNP/Projection du Mali 2010-2035.

3. Ce panorama des dynamiques d'urbanisation découle d'un suivi géolocalisé et d'une définition harmonisée sur la base des agglomérations de plus de 10 000 habitants sans discontinuité de plus de 200 mètres entre deux bâtiments. Il confirme parmi d'autres sources que les plus fortes croissances urbaines au monde sont aujourd'hui africaines (<http://www.africapolis.org/home>).

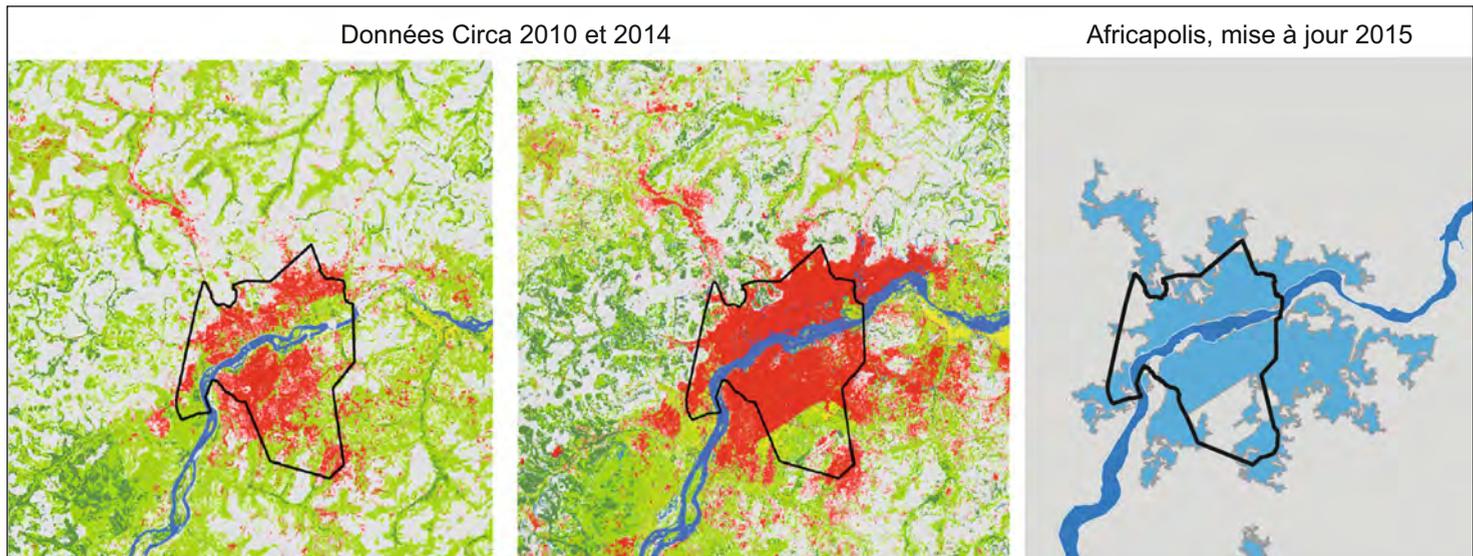
2015 : le « grand Bamako » entre reconnaissance institutionnelle et enlèvement dans une crise multidimensionnelle

Selon cette même source, Bamako ressort dans la liste des 50 aires urbaines les plus peuplées du continent en se distinguant de ses voisines de l'Afrique de l'Ouest intérieure. Son niveau de population est en effet comparable à celui de métropoles côtières, comme Dakar ou Maputo. Son classement recule si l'on ne retient que l'aire construite, mais avec près de 500 kilomètres carrés mesurés en 2015, le double de la superficie du district, la capitale malienne dépasse aussi Abidjan en étendue. Comme la plupart des agglomérations subsahariennes, elle disparaît alors de la liste des 50 aires urbaines les plus denses qui est principalement occupée par des villes moins peuplées d'Égypte : seules Dakar et Kinshasa figurent parmi ces densités importantes (de 15 000 à 16 000 habitants au kilomètre carré), tandis que Bamako n'atteint pas les 5 600 habitants au kilomètre carré.

Rouge en 2000 et 2014 selon une mesure satellitaire japonaise, bleue en 2015 selon celle d'Africapolis (*carte 33*), la tache de Bamako est donc surveillée de haut⁴.

2015 est surtout le moment où se termine un agenda international, celui des Objectifs du millénaire pour le développement, et où commence une autre série d'objectifs onusiens à l'horizon 2030. La problématique du développement durable s'applique désormais à tous les pays du monde. L'objectif 11 (Villes et communautés durables) compte sur ce plan plusieurs cibles dédiées aux agglomérations et à leur aménagement, ou se combine avec d'autres des 17 ODD pour questionner le futur urbain. Un an plus tard, le « Nouveau Programme pour les villes » est approuvé par les États à Quito et soutenu par diverses assemblées de gouvernements locaux.

4. S'y ajoute la cartographie numérique au 1/5 000^e de la ville de Bamako réalisée par l'Agence japonaise de coopération internationale en collaboration technique avec l'Institut géographique du Mali. Ses prises de vues aériennes sont datées du 22 mars de la même année 2015 (<http://www.bamako-carto.com/>).



Carte 33

Mesures de la tache urbaine de Bamako dans les années 2010.

Sources : HOU *et al.*, 2016 ; Africapolis (mise à jour 2015).

De nombreux pays africains montrent plus d'intérêt à l'action publique urbaine que dans les décennies précédentes, ouverts à la circulation mondiale de modèles de planification, de compacité, de connectivité, de maîtrise foncière et de sobriété énergétique. Au Mali, ces défis restent perçus comme étant plus techniques que politiques dans les ministères en charge des travaux publics, de l'urbanisme et du logement, des domaines de l'État ou encore de l'aménagement du territoire. Depuis les années 1980, ils sont surtout soumis à une logique de « projets » qui a certes diversifié les bailleurs et les partenaires, mais qui maintient de nombreux vides et défauts de coordination dans la carte des actions, des difficultés d'appropriation et de maintenance des équipements apportés, des biais et autres effets pervers dans la manière dont l'aide extérieure est allouée au développement urbain.

De nouveaux ordres professionnels maliens confirment cependant la libéralisation de professions formées au génie urbain : topographes et géomètres, ingénieurs, architectes et urbanistes se font entendre auprès des services techniques locaux des villes et de leurs tutelles institutionnelles pour la passation de marchés publics. Les élites politiques municipales s'expriment de même sur la redéfinition de périmètres de compétence, sur la mise en œuvre de programmes

financiers ou la refonte du gouvernement urbain, autant de défis qu'elles voudraient de moins en moins voir imposer d'en haut. Comme à Niamey, les débats portent sur le recul des limites du district, qui absorberait des communes rurales et fragmenterait le contrôle du territoire urbain avec un nombre accru de collectivités décentralisées. De réelles dissensions se font jour sur l'idée de transformer les communes de plein exercice en communes d'arrondissement, à l'inverse d'un « acte 3 » pris par la décentralisation à Dakar, ce qui limiterait les compétences locales au bénéfice d'un pouvoir régional représenté par la mairie centrale de Bamako. Mais l'idée de maintenir les municipalités en l'état n'est pas davantage consensuelle tant leurs performances fiscales sont médiocres, leurs concertations sont limitées, et le clientélisme y est prégnant. Force est de reconnaître que l'autonomie budgétaire et décisionnelle qui leur a été donnée par les réformes des années 1990, puis la décharge sur elles de diverses responsabilités, que l'État central n'assumait plus guère, ont sanctuarisé la gestion des ressources foncières en ville. S'il convient de mieux articuler les niveaux national, régional et communal de pilotage d'une action publique pour Bamako, il n'existe pas plus de recette miracle, ni de panacée technique pour cela depuis 2015 (BERTRAND, 2015-a ; 2018).

Quant aux associations et aux mobilisations citoyennes, elles ne s'expriment guère au Mali sur un « droit à la ville » dont d'autres plaidoyers participatifs se sont emparés dans des contextes du Nord et du Sud. Des contestations locales, des assemblées de quartier et des leaders communautaires se font davantage entendre sur les manques que révèlent l'accès à l'eau et la gestion des ordures, et posent bien des alertes sur les risques et les dérives de la gestion foncière locale. Il y a là matière à protester, plutôt qu'à illustrer comment des « parties prenantes non gouvernementales » tireraient mieux la « gouvernance urbaine » dans le sens qui satisfait leurs intérêts. Pensées ou portées de l'extérieur, les « concertations avec la société civile » font en effet bien défaut à l'action publique bamakoise.

Différents univers sociaux, scènes institutionnelles et arènes politiques se montrent en tout cas agités par des recommandations pressantes pour faire des capitales africaines à la fois les vitrines de nouvelles technologies et des enjeux de la coordination d'action à imprimer du sommet à la base de l'État. Il leur est cependant difficile de faire passer une vision positive de l'urbanisation, dans une société où elle est avant tout perçue comme une somme de maux du quotidien et de spoliations imposées au monde rural ; difficile aussi de faire admettre de nouvelles lignes budgétaires dans un pays dont les priorités affichées sur le développement agricole restent elles-mêmes insatisfaites.

Élaborée dans la première moitié des années 2010 (MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO, 2010), bloquée par la crise politique nationale de 2012 et ses retombées dans la capitale, la vision stratégique « Bamako 2030 » est aussi relancée au milieu de la décennie⁵. Il s'agit de fonder la maîtrise d'ouvrage locale qui doit supporter le nouveau schéma directeur de la ville⁶, puis de recadrer la programmation d'actions de développement autour de nouvelles agences régionales. Mais la conception du

5. Elle aussi fait l'objet de plusieurs présentations internationales : lors du 6^e sommet Africités (Dakar, décembre 2012) dédié aux collectivités locales et à « Construire l'Afrique à partir de ses territoires » ; lors de la conférence Habitat III de Quito qui concrétise la « mobilisation mondiale pour les villes ».

6. L'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako date des années 1979-1981, une fois fixés le statut et les limites du district de Bamako. Les deux révisions suivantes datent de 1990 et 1995.

nouveau document d'urbanisme a beau être déléguée à des bureaux d'étude privés, être adossée à un financement extérieur et à diverses conditions d'expertise, elle se fait toujours attendre. Elle rappelle en cela comment de précédentes recommandations urbaines, venant alors de l'État central plutôt que de la collectivité décentralisée, peinent à se concrétiser dans le pays.

Ainsi patinent, dans les années qui en rappellent pourtant l'importance, les projets d'élargissement du territoire de Bamako et de réorganisation de son gouvernement local, liés qu'ils sont par d'autres difficultés de la décentralisation dans le pays. L'étalement urbain n'est donc, de fait, ni anticipé globalement ni accompagné localement par les mesures d'aménagement et d'équipement qui s'imposeraient (chapitre 9).

Élargir et affiner la mesure de l'étalement urbain

L'agglomération de Bamako se recompose pourtant largement au-delà du district. Selon quelles logiques spatiales : une simple continuité du tissu urbain qui ferait par conséquent « banlieue », ou selon de nouvelles discontinuités et marqueurs d'un processus de périurbanisation ? Consacrée à l'approche « longitudinale et spatialisée » de ce développement urbain, la convention d'étude Instat/IRD (2018-2020) mobilise sur ce plan de nombreuses variables caractérisant les individus, les ménages et leurs référents dans le recensement de 2009 et les deux précédents de 1998 et 1987. Leur exploitation statistique et cartographique montre surtout qu'il est possible de valoriser les données censitaires à une échelle locale, pour le moins infracommunale, et par conséquent de les croiser en tout lieu de l'espace métropolisé, du centre-ville aux franges rurales de l'agglomération, avec d'autres sources d'information territoriale.

Dans le cercle de Kati, on est cependant embarrassé pour répartir les localités des communes rurales, toujours définies comme villages par le recensement, entre deux registres d'influence de la ville : immédiate ou plus lointaine. Toute tentative pour établir les limites de la tache urbaine, sur lesquelles le périmètre du district de Bamako devrait être agrandi ou fonder un nouveau type de gouvernement urbain, est à reprendre après

quelques années comme le montrent plus haut les relevés satellitaires des années 2010. Parmi ces tendances spatiales, l'influence des routes goudronnées est manifeste mais elle n'est pas exclusive. L'étalement urbain confirme sa configuration d'ensemble « en doigts de gant », mais ce développement tentaculaire se ramifie aussi en suivant des pistes non revêtues qui soulignent la percée démographique de certaines localités rurales, tandis que d'autres restent à l'écart. D'autres logiques se font jour également à distance des routes et de leurs réseaux techniques.

Sur ce plan, plusieurs conclusions ont été déjà tirées des biographies recueillies du nord au sud de Bamako dans les communes de Dialakorodji et de Kalabancoro : l'agglomération progresse en combinant des pressions centripètes et des mouvements centrifuges, en organisant en son sein des sous-systèmes de mobilité résidentielle et de déplacements quotidiens (chapitres 5 et 6). Reste à envisager selon quelles logiques socioéconomiques ces nouvelles bordures urbaines se peuplent : la concentration des classes aisées ou le refoulement des pauvres ? Et quel modèle de relation au centre urbain les périphéries du « grand Bamako » préfigurent ? Donnent-elles aux citoyens les plus démunis, exclus des marchés du logement dans le district, quelques chances d'accéder à de meilleurs services et possibilités d'emploi que dans leurs localités d'origine, soit des perspectives d'intégration à la marge ? Ou bien filtrent-elles les plus aisés, capables de s'adapter à une marchandisation du sol qui est devenue non seulement systématique mais spéculative ?

En même temps que les Bamakois recomposent leurs liens avec le reste du Mali et avec les mondes de la diaspora, en même temps que la ville se montre prédatrice pour son environnement rural, comment comprendre surtout une expansion qui ne s'appuie ni sur la relocalisation d'emplois formels vers des centres économiques secondaires, ni sur de grandes infrastructures susceptibles d'attirer d'autres investisseurs et activités ? Profitant de nouveaux jeux de données, cette dernière partie apporte deux types d'arguments, démographiques et fonciers, à la métropolisation qui se dessine dans les années 2010, avec son espace mouvant et son défaut de supports fonctionnels.

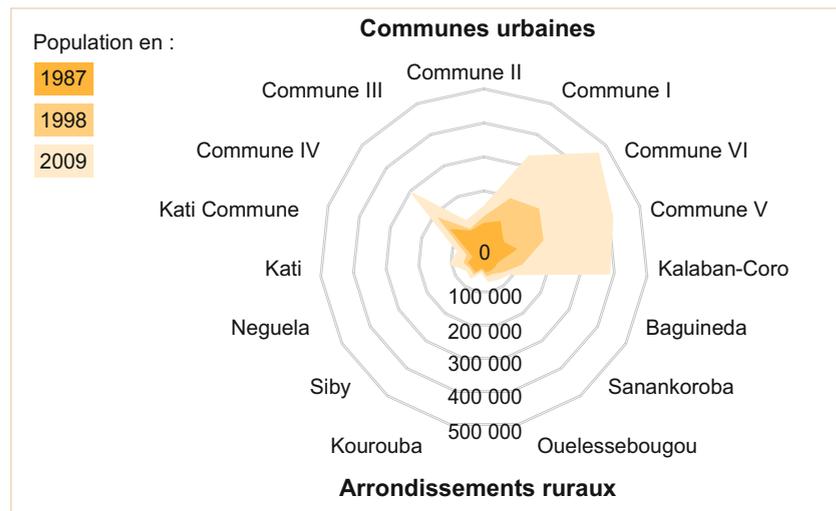


Figure 31

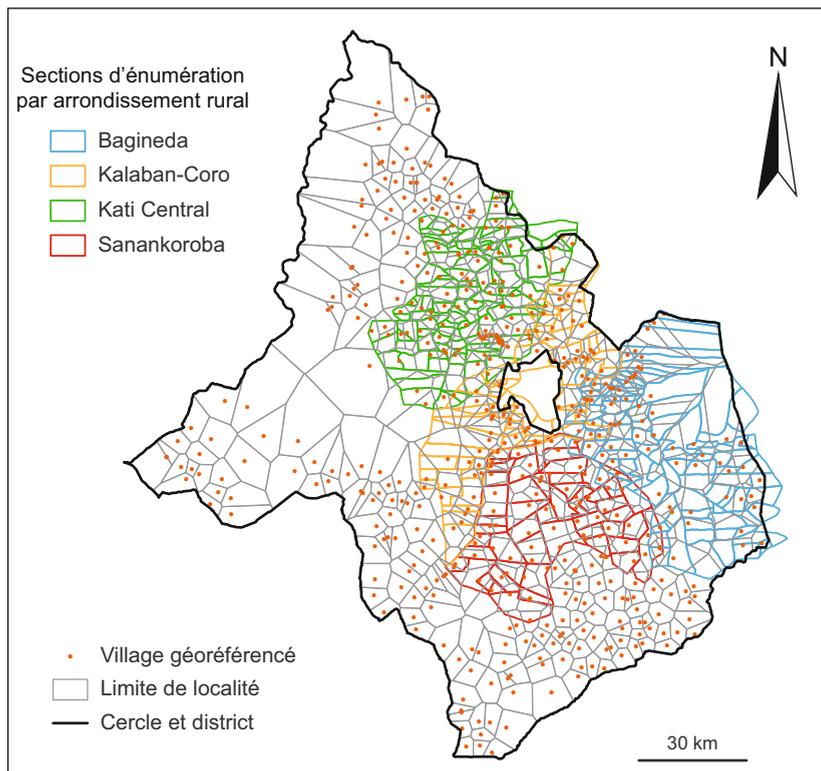
Bilan démographique du continuum Bamako-Kati par commune et arrondissement depuis 1987.

Sources : RGPH, 1987-2009.

Des bilans démographiques à poser dans le continuum spatial Bamako-Kati

L'exploitation des données censitaires est d'abord menée dans le cadre d'un système d'information géographique dédié à l'étalement urbain et à ses points d'ancrage locaux. Le géoréférencement des localités des communes rurales (villages) et des quartiers des communes urbaines (Bamako et Kati) permet ainsi d'aborder l'agglomération dans un double continuum : temporel en suivant les comptages démographiques sur plusieurs décennies ; spatial en dépassant les limites administratives régionales et en suivant le gradient urbain/suburbain/périurbain/rural sur toute l'étendue du cercle de Kati.

Avant la communalisation intégrale du territoire malien à la fin des années 1990, l'évolution de l'arrière-pays bamakois ne peut s'envisager qu'à l'échelle des huit arrondissements ruraux constituant ce cercle (*figure 31*). Les recensements suivants de 1998 et 2009 continuent d'ailleurs de se référer à ce niveau de représentation de l'État qui devient celui du sous-préfet : le code donné aux arrondissements est conservé et englobe désormais les identifiants attribués aux nouvelles collectivités locales. Les arrondissements du cercle de Kati ont en outre l'avantage d'être équivalents en nombre, ou presque, aux communes urbaines de l'agglomération.



Carte 34

Cartographie censitaire et géoréférencement des localités du cercle de Kati.

Sources : RGPH, 2009 ; MATCL-DNCT ; base Oise.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Celle de Kati ne se confond pas démographiquement avec l'arrondissement de Kati-central, dans lequel elle est enclavée et sur les terres duquel elle aussi déborde. Elle « pointe » en effet comme ville dès 1987, avec près de 35 000 habitants, puis en grossissant sa population de deux fois et demie en deux décennies. Mais seul l'arrondissement de Kalaban-Coro, qui regroupe huit communes rurales sur les deux rives du fleuve Niger et notamment celle de Kalabancoro, la plus peuplée du cercle de Kati, offre un niveau de population équivalent aux communes méridionales de Bamako, alors que son territoire est environ vingt fois plus vaste (1 688 kilomètres carrés) que celui de la commune urbaine la plus étendue (commune VI : 87 kilomètres carrés).

L'échelle de comparaison reste cependant bien grossière. Alors que de précédentes mesures de bâti ont montré comment la capitale malienne s'inscrivait fréquemment en opposition avec son arrière-pays rural (chapitre 1), comment son niveau d'équipement faisait

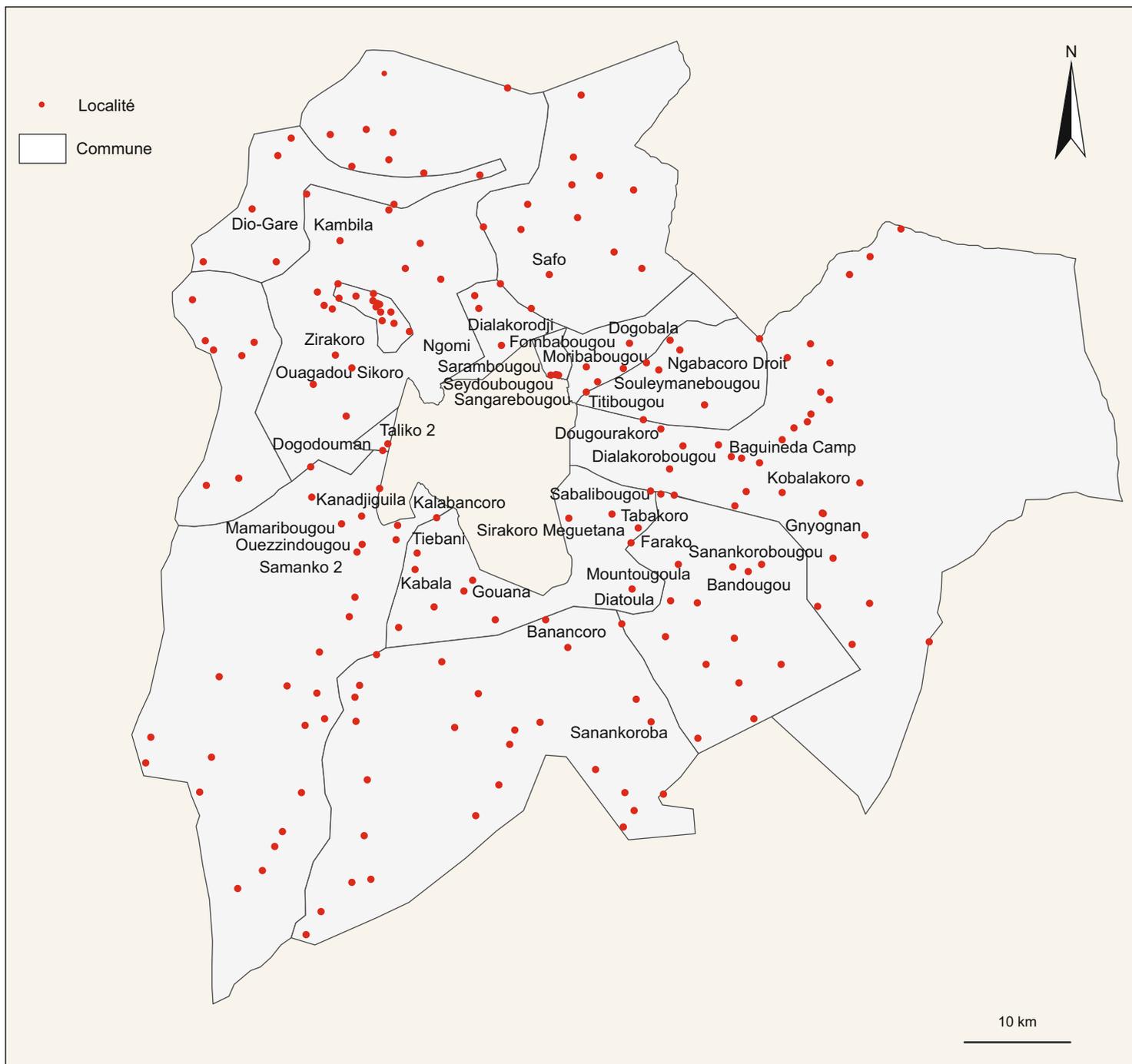
jouer un « privilège » urbain, une approche plus fine des données donne une image plus graduée de cette enveloppe territoriale. En suivant les principaux axes routiers dans plusieurs directions, elle semble montrer que la répartition de la population bamakoise suit aussi, sans grande originalité, des modèles gravitaires, auréolaires et radioconcentriques.

Avec le recensement de 2009, on s'appuie pour cela sur des données de meilleure qualité que dans les précédentes opérations. Mais les codes imputés aux localités continuent de changer à chaque comptage, ce qui oblige à reprendre de longs inventaires de plusieurs centaines de localités à chaque décennie. L'appariement des bases démographiques et des données géographiques du SIG pose ainsi de nombreux problèmes : l'orthographe des noms change d'une source à l'autre, d'un recensement au suivant ; des villages restent « flottants » dans l'inventaire communal ; certains secteurs nouvellement urbanisés ne sont pas encore reconnus comme quartiers ; des localités informées en population ne sont pas retrouvées sur la carte, d'autres sont à l'inverse présentes dans la base géographique mais absentes du répertoire des villages recensés.

Enfin, la préparation du recensement s'est montrée plus difficile en limite du district de Bamako, au contact de l'entité administrative voisine et de ses propres communes. De même, la répartition des sections d'énumération entre les différents agents recenseurs⁷ a posé de nombreux problèmes que l'on visualise en particulier dans quatre des huit arrondissements ruraux les plus concernés par l'influence de Bamako (carte 34) : leurs limites se superposent fréquemment en bordure des arrondissements, tandis que la carte qui résulte de ce niveau de comptage ne gagne pas nécessairement en précision par rapport au niveau de mesure des villages. Une observation fondée sur ces localités (planche 40) offre la solution la plus réaliste en matière de peuplement et la mieux ancrée dans les représentations locales.

7. Unité la plus petite du dénombrement censitaire, la section d'énumération compte environ, en 1998, 1 000 habitants en milieu urbain et 500 habitants en milieu rural, puis 1 100 habitants en milieu urbain en 2009, contre 700 en milieu rural.

LOCALITÉS DES COMMUNES RIVERAINES DE BAMAKO



Sources : base Oise/GADM database.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Mobiliser les données infracommunales

Encore fallait-il donner aux villages-terroirs l'étendue cartographique qu'ils n'ont pas dans les institutions maliennes. Une couche d'information géolocalisée a donc été créée pour délimiter ces localités sur une base purement géométrique, à partir des points villageois déjà référencés dans la base Oise, produite en 2009 par la Direction nationale des collectivités territoriales. En définissant ainsi les quelque 500 localités informées dans le cercle de Kati, on trouvait un compromis per-

mettant d'ajuster le contact entre les localités-quartiers de la ville, déjà reconnues sur un plan administratif et socialement appropriées, et les localités-polygones du milieu rural. Dans ce lissage territorial, les villages rattachés au cercle de Kati pouvaient être visualisés sans empiéter sur le district ; les quartiers des périphéries bamakoises pouvaient de même être ajustés à la définition des communes rurales selon la même base GADM. Avec cette focale des localités, on repère plus facilement les « villages » rivalisant depuis le cercle de Kati

Tableau 88 – Dynamique des localités du cercle de Kati comptant plus de 5 000 habitants en 2009

Localité rurale (*)	Population 1998	Population 2009	Solde 1998-2009	Accroissement %	Densité/km ² en 2009
Kalabancoro	23 996	96 173	72 177	300,8	5 743,40
Sangarebougou	4 281	27 451	23 170	541,2	7 121,40
Kabala	1 137	15 726	14 589	1 283,10	1 159,70
Moribabougou	4 627	15 625	10 998	237,7	1 782,60
Sirakoro Meguetana	4 133	14 596	10 463	253,2	602,3
Sarambougou	2 568	13 644	11 076	431,3	3 869,00
Kanadjiguila	4 800	12 263	7 463	155,5	1 480,60
Sanankoroba	5 246	10 171	4 925	93,9	311,2
Ouelessebougou	7 035	9 604	2 569	36,5	1 226,2
Tiebani	Non renseigné	9 109	NR	NR	1 018,40
Niamana (Kalabancoro)	1 237	8 325	7 088	573	627,3
Bancoumana	7 068	7 698	630	8,9	218,6
Siby	4 677	7 483	2 806	60	153,5
Gouana	701	7 449	6 748	962,6	592,9
Ngabacoro Droit	1 407	7 401	5 994	426	1 480,10
Nentoubougou	2 289	7 354	5 065	221,3	682,5
Titibougou	2 140	7 245	5 105	238,6	402
Baguineda Camp	4 757	6 886	2 129	44,8	1 041,60
Banancoro (Sanankoroba)	2 251	6 547	4 296	190,8	245,7
Mamaribougou (Mandé)	754	6 459	5 705	756,6	343,6
Seydoubougou	1 321	6 097	4 776	361,5	2 457,70
Souleymanebugou	707	5 622	4 915	695,2	894,6
Ouezzindougou	2 384	5 408	3 024	126,8	1 042,80
Fombabougou	Non renseigné	5 394	NR	NR	358,8
Kobalakoro	2 806	5 110	2 304	82,1	640
Dialakaroba	3 680	5 017	1 337	36,3	131

(*) Dans le cas de localités ayant un ou plusieurs homonymes, le nom de la commune de rattachement est précisé entre parenthèses.
Sources : RGPH, 1998-2009 ; SIG RGPH (convention d'étude Instat/IRD).

avec certains secteurs urbains dans la liste des plus de 5 000 habitants en 2009 (*tableau 88*).

Sur les 86 localités concernées, 26 sont rattachées aux arrondissements ruraux, cinq correspondent aux plus gros de la quinzaine de quartiers de Kati-ville (*tableau 89*), les 55 autres sont des quartiers bamakoïses. L'ensemble porte déjà la capitale à 2 210 632 habitants en 2009, contre les 1 810 366 comptés dans les limites du district. Mais alors que la population ainsi identifiée à Bamako n'a progressé « que » de 75 % entre 1998 et 2009, celle des localités « rurales » s'est accrue de 228 % dans la même période intercensitaire.

Aucune de ces localités du cercle de Kati ne voit diminuer le nombre de ses habitants, ce qui n'est pas le cas de quartiers bamakoïses montrant eux un bilan négatif parmi les plus de 5 000 habitants (*tableau 90*), ni de certains villages plus distants du district. Parmi les 500 de Kati, 68 présentent en effet un bilan démographique négatif en 2009 par rapport à 1998 : ils ont perdu un total de 16 034 personnes, selon une régression moyenne de 21 %. À l'inverse, la très grande majorité des localités rattachées à Kati a gagné en population et fait progresser celle du cercle de 433 041 habitants, selon un accroissement moyen de près de 100 % entre les deux dates. La dynamique démographique de ce peuplement,

quelle que soit sa taille, est donc forte et plus marquée qu'en ville.

On peut rester dubitatif sur plus d'un résultat du recensement de 2009, y compris à Bamako. Il est certes possible que quelques vieux quartiers aient commencé à se dépeupler autour du centre-ville, comme dans de nombreuses villes dont les centres d'affaires et de nouveaux immeubles commerciaux mordent sur les plus anciens espaces résidentiels. L'hypothèse se retient du moins à Bamako Coura et Badialan 1 mais elle est loin de s'appliquer à des entités voisines dans la commune III (*carte 35*). Elle pourrait également affecter les abords de grands axes et d'équipements majeurs, comme à Korofina, traversé par la route de Koulikoro, et à Sogoniko, influencé par l'avenue de l'OUA et les activités gravitant autour de la gare routière.

Mais l'hypothèse d'un biais cartographique est aussi à considérer : le tracé des unités de dénombrement est sensiblement modifié d'un recensement à l'autre, et certains secteurs urbains semblent avoir changé de quartier de rattachement entre 1998 et 2009. À cette instabilité du découpage censitaire de Bamako s'ajoute le fait que le nombre de quartiers a lui aussi changé au fil des recensements, en passant de 63 en 1987 aux 68 de 2009. Dans le secteur de Badalabougou-Séma I, par exemple,

Tableau 89 – Quartiers de la ville de Kati comptant plus de 5 000 habitants en 2009

Quartier de Kati-ville	Population 1998	Population 2009	Solde 1998-2009	Accroissement %	Densité/km ² en 2009
Malibougou	10 232	15 561	5 329	52,1	3 246,50
Koko	7 321	14 295	6 974	95,3	2 096,30
Sananfara	7 118	12 400	5 282	74,2	2 490,50
Camp militaire	5 160	7 865	2 705	52,4	1 903,30
Farada	1 990	6 141	4 151	208,6	808,7

Sources : RGPH, 1998-2009 ; SIG RGPH (convention d'étude Instat/IRD).

Tableau 90 – Quartiers bamakoïses comptant plus de 5 000 habitants en 2009 et perdant de la population

Quartier	Population 1998	Population 2009	Solde 1998-2009	Accroissement %	Densité/km ² en 2009
Bamako Coura (III)	10 076	8 456	- 1 620	- 16,1	25 905,80
Badialan 1 (III)	8 378	5 546	- 2 832	- 33,8	21 490,80
Korofina Nord (II)	14 630	10 188	- 4 442	- 30,4	6 391,00
Sogoniko (VI)	19 435	16 642	- 2 793	- 14,4	3 527,30

Sources : RGPH, 1998-2009 ; SIG RGPH (convention d'étude Instat/IRD).

bien caractérisé par l'enquête PLMU, on ne peut comprendre autrement pourquoi 594 habitants ne sont plus identifiés en 2009, après les 2 649 comptés en 1998. On ne peut comprendre non plus la légère baisse notée à Badalabougou-Séma II, tandis que le quartier de Badalabougou, qui englobe ces deux opérations immobilières de la Séma, voit sa population quasiment doubler dans la même période.

Un autre risque de la cartographie censitaire vient du fait de rattacher à une même localité des secteurs urbains sociologiquement contrastés. C'est le cas à Bougouba qui compte en 2009 les habitants de la Cité du Niger, en pleine explosion démographique depuis les années 1990. Les occupants de parcelles coûteusement loties ici, sur l'une des îles reliées à la rive gauche du fleuve, n'ont rien en commun avec ceux du vieux noyau villageois que constitue d'abord Bougouba. Rattrapé par la croissance urbaine après l'indépendance malienne, celui-ci a conservé sa morphologie irrégulière en se densifiant fortement ; il résiste encore à la perspective d'un « redressement » qui vaudrait exclusion pour un grand nombre d'habitants, d'autant que la zone de recensement prévue pour l'opération, dans une autre commune de Bamako, a déjà été morcelée pour le compte de citadins plus nantis. À cette échelle d'agrégation, la population comptée depuis les deux secteurs donne donc une fausse impression de mixité sociale.

De même, les programmes immobiliers lancés sur les marges de la ville au cours des années 2000, au titre de la politique des logements sociaux, aboutissent à une envolée démographique sur les vastes terres de Yirimadio, dont la sociologie n'a plus rien à voir avec celle du village d'origine. L'enquête PLMU en a montré le profil de classes moyennes salariées (chapitre 5), mais le recensement noie ces caractéristiques des « ATT-bougou » dans l'ensemble composite qu'est devenu Yirimadio : avec une population qui a augmenté de plus de 900 % entre 1998 et 2009, un record parmi les localités rattachées à Bamako, on entre surtout dans la réalité contrastée du cercle de Kati.

Une fois franchies les limites du district en effet, seul le double chef-lieu de Kalabancoro, de commune et d'arrondissement, se démarque véritablement de la dizaine de localités les plus peuplées. Il occupe la cin-

quième position des localités de plus de 5 000 habitants en ayant gagné 72 177 depuis 1998, c'est-à-dire en multipliant sa population par quatre en une décennie ! Les autres « villages » ont une population généralement en deçà de celle des quartiers de Kati-ville et surtout de Bamako. Dans cet inventaire élargi, la population moyenne des quartiers urbains est en effet de 31 350 habitants, contre 12 690 pour les localités rattachées à des communes rurales.

En plaçant le curseur urbain à plus de 10 000 habitants dans le même cadre territorial, valeur de référence de la base Africapolis, ne ressortent plus que huit localités « rurales » du cercle et deux quartiers de Kati-ville : Kabala, Sirakoro Meguetana, Sanankoroba s'ajoutent à Kalabancoro en rive droite ; Sangarebougou et Sarambougou, Moribabougou, ou encore Kanadjiguila les complètent en rive gauche. L'ensemble totalise près de 109 500 habitants à lui seul, tandis que 16 quartiers bamakoïses ont disparu de l'inventaire du fait d'effectifs supérieurs à 5 000 habitants mais inférieurs à 10 000 habitants⁸.

Le bilan de ces évolutions démographiques est finalement tiré pour l'ensemble du cercle de Kati quelle que soit la population des localités (*planche 41*). Seule la mesure relative du croît intercensitaire supporte une cartographie complète comprenant Bamako, dont les valeurs urbaines, bien que nuancées d'un quartier à l'autre, atténuent les contrastes venant de l'environnement rural. Outre quelques décroissances surprenantes notées plus haut, la tendance est plutôt celle du report des plus fortes croissances vers les marges du district.

Les cartes à cercles proportionnels (populations globales de 1998 et de 2009, gagnées ou perdues entre ces deux recensements) excluent par contre les valeurs bamakoïses, car celles-ci feraient perdre toute visibilité

8. Par ordre décroissant d'importance, il s'agit des quartiers de Quinzambougou, TSF, Darsalam, Quartier Mali, Korofina-Sud, Zone industrielle, Sogonafing, Bamako Coura, Badialan 3, Missabougou, Same, Bakaribougou, Dravela, Badialan 2, Badialan 1 et Point G. Leurs densités en 2009 et leur accroissement démographique entre 1998 et 2009 sont par contre très variables : de près de 600 à 25 900 habitants au kilomètre carré pour les premières ; de - 16 % à + 569 % pour le second.

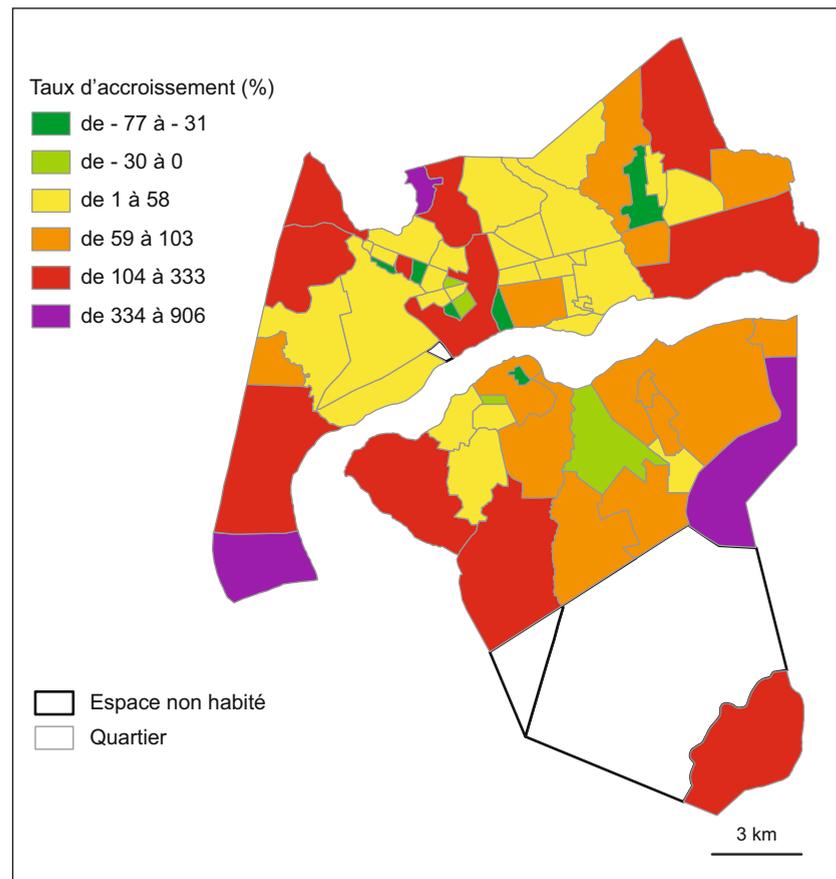
cartographique aux localités de Kati. Kalabancoro tend déjà à écraser les autres, par sa masse démographique contiguë à Bamako et son ouverture déjà ancienne à des populations urbaines (chapitre 2).

D'autres terroirs ont aussi connu de complètes reconversions d'usage sous l'influence de la ville, au point que même leurs habitants ne savent pas toujours les situer comme distincts ou faisant partie de Bamako. C'est le cas de Sangarebougou dans laquelle on entre, depuis l'est de la commune I, comme dans une véritable banlieue : sans se rendre compte que l'on sort en même temps du district. Avec ses 27 500 habitants en 2009, il s'agit du chef-lieu de l'une des communes rurales les moins étendues du cercle de Kati, et assurément de la plus urbanisée puisque ses deux autres localités représentent encore 13 600 (Samabougou) et 6 000 habitants (Seydoubougou). De même, l'expansion du quartier périphérique de Taliko a fini par générer deux localités censitaires aujourd'hui rattachées à des entités administratives différentes de part et d'autre d'un simple pont : l'ancien Talico marque l'entrée dans la commune IV de Bamako, depuis l'ouest du district, tandis que son prolongement, nommé Taliko 2, appartient à Dogodouman, la plus petite des communes de Kati qui ne compte également que trois localités.

Un gradient décroissant de densité du peuplement

La différence entre un étalement continu, ou suburbain, et un processus plus dispersé de périurbanisation peut s'apprécier à la même échelle, selon les variations locales de densité du peuplement. Le semis des localités apparaît déjà inégalement dense sur la carte : les polygones de Thiessen ou de Voronoï qui en matérialisent l'étendue sont d'autant plus grands que les points villageois, à partir desquels ces limites sont tracées, sont distants les uns des autres. Les marges occidentales du cercle de Kati, au contact avec celui de Kita, signalent ainsi un peuplement peu important à l'approche de grands domaines forestiers situés encore loin des influences urbaines.

La densité de population au kilomètre carré mobilise quant à elle les données censitaires (carte 36). Elle



Carte 35

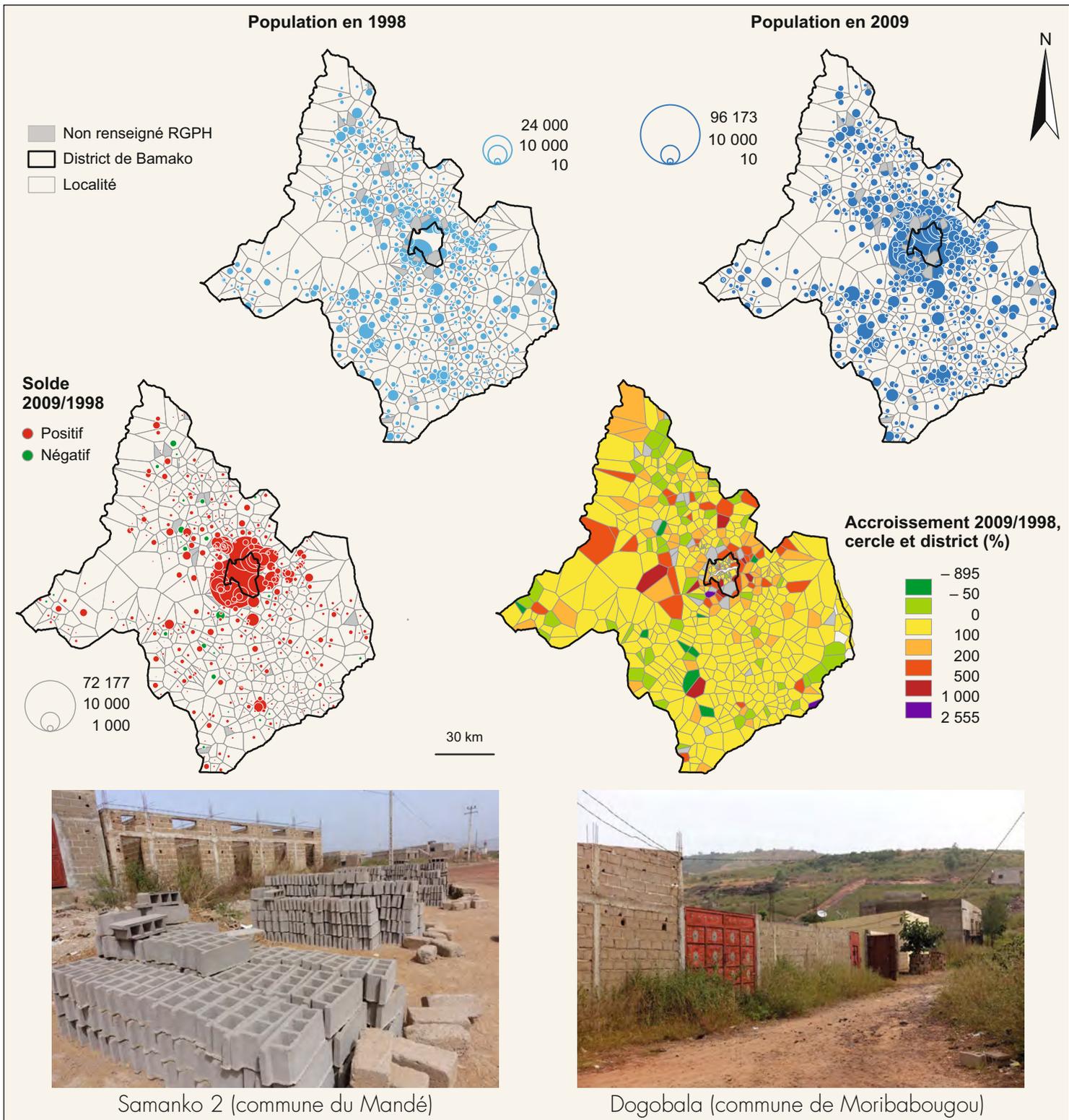
Évolution de la population résidente entre 1998 et 2009 par quartier du district de Bamako.

Sources : RGPH, 1998-2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

donne ses meilleurs arguments à la démarche consistant à relier population et territoire à l'échelle infracommunale (chapitre 3). De fait, les valeurs les plus importantes ont bel et bien franchi la limite du district en 2009. Avec plusieurs milliers et dizaines de milliers d'habitants au kilomètre carré, elles suivent le processus de banlieurisation dans toutes ses directions. C'est ce qui inclut aussi, bien qu'avec des valeurs moindres, la ville de Kati et ses propres quartiers dans la tache urbaine de la capitale.

Dans le détail, les valeurs intermédiaires soulignent une progression plus large et plus discontinue du tissu urbain. Celle-ci est orientée par le réseau des routes revêtues et par quelques carrefours, de route à piste, qui se sont déjà montrés avantageux pour les localités retenues comme chefs-lieux de communes.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE ENTRE 1998 ET 2009 PAR LOCALITÉ DU CERCLE DE KATI



Sources : RGPH 1998-2009.
 Réalisation : IRD/M. Bertrand.
 © IRD/M. Bertrand, octobre 2018.

– Vers le nord-est, la route de Koulikoro donne à penser que le cercle de Kati ne suffira pas longtemps à mesurer l'étalement urbain dans cette direction, car sa frontière avec le cercle voisin est à moins de 30 kilomètres du centre de la capitale à vol d'oiseau. Il y a donc à parier que le territoire du cercle de Koulikoro devra être pris en compte pour suivre dans la même veine les résultats du cinquième recensement malien.

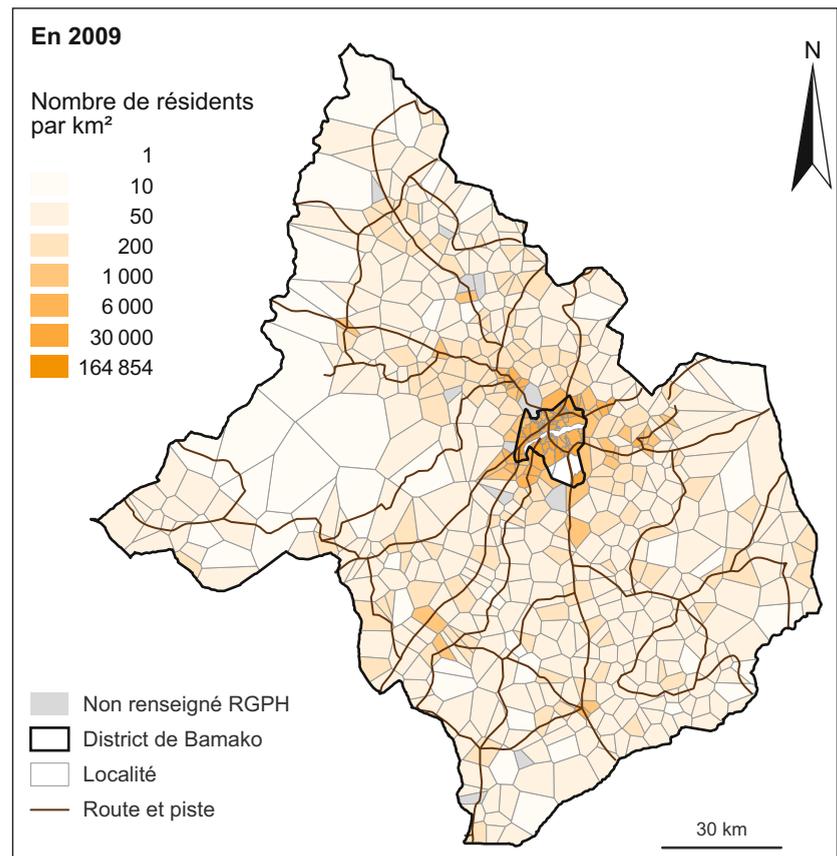
– Vers l'est et le sud, les routes de Ségou et de Sikasso montrent encore des valeurs supérieures à 1 000 habitants au kilomètre carré, et la seconde fait ressortir le chef-lieu communal de Sanankoroba dans le même rayon de 30 kilomètres. Les premiers résultats de l'enquête « Loin/près des routes » (LPR) menée en 2018 sur une extension de la ville⁹ montrent déjà que Bamako représente plus du quart des étapes résidentielles vécues par les chefs de ménage interrogés avant leur installation à Sanankoroba. Un sur dix y travaille et s'y rend quotidiennement pour son emploi.

– Six localités de la rive gauche du Niger pointent de même vers le sud-ouest, à l'entrée de la vaste commune du Mandé sur la route de la Guinée. Kanadjiguila et Mamaribougou, Kabalabougou, Samaya, Ouezzindougou et Samanko Plantation dessinent ainsi un axe d'urbanisation bien visible en amont du fleuve, miroir de celui orienté vers Koulikoro en aval.

– Une fois la ville de Kati dépassée en direction de l'Ouest malien, la route de Kita apparaît mieux ponctuée de localités « intermédiaires », les chefs-lieux des communes de Diago, Dio-Gare et de Bossofala qui avaient déjà bénéficié de l'axe ferroviaire du Dakar-Niger.

À distance de ces routes, on retrouve enfin les faibles valeurs de densité qui font le Mali rural, un bâti qui se transforme mais reste essentiellement villageois. L'influence de la ville se ressent davantage dans les activités agricoles et extractives dont sa population a besoin pour se nourrir et s'étendre.

9. Institut d'économie rurale (IER, Bamako) et Institut de recherche pour le développement (UMR 245, Cessma), 2017-2018.



Carte 36

Densité de population par localité du cercle de Kati et quartier du district de Bamako.

Source : RGPH, 2009.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

La fabrique sociale des périphéries d'agglomération : des pauvres ou les nouveaux riches ?

Dans ce gradient décroissant de pression démographique, assiste-t-on alors au report vers les marges urbaines des discriminations socioéconomiques déjà notées plus au centre de la ville ? Les inégalités perceptibles dans l'édification des nouveaux bâtiments se limitent-elles à la proche banlieue de Bamako, ou se donnent-elles à voir plus loin dans le cercle de Kati ? Nombre de ses nouveaux habitants, venant du district, se décrivent en effet comme les « exclus de la capitale » et les « oubliés des politiques » sous la Troisième



Photo 5

L'économie du bâtiment
à l'assaut des terres délaissées par la culture :
sable et gravier exploités à l'est de Bamako.
© IRD/M. Bertrand : Sirakoro Meguetana, juin 2015.

République malienne. Une fois analysés les rôles de la migration et de la mobilité résidentielle dans le développement spatial de Bamako (chapitre 6), que signifie être pauvre dans les flux qui charpentent aujourd'hui l'agglomération ?

Caractériser le profil sociologique des localités reste une affaire complexe quand leur population s'accroît aussi vite. Sur le modèle posé par les quartiers urbains, on croise de nouveau des marqueurs physiques du niveau de vie et les données censitaires disponibles en matière de standing socioéconomique. La carte des actifs sala-

riés et celle des actifs indépendants, les seconds très liés à l'emploi informel et aux activités d'intermédiation marchande, ont déjà montré un contraste général entre la ville et son environnement rural, au moment où les valeurs atteintes par Bamako commençaient à déborder sur le cercle de Kati (chapitre 5). On peut donc en déduire que le peuplement urbain diffuse à la fois les meilleures chances de réussite et de constantes inégalités économiques liées au niveau d'étude. Sur ce plan, la pauvreté de la ville rejoint la pauvreté rurale sur les mêmes lieux de croissance démographique.

Environnements sous contraintes, défauts d'aménagement et de capacités financières

L'impression de pauvreté ressort d'abord du peu d'action publique menée par les communes rurales, ce qui permet à « Bamako » de se débarrasser de ses ordures sur leurs terres. En ce sens, la pauvreté prend d'abord une tournure environnementale, précarité et vulnérabilité physique qui rappelle l'analyse comparée des aménités, des services d'eau, d'assainissement, d'électrification des espaces habités, dans le district de Bamako et le cercle de Kati (chapitre 1). Des dépôts réguliers aux déversements sauvages, des bords de routes aux champs reculés, en passant par les marigots et les espaces attenants aux maisons, les producteurs agricoles, les habitants et leurs édiles vivent cette décharge au quotidien. Chacun sait qu'elle est d'abord la conséquence de l'absence de dépotoir normé pour la fin de course des déchets collectés dans les quartiers et transitant tant bien que mal vers ou depuis les zones de dépôt des communes urbaines. Le financement et la conception de l'infrastructure sont annoncés, en pointillé certes, mais l'entrée en fonctionnement tarde au point de devenir improbable, et alors que le site est jugé d'avance insuffisant pour toute l'agglomération. La décharge sans vergogne des déchets urbains est donc dénoncée plus généralement comme la conséquence de ressources financières, techniques et politiques trop maigres pour permettre aux nouvelles communes de mener la riposte et d'imposer leurs propres mesures de salubrité (BERTRAND, 2015-b).

L'épandage de boues grises retirées des latrines domestiques ou de résidus solides reste alors une technique de fumure mise en œuvre par quelques actifs agricoles disposant de peu d'intrants sur leurs terres. Des spéculateurs fonciers cherchent même à donner le change en brûlant des ordures sur les parcelles qu'ils ont acquises au détriment de villageois, en attendant d'y investir ou de les revendre plus ou moins purgées des droits communautaires. Pour le reste, la décharge est de plus en plus vécue comme l'usurpation de prérogatives territoriales que la ville se permet aux dépens des communes voisines. Elle est subie comme une pratique malsaine pour leurs habitants et contradictoire au regard des coordinations institutionnelles attendues d'un développement durable.

Des besoins non satisfaits en ville : la location dans le sillage des ménages accédant à la propriété

La géographie du district a déjà montré que les limites d'équipement et de gestion peuvent se montrer trompeuses s'il s'agit de situer le potentiel économique des ménages. En se demandant de même où se loge la pauvreté à l'échelle de l'agglomération, on doit chercher des mesures relatives aux habitants plutôt qu'à leur cadre de vie physique.

De fait, le cercle de Kati accueille de plus en plus de citadins trop peu solvables pour se maintenir sur le marché du logement de Bamako. Pour justifier leur installation à distance, les derniers chefs de ménage enquêtés dans le cadre de l'échantillon LPR, en 2018, expliquent qu'ils sont victimes de bailleurs « trop gourmands en ville » qui les ont expulsés de précédentes locations, ou bien que les programmes immobiliers gouvernementaux qu'ils convoitaient sont trop limités en nombre et trop sélectifs à leur égard. Exclus ou déçus, ils se retrouvent alors dans la proportion non négligeable de locataires que comptent déjà certaines localités (*figure 32*).

La comparaison des communes urbaines et des arrondissements ruraux montre en effet que la progression de la ville, si elle est initiée par des propriétaires, est vite suivie d'une envolée de la location. Les propriétaires, pionniers du peuplement, consacrent les changements d'usage du sol et la naissance d'un parcellaire d'habitation ; les locataires marquent quant à eux les fortes croissances démographiques et le basculement qui s'ensuit dans l'urbain. Sur le temps de trois décennies correspondant aux trois derniers recensements, la tendance ne cesse de se déplacer vers les périphéries de Bamako.

– Au sein du district, elle caractérise les quartiers « spontanés » profitant dès les années 1990 d'un programme de régularisation qui les normalise dix ou vingt ans après leur apparition (chapitre 6). Elle s'illustre plus globalement sur la rive droite de Bamako dont le rattrapage démographique se traduit par une forte progression des locataires entre 1987 (35 et 32 % des ménages en communes V et VI) et 2009 (45 et 43 %).

– Mais ce « facteur temps » a déjà commencé à faire aussi tourner son compteur dans les communes rurales



Photo 6

Le cercle de Kati : espace de décharge des ordures de Bamako.
© IRD/M. Bertrand, Sogonafing, juin 2014 ; Sanankorobougou, octobre 2018.

contiguës. La location y progresse à la fois en valeurs absolues et relatives, comme variable distinctive et constitutive du fait urbain. Elle suit même l'étalement de l'agglomération selon ses deux métriques auréolaire et tentaculaire (*carte 37*).

Avec 38 % des ménages en 2009, contre 18 % en moyenne dans le cercle de Kati, la localité devient particulièrement visible dans les communes de Sangarebougou et de Kalabancoro où elle a gagné 10 à 12 points

Tableau 91 – Quand la proportion des ménages locataires régresse relativement à la propriété (%)

Commune urbaine	RGPH, 1987	RGPH, 1998	RGPH, 2009
Bamako commune III	45,6	34,1	33,8
Bamako commune II	51,1	41,1	41,2
Bamako commune IV	49,2	44,2	44,6
Kati commune	48,8	24,0	26,4

Sources : RGPH, 1987-2009.

depuis 1998, et où le marché foncier commence déjà à se raréfier. Elle prend ensuite des valeurs dégradées vers les marges du cercle : elle monte encore en puissance dans les communes de Moribabougou, Dialakorodji, Ngabacoro Droit, Dogodouman et du Mandé (entre un ménage sur trois et un ménage sur cinq dans un rayon de 20 kilomètres), et s'atténue au-delà. La commune de Baguineda Camp ne montre plus qu'un ménage locataire sur six ; celles de Sanankoroba et de Ouelessebougou n'en comptent finalement qu'un sur dix. L'effet chef-lieu de commune se retrouve de nouveau dans les valeurs locales. À travers la proportion des locataires, les localités confirment un gradient de tendances suburbaines et périurbaines qui colle à celui montré plus haut par les valeurs de densités.

À l'inverse, la location stagne ou a déjà diminué, en importance relative, dans les espaces les plus anciennement peuplés (*tableau 91*). Elle marque alors leur entrée dans une phase de vieillissement urbain. C'est le cas dans les communes centrales de Bamako (II et III), dans une moindre mesure dans la commune IV dont les réserves foncières n'étaient pas encore totalement consommées à la fin du siècle dernier. C'est aussi le cas à Kati-ville, dont les plus anciens quartiers ont pu reproduire une tendance déjà commentée à Bamako : la location régresse face à la densification des maisons familiales ; la cohabitation intergénérationnelle des héritiers des premiers propriétaires, ménages en usufruit, refoule les « étrangers » vers d'autres offres immobilières. Mais contrairement aux autres, cette commune urbaine dispose encore de réserves foncières en 2009, leur parcellement est depuis massif, ce qui donne aussi des marges d'installation à de nouvelles vagues de propriétaires arrivant à Kati depuis Bamako et continuant souvent d'y travailler. Comme sur les marges de la

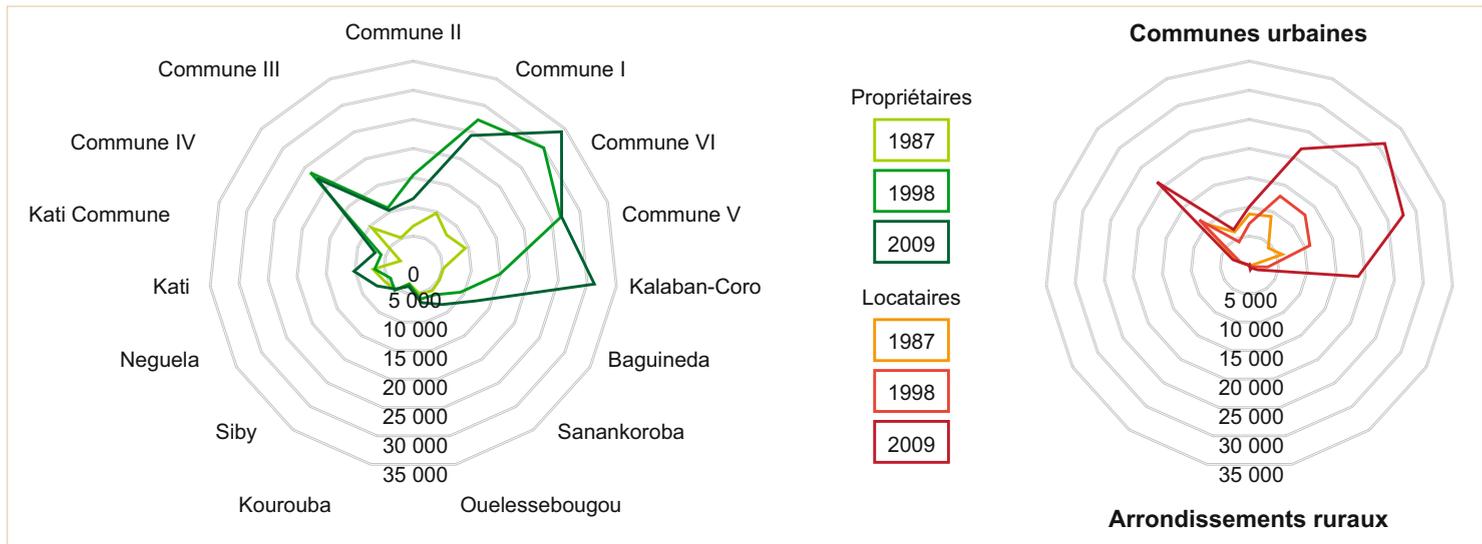


Figure 32

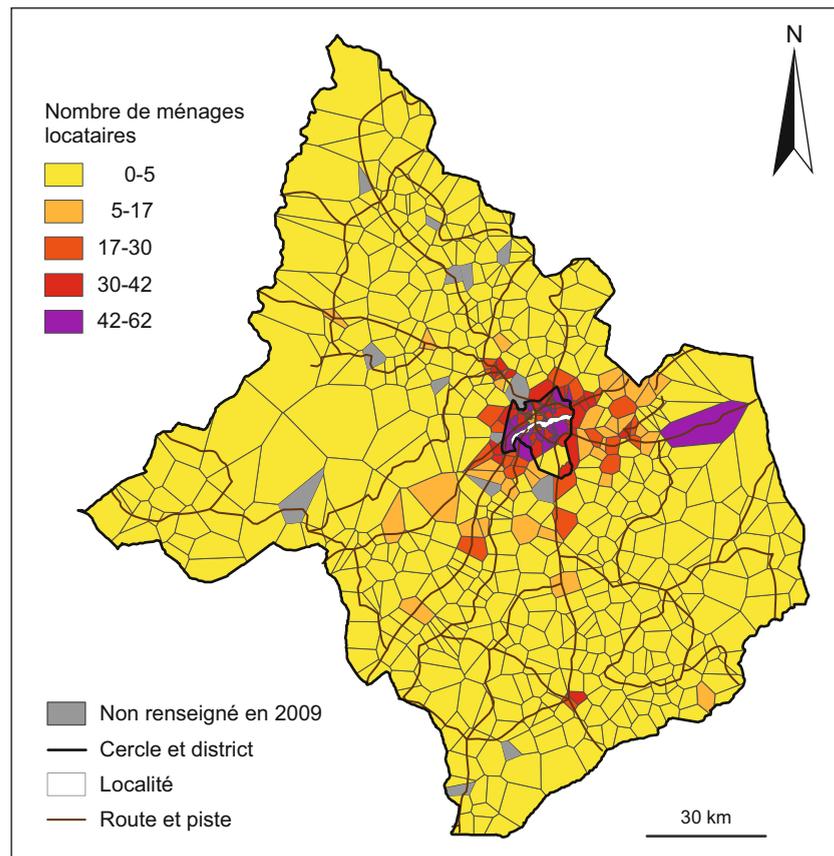
Évolution des effectifs de propriétaires et de locataires par arrondissement et commune depuis 1987.

Sources : RGPH, 1987-2009.

commune IV, un nouveau cycle d'investissement s'installe avec ces primo-accédants qui précèdent la venue d'autres locataires.

Si la location progresse alors à l'échelle du cercle de Kati, elle contribue à lancer un véritable cycle de maturation urbaine : l'apparition de nouveaux fronts de peuplement renouvelant les offres de logement de l'agglomération, d'une part, le vieillissement des plus anciens quartiers, d'autre part, en sont les deux faces complémentaires. Ce marché locatif émergent rencontre alors la pauvreté rurale qu'ont déjà montrée des actifs peu qualifiés et des maisons non desservies par les services et réseaux techniques.

Le faible accès des ménages à l'électricité, notamment, apparaissait emblématique d'une certaine médiocrité du milieu rural relativement aux possibilités d'abonnement et de consommation données dans le district : en 2009, 60 % des ménages résidant dans le cercle de Kati s'éclairaient principalement à la lampe à pétrole, contre 21 % des ménages bamakois. À peine 20 % disposaient d'un compteur de la société Énergie du Mali (EDM), contre les trois quarts à Bamako (chapitre 1). Ces contrastes redoublent de visibilité à Dogobala en 2018 : ce quatrième village de la commune de Moribabougou, le plus septentrional, marque l'avancée du front d'urbanisation entre deux lignes de hauteurs. Dix ans avant de faire



Carte 37

Proportion des ménages locataires par localité du cercle de Kati en 2009.

Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.



Photo 7

Percée urbaine sur les terres de Dogobala : avec et sans électricité.

© IRD/M. Bertrand, octobre 2018.

l'objet des enquêtes LPR, la localité ne comptait que 54 ménages (RGPH, 2009). Mais le nouvel échantillon d'une centaine de ménages rend flagrante la différence d'équipement des ménages : certaines maisons et leurs « toiles d'araignée » de lignes deviennent des relais de connexion électrique, formelle ou informelle, dans un paysage d'ensemble où le parpaing signale mieux l'avancée de la ville que le goudron.

Ces contrastes ne dépendent pas seulement d'un problème de gestion et du domaine de compétence EDM : ils découlent également des revenus que les ménages mobilisent pour tirer eux-mêmes des lignes électriques et sortir du recours à la lampe pétrole. Si celui-ci reste encore très majoritaire sur les marges d'agglomération, on le comprend mieux en comparant différents types de propriétés, l'une venue de la ville, et l'autre mieux représentée en milieu rural (*tableau 92*).

L'échantillon considéré ici est celui des dix communes les plus concernées par la montée en puissance de la location : Sangarebougou, Kalabancoro, Moribabou-

gou, Dialakorodji, Ngabacoro Droit, Dogodouman, Mandé, Baguineda Camp, Sanankoroba, Ouelessebougou. Non seulement la location y est croissante parmi les ménages, mais elle occupe une place intermédiaire entre le standing urbain que diffusent les propriétaires dotés de titres, majoritairement abonnés au réseau EDM, et l'équipement plus limité des simples ayants droit pour lesquels l'accès à l'électricité reste minoritaire et ponctuel. En même temps qu'elle se diffuse comme tenure tierce des logements, la location révèle donc des pratiques d'équipement de plus en plus fragmentées dans les milieux sub et périurbains.

De nouvelles vulnérabilités environnementales : l'affaire des seuls ménages précaires ?

La précarité foncière qui se reproduit à distance des premiers quartiers irréguliers, les risques environnementaux associés à des transactions non contrôlées, des constructions et des lotissements non réglementaires,

Tableau 92 – Ménages s'éclairant à l'électricité ou à la lampe à pétrole dans les communes à forte percée locative

Principaux recours pour l'éclairage en 2009	Lampe à pétrole		Électricité EDM		Total sélectionné	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaires avec titre foncier	2 423	42,5	3 273	57,5	5 696	100,0
Locataires	10 535	57,6	7 761	42,4	18 296	100,0
Propriétaires sans titre + copropriétaires	24 506	80,0	6 112	20,0	30 618	100,0

Source : RGP, 2009.

désignent-ils plus particulièrement la pauvreté individuelle ? Les périphéries d'agglomération annoncent-elles des ségrégations sociospatiales accrues qui isoleraient les ménages les plus fragiles économiquement ?

Rien n'est moins sûr, ou du moins aussi simple, comme le montrait déjà la dynamique de banlieurisation observée par l'enquête PLMU dans la commune de Dialakorodji. On avait là les caractères d'un hameau de culture (Noumoubougou) rattrapé en quelques années par une coulée de peuplement informel venue du nord de Bamako et prolongeant les quartiers déshérités de la commune I. À la pauvreté physique (route d'accès non revêtue, absence de conduites d'eau) découlant d'une nouvelle phase de croissance « spontanée », trente ans après celle de Banconi (SARR, 1980), se mêlaient le soulagement d'accéder à la propriété et la promesse de constructions en dur. Pour des allochtones accueillis par les dépositaires de droits coutumiers, acceptés par une jeune municipalité encline au compromis, le fait d'en finir avec la location signait donc des parcours urbains ascendants.

Différents risques environnementaux confirment aujourd'hui qu'une forte pression sur un milieu mal préparé n'est pas le fait des seuls ménages démunis, et qu'elle peut contrarier au contraire, parfois brutalement, de réels espoirs de stabilisation résidentielle. Des fonds de vallée aux hauteurs de falaises ou de buttes résiduelles, l'inventaire de ces risques reste à mener dans la tâche élargie de Bamako. Leurs arguments naturels sont à relativiser dans une ligne d'injustice environnementale et selon les références de la *political ecology*. Mais la géographie diffuse qui se dessine déjà ne correspond pas en tout point aux cartes de la pauvreté envisagée à l'échelle des ménages ou de communautés villageoises en manque de capacités économiques. Les relations de

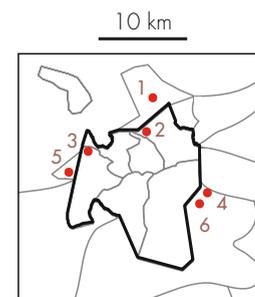
cause à effet entre les deux ne sont pas plus systématiques dans le cercle de Kati que dans le district de Bamako (*planche 42*).

Dans la zone ACI 2000 qui est pourtant la vitrine immobilière de la capitale, deux immeubles en construction de cinq et sept étages s'effondrent ainsi à deux ans d'intervalle (octobre 2013 et septembre 2015), non sans dommages humains, parmi bien d'autres chantiers plus discrets mais guère encadrés. Les lacunes urbanistiques déplorées alors font écho aux inondations répétées dans les quartiers populaires, comme celles qui ont mis à bas des maisons de Banconi en août 2013, ainsi qu'à des incendies répétés affectant plusieurs marchés urbains. Après avoir été reconstruit au cœur du centre commercial dans les années 1990, le Marché rose part de nouveau en fumée en mars 2014, puis en décembre 2017 quelques semaines après celui de Médine.

Cette vulnérabilité se décline donc en bâtiments écroulés jusqu'en plein centre d'affaires, en maisons adossées à des carrières en cours d'exploitation ou surplombant des contreforts non soutenus. Elle se mesure aux dégâts provoqués moins par de fortes pluies que par l'occupation du lit majeur de rivières intermittentes et l'encombrement de collecteurs d'eaux de pluie transformés en dépotoirs. Elle se manifeste également dans des cohabitations dangereuses entre de nouveaux acquéreurs de parcelles à bâtir et les gérants d'activités extractives, d'embouche, d'entreposage de bonbonnes de gaz ou de produits pétroliers qui dérogent à toute règle de zonage ou rappel de contraintes sur l'usage des sols. La vulnérabilité se nourrit ainsi du démembrement de places qui ne sont réservées comme espaces « publics » ou « verts » que sur le papier et de changements de vocation économique qui sont décidés en catimini. L'édification d'une

NOUVELLES VULNÉRABILITÉS ENVIRONNEMENTALES SUR LES HAUTEURS DE BAMAKO

1. Maisons perchées vues de la route de Dialakorodji, février 2015
2. Blocs de pierre de la falaise effondrés sur le quartier de Sikoro, août 2012
3. Vue des monts Mandingues sur la vallée du Niger depuis l'extension spontanée de Lassa, juin 2015
4. Extension de Yirimadio, du district au plateau
5. Occupation d'un lit de marigot à l'entrée de la commune de Dogodouman sur les contreforts de Taliko, juin 2015
6. Construction sur les hauteurs de Sirakoro Meguetana, au flanc des carrières de latérite, juin 2015



Limite de commune

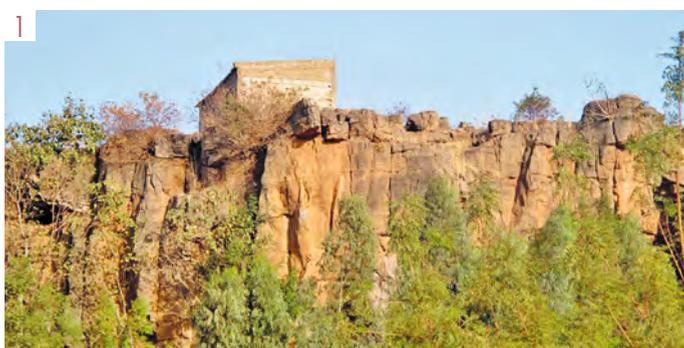




Photo 8

Un défaut d'aménagement général de la ville à ses marges rurales.
En haut. Inondation à Banconi, incendie au Marché rose : des dommages répétés à Bamako dans les années 2010.
En bas. Nouveaux risques sociaux et sanitaires liés à la pression foncière dans la commune de Moribabougou.

© IRD/M. Bertrand, octobre 2013 ; mars 2014 ; octobre 2018.

mosquée se montre alors plus efficace que les normes de lotissement pour parer ces risques ou s'opposer à leurs conséquences. Mais nombreux sont les cas où chacun s'installe « en dur » sans riposte associative ni plaidoyer d'aménagement.

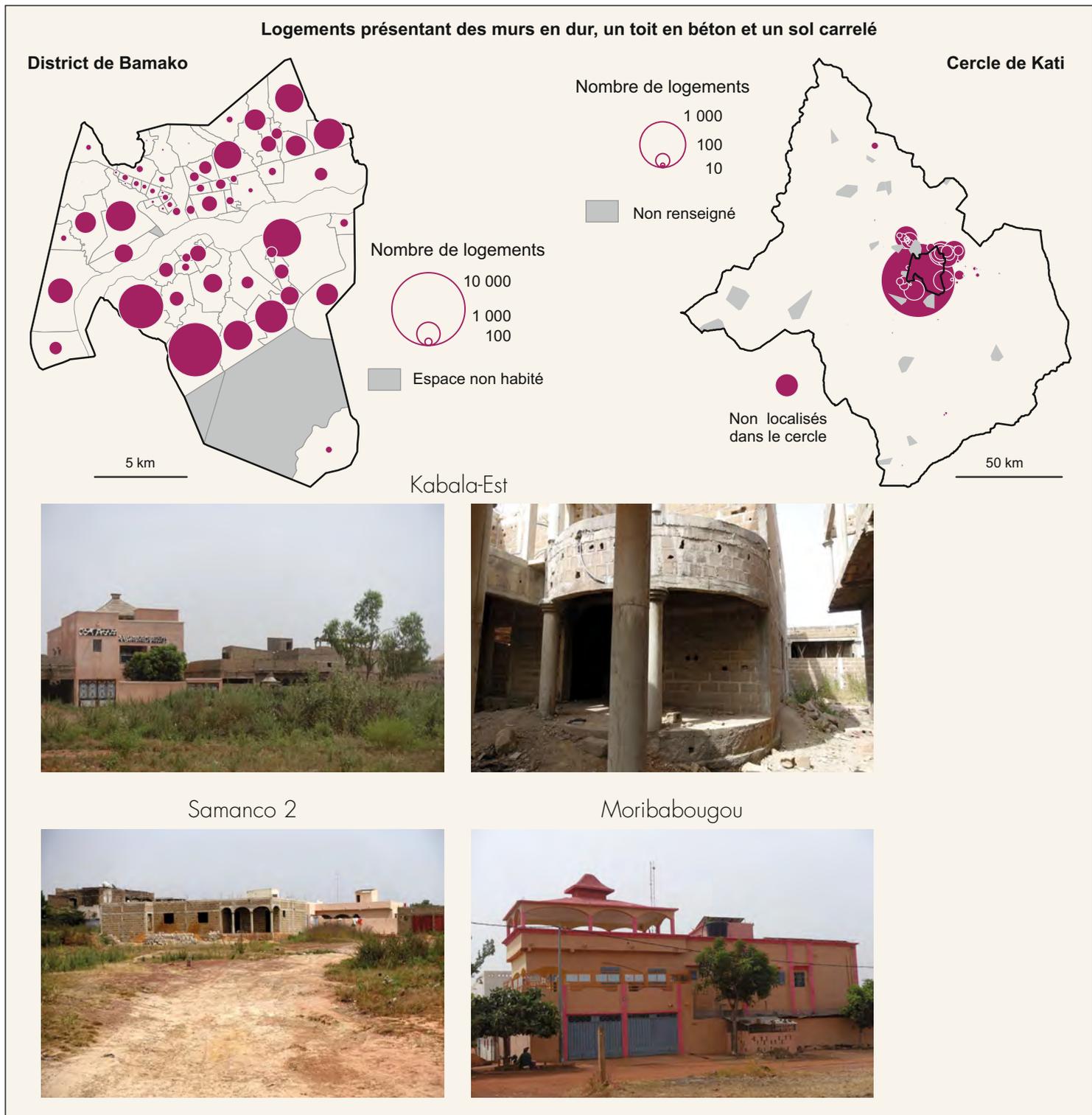
Au fur et à mesure que l'habitat urbain monte à l'assaut du plateau mandingue, qu'il en grignote quelques restes sur la rive droite du fleuve, les périphéries d'agglomération donnent donc à voir la même combinaison de pratiques entrepreneuriales et d'installations contraintes que celle qui faisait déjà la ville dans les générations précédentes.

Les meilleurs standings d'habitation dans la continuité des quartiers périphériques du district

Des projets immobiliers de nantis

Dans la même dynamique centrifuge, les recompositions de la richesse urbaine s'adosent de même aux derniers nés des quartiers de Bamako lotis au tournant du siècle. Alors que les locataires suivent l'avancée de l'agglomération, des propriétaires triés sur le volet et des maisons aux allures de châteaux signalent ses progressions les plus spéculatives.

LE HAUT STANDING IMMOBILIER :
INDICATEURS DU BÂTI MODERNE PAR QUARTIER ET LOCALITÉ EN 2009



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.
© IRD/M. Bertrand, octobre 2018.

Les enquêtes de 2011 distinguaient d'abord un profil de « classes moyennes » dans les petites maisons clés en main tout juste occupées depuis 2007, à Yirimadio en limite du district (chapitre 5). Parmi diverses variables censitaires de 2009, les matériaux de construction les plus durables et le bâti le plus individualisé faisaient ressortir de même une « modernité » minoritaire en ville (chapitre 1). Des périphéries de Bamako aux communes rurales, la même combinaison de murs en parpaings de ciment, de toitures en dalles de béton et de sols carrelés signale encore aujourd'hui les projets immobiliers les plus coûteux (*planche 43*). Selon ce standing des « villas » avec montée en étage, certains quartiers bamakois montrent plus de continuité paysagère avec leur environnement du cercle de Kati qu'avec d'autres secteurs anciennement urbanisés et les contextes ruraux les plus distants de Bamako, qui ne sont que très ponctuellement concernés par ces maisons de haut standing.

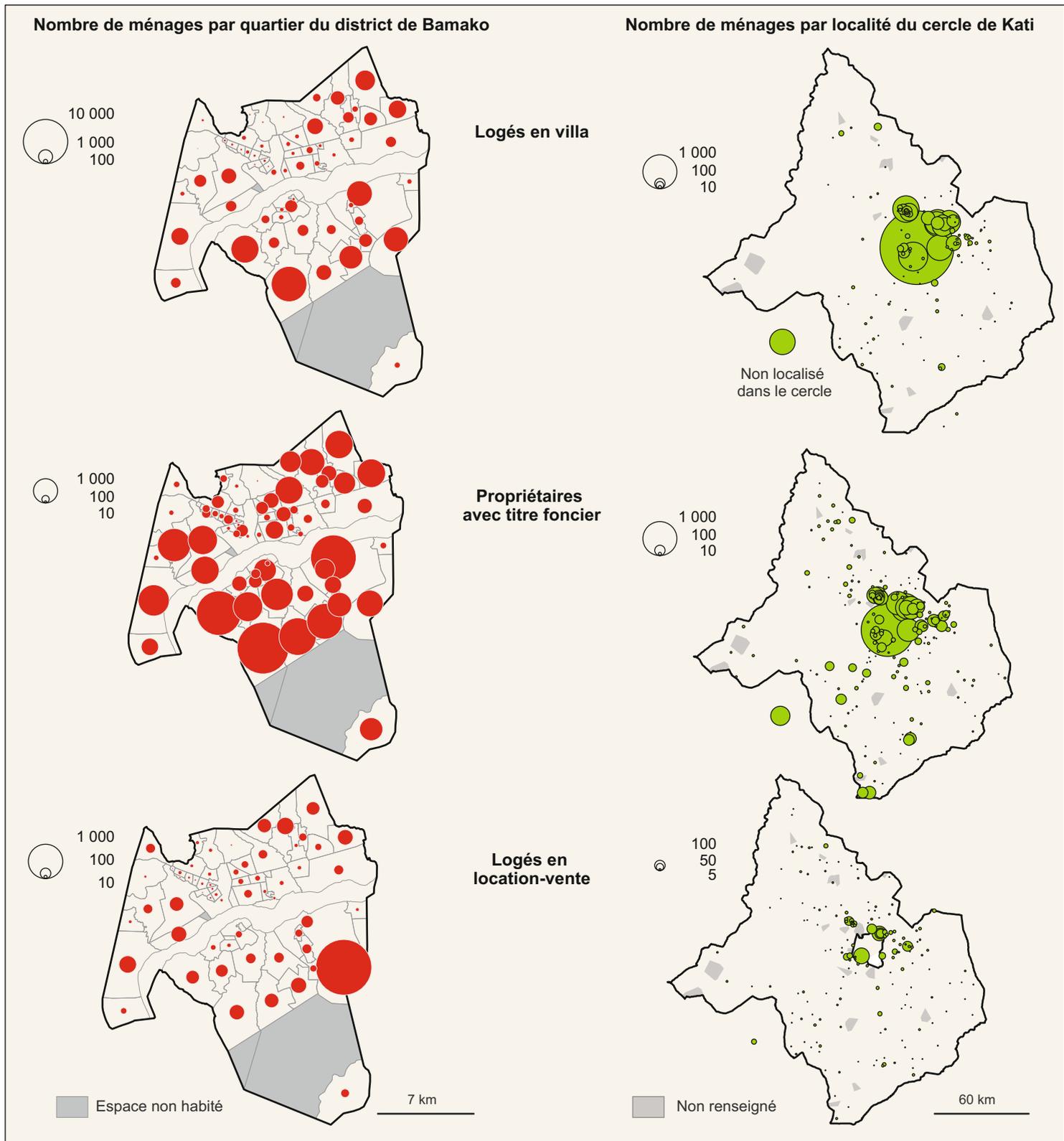
De nouveaux styles et produits architecturaux s'ajoutent à la promotion immobilière en même temps que l'agglomération s'étend. La petite verticalisation que connaît le bâti d'habitation, le centrage de la maison sur son terrain, une distribution interne des pièces à vivre dans ce bâtiment principal, sont des traits déjà banalisés à la fin du 20^e siècle, même s'ils ne concernent qu'une petite partie des habitants. À plus grande distance du centre-ville, ils s'imposent dès le début des travaux de construction : non seulement la parcelle est d'abord clôturée en parpaings de ciment, mais l'argent du chantier devient ostentatoire. Il ne s'agit plus de simplement « réaliser » en multipliant les chambres, selon des critères de reconnaissance sociale dont les propriétaires se prévalent dans leur voisinage ; il s'agit d'« investir » et de le montrer. La devanture de la maison est personnalisée. Le garage est flanqué d'un portail ouvragé en ferronnerie, et parfois double. Copiant le style ivoirien, l'apatam est installé en terrasse de toiture, plutôt qu'au sol ; il devient une pièce ventilée en étage, de réception ou de séjour nocturne durant les mois les plus chauds de l'année, dont le chaume est remplacé par une couverture de ciment imitant la tuile. Divers revêtements muraux, ornements de façade et autres colonnades ajoutent un parti pris d'originalité et une touche de plus ou moins bon goût.

Les productions immobilières les plus coûteuses et les plus individualisées se diffusent donc elles aussi au-delà du district de Bamako. Si elles sont représentées sur tous les pourtours de la ville, leur progression spatiale est loin d'être assurée partout dans les mêmes proportions. Mais surtout, elle ne se limite pas à quelques modes architecturales imprimées dans les paysages ; la géographie de la richesse découle plus généralement de transformations que les marchés fonciers ont connues d'abord dans le district. Amorcées dans les années 1990, résumées ici en quatre points, celles-ci se sont amplifiées en suivant l'étalement urbain, ce dont rend compte la planche suivante (*planche 44*).

Un premier changement suit en effet la mise en place en 1992 de l'Agence de cessions immobilières dont les premières opérations suivent des recommandations pressantes de la Banque mondiale (BERTRAND, 2003-b). Créée comme une société mixte, même si son capital reste public dans une proportion écrasante, l'ACI introduit en effet un principe de vente aux enchères des parcelles à bâtir qu'elle met sur le marché après avoir viabilisé les terrains immatriculés que lui a cédés l'État sur son domaine privé : d'abord à Kalaban Coura et Baco Djicoroni en commune V, dans les premières années de la Troisième République, puis sur la réserve foncière de l'ancien aéroport de Hamdallaye à partir de 1995, et enfin en mordant sur le domaine agronomique de Sotuba à la fin de la décennie. Les lots sont vendus sans restriction de cumul, et sont d'emblée dotés d'un titre foncier établi au nom de l'acquéreur. Pariant sur la clientèle la plus solvable, ces dispositions commerciales introduisent alors un « deux poids, deux mesures » par rapport aux règles administratives de concession domaniale et de simple édilité qui prévalaient jusqu'alors dans les lotissements mis en œuvre par l'État.

Les morcellements fonciers destinés à l'habitation connaissent eux aussi des changements de gestion, car la puissance publique qui en a l'initiative historique cède aux réformes de libéralisation économique et de décentralisation des années 1990. Imposée quelque temps avant, la « viabilisation préalable » des lotissements reprend le principe des trames assainies mais n'est plus directement conduite par les services techniques de l'État, qui n'en ont guère les moyens.

MAISONS INDIVIDUALISÉES, EN PROPRIÉTÉ TITRÉE, ISSUES DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE EN 2009



Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

L'attribution des parcelles devient de plus en plus une prérogative communale et une source d'intrigues dans les municipalités (BERTRAND, 2014).

Initié par le gouvernorat du district de Bamako, le programme urbain « Sauvons notre quartier » prévoit en effet de régulariser les quelque 25 quartiers irréguliers de la capitale, et sa mise en œuvre débordera des années 1990. Ces lotissements « de redressement » impliquent de casser quelques maisons et de reloger les propriétaires « déguerpis ». La gestion des opérations revient aux six communes urbaines qui décident alors en leur sein de nouvelles règles et compromis d'attribution dans ces lotissements « de recasement ». Après la mise en place des communes rurales, l'ensemble des élus municipaux se rodera à ces arbitrages fonciers pour tous les types d'attribution, et aux recompositions locales du clientélisme politique dont ils sont souvent l'expression (BERTRAND, 2011-a).

Le décret du 9 mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ajoute enfin la procédure des « lotissements de réhabilitation » à l'arsenal réglementaire malien. Plutôt que d'attendre de l'État central qu'il constitue et aménage de nouvelles réserves foncières dédiées à l'habitat, les édiles des communes rurales rattrapées par la croissance urbaine peuvent à leur tour prendre l'initiative d'attribuer des parcelles à bâtir. Ils le font alors non en passant par la voie réglementaire (immatriculation de la zone à morceler sur le domaine privé de l'État, puis affectation administrative à la collectivité territoriale), mais en mobilisant des communs fonciers : il s'agit de convaincre les dépositaires coutumiers de ces terres de requérir la « réhabilitation » de leur village, et de ménager sur les sites concernés de quoi produire de nouveaux lots que la mairie se charge de vendre à des étrangers au terroir. L'affaire vire rapidement à un jeu de négociations, et souvent de dupes, sur la part laissée à ces représentants communautaires pour les terres qu'ils consentent à incorporer au lotissement au-delà de l'espace nécessaire au réaligement de leurs maisons. Les promesses de compensation tournent au rabais ou sont « doublées » par d'autres ventes. Il s'ensuit couramment une forte confusion foncière qui superpose différents vendeurs et acquéreurs sur les mêmes parcelles et

empêche les attributaires de la mairie d'accéder à leurs lots faute de respect du plan de morcellement.

L'investissement, vecteur de nouvelles normes de sécurité foncière

Sur le plan technique, les divers types de lotissement diffusent malgré tout la même norme d'environ un tiers des surfaces à réserver pour servitude publique : des voies sont à redessiner ou à élargir, des places sont à désigner pour de futurs services collectifs. En pratique, l'équipement public ne vient guère les occuper, ce qui laisse aux lotisseurs des marges de démembrement pour la vente. La « voirie » reste sans « réseaux divers » et se trouve souvent obstruée du fait des transactions que mènent divers intermédiaires marchands en double jeu des municipalités. Les ventes multiples sont légion : véritables baromètres des conflits affectant les communautés locales et des « magouilles et mafias » dont les communes seraient l'épicentre à entendre la manière dont ces déclinaisons de la spéculation foncières sont reprises dans divers médias.

Des quartiers à régulariser aux nouveaux morcellements périurbains, la réquisition de terres pour cause d'utilité publique impose également l'immatriculation préalable, au nom de l'État, des espaces à lotir. Les parcelles issues de ces opérations sont donc produites, bornées, attribuées et vendues sous le régime de la concession d'habitation : urbaine dans les communes urbaines, rurale dans les communes rurales. Pour passer de droits provisoires d'occupation¹⁰ à des droits réels entiers, c'est-à-dire irrévocables, opposables en justice et hypothécables devant les banques, le propriétaire devra encore requérir de l'État, par l'intermédiaire d'un bureau domanial déconcentré, qu'il transforme sa concession en un titre foncier définitif. Le droit de propriété est alors pleinement sécurisé selon les trois attributs d'usus, fructus et abus. La démarche est longue et coûteuse, ce qui explique que les demandes soient peu fréquentes pour ce type de parcelle d'habitation, une fois celles-ci bâties

10. Qu'ils soient ainsi nommés comme « titres provisoires » depuis la dernière révision du Code domanial et foncier du Mali, au début des années 2000, ou associés au « régime précaire » repris du legs juridique de la colonisation, ces droits sont cependant transmissibles aux héritiers. Mais ils ne sont pas ceux d'une marchandise librement aliénable.

et occupées. Elle est surtout soumise à une condition de mise en valeur et d'investissement sur le bien foncier.

Mais alors que la masse des acquéreurs redevables de lotissements publics restait soumise aux procédures d'autorisation de la construction, de délivrance d'un « permis d'occuper », de constat et d'expertise de la valorisation immobilière, quand bien même celles-ci étaient souvent ignorées ou contournées, la clientèle fortunée de l'ACI s'est distinguée d'emblée par les titres définitifs qu'elle obtenait à l'achat des parcelles, alors que celles-ci étaient encore vierges d'investissement.

Sur ce plan, la discrimination est plus encore économique que juridique. Mais elle inspire vite d'autres promoteurs fonciers et les sociétés immobilières privées qui font leur apparition dans les années 2000 (chapitre 9). Même si leurs activités sont principalement de parcellement et se comptent encore sur les doigts de la main, les plus crédibles procèdent en suivant le modèle de l'ACI : immatriculation du terrain à lotir, morcellement du titre-mère, créations de titres-parcelles et vente notariée de ces petits lots titrés. L'emballage que connaît ce marché affole alors les tenants de simples concessions restant redevables du droit administratif : en cas de litige, ces acquéreurs ne sont pas prééminents si des revendications contradictoires se font jour sur les mêmes terrains de la part de détenteurs de titres fonciers. Or les exemples de superposition et de chevauchement de droits se multiplient dans l'espace périurbain. S'y empilent de même diverses compétences administratives et les « papiers » venant de leurs ordres de morcellement respectifs, passés parfois dans les mêmes terroirs. Enfin, des conflits d'héritage s'ajoutent à la confusion générale en poussant de nombreux collectifs familiaux au partage ou à la vente de tout ou partie de leurs patrimoines, et en ajoutant d'autres querelles aux précédentes. Depuis les vieux quartiers bamakoïses qui ont vu se succéder deux à trois générations de propriétaires, jusqu'aux communs villageois, ces contestations de droits s'exposent au grand jour et devant des juridictions aujourd'hui fort encombrées.

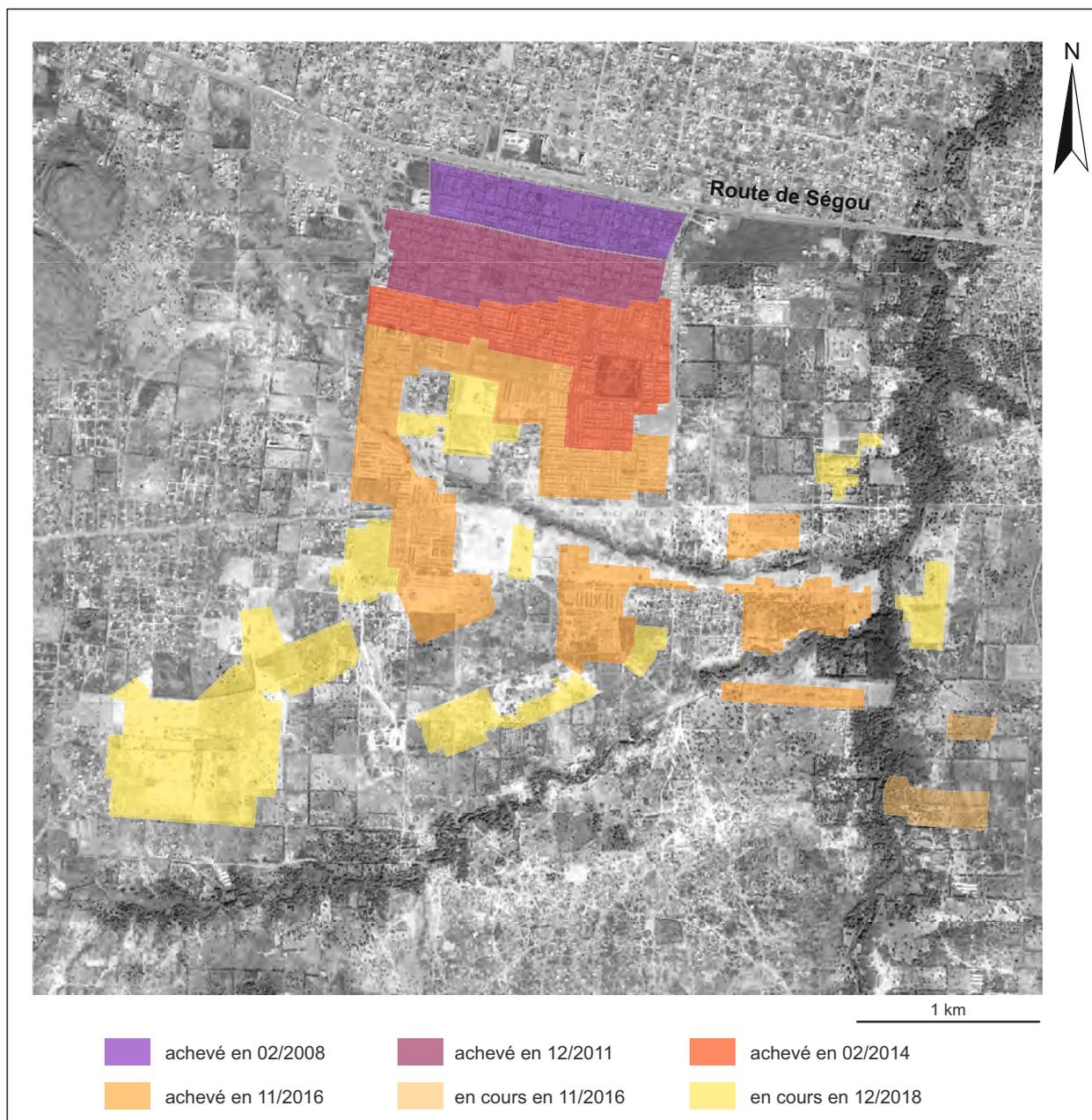
Devant la norme du titre définitif qui progresse avec l'étalement urbain, et force les arbitrages des juges, les occupants des anciens lotissements administrés s'inquiètent donc de la vulnérabilité foncière gagnant leur

espace de vie. Les avantages comparatifs de la concession d'habitation se sont déjà atténués face aux quartiers informels, une fois ceux-ci sortis de la menace de l'éviction et « régularisés » par la délivrance de quelques lettres d'attribution municipale. Le gap d'insécurité se déplace alors entre les lotissements dont les droits réels de propriété sont établis dès la vente et ceux dont les propriétaires ne peuvent se prévaloir de titres individualisés.

En se redéployant vers les réserves foncières du cercle de Kati, les citoyens les plus solvables s'enquêtent donc des possibilités de construire vite, et plus vite encore si la condition du titre n'est pas satisfaite d'emblée : ceux dont les entreprises seraient contestées pourraient alors arguer d'investissements chiffrés par millions. Cette « ville des riches » s'annonce dans le paysage : non comme le produit d'améliorations apportées par touches à une première mise immobilière, restant modeste sur plusieurs années voire décennies, mais comme le coup de force à imposer dès le début. Devant l'argument des « sommes déjà englouties », les pouvoirs publics hésitent en effet sur l'opportunité d'une casse si la propriété de la parcelle est contestée, et mettent en avant leur propre impossibilité à se conformer ailleurs aux règles d'indemnisation. La préférence donnée à de discrets arrangements, ou aux échanges négociés en guise de compensation, est pourtant source elle-même de discordes et de rebondissement des conflits fonciers.

La carte de diffusion de la villa se superpose donc largement à celles des propriétés titrées et des meilleures combinaisons bâties en bordure du district. La carte de la location-vente montre la même ouverture spatiale sur les terres du cercle de Kati, mais en se contractant sur le quartier de Yirimadio qui concentre les logements sociaux de Bamako. Plus loin, les programmes immobiliers promus selon ce modèle « ATT-bougou » se concentrent tout autant dans les communes de Kalabankoro et de Kati. L'hybridation progressive dont ils font l'objet au cours des années 2000, entre une impulsion gouvernementale et des promoteurs privés, est plus facile à suivre sur des images satellitaires qu'à l'appui du dernier recensement (*carte 38*).

À l'est de l'agglomération, ces programmes marquent notamment le paysage de Niamana et de Tabakoro depuis la fin des années 2000, glissant vers le sud



Carte 38

Opérations immobilières privées greffées sur la programmation des logements sociaux à Tabakoro.

Sources : relevés Google Earth, 2008-2018 ; image Panchromatic_DIM_Spot6_P_2016-01-11_1035436 (redevable du projet Equipex Geosud : Programme investissements d'avenir/ANR-10-EQPX-20).

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

depuis la route de Ségou. La réquisition foncière publique se voit pourtant opposer des résistances et doit céder à divers compromis : avec les opérateurs privés, d'une part, qui demandent à l'État de diligenter la création ou l'échange de titres fonciers en leur faveur

en contrepartie de leur contribution à la livraison de logements imputés au partenariat public-privé ; avec les propriétaires de concessions rurales, d'autre part, qui enregistrent et morcellent leurs propres terrains, puis en vendent des parcelles aux mêmes fins d'habitation

en prenant les grands opérateurs de vitesse. Alors que le boom immobilier se repère encore par grands blocs jusqu'en 2014, sa progression est déjà moins compacte dans la deuxième moitié de la décennie. Des opérations ponctuelles et une progression plus discontinuée le montrent soumis à une disponibilité foncière incertaine dans les deux dernières années.

Bien amorcée malgré sa contribution minoritaire au logement urbain (chapitre 9), l'offre immobilière fait donc nombre en dehors de Bamako *stricto sensu*. Au regard d'autres acquéreurs qui sont à l'affût de parcelles nues mais titrées, les attributaires de logements sociaux n'auront qu'un accès différé au titre foncier : celui-ci leur sera remis une fois remboursé le crédit garanti sur vingt-cinq ans par la Banque de l'habitat du Mali. Mais la sécurité foncière qu'offrent ces maisons et la possibilité de les occuper immédiatement concourent déjà à détourner vers les classes moyennes des programmes qui étaient pourtant dédiés à la lutte contre la pauvreté à leur lancement.

Renouvellement du logement gratuit, réponses techniques de la ville hors réseau

Le report de formes sélectives et huppées d'accès au logement vers les marges de l'agglomération a d'autres effets provisoires et durables.

Le premier, à court terme, concerne la diffusion de l'hébergement sans frais dans le cercle de Kati, une tenure qui concernait déjà 15 % des ménages du cercle de Kati en 2009 et qui y renouvelle un accueil résidentiel de tradition plus ancienne¹¹. On retrouve dans ce logement temporaire, l'impact du gardiennage des chantiers, et les constats déjà menés dans le lotissement de Kalabancoro au début des années 2010 (chapitre 4). Quelques propriétaires y avaient laissé leurs parcelles en dormance après avoir reçu leur lettre d'attribution du commandant de cercle de l'époque. Vingt ans après, la construction était relancée à la faveur des retraites, de la transmission des biens aux héritiers ou à l'initiative d'acquéreurs de seconde main, ce qui démultipliait le besoin de surveillance des travaux.

Sur les nouveaux fronts d'urbanisation du cercle de Kati, l'hébergement à titre gracieux atteint aujourd'hui des proportions qui relativisent la présence des propriétaires dans leurs maisons (*carte 39*). L'enquête « Loin/près des routes » menée en novembre-décembre 2018 dans huit sites périurbains en donne confirmation : une maison sur cinq ne permet de retrouver ni les propriétaires, qui dominent pourtant aux deux tiers l'échantillon des 800 ménages nouvellement installés, ni des locataires. Ce sont donc les gardiens qui représentent cette ville en train de sortir de terre, dans des proportions doubles de celles relevées avant à Bamako par l'enquête PLMU et le recensement. Encore faut-il déduire de l'échantillon LPR les logements sociaux de Kati qui, occupés depuis 2013, n'ont pas connu cette gestion de chantier (chapitre 9). Au contraire, la proportion de ménages réduits à une ou quelques personnes logées gratuitement monte à 24, 36 et 49 % des maisons visitées dans les secteurs de Samanko 2 (commune du Mandé), Dogobala (commune de Moribabougou) et Kabala-Est (commune de Kalabancoro).

Même conçue pour les projets immobiliers les plus ambitieux et les propriétaires les plus déterminés à faire vite, la construction demande en effet plusieurs mois et années avant de permettre le déménagement du propriétaire. Les chantiers sont alors confiés à de jeunes parents, diplômés sans emploi ou migrants en attente d'offres de travail. Seuls ou sur une base de compagnonnage, ils constituent le ménage résidant sur la durée du chantier en se contentant matériellement de peu. Leur concentration sur le pourtour du district contraste avec la présence plus ponctuelle et plus diffuse de ménages logés gratuitement suivant des formes villageoises d'accueil.

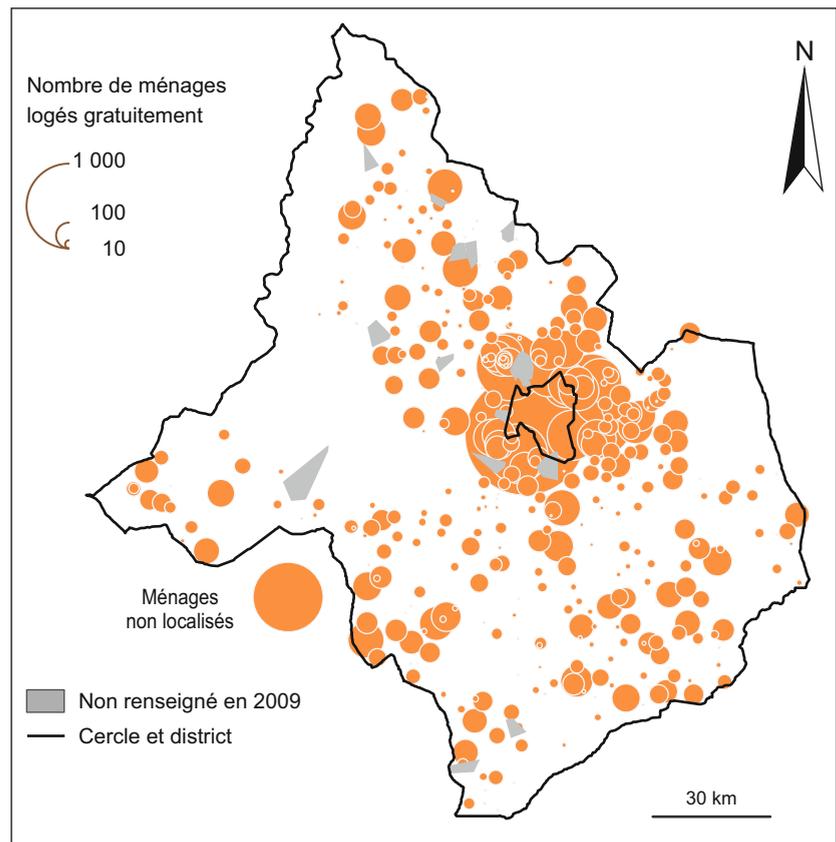
Entre logiques lignagères d'hébergement et offres urbaines d'emploi, ce logement constitue donc lui aussi un analyseur du paysage mouvant et composite qui caractérise ainsi l'interface rural/urbain. Que l'étalement de la ville repose sur des logiques de relégation des pauvres : irréguliers déguerpis, locataires en quête de loyers modérés, migrants sans qualification, citadins lassés des cohabitations surchargées dans les vieux quartiers, dans un nouveau cycle de production informelle ; ou qu'il soit guidé par les convoitises foncières des plus

11. 12 % des ménages recensés en 1998, 7 % en 1987.

nantis, le fait est qu'il n'est généralement pas accompagné, et encore moins précédé, du prolongement des lignes d'approvisionnement en eau et électricité depuis le réseau de la ville. Les ménages nouvellement installés font donc sans pour satisfaire leurs besoins, et d'abord ceux de la construction.

Des palliatifs et de nouvelles formules techniques prennent alors le relais des opérateurs nationaux, d'autant que ceux-ci connaissent déjà des difficultés budgétaires et d'organisation pour renouveler les infrastructures, assurer leur maintenance, une gestion efficiente des abonnements, une juste prise en compte de la donne sociale et environnementale. Dans les nouvelles banlieues parfois difficiles d'accès, cela ne rend que plus visibles les quelques investissements privés relevés pour faire monter l'eau et tirer des lignes électriques hors réseaux.

Certains commencent en effet à constituer des « mini-réseaux » en sortant de la maison de leur promoteur et en suscitant des offres marchandes locales. Outre les petits panneaux solaires qui sont déjà popularisés pour la recharge des batteries téléphoniques, et dont l'offre commerciale est boostée par les importateurs maliens, de nouveaux complexes techniques font leur apparition à l'initiative des particuliers les plus entrepreneurs. Ce n'est pas seulement la perspective d'éclairer une place publique improvisée en posant des fils électriques, des douilles et des ampoules à basse consommation sur quelques piquets, démarche qui peut faire émerger des animateurs associatifs, consolider un leadership de proximité dans les quartiers en train de se dessiner ; c'est aussi le flair qu'un contexte de rareté peut aussi générer quelques rentes de situation pour ceux qui saisissent l'occasion d'ajouter forages, réservoirs, tuyaux mobiles et conduites à moitié enterrées à leur propre charge immobilière. La revente d'eau se banalise depuis les maisons de ces propriétaires et gérants avisés, selon un processus d'intéressement aux périphéries urbaines qui n'est pas encore celui des porteurs d'eau s'approvisionnant depuis les bornes-fontaines de Bamako ou les pompes et robinets installés sur projets communautaires dans les communes rurales. La privatisation d'un autre commun que celui de la terre fait ici son chemin, tout comme on loue ailleurs des chaises pour les cérémonies



Carte 39

Proportion de ménages logés gratuitement par localité du cercle de Kati en 2009.

Source : RGPH, 2009.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

familiales ou le véhicule chargé de ravitailler les chantiers de construction en sables et graviers extraits des carrières environnantes.

Ces investissements sont d'autant plus coûteux qu'ils ne bénéficient pas d'accompagnement public et sont hors réseaux. Ils participent alors aux discriminations économiques dont l'agglomération est déjà la scène par son marché foncier. Dans ce « bricolage environnemental », les marges d'agglomération continuent de faire se rencontrer des riches et des pauvres, et de brouiller les cartes d'une ségrégation spatiale que l'on verrait plus franche dans d'autres grandes métropoles. Elles montrent de nouveaux acquéreurs fonciers vulnérabilisés par la mauvaise gestion de leurs documents de propriété et se déclarant « démunis » face aux « complicités » administratives, politiques ou judiciaires dont bénéficieraient leurs concurrents. Elles montrent des



Photo 9

Gardiennage de chantiers contre logement gratuit à Dogobala (à gauche) et à Samanko 2 (à droite).

© IRD/M. Bertrand, octobre 2018.

locataires plus stratégiques qu'autrefois sur les ressources qu'ils peuvent attendre de l'étalement urbain, et de petits propriétaires particulièrement débrouillards pour rendre habitables les fronts pionniers de la ville.

Dans ce contexte de relative mixité résidentielle, les concurrences marchandes sont surtout exacerbées. On peut donc se demander dans quelle mesure elles se

calent encore sur la dualité formel/informel qui s'est souvent montrée structurante dans l'histoire urbaine, et comment interpréter la conflictualité foncière retentissante qui délimite elle aussi l'influence régionale de Bamako ? La documentation mobilisée en 2015-2016 et un dernier passage d'enquête en 2017-2018 donnent les derniers éléments de réponse à ce débat métropolitain.

NOUVELLES COMBINAISONS TECHNIQUES ÉNERGIE/EAU

Approvisionnement électrique individualisé, production et vente privée de l'eau



Banankoro, commune de Sanankoroba



Yirimadio-Plateau, commune de Baguineda Camp

Du panneau solaire au tank : le forage, le robinet et le surpresseur



Lassa-Extension, commune de Dogodouman

Les logiques foncières de l'étalement urbain : un futur sous tensions

DE l'agglomération peuplée en continu aux marges du cercle de Kati, la marchandisation des terres villageoises impose de nouveaux défis de régulation foncière et d'aménagement des espaces ajoutés à la ville. Force est pourtant de constater que ce processus suit depuis les années 2000 une ligne de délitement du cadre juridico-réglementaire hérité de la colonisation.

Le futur de la capitale malienne se joue pourtant dans ces changements d'usage du sol observés jusqu'à plus de 30 kilomètres du centre-ville. Les transactions qui les préparent sont pour certaines déjà inscrites dans le paysage ; d'autres ne sont visibles que dans le livre foncier de Kati. Leur gestion relève du Bureau des domaines et du cadastre du cercle, service déconcentré d'une administration qui a été rattachée dans son histoire tantôt au ministère des Finances, tantôt à celui des Domaines de l'État et des Affaires foncières¹. Il s'agit pour l'État de répondre aux demandes de cession des terres immatriculées d'abord en son nom, d'enregistrer les titres fonciers créés pour le compte de particuliers, de sociétés ou de collectivités territoriales, de suivre les

changements de propriété sur la durée. À cela s'ajoute la responsabilité d'un cadastre géoréférencé que le Mali ambitionne de construire depuis les années 2000, en suivant des recommandations internationales. Mais plus encore à Kati que dans d'autres cercles, la rigueur administrative attendue pour ces titres reste incertaine (BERTRAND, 2019-a).

De quel socle foncier la région urbanisée bénéficie-t-elle alors ? Au-delà du district de Bamako, faut-il se limiter à la ville de Kati et à des banlieues-dortoirs dépourvues de zones d'activité ? Inclure des bourgades promues chefs-lieux par la décentralisation ? Ajouter des villages et leurs terres de culture ciblés par des entreprises de parcellement ? Assurément la métropolisation ici à l'œuvre ne repose pas sur des clusters d'activités ou la concentration d'emplois que l'on pourrait attendre d'un développement multipolaire relayant le centre-ville dans ses fonctions de commandement économique. Faute de réseaux techniques structurants, de corridors valorisant un transport plus fluide et moins énergivore, il faut plutôt prêter attention à l'activité commerciale qui se redéploie en suivant les radiales de la ville, souvent pour en approvisionner les chantiers de construction, à des espaces d'habitation effilochés, à un territoire mité par les transactions foncières et à une gestion foncière fragmentée.

1. C'est globalement le cas entre 2000 et 2017, avec parfois des compétences étendues à l'urbanisme.

De la mesure de l'avancée de la ville à la typologie des parcellements fonciers en 2017

Au-delà de son bilan démographique (chapitre 8), l'avancée de la ville se lit au sol. Son marché foncier prend une tournure spéculative en se redéployant vers les communes rurales et en se faisant le baromètre des incertitudes économiques et politiques qui pèsent sur le Mali. L'économie de la construction continue de se partager entre des matériaux importés, attribués de la modernité, et des matériaux extraits localement, les uns et les autres boostés par la croissance urbaine. Mais de nombreuses transactions ont aussi pour effet de geler la valorisation immobilière, de court-circuiter les viabilisations annoncées sur plans, voire d'effacer les premières traces d'investissement dans le paysage. Le grand Bamako qui s'esquisse de fait dans les années 2010 montre ainsi de nombreuses difficultés : déboires de la programmation publique, pannes de capitaux immobiliers, incapacités à satisfaire les clientèles les plus exigeantes.

Entre ces projets imprimés au sol avant de s'interrompre, d'autres beaucoup moins formels s'introduisent subrepticement sur les mêmes terroirs villageois, comme le montrent les exemples d'une à deux dizaines d'hectares extraits des communes de Kalabancoro (Kouralé et Sabalibougou) et de Baguineda Camp (Tiéguena) (*planche 46*). Ces concurrences ne sont pas sans rapport avec les crises politiques qui marquent la fin du second mandat présidentiel d'Amadou Toumani Touré, la fin du premier mandat présidentiel d'Ibrahim Boubacar Keïta, et entre les deux les années noires de 2012-2013 (BERTRAND, 2014 ; 2018). Après avoir parié sur la demande en logements de hauts fonctionnaires et de Maliens expatriés au Gabon, en France ou aux États-Unis, des entreprises maliennes se retrouvent de même contrariées sur le terrain, les litiges fonciers qui les impliquent rebondissant sur la scène judiciaire et dans l'entourage présidentiel (BERTRAND, 2015-b). Qu'il rende ou non visible un bâti urbain dans le paysage, l'analyseur retenu ici est donc foncier.

Nouveaux parcellements dans les premier et deuxième cercles d'influence urbaine

La cartographie de cette activité foncière occupe la première phase de l'enquête « Loin/près des routes : habiter les périphéries urbaines » (LPR) qui exploite l'historique des images Google Earth jusqu'à celles correspondant aux derniers relevés de décembre 2017. À 20 puis 40 kilomètres du premier pont de Bamako, il s'agit de préparer l'étude de terrain qui occupera la phase suivante en novembre et décembre 2018. Ces relevés s'ajoutent aux mesures géoréférencées mises à jour pour l'étalement de Bamako. Ils se calent sur la tâche urbaine donnée en 2011 par le SIG de Bamako, et recherchent au-delà toute trace de progression du parcellaire d'habitation.

Cette extension du socle foncier de la ville suit tantôt des formes orthogonales, selon les principes du lotissement, tantôt des logiques informelles, tantôt un profil hybride. Aux projets dessinés sur plan s'ajoutent des morcellements au compte-gouttes, qui produisent des parcelles à bâtir à partir de champs déjà bornés et de vergers encore en activité, de friches agricoles ou de hauteurs impropres à la culture. Mais le plus visible est la découpe des concessions rurales de quatre à cinq hectares que l'État du Mali avait attribuées aux élites bureaucratiques et militaires du pays dans les années 1970-1980². Dans l'actuelle commune de Kalabancoro, les secteurs de

2. Rappelons que la concession est l'une des formes réglementaires de l'appropriation d'une parcelle purgée de droits coutumiers et rattachée au domaine privé de l'État (chapitre 8). Elle s'inscrit sous le régime des droits précaires depuis la colonisation française, et garantit aujourd'hui des droits considérés comme provisoires, dans l'attente de la création d'un titre foncier immatriculé et de l'établissement de droits définitifs de propriété privée.

Les concessions rurales attribuées plus récemment depuis la dernière révision du Code domaniale et foncier du Mali (2000-2002) se trouvent au-delà de ces grands domaines, et leur superficie moyenne est réduite à deux ou trois hectares. Les préfets et sous-préfets des niveaux locaux d'administration territoriale ont en effet reçu compétence domaniale de l'État pour attribuer ces titres provisoires sur des concessions rurales, tandis que les maires des nouvelles collectivités décentralisées recevaient compétence pour les concessions d'habitation. La taille réduite des premières est aussi la conséquence de la résistance qu'opposent certaines familles villageoises à des ventes de terre qui pourront oublier leurs droits communautaires, ouvrir la porte à des cultures pérennes et à la recherche de titres définitifs.

DES LOTISSEMENTS PROJÉTÉS SUR PLANS PUIS GELÉS, EFFACÉS OU INFORMALISÉS SUR LE TERRAIN

Kourale



02/2010



12/2018

Tieguena



11/2014



12/2018

Sabalibougou



02/2015



12/2018

Sources : enquête LPR, phase 1, décembre 2017 ; Google Earth, février 2010 à décembre 2018.

Diatoula, à l'est de la zone aéroportuaire de Sénou, et de Kabala, entre la route de Sikasso et le fleuve Niger en amont de Bamako, sont particulièrement concernés.

Le démembrement de ces concessions destinées à la production agricole apparaît tantôt délibéré, tantôt improvisé par crainte du débordement d'initiatives voisines. Pour les propriétaires et leurs héritiers, il procède d'un calcul de coût qui suit de près, depuis les années 2000, les prix des lots d'habitation et la réduction de leur superficie à 300 voire 250 m², dans le cercle de Kati comme en ville. Même déduit d'un tiers de superficie à garder en servitude publique, un hectare permet de mettre sur le marché plus d'une vingtaine de parcelles à bâtir à ce compte, et chacune peut rapporter de quelques centaines de milliers à plusieurs millions de francs CFA.

Initiées par quelques dizaines à centaines de propriétaires, imitées par les communautés villageoises voisines, ces entreprises de parcellement ne se donnent même pas la peine de se conformer au cadre réglementaire du lotissement d'habitation ni de jouer le respect des normes de bornage et de viabilisation. Adviennent que pourra aux acquéreurs des lots à bâtir, trop heureux qu'ils sont de trouver un endroit pour installer leurs familles : la plupart des vendeurs ne ménagent ni place d'équipement ni voie d'accès. Seul le passage répété des nouveaux occupants, reprenant des chemins agraires ou leur substituant de nouvelles pistes pour amorcer la construction d'une maison, permet de repérer ce moment de conversion du sol agricole en sol urbain.

Les transferts de propriété signent alors une nette contraction des espaces agricoles dans les environs de Bamako (*carte 40*). Ils signalent également la perte de cohésion des communautés villageoises, dont certains membres et représentants néocoutumiers cèdent aux propositions d'achat sans considération pour les besoins fonciers d'autres ayants droit ni pour les précédents prêts accordés à d'autres tenanciers de la terre. L'effet de contagion est manifeste au regard des initiatives prises dans les villages et hameaux voisins pour anticiper sur l'avancée de la ville, pour se défendre de menaces d'empiétement ou pour prendre les devants sur une réquisition publique qui ne tiendra aucune promesse : ni d'indemnisation en espèce ni de

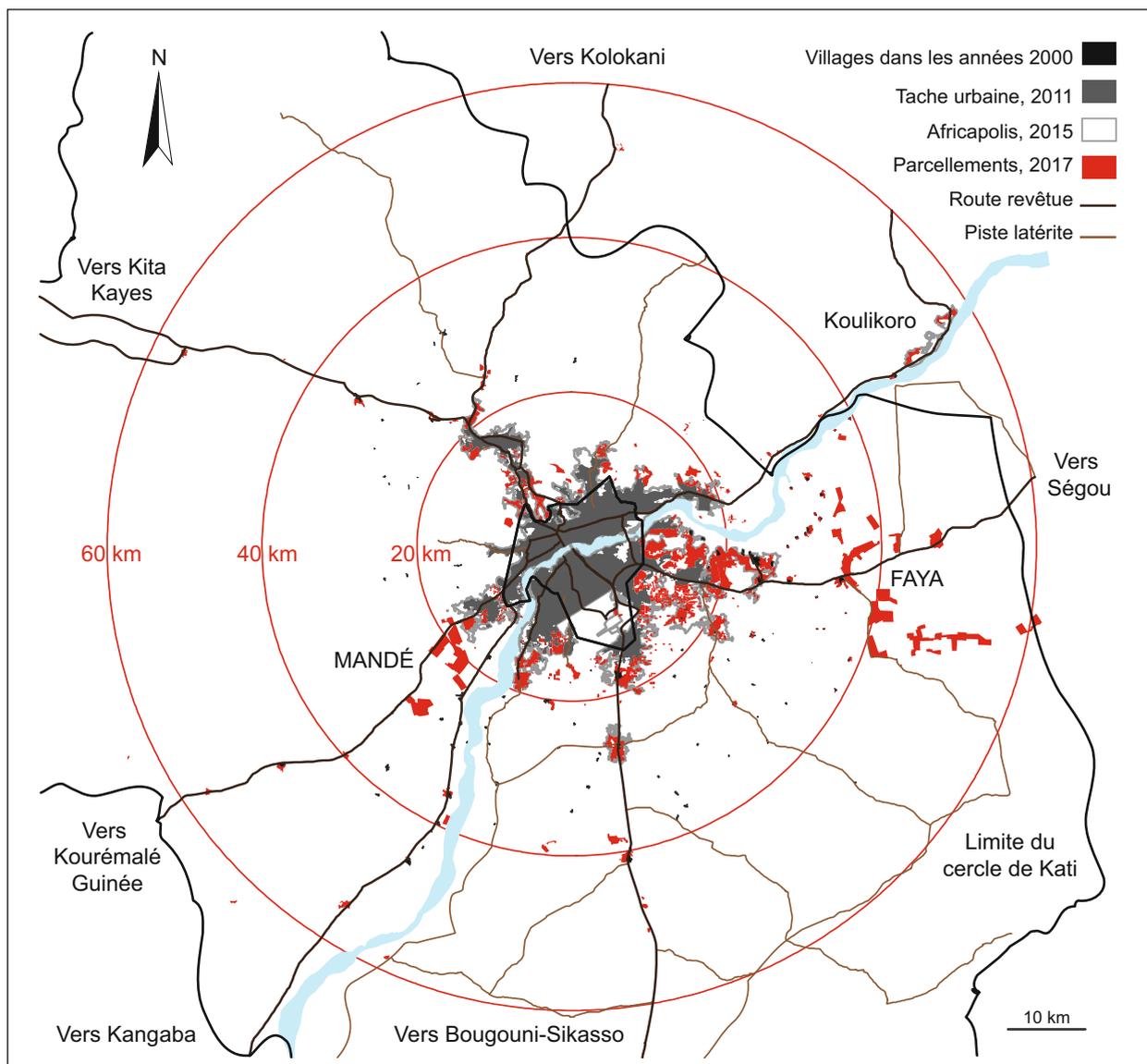
compensation en nature. Peu de fermes et de vergers résistent encore à cette pression foncière dans un rayon de 20 kilomètres.

À cette distance du premier pont de Bamako, un premier cercle d'influence urbaine permet d'inclure la ville de Kati et ses propres débordements sur la commune rurale de Kambila. Il exclut au contraire les grandes forêts du Mandé et la Faya, qui s'étendent au-delà vers le sud-ouest et vers l'est, et dont les très vastes parcelles d'exploitation apparues en leur sein suivent d'autres logiques qu'immobilières ou d'implantation d'établissements industriels.

C'est dans ce premier cercle que s'articulent les deux logiques spatiales de l'étalement urbain : un étirement le long des routes revêtues, d'une part, un glissement en tache d'huile entre ces axes principaux, d'autre part. Les extensions déjà mesurées en 2011 et 2015 se prolongent ainsi vers le plateau mandingue, en empruntant les rentrants de la falaise par les pistes encore non bitumées qui y montent. C'est le cas à l'ouest, vers la petite commune de Dogodouman, au nord par le bas-fond de Ngomi, depuis la commune II de Bamako, vers Safo depuis la commune I, et vers Dogobala depuis la commune rurale de Moribabougou.

D'autres fronts d'activité foncière sont plus massifs : l'espace urbanisé entre Bamako et Kati est désormais continu, de même que les terres situées entre le fleuve Niger en aval de Bamako et la route de Ségou, entre celle-ci et la route de Sikasso. Dans ce vaste bloc oriental, ce n'est pas l'absence de contraintes topographiques qui est déterminante ; ce sont davantage les propriétaires qui se sont ralliés au morcellement dans les secteurs de concessions rurales, ainsi que les programmes immobiliers qui ont ciblé la zone : aux 20 000 logements sociaux promis à Tabakoro sous le mandat présidentiel 2008-2012, pari non tenu mais porté à 50 000 logements dès le début du mandat suivant, s'ajouteront des mesures d'échange de titres fonciers favorables aux opérateurs immobiliers privés (chapitre 8).

Au-delà de ce premier cercle, jusqu'à 40 kilomètres du centre-ville, la pression foncière est moins continue. Son extension linéaire se maintient après Kati, où elle semble explorer les réserves foncières des communes de Diago et de Dio-Gare depuis les routes de Kita et de Kolokani.



Carte 40

Tache urbaine et parcellements fonciers relevés dans le cercle de Kati dans les années 2010.

Sources : SIG grand Bamako ; Africapolis, 2018 Update ; enquête LPR, phase 1, décembre 2017.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Mais ce sont principalement des chefs-lieux de commune qui accrochent les perspectives de parcellement dans ce deuxième cercle, comme le montrent Sanankoroba au sud et Kambila au nord. Certaines entreprises de parcellement ne sont guère visibles à cette échelle régionale, mais la course aux titres fonciers qui les prépare a bien commencé comme on le verra plus bas.

Également discrètes sont les extensions de nombreux villages ne dépassant pas quelques centaines d'habitants. Les mieux situés, le long d'une piste ou à

proximité d'un axe goudronné, témoignent d'un croît démographique qui ne s'explique pas seulement localement, enregistrant aussi l'installation d'actifs et de retraités venus de la ville. Le suivi de ces localités ne pouvait remonter avant les années 2000 dans l'historique Google Earth, et souvent pas avant 2008 pour les plus reculées. Il reste pourtant important pour caractériser ce processus de périurbanisation et le différencier des tendances suburbaines à l'œuvre dans le premier rayon de 20 kilomètres.

Tableau 93 – Mesure de l'étalement urbain en 2017 selon le type de parcellaire ajouté depuis 2012

Type de parcellaire	Superficie (ha)	% (1)	% (2)	% (3)
Tache urbaine en 2011	29 291,15	65,1		
Lotissement immobilier achevé	378,18	0,8	2,6	12,7
Lotissement immobilier en cours	280,62	0,6	1,9	9,5
Parcellement foncier sur plan, constructions en cours	940,38	2,1	6,5	31,7
Parcellement foncier sur plan, non construit	1 367,48	3,0	9,4	46,1
Sous-total formel (3)	2 966,66		20,4	100,0
Morcellement d'une concession rurale	966,34	2,1	6,6	54,4
Morcellement sur butte	811,06	1,8	5,6	45,6
Sous-total mixte (3)	1 777,39		12,2	100,0
Prolongement informel de la tache urbaine	3 904,68	8,7	26,8	39,7
Morcellement informel distant des routes	1 016,89	2,3	7,0	10,3
Morcellement irrégulier depuis une route	2 377,53	5,3	16,3	24,2
Extension villageoise	2 526,13	5,6	17,3	25,7
Sous-total informel (3)	9 825,23		67,4	100,0
Tache villageoise au début des années 2000	1 146,59	2,5	7,9	
Total espace d'habitation en 2017 (1)	45 007,02	100,0		
Total extension depuis 2011 (2)	14 569,28		100,0	
Espace d'activité industrielle	243,42	65,1		
Parcellement forestier	7 124,87	0,8	2,6	12,7

Source : enquête LPR, phase 1.

Le chef-lieu de région de Koulikoro n'apparaît finalement qu'au-delà, dans le cercle des 60 kilomètres de Bamako. La ville comptait d'ailleurs deux fois moins d'habitants que Kati en 2009. Avec sa dynamique propre de lotissement et d'extensions bâties, elle offre un point d'ancrage à une influence métropolitaine procédant par satellisation de localités variées. Elle reste à surveiller à l'horizon 2030.

Formes et acteurs de l'activité foncière à l'interface rural-urbain

Les différences d'intensité et d'environnement des parcellements obligent donc à se concentrer sur un rayon d'influence intermédiaire, et à préciser ces logiques jusqu'à une trentaine de kilomètres du centre de l'agglomération (carte 41). C'est dans ce cadre élargi que de nouvelles zones d'étude sub et périurbaines ont été retenues par

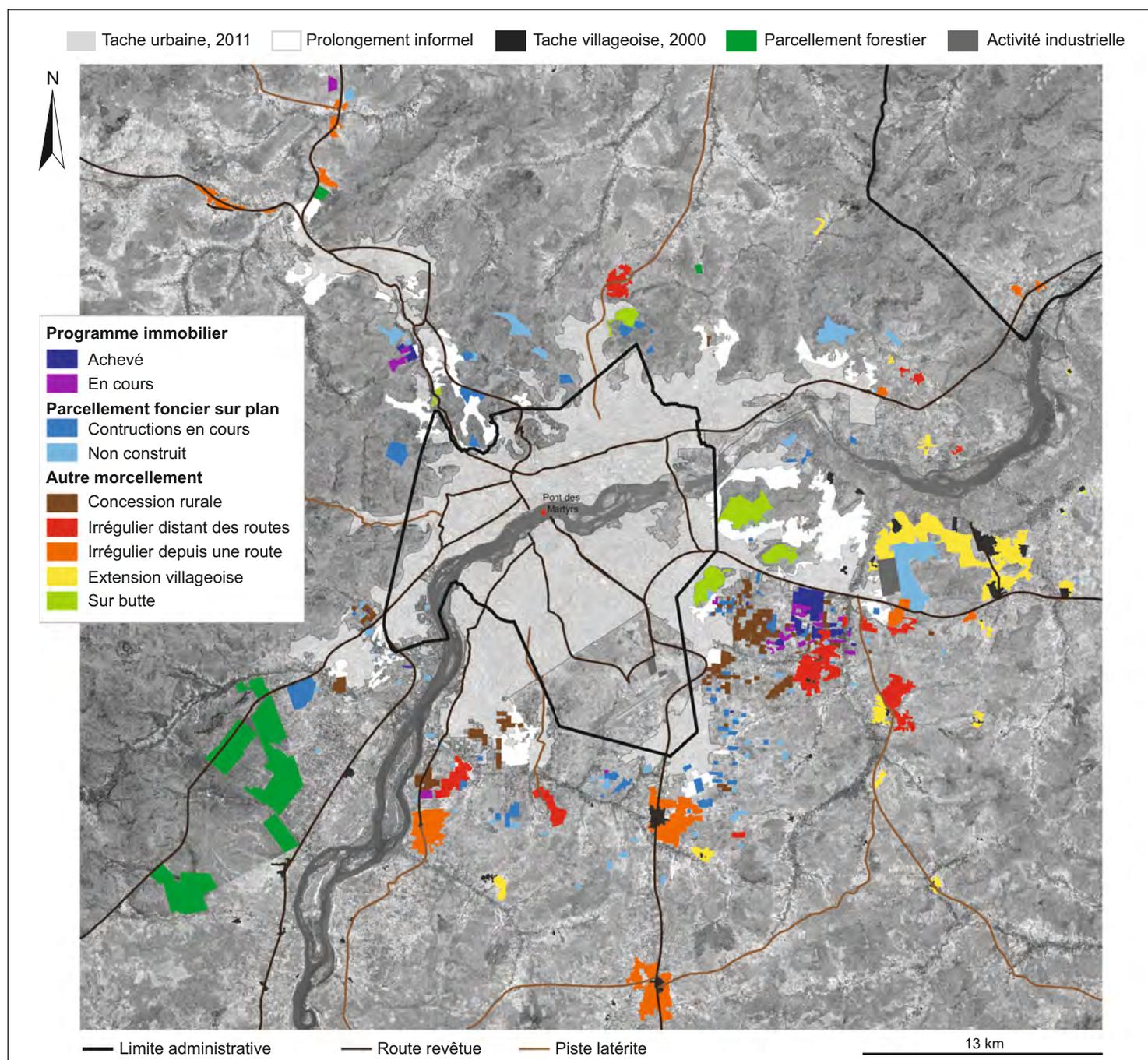
un choix raisonné qui rappelle les enquêtes PLMU. En s'éloignant des limites du district plus franchement qu'en 2011, l'enquête sur questionnaire LPR menée à la fin de 2018 a permis d'informer 812 maisons occupées depuis quelques années, la composition de leurs ménages, l'itinéraire résidentiel de leurs référents, la mobilité des actifs et des scolaires, ainsi que l'accès des habitants aux services de base et aux structures de soin.

L'activité foncière relevée depuis 2011 représente un tiers de la tache urbaine de Bamako. Elle se présente d'abord en deux groupes de lotissements à angles droits et de parcellements irréguliers, reprenant en cela une dualité déjà éprouvée dans l'histoire de la ville. Mais elle oblige de nouveau à questionner la pertinence de l'opposition formel/informel dans cette dernière phase de croissance urbaine. Certaines trames parcellaires se caractérisent en effet comme ayant un pied dans les obligations réglementaires, un pied dans leur ignorance ou leur contournement : elles occupent même plus de la moitié des espaces classés de prime abord comme « lotis ». Il n'en reste pas moins que les formes irrégulières continuent de représenter la grande majorité des extensions urbaines récentes : plus des deux tiers des superficies ajoutées par ces activités foncières après 2011 (tableau 93).

Des parcelles bornées sur plan

Le premier groupe identifié sur la carte et dans le tableau concerne des parcelles aux formes orthogonales mais il n'est homogène ni par ses promoteurs ni quant aux produits urbains générés. Il se diversifie ainsi selon que les projets sont purement fonciers (types bleu clair ou foncé) ou immobiliers (types violet et mauve), et selon les degrés de viabilisation des lotissements, d'avancement des constructions et d'occupation résidentielle.

On repère ainsi, d'abord, des opérations conçues pour être immobilières. Parmi celles-ci, les programmes achevés sont encore peu nombreux et engagent des superficies moins importantes que les projets en cours à la date des relevés. L'ensemble ne représente surtout qu'une part très minoritaire des activités foncières relevées dans le cercle de Kati à la fin de 2017, et les maisons couvertes alors n'étaient pas toutes occupées un an plus tard. Le choix d'enquêter celles qui l'étaient se porta



Carte 41

Typologie des parcellements fonciers autour de Bamako.

Sources : enquête LPR, phase 1, IRD, décembre 2017 ; image satellite Spot6 2016-03-08_1047252_SEN (redevable du projet Equipex Geosud : Programme investissements d'avenir).

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

donc sur les logements sociaux de Kati promus moins de dix ans après ceux de Yirimadio à Bamako (*planche 47*). Tout comme à Tabakoro, les programmes immobiliers

du nord-ouest de l'agglomération montraient en effet comment l'impulsion gouvernementale avait rapidement cédé la main aux opérateurs privés (chapitre 8).

Les attributaires des logements sociaux de Kati se sont installés après la remise des clés en 2012, la plupart après plusieurs candidatures infructueuses sur d'autres programmes et après avoir signalé divers problèmes de finition à l'Office malien de l'habitat qui garantissait leurs prêts. La reprise des travaux par l'opérateur privé, notamment pour des fuites constatées sur les dalles de toiture, leur permet alors de faire jouer les avantages comparatifs du secteur : aéré, bien approvisionné en eau et bien relié à Bamako, il offre des logements jugés moins bâclés que ceux des programmes de Tabakoro. Six ans après les déménagements, une association de développement du quartier se félicite d'avoir construit la mosquée en « partenariat » avec une association islamique. Mais elle regrette que le secteur soit rattaché administrativement à la commune de Kambila, qu'elle estime non concernée par ses demandes d'école, de centre de santé communautaire ou de marché, plutôt qu'à la ville de Kati dont il n'est séparé que par un marigot et... le rail ferroviaire du Dakar-Niger³. Les nouveaux ménages sont logés principalement en F3 (deux chambres et un salon)⁴, quelques-uns en F4 (une chambre supplémentaire, trois toilettes), et se considèrent propriétaires plutôt qu'en « location-vente ». Bon nombre ont déjà construit dans les arrière-cours, aménagé les terrasses, ou montent en étage.

D'autres lotissements se repèrent sur l'image satellitaire par le grattage de quelques voies d'accès et de desserte interne, par le prolongement des lignes électriques EDM et les formes également géométriques des îlots en train de sortir de terre. La promotion est ici purement foncière, mais ces exemples se différencient entre eux selon les proportions de constructions en cours, de maisons déjà occupées et de parcelles toujours nues. L'initiative du chantier revenant à l'acquéreur, on retrouve alors des rythmes de déménagement qui varient plus sensiblement que dans les opérations livrant des maisons clés en main. Ces parcelles à bâtir sont nettement plus

nombreuses que les précédentes offres de logements. Elles témoignent des limites persistantes du capital malien et du faible intérêt des investisseurs étrangers pour les activités de promotion immobilière.

L'exemple retenu pour l'enquête à Samanko 2 (commune du Mandé) correspond à un lotissement qui n'a pu tirer des lignes électriques que sur quelques dizaines de mètres depuis la route de la Guinée (*planche 47*). Ce programme d'apparence administré n'échappe pourtant pas à divers arrangements : l'initiative de la demande revient à d'anciens lépreux soignés à Bamako et installés dans le secteur en postcure au cours des années 1970 : leur hameau se prévaut d'une chefferie tournante et est baptisé « nouveau Djikoroni », en référence au quartier urbain d'origine. Les inquiétudes commencent au début des années 2010 quand des ordures et boues de latrines commencent à être déposées dans les environs et que les occupants de champs voisins sont chassés. Plutôt que de voir leur terre réquisitionnée à son tour, ces propriétaires sans titre ni légitimité traditionnelle sollicitent la préfecture de Kati pour un lotissement dont ils attendent une part des parcelles. Entre la médiation de la commune et celle du préfet, la seconde prévaut pour faire venir les topographes et garantir aux villageois les meilleurs termes de compensation, bien qu'elle ne soit plus fondée en matière de concessions d'habitation. Le lotissement justifie donc son nom de Samanko 2 par des parcelles de taille standard et un plan d'aménagement approuvé administrativement. Un accès facile par une route nationale justifie aussi qu'on prévoit d'y déménager un service douanier d'envergure régionale. Mais le démembrement d'autres places réservées aux équipements collectifs suscite la protestation des nouveaux habitants dès leur installation, en moyenne en 2016. Une offre scolaire privée cherche très vite à prendre le relais de l'unique établissement public local, qui ne dépasse pas la sixième année du cycle fondamental.

Autour de formes régulières et d'une apparence de lotissement, le parcellement peut se montrer ainsi bricolé, voire incertain, comme l'ont montré plus haut les exemples d'effacement des projets. La frontière entre formel et informel se montre une fois encore ténue, d'autant que les lotissements les plus aboutis entraînent souvent des bourgeonnements « spontanés » à leur

3. Quant aux villageois de Ouagadou Sikoro, dont les terres ont été réquisitionnées par le programme immobilier, ils sont jugés « complexés » par l'arrivée de citadins aux moyens et besoins économiques plus élevés.

4. La mensualité correspondante, de l'ordre de 44 000 francs CFA, est inférieure aux loyers demandés en ville à plus 50 000 pour des logements comparables.

ÉCHANTILLONNER LES PÉRIPHÉRIES URBAINES : PAYSAGES DU LOTISSEMENT

Promotion immobilière, morcellements fonciers



Kati ATT-bougou



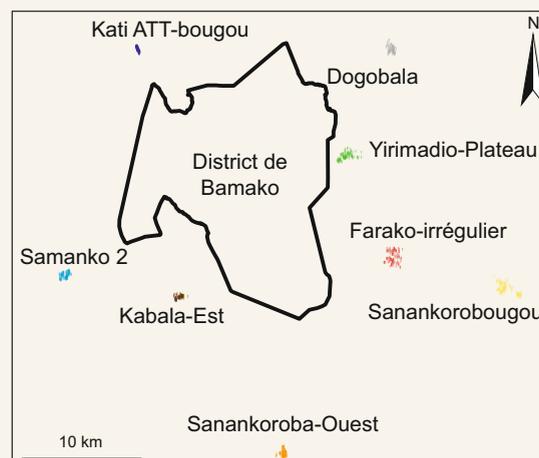
Yirimadio-Plateau



Samanko 2 Djikoroni Coura



Kabala-Est Concessions rurales



Sources : enquête LPR, phase 2 ; Google Earth, 21 novembre 2017 et 25 décembre 2018.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

bordure, l'installation de maisons dont les bâtisseurs sont intéressés par la proximité de réseaux de viabilisation. C'est déjà le cas en contrebas des logements sociaux de Kati : au flanc d'un marigot affluent du Niger, ces intrus sont menacés de déguerpissement par la mairie de Kati ; un peu plus au sud, ceux de Sirakoro sont par contre situés sur la commune de Kambila : leur noyau de peuplement grossit donc sans être inquiété et en profitant d'un accès rapide à Bamako par la route du Lido.

Même en sollicitant tous des autorisations de lotissement en bonne et due forme, plan de masse et plan parcellaire à l'appui, même en mobilisant des géomètres agréés pour un circuit d'approbation technique compliqué à mener entre Kati et Koulikoro, les acteurs des morcellements fonciers réguliers se montrent surtout hétérogènes. Certains mettent en avant leur compétence administrative ou leur prérogative communale ; d'autres sont des sociétés qui se prétendent immobilières, des collectifs coutumiers, des groupes d'héritiers pressés d'entériner le partage successoral qui leur donne quelques lots, ou encore des particuliers flairant le bon coup. Beaucoup suivent les initiatives de leurs voisins ou craignent de s'y prendre trop tard face à la concurrence.

Tous témoignent de l'opportunité à surfer sur la demande de logements, pour des activités relayées par de nombreux intermédiaires et courtiers qui sont perçues comme plus lucratives qu'exigeantes financièrement. De fait, la préparation des terrains est minimale : réduite au bornage, peu surveillée, elle néglige très largement le creusement de caniveaux à ciel ouvert. L'envergure de ces entreprises foncières se montre surtout très variable comme on le confirmera en suivant les titres fonciers : point n'est besoin de centaines de parcelles, format peu représenté en réalité ; quelques unités suffisent à se faire savoir vendeur. Sans plus de contraintes et avec une apparence de règles, le marché foncier s'est ainsi enflé dans différents secteurs de l'agglomération. Mais l'offre de « papiers de propriété » qui s'ensuit pour ces lots d'habitation est très inégale sur le plan juridique : ici des titres enregistrés au Livre foncier du cercle, ailleurs des « bulletins d'attribution » émis par un élu ou un préfet, et souvent de simples certificats de vente signés devant témoins. L'appropriation est

même d'emblée contestable pour les acquéreurs qui se retrouvent à plusieurs sur les mêmes parcelles. Le cas n'est pas rare, et se manifeste sur les hauteurs de Yirimadio abordées plus loin.

La porosité entre les voies formelles et informelles de parcellement est même évidente à l'observation des grands blocs de concessions rurales. Elle justifie d'isoler ce type d'entreprise en particulier dans les secteurs de Diatoula et de Kabala, qui présentent un pied dans la sécurité du titre provisoire, éventuellement transformé en titre définitif, et un autre pied dans la confusion foncière. Car si la propriété qui est à l'origine du morcellement se prévaut ici d'un fondement administratif, censé évoluer vers des droits formels, l'expertise de sa mise en valeur et la demande de changement de vocation du sol ne sont guère au rendez-vous sur le terrain. Le bâti qui en découle, à des rythmes de construction variant toujours d'une parcelle à l'autre, présente une qualité meilleure que dans les quartiers irréguliers populaires. Mais ce standing économique tient d'abord aux vendeurs, eux-mêmes triés sur le volet dans les décennies précédentes, car ce sont eux qui ont attiré les intermédiaires chargés de leur trouver de bons clients ou qui ont répondu aux sollicitations de citoyens nantis.

Peuplé depuis 2014-2015, l'échantillon visité à Kabala-Est montre ainsi de nombreux bâtiments à étages, villas et maisons en dur. Les terrains d'origine font chacun de cinq à six hectares (*planche 47*). Leur démembrement ne s'inspire pas moins qu'ailleurs de la réduction des formats d'habitation, même si la découpe des concessions rurales s'effectue plutôt entre 300 et 500 m² actuellement. Dans tous les cas, les transactions n'ont pas échappé à des critères d'interconnaissance et à des logiques de recommandation personnelle entre vendeurs et acheteurs.

Nouvelles précarités foncières

Le second groupe de parcellements repérés montre des formes clairement irrégulières qui indiquent l'absence d'enregistrement des terrains grignotés par les transactions urbaines. Il reste majoritaire en superficie et en nombre d'exemples mais présente d'autres variantes, selon l'environnement dans lequel bourgeonnent quatre

sous-types, et selon leur distance au reste de l'agglomération (blanc, rouge, orange et jaune). Un cinquième type d'entreprise foncière (vert) semble composer avec la norme du lotissement mais prend place dans un cadre physique précaire. L'enquête de terrain de 2018 confirme alors la vulnérabilité de ces installations : entre 37 et 79 % des ménages enquêtés à Dogobala, Farako, Sanankoroba et Sanankorobougou déclarent un conflit foncier, contre 4 à 13 % de ceux qui ont déménagé sur des bases plus formelles dans les autres zones d'étude (*planche 48*).

Dans la continuité de précédentes poussées irrégulières ou de débordements informels sur des réserves d'équipement de Bamako, le type de parcellement cartographié en blanc participe de la dynamique d'expansion en tache d'huile : il prend place dans toutes les directions de l'agglomération. Il semble y rencontrer quelques morcellements d'impulsion administrative (à l'approche du périmètre irrigué de Baguineda, en aval du Niger, à Sénou et à Gouana). Mais leur gestion se surimpose elle-même à de plus anciennes cessions coutumières, ce qui suscite des conflits inextricables.

Peuplé depuis 2012 en moyenne, le secteur de Dogobala est retenu par l'enquête de terrain. Il rappelle que la tache urbaine de Bamako dessinée un an avant s'étendait déjà dans les communes rurales du cercle de Kati. Celle de Moribabougou qui abrite la zone d'étude nourrit d'ailleurs la chronique des « magouilles foncières » de la dernière décennie. Dogobala constitue donc une réplique de l'occupation « spontanée » que Dialakorodji montrait dix ans plus tôt à la porte du district. L'avancée de la ville entre deux saillants du plateau mandingue est bien visible sur l'image satellitaire. Elle ne laisse plus de trace de l'activité agricole que quelques fermes et un bosquet planté qui profite du ruissellement des précipitations sur 200 mètres de dénivelé de part et d'autre du bas-fond. Selon le chef de village, les familles de Dogobala ont dû se résigner à voir leurs droits communautaires grignotés d'abord depuis la route de Koulikoro, et désormais depuis les hauteurs environnantes où des bornages privés se multiplient sans même que les villageois en soient informés. Les autochtones sont donc condamnés à renoncer aux cultures alimentaires qui les occupaient autrefois. Pour

protéger leur réserve communautaire, ils n'ont plus de solution qu'à s'en partager les terres et les vendre eux-mêmes, ce qui implique de surveiller les risques de réquisition par la commune, d'empiètement et de double vente qui les menacent encore sur ces parcelles converties à l'habitation.

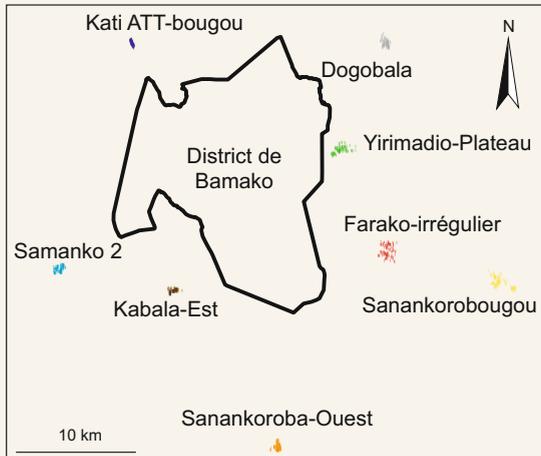
À l'inverse, le type cartographié en rouge se définit par un front irrégulier distant des routes, qu'il n'est pas toujours aisé de démarquer d'autres greffons villageois. C'est donc la contrainte de l'éloignement qui prévaut ici sur des terroirs encore fortement revendiqués par les pouvoirs coutumiers. Farako-Irrégulier en donne une illustration intéressante au sud et à l'est d'un environnement de concessions rurales qui avait déjà mis les habitants du village sur la défensive avant la Troisième République malienne, mais qui cède aujourd'hui la place à la promotion immobilière. Seul un marigot intermittent sépare la zone d'étude des programmes de logement de Tabakoro qui ont glissé vers le sud en moins d'une décennie. Ce peuplement irrégulier est plus lâche que le type précédent. Il prend en écharpe plusieurs domaines fonciers, à la charnière de deux communes, et rappelle à quel point la délimitation des villages et de leur terroir est une question sensible.

La localité de Farako qui revendique un « lotissement villageois » se trouve en effet traversée par la frontière entre la commune de Mountougoula, à laquelle elle se rattache, et celle de Kalabancoro, à laquelle le voisin Tabakoro est relié. Le plus gros du peuplement irrégulier pousse en réalité vers les terres de ce dernier et sur un territoire administratif qui n'est pas celui de Farako. Mais tous les habitants partagent bien le ressenti de l'éloignement : l'absence d'éclairage public, le manque de transport collectif desservant la zone au quotidien, viennent largement en tête des problèmes pointés par quelques résidents anciens et surtout les nouveaux venus depuis 2012. Tous se plaignent du temps qu'il leur faut pour rejoindre Bamako et des alternatives à prévoir pour rattraper d'autres lignes de minibus Sotrama à plusieurs kilomètres de marche.

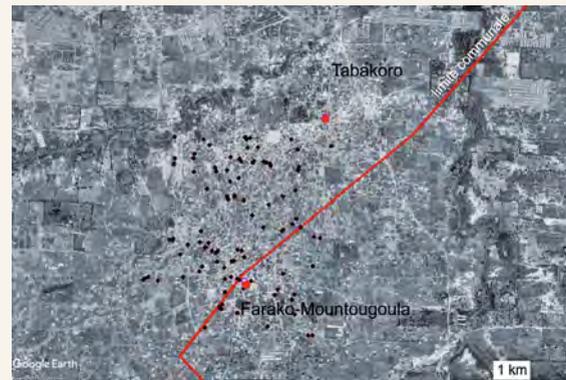
Les deux profils suivants sont liés à la taille des localités sur lesquels ils se greffent, en simple extension irrégulière plutôt qu'en suivant un plan complet de réhabilitation villageoise et de réarrangement de l'occupation du

ÉCHANTILLONNER LES PÉRIPHÉRIES URBAINES : DES PRODUCTIONS INFORMELLES ELLES AUSSI RENOUVELÉES

Près de la ville, loin des routes



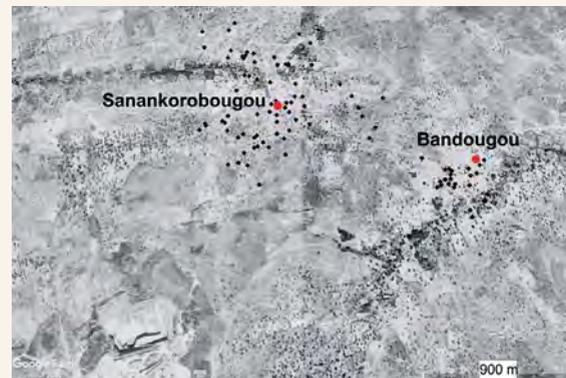
Dogobala



Farako-irrégulier



Sanankoroba-Ouest



Sanankorobougou Bandougou

Sources : enquête LPR, phase 2 ; Google Earth, 13 décembre 2018.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

sol. On s'éloigne donc de l'agglomération en continu pour aborder des formes de périurbanisation. Dans les zones d'étude correspondantes, les itinéraires résidentiels des chefs de ménage mentionnent des séjours intermédiaires dans le cercle de Kati (46 et 34 % des séjours identifiés entre les lieux de naissance et les lieux enquêtés) moins souvent qu'à Bamako ; mais la proportion atteinte par séjour hors district est plus importante que pour le reste de l'échantillon (29 %).

Dans le type cartographié en orange, l'informel retrouve une logique de progression à la fois linéaire et discontinue : elle suit en effet le chapelet des plus gros villages et des bourgs chefs-lieux qui sont précisément situés le long de routes nationales. Le cas de Sanankoroba, le plus peuplé d'entre eux, était donc à retenir : son étalement vers l'ouest, au-delà du noyau villageois ancien, profite de la jonction entre une piste à forte utilité agricole et la route très empruntée de Sikasso. Son peuplement commence en réalité vers 2008 mais les ménages enquêtés déclarent 2013 comme année d'installation médiane.

Constituer un échantillon d'une centaine de maisons se montrait plus difficile dans de plus petites localités situées entre les axes routiers majeurs : l'expansion du parcellaire y reste discrète et ne permet pas de démarquer les ménages installés récemment de ceux qui ont progressivement essaimé depuis les anciens noyaux de peuplement. Le recensement de 2009 montrait pourtant de nombreux villages gagnés eux aussi par un net grossissement de population. L'enjeu de l'enquête est donc d'en comprendre les sources.

Dans la commune de Mountougoula, Sanankorobougou et son voisin Bandougou ont fait l'affaire à eux deux, en étant situés comme la zone d'étude précédente dans le deuxième cercle d'influence urbaine, à une trentaine de kilomètres du centre-ville. On trouve ici les densités d'habitation les plus faibles, au contact direct des champs, mais comptant quelques actifs déboutés de la vie urbaine entre les maisons des autochtones. L'année médiane d'installation des ménages enquêtés ici, 2004, est aussi la plus ancienne de tout l'échantillon. Certains de leurs référents sont tentés de reprendre une activité agricole ; d'autres sont chauffeurs, maçons, mécaniciens, enseignants et recherchent un toit sans frais ou à moindre

coût ; peu ont trouvé à s'employer dans la carrière industrielle toute proche qu'exploite une société chinoise. Loin de la ville et des radiales de l'agglomération, la demande d'équipement et de services de ces ménages porte sur tous leurs besoins sociaux.

Enfin, un dernier profil ressort de contraintes topographiques et environnementales fortes. Elles montrent à quel point la pression foncière ne s'embarrasse plus des falaises remontant vers le plateau mandingue ni des hauteurs isolées qui surplombent la vallée du Niger ; ni de tabous d'occupation associés autrefois au repos des génies ni de l'exploitation sans contrôle des sites de carrière. En rive droite de Bamako, plusieurs buttes, que contournent les deux routes d'accès à Baguineda, sont ainsi transformées en sites d'extraction artisanale de sables et de graviers pour les besoins immobiliers urbains. Elles sont aussi gagnées par un parcelllement informel montant vers l'est depuis les derniers quartiers de Bamako, et par ceux décidés de manière concurrente par la préfecture de Kati ou la municipalité de Baguineda.

Le caractère hybride de ce profil, mi loti-mi précaire, tient à une véritable boulimie foncière : l'offre de parcelles peut venir encore de propriétaires coutumiers s'ils sont divisés entre eux ou sont démarchés par des courtiers en vente. Mais il s'agit aussi d'entreprises de lotissement bâclées, dont les parcelles sont attribuées sans voie d'accès ni préparation des terrains. Ces projets précipités illustrent avant tout le défaut de coordination qui prévaut entre les services domaniaux de la préfecture et ceux des communes rurales. Alors que les seconds recevaient la compétence d'attribuer des parcelles à bâtir et leurs concessions à usage d'habitation dans le dernier Code domanial et foncier, les premiers se la voyaient retirer dans la même refonte juridique de 2000-2002, et ne gardaient que la prérogative des concessions rurales, à vocation agricole. Dans les faits, les maires ne sont guère parvenus à obtenir de l'État qu'il leur affecte les terrains immatriculés nécessaires au lotissement. Le préfet de Kati, quant à lui, a maintenu une pratique de morcellement d'habitation. Sous ces formes officieuses, et selon ces sources concurrentes, le parcelllement des hauteurs multiplie donc les exemples de bornages superposés.

L'exemple retenu à Yirimadio-Plateau correspond à ce type, d'autant que le vaste terroir de Yirimadio auquel il se rattache coutumièrement est traversé par la frontière du district (*planche 47*). Alors qu'aucune maison n'y est implantée jusqu'en 2010, des constructions font leur apparition en 2011 ; elles se multiplient à partir de 2016, année moyenne d'installation des ménages enquêtés, en suivant la piste sinueuse tracée depuis le versant occidental jusqu'au sommet de la butte par les camions d'exploitation des carrières. Le bâti ne cesse ensuite de progresser vers l'est, sur un sol où alternent des affleurements rocheux et la croûte latéritique entaillée par ces exploitants pour mettre à nu les bancs sableux. Les flancs oriental et septentrional de la butte sont abrupts, ce qui rend inaccessible directement une grande partie des parcelles situées en hauteur. À la fin de 2018, plus de la moitié du sommet est désormais habitée, et un nouveau lotissement se profile sur la portion orientale restante.

Entre formel et informel, ce dernier type constitue donc le pendant du morcellement des concessions rurales, en se montrant tout autant improvisé voire inapproprié au regard de la vocation première des sols. Dans le contexte des années 2010, entre libéralisme économique et crise politique, les dispositions juridiques et techniques du lotissement d'habitation sont oubliées. Seules les rappellent les bornes qui sont piquées dans le paysage avec les noms et numéros de téléphone des acquéreurs. Sous la pression foncière, c'est même tout un régime réglementaire de production de la ville qui est sciemment contourné : les droits coutumiers à purger, les navettes à prévoir entre les services domaniaux du cercle et les techniciens régionaux de l'urbanisme, les documents à établir pour que les nouveaux venus soient reconnus parmi tous les administrés des communes, etc. Et pour les vendeurs, peu importe que ces hauteurs soient en l'état impropres à la construction, puisque la demande est là.

Les raccourcis de procédure et les bricolages environnementaux qui ont accompagné l'attribution de parcelles sont donc, avec ces deux types cartographiés en marron et vert, du même ordre que d'autres déplorés à la préfecture de Kati au tournant des années 2010 : les représentants de l'État et leurs intermédiaires dans

les communautés villageoises ne cessent de « doubler » les communes en matière de lotissement d'habitation, conduisant les municipalités à devenir à leur tour « prédatrices » pour ce qui reste de disponibilité foncière. De nombreux exemples de « petits papiers » et de doubles jeux administratifs ajoutent une couche d'insécurité foncière à la précarité que continuent d'éprouver de nouvelles générations d'irréguliers et à la vulnérabilité que peuvent ressentir des familles sur des parcelles « bornées » mais éloignées de points d'eau, de routes et d'équipements publics.

Quant aux établissements industriels, ils se comptent sur les doigts de la main dans les relevés de 2017. Même dans la zone d'activité qui leur est réservée à Dialakorobougou dans la dernière décennie, cette emprise économique reste ponctuelle et ne fait pas cluster urbain. Les parcelles identifiées consomment beaucoup moins de foncier que la somme des plus grosses entreprises agricoles. Celles-ci résistent à l'avancée de la ville en se dotant de titres définitifs, d'enceintes en dur, et en répondant aux besoins alimentaires des citoyens par de nouveaux équipements avicoles, piscicoles et d'embouche bovine. L'agriculture villageoise reste quant à elle sans mesure d'accompagnement économique dans le milieu périurbain, ni protection des voies coutumières d'accès aux terres qui font au contraire l'objet de convoitises marchandes et de concurrences inédites dans la dernière décennie.

La pression foncière vue des titres définitifs : bilan des années 2010

Cartographier la progression du marché foncier demandait une exploitation systématique des registres de l'immatriculation, seule source administrative de la propriété « pleine et entière » établie sur des parcelles bornées après avoir été enregistrée sur le domaine privé de l'État. Les grands volumes de ce livre foncier, de 200 folios chacun, consignent les titres définitivement cédés aux demandeurs et les transactions privées afférentes. Avec ces droits irrévocables, on touchait donc

au « haut du panier » de la propriété urbaine. On abordait surtout une norme de sécurité juridique devenue « prédatrice » dans le sens commun, venant perturber la légitimité et compromettre les rentes tirées d'autres sources d'accès à la terre. La dynamique d'étalement de la capitale en effet ne « mange » pas seulement les espaces productifs et les tenures agricoles du cercle voisin. Avec ces titres, elle déstabilise aussi des droits préexistants sur le sol dont les tenants se rallient inégalement à l'idée de vendre des parcelles pour satisfaire la demande de logements. Que ces droits soient précaires, selon le régime de la concession, ou plus anciennement communautaires, selon le régime des coutumes et ses adaptations néocoutumières aux mutations socioéconomiques du 20^e siècle, tous sont rattachés au même Code domanial et foncier depuis sa révision au début des années 2000.

Dans la pratique, les communs villageois restent sans reconnaissance écrite ni délimitation cartographique. Leur fractionnement par lignage et par famille est souvent avancé dans les terroirs. Aucune indemnisation n'est réellement prévue pour ces propriétaires coutumiers en cas de réquisition pour cause d'utilité publique. Mais leur protection est plus encore défaillante lorsque des acquéreurs voisins se lancent dans une procédure d'immatriculation sans autre publicité donnée aux enquêtes de *commodo et incommodo*, censées purger les droits communautaires antérieurs, puis au bornage contradictoire, censé révéler d'autres propriétaires, que les avis publiés à distance dans le quotidien national *L'Essor* et au mieux un placard adressé au tribunal de première instance ou à la commune. Les exemples d'empiètement sur ces domaines coutumiers ou d'oppositions non prises en compte pour certains de leurs ayants droit, sont légion.

Jusqu'à l'adoption de la loi foncière agricole en 2017, l'enregistrement local de ces communs fait l'objet d'un plaidoyer croissant auprès du ministère du Développement rural. Mais les sollicitations marchandes dont ils font l'objet sur les bordures d'agglomération les exposent à un fort émiettement et à des conflits accrus entre propriétaires coutumiers. Quant aux détenteurs de titres provisoires, ils se voient rappeler une obligation juridique quasi historique à faire constater et exper-

tiser leurs investissements, habitations ou exploitations agricoles, pour évoluer vers des titres définitifs. Mais le caractère sélectif des longues et coûteuses procédures d'immatriculation n'est pas remis en cause. La délivrance de ces titres devient au contraire une source de recettes surveillée dans les comptes domestiques du Mali⁵, en même temps que se multiplient les « deux poids, deux mesures », les mesures dérogatoires, les cas d'exception et les réductions tarifaires dont bénéficient une poignée d'acquéreurs de ces titres à l'encontre de la grande majorité des demandeurs. Qu'elles soient rurales ou d'habitation, les concessions souffrent de plus d'une documentation dispersée dans les services de l'administration territoriale, mal tenue sinon livrée aux termites ou disparue dans les incendies. Se prévaloir de ces droits provisoires ne permet pas non plus d'obtenir un crédit financier sur hypothèque, ce dont les détenteurs de titres définitifs ne se privent pas, quant à eux, auprès des banques.

Forte de ces avantages et malgré son coût d'immatriculation, la propriété titrée connaît donc une envolée dans les registres de Bamako et de Kati. De ce fait, elle aussi est gagnée par une insécurité grandissante : de multiples contestations de droit sur le terrain, des titres qui se chevauchent, des propriétaires cachés derrière des prête-noms, des héritiers mal identifiés longtemps après le décès du premier propriétaire, une confusion administrative assez générale... tout cela affecte la dynamique immobilière des périphéries bamakoises.

La demande d'immatriculation foncière et sa difficile régulation administrative dans la région capitale

Depuis les années 1990, le Livre foncier n'avait pas été exploité aux fins d'analyse dans la capitale quand les lotissements promus par l'ACI dans le district de Bamako suscitaient l'engouement d'une clientèle aisée pour les

5. Le gaspillage des ressources domaniales de l'État et le manque à gagner que lui font subir de mauvaises pratiques gestionnaires nourrissent une abondante série de rapports d'experts et d'alertes politiques venant de la Banque mondiale, depuis son premier Projet urbain au Mali (1979), au vérificateur général qui œuvre plus récemment au contrôle financier du pays.

titres définitifs (BERTRAND, 1999-c ; 2001 ; 2003-b). Quant à la demande périurbaine d'immatriculation foncière, elle restait à mettre à jour de manière élargie dans le cercle de Kati (DJIRÉ, 2007). Après la crise politique de 2012-2013, la relance de l'idée de cadastre donne en effet l'occasion d'informer cette production au Mali et de concentrer l'information foncière sur les deux entités de Bamako et de Kati. Menée en partenariat avec la Direction nationale des domaines et du cadastre et l'université des sciences juridiques et politiques de Bamako, l'étude est réalisée en 2015-2016 pour le compte du ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières. Celui-ci venait de suspendre dans le pays tous les actes administratifs concernant les parcelles demandées en concession ou en cession définitive, et ne les reprit que deux ans plus tard (BERTRAND, 2016-b).

L'analyse repose donc sur les données de première main de la conservation foncière. Il s'agissait d'abord d'une source restant à apurer : la base informatique constituée sur recommandations de la Banque mondiale pour centraliser l'inventaire des titres créés au Mali depuis moins d'une quarantaine de cercles⁶. Ce registre foncier urbain reprenait donc les informations du Livre foncier saisies rétrospectivement en 2006. Il ne bénéficia ensuite que de deux mises à jour partielles depuis les seuls bureaux domaniaux les plus actifs : la saisie de 2012 abordait les changements de propriétés et les titres nouvellement créés dans le cercle de Kati ; celle de 2014 rendait compte des changements intervenus dans le district de Bamako depuis 2006. Pour informer plus précisément les périphéries urbaines, de plus, les registres papiers de Kati ont été dépouillés directement au Bureau des domaines et du cadastre du cercle : 110 volumes, représentant 22 000 nouveaux titres, ont été consultés pour la seule année 2014. À cela s'est ajoutée la consultation détaillée des dossiers de 350 titres archivés dans la décennie précédente, pour lesquels un questionnaire dédié aux parcellements d'habitation a été appliqué.

6. Après 2013, huit nouveaux bureaux domaniaux ont été ajoutés à ceux déjà en place à ce niveau déconcentré du cercle.

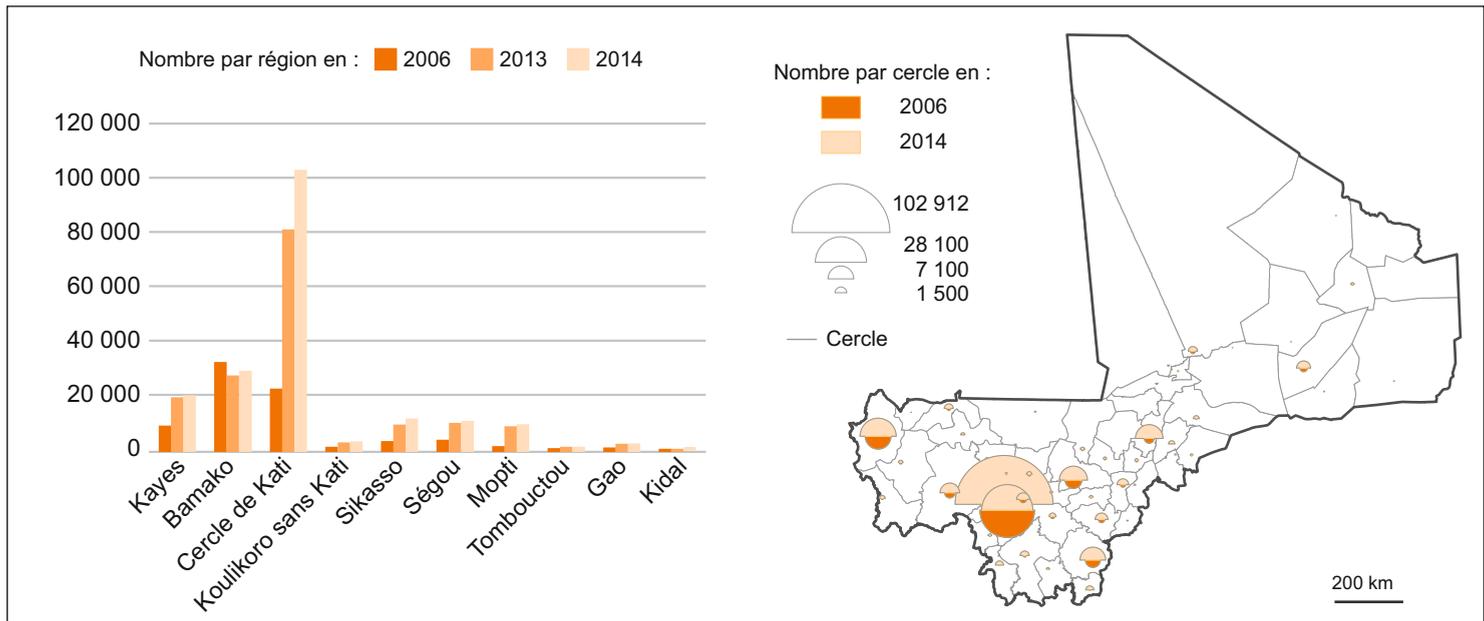
Emballlements de la délivrance des titres fonciers

La base de données relative aux propriétés immatriculées rend compte d'abord d'un stock de titres constitué sur près d'un siècle dans le pays. Elle permet de dépasser le caractère fragmentaire des études consacrées au contexte périurbain (BOURDARIAS, 1999 ; DJIRÉ, 2007 ; BECKER, 2013 ; DURAND-LASSERVE *et al*, 2015), en mettant en évidence la croissance exponentielle du nombre de titres enregistrés depuis les années 2000 (*carte 42*).

Dans cette géographie de l'immatriculation foncière, Kati s'impose loin devant les autres cercles et régions du pays. Avec près de 60 000 titres en 2012, il dépasse même le stock bamakois évalué par le RFU à 37 000 titres deux ans plus tard. Le suivi chronologique des données livrées par les différents bureaux domaniaux du Mali met aussi en évidence le fait que le nombre de titres enregistrés dans le pays a doublé en une décennie, pour atteindre les 115 000 en 2012. La grande majorité d'entre eux se concentre dans la capitale et plus encore sur les bordures du district.

Avec 11 100, 7 500 et 21 700 hectares de superficies cumulées, les trois communes rurales de Kalabancoro, Sanankoroba, et Baguineda sont plus particulièrement concernées dans le cercle de Kati. Ce total ajoute, artificiellement, la superficie des titres créés par diminution d'autres titres, qui sont donc antérieurs et sont identifiés comme des « titres-mères ». Quant aux premiers, générés par des prélèvements ponctuels ou systématiques, ils sont appelés « titres-parcelles ». En réalité leur création n'augmente pas la superficie globalement immatriculée. Mais le report des informations concernant la diminution des plus grands titres est si négligé dans les registres, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de connaître la superficie encore disponible pour ces titres-mères. Cette mauvaise gestion des données cadastrales est source de confusions multiples dans la capitale malienne. Des titres-mères totalement épuisés en superficie, du fait d'un parcellement intégral, ne sont pas toujours annulés comme ils le devraient dans les registres.

La création accélérée de nouveaux titres coïncide avec le tournant libéral de l'économie malienne sous la



Carte 42

Évolution des stocks de titres au Mali, 2006-2014.

Sources : Registre foncier urbain, mises à jour 2006, 2012 et 2014 ; Direction nationale des domaines et du cadastre, 2013 et 2014.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

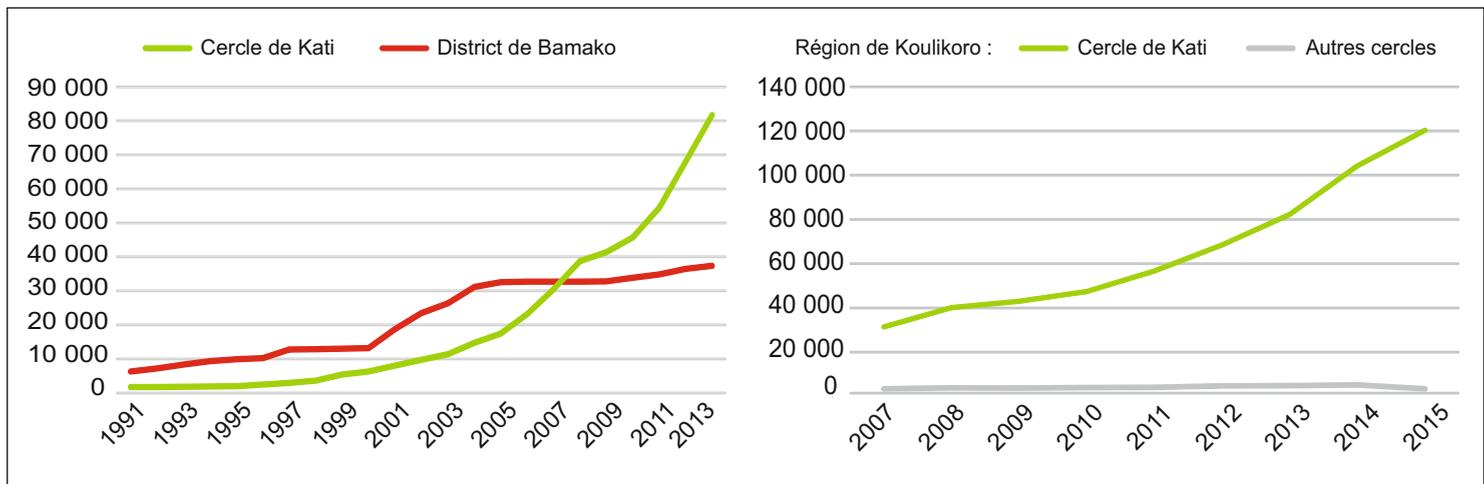


Figure 33

Évolution du stock de titres du cercle de Kati dans son environnement régional.

Sources : Registre foncier urbain, mises à jour 2006, 2012 et 2014 ; Direction nationale des domaines et du cadastre, 2013-2015.

Troisième République (*figure 33*). Le gonflement annuel de ce stock est continu depuis les années 1990, puis spectaculaire depuis les années 2000, mais il ne s'arrête pas avec la crise politique qui vient durement éprouver le pays en 2012, quand son président est renversé à la veille de nouvelles élections, qu'une nouvelle insur-

rection marque le nord du pays qui se retrouve alors occupé par divers groupes terroristes. Au contraire : la faillite de l'État semble amplifier la progression des titres dans la suite de la décennie ; son échelle de mesure dans la région de Koulikoro dépasse clairement celles du district de Bamako et des autres régions maliennes.

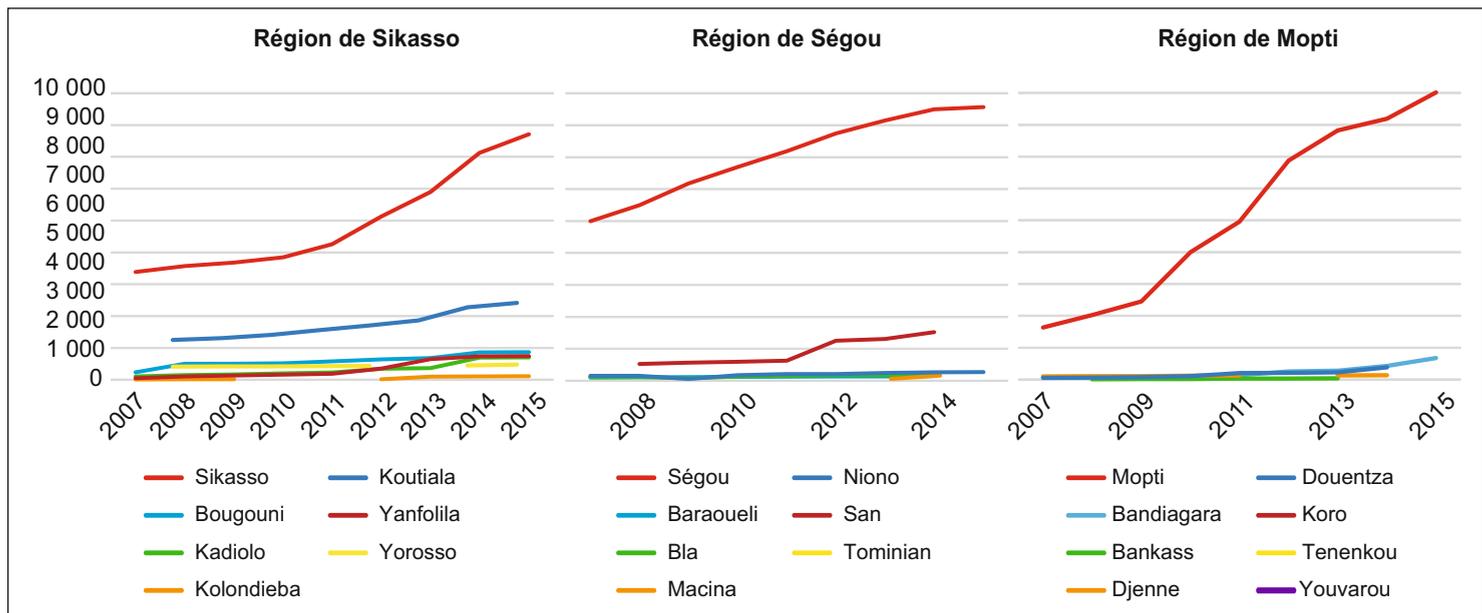


Figure 34

Évolution du stock de titres enregistrés par cercle dans les régions à forte dynamique d'immatriculation, 2007-2015.

Source : Direction nationale des domaines et du cadastre, 2015.

Même les fortes envolées de Sikasso, Ségou et Mopti restent dans des ordres de grandeur d'une dizaine de milliers de titres (figure 34), contre les 120 000 atteints en 2015 par le seul cercle de Kati : le nombre de titres y a donc doublé en seulement trois ans depuis 2012, au plus fort des difficultés de gestion du pays et de sa capitale. La progression annuelle du stock n'y est d'ailleurs pas descendue en deçà de 20 000 titres durant la mesure de suspension des cessions administratives. Autant l'évolution mesurée dans chaque région doit principalement à son chef-lieu et à l'immatriculation de terres de son cercle, autant celle de Kati est donc à relier à l'étalement de Bamako, plutôt qu'à l'influence de Koulikoro.

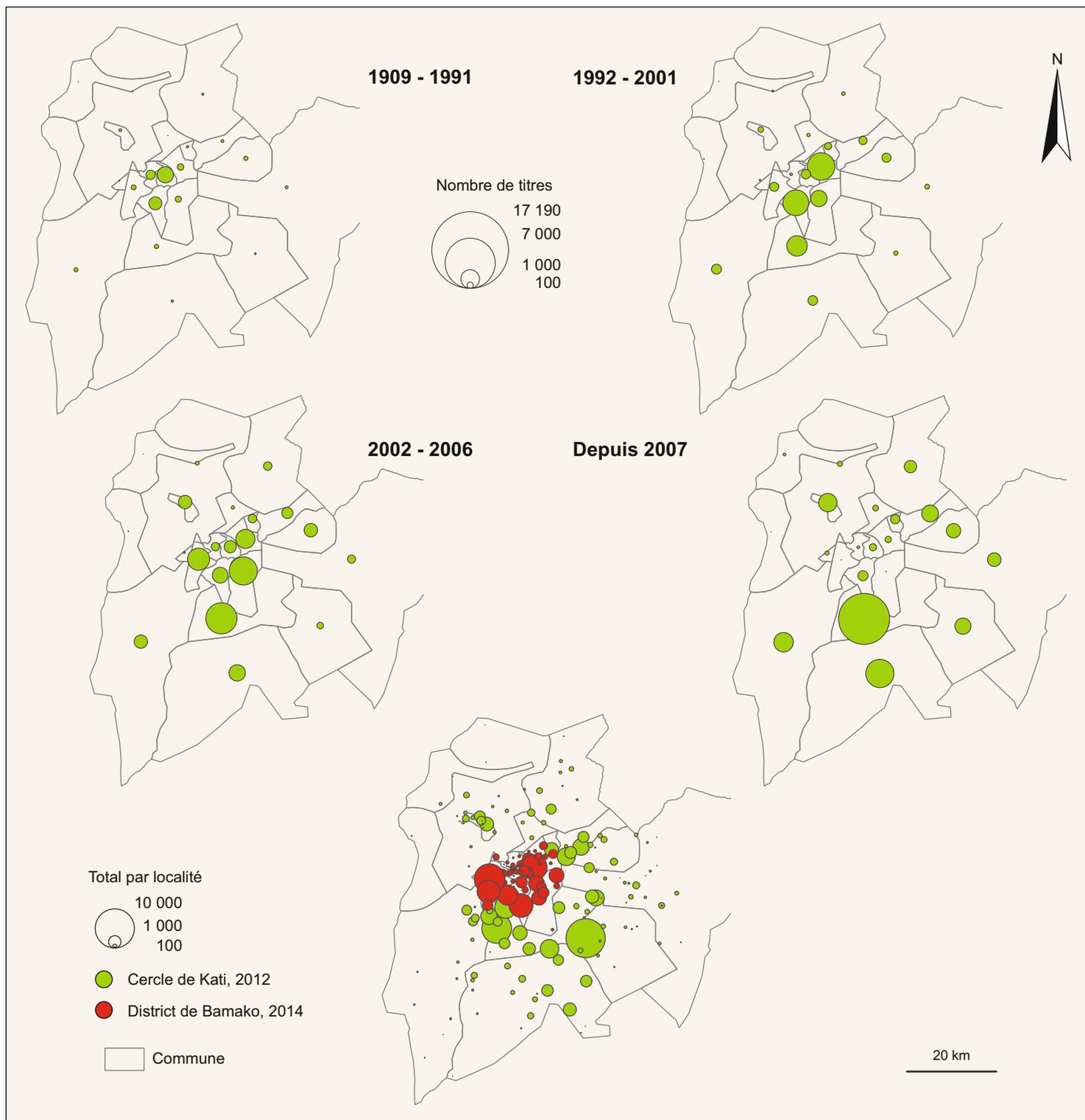
Cette pression venue de la ville explique finalement le point de basculement de l'année 2008, quand les titres fonciers rattachés à Kati sont devenus plus nombreux que ceux de Bamako. Alors que la courbe d'évolution du cercle continue ensuite de s'envoler, celle du district s'infléchit après les deux sauts qu'elle a connus depuis les années 1990 : d'abord sous l'impulsion de l'ACI et de ses ventes de lots titrés, puis au début de la décennie suivante en écho au nouveau Code domanial et foncier et de la libérali-

sation des activités immobilières. Non seulement la capitale a épuisé ses réserves foncières et ne peut plus proposer de grands lotissements dans son périmètre propre, mais la transformation en titres définitifs des concessions d'habitation attribuées dans les décennies précédentes reste inaccessible à la majorité des Bamakois.

Logiques de diffusion urbaine

La dynamique de titrisation suit alors une progression vers des ressources foncières de plus en plus distantes du centre commercial : vers les marges du district de Bamako au cours des années 1990, au bénéfice des communes V, VI et I ; puis à travers les communes du cercle de Kati (planche 49). Sous le bénéfice marqué de celle de Kalabancoro se cachent en réalité des concentrations plus locales. Les propriétaires de Diatoula et de Kabala, que l'on a déjà vus se distinguer autour des concessions rurales, sont les principaux gagnants de la carte établie par localité. Avec près de 10 000 titres pour les premiers et 5 700 pour les seconds, l'ensemble représente 63 % des enregistrements localisés dans la commune et 29 % de ceux du cercle en 2012.

TITRES ENREGISTRÉS DANS L'AGGLOMÉRATION DE BAMAKO
PAR PÉRIODE D'ÉTALEMENT URBAIN



Source : Registre foncier urbain, mises à jour 2012 et 2014.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Deux ans plus tard, Diatoula et Kabala apparaissent de nouveau en tête des quelque 22 000 enregistrements comptés sur folios pour la seule année 2014⁷, ce qui ajoute plus de 5 200 titres à leurs propres stocks. Mais les deux localités sont désormais talonnées par les immatriculations menées à Gouana, dans la même commune de Kalabancoro, et à Dialakorobougou sur le territoire de Mountougoula. Plus d'une trentaine de localités rurales comptent, de plus, entre une centaine et près d'un millier de titres supplémentaires, ce qui dépasse de loin les créations relevées dans les quartiers bamakois pour la même année. La géographie de l'immatriculation s'est donc encore élargie en 2014, au-delà de la quinzaine de communes riveraines du district : huit nouvelles collectivités présentent désormais des enregistrements significatifs à distance de la ville ; deux autres, Bougoula et Dombila, comptent des titres sur les marges du cercle du Kati, alors qu'elles n'apparaissaient pas du tout dans le RFU.

Ce modèle de dissémination en tache d'huile montre cependant deux limites. Comme on l'a vu, la première est la concentration des titres sur le territoire de Kalabancoro qui ceinture la capitale au sud. Dès la première moitié des années 2000, ses créations dépassent en nombre celles des communes urbaines de Bamako, qui s'effondrent ensuite. Dans la décennie suivante, toutes les communes rurales riveraines du district ont pris le relais, souvent même en dépassant Kati-ville, seule commune urbaine du cercle. Mais avec plus de 160 000 habitants, Kalabancoro reste en tête de la ruée sur les terres et friches agricoles et de leur métamorphose en parcelles d'habitation. Ses nouveaux quartiers adossés à une douzaine de villages constituent la banlieue-dortoir quasi continue de la capitale, à moins de 20 kilomètres du centre. Un contraste s'esquisse donc avec les titres moins nombreux sur le plateau qui domine l'agglomération d'une centaine de mètres au nord, et reste tributaire de rares voies d'accès.

Une seconde perturbation du modèle auréolaire découle en effet de l'impact des routes. Celle de Koulikoro

ressort de la carte par la ligne de titres accompagnant la poussée de la ville vers le nord-est, dans les communes de Sangarebougou, Moribabougou et Ngabacoro Droit. À l'est, un chapelet suit de même la route de Ségou dans la commune de Baguineda. La route de Sikasso se repère enfin par un point méridional dans la commune de Sanankoroba, dans le prolongement de Kalabancoro. En dehors de ces routes bitumées, les critères d'accessibilité conduisent les démarcheurs fonciers à privilégier les abords de pistes rurales. Les plus chanceux parviennent même à les intégrer aux plans de morcellement qu'ils font valider quelque temps après l'immatriculation. Il s'agit alors d'optimiser la part du sol revendable par rapport à ce qui devra être réservé en voirie et espaces publics.

Mais jusqu'à 40 kilomètres de Bamako, la marchandisation des terres fait subir au milieu périurbain un mitage plus fin des droits fonciers, selon d'autres logiques d'opportunité. Entre les routes d'intérêt national et à distance des pistes reliant déjà les villages entre eux, il n'est pas rare de rencontrer, comme sur les terres de Banancoro, des projets immobiliers de plus d'une dizaine d'hectares enclavés au milieu d'autres usages fonciers et en attente d'investissement. De coûteuses transactions greffent des démarches d'immatriculation dans un environnement de brousse, de champs et de vergers. Ces titres s'imposent parfois brutalement aux domaines coutumiers et aux concessions que les villageois ont acceptées selon leurs critères sociaux, parmi lesquels des logiques d'autochtonie et d'interconnaissance avec les acquéreurs. Les propriétés sont plus ou moins rapidement redécoupées en petits lots, sur plans de géomètres ou par un déstockage au compte-gouttes à l'égard de solliciteurs urbains. Mais cette détermination des gros acquéreurs à tirer ainsi une rente foncière s'imprime dans un paysage qui n'est desservi par aucun réseau ni routier, ni d'électricité, ni d'eau. Au contraire, ce sont ces nouvelles immatriculations qui finissent par imposer leurs voies d'accès dans un désert de peuplement.

La progression des stocks de titres donne finalement le pouls de la compétition économique qui s'exerce au-delà du district de Bamako, sur un front de transactions particulièrement actif. L'entité administrative de Kati a pris la tête des immatriculations maliennes, et se démarque du reste de sa région qui ne pèse que pour

7. 18 % de ces nouveaux titres n'ont pu cependant être rattachés avec certitude à une commune, tant leur localisation reste imprécise dans les registres du Livre foncier.

1,5 % des titres nationaux en 2014. Bien que concentrée aux abords de la capitale, cette tendance rappelle les inquiétudes relevées dans d'autres contextes africains, quand la titrisation vantée par la Banque mondiale en matière de sécurisation foncière ne profite pas aux classes pauvres (MYERS, 2008 ; MEYER, 2018). Au contraire, les garanties juridiques données aux titulaires de droits d'user et abuser, triés sur le volet, laissent les marchés fonciers dans un réel défaut de régulation au Mali, ce qui fragilise les droits provisoires et communautaires (CAMARA, 2017 ; BERTRAND, 2019-a).

Ce gonflement depuis le 20^e siècle apparaît en effet vicié par de nombreuses limites de gestion : des droits communautaires mal ou non purgés, des échanges de titres expéditifs, des constats de mise en valeur très insuffisants pour les concessions, un bornage contradictoire censé être public mais mené de manière confidentielle pour leur transformation en droits définitifs, des cessions administrées sans considération pour les principes de zonage urbain, des propriétés dont la valeur financière est sommairement expertisée... À cela s'ajoutent la mauvaise tenue du Livre foncier, un registre informatique peu utilisable, le faible crédit administratif et judiciaire d'un outil présenté comme cadastral⁸. À travers ces négligences, l'État est accusé d'incohérence, de favoritisme et de corruption. Il est pris à défaut de jouer son rôle d'imposition fiscale, de captation et de redistribution, sous la forme d'aménagements territoriaux, de la valeur créée par le marché foncier.

Si le Livre foncier du Mali progresse encore de 17 % entre 2013 et 2014, en comptant finalement près de 188 000 titres, sa croissance reste due pour l'essentiel à ceux créés depuis Kati : pas moins de 40 000 titres en deux années. Alors que 70 % des enregistrements du pays se trouvent dans la capitale et ses environs, la part propre du cercle monte à 59 % en 2015, contre 47 % en 2007.

8. Les registres papier du Livre foncier négligent depuis longtemps le report des clauses de mise en valeur, des diminutions de consistance immobilière, des prix de vente, des hypothèques consenties et levées sur les titres auprès des banques. Le RFU compte jusqu'à 13 % d'incohérences pour d'importants descripteurs des titres fonciers, comme leur superficie ou leur localisation. Les propriétaires sont encore plus difficiles à décrire en l'absence de grille de classement de leur état civil, de leurs adresses et activités professionnelles.



Photo 10

Une piste en latérite bordée de grands domaines titrés entre Sabalibougou et Dougourakoro.

© IRD/M. Bertrand, juin 2015.

Vers un parcellaire d'habitation

C'est ici que le suivi des marchés fonciers et celui des périphéries urbaines se rejoignent, car le morcellement des terrains les plus grands consacre le changement de vocation des sols et leur basculement économique, du rural à l'urbain.

La libéralisation des activités de lotissement est en effet un fait acquis dans les années 2000. Si les promoteurs

immobiliers sont tout juste organisés en association, pas encore en ordre professionnel, il en va différemment d'autres corporations techniques et professions libérales qui plaident aussi pour la promotion du secteur privé au Mali. Parmi ces architectes, ces urbanistes, ingénieurs et géomètres-experts, certains sont à l'origine de sociétés immobilières ou collaborent à des lotissements initiés par des non-spécialistes. Mais sur le plan foncier, la mobilisation de terrains suffisamment grands pour être découpés en lots d'habitation se fait souvent en court-circuitant ou en biaisant le contrôle réglementaire. La ville en train de sortir de terre échappe à toute planification urbanistique.

Trois filières pour obtenir un titre

La tendance découle de la diversification des procédures d'établissement des titres fonciers dans les bureaux domaniaux. La transformation des concessions de droit précaire en droits pleins et irrévocables de propriété, filière issue du legs colonial, reste majoritaire y compris pour de futurs titres-mères : 87 % des 350 dossiers fonciers étudiés en détail à Kati relèvent de cette voie classique d'immatriculation. Mais elle est aujourd'hui beaucoup moins conditionnée qu'avant à des preuves tangibles et dûment expertisées d'investissement économique. Le respect de clauses de mise en valeur inscrites dans le cahier des charges des concessions n'est plus garanti.

Une autre voie d'obtention s'est en effet imposée plus récemment sous la pression d'acquéreurs fonciers empressés, habitués des passe-droits ou surfant sur la promotion du secteur privé. Dans les années 2000, des « cessions directes » commencent ainsi à être menées par les préfets et les sous-préfets, les gouverneurs de région et des ministres, chacun selon sa compétence territoriale : il s'agit bien d'éviter le long passage par la concession provisoire et ses conditions. Cette filière assez offensive caractérise les plus grosses acquisitions observées dans l'enquête et les délais les plus courts d'obtention des titres. Dans un réel désordre de lecture du Code domanial et foncier pour ces différents guichets d'autorisation, les cessions apparaissent ainsi diligentes et défraient la chronique des réseaux d'influence. Elles prennent en réalité le relais des « convoitises »

qui avaient marqué de la même manière les premières années de la Troisième République. Un démarchage personnel avait en effet encouragé des Bamakois nantis à s'approprier notamment les abords du fleuve Niger dans les quartiers de Niaréla, Sotuba, de la Cité du Niger et de Badalabougou. Dans la dernière décennie, un titre sur dix de l'échantillon des grands domaines relève d'une cession directe dans le cercle de Kati.

Quant aux diminutions opérées sur des titres-mères, elles constituent la troisième filière de création de titres. D'initiative privée, elles concernent les parcelles générées par un prélèvement de superficie sur un domaine antérieurement immatriculé. Elles deviennent un recours massif lorsqu'il s'agit d'entreprises de morcellements fonciers portant sur toute l'étendue du titre-mère d'origine. Contrairement aux procédures précédentes, ces créations n'augmentent pas les superficies immatriculées. La pratique n'est d'ailleurs pas nouvelle mais elle change la composition des stocks de titres depuis le début du 21^e siècle : en démembrant des terrains déjà titrés, leurs propriétaires s'assurent autant de droits que ces terrains peuvent compter de parcelles cessibles.

Comme les cessions directes, cette voie de bornage fait sauter des verrous de contrôle des investissements et d'estimation de la valeur des propriétés. De nombreuses opérations procèdent en effet au « lotissement » intégral des titres-mères disponibles ; d'autres mènent un parcellement partiel qui permet aux propriétaires et à leurs héritiers de ne déstocker que quelques lots selon leurs besoins financiers, et ce sans veto administratif. Aussi bien les demandes à soumettre au service domanial de l'État, que les visas techniques à requérir selon la procédure du lotissement, sont négligés dans une large proportion des dossiers observés à Kati. Comme la précédente, cette troisième voie bâcle les écritures sur le Livre foncier, multiplie les exemples de données floues et de manques réglementaires.

La gestion libérale des années 2000 explique ces dérives et confusions venant de la multiplicité des guichets d'attribution foncière et de la dispersion des services censés garantir les procédures : le Livre foncier et les dossiers des titres sont conservés au Bureau des domaines de Kati, mais l'établissement des concessions rurales et le bornage contradictoire des terres demandant à être

Tableau 94 – Structure par taille des titres fonciers enregistrés dans le cercle de Kati

Superficie	Titres créés en :					
	1909-2012		2014 : cessions		2014 : morcellements	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 500 m ²	32 762	58,5	342	12,0	1 001	79,6
De 500 à 999 m ²	6 477	11,6	240	8,4	93	7,4
De 1 000 à 4 999 m ²	5 655	10,1	830	29,1	70	5,6
De 5 000 à 9 999 m ²	2 616	4,7	266	9,3	13	1,0
De 1 à moins de 5 ha	6 810	12,2	883	30,9	53	4,2
De 5 à moins de 10 ha	1 486	2,7	266	9,3	12	1,0
De 10 à moins de 50 ha	154	0,3	25	0,9	15	1,2
Plus de 50 ha	49	0,1	4	0,1		0,0
Total superficie identifiée	56 009	100,0	2 856	100,0	1 257 (*)	100,0
Total superficie non identifiée	3 944	6,6			1	

(*) Sondage à 7 %. 18 674 titres-parcelles sont créés en tout en 2014.

Sources : Registre foncier urbain, mise à jour 2012 ; Livre foncier du cercle de Kati, 2014.

immatriculées relèvent de la préfecture. Ce bornage est en principe public mais il est rarement annoncé dans le voisinage du terrain concerné. Les dossiers techniques de lotissement sont examinés plus loin encore, par les services régionaux de l'urbanisme, de l'hydraulique et du génie rural basés à Koulikoro, à 60 kilomètres de la capitale et à l'opposé de Kati. Enfin, les coordonnées géographiques des titres sont centralisées à Bamako, à distance des dossiers fonciers... Cette fragmentation de l'archivage s'ajoute au manque de coordination des services recevant les différentes demandes. Elle laisse leurs agents démunis face à la pression qu'exercent d'autres représentants de l'État, depuis leurs ministères, sur les registres de la conservation foncière.

Des stocks dominés par les titres-parcelles

Ces transformations de la gestion des demandes d'immatriculation expliquent que les droits enregistrés à Kati dans la dernière décennie se comptent désormais par dizaines de milliers. En 2012, l'incertitude politique qui frappait alors le pays poussait déjà de nombreux propriétaires à rechercher des liquidités à travers la vente de parcelles. Avec la suspension administrative des cessions qui intervient ensuite, ce mode de création de titres sur le stock déjà existant devient le seul

possible. L'accélération d'une tendance au morcellement privé, dont les bases étaient jetées dans les années 2000, est même l'effet pervers en 2014 de la tentative de reprise en main des affaires domaniales par l'État du Mali.

D'après le RFU, les deux tiers des titres créés dans le cercle de Kati sont issus du morcellement d'un titre-mère précédemment enregistré ; un quart ne provient même que de 111 titres-mères comptant parmi les propriétés les plus étendues. La superficie médiane des parcelles, 360 m², renvoie au format des lots destinés à l'habitation plutôt qu'à une valorisation agricole. Elle confirme le changement d'usage de la terre qui se joue ici par le truchement de l'immatriculation. Les grands titres sont au contraire les moins nombreux, et ceux dépassant le format des premières concessions rurales, au-delà de cinq hectares, ne sont pas plus de 2 000 dans le bilan de 2012 (*tableau 94*).

Parmi les titres créés en 2014, seule une petite minorité (moins de 3 000) est issue de cessions qui sont encore possibles dans les premiers mois de l'année. Avec elle, le gain de superficie immatriculée est de 5 016 hectares, 1,8 hectare par titre en moyenne, ce qui peut rapporter à l'État entre deux et quatre milliards de francs CFA selon le barème appliqué pour les cessions

administratives⁹. Ces titres contribuent donc à étendre la réserve de propriétés privées morcelables. Leur géographie est plus diffuse que celle des parcelles titrées aux fins d'habitation : avançant plus loin que l'agglomération, vers ses franges rurales, elle se montre pionnière dans certaines localités et communes des confins du cercle.

Les titres-parcelles représentent quant à eux 87 % du nouveau stock de 2014. Cette redécoupe du sol couvre moins de 600 hectares de titres-mères, mais elle gonfle considérablement les portefeuilles de titres dont les promoteurs des morcellements se prévalent devant leurs notaires et leurs banques. Elle continue de distinguer les terroirs de Diatoula et de Kabala comme étant les plus opportuns pour ces opérations. Mais l'accroissement du nombre de titres générés par ces remaniements parcellaires concerne désormais, comme on l'a vu, bien d'autres localités dans l'environnement de Bamako. Dans le même temps, la superficie médiane des lots ainsi disponibles à la vente, 300 m², a également baissé par rapport au bilan de 2012. Les parcelles destinées à une habitation périurbaine évoluent selon le même standard qu'en ville, en deçà duquel des superficies de 250 m² se comptent aussi en grand nombre. Le nombre de ces initiatives privées confirme le relais pris par de nouvelles offres sur le marché du logement (*planche 50*).

D'autres tendances ressortent d'ailleurs des registres fonciers. Selon le RFU, il s'est écoulé en moyenne six ans entre l'immatriculation de la propriété d'origine et sa ou ses diminutions de consistance. Mais pour les morcellements révélés en 2014 sur quelque 557 titres-mères, 26 % avaient été créés entre 2007 et 2012, et déjà 17 % en 2013. Il y a donc un raccourcissement du délai entre l'immatriculation de domaines fonciers et leur démembrement au profit de petites parcelles.

À cela s'ajoute le fait que les morcellements récents sont plus composites : 15 % de ceux reconstitués en 2014, contre 5 % avant, mobilisent plusieurs titres-mères différemment datés, au moins deux et jusqu'à six, ou bien des titres reçus en échange ou en seconde main.

9. Avant le doublement des prix qui intervient l'année suivante, ce barème en 2014 est de 40 francs CFA pour les titres établis pour des usages agricoles et de 80 francs CFA pour les terrains destinés à l'habitation.

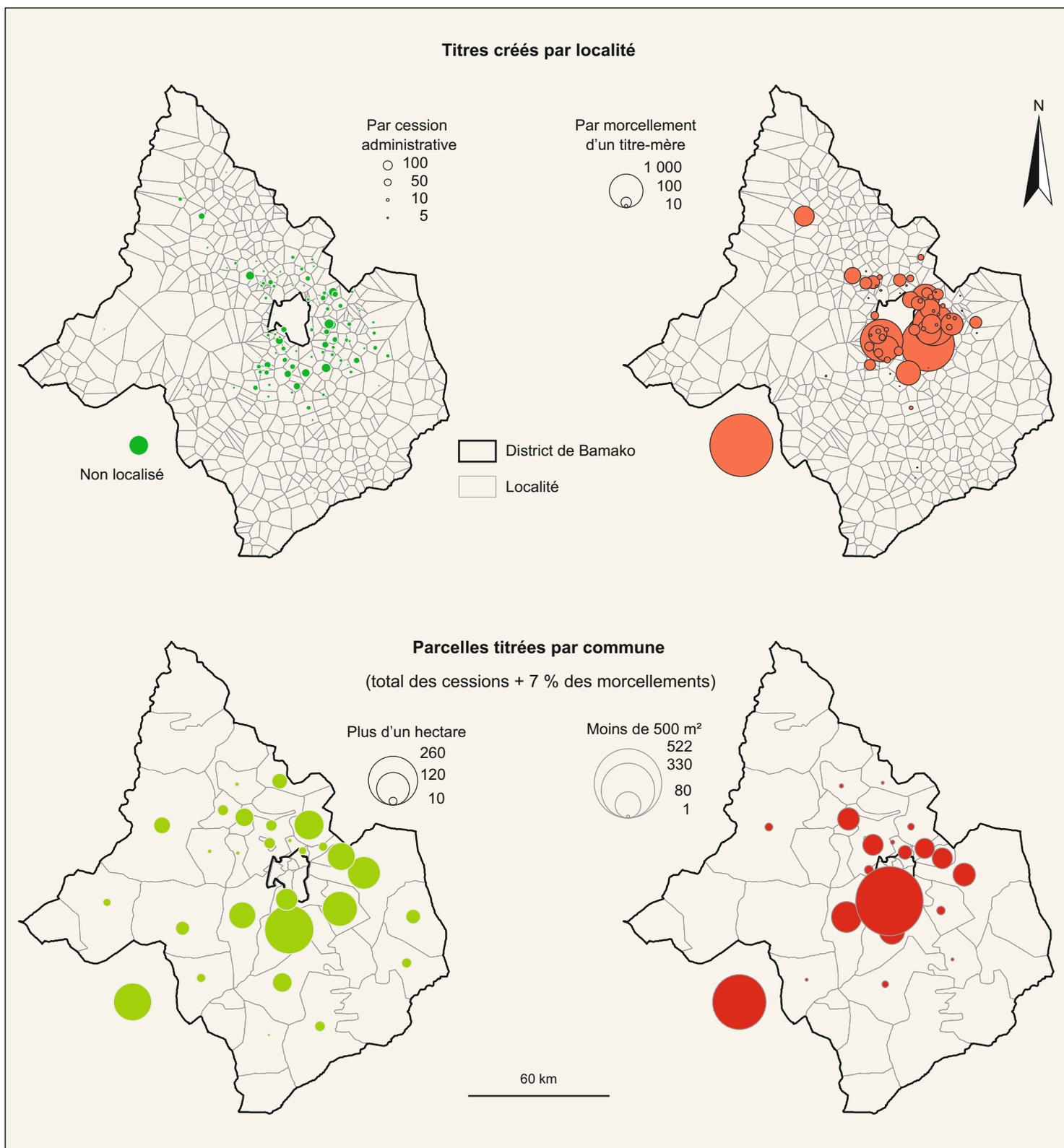
Pour les propriétaires, il s'agit de jouer sur des superficies plus importantes et de produire plus de lots. Ce montage leur permet de considérer comme « espace de servitude » des pistes déjà présentes dans l'environnement des titres, des communs sont donc détournés et incorporés au cahier des charges d'une opération privée.

De cette dynamique marchande découle alors l'idée que « tout est vendu aujourd'hui sur les terres de Kati ». Les ayants droit de domaines coutumiers se disent notamment spoliés par les ventes qu'ont menées à leurs dépens, ou sans les associer au bénéfice financier, des représentants de leur village ou des parents influents. Ce sentiment de dépossession vient de terroirs agricoles évoluant en peau de chagrin et compromettant l'accès à la terre des actifs les moins qualifiés. Il se double d'un sentiment d'injustice à voir comment des étrangers à ces communautés traditionnelles préparent la revente en lots de leurs acquisitions. Si l'idée doit être nuancée au vu des surfaces réellement immatriculées, qui restent minoritaires à l'exception des communes de Sangarebougou et de Kalabancoro, la tendance est néanmoins forte.

Malgré des protestations et des mobilisations politiques, cette lame de fond est bien irréversible, spéculative et disruptive. Fractionnées autour d'intérêts familiaux, les communautés coutumières sont fragilisées ; elles se divisent sur l'opportunité à vendre, sur les voies de résistance, et sur le bénéfice des transactions. Depuis 1990, quelque 70 000 hectares supplémentaires ont été prélevés sur leurs droits, et réattribués comme titres provisoires par les autorités concessionnaires du cercle de Kati. 48 500 concessions rurales, représentant 45 000 hectares, figureraient notamment aux archives de la préfecture de Kati entre 2004 et 2014¹⁰. Destinées en principe à l'approvisionnement alimentaire de Bamako, ces propriétés couvrent des superficies de 25 ares à cinq hectares, selon des formats d'acquisition plus variés que ce que montraient les blocs concédés par l'État à

10. DURAND-LASSERVE A, KARAGNARA D. (collab.), 2015 – *Étude exploratoire des données de la conservation des titres provisoires dans le cercle de Kati et dans le district de Bamako*. Rapport de mission à Bamako pour le compte du ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières (9-26 juin 2015), 32 p.

TITRES AJOUTÉS AU LIVRE FONCIER DE KATI EN 2014



Source : Livre foncier du cercle de Kati.
Réalisation : IRD/M. Bertrand.

Diatoula ou Kabala dans les décennies précédentes. Si certaines sont effectivement dédiées à l'investissement agricole, la plupart finiront en « lotissement » à court ou moyen terme, voire sont d'emblée programmées à ces fins dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bamako.

La fin du monopole public de lotissement foncier

L'enquête menée sur les transactions enregistrées dans le cercle de Kati, selon les mêmes sources d'étude, permet d'apprécier les acteurs et les logiques économiques du parcellement (*tableau 95*).

État versus sociétés privées

Dès 2012, les grands titres maintenus durablement au nom de l'État pour sa politique d'équipement et son patrimoine immobilier propre apparaissent moins nombreux que ceux établis pour le compte d'opérateurs privés (*carte 43*). Les sociétés commerciales et immobilières possèdent alors 12 % des titres rattachés à Kati et 14 % de ceux de Bamako, tandis que la puissance publique ne contrôle plus que 3 % des titres rattachés à Kati, contre 21 % à Bamako. Alors que les opérateurs privés ont tôt franchi la limite administrative du district pour leurs activités foncières, l'État reste encore très discret dans les communes rurales : tant pour lancer des opérations d'aménagement en son nom que pour leur affecter des terrains immatriculés sur son domaine.

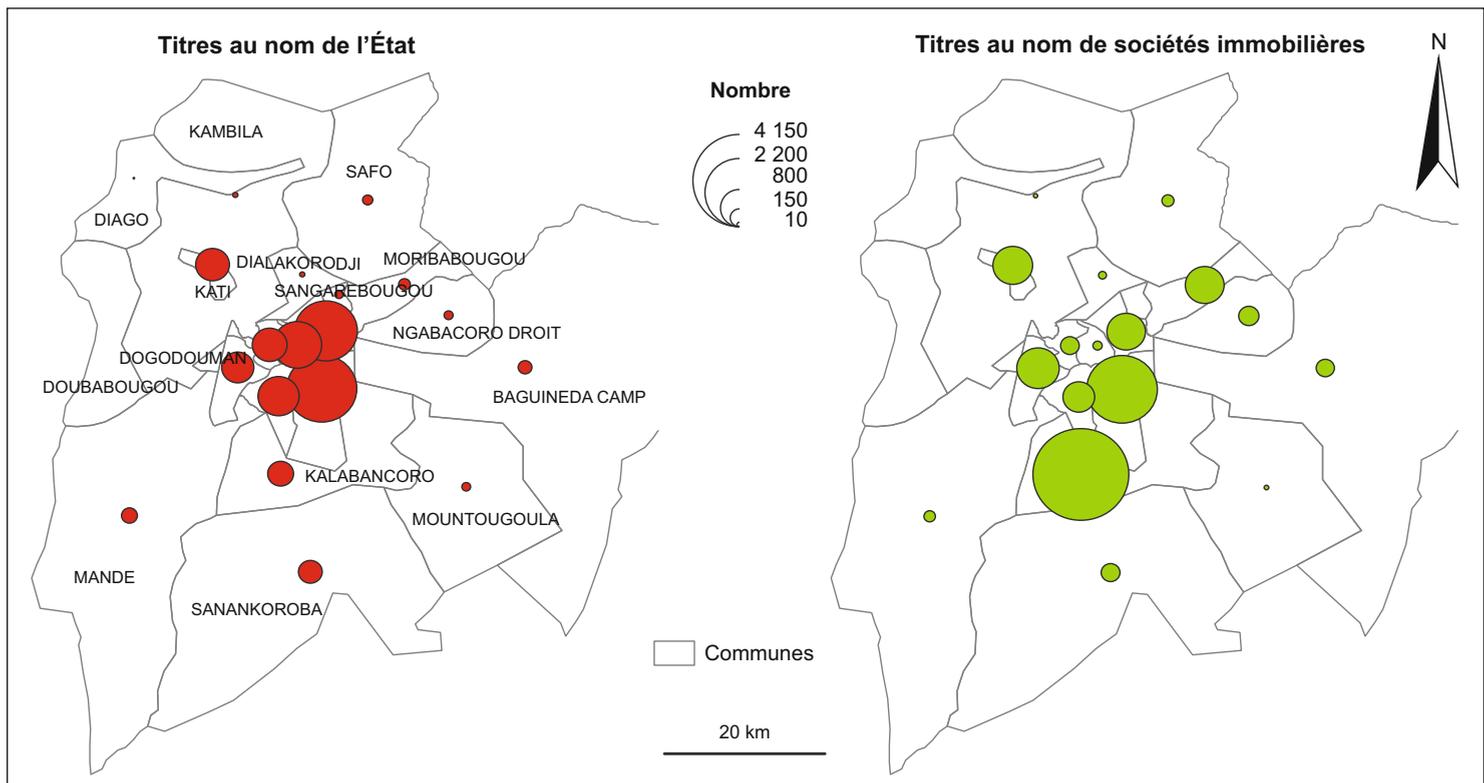
La tendance s'amplifie en 2014, quand les sociétés immobilières se portent acquéreuses de nouveaux terrains destinés à être lotis, ainsi que des parcelles générées par le morcellement de titres-mères déjà acquis avant que celles-ci soient valorisées et vendues. Leurs titres se montent alors à 22 % du stock créé dans l'année si l'on ajoute à ces opérateurs la part prise par d'autres entreprises commerciales et par des coopératives d'habitat.

Pour l'heure, l'assise territoriale du grand Bamako compte très peu d'espaces publics bornés. Les quelques réserves d'aménagement constituées par l'État au début des années 2000 dans le cercle de Kati, notamment dans le secteur de Diago, sont même démembrées en quelques années, vendues sans clauses résolutoires, et surtout détournées de leur vocation initiale à abriter de grands

équipements collectifs ou des zones d'activité économique. Dans ce bradage domanial, les superficies en jeu vont de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares, elles sont bien au-delà du format des concessions rurales dont se prévalaient jusque-là les cadres de la haute administration malienne pour installer vergers et poulaillers dans des conditions privilégiées d'accès à la terre.

Dans le même temps, les réserves foncières occupées illégalement sur le territoire de Bamako n'ont pas été récupérées au-delà de quelques démolitions ciblant des quartiers irréguliers dans les années 1990 et ménageant ensuite les concentrations de villas. L'État central apparaît donc dépassé et instrumentalisé dans la vision stratégique et la gestion ordinaire de la ville qui devraient s'organiser à une échelle élargie. Il laisse au contraire désigner à bon compte les communes « complices » de morcellements débridés. La faible réactivité de l'administration domaniale face aux besoins urbains se manifeste en effet d'abord à l'égard des collectivités territoriales bordières de Bamako, les premières à recevoir la demande de logements : dans les années 2010, le cercle de Kati ne compte quasiment aucune affectation domaniale pour ces communes rurales. Leurs dossiers de lotissement administratif sont bloqués par les délais qui caractérisent la procédure d'immatriculation et qui ne sont guère compatibles avec les mandats quinquennaux des élus.

Leurs villages s'étendent alors de manière informelle et leurs municipalités préfèrent négocier avec les pouvoirs coutumiers locaux pour mobiliser, sans titre ni viabilisation, des terrains à attribuer en concessions d'habitation. Au mieux le concours d'une société immobilière est recherché pour l'établissement d'un plan de bornage et le service privé d'un géomètre. Mais ces lotissements n'ont de réhabilitation ou de schéma normé que le nom. L'offre de parcelles multiplie les intermédiaires prompts à demander chacun leur part à vendre ; les promesses de rétrocession de lots aux villageois suscitent des doubles sinon triples ventes à plusieurs personnes en même temps. D'autres petits arrangements personnalisés entraînent un ressentiment croissant contre les formes clientélistes que prend la décentralisation quand la vente des parcelles fait l'objet de quotas d'attribution répartis entre conseillers municipaux. On comprend surtout pourquoi les extensions mesurées plus haut depuis 2011



Carte 43

Titres fonciers enregistrés au nom de l'État et de sociétés privées par commune de l'agglomération.

Source : Registre foncier urbain, mises à jour 2012 et 2014.

Réalisation : IRD/M. Bertrand.

progressent selon des jeux informels plus souvent qu'en suivant la réglementation urbaine (chapitre 8).

Quant aux sociétés déclarées immobilières, peu d'entre elles se montrent en réalité en capacité de produire les logements ou même les lots viabilisés attendus, y compris parmi les moins de cinquante qui adhèrent à l'association des promoteurs immobiliers du Mali au milieu des années 2010. Une dizaine d'années après leur apparition, ces sociétés maliennes restent en effet limitées en nombre et en capital. Leurs acquisitions foncières se fondent parfois sur les mêmes pratiques que celles d'hommes d'affaires avec lesquelles elles sont liées : des échanges de parcelles et des litiges en justice retardant le démarrage des travaux, des empiétements sur les domaines voisins, une détermination à maximiser les profits en jouant sur des barèmes négociés de cession administrative et en multipliant les parcelles cessibles au détriment du sol nécessaire aux besoins collectifs, peu de considération enfin pour l'environnement de leurs

projets et de dispositions prises pour l'intégration de ces lotissements dans de futurs quartiers urbains.

Sur le terrain, les démarcheurs de ces sociétés contribuent eux aussi à semer le trouble dans les municipalités et la zizanie dans les communautés villageoises. Seule une poignée d'entre elles, parmi plus de cent identifiées dans le Livre foncier, est susceptible de contribuer au partenariat public-privé vanté en la matière depuis la fin des années 2000. Seulement quinze parvenaient en 2014 à tirer plus d'une centaine de parcelles d'un terrain titré. Beaucoup œuvrent pour le compte de coopératives d'habitat selon une logique d'opportunité chargée de risques et difficile à répliquer. Les logements se font surtout attendre, car ces promoteurs privés ont des activités plus foncières que réellement immobilières. La viabilisation des lots se limite au grattage de latérites d'accès. Les emplacements réservés sur le papier aux places publiques n'ont aucun statut juridique. Ils menacent de finir, comme à Bamako, détournés à leur tour (DEMBELE et SOUMARE, 2016).

Tableau 95 – Propriétaires enregistrés au Livre foncier de Bamako et de Kati

Type de propriétaire	District de Bamako, 2014		Cercle de Kati, 2012	
	Nombre	%	Nombre	%
État	7 670	21,1	1 870	3,2
Acteurs religieux	99	0,3	45	0,1
Associations	40	0,1	50	0,1
Coopératives d'habitat et GIE	210	0,6	1 078	1,9
Sociétés, dont immobilières	5 202	14,3	6 693	11,6
Collectifs familiaux	488	1,3	331	0,6
Groupes d'héritiers	1 112	3,1	1 266	2,2
Particuliers : hommes	17 280	47,6	36 222	62,9
Particuliers : femmes	3 970	10,9	7 305	12,7
Particuliers : sexe non identifié	227	0,6	2 750	4,8
Total identifié et classé	36 071	100,0	54 860	100,0
Non renseigné	227		2 751	

Sources : Registre foncier urbain, mise à jour 2012 ; Livre foncier du cercle de Kati, 2014.

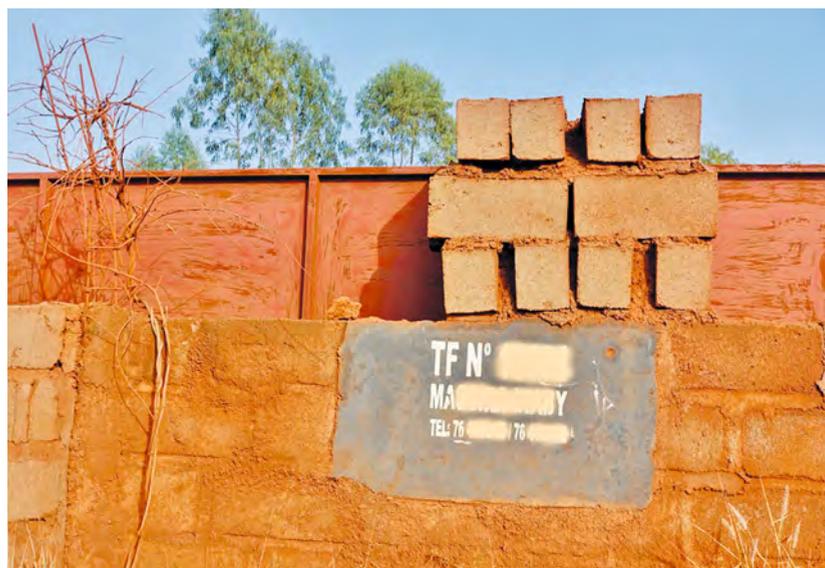


Photo 11

Trois titres pour Monsieur, Madame et un même contact téléphonique à 50 mètres de distance.

© IRD/M. Bertrand, octobre 2018.

Une poussière d'acquéreurs-vendeurs

L'enquête met pourtant d'abord en évidence le rôle pris par d'autres parties prenantes de cette offre foncière. Le plus grand nombre des propriétaires donnent en effet l'impression d'une forte dispersion sociale de l'intérêt aux titres fonciers ce qui, au-delà de la satisfaction

d'intérêts patrimoniaux, n'augure guère de capacités ni de coalitions d'investissement pour la ville. Au-delà du district, la propriété se montre fragmentée autour d'un grand nombre de droits individuels se substituant au contrôle coutumier des terroirs.

Après plusieurs décennies d'immatriculation, les particuliers représentent ainsi 59 % des propriétaires enregistrés à Bamako et 76 % de ceux de Kati. Profitant de ce boom sécuritaire, la part des femmes progresse même plus vite dans l'agglomération qu'en ville. Quelques-unes sont animées d'un mimétisme économique porteur pour elles d'émancipation. Mais les acquéreuses restent globalement minoritaires et peu autonomes dans un marché foncier dominé par les hommes ; leur émergence est souvent en trompe-l'œil : filles et épouses, élèves et ménagères, elles sont en réalité dépourvues de revenus propres et sont davantage les prête-noms des acquéreurs les plus entreprenants. Un morcellement relevé dans les archives de la Direction régionale des domaines et du cadastre de Koulikoro implique ainsi un titre de trois hectares créé à usage d'habitation en 2014 à Dialakorobougou, par cession directe, pour le compte d'une jeune fille de 19 ans.

Ces tendances se renforcent de nouveau après la crise politique de 2012, car des particuliers en nombre impressionnant apparaissent à l'origine des morcellements (tableau 96).

Parmi les nouveaux titres établis dans les premiers mois de 2014, avant la suspension des cessions administratives, la proportion des particuliers (94 %) est en effet maximale. Mais la grande majorité des droits relèvent, comme on l'a vu, des parcelles générées la même année par diminution de titres-mères déjà enregistrés. Le bénéficiaire revient avant tout à des particuliers (72 %) avant que ces vendeurs ne cèdent eux-mêmes leurs lots à de nouveaux acquéreurs. Enfin, 1 690 nouveaux propriétaires apparaissent dans les registres du fait précisément de la revente des titres-parcelles l'année même où ils sont établis. Déjà 9 % de ceux qui ont été créés en 2014 ont ainsi trouvé acheteur. Une poignée des nouveaux acquéreurs (3 %) a même déjà revendu ses droits à d'autres, toujours en 2014. La part des opérateurs immobiliers s'effondre dans ce dernier segment d'acquisition, au profit presque exclusif

des particuliers (93 %) : les logiques patrimoniales semblent avoir pris le pas sur les logiques d'intermédiation marchande.

D'autres tendances au cumul des titres et à leur concentration sociale font pourtant le lien avec des logiques d'accumulation déjà rodées dans l'histoire du Mali. C'est sur cette économie politique de la rente foncière qu'il convient de conclure.

Un accaparement foncier aux mains des élites maliennes

Vu de l'interface rural/urbain, le caractère spéculatif du marché foncier repose en effet sur une sociologie de la propriété et sur des transactions inachevées conduisant à dépasser l'impression première de dispersion des droits. La problématique de l'accaparement s'impose même au vu des perspectives de cumul et de démultiplication des titres que recherchent certains détenteurs alors qu'ils bénéficient déjà de la meilleure sécurité juridique. L'analyse se fonde ici sur les ressources professionnelles des acquéreurs qui sont classés comme gagnants et perdants du marché relativement à leur poids dans la demande citadine plus générale. Elle montre sur le fond une polarisation de la propriété des titres qui augmente au fur et à mesure que leur géographie s'élargit.

Un recul historique s'impose pourtant sur les tenants de cet accaparement. Sont-ils les mêmes aujourd'hui que ceux d'hier, quand leur relation à l'État apparaissait centrale ? Les transactions à Bamako sont-elles reliées davantage aujourd'hui aux capitaux internationaux, à l'heure d'un néolibéralisme qui inscrit toute agglomération africaine dans des flux économiques mondialisés ? Ou faut-il garder le débat sur le *land grabbing* pour d'autres terres et d'autres investissements agricoles (COTULA *et al.*, 2009 ; COTULA, 2013) ? Les données foncières mises à jour dans les années 2010 renvoient davantage à la manière dont les périphéries d'agglomération se relient au centre commercial de la ville, d'une part ; à la trajectoire d'un État affaibli par une crise multidimensionnelle, d'autre part (ZOOMERS *et al.*, 2017 ; VAN NOORLOOS *et al.*, 2019).

Tableau 96 – Nouveaux propriétaires enregistrés dans le cercle de Kati pour l'année 2014

Type de propriétaire	Nouveaux titres		Titres-parcelles		Transactions privées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Autres	3	0,2	136	0,8	6	0,4
Coopératives d'habitat		0	358	2	3	0,2
Sociétés, dont immobilières	103	5,8	3 467	20,5	82	4,8
Collectifs familiaux	7	0,4	602	3,4	23	1,4
Groupes d'héritiers	1	0,1	390	2,2	0	0,0
Particuliers : hommes	1 433	80,8	11 107	62,3	1 265	74,9
Particuliers : femmes	226	12,7	1 772	9,9	309	18,3
Total identifié et classé	1 773	100	17 832	100	1 688	100,0
Non renseigné	3		27		2	

Source : Livre foncier du cercle de Kati, 2014.

Petits déstockages, gros spéculateurs

Les stratégies d'accumulation mesurées dans le Livre foncier s'adosent à la pratique du morcellement : soit pour légitimer la constitution de nouvelles réserves d'action, soit pour user d'autant de lots bornés que peuvent en contenir les titres déjà établis. Dans ces conditions, l'analyse des propriétaires compare : d'une part, les acquéreurs de grands domaines de plusieurs hectares à plusieurs dizaines d'hectares et ceux qui en mènent le parcellement, avec ou sans suites commerciales ; d'autre part, les vendeurs effectifs des titres-parcelles et leurs nouveaux acquéreurs.

La distribution des morcellements observés à Kati montre que la limite entre une propriété « raisonnable » et une autre qui fait jouer les accusations de prédation foncière n'est pas toujours simple à faire passer dans ces sources d'étude et dans le débat urbain des années 2000. De même, discriminer investissement et spéculation n'est pas aisé face aux commentaires répétés sur les « mafias du foncier » dans les arènes politiques locales : l'apport en capitaux sur les titres est encore moins renseigné dans les dossiers consultés à Kati que les conditions de vente des parcelles.

Parmi les propriétaires qui ont prélevé au moins dix lots d'habitation sur leur titre-mère, la grande majorité n'a pas tiré de ces opérations plus d'une trentaine de titres (*figure 35*). Elle n'offre à la vente, petit à petit,

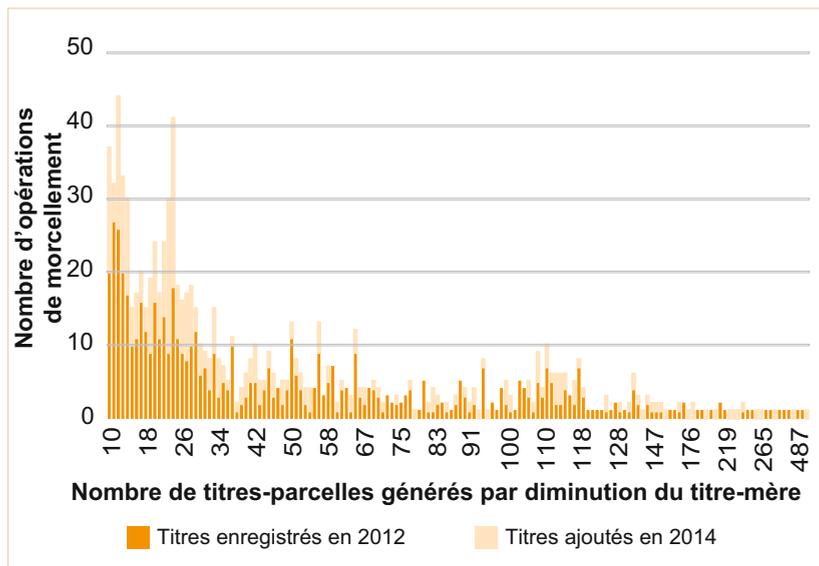


Figure 35

Morcellements identifiés dans le cercle de Kati pour au moins dix parcelles produites.

Sources : Registre foncier urbain, mise à jour 2012 ; Livre foncier du cercle de Kati, 2014.

que quelques parcelles qui n'effacent pas totalement les droits du titre source. Il s'agit davantage de régler des besoins financiers familiaux et de répondre à des sollicitations directes. Un déstockage progressif, notamment depuis les anciennes concessions rurales et les biens hérités, semble donc une pratique courante, partagée par de nombreux propriétaires. Avant d'être jugées « frauduleuses », ces transactions relèvent d'une économie morale : elles sont rapportées à des besoins patrimoniaux, socialement louables autant pour les vendeurs que pour les acquéreurs.

À cela s'ajoute la crainte que la puissance publique procède à des réquisitions dont on sait qu'elles sont généralement mal et tardivement compensées financièrement. Celle menée à Tabakoro en 2008 a eu beau ériger les logements sociaux en cause d'utilité publique, elle a décidé à vendre de nombreux propriétaires qui ne figuraient pas parmi les professionnels de l'immobilier et les coopératives d'habitat. En cédant une partie de leurs biens, ils ont réagi non seulement aux « accidents de la vie », mais aussi aux incertitudes politiques et économiques pesant déjà sur le pays au seuil des années 2010. Enfin, les délais pris par les successions en héritage, après le décès de propriétaires polygames, expliquent une part non négligeable des plus petits parcellements.

Ils rendent compte de la difficulté ou du refus des héritiers de conserver ces biens dans leur intégrité du fait de la pauvreté que vivent certains d'entre eux ou de conflits qui les divisent sur ce qu'il convient de faire pour anticiper l'avancée de la ville (Sow, 2016).

À l'autre extrême du graphique, l'hétérogénéité de la pratique du morcellement se révèle au fait, qu'une opération sur six, correspondant à des titres d'au moins cinq hectares, fournit plus de cent parcelles. Le nombre de ces grands déstockages déclenchés en 2014 dépasse même les précédents cumulés jusqu'en 2012. Les inquiétudes qu'ils soulèvent ne concernent pas seulement les droits communautaires qui sont ici évincés. Elles portent également sur le futur de la ville qui se prépare ainsi sans schéma directeur, la révision du dernier restant attendue depuis 2005, et en dépit des efforts de programmation que les nouvelles collectivités décentralisées avaient dû mener dans les années 2000.

Dans les dossiers techniques consultés à Koulikoro pour ces grandes opérations, la seule mention du bornage des parcelles fait office de « travaux partiels de viabilisation », tandis que les rubriques portant sur la voirie, l'électrification, l'adduction d'eau et le creusement de caniveaux à ciel ouvert sont informées à « 0 % » des préparatifs pour le même certificat valant acceptation du lotissement. Dans la pratique, cette production de titres-parcelles à grande échelle s'accompagne souvent d'empiètements sur les propriétés voisines. Elle brouille l'idée de servitude publique en localisant des places d'équipement collectif et des « espaces verts » tantôt en bordure de route, tantôt en fond de plan, ce qui argumente ensuite leur réorientation en espaces commerciaux pour les plus valorisants et en espaces d'habitation pour les plus discrets. Dans ces conditions, il est difficile de faire avancer à Bamako la cause du financement de l'aménagement urbain par la capture de la valeur foncière générée localement. Non seulement la faiblesse des réserves foncières et des régulations publiques, mais aussi la sociologie de ces entrepreneurs fonciers expliquent un emballement marchand sur lequel l'État n'a plus de prise (*encadré 13*).

Un premier argument d'accaparement vient en effet du constat que bon nombre d'acquisitions affichées comme immobilières ne se traduisent pas, de fait, par la vente des parcelles que les promoteurs ont fait titrer.

Encadré 13

UN SOLIDE PORTEFEUILLE

Les titres acquis en nombre par deux hommes, rattachés à la même adresse personnelle et professionnelle à Bamako, illustrent les stratégies d'accumulation foncière. L'aîné est PDG d'une société d'import-export et de produits pétroliers. Menée en nom propre ou en commun avec son frère, sa stratégie d'accumulation foncière s'inscrit dans le continuum Bamako-Kati, mais le parcellement en constitue le dernier volet à distance du centre-ville.

Le repérage des cumuls commence autour d'une opération de réhabilitation promise à des villageois de Gnyognan, en contrepartie des terres qu'ils céderont à la municipalité de Baguineda Camp. L'annonce est instrumentalisée par le frère cadet, « vendeur de tissu », qui s'improvise lotisseur dans la même zone en se prévalant du « respect du schéma directeur d'urbanisme » par la voix de son géomètre : deux titres totalisant dix hectares sont mobilisés pour l'occasion, dix ans après leur immatriculation, ce qui donne au projet de morcellement de quoi produire plus d'une quarantaine de lots en 2015. Or ce n'est pas moins de 33 titres, représentant 30 hectares immatriculés, dont dispose déjà ce propriétaire dans le district de Kati en 2012.

Il s'agit pourtant de suivre le modèle entrepreneurial de l'aîné, et plus généralement celui de familles djogoramè issues d'un métissage peul-soninké, rompues aux activités d'intermédiation marchande au Mali. En son nom propre ou celui de la société à laquelle il associe parfois le nom de son cadet, le grand frère compte 39 titres répartis dans une dizaine de localités différentes du cercle. Les 41 hectares correspondants amplifient surtout une dynamique de placement financier déjà rodée dans le district de Bamako depuis les années 1990. En 2012, le commerçant y dispose de plus d'une quarantaine de parcelles réparties sur six quartiers différents et cinq communes, pour un total d'une dizaine d'hectares.

De fait, le patrimoine des deux frères compte toujours un grand nombre de parcelles titrées. Celles de l'aîné dans la capitale font rarement plus de 800 m² ; les villas et bâtiments commerciaux qu'elles portent dans les années 2000 signalent le recyclage de bénéfices commerciaux et entretiennent une rente locative qui contribue à la circulation inverse de l'argent, de la ville aux affaires. Quant aux morcellements mesurés dans les périphéries d'agglomération, ils sont trop récents pour justifier partout une valorisation immobilière ; il s'agit davantage d'attendre la montée des prix sauf là où un profit est aisément garanti. C'est le cas dans le terrain d'une trentaine d'hectares qui est habilement morcelé, au début de 2013, en face du chantier prévu pour le futur campus de Kabala : quelques années plus tard, son alignement de boutiques est déjà prêt à accueillir une clientèle universitaire captive à 20 kilomètres du précédent campus de Badalabougou. La relève familiale de l'entreprise commerciale se prépare déjà dans les années 2010, quand le premier fils du frère aîné revient des États-Unis avec en poche un diplôme en gestion des affaires. La société est suffisamment florissante, l'une des rares à ne pas avoir été ébranlée par la crise de 2012, pour supporter le gel des avoirs fonciers et inclure des parcelles nues aux habitudes de thésaurisation fondées sur l'or dans la même famille.

En amont d'une éventuelle mise sur le marché des lots d'habitation, les délais se raccourcissent pourtant entre l'acquisition du terrain source et son immatriculation,



Photo 12

Le parcellement à grande échelle : un intérêt partagé dans la commune de Ngabacoro.

Droit. © IRD/M. Bertrand, octobre 2015.

entre l'obtention du titre-mère et son parcellement. L'échantillon de 350 dossiers fonciers suivis à Kati en donne une mesure précise : les titres ont été créés entre 1980 et 2014, mais les morcellements qui s'ensuivent interviennent principalement entre 2000 et 2014, et même après mars 2011 pour la moitié de ces initiatives privées. Cette conjoncture récente correspond à la multiplication des projets affichés comme « soutien au gouvernement du Mali pour sa politique de logements ». Moins d'un

dossier concerné sur deux est cependant complet quant aux navettes administratives requises entre le bureau domanial de Kati et les services techniques de Koulikoro ; la copie du plan d'approbation du morcellement, qui est attendue pour évaluer la conformité des projets avec un schéma de développement communal, n'est présente que dans une poignée de cas ; une minorité des démarches porte le sceau d'un géomètre, et le visa des urbanistes est encore plus marginalement apposé.

Beaucoup de morcellements annoncés par ces dossiers en laissent surtout les parcelles aux mains des propriétaires du titre-mère. Ils ne contribuent donc pas à satisfaire la demande de logements et de terrains à bâtir : soit que les lots ne trouvent pas acheteurs dans ces conditions de non-aménagement, comme en témoignent les frustrations régulièrement exprimées par la diaspora malienne à l'égard du marché foncier bamakois ; soit que la vente est volontairement retardée par les propriétaires : soit enfin qu'elle échappe à l'enregistrement au Livre foncier du fait de transactions restant cousues d'informalité.

La valorisation financière de la terre emprunte alors d'autres canaux, et notamment ceux du crédit bancaire comme on le précisera plus bas. À court terme, l'envolée des prix que guettent les vendeurs potentiels est bien manifeste dans le Livre foncier. En l'absence d'investissement substantiel, la comparaison des prix aux différents moments de l'histoire des titres argumente ce caractère spéculatif des opérations de parcellements : alors que les titres-mères sont cédés à 80 francs CFA/m² au moment de l'immatriculation, et parfois à la moitié du barème administratif de 2015 quand des faveurs tarifaires sont accordées à certains demandeurs, les lots qui en sont extraits sont eux revendus quelques années plus tard entre 4 000 et 6 000 francs CFA/m².

Une soixantaine de titres revendus une à deux fois en 2014 rend cette tournure inflationniste encore plus explicite : les prix que laisse la dernière transaction sont en moyenne cinq fois plus élevés que ceux de la transaction précédente sur la même superficie ; le coefficient de multiplication est cependant moins élevé pour les titres issus de morcellements, dont les prix ont « simplement » doublé en quelques mois, que pour les titres procédant de cessions administratives, dont la valeur finale a été multipliée par 17 ! Les ruses des propriétaires pour maximiser la rente de sécurité

que leur donne l'immatriculation sont déjà nombreuses dans la dernière décennie, mais s'y ajoutent des marges bénéficiaires élevées, disproportionnées par rapport aux investissements réellement consentis. L'offre foncière suscitée par la titrisation instaure finalement d'importants écarts avec les moyens économiques de la grande majorité des citoyens en quête de logement. Ceux-ci se reportent alors sur les filières informelles de parcellement ou sur des lots bornés mais vendus sans titre de propriété.

Les gagnants du marché foncier

Jusqu'en 2012, 81 % des bénéficiaires de titres dans le cercle de Kati mentionnent une adresse à Bamako, et seulement 8 % d'entre eux résident dans le cercle. Les autres adresses au Mali ne représentent que 5 % de ces propriétaires périurbains, contre 6 % pour des résidents à l'étranger¹¹. Cette part des Bamakois, et très en retrait celle des habitants du cercle de Kati, progressent encore de quelques points parmi les titres créés en 2014. Mais la répartition d'ensemble se confirme : l'accaparement des terres immatriculées est bien une affaire nationale. Les propriétaires qui y contribuent depuis l'étranger suivent en fait les orientations de la diaspora malienne (BERTRAND, 1999-c).

La polarisation de la propriété est donc plus sûrement mesurée à travers les catégories socioéconomiques qui concentrent les titres et les transactions. Près de 40 % des propriétaires, cependant, ne sont pas informés quant à leur activité professionnelle dans la principale source d'étude. C'est pourtant cette variable qui permet de classer la masse des acteurs « particuliers », hommes et femmes, sur une échelle de moyens économiques.

Les élites du négoce prennent le pas sur les élites bureaucratiques du Mali

Le terme d'accaparement urbain se justifie en effet non pas comme le fait d'investisseurs étrangers mais comme la suite d'intérêts déjà posés à l'égard de l'État (BERTRAND et DJIRÉ, 2016 ; BERTRAND, 2016-b).

11. Les propriétaires de titres localisés dans le district de Bamako résident à Bamako à 78 %, mais une part plus importante (14 %) présente une adresse à l'étranger. Un quart des enregistrements au RFU ne mentionne pas l'adresse du propriétaire.

Deux séries de conclusions sont à rappeler en la matière. Dès avant la Troisième République, la concurrence entre « bourgeoisie d'État » et « bourgeoisie d'affaires » est centrale dans ces jeux d'influence construits au sommet de la bureaucratie, et se présente comme au Niger sur un double versant de complicités et de rivalités (AMSELLE et GRÉGOIRE, 1988). Elle explique la concentration des concessions rurales, attribuées par décision politique, entre les mains de hauts fonctionnaires et du pouvoir militaire qui prend les rênes du Mali en 1968 (BAGAYOGO, 1982). Les élites marchandes des deux pays se lancent également dans une stratégie d'accumulation foncière qui dépend étroitement de l'appareil d'État et de son monopole de cession administrative. Mais ces grands commerçants ne sont pas toujours en capacité de soumettre les cadres administratifs à leurs logiques de circulation de l'argent : ni pour gagner la maîtrise des activités d'import-export ni pour trouver un intérêt aux affaires foncières.

D'autres sources d'étude mobilisées à Bamako au début de la Troisième République montrent ensuite ces deux groupes dans un rapport inégal de satisfaction à l'égard des attributions administratives de lots d'habitation (BERTRAND, 2011-a). Avec les programmes d'ajustement structurel des années 1980, les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat se dégrader, ce qui se traduit par une baisse relative de leur présence dans l'offre de parcelles à bâtir au regard des demandes qu'ils formulent en masse, et de manière très majoritaire, au gouvernorat du district dans l'attente de nouveaux lotissements administrés. Quant aux commerçants, ils constituent le premier groupe servi sur le domaine de l'État dès le début des années 1990. Mais alors qu'ils représentent entre 9 et 13 % des concessions d'habitation attribuées, ils dépassent de huit points la part prise par l'ensemble des salariés du secteur public dans l'histoire de la propriété immatriculée, et comptent déjà 38 % des titres foncières de la capitale¹².

12. Sondage au 1/10^e des titres créés à Bamako depuis 1907 jusqu'en 1998. Ce poids découle du relais pris sur les sociétés coloniales, dès les années 1940 et 1950, par des commerçants libanais et soudanais localement implantés ; puis du relais pris à l'indépendance par des acquéreurs maliens, négociants et fonctionnaires.

Les premières ventes aux enchères menées par l'ACI sur ses lotissements viabilisés montrent déjà la percée que les commerçants réalisent, avec 10 % des lots titrés à Kalaban Coura et Baco Djicoroni, aux côtés de cadres d'entreprises et d'émigrés internationaux. L'essai est ensuite transformé dans les lotissements d'ACI 2000 et de Sotuba, où les plus fortunés se distinguent par des cumuls non déguisés et des stratégies d'acquisition ciblant en particulier les bordures de routes. La traversée de Bamako d'ouest en est par l'avenue Cheik Zayed et la route de Sotuba donne une bonne illustration du renouvellement du bâti commercial que mène cette élite marchande au seuil des années 2000 et qui lui assure le meilleur potentiel locatif.

L'intérêt pour les titres et le savoir-faire de la bourgeoisie d'affaires se confirme ensuite dans le cercle de Kati. Ces « pétroliers », ces grossistes ayant pignon sur rue dans les grands marchés de la capitale, ces transporteurs bien représentés au centre et au sud du pays, et au-delà dans les ports de la sous-région, profitent de la libéralisation économique qui a promu le secteur privé et fait émerger de nouvelles corporations professionnelles « partenaires » de ces commerçants sur les marchés urbains : des géomètres, des comptables, des notaires et bientôt les sociétés immobilières. Parmi les propriétaires de titres foncières, la percée récente des géomètres et des topographes se comprend fréquemment dans leur sillage, pour des activités de morcellement et de bornage qui sont rémunérées de préférence en nature, en part des titres produits, plutôt qu'en espèce.

En 2012, commerçants et salariés réunis concentrent environ quatre titres enregistrés à Kati sur cinq (tableau 97). Leurs propriétés immatriculées ont clairement marginalisé les actifs des secteurs productifs, artisans et agriculteurs, qui ont pourtant besoin d'accéder au sol pour sécuriser leur emploi et consolider leur entrepreneuriat.

Longtemps affairée autour des concessions rurales, la classe politico-administrative se montre ici dispersée sur un grand nombre de groupes professionnels, chacun entre 1 et 7 % des titres. Les plus intéressés sont les cadres des services économiques de l'État (contrôle financier, douanes, impôts), de la magistrature, des corps en tenue (armée, police, gardes et gendarmes). Quelques concentrations secondaires profitent aussi à des groupes professionnels représentant les classes

Tableau 97 – Principales activités professionnelles représentées en 2012 parmi les propriétaires de titres fonciers du cercle de Kati

Principale activité	Nombre	%	Principale activité	Nombre	%
Commerçant	7 926	22,0	Gendarmerie	539	1,5
Ingénieur	2 915	8,1	Administrateur civil	526	1,5
Contrôleur inspecteur service d'État	2 550	7,1	Armées	442	1,2
Employé assurance banque commerce	2 254	6,3	Vendeur	438	1,2
Artisan	1 772	4,9	Chauffeur	364	1,0
Ménagère	1 639	4,5	Infirmier sage-femme aide-soignant	326	0,9
Élève étudiant	1 544	4,3	Entrepreneur	322	0,9
Juriste magistrature	1 269	3,5	Police	298	0,8
Enseignant	1 202	3,3	Promoteur immobilier	285	0,8
Géomètre	1 144	3,2	Transporteur	260	0,7
Ouvrier	1 042	2,9	Transitaire déclarant en douanes	258	0,7
Technicien	984	2,7	Architecte urbaniste	256	0,7
Culture élevage pêche	855	2,4	Notaire	200	0,6
Cadre secteur privé	825	2,3	Pharmacien	127	0,4
Agent service privé	788	2,2	Fonctionnaire	112	0,3
Médecin	761	2,1	Député ministre diplomate	71	0,2
Secrétaire	595	1,7	Coiffeuse	37	0,1
Agent administration service public	588	1,6	Total catégorisé	36 055	100,0
Topographe	541	1,5	Total identifié	42 479	

Source : Registre foncier urbain, 2012.

moyennes émergentes, comme les ingénieurs (jusqu'à 8 %). Mais ce salariat n'est plus autant rattaché à la fonction publique qu'avant la Troisième République.

Le cercle de Kati fait surtout monter en tête du tableau, loin devant les autres catégories professionnelles, la part des commerçants : 22 % des titres, toutes origines et années de création confondues, leur reviennent. Leur stratégie d'accumulation gagne encore trois points parmi les titres créés après 2007, c'est-à-dire au moment où le stock périurbain dépasse en nombre celui de Bamako. Mais cette position de force s'illustre surtout parmi les titres créés plus rapidement en cession directe et parmi les titres les plus grands, dont ils représentent 23 et 30 % des propriétaires. Leur schéma d'appropriation s'illustre également dans la place prise autour d'eux par des prête-noms : avec près de 9 % des titres du cercle de Kati, les élèves et les ménagères réunis occupent la deuxième place du classement.

Les activités foncières les plus récentes précisent enfin cette prééminence économique qui ne relève ni d'un entrepreneuriat agraire ni d'un investissement immobilier, en donnant aux commerçants une part globale de 30 % des titres. Ils représentent ainsi 28 % des nouvelles cessions administratives de 2014, sur les titres les plus grands, et 31 % des parcelles produites la même année par diminution de titres-mères. Cette élite marchande n'est pas seulement la plus active pour prospecter de nouvelles possibilités d'achat vers la frange rurale de la capitale, les entreprises de parcellement la montrent encore acquéreuse de 20 % des parcelles revendues en seconde ou troisième main. Entre ces achats et les lots qui ne sont pas encore vendus après avoir été bornés en 2014, elle parvient alors à son meilleur score : 43 % des titres-parcelles.

Les commerçants se démarquent désormais clairement des élites bureaucratiques maliennes. Dans les morcellements

mis en œuvre dans la dernière décennie, ils sont encore plus présents parmi les acheteurs, en bout de circuit marchand, que parmi les promoteurs en amont. Leurs acquisitions sont manifestement dédoublées : premier groupe de bénéficiaires des cessions administratives, ils sont aussi les premiers à démembrer des titres-mères, à vendre des parcelles titrées et à en acheter, et ce bien au-delà de leurs besoins familiaux¹³. Le détail de ces transactions privées montre ces hommes d'affaires prompts à s'échanger entre eux, ou *via* leurs employés, les lots non mis en valeur qui gonflent leurs avoirs fonciers.

Vers une financiarisation de la propriété foncière

C'est pourtant hors du cercle de Kati que se comprend le mieux cet entrepreneuriat : en se déplaçant de grands terrains, dont l'immatriculation est provisoirement suspendue au milieu des années 2010, vers les produits de morcellement, les cumuls de titres donnent à cette élite marchande un accès privilégié au crédit bancaire.

Pour de nombreux commerçants, l'économie des lots à bâtir sert d'abord le besoin de replier leur argent quand certaines affaires vont mal, en attendant que soient relancées les possibilités de constituer et d'écouler de nouveaux stocks de marchandises selon une meilleure fluidité financière. Produits du commerce, valeurs foncières, l'un ne va pas sans l'autre pour les plus fortunés, d'autant que leurs réseaux économiques fabriquent aussi de l'échange symbolique. Des enfants associés aux affaires de leurs parents, des employés de commerce qui se considèrent comme les « petits » des « patrons », attendent d'eux plus que du travail : ils dépendent aussi de faveurs en nature qui leur permettront d'établir leurs propres maisons et affaires.

Mais la stratégie des commerçants ne s'arrête pas à la constitution de réserves de monnaie d'échange pour

13. C'est l'inverse pour le petit groupe des cultivateurs. Deuxièmes en importance dans l'échantillon de titres-mères (7%), derrière les commerçants, souvent comme héritiers de patrimoines agricoles, ils sont mal représentés parmi les promoteurs de morcellements et n'en sont à l'origine que pour des opérations de petite envergure ; ils ne sont que moins de 2 % des acquéreurs de lots d'habitation dans les ventes que portent d'autres catégories professionnelles.

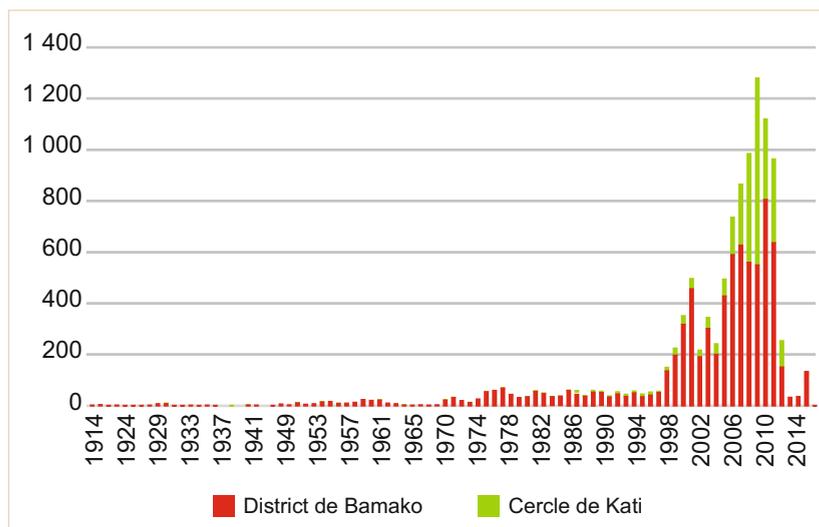


Figure 36
Nombre d'hypothèques enregistrées sur les titres fonciers de Bamako et environs, 1914-2014.
Source : Registre foncier urbain, mises à jour 2012 et 2014.

leur négoce. Les titres offrent aussi une clé d'entrée dans les banques de Bamako.

La prise d'hypothèques est en effet réservée aux seuls biens immobiliers titrés, les autres n'autorisant que des mises en gage dans ces réseaux marchands. Les mentions reportées dans les Livres fonciers de Kati et de Bamako, avec beaucoup de lacunes, suivent ainsi la même courbe exponentielle depuis deux décennies, seulement interrompues par la crise de 2012. Sur les 457 hypothèques inscrites pour Bamako entre 2010 et 2013, pour un montant total de plus de 94 milliards de francs CFA, 6 % sont mentionnées libérées à la dernière mise à jour des données.

La capitale et ses environs représentent ainsi 93 % des crédits consentis au Mali sur les droits formels de propriété, selon une tendance qui s'accélère depuis 2007 et se redéploie sur les petits lots titrés. Les titres ajoutés au Livre foncier de Kati en 2014 sont trop récents pour faire apparaître un grand nombre d'hypothèques : 219 opérations bancaires seulement sont bien identifiées (moins de 1 % des nouveaux titres), parmi lesquelles quelque 120 titres portent à plus de 42 milliards de francs CFA le total des prêts accordés. Mais ces hypothèques sont accordées six à huit mois seulement après la création des titres, et plus souvent à l'issue du morcellement

d'un titre-mère que d'une nouvelle immatriculation. Les montants moyens des mentions, 380 millions par titre et 123 000 francs CFA/m², cachent de fortes disparités. C'est finalement le cumul de titres qui fait la différence entre les commerçants maliens et d'autres emprunteurs : seuls les premiers sont capables d'enchaîner plusieurs prêts bancaires en mettant en avant leurs portefeuilles de parcelles titrées.

Cette financiarisation se révèle surtout dangereuse, car la valeur des propriétés hypothéquées est mal estimée. Les banques se plaignent de catégories administratives trop grossières pour évaluer les demandes d'immatricu-

lation¹⁴, d'investissements non vérifiés sur le terrain au moment de la création des titres, d'expertises bâclées, de lotissements autorisés à la va-vite, etc. La plupart s'abstiennent cependant de retirer les titres en cause quand les prêts tardent à être remboursés, imputant plutôt à l'État le risque de bulle financière que ces hypothèques et valeurs incertaines font courir à l'économie malienne.

14. Usage agricole ou résidentiel ; localisation en commune urbaine ou rurale ; parcelle incluant ou non des bâtiments.

Nouvelles perspectives sur la fabrique urbaine, utilité sociale de la recherche

Les derniers développements territoriaux de la capitale du Mali ont montré une redéfinition sans précédent des droits de propriété. Celle-ci donne à certains, dont l'entrepreneuriat est plus marchand qu'immobilier ou directement urbain, des perspectives inédites d'accaparement de la rente foncière. La tendance est lourde de conséquences sur la manière dont la ville se renouvelle, en déplaçant la frontière entre production réglementaire et production informelle de parcelles d'habitation. La seconde se déploie dans les communes rurales qui sont moins enclines au déguerpissement, dans les années 2000, que les autorités bamakoises dans la décennie précédente. Des lotissements de réhabilitation, de nouveaux arrangements avec les acteurs néocoutumiers locaux donnent quelques marges de manœuvre à leurs municipalités, ce qui explique que les parcellements irréguliers progressent plus vite que les lotissements administrés, et que la mise en œuvre de ces derniers s'informalise à bien des égards. Les convoitises foncières dont l'argument est le logement prennent surtout une ampleur régionale qui non seulement dépasse le district mais va au-delà de sa banlieue immédiate pour inclure des espaces encore agricoles et des localités villageoises.

Ce marché foncier est décrit à travers des marqueurs paysagers (chapitre 8) puis les titres définitifs (chapitre 9). Avec ses normes cadastrales et ses contraintes financières, il dément bien des idées reçues selon lesquelles l'Afrique urbaine ne serait « pas assez ouverte sur le monde », ou attendrait des acteurs privés qu'ils contribuent toujours vertueusement au financement des infrastructures urbaines (LALL *et al.*, 2017). Si l'administration domaniale et les élites politiques du Mali ont promis au pays une nouvelle réforme pour sécuriser les transactions foncières et encourager les propriétaires à investir, le défaut d'équipement et de préparation des sols à bâtir n'a jamais été autant ressenti dans la capitale. Des épargnes y sont pourtant placées dans une logique de « bon coup » à court terme et comme la meilleure solution du moment pour un négoce inscrit dans le monde, qui mise sur l'importation des marchandises consommées dans le pays. D'inextricables conflits liés à la marchandisation des ressources foncières locales sont aussi l'occasion de confronter des arguments de bonne gouvernance fondés sur le droit positif, et des plaidoyers tout autant mondialisés aujourd'hui pour inclure d'autres légitimités foncières ou le droit de chacun à une place en ville.

En moins de vingt ans, la ruée sur les terres du cercle de Kati a donc accentué la confusion parmi les actes administratifs voués à encadrer la croissance urbaine. Elle rend compte d'attentes certes plus individualisées, qui se satisfont finalement de lots à bâtir de 250 à 300 m² ; mais elle diffuse aussi des réflexes spéculatifs déjà anciens vers les marges rurales de la capitale malienne. Les données analysées à cette échelle permettent de revenir sur le soubassement économique des problèmes : des concessions accordées sans clause ni contrôle de mise en valeur, des titres délivrés sur des parcelles nues, des cumuls non filtrés, une concentration de la ressource juridique et de l'accès au crédit bancaire sur des non-producteurs, l'absence de redistribution des revenus tirés du domaine de l'État sous la forme d'un aménagement territorial ou d'une réserve d'équipement.

Obsession de la propriété, accaparement foncier : force est d'aller au-delà d'une vision simpliste de « la ville prédatrice » pour « la campagne spoliée », qui confond à bon compte Bamako et ses élites, en négligeant la demande de logements et les entreprises immobilières du plus grand nombre. Les processus de division sociale de l'espace urbanisé sont en effet plus subtils. De même qu'il ne s'agissait pas de confondre précarité territoriale et vulnérabilité économique dans les limites du district (chapitres 3 à 5), de même l'interface rural/urbain n'est ni la zone de refoulement des seuls ménages déshérités ni l'espace de concurrence réservé aux plus riches. Ce qu'il convient davantage d'apprécier sont les discriminations pesant de manière croissante sur l'étalement urbain, des inégalités devenues aussi banales et constitutives d'une grande ville africaine que son brassage migratoire (chapitres 6 et 7).

Ces écarts de moyens se mesurent dans les caractéristiques des logements et dans l'accès aux ressources auxquelles l'habitat est relié par la mobilité urbaine : le marché du travail, le marché foncier, les services de base. À observer un accès plus sélectif à ces ressources, on peut comprendre que Bamako s'organise désormais « à guichets fermés » (ANTOINE et DIOP, 1995), que son espace imprime aujourd'hui ces exclusions marchandes plus que les grandes évictions foncières qu'il a connues dans les années 1990. Ni les unes ni les autres n'en font

pour autant un espace ségrégué : les voisinages étudiés préservent une mixité socioéconomique assez générale ; différents droits du sol et tenures résidentielles se montrent intriqués localement malgré leur inégale protection. De nombreux quartiers ressortent de la carte urbaine dans un large entre-deux : ni pour les seuls nantis ni pour de complets démunis.

La conflictualité à l'œuvre dans le cercle de Kati fait alors la différence au regard de précédentes phases d'étalement urbain : par sa diffusion et sa radicalisation dans tous les terroirs, son évolution vers d'interminables litiges en justice, les démolitions qui s'ensuivent, les nouvelles ventes de terres qu'elle stimule, avec leur lot de violences économiques. Après des années de procédures et de crise des médiations traditionnelles, cette brutalisation des rapports sociaux et de voisinage affecte le fond de civilité reliant la ville à son histoire séculaire. Si les logiques d'interconnaissance ont longtemps entretenu le récit et l'imaginaire collectif du « gros village » que restait Bamako, malgré ses centaines de milliers d'habitants, leur dense vie de relations, en ville et au-delà (chapitre 7), ne résiste plus aux logiques de classes et d'intérêts économiques.

On retire cependant de cette expérience malienne que les habitants d'une métropole toujours mal définie dans les années 2010, et qui seront sans doute plus de trois millions dans la prochaine décennie, restent bien les principaux acteurs de la fabrique urbaine. Leur croissance démographique, marquée par une transition tardive et par la charge des jeunes, leurs pratiques d'accueil dans les maisons, leurs flux qui se croisent à l'entrée, en sortie et dans l'agglomération, l'augmentation des valeurs de densité et de verticalité de leurs bâtiments, les substitutions dans l'occupation de leurs logements, le renouvellement du parc locatif et des formes d'hébergement gratuit, des cohabitations intergénérationnelles plus tendues au quotidien, des communs fonciers qui se fragmentent... tout cela constitue la matière sociale de la ville qu'il s'agit de suivre dans les générations à venir. Faute d'action publique et de politiques coordonnées « d'en haut », les périphéries de l'agglomération ne dérogent pas en effet à ces logiques « d'en bas ». Elles s'imposent même pour apprécier les défis de l'urbanisation toujours plus loin du centre-ville. Avec des titres

créés en nombre sur les terres de Kati et leur parcellement non moins massif, ce milieu périurbain s'inscrit dans une donne marchande encore mouvante, une transition géographique à l'égard desquelles les autorités maliennes ont du mal à redéfinir des limites administratives et un gouvernement métropolitain. Après près de dix ans de préfiguration d'un « grand Bamako », la proposition gouvernementale d'élargir le territoire du district de six à dix communes urbaines, d'une soixantaine à une centaine de quartiers, reste sans suite législative¹. Les élections régionales promises au pays après la normalisation politique de 2013, et reportées ou oubliées à plusieurs reprises, ne seront pas tenues non plus pour le district de Bamako dans les années 2010.

Mais il aura suffi de trois années, depuis 2012, pour que le stock de parcelles immatriculées double dans le Livre foncier de Kati, après qu'il a déjà doublé en cinq ans. Il gagne alors autant de titres qu'il en a créés en un siècle. Une fois l'enquête LPR achevée à la fin de 2018, il nous suffit encore de quelques mois pour constater que le nombre de chantiers de construction et celui des maisons achevées, désormais habitées, s'envolent dans les mêmes proportions dans ces zones d'étude emblématiques de la périurbanisation, et qu'une vie de quartier s'y installe autour de quincailleries et de groupes scolaires privés. Ce front de transformation des terroirs ruraux est par définition instable ; le relais d'activité que prennent des commerces de proximité, y compris celui de l'eau, en donne un banal indicateur paysager.

Des années 1990 aux années 2010, la dynamique de Bamako est donc loin d'être achevée. Elle combine une maturation interne, marquée par l'augmentation des charges résidentielles et de la proportion de ménages locataires, et un mode extensif de développement territorial, la reproduction en périphérie d'un schéma de peuplement peu dense. Ce formidable élargissement du socle foncier de la capitale, qu'il soit déjà habité ou tout juste convoité par les citadins, l'émergence d'une région urbanisée au-delà de simples extensions de banlieue, demandaient donc que les mesures se renouvellent,

que les sources d'étude se diversifient, que la recherche intègre des outils qui n'existaient pas ou n'étaient pas disponibles auparavant.

Cet ouvrage en rend compte, notamment à l'intention d'étudiants et de jeunes praticiens de la ville. Poser le continuum spatial du district de Bamako et du cercle de Kati ne visait pas seulement à intégrer de nouvelles localités concernées par l'étalement urbain ; il s'agissait de tirer parti de changements méthodologiques : du questionnaire papier au formulaire électronique d'enquête, de la carte papier aux données GPS, des relevés de terrain géoréférencés à la série des recensements, les occasions n'ont pas manqué. La recherche a donc progressé aussi en élargissant un premier échantillon d'îlots bâtis, puis en posant plus loin de nouveaux observatoires du développement local. Au final, ce sont 18 zones d'étude qui portent aujourd'hui les mesures résidentielles, les perspectives de faire dialoguer données d'enquête et données censitaires, et de comparer des profils territoriaux. Ce n'est pas une enquête, ni une couche d'information géographique, ni un instantané qui conviennent à ce recul. Ce sont des visites répétées, des SIG, l'historique d'images satellitaires, auxquels la recherche s'est habituée pour produire et restituer ses diagnostics urbains. Ces différents passages sur le terrain ne rendent que plus féconde l'analyse longitudinale qui est appliquée à la ville comme à ses habitants. Ils enrichissent la compréhension de cycles et de gradients, de ruptures et de continuités, de transitions longues et de moments critiques.

La capitalisation des connaissances passe donc par ces navettes entre les niveaux micro et macro de suivi de la ville : les premiers ont valorisé les pratiques citadines et leurs logiques sociales ; les seconds ont mis en jeu la structuration spatiale de Bamako et son modèle d'étalement. Poser le devenir d'une grande agglomération, en aborder la territorialité au-delà de limites administratives, c'est donc revenir sur la composition des quartiers pour envisager celle de localités plus éparses. Ces différences ont été modélisées en suivant des contrastes (peuplement des rives gauche et droite), des oppositions (trames loties et irrégulières), et leur sensibilité au temps. Le croît démographique, un programme de régularisation foncière, la libéralisation du marché du

1. Projet de loi portant création des collectivités territoriales en République du Mali. Il fait suite en 2018 au Code des collectivités territoriales, qui est révisé et adopté l'année précédente.

logement, ont chacun relativisé ou déplacé ces nuances depuis les années 1990. Ils ont rééquilibré les peuplements de part et d'autre du fleuve Niger, effacé certains clivages pour en laisser d'autres, juridiques ou morphologiques, se manifester.

Mais sur le fond, la ville s'élargit en maintenant principalement une logique de différenciation de ses territoires selon leur durée d'urbanisation : des vieux foyers de peuplement au centre, aux quartiers émergents dans les périphéries, ce gradient décroissant de maturation urbaine reste très structurant au-delà du district de Bamako. Il semble même l'emporter sur les critères de solvabilité économique des ménages et de niveau d'équipement des environnements. La visibilité

croissante des classes moyennes salariées, l'influence des routes sur l'avancée de la tache urbaine perturbent certes ce modèle, mais selon des radiales routières assez peu nombreuses et de plus petites poches spatiales.

Pour les politiques publiques qui sont attendues dans ce milieu original et mouvant, cela implique de tenir l'interface rural/urbain par ses deux bouts, car la cohésion du territoire tient à la fois à la demande de logements venant de la ville et à la disponibilité foncière venant des villages. Maintenir une observation des changements à l'œuvre dans cette transition urbaine, en affiner la mesure, sortir la gestion de la capitale de constantes interférences avec les crises de gouvernance nationale : tels sont les défis auxquels la recherche se doit aussi de participer.

Bibliographie

- AMSELLE J.-L., GRÉGOIRE E., 1988 – « Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisie d'affaires au Mali et au Niger ». In TERRAY E. (dir.) : *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 23-47.
- ANTOINE P., DIOP A. B. (dir.), 1995 – *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*. Dakar, Paris, Ifan-Orstom, 360 p.
- ANTOINE P., HERRY C., 1983 – Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan. *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, XIX (3) : 295-310.
- ANTOINE P., DUBRESSON A, MANOU-SAVINA A., 1987 – *Abidjan « côté cours »*. Paris, Karthala-Orstom, 278 p.
- ANTOINE P., OUÉDRAOGO D., PICHÉ V. (éd.), 1998 – *Trois générations de citoyens au Sabel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. Paris, L'Harmattan, 276 p.
- BA M. F., BERTRAND M., 2015 – « Mesures démographiques et politique du logement dans la capitale malienne : un programme social au regard des pratiques résidentielles bamakoises ». In ANTOINE P., ADJAMAGBO A. (éd.) : *Démographie et politiques sociales*, Paris, AIDLF, colloque international, Ouagadougou (12-16 nov. 2012). <https://www.erudit.org/livre/aidelf/2012/004111co.pdf>.
- BAGAYOKO I., 1982 – *Émergence d'une bourgeoisie agraire au Mali. L'exemple des planteurs de la région de Bamako*. Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, EHESS, 310 p.
- BALLO M., 1999 – *Éléments pour la mise en place d'un système d'information urbain à Bamako*. Thèse de doctorat de géographie, université Aix-Marseille I, 254 p. et annexes.
- BANQUE MONDIALE, RÉPUBLIQUE DU MALI, 1996 – *Projet développement urbain et décentralisation*. Rapport d'évaluation, AFTU 2, département 15, région Afrique, 116 p.
- BARO J., MERING C., VACHIER C., 2014 – Peut-on cartographier des taches urbaines à partir d'images Google Earth ? *Cybergeo: European Journal of Geography*. <http://cybergeo.revues.org/26401>.
- BECKER L. C., 2013 – Land sales and the transformation of social relations and landscape in peri-urban Mali. *Geoforum*, 46 : 113-123.
- BEHRENS R., DIAZ-OLVERA L., PLAT D., POCHEP P., 2006 – Collection of passenger travel data in Sub-Saharan African cities: Towards improving survey instruments and procedures. *Transport Policy* : 85-96.
- BERTRAND M., 1993 – Propriétaires et locataires à Sikasso (Mali) : insertions résidentielles et différenciation des quartiers. *Espaces tropicaux*, 10 : 105-128.
- BERTRAND M., 1994 – *La question foncière dans les villes du Mali. Marchés et patrimoines*. Paris, Karthala-Orstom, 328 p.
- BERTRAND M., 1995 – Bamako, d'une république à l'autre. *Les Annales de la recherche urbaine*, 66 : 40-51.
- BERTRAND M., 1997 – Bamako, entre extensions et rattrapages. *Études foncières*, 76 : 50-53.

- BERTRAND M., 1998 – Marchés fonciers en transition : le cas de Bamako (Mali). *Annales de Géographie*, 602 : 381-409.
- BERTRAND M., 1999-a – *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*. Paris, Prodig-CNRS, *Grafigéo*, 8, 110 p.
- BERTRAND M., 1999-b – Bamako (Mali) : habitat de cour et mobilités résidentielles. *Espace, populations, sociétés*, 1 : 119-138.
- BERTRAND M., 1999-c – Émigrés internationaux maliens face aux marchés fonciers bamakois : connivences et concurrences. *Revue européenne des migrations internationales*, 15 (3) : 63-83.
- BERTRAND M., 2000-a – « Bamako (repères comparatifs pour les 19 métropoles) ». In DUREAU F. et al. (éd.) : *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, IRD Éditions-Anthropos-Economica, coll. Villes : 433-441.
- BERTRAND M., 2000-b – « Mouvement résidentiel à Bamako : mobilité structurée, circulation fragmentée dans l'espace urbain ». In DUREAU F. et al. (éd.) : *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, IRD Éditions-Anthropos-Economica, coll. Villes : 155-163.
- BERTRAND M., 2001 – Femmes et marchés fonciers urbains : mesures et déterminants d'une percée à Bamako, Mali. *Autrepart*, 19 : 29-48.
- BERTRAND M., 2003-a – Métropole au microscope : cohabitation et composition résidentielle dans la région du Grand Accra (Ghana). *Autrepart*, 25 : 69-85.
- BERTRAND M., 2003-b – « Mondialisation, marché foncier et dynamique sociale à Bamako, Mali ». In OSMONT A., GOLDBLUM C. (dir.) : *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala-Gemdev : 151-167.
- BERTRAND M., 2005 – « Familles urbaines du Ghana : positions résidentielles des aînés, circulation des cadets ». In VIGNIKIN K., VIMARD P. (dir.) : *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant : 91-116.
- BERTRAND M., 2009 – « Citadins en mouvements : migrations et mobilités dans la région du Grand Accra (Ghana) ». In AMADOU SANI M., KLISSOU P., MARCOUX R., TABUTIN D. (dir.) : *Villes du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux*, Paris, EAC-AUF : 203-222.
- BERTRAND M., 2010-a – Mobilité, pauvretés : les villes interrogées. Introduction. *Revue Tiers Monde*, 201 : 7-23.
- BERTRAND M., 2010-b – De l'accès au logement à la relation domicile-travail : enjeux sociaux et spatiaux des mobilités dans la région du Grand Accra (Ghana). *Revue Tiers Monde*, 201 : 87-106.
- BERTRAND M., 2011-a – *De Bamako à Accra : mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala, 376 p.
- BERTRAND M. (coord.), 2011-b – *Mobilités ouest-africaines*. Rapport final du projet ANR-07-SUDS-012-R03_MOBOUA, Nogent-sur-Marne, UMR 201 D&S, IRD-Université Paris I, 44 p. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00761671>.
- BERTRAND M., 2012-a – « Ménages, familles et résidence ». In ARDAYFIO-SCHANDORF E., BERTRAND M., YANKSON P. W. K. : *The Mobile City of Accra. Urban Families, Housing and Residential Practices*, Dakar, Council for the Development of Social Science Research in Africa, Codesria Book Series : 99-128.
- BERTRAND M. (coord.), 2012-b – « Gouvernance des services essentiels à Bamako, Mali ». Contribution au chapitre « Métropoles » du rapport GOLD III (*Global Observatory on Decentralization and Local Democracy. Third Global Report on The Governance of Basic Public Services*). Synthèse rédigée en collaboration avec M. F. Ba, G. Kebe, M. Rama, Paris, oct. 2012, 45 p. et annexes. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00880729>.

- BERTRAND M., 2013 – Fils, frères, pères : masculinités sous contrats, du nord à la capitale du Mali. *Cahiers d'études africaines*, LIII (1-2) (209-210) : 323-344.
- BERTRAND M., 2014 – « Mobilisations foncières à Bamako : des défis de la gouvernance à ceux de la citoyenneté ». In BRUNET-JAILLY J., CHARMES J., KONATÉ D. (dir.) : *Le Mali contemporain*, Bamako. Éditions Tombouctou-IRD Éditions : 159-186.
- BERTRAND M., 2015-a – Aire urbaine de Bamako : recherche volonté politique locale pour projet d'ensemble à définir. *Géocarrefour*, 90 (1) : 39-49.
- BERTRAND M., 2015-b – Du district au « grand Bamako » (Mali) : réserves foncières en tension, gouvernance contestée. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <http://cybergeo.revues.org/27383>.
- BERTRAND M., 2016-a – Bamako en héritage ? Vieillesse de migrants maliens et cohabitations intergénérationnelles dans un environnement précaire de la capitale malienne. *Cahiers de démographie locale*, Néo-thèque, 2013/14 : 155-194.
- BERTRAND M., 2016-b – *Analyse des données de la conservation foncière*. Rapport final d'étude : phase 1 – Données de la conservation foncière ; phase 2 – Enquêtes sur le livre et les dossiers fonciers du cercle de Kati, Paris-Bamako, 10 juin 2016, convention d'expertise SCAC/IRD et USJPB pour MDEAF-DNDC, 2 vol., 88 p. et 105 p.
- BERTRAND M., 2017 – Trois filiations scientifiques et une piste d'étude. *EchoGéo*, 40. <http://echogeo.revues.org/14975>.
- BERTRAND M., 2018 – Chronique d'une réforme foncière dans la trajectoire politique du Mali. *Anthropologie & développement*, 48-49 : 125-152.
- BERTRAND M., 2019-a – A Cadastre for Mali? The production of land titles and the challenge of property data on the periphery of Bamako. *Land Use Policy*, 81 : 371-381.
- BERTRAND M., 2019-b – « Banlieues populaires de Bamako : ici aussi, "on est tous dans le brouillard" ». In BOULLON F., DEBOULET A., DIETRICH-RAGON P., FIJALKOW Y. (dir.) : *Vulnérabilités résidentielles*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube : 163-180.
- BERTRAND M., BOYER F., 2016 – Qualifier, quantifier, comparer : nouvelles enquêtes « Mobilités » dans trois capitales ouest-africaines. *Revue Tiers Monde. Les Suds, aujourd'hui : Retour critique sur les problématiques et les méthodes de quelques programmes de recherche*, hors-série : 123-149.
- BERTRAND M., DELAUNAY D., 2005 – *La mobilité résidentielle dans la région du Grand Accra. Différenciation individuelle et géographique. Residential mobility in the greater Accra Region: Individual and geographical differentiations*. Paris, Ceped-IRD, 65 p. et 64 p.
- BERTRAND M., DJIRÉ M., 2016 – Monopole foncier au Mali. *Sciences au Sud*, 83. <http://www.ird.fr/la-mediathèque/journal-sciences-au-sud/les-numeros/n-83-juin-a-octobre-2016/sciences-au-sud-no-83-partenaires>.
- BERTRAND M., DUPONT V., GUÉRIN-PACE F. (dir.), 2003 – *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*. Paris, Ined, Documents de travail 118, 170 p.
- BNETD, ALPHALOG, 2001-2002 – *Plan stratégique du développement du district de Bamako : Gouvernance locale, pauvreté et partenariat dans le district de Bamako. Diagnostic stratégique ; Stratégie de développement à long terme : horizon 2003-2012 ; Programme triennal 2003-2005*. Mairie du district de Bamako, programme de Gestion urbaine, 162 p., 51 p. et 135 p.

- BONVALET C., LELIÈVRE E., 2000 – « La mesure de l'hébergement ». In LEVY-VROELANT C. (éd.) : *Logements de passage. Formes, normes, expériences*. Paris, L'Harmattan : 19-34.
- BORDERON M., OLIVEAU S., MACHAULT V., VIGNOLLES C., LACAUX J.-P., N'DONKY A., 2014 – Qualifier les espaces urbains à Dakar, Sénégal. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <http://cybergeo.revues.org/26250>.
- BOUARÉ I., COULIBALY A., MARCOUX R., PILON M., 2018 – *Enfants hors l'école et analphabétisme au Mali : analyse des métadonnées et des mesures*. Note de recherche de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Québec, 80 p. <https://www.odsef.fss.ulaval>.
- BOURDARIAS F., 1999 – La ville mange la terre. Désordres fonciers aux confins de Bamako. *Journal des anthropologues*, 77-78 : 141-160.
- BOYER F., 2010 – Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? *Revue Tiers Monde*, 201 : 47-64.
- BOYER F., DELAUNAY D. (coord.), 2009 – *Peuplement de Ouagadougou et développement urbain*. Rapport provisoire, Ouagadougou, IRD, 249 p.
- BOYER F., DELAUNAY D., 2017 – *Se déplacer dans Ouagadougou au quotidien, moyens, contraintes et pratiques de la mobilité*. Nogent-sur-Marne, Iedes, coll. Monographies Sud-Nord 6, 76 p.
- BRILLEAU A., ROUBAUD F., TORELLI C., 2005 – « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, enquête 1-2-3 phase 1 ». In BRILLEAU A., OUEDRAOGO E., ROUBAUD F. (éd.) : Dossier central : 1-2-3. UEMOA, *Statéco* (99) : 43-63.
- BRUNET-JAILLY J., CHARMES J., KONATÉ D. (dir.), 2014 – *Le Mali contemporain*. Bamako, Éditions Tombouctou-IRD Éditions, 668 p.
- CAMARA F., 2017 – Les titres fonciers autour de Bamako : modes d'accès et impacts sur les usages. *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, 17 (1). <http://journals.openedition.org/vertigo/1>.
- CANEL P., DELIS P., GIRARD C., 1990 – *Construire la ville africaine. Chroniques du citoyen promoteur*. Paris, Karthala-ACCT, 196 p.
- CANNING D., RAJA S., YAZBECK A. S. (éd.), 2016 – *La transition démographique de l'Afrique. Dividende ou catastrophe ?* Washington, AFD-Banque mondiale, 188 p.
- CISSE P., DAUM C., 2009 – *Migrations internationales maliennes. Recompositions des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine (régions de Kayes et de Sikasso)*. Rapport de fin de recherche du programme FSP Migrations internationales, recompositions territoriales et développement, Bamako, équipe Mali (2005-2009), 133 p.
- COLLECTIF, 1993 – *Bamako*. École normale supérieure de Bamako, Département d'études et de recherches d'histoire et de géographie/Université de Bordeaux III, Centre de recherches sur les espaces tropicaux (coll. Pays enclavés, 6), 308 p.
- COTULA L., 2013 – *The Great African Land Grab: Agricultural investments and the global food system*. Londres, New York, Zed Books, 248 p.
- COTULA L., VERMEULEN S., LEONARD R., KEELEY J., 2009 – *Land Grab or development opportunity? Agricultural investment and International Land Deals in Africa*. Londres, Rome IIED-FAO, Ifad, 119 p.

- COULIBALY B., 2016 – « Décentralisation et enjeux d'un territoire fragmenté. La commune rurale de Kalabancoro ». In ROBLES C., MAZUREK H. (éd.) : *Autour de la fragmentation*, Marseille, Laboratoire Population-Environnement-Développement, Les Impromptus du LPED, 1 : 102-128.
- COURET D., 1996 – Système d'informations urbaines ou système de penser la ville ? Réflexions autour d'un projet de mise en perspective de l'information pour l'observation du changement urbain à Abidjan. *Cahiers des Sciences humaines*, 32 (4) : 787-802.
- DE VREYER P., ROUBAUD F. (éd.), 2013 – *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*. Marseille, Paris, IRD Éditions-AFD, coll. Synthèses, 454 p.
- DELAUNAY D., 2010 – Mobilités, ségrégations résidentielles et bonus démographique dans la zone métropolitaine de Santiago du Chili. *Revue Tiers Monde*, 201 : 65-85.
- DELAUNAY D., BOYER F., 2017 – *Habiter Ouagadougou*. Nogent-sur-Marne, Ie des universités Paris I Panthéon-Sorbonne, coll. Monographies Sud-Nord 5, 84 p. <http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord>.
- DELAUNAY D., DUPONT V., DUREAU F., 2002 – « Travailler à domicile ou à l'extérieur : une comparaison internationale dans deux métropoles du Sud (Bogota et Delhi) ». In LÉVY J.-P., DUREAU F. (éd.) : *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*. Paris, L'Harmattan : 185-207.
- DEMBELE S., SOUMARE M., 2016 – L'apport du SIG dans la gestion des espaces publics du district de Bamako. *Syllabus*, revue scientifique interdisciplinaire de l'École normale supérieure, série Lettres et Sciences humaines, université Yaoundé I, VII (1) : 173-189.
- DENIS E., MORICONI-EBRARD F. (éd.), 2011 – *Africapolis. Urbanization Trends 1950-2020. A Geo-statistical Approach. West Africa Analytical Report*. Paris, e.geopolis, Final Report to AFD, 123 p.
- DIARRA B., 1999 – *Dynamiques spatiales et politiques urbaines à Bamako : le rôle des images-satellite Spot dans la gestion des villes*. Thèse de doctorat de géographie, université Aix-Marseille I, 280 p.
- DIARRA B., 2009 – *Note sur le marché du logement au Mali*. Bamako, ministère du Logement, des Affaires foncières et de l'Urbanisme, 19 p.
- DIARRA B., 2015 – Croissance démographique et modes d'insertion des populations dans le tissu urbain de Bamako. *Geotrope. Revue de géographie tropicale et d'environnement*, 2 : 97-109.
- DIARRA B., BALLO M., CHAMPAUD J., 2003 – *Structure urbaine et dynamique spatiale à Bamako : Mali*. Bamako, Donniya, 164 p.
- DIARRA S., CISSÉ P., 2003 – « Migrations et pauvreté au Mali ». In HERTRICH V., KEITA S. (éd.) : *Questions de population au Mali*, Bamako, Le Figuier : 204-221.
- DIAZ OLVERA L., KANE C., 2002 – « M comme Marche... ou crève ». In GODARD X. (éd.) : *Les transports et la ville en Afrique au sud du Sahara. Le temps de la débrouille et du désordre inventif*, Arcueil, Inrets, Paris, Karthala : 191-202.
- DIAZ OLVERA L., PLAT D., POCHEP P., 1998 – *Villes africaines au quotidien. Mobilités quotidiennes et contraintes sociales à Bamako et Ouagadougou*. Lyon, Laboratoire d'économie des transports, (coll. Études et Recherches, 9), 170 p.

- DIAZ OLVERA L., PLAT D., POCHEP P., 2004 – « Mobilités quotidiennes des femmes en Afrique subsaharienne ». In DENÈFLE S. (éd.) : *Femmes et Villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. Perspectives Villes et Territoires, 8) : 135-153.
- DIAZ OLVERA L., PLAT D., POCHEP P., SAHABANA M., 2010 – Entre contraintes et innovation : évolutions de la mobilité quotidienne dans les villes d'Afrique subsaharienne. *Espace Populations Sociétés*, 2 : 337-348.
- DIRECTION DU PROJET URBAIN DU MALI, 1984 – *Programmation décennale des investissements. Étude du développement urbain de Bamako*. Bamako, DPU, Banque mondiale, groupe Huit-BCEOM-Sned, 471 p.
- DJIRÉ M., 2007 – *Les paysans maliens exclus de la propriété foncière ? Les avatars de l'appropriation par le titre foncier*. Londres, International Institute for Environment and Development, dossier 144, 16 p.
- DOS SANTOS S., 2006 – Accès à l'eau et enjeux socio-sanitaires à Ouagadougou – Burkina Faso. *Espace Populations Sociétés*, 2-3 : 271-285.
- DURAND-LASSERVE A., DURAND-LASSERVE M., SELOD H., 2015 – *Land Delivery Systems in West African Cities: The Example of Bamako, Mali*. Washington, DC: World Bank and Agence française de développement.
- DUREAU F., DUPONT V., LELIÈVRE E., LEVY J.-P., LULLE T. (éd.), 2000 – *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*. Paris, IRD Éditions-Anthropos-Economica (coll. Villes), 656 p.
- É**COLE NORMALE SUPÉRIEURE DE BAMAKO, DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE (ENSB-DERHG), 1993 – *Bamako*. Université Bordeaux III, Centre de recherches sur les espaces tropicaux (coll. Pays enclavés, 6), 309 p.
- F**OURNET F. MEUNIER-NIKIEMA A., SALEM G. (dir.), 2008 – *Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée*. Paris, IRD Éditions (coll. Petit Atlas urbain), 142 p.
- G**ASTELLU J.-M., 1980 – Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, 17 (1-2) : 3-11.
- GENEAU R., SIMARD P., DE KONINCK M., 1998 – Aménagement de l'espace en milieu urbain et mobilité sociale. Le cas d'un projet de réhabilitation de quartier à Bamako (Mali). *Canadian Journal of African Studies*, 32(1) : 96-119.
- GÉRARD E., 1999 – Logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique. Réflexions sur des cas d'écoles maliens et burkinabè. *Politique africaine*, 76 : 153-163.
- GIBBAL J.-M., 1974 – *Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan*. Paris, Maspéro, 403 p.
- GIBBAL J.-M., 1988 – Fadjuigula, village dans la ville. *Cahiers des sciences humaines*, 24 (2) : 317-321.
- GIBBAL J.-M., LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SALEM G., 1981 – Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain. *Cahiers d'études africaines : Villes africaines au microscope*, 21 (81-83) : 11-24.
- GILLETTE C., 2013 – *SIG Atlas de Bamako. Construction et utilisation de la base de données*. Didacticiel de synthèse rédigé dans le cadre d'un stage au service Cartographie de la DIC, sous la supervision d'Éric Opigez et de Monique Bertrand, Bondy, IRD, août 2013, 65 p. http://www.cartographie.ird.fr/publi/stageClaireG/SIG_Atl_Bamako_Didact.pdf.
- GIRAUT F., MORICONI-EBRARD F., 1991 – La densification du semis de petites villes en Afrique de l'Ouest. *Mappe-monde*, 4 : 12-16.

- GODARD X. (éd.), 2002 – *Les transports et la ville en Afrique au sud du Sahara. Le temps de la débrouille et du désordre inventif*. Arcueil, Inrets, Paris, Karthala, 416 p.
- GOUVERNORAT DU DISTRICT DE BAMAKO (GDB), 1993 – *Programme spécial Sauvons notre quartier*. Note de présentation, Bamako, ministère d'État chargé de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ; accompagné du *Cahier des charges et règlement d'opération pour le Programme spécial Sauvons notre quartier*, Bamako, ministère de la Construction, de l'Urbanisme et du Logement, avril 1993.
- GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (prés.), 1979 – *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Éditions du Champ urbain, 335 p.
- GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE (GRAB), 2009 – *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*. Paris, Ined (coll. Méthodes et savoirs, 3), IRD, RSEH, 340 p.
- GUENGANT J.-P., KAMARA Y., DE METZ N., DIALLO H., 2011 – *Comment bénéficier du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA. Analyse pays Mali*. Étude coordonnée par Initiatives Conseil International, Burkina Faso, Paris, Agence française de développement, 51 p.
- H**AERINGER P., 1972 – Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique. *Cahiers Orstom, série Sciences humaines : Études sur les migrations en Afrique*, IX (4) : 439-453.
- HAERINGER P., 1973 – Cheminements migratoires maliens voltaïques et nigériens en Côte d'Ivoire. *Cahiers Orstom, série Sciences humaines : Migrations et déséquilibres villes-campagnes*, X (2-3) : 195-201.
- HENAFF N., LANGE M.-F., 2011 – Inégalités scolaires au Sud : transformation et reproduction. *Autrepart*, 59 : 3-18.
- HOU H., ESTOQUE R. C., MURAYAMA Y., 2016 – Spatiotemporal analysis of urban growth in three African capital cities: A grid-cell-based analysis using remote sensing data. *Journal of African Earth Sciences*, 123 : 381-391.
- I**NSTAT, 2011 – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs – Thème État et structure de la population*. Bamako, Instat, Bureau central du recensement, décembre 2011, 119 p.
- INSTAT, 2012-a – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs – Thème Urbanisation*. Bamako, Instat, Bureau central du recensement, décembre 2012, 54 p.
- INSTAT, 2012-b – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs – Thème Migration*. Bamako, Instat, Bureau central du recensement, décembre 2012, 156 p.
- INSTAT, 2012-c – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Cartographie de la pauvreté et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Mali en 2009*. Bamako, Instat et UNFPA, Bureau central du recensement, octobre 2012, 84 p.
- INSTAT, 2012-d – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Analyse des résultats définitifs – Ménages et caractéristiques de l'habitat au Mali*. Bamako, Instat, Bureau central du recensement, décembre 2012, 53 p. et annexes : 44.
- INSTAT, 2013 – *4^e recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH-2009). Résultats définitifs – Tome 0 : Répertoire des villages*. Bamako, Instat, Bureau central du recensement, mars 2013, 298 p.

- K**ONÉ H., 2010 – *Politique de logements sociaux au Mali. Présentation de l'Office malien de l'habitat*. Communication au colloque international sur le logement social, Ouagadougou, 24-26 juin 2010.
- KONÉ Y. F., 2019 – « Commune et offre d'éducation scolaire au Mali : les écoles communautaires dans la commune rurale de Sirakorola ». In HAGBERG S., KIBORA L. O., KÖRLING G. (dir.) : *Démocratie par le bas et politique municipale au Sabel*, Uppsala University (Uppsala Papers in Africa Studies, 4) : 117-129.
- KOUMA M., 2017 – *Dynamiques périurbaines à l'épreuve de la décentralisation : l'expérience de la commune de Kalabancoro au Mali*. Thèse de doctorat de géographie, université Paris VIII, 301 p.
- L**ALL S. V., HENDERSON J. V., VENABLES A. J., 2017 – *Africa's Cities: Opening Doors to the World*. World Bank, Washington, DC, 162 p.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A., 1985 – Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines. *Les Annales de la recherche urbaine*, 25 : 13-30.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A., 1987 – *Famille et résidence dans les villes africaines*. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. Paris, L'Harmattan (coll. Villes et entreprises), 268 p.
- LESSAULT D., BEAUCHEMIN C., SAKHO P., 2011 – Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar. *Population*, 66 (1) : 197-228.
- LESSAULT D., IMBERT C., 2013 – Mobilité résidentielle et dynamique récente du peuplement urbain à Dakar (Sénégal). *Cybergeo: European Journal of Geography*. <http://cybergeo.revues.org/26146>.
- LÉVY J.-P., DUREAU F. (dir.), 2002 – *L'accès à la ville. Les mobilités en question*. Paris, L'Harmattan (coll. Habitat et sociétés), 411 p.
- M**AINET G., 1997 – « Création et volonté urbaines à la base. Le cas du Sénégal ». In BERTRAND M., DUBRESON A. (éd.) : *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala : 111-123.
- MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO, 2010 – *Premier forum sur le développement urbain de Bamako*. Cahier du participant, Bamako, 23-25 février 2010, avec le soutien de l'AFD, 57 p. <http://docplayer.fr/11141617-Premier-forum-sur-le-developpement-urbain-de-bamako>.
- MEILLASSOUX C., 1963 – Histoire et institutions du kafo de Bamako d'après la tradition des Niaré. *Cahiers d'études africaines*, 4 (14) : 186-227.
- MEILLASSOUX C., 1968 – *Urbanization of an African Community: Voluntary Associations in Bamako*. Seattle-Londres, University of Washington Press: The American Ethnological Society (Monograph 45), 165 p.
- MESPLÉ-SOMPS S., ROBILLIARD A.-S., DOUMBIA GAKOU A., 2014 – « Urbanisation et ségrégation spatiale à Bamako, 1998-2009 ». In BRUNET-JAILLY J., CHARMES J., KONATÉ D. (dir.) : *Le Mali contemporain*, Bamako, Éditions Tombouctou-IRD Éditions : 581-611.
- MEYER U., 2018 – *Foncier périurbain, citoyenneté et formation de l'État au Niger. Une analyse ethnographique de Niamey*. Berlin, Lit Verlag (coll. Forum Politische Geographie, 16), 300 p.
- MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DISTRICT DE BAMAKO, janvier 2008 – *Plan sectoriel de développement des communes I, II, III, IV, V, VI du district de Bamako*. Bamako, 67, 66, 53, 73, 40 et 61 p.

- MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT – DNUC, avril 1995 – *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako et environs, 2^e révision*. Bamako, 108 p.
- MORIN R., MARCOUX R., GINGRAS L., OUEDRAOGO D., 1996 – Habiter à Bamako : conditions de logement et réponses des ménages dans une ville sahélienne. *Cahiers de géographie du Québec*, 40 (109) : 5-28.
- MYERS G. A., 2008 – Peri-Urban Land Reform, Political-Economic Reform, and Urban Political Ecology in Zanzibar. *Urban Geography*, 29/3 : 264-288.
- O**NU-HABITAT, 2012 – *Mali : Profil urbain de Bamako*. Nairobi. Programme des Nations unies pour les établissements humains, 28 p. <https://unhabitat.org/books/mali-profil-urbain-de-bamako-french/>.
- OSMONT A., 1995 – *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*. Paris, Karthala, 309 p.
- OUÉDRAOGO D., PICHÉ V. (dir.), 1995 – *L'insertion urbaine à Bamako*. Paris, Karthala, 206 p.
- P**ASQUIER-DOUMER L., 2013 – « Réduire l'inégalité des chances sur le marché urbain du travail : une question d'éducation ? ». In DE VREYER P., ROUBAUD F. (éd.) : *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne*, Marseille-Paris, IRD Éditions-AFD (coll. Synthèses) : 261-281.
- PHILIPPE S., 2009 – *Une histoire de Bamako*. Brinon-sur-Sauldre, éditions Grandvaux, 262 p.
- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E., VIMARD P. (éd.), 1997 – *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Paris, Ceped (coll. Les Études du Ceped, 15), 432 p.
- PIROTTE G., PONCELET M., 2002 – L'éveil des sociétés civiles en Afrique subsaharienne à la lumière des organisations non gouvernementales œuvrant en milieu urbain. Deux études de cas : Cotonou (Bénin) et Lubumbashi (RDC). *Autrepart*, 23 : 73-88.
- POCHET P., KLEIN O., TOILIER F., GODARD X., MALOU N., BALLO A., COULIBALY M., DJENAPO M., KEITA M., 1995 – *Les transports urbains non motorisés en Afrique subsaharienne. Le cas du Mali*. Rapport pour le ministère français délégué à la Coopération, LET-Inrets-Aretrans, Lyon-Arcueil, Sitrass, 170 p.
- R**ATON G., 2010 – Processus d'intégration de villages périphériques dans le système d'approvisionnement de Bamako. *EchoGéo*, 11. <http://journals.openedition.org/echog>.
- RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F., 2003 (rééd.) – « Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages ». In CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F. (éd.) : *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica-IRD Éditions : 307-333.
- RONDEAU C., GINGRAS L., KONATÉ M. K., MARCOUX R., 1996 – Propriétaires ou hébergés ? À Propos des difficultés à saisir le statut résidentiel à Bamako. *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 30 (3) : 409-423.
- S**ARR M., 1980 – *Bamako et Banconi son quartier illégal*. Thèse de doctorat de troisième cycle, université Paris I, 2 vol.
- SDAU BAMAKO, 1990 – *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Bamako et environs, 1^{re} révision*. Bamako, ministère des Travaux publics, de l'Urbanisme et de la Construction – DNUC, septembre 1990, 75 p.
- SIG DE BAMAKO, 2012.

- SIMONNEAU C., 2013 – *Les registres fonciers urbains béninois et l'appropriation municipale de l'information foncière*. Rapport de recherche du comité technique « Foncier et Développement », 89 p. <http://www.foncier-developpement.fr/qui-sommes-nous/le-comite-technique-foncier-et-developpement/publica>.
- SINOÛ A., 1987 – « Habiter à Bamako et à Saint-Louis du Sénégal ». In LE BRIS E. et al. : *Famille et résidence dans les villes africaines*. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé, Paris, L'Harmattan (coll. Villes et entreprises) : 71-114.
- SINOÛ A., 1993 – *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal : Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Paris, Karthala-Orstom, 364 p.
- SOW B., 2000 – *L'acquisition de l'habitat urbain au Mali*. Thèse de doctorat de droit privé, université Montpellier I, 402 p.
- SOW B. A.-S., 2016 – *Droits fonciers urbains au Mali : de son évaluation à sa réforme, propositions pour une meilleure sécurisation des transactions foncières*. Brinon-sur-Sauldre, éditions Grandvaux, 300 p.
- T**ICHIT C. et LELIÈVRE É., 2006 – « Analyse du passage à l'âge adulte à l'épreuve de l'approche biographique : seuil, transition ou observation incertaine ? ». In GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE : *États flous et trajectoires complexes*, Paris, Ined (coll. Méthodes et savoirs, 5), 301 p.
- TIPPLE G., KORBOE D., GARROD G., WILLIS K., 1999 – Housing Supply in Ghana: a Study of Accra, Kumasi and Berekum. *Progress in Planning*, Pergamon, Elsevier, 51: 253-324.
- V**AA M., 1996 – « Gendered Housing Responsibilities in an Unauthorised Settlement in Mali ». In SCHLYTER A. : *A Place to Live: Gender Research on Housing in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet : 77-93.
- VAN NOORLOOS F., KLAUFUS C., STEEL G., 2019 – Land in urban debates: Unpacking the grab–development dichotomy. *Urban Studies*, 56 (5) : 855-867.
- VAN WESTEN A.C.M., 1995 – *Unsettled: Low-income housing and mobility in Bamako*. Mali, Utrecht, Netherlands Geographical Studies 187, 328 p.
- VERNIÈRE M., 1977 – *Dakar et son double Dagoudane Pikine. Volontarisme d'État et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du tiers-monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises*. Paris, Bibliothèque nationale (comité des travaux historiques et scientifiques), 278 p.
- VILLIEN-ROSSI M.-L., 1966 – Les « Kinda » de Bamako. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 76 : 364-381.
- VIMARD P., 1993 – Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest. *Revue Tiers Monde*, xxxiv (133) : 89-115.
- VUARIN R., 1994 – L'argent et l'entregent. *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 255-273.
- Z**OOMERS A., VAN NOORLOOS F., OTSUKI K., STEEL G., VAN WESTEN G., 2017 – The Rush for Land in an Urbanizing World: From Land Grabbing Toward Developing Safe, Resilient, and Sustainable Cities and Landscapes. *World Development*, 92 : 242-252.

Liste des tableaux et des illustrations

Liste des tableaux

Tabl. 1 – Évolution des superficies urbanisées dans la ville de Bamako (ha).....	21
Tabl. 2 – Communes urbaines créées après 1998.....	24
Tabl. 3 – Population par cercle selon l'importance du fait urbain dans le recensement.....	25
Tabl. 4 – Population selon les recensements au Mali.....	27
Tabl. 5 – Évolution de la population du district de Bamako par commune.....	28
Tabl. 6 – Population des communes et des localités de Bamako en 2009.....	34
Tabl. 7 – Migration récente et résidence antérieure des populations recensées en 2009.....	43
Tabl. 8 – Bilan naturel et migratoire de la population recensée dans le 4 ^e RGPH.....	44
Tabl. 9 – Nombre de concessions et de ménages par commune du district de Bamako.....	59
Tabl. 10 – Nombre de maisons et de logements échantillonnés en grappe résidentielle.....	66
Tabl. 11 – Évolution des superficies bâties d'après les images Spot (1996, 2014) et Landsat TM (2006).....	93
Tabl. 12 – Superficies appropriées et bâties dans les îlots visités en 2011.....	95
Tabl. 13 – Catégories de recensement de la population malienne par type de milieu résidentiel.....	99
Tabl. 14 – Nombre de ménages et d'habitants dans l'échantillon commun des enquêtes de 1993 et 2011.....	100
Tabl. 15 – Nombre moyen de résidents dans les maisons enquêtées.....	101
Tabl. 16 – Types de maisonnées selon leur population totale (%).....	101
Tabl. 17 – Taille moyenne des ménages selon les principales variables des enquêtes PLMU.....	104
Tabl. 18 – Taille des ménages : nombre moyen de personnes par zone d'étude.....	105
Tabl. 19 – Types de ménages selon leur taille (%).....	105
Tabl. 20 – Charge démographique des maisons : nombre moyen de ménages par zone d'étude.....	106
Tabl. 21 – Types de maisons selon le nombre de ménages cohabitant (%).....	106
Tabl. 22 – Charges habitantes, profils résidentiels en 2011 (%).....	108
Tabl. 23 – Ménages, population et superficie des maisons dans l'échantillon commun enquêté en 1993 et en 2011.....	112
Tabl. 24 – Nombre de pièces par logement dans les maisons (%).....	115
Tabl. 25 – Nombre de pièces par ménage dans les zones d'étude.....	115
Tabl. 26 – Nombre total de pièces dans les maisons de l'échantillon commun.....	115
Tabl. 27 – Nombre de pièces par ménage dans les zones d'étude.....	115
Tabl. 28 – Occupation des logements bamakois par commune en 1987 et 2009 (%).....	121
Tabl. 29 – Modes d'occupation des logements dans les concessions enquêtées (%).....	123
Tabl. 30 – Présence de locataires dans les maisons.....	129
Tabl. 31 – Formes sociales de la location dans les maisons enquêtées.....	129

Tabl. 32 – Présence des propriétaires dans les maisons	132
Tabl. 33 – Formes sociales de la propriété dans les maisons enquêtées	132
Tabl. 34 – Ouverture des maisons à l'hébergement gratuit.....	135
Tabl. 35 – Formes sociales de l'hébergement dans les maisons enquêtées.....	140
Tabl. 36 – Types de cohabitation.....	144
Tabl. 37 – Pression démographique selon le type de cohabitation en 2011	144
Tabl. 38 – Charge en ménages des maisons enquêtées deux fois selon le type de cohabitation résidentielle.....	146
Tabl. 39 – Proportion de femmes parmi les chefs de ménage enquêtés (%)	147
Tabl. 40 – Statut matrimonial des chefs de ménage enquêtés selon le sexe (%).....	147
Tabl. 41 – Mode d'occupation des logements selon le sexe du chef de ménage enquêté (%).....	149
Tabl. 42 – Principales catégories de membres des ménages au regard de l'activité économique en 2011	161
Tabl. 43 – Âge moyen par zone d'étude en 2011	162
Tabl. 44 – Âge moyen par sexe et par situation matrimoniale.....	163
Tabl. 45 – Liens sociaux dans les ménages : effectif et sexe des hébergés.....	164
Tabl. 46 – Régions de naissance des employées domestiques.....	165
Tabl. 47 – Types de collatéraux parmi les parents représentés dans les ménages.....	166
Tabl. 48 – Types d'hébergement dans les ménages bamakois.....	167
Tabl. 49 – Typologie et taille des ménages selon les hébergements représentés en leur sein et le sexe du chef de ménage.....	167
Tabl. 50 – Épouses présentes et non présentes dans les maisons des chefs de ménage polygames.....	169
Tabl. 51 – Écart d'âge entre conjoints enquêtés en 2009 selon la génération des hommes.....	170
Tabl. 52 – Origines géographiques comparées des conjoints dans leur ménage.....	171
Tabl. 53 – Origines géographiques comparées des conjoints selon la zone d'étude à Bamako.....	171
Tabl. 54 – Niveau d'étude des individus enquêtés selon la classe d'âge.....	174
Tabl. 55 – Statut dans l'emploi principal des actifs enquêtés selon leur sexe.....	178
Tabl. 56 – Statut dans l'emploi principal des actifs enquêtés par zone d'étude.....	180
Tabl. 57 – Activités secondaires des personnes enquêtées selon leur statut dans l'activité principale et leur sexe.....	182
Tabl. 58 – Variations de la nature de l'activité principale et de sa localisation.....	185
Tabl. 59 – Lieux d'emploi les plus fréquemment cités en dehors du quartier d'habitation.....	186
Tabl. 60 – Mode principal de transport des actifs contraints à se déplacer vers des emplois extérieurs au domicile.....	187
Tabl. 61 – Variations du mode de déplacement entre domicile et lieu de travail pour tous les navetteurs.....	188
Tabl. 62 – Format d'enquête PLMU pour les membres des ménages en 1993-1994 et 2011	199
Tabl. 63 – Insertion urbaine et redistribution résidentielle des natifs et des non-natifs de Bamako.....	200
Tabl. 64 – Migrants parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011.....	201
Tabl. 65 – Personnes en mobilité interquartiers parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011.....	202
Tabl. 66 – Effectifs et proportion d'individus en mobilité intraquartier parmi la population résidente rattachée aux ménages de Bamako en 2011	203
Tabl. 67 – Typologie des parcours selon le statut résidentiel des ménages.....	206

Tabl. 68 – Jalons biographiques des membres des ménages à Bamako.....	207
Tabl. 69 – Lieu de naissance des membres des ménages enquêtés en 1993 et 2011 (%).....	207
Tabl. 70 – Région d’origine des natifs du Mali dans les échantillons d’enquête PLMU (%).....	208
Tabl. 71 – Commune de naissance des natifs de Bamako enquêtés en 2011 selon leur génération (%).....	208
Tabl. 72 – Lieux de naissance et du séjour antérieur à Bamako.....	209
Tabl. 73 – Migrants : type de localité dans le cercle de naissance et au dernier séjour au Mali avant la migration vers Bamako.....	211
Tabl. 74 – L’échantillon des adultes enquêtés : sexe et lien au référent du ménage.....	212
Tabl. 75 – Classes lexicales et mots les plus significatifs pour expliquer la mobilité.....	214
Tabl. 76 – Géographie des lieux de vie d’origine et intermédiaires avant l’arrivée dans la maison d’enquête.....	215
Tabl. 77 – Géographie des lieux de vie d’origine et intermédiaires à l’étranger.....	218
Tabl. 78 – Géographie des lieux d’origine et de séjours intermédiaires au Mali.....	218
Tabl. 79 – Lieux de vie d’origine et ultérieurs à Bamako par commune.....	220
Tabl. 80 – Séjours à Bamako et dans son agglomération : nombre d’années passées selon le statut résidentiel au séjour.....	221
Tabl. 81 – Régions de destination des visites effectuées depuis les zones d’enquête selon le sexe des adultes concernés.....	232
Tabl. 82 – Régions et lieux d’origine des visiteurs reçus dans les zones d’enquête.....	233
Tabl. 83 – Destinations des déplacements courts depuis les zones d’enquête.....	236
Tabl. 84 – Régions de destination pour les déménagements envisagés depuis les zones d’enquête.....	239
Tabl. 85 – Aides extérieures reçues par les ménages.....	240
Tabl. 86 – Régions de provenance des aides reçues selon le sexe des bénéficiaires.....	240
Tabl. 87 – Nature de l’aide adressée aux bénéficiaires selon leur sexe.....	241
Tabl. 88 – Dynamique des localités du cercle de Kati comptant plus de 5 000 habitants en 2009.....	252
Tabl. 89 – Quartiers de la ville de Kati comptant plus de 5 000 habitants en 2009.....	253
Tabl. 90 – Quartiers bamakois comptant plus de 5 000 habitants en 2009 et perdant de la population.....	253
Tabl. 91 – Quand la proportion des ménages locataires régresse relativement à la propriété (%).....	260
Tabl. 92 – Ménages s’éclairant à l’électricité ou à la lampe à pétrole dans les communes à forte percée locative.....	263
Tabl. 93 – Mesure de l’étalement urbain en 2017 selon le type de parcellaire ajouté depuis 2012.....	282
Tabl. 94 – Structure par taille des titres fonciers enregistrés dans le cercle de Kati.....	299
Tabl. 95 – Propriétaires enregistrés au Livre foncier de Bamako et de Kati.....	304
Tabl. 96 – Nouveaux propriétaires enregistrés dans le cercle de Kati pour l’année 2014.....	305
Tabl. 97 – Principales activités professionnelles représentées en 2012 parmi les propriétaires de titres fonciers du cercle de Kati.....	310

Liste des figures

Fig. 1 – Le rééquilibrage du peuplement entre nord et sud du district de Bamako	28
Fig. 2 – Évolution des principaux types de bâti à Bamako et environs depuis les années 1980	45
Fig. 3 – Évolution des logements selon leurs matériaux dans le district de Bamako et le cercle de Kati	46
Fig. 4 – Situation communale et distance au centre-ville des zones d'étude	56
Fig. 5 – Échantillons d'étude et maisons visitées dans les deux passages d'enquête	94
Fig. 6 – Évolution des niveaux de cohabitation résidentielle dans les concessions de Bamako, 1987-2009	100
Fig. 7 – Modes d'occupation des logements selon les zones d'étude et les échantillons d'enquête	124
Fig. 8 – Propriétaires, locataires et hébergés gratuitement selon le nombre de ménages dans les maisons d'enquête	127
Fig. 9 – Type de cohabitation locative	129
Fig. 10 – Type de cohabitation des propriétaires présents	132
Fig. 11 – Repérage parcellaire des maisons 13 et 14 à Daoudabougou	137
Fig. 12 – Nombre de ménages logés gratuitement selon le type de cohabitation d'hébergement	140
Fig. 13 – Types de cohabitation dans les maisons enquêtées deux fois	143
Fig. 14 – Réaménagements immobiliers à Daoudabougou	152
Fig. 15 – Types de ménage par zone d'étude et par mode d'occupation des logements	168
Fig. 16 – Statut d'emploi dans l'activité principale et niveau d'étude des actifs du district de Bamako	179
Fig. 17 – Durée moyenne du déplacement domicile/travail selon le mode de transport et la zone d'étude	190
Fig. 18 – Discriminations socioéconomiques dans les zones d'étude : profils de formation, d'emploi et de déplacement des membres des ménages	193
Fig. 19 – Migration-durée de vie selon la classe d'âge des membres des ménages	201
Fig. 20 – Mobilité interquartiers combinée à l'expérience migratoire, selon la génération et la zone d'étude	203
Fig. 21 – Typologie des parcours depuis le lieu de naissance	205
Fig. 22 – Typologie des parcours selon la décennie de naissance des membres des ménages	205
Fig. 23 – Commune de résidence à Bamako avant la mobilité interquartiers vers les zones d'étude	209
Fig. 24 – Nombre de séjours de la naissance au dernier déménagement, selon l'âge des adultes et la période des séjours	213
Fig. 25 – Distribution des biographies résidentielles selon le nombre de déplacements vers la maison d'enquête	215
Fig. 26 – Nombre de changements résidentiels antérieurs à la maison d'enquête selon le statut résidentiel et le sexe	222
Fig. 27 – Nombre de flux informés vers et depuis les zones d'enquête, par principale région d'origine et de destination	231
Fig. 28 – Nombre de déplacements réguliers selon leur durée habituelle	235
Fig. 29 – Pays de provenance des aides reçues, selon la zone d'étude des bénéficiaires	241
Fig. 30 – Espace relationnel des adultes informés à Bamako selon le type de flux enregistré	242
Fig. 31 – Bilan démographique du continuum Bamako-Kati par commune et arrondissement depuis 1987	249
Fig. 32 – Évolution des effectifs de propriétaires et de locataires par arrondissement et commune depuis 1987	261
Fig. 33 – Évolution du stock de titres du cercle de Kati dans son environnement régional	293

Fig. 34 – Évolution du stock de titres enregistrés par cercle dans les régions à forte dynamique d'immatriculation, 2007-2015.....	294
Fig. 35 – Morcellements identifiés dans le cercle de Kati pour au moins dix parcelles produites.....	306
Fig. 36 – Nombre d'hypothèques enregistrées sur les titres fonciers de Bamako et environs, 1914-2014.....	311

Liste des planches

Pl. 1 – Les zones d'étude dans leur contexte d'étalement urbain au début des années 2010.....	11
Pl. 2 – Carte administrative du Mali en 2011.....	15
Pl. 3 – Carte communale du district de Bamako et du cercle de Kati.....	16
Pl. 4 – Les quartiers de Bamako au début des années 2010.....	22
Pl. 5 – Communes urbaines dans la carte administrative du Mali.....	26
Pl. 6 – Communes et principales localités du cercle de Kati en 2009.....	30
Pl. 7 – En 2009, où sont nés au Mali les résidents de Bamako ? Où résident les natifs de la capitale ?.....	41
Pl. 8 – Équipement des logements et commodités urbaines dans le cercle de Kati, le district de Bamako et ses communes en 2009.....	47
Pl. 9 – Éclairage des logements et approvisionnement des ménages en eau en 1998 et 2009 par localité.....	49
Pl. 10 – L'environnement urbain en attente d'action publique : la ville électrifiée.....	51
Pl. 11 – L'environnement urbain en attente d'action publique : assainissement.....	52
Pl. 12 – L'environnement urbain en attente d'action publique : des déchets sans prise en charge technique.....	53
Pl. 13 – L'environnement urbain en attente d'action publique : approvisionnement en eau.....	54
Pl. 14 – Les zones d'étude : îlots, maisons et bâti dans leur contexte parcellaire.....	60
Pl. 15 – Les zones d'étude dans leur contexte urbain.....	62
Pl. 16 – Constitution et densification des parcellaires urbains récents.....	63
Pl. 17 – Densification et vieillissement du bâti sur trois générations.....	74
Pl. 18 – Un processus de verticalisation.....	75
Pl. 19 – La ville irrégulière : de la marge néorurale à la normalisation urbaine.....	80
Pl. 20 – Les suites de la régularisation en 2011 : des quartiers restés peu aménagés mais devenus attractifs.....	81
Pl. 21 – Le rattrapage des périphéries urbaines au début des années 2010.....	87
Pl. 22 – Densité du bâti au sol dans les maisons enquêtées en 2011.....	97
Pl. 23 – Les zones d'étude : charges démographiques, profils de densification en 2011.....	109
Pl. 24 – Les zones d'étude : charges démographiques, profils de densification de 1993 à 2011.....	110
Pl. 25 – Occupation des maisons en 2011.....	116
Pl. 26 – Occupation des maisons par quartier du district de Bamako en 2009.....	118
Pl. 27 – Classe d'âge et sexe des populations de Bamako et du cercle de Kati.....	159
Pl. 28 – Classe d'âge et sexe des populations enquêtées en 2011 par zone d'étude.....	160
Pl. 29 – Origine géographique des conjointes selon celle des conjoints par zone d'étude.....	172

Pl. 30 – Niveau d'étude des résidents de 6 ans et plus.....	175
Pl. 31 – Formation et emploi de la population enquêtée à Bamako, par zone d'étude.....	177
Pl. 32 – Actifs agricoles, indépendants et salariés recensés en 2009 dans le cercle de Kati et le district de Bamako.....	181
Pl. 33 – Migrants enquêtés en 2011, par cercle de naissance et de séjour avant l'arrivée ou le retour à Bamako.....	210
Pl. 34 – Géographie des séjours et variables individuelles à l'enquête.....	216
Pl. 35 – Géographie et caractéristiques des séjours.....	217
Pl. 36 – Géographie des séjours avant le logement d'enquête, selon leur année de commencement.....	224
Pl. 37 – Géographie des séjours avant le logement d'enquête, selon la zone d'étude.....	225
Pl. 38 – Visites dans la dernière année et mobilité régulière des Bamakois, par cercle d'origine et de destination au Mali.....	234
Pl. 39 – Régions de destination/d'origine des mobilités décrites dans les zones d'étude.....	237
Pl. 40 – Localités des communes riveraines de Bamako.....	251
Pl. 41 – Évolution de la population résidente entre 1998 et 2009 par localité du cercle de Kati.....	256
Pl. 42 – Nouvelles vulnérabilités environnementales sur les hauteurs de Bamako.....	264
Pl. 43 – Le haut standing immobilier : indicateurs du bâti moderne par quartier et localité en 2009.....	266
Pl. 44 – Maisons individualisées, en propriété titrée, issues de la promotion immobilière en 2009.....	268
Pl. 45 – Nouvelles combinaisons techniques énergie/eau.....	275
Pl. 46 – Des lotissements projetés sur plans puis gelés, effacés ou informalisés sur le terrain.....	279
Pl. 47 – Échantillonner les périphéries urbaines : paysages du lotissement.....	285
Pl. 48 – Échantillonner les périphéries urbaines : des productions informelles elles aussi renouvelées.....	288
Pl. 49 – titres enregistrés dans l'agglomération de Bamako par période d'étalement urbain.....	295
Pl. 50 – Titres ajoutés au Livre foncier de Kati en 2014.....	301

Liste des cartes

Carte 1 – Bamako dans son environnement géographique.....	13
Carte 2 – Suivi cartographique et satellitaire des espaces bâtis de Bamako et ses environs.....	23
Carte 3 – Populations rurales et urbaines par cercle en 2009.....	27
Carte 4 – Population résidente en 2009, par quartier du district de Bamako.....	29
Carte 5 – Évolution de la population résidente entre 1998 et 2009 par commune du cercle de Kati.....	31
Carte 6 – Limites communales incertaines.....	39
Carte 7 – Cartographies du contact Bamako/Kati, 1988-2018.....	40
Carte 8 – De la carte à l'image satellitaire : les îlots d'habitation localisés dans l'espace aggloméré.....	57
Carte 9 – Parcellaires irréguliers remaniés entre 1993 et 2011.....	64
Carte 10 – Médina Coura, Hamdallaye, Lafiabougou : trois générations de lotissement depuis le temps colon.....	73
Carte 11 – Daoudabougou, Dianéguéla, Boukassoumbougou : la pression de l'informel au sud et au nord du Niger.....	77
Carte 12 – Badalabougou-Séma I, Yirimadio-759 LS : l'émergence du lotissement immobilier d'initiative publique.....	82

Carte 13 – Kalabancoro, Dialakorodji : des banlieues au sud et au nord de l’agglomération	86
Carte 14 – Densité de peuplement de Bamako dans les années 1980	92
Carte 15 – Population totale des maisons en 2011 et évolution dans l’échantillon commun	102
Carte 16 – Nombre de ménages par maison en 2011 et évolution dans l’échantillon commun	107
Carte 17 – Densité de population par section d’énumération et par quartier selon les recensements de 1998 et 2009	112
Carte 18 – Offres de logement par maison enquêtée en 2011	113
Carte 19 – Propriétaires, locataires et logés gratuitement dans les maisons d’enquête	125
Carte 20 – Locataires en 2011	128
Carte 21 – Propriétaires en 2011	131
Carte 22 – Formes sociales de la propriété	133
Carte 23 – Concessions comptant des ménages logés gratuitement par quartier de Bamako en 2009 (%)	135
Carte 24 – Logement gratuit en 2011	138
Carte 25 – Maisons en propriété familiale en 2011	142
Carte 26 – Charges habitantes des maisons selon la cohabitation résidentielle	145
Carte 27 – Femmes chefs de ménage en 2011	148
Carte 28 – Population âgée de moins de 15 ans par localité en 2009 (%)	161
Carte 29 – Le facteur temps de la résidence urbaine : mesures par quartier du district de Bamako en 2009	163
Carte 30 – Flux vers ou depuis les ménages par quartier de Bamako en 2009	165
Carte 31 – Mariages polygamiques par quartier du district de Bamako en 2009 (%)	170
Carte 32 – Séjours dans les quartiers de Bamako avant le logement d’enquête, selon le lieu de naissance des adultes et le statut résidentiel au séjour	221
Carte 33 – Mesures de la tache urbaine de Bamako dans les années 2010	247
Carte 34 – Cartographie censitaire et géoréférencement des localités du cercle de Kati	250
Carte 35 – Évolution de la population résidente entre 1998 et 2009 par quartier du district de Bamako	255
Carte 36 – Densité de population par localité du cercle de Kati et quartier du district de Bamako	257
Carte 37 – Proportion des ménages locataires par localité du cercle de Kati en 2009	261
Carte 38 – Opérations immobilières privées greffées sur la programmation des logements sociaux à Tabakoro	271
Carte 39 – Proportion de ménages logés gratuitement par localité du cercle de Kati en 2009	273
Carte 40 – Tache urbaine et parcellements fonciers relevés dans le cercle de Kati dans les années 2010	281
Carte 41 – Typologie des parcellements fonciers autour de Bamako	283
Carte 42 – Évolution des stocks de titres au Mali, 2006-2014	293
Carte 43 – Titres fonciers enregistrés au nom de l’État et de sociétés privées par commune de l’agglomération	303

Liste des photos

Ph. 1 – Chambres-antichambres en série dans une maison locative ajoutée à l’échantillon de Dianégoula	65
Ph. 2 – La maison individualisée	84

Ph. 3 – Une maison densément dévolue à la location à Boulkassoumbougou	127
Ph. 4 – Cohabitation intergénérationnelle entre un propriétaire vieillissant et ses trois belles-filles à Dianéguéla	133
Ph. 5 – L'économie du bâtiment à l'assaut des terres délaissées par la culture : sable et gravier exploités à l'est de Bamako	258
Ph. 6 – Le cercle de Kati : espace de décharge des ordures de Bamako	260
Ph. 7 – Percée urbaine sur les terres de Dogobala : avec et sans électricité	262
Ph. 8 – Un défaut d'aménagement général de la ville à ses marges rurales	265
Ph. 9 – Gardiennage de chantiers contre logement gratuit à Dogobala et à Samanko 2	274
Ph. 10 – Une piste en latérite bordée de grands domaines titrés entre Sabalibougou et Dougourakoro	297
Ph. 11 – Trois titres pour Monsieur, Madame et un même contact téléphonique à 50 mètres de distance	304
Ph. 12 – Le parcellement à grande échelle : un intérêt partagé dans la commune de Ngabacoro	307

Liste des encadrés

Encadré 1 – Quelques définitions du recensement	33
Encadré 2 – Note orthographique	37
Encadré 3 – L'occupation disputée d'une maison à Daoudabougou	136
Encadré 4 – Deux générations de gardiens	139
Encadré 5 – Des veuves dans le sillage du primo-acquéreur	150
Encadré 6 – Retours en famille à une génération d'intervalle	151
Encadré 7 – Doubles peines matrimoniales et locatives	153
Encadré 8 – « L'aventure » en héritage	195
Encadré 9 – Chassé-croisé migratoire entre Côte d'Ivoire et Mali	219
Encadré 10 – Quand la mobilité résidentielle ne laisse que d'étroites marges de manœuvre	223
Encadré 11 – L'investissement urbain et ses réseaux	227
Encadré 12 – Perspectives ouest-africaines depuis trois maisons de Dianéguéla	228
Encadré 13 – Un solide portefeuille	307

Liste des sigles

ANR	Agence nationale de la recherche
AIRD	Agence inter-établissements de recherche pour le développement
ATT	Amadou Toumani Touré
Carpol	Cartographie polyvalente
Cescom	Centre de santé communautaire
DNCL	Direction nationale des collectivités locales
DNCT	Direction nationale de la cartographie topographie
EC	Échantillon commun
EDM	Énergie du Mali
GADM	Global Administrative Areas
GIE	Groupement d'intérêt économique
IER	Institut d'économie rurale
IGM	Institut géographique du Mali
IGN	Institut géographique national
Instat	Institut national de la statistique
LPR	Loin/près des routes
LS	Logement social
MATCL	Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales
ODD	Objectifs pour le développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMH	Office malien de l'habitat
PDSQ	Programme de développement social des quartiers
PDSU	Programme de développement social urbain
PLMU	Pratiques du logement et mobilités urbaines
PSD	Plan sectoriel de développement
RFU	Registre foncier urbain
RGP	Recensement général de la population
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SE	Section d'énumération
SIG	Système d'information géographique

Table des matières

Remerciements	5
----------------------------	---

Avant-propos

Des années 1990 aux années 2010 : dynamiques urbaines à la loupe	9
Enquêter la métropole de Bamako.....	9
Le fait urbain au prisme des quartiers et des maisons.....	10
Suivre l'étalement urbain sur la durée.....	12

Partie 1

Mesurer la dynamique urbaine au Mali : des recensements aux enquêtes

Chapitre 1

Métropolisation dans une Afrique intérieure peu urbanisée	21
Bamako et le désert urbain malien ?	23
La carte des villes dans le territoire malien.....	23
Dynamiques d'urbanisation : de l'espace national à l'expansion territoriale de Bamako.....	25
Vers une capitale d'ampleur régionale.....	29
Limites des données de recensement	32
Actualisation des mesures, valorisation locale des données.....	33
Caractériser le peuplement urbain, délimiter l'espace de la ville.....	35
Jalons scientifiques à prolonger	40
Le bassin migratoire de la capitale au Mali.....	40
Des standings d'habitation toujours peu différenciés en ville ?.....	43

Chapitre 2

Échantillonner la ville	55
Bamako sous la Troisième République malienne : gradients, oppositions, contacts, périphéries	56
Le niveau de mesure des « concessions »	58
La parcelle, socle foncier de la fabrique urbaine.....	59
De l'îlot à l'espace du voisinage.....	65
Le questionnaire, les questionnements	67
L'enquête à passages répétés.....	67
L'enquête rétrospective.....	68
Au fil des zones d'étude, Bamako en cinq générations	69
Médina Coura, Hamdallaye, Lafiabougou : un gradient historique du Soudan français au Mali.....	70
Boukassoumbougou, Daoudabougou, Dianéguela : trois contacts irrégulier/loti.....	76
Badalabougou-Séma I, Yirimadio-759 LS : deux moments de promotion immobilière.....	79
Kalabancoro, Dialakorodji : la dualité loti/irrégulier reconduite au-delà du district.....	85

Partie 2

Pratiques du logement, des années 1990 aux années 2010

Chapitre 3

Densités résidentielles, pression démographique sur l'espace habité	91
L'espace habité à Bamako	94
Maintenir un échantillon de mesure sur la durée.....	94
Parcellement foncier, densité du bâti.....	95
La charge démographique des maisonnées : une triple mesure urbaine	98
La population totale des maisons : une densification toujours avérée de 1993 à 2011 ?.....	101
Les ménages caractérisés par le nombre de personnes partageant le même logement.....	103
Les maisons caractérisées par le nombre de ménages cohabitant.....	105
Profils résidentiels.....	107
Offres de logement, densification de l'espace habité	111
Pressions résidentielles à l'hectare : des quartiers aux maisons.....	111
Des logements restés petits en 2011, un ratio population/pièce en progression.....	111
Une disponibilité immobilière toujours variable selon la tenure des logements.....	115
Bamako, ville trop peu dense ?.....	117

Chapitre 4

Cohabiter : une nécessité renouvelée dans l'histoire urbaine	119
Propriété/location : une tension majeure à Bamako	120
La tenure du logement : des ménages en concurrence pour l'accès à la propriété.....	120
Des tenures résidentielles intriquées dans les concessions.....	124
Le marché locatif : diffusion et compression depuis les plus anciennes cours urbaines.....	126
La propriété en ses différentes générations urbaines.....	130
L'hébergement gratuit : une pratique qui se renouvelle dans les périphéries urbaines.....	133
De l'appropriation à la transmission des maisons familiales	140
Des maisons occupées par plusieurs générations de propriétaires.....	140
Un peuplement urbain entre non-cohabitation et surcharge résidentielle.....	143
Hommes et femmes dans la tenure du logement	146
La catégorie montante des femmes chefs de ménage.....	146
Des profils variés de vulnérabilité résidentielle.....	147
Penser la dynamique des cohabitations résidentielles.....	154

Partie 3

L'accès aux ressources urbaines

Chapitre 5

Une ville jeune, des discriminations économiques qui s'affirment dans l'espace	157
Démographie et composition des ménages	158
Aînés et cadets sociaux dans l'espace domestique.....	158
Des individus aux ménages.....	162
Qui épouse qui ? Caractéristiques croisées dans les ménages.....	168
Se former, travailler en ville, se déplacer au quotidien	173
De la formation à l'emploi : quelles ressources individuelles ?.....	173

Le statut d'emploi dans l'activité économique.....	176
Montée en puissance des enjeux du déplacement urbain.....	183
Gaps économiques entre maris et épouses.....	190
Des inégalités plus visibles ?.....	192
Chapitre 6	
Parcours migratoires et résidentiels	195
Des flux d'entrée en ville aux mouvements intra-urbains : approches longitudinales de la mobilité	196
PLMU-1993 et 1994.....	197
PLMU-2011.....	198
Trois séquences d'insertion urbaine : une affaire de génération	199
Ceux qui bougent <i>versus</i> ceux qui ne bougent pas.....	199
Typologie et temporalité des parcours depuis le lieu de naissance.....	204
L'orientation du mouvement jusqu'au logement d'enquête.....	206
Discriminations de la mobilité résidentielle dans une agglomération en expansion	211
Pourquoi bouger ?.....	212
Des profils migratoires confirmés.....	215
La ville produit de la mobilité, la mobilité fabrique la ville.....	218
Les déménagements urbains : sauts de puce <i>versus</i> grandes enjambées dans l'agglomération.....	222
Chapitre 7	
L'espace relationnel des Bamakois dans les années 2010	231
Des déplacements temporaires : épisodiques ou réguliers ?	231
La mobilité dans l'année précédant l'enquête.....	232
Des déplacements réguliers avec au moins une nuit passée à l'extérieur.....	235
Mobilité projetée, mobilité déléguée	236
L'intention de déménager.....	236
L'aide reçue de l'extérieur.....	240
Partie 4	
L'étalement urbain en questions	
Chapitre 8	
De la ville à la région capitale : la métropolisation en débat	245
Nouveaux agendas urbains à l'horizon 2030	246
2015 : le « grand Bamako » entre reconnaissance institutionnelle et enlèvement dans une crise multidimensionnelle.....	246
Élargir et affiner la mesure de l'étalement urbain.....	248
Un gradient décroissant de densité du peuplement.....	255
La fabrique sociale des périphéries d'agglomération : des pauvres ou les nouveaux riches ?	257
Environnements sous contraintes, défauts d'aménagement et de capacités financières.....	259
Les meilleurs standings d'habitation dans la continuité des quartiers périphériques du district.....	265
Chapitre 9	
Les logiques foncières de l'étalement urbain : un futur sous tensions	277
De la mesure de l'avancée de la ville à la typologie des parcellements fonciers en 2017	278
Nouveaux parcellements dans les premier et deuxième cercles d'influence urbaine.....	278
Formes et acteurs de l'activité foncière à l'interface rural-urbain.....	282

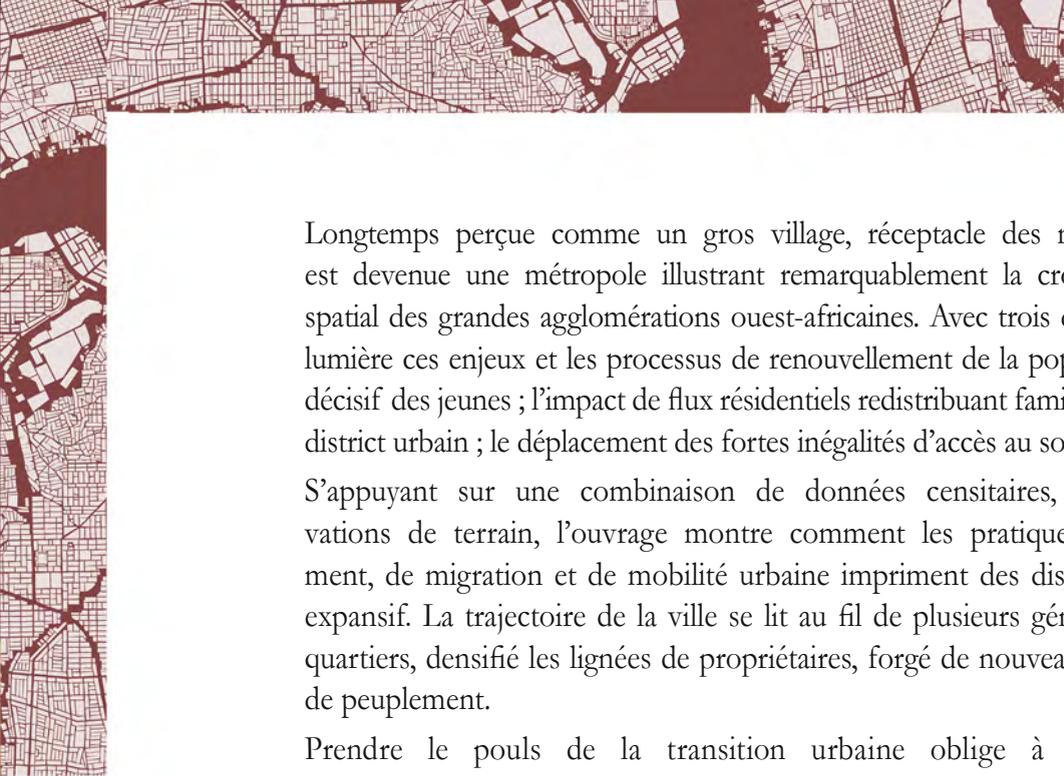
La pression foncière vue des titres définitifs : bilan des années 2010	290
La demande d'immatriculation foncière et sa difficile régulation administrative dans la région capitale.....	291
Vers un parcellaire d'habitation.....	297
La fin du monopole public de lotissement foncier.....	302
Un accaparement foncier aux mains des élites maliennes	305
Petits déstockages, gros spéculateurs.....	305
Les gagnants du marché foncier.....	308
Conclusion	313
Bibliographie	317
Listes des tableaux et des illustrations	327
Tableaux.....	327
Figures.....	330
Planches.....	331
Cartes.....	332
Photos.....	333
Liste des encadrés	334
Liste des sigles	335

BAMAKO, QUARTIER LASSA



Dépôt légal : mai 2021

Imprimé en France par Estimprim – 25110 Autechaux



Longtemps perçue comme un gros village, réceptacle des migrations rurales, la capitale du Mali est devenue une métropole illustrant remarquablement la croissance démographique et l'étalement spatial des grandes agglomérations ouest-africaines. Avec trois décennies de recul, ce livre-atlas met en lumière ces enjeux et les processus de renouvellement de la population bamakoise : le poids désormais décisif des jeunes ; l'impact de flux résidentiels redistribuant familles et demandes de logement au-delà du district urbain ; le déplacement des fortes inégalités d'accès au sol vers les périphéries de l'agglomération. S'appuyant sur une combinaison de données censitaires, d'enquêtes quantitatives et d'observations de terrain, l'ouvrage montre comment les pratiques des habitants en matière de logement, de migration et de mobilité urbaine impriment des discriminations croissantes dans ce cadre expansif. La trajectoire de la ville se lit au fil de plusieurs générations qui ont marqué l'histoire des quartiers, densifié les lignées de propriétaires, forgé de nouveaux besoins dans les plus récents fronts de peuplement.

Prendre le pouls de la transition urbaine oblige à déconstruire les visions simplistes opposant émigration et immigration, croissance spontanée et urbanisme réglementaire, une ville « prédatrice » et une campagne « spoliée », sans pour autant négliger leurs échos dans les représentations locales et les modèles globalisés de gouvernance urbaine. Véritable manuel d'investigation, ce livre rappelle donc la nécessité d'une connaissance précise des cycles d'expansion urbaine et des acteurs de cette double fabrique, sociale et territoriale. Il donne à voir l'agglomération de Bamako à la fois dans sa dimension régionale et dans l'intimité de ses quartiers.



45 €

ISBN 978-2-7099-2889-2



9 782709 928892


Éditions

www.editions.ird.fr

